**Histoire de la révolution belge de 1830 », par Charles White, (traduit de l’Anglais, sous les yeux de l’auteur, par Miss Marn Corr).**

Bruxelles, Louis Hauman et Cie, 1836

**Préface**

«  The surest way to prevend seditions (if the times do bear it) is to take away the matter of them ; for if there be fuel prepared it is hard to telle whence the spark shall come that shall set it on fire. » (Bacon)

(page III) En donnant cet ouvrage au public, je me dois à moi-même de présenter quelques observations préliminaires, qui, je l'espère, expliqueront, plusieurs réticences, et me mettront à l'abri de certaines accusations que l'on pourrait porter contre moi.

Lorsque j'aurai fait observer qu'habitant la Belgique depuis plus de quatre ans, j'ai suivi attentivement toutes les phases de la révolution, depuis le soulèvement d'août 1830, et que j'ai vécu dans des relations d'amitié avec plusieurs des principaux personnages qui ont figuré sur l'horizon politique ; que, de plus, j'ai été en (page IV) position de compulser une grande quantité de documents, et d'entendre presque toutes les discussions orales, et qu'enfin, ces questions ont été l'objet non seulement de mes constantes méditations, mais encore de plusieurs publications (Relation du siège d'Anvers dans l’United Sorties Journal, n°52, et divers autres articles sur la question belge, dans d'autres revues et journaux) ; le lecteur sera alors en droit de beaucoup attendre d'un écrivain, qui s'est trouvé dans la situation la plus avantageuse qu'un étranger puisse désirer pour obtenir des informations exactes et étendues.

Tout en faisant connaître franchement ce concours de circonstances en apparence si favorables pour lui, l'auteur sent qu'il importe de démontrer qu'en réalité il en est plusieurs qui tendent plutôt à augmenter qu'à aplanir les difficultés d'ailleurs communes aux ouvrages de ce genre. Car il est aussi impossible de faire allusion aux événements dans lesquels j'ai figuré personnellement sans risquer d'être accusé de poser devant le public, que de mettre au jour certains détails qui sont en ma possession sans manquer à la confiance dont plusieurs personnes m'ont honoré.

(page V) Il est tout aussi difficile de soulever le voile qui couvre des événements récents sans livrer prématurément des noms propres à la publicité et réveiller des passions à peine assoupies, que de parler avec franchise et impartialité de la conduite des hommes, sans indisposer contre moi des personnes à qui me lient et la bienveillance qu'elles m'ont témoignée, et la reconnaissance que je leur ai de m'avoir fourni des renseignements sur lesquels j'ai basé mes jugements. En un mot il n'est pas moins embarrassant de censurer les actes publics sans blesser les sentiments privés, que de déverser la louange sans s'exposer au reproche de partialité ou à d'autres plus graves encore.

Je n'ai jamais eu la pensée de produire un ouvrage éphémère, jeté au public dans la seule vue de flatter l'amour-propre des partis ou de servir à quelque but politique. Mais je voulais écrire une histoire claire, impartiale et complète, digne de survivre aux intérêts du jour. Cependant, j'ai été détourné de ce plan par les considérations que j'ai déjà énoncées, par la conviction où je suis que les événements sont trop prés de nous pour l'accomplissement de cette tâche, et surtout par d'autres (page VI) difficultés dont je vais énoncer les plus frappantes.

En Hollande comme en Belgique, les passions politiques sont encore trop fortement excitées, les préjugés trop profondément enracinés, les opinions trop exaltées, pour qu'il soit possible d'y rencontrer beaucoup d'impartialité. A Bruxelles, par exemple, le roi Guillaume est dépeint comme un tyran fiscal, dont le règne offre une succession non interrompue d'infractions à la loi fondamentale : ses ministres sont regardés comme des oppresseurs avides, dont le seul but était de réduire la Belgique à un état de vasselage, et de monopoliser ses richesses et ses ressources au seul profit de la Hollande. A La Haye, le roi Léopold est regardé comme un usurpateur, son peuple comme des rebelles ingrats, qui, sous de frivoles prétextes, ont repoussé le gouvernement paternel des Nassau, et qui auraient allumé en Europe une conflagration générale, sans la fermeté du monarque hollandais et la loyauté à toute épreuve du peuple néerlandais. Si donc l'historien consulte l'opinion en Hollande, pourra-t-il démêler la vérité à travers un torrent d'invectives, lancées non pas contre (page VII) la Belgique, mais contre les partisans de ces principes libéraux qui se sont si rapidement propagés dans tout l'ouest de l'Europe ? Tandis que, d'un autre côté, si l'écrivain cherche des renseignements auprès des Belges, il peut être égaré par les déclamations les plus exagérées encore contre les Hollandais, et contre tous ceux qui osent mettre en question l'importance de leurs griefs, ou exprimer l'opinion qu'il est une certaine période de la révolution belge, ou certaine période de temps, où l'élection du prince d'Orange n'aurait été ni impossible ni incompatible avec les intérêts, l'honneur et l'indépendance de la nation belge.

L'état des négociations est encore d'ailleurs trop peu avancé, et la question trop loin de sa solution, pour qu'il soit possible d'obtenir les documents officiels nécessaires pour l'explication d'une partie des faits, et surtout pour pouvoir espérer de produire un ouvrage historique complet. En supposant même que l'on parvînt à se procurer de tels documents, la publication eu serait prématurée, intempestive, et ils ne pourraient être livrés au public, avec l'assentiment des gouvernements, qu'après avoir subi de trop graves mutilations.

(page VIII) Ces circonstances, et quelques autres d'une nature toute personnelle, m'ont forcé de renoncer au projet d'écrire une histoire complète. Mais, pour ne pas perdre tout à fait le fruit de plusieurs mois de travail et de recherches, je me suis borné à donner une narration succincte des événements en général. Pénétré de la délicatesse de ma position, je me suis appliqué à être toujours impartial et modéré. Cependant, je n'ai pas hésité à exprimer librement mon opinion, à distribuer la louange et la censure, suivant ma conscience, au risque de choquer l'esprit de parti ou les susceptibilités nationales.

A ceux qui regarderont mon appréciation des hommes et des choses comme inexacte, je répondrai qu'en la supposant quelquefois erronée, elle découle toujours de ma conviction. Je ferai seulement observer, à ceux qui seraient mécontents de mes critiques, que je désavoue formellement toute intention de personnalité, et que je borne mes remarques aux faits qui peuvent être considérés comme appartenant désormais au public et exclusivement tombés dans le domaine de l'histoire. Sans doute, il est des personnes que mes jugements (page IX) offenseront ; il en est peut-être que mes éloges ne satisferont pas. A cet égard, je ne puis que me soumettre au sort qui attend tous les écrivains contemporains, surtout ceux qui cherchent à juger la conduite des hommes dans les commotions politiques. Car, comme Cowley l'observe avec raison dans ses Essais :

« In all civil wars, men are so far from stating the quarrel against their country, that they do it against a person or party which they really believe or pretend to be pernicious to it.”

Tel paraît avoir été l'esprit qui a présidé à la composition de la plupart des pamphlets et ouvrages publiés par tous les partis, au sujet de la révolution belge. Car, excepté les productions estimables de MM. Nothomb, le comte deHoogendorp et le baron de Keverberg, celles attribuées à M. Van de Weyer, et une ou deux autres de moindre importance, ce qui a été écrit sur ce sujet n'est qu'un tissu de personnalités, de diatribes mensongères, dirigées contre les hommes et non contre les actes ; tendant à induire le public en erreur plutôt qu'à l'éclairer sur les faits ; plus propre à envenimer les haines des personnes et des partis qu'à (page X) faire envisager les événements sainement et sans passion.

**CHAPITRE PREMIER**

La Belgique. - Son nom et sa nationalité effacés par des conquêtes successives. - Son amour pour la liberté et l'indépendance. - Sa prospérité sous Marie- Thérèse. - Joseph II essaie de propager des principes de tolérance, et d'introduire la réforme dans l'église et dans l'état. - Mécontentement du clergé et des laïques. - Révolte excitée par le Mémoire de Vandernoot. - Les Autrichiens chassés de la Belgique. - Proclamation de l'indépendance du Brabant. -Déchéance de Joseph II. - Sa mort. - Avènement de Léopold. - Défaite des Belges. - Convention de La Haye. - Restauration de la domination autrichienne. - Mort de Léopold. - Avènement de François Ier. - Guerre générale. - Les Français, ayant défait les troupes alliées, entrent en Belgique et en réunissent les provinces à la république française.

(page 1) Quoique le nom de la Belgique soit lié aux époques les plus intéressantes de l'histoire romaine et aux succès les plus glorieux des légions impériales, les nombreuses mutations politiques (page 2) que ce pays a subies et qui lui ont fait si souvent changer de maître, son état de vasselage pendant huit siècles, des le temps de César jusqu'à la dernière révolution, non seulement lui ravirent son indépendance comme nation, mais lui enlevèrent jusqu'à son nom, qu'on retrouve pourtant dans la plus haute antiquité et qui se perd même dans la nuit des temps. C'est ainsi que, depuis l'époque où elle passa sous la domination de la maison d'Autriche jusqu'à celle où elle fut conquise par la république française, et même tant que dura sa réunion à la Hollande, les puissances qui la possédèrent successivement parurent avoir eu pour but constant, avoir pris à tâche, de faire disparaître les derniers vestiges de sa nationalité et de détruire jusqu'au souvenir de son nom. En effet, quand on compulse les divers traités conclus sous le régime autrichien ou espagnol, même ceux qui portaient le titre de Joyeuse Entrée (La Joyeuse Entrée consistait en une collection de 59 articles, quelques-uns datant du commencement du 13ème siècle, et garantissant certains privilèges qu'à leur inauguration les monarques autrichiens juraient de maintenir. Ces articles furent renouvelés par Marie-Thérèse, aux États du Brabant et du Limbourg, et sanctionnes, le 20 avril 1744, par le serment que prêta le duc Charles de Lorraine, alors gouverneur des Pays-Bas), on la retrouve continuellement désignée par le nom de Pays-Bas espagnols ou autrichiens.

(page 3) Réunie à la France, elle forme une partie intégrante de l'empire français ; unie à la Hollande, elle se trouve confondue avec les anciens Pays-Bas, et désignée, soit dans la loi fondamentale, soit dans les divers actes publics, sous la dénomination de Provinces Méridionales. Ses maîtres successifs semblent donc s'être fait une étude, non seulement d'affaiblir cette unité d'esprit, cette homogénéité de caractère, qui sont les germes du patriotisme, mais encore de détruire l'attachement des citoyens au sol natal, sentiment si puissant, que fait naître et qu'entretient le nom de la patrie.

Ce système fut porté à l'extrême par le gouvernement hollandais, qui alla jusqu'à vouloir imposer une nouvelle langue à la Belgique, et à forcer la majorité de ses habitants à abandonner l'antique idiome de leur pays pour adopter le dialecte d'une minorité à laquelle on les avait forcément liés, mais qui ne leur inspira jamais aucune sympathie. Car, malgré les efforts des différents maîtres de la Belgique, jamais l'Espagne ne put rendre les Belges Espagnols, ni l'Autriche les convertir en Autrichiens, pas plus que la France ne put en faire des Français ou la Hollande des Hollandais (Nothomb. Essai historique et politique sur la révolution belge : Bruxelles, 1833). L'histoire les montre sans cesse (page 4) en révolte ouverte contre l'Espagne, plus loin soulevés contre l'Autriche, plus tard joyeux de ne plus sentir peser sur eux le sceptre de fer de Napoléon, et secouant enfin par eux-mêmes le joug de la Hollande. II est certain que, depuis leur passage sous la domination de la maison de Lorraine jusqu'à leur réunion à la Hollande, chaque changement qui survint dans leur situation politique ne fit qu'augmenter leur antipathie pour toute domination étrangère.

Il résulta de ce long oubli du nom belge qu'ils furent à la longue confondus avec leurs oppresseurs ; que même, dans ces derniers temps, leur origine et leur histoire semblèrent tout à fait oubliées ; au point que, quand la révolutionéclata, on demandait sérieusement ce que c'était que les Belges ; quels étaient leurs titres non seulement à la nationalité et à l'indépendance mais même à une dénomination particulière comme nation. On prétendait qu'ils n'avaient jamais formé une puissance indépendante ; que dès lors leurs prétentions à une existence politique ne reposaient sur rien. On voulait les empêcher de recouvrer l'individualité dont avaient joui leurs ancêtres, et qui ne leur avait été arrachée que par la science militaire et la discipline des cohortes romaines. On argumentait du démembrement de ces provinces sous les rois de France et de Lorraine, sous les ducs de Bourgogne et de Brabant, les comtes de (page 5) Flandre, de Namur, de Louvain ; on argumentait, dis-je, de leur asservissement à l'Autriche et à l'Espagne, de leur incorporation à l'empire français et ensuite à la Hollande, pour prétendre qu'ils avaient perdu toute espèce de titres à une existence indépendante, dont la force des choses aussi bien que la position méditerranée que leur pays occupe sur la carte de l'Europe empêchaient à jamais le rétablissement ou le maintien. Les annales de la Belgique présentaient donc cette étrange particularité que les premières notions historiques que l'on aurait eues sur ce peuple ne dateraient que de sa déchéance comme nation, et que ce serait de ses conquérants qu'il aurait reçu une existence politique (Schiller).

L'ancienne Belgique, selon César, était composée de 24 nations puissantes et guerrières, occupant toute la contrée située entre la mer du Nord, la Seine et la Marne, et formant le tiers des Gaules (César, de Bello Gallico. Lib. I). Sa surface était couverte de vastes et épaisses forêts, dont les forêts de Soignes, des Ardennes, et différentes parties boisées de la Flandre, ne sont que les derniers vestiges. Les populations composant ces différentes tribus ou nations étaient, en général, originaires des provinces transrhénanes, et provenaient des restes de ces hordes (page 6) qui firent, à différentes époques, irruption sur l'occident de l'Europe, où elles transportèrent leurs langues, leurs constitutions et leurs coutumes (Tacite, de Moribus Germanorum. Lib. IV). Elles étaient remarquables, selon les anciens historiens, par les qualités qui caractérisent la race teutonique ; chastes, hospitalières, vaillantes ; aussi se distinguaient-elles par leur courage, comme le prouve l'éloge suivant qu'en fait César :

« Horum omnium (les Gaulois) fortissimi sunt Belgae. »

La cavalerie batave est aussi citée par Tacite comme remarquable par son courage ; elle forma, pendant plusieurs années, la garde des empereurs romains.

Lucain et tous les auteurs parlent honorablement des succès militaires des troupes belges en Grèce, en Egypte, en Espagne, en Italie. Selon Florus, la victoire remportée par César, à Pharsale, doit être en grande partie attribuée à la conduite distinguée de six cohortes belges. Cette réputation de courage personnel fut, dans la suite, honorablement soutenue par les gardes wallonnes au service de l'Espagne, par la magnifique cavalerie connue, pendant le proconsulat du duc d'Albe, sous le nom de Milice d'Ordonnance, par les Flamands à la solde des états d'Italie, par les (page 7) conscrits belges des armées de l'empire, lesquels rivalisèrent constamment de courage avec les soldats français.

D'un autre côté, on lit dans les mêmes auteurs qu'ils étaient enclins aux vices qu'on retrouve encore chez leurs descendants : sujets à l'abus des liqueurs fortes, joueurs, turbulents, difficiles à gouverner. Leur histoire présente une série continuelle de dissensions intestines, de révoltes, principalement dans les Flandres, qui semblent justifier ce dernier reproche.

Toutefois, avant de hasarder contre une nation une aussi grave accusation, il est nécessaire de bien se pénétrer de sa position vis-à-vis de ses maîtres et de la conduite de chacun d'eux à son égard. Or, cet examen justifie en quelque sorte cette tendance continuelle à la révolte que l'on reproche aux Belges. Ils furent le premier peuple qui chercha à secouer le joug et à briser les fers du vasselage et de la dégradation féodale où le tenaient ses oppresseurs. Ils levèrent la bannière de la liberté contre les exactions infâmes de l'oppression espagnole et de l'inquisition ; les premiers, ils levèrent l'étendard de la révolte pour reconquérir cette liberté qui avait pris racine sur leur sol avant leur soumission au joug du peuple romain.

L'histoire des Pays-Bas comprenant celle des provinces belges a été assez souvent et assez bien (page 8) écrite pour qu'il soit inutile de retracer cette période de leur asservissement à l'étranger. En conséquence, nous prendrons pour point de départ le règne de Joseph II, sous le gouvernement duquel les efforts des Belges pour recouvrer leur indépendance et leur nationalité prirent pour la première fois le caractère d'une révolution.

Le 28 octobre 1740, l'empereur Charles VI, dernier héritier mâle de la maison d'Autriche, mourut à Vienne, laissant la couronne à l'archiduchesse Marie-Thérèse, sa fille aînée, qui monta sur le trône en vertu de la fameuse Pragmatique Sanction de 1713 (La Pragmatique-Sanction était la célèbre convention promulguée par Charles VI, à Vienne, le 19 avril 1713. Par cette convention, il fut stipulé qu'à défaut de descendants mâles, la succession de la maison d'Autriche pouvait être recueillie par les femmes et leurs descendants, selon l'ordre de primogéniture. Cette convention fut ratifiée et garantie par les différentes puissances de l'Europe. (Mémoires historiques et politiques des Pays-Bas.)) Mais l'électeur de Bavière ayant rallié à ses vues la Prusse et la France, réclama le diadème impérial, en sa qualité de plus proche héritier mâle, et fut élu empereur, en 1742, sous le nom de Charles VII. A peine la jeune impératrice avait-elle pris les rênes du gouvernement qu'elle fut assaillie par une multitude d'ennemis, qui, sous le prétexte de soutenir les droits de l'électeur de Bavière, attaquèrent sur (page 9) tous les points les possessions autrichiennes. Ce prince, chassé de ses états héréditaires, n'était plus empereur que de nom, lorsqu'en 17-5 il succomba sous le poids des chagrins causés par ses revers. Après sa mort, son fils Maximilien renonça à toute prétention à la succession impériale, et Marie-Thérèse mit le sceptre aux mains de son mari, qui fut élu empereur sous le nom de François Ier.

Charles de Lorraine, ayant épousé l'archiduchesse Marianne, partagea avec elle le gouvernement des provinces belges, où ils furent inaugurés en 1744. La guerre qui éclata bientôt appela le duc Charles au commandement des troupes impériales, en Allemagne. Les hostilités commencèrent en mai, et les Français étant entrés dans les Flandres avec un corps de près de 100,000 hommes, en peu de temps, Menin, Ypres, Furnes, et les autres forteresses qui formaient la barrière contre la France, tombèrent aux mains de Louis XV, tandis que les armées alliées, composées d'Anglais, de Hollandais et d'Autrichiens, commandées par le maréchal La Feuillade, le duc d'Aremberg et le comte de Nassau, battirent en retraite sur tous les points et prirent position entre Gand et Audenarde.

Les Français virent bientôt le cours de leurs succès arrêté par les manœuvres savantes du duc de Lorraine, qui, s'avançant rapidement sur le Rhin, (page 10) traversa ce fleuve, pénétra en Alsace et obligea ainsi le maréchal de Saxe à retirer des Pays-Bas la plus grande partie de ses forces. L'année des alliés, renforcée de 20 mille hommes, prit l'offensive, pénétra dans la Flandre française et menaça Lille ; mais le manque d'union et les fautes de tactique que commirent les généraux alliés réduisirent ces mouvements à de simples démonstrations.

La campagne de 1745 et celle de l'année suivante furent peu favorables aux armes impériales. La dernière fut mémorable par la bataille de Fontenoy, dont les conséquences amenèrent l'occupation par les Français de toutes les Flandres, et de la plus grande partie du Hainaut et du Brabant, y compris Bruxelles. Louis XV, qui avait le commandement nominal de l'armée, poursuivit ses succès jusqu'aux portes d'Anvers, et prit en très peu de temps cette ville ainsi que la citadelle. Enfin, après deux campagnes successives, aussi avantageuses pour la France que glorieuses pour le maréchal de Saxe, la paix fut signée à Aix-la-Chapelle, le 18 octobre 1748, entre les huit puissances belligérantes, et mit un terme à cette guerre fameuse, qui, pendant sept ans, désola la plus grande partie du continent européen.

Les principales dispositions du traité de Westphalie furent remises en vigueur, ainsi que tous les autres traités importants conclus depuis 1748. Les provinces belges retournèrent à l'empire, (page 11) mais sans qu'il y eût d'amélioration dans leur sort, et sans qu'il fût apporté aucune modification aux conditions onéreuses auxquelles elles étaient soumises vis-à-vis de la Hollande.

En même temps, les puissances contractantes garantirent la Pragmatique-Sanction, et reconnurent ainsi formellement les droits immuables de Marie-Thérèse. Dès cette époque, jusqu'à la mort de cette princesse en 1780, la Belgiquejouit d'une parfaite tranquillité ; l'agriculture renaît et prospère ; le commerce se ranime quoiqu'entravé par les traités de Munster et celui des Limites ; l'industrie est protégée, les arts et les sciences encouragés ; les ressources du pays et l'esprit d'économie de ses habitants viennent compléter ce tableau d'une prospérité réelle. Enfin, pour adopter le langage d'un historien, la condition des Belges, à cette époque, peut être résumée en ce peu de mots : « Ils furent heureux et contents. »

Mais cette félicité fut troublée peu de temps après l'avènement de Joseph II, qui, cependant, signala le commencement de son règne par les efforts qu'il fit pour obtenir de la Hollande la suppression des barrières dans toutes les villes qui y étaient soumises, et l'ouverture de l'Escaut. Ce prince, qui avait fait une étude approfondie des théories gouvernementales, était depuis longtemps convaincu que les abus et les obstacles qui s'opposaient à cette unité, à cette vigueur d'action si essentielles pour le bien-être d'un Etat et (page 12) la bonne exécution des lois, prenaient leur source dans l'intolérance du clergé, dans l'absence d'unité, dans le défaut d'ensemble des rouages administratifs, dans la multiplicité des monastères et des jours fériés, dans le défaut d'homogénéité que présentait la législation des différentes provinces, et enfin dans les privilèges dont jouissaient les diverses localités.

La constitution de Charles-Quint, révisée par Philippe d'Anjou, fut encore amendée par l'empereur Charles VI ; mais les modifications introduites par ce dernier tendaient à un retour vers l'ancienne constitution, sauf quelques changements que les progrès de la civilisation avaient rendus nécessaires. Cette constitution, religieusement observée durant le règne de Marie-Thérèse, était depuis longtemps considérée par Joseph II comme extrêmement défectueuse, et quoique, en la jurant à la Joyeuse Entrée, lors de son avènement au trône, il se fût engagé à maintenir les anciennes formes d'administration, il songeait secrètement à introduire dans l'état diverses réformes, et à établir sur des bases uniformes l'économie intérieure du gouvernement.

Les principes qui dirigeaient Joseph étaient sans aucun doute philosophiques ; mais il se trompa en faisant une guerre ouverte aux abus existants, abus trop enracinés par l'habitude, et dont la destruction ne pouvait être opérée que graduellement, (page 13) et non violemment par l'effet d'une volonté despotique. Tolérant lui-même, il voulait propager la tolérance parmi ses peuples ; convaincu des abus qui résultaient du trop grand nombre de couvents et de jours fériés, il voulut supprimer les uns et diminuer les autres, spécialement les fêtes paroissiales nommées kermesses ou dédicaces. En effet, ces fêtes, qui se prolongeaient pendant plusieurs jours, offraient un aliment à la paresse, à l'ivrognerie et à la débauche, et enlevant aux classes laborieuses le temps qu'elles auraient dû donner au travail, les privaient ainsi d'une grande partie de leurs moyens d'existence.

Plusieurs édits ayant ces réformes pour objet furent successivement publiés, et causèrent un mécontentement universel, spécialement dans le clergé catholique.

L'archiduchesse Marie-Christine et le duc Albert, investis du gouvernement général, adressèrent alors à l'université de Louvain un rescrit ordonnant l'admission des protestants aux fonctions civiles, et déclarant que, quoique l'empereur fût fermement décidé à maintenir et à protéger la religion catholique, S.M., néanmoins, trouvait qu'il était de la charité chrétienne de se montrer tolérants envers les protestants, envers des hommes auxquels on ne pouvait ôter le nom et les avantages du titre de citoyens quelle que fût leur (page 14) croyance religieuse. On leur fit cette singulière réponse : « La tolérance est une source de dissensions, de haines et d'interminables désordres, parce que la religion catholique considère tous les hérétiques sans distinction comme des victimes dévouées à la perdition éternelle. Tels sont les principes que la religion catholique grave dans le cœur de ses enfants ; c'est là un dogme essentiel, un article invariable de leur foi. » (Dewez. Histoire générale de la Belgique).

Cette réforme et d'autres que l'on avait projetées furent établies par deux édits émanes de Vienne, en 1787. Il faut que ces actes aient été d'un intérêt vital pour la Belgique, puisqu'ils causèrent un mécontentement général, dont l'explosion se manifesta par une révolte ouverte, et qui, après avoir parcouru toutes les phases d'une révolution, amena la chute de la dynastie autrichienne. Cependant, après quelques mois d'une rébellion inutile, souillée par les plus violents et les plus honteux excès, cette insurrection se termina par la soumission des insurgés et la restauration de la maison d'Autriche.

Les principales innovations qui servirent de prétexte à l'insurrection étaient celles-ci :

1°. L'abolition des trois conseils collatéraux ; leur formation en un conseil d'état, présidé par le premier ministre (Ces conseils collatéraux, établis par Charles-Quint, furent ainsi désignés parce que les conseillers étaient ad latusprincipis).

(page 15) 2°. La répartition des provinces en 9 cercles, gouvernés chacun par un intendant, et divisés en districts ayant des commissaires chargés de l'administration civile et politique ;

3°. L'abolition de tous les tribunaux inférieurs, seigneuriaux et ecclésiastiques, l'établissement de cours de justice ou d'assises dans chaque province, avec une cour d'appel centrale à Bruxelles ;

4°. L'abolition de la torture, la soumission des ecclésiastiques séculiers et réguliers à la justice ordinaire ;

5°. La suppression de quelques couvents ; la fondation d'un séminaire général, destiné spécialement à l'éducation du clergé.

Ces propositions étaient de nature à satisfaire un peuple éclairé, un clergé moins jaloux d'une influence sans bornes. Cependant, elles eurent un tout autre résultat que celui qu'on avait droit d'attendre de la raison publique et que le souverain avait espéré.

Le célèbre Vandernoot apparut alors sur l'horizon politique, et se fit remarquer par la publication d'un Mémoire où il se déclarait le défenseur des droits et des privilèges du peuple belge, et dénonçait comme traîtres au pays les intendants et tous ceux qui acceptaient une charge dans leur (page 16) administration. Ce Mémoire fameux, approuvé par les Etats, produisit une sensation extraordinaire dans tout le pays, et donna lieu probablement aux mouvements séditieux qui eurent lieu à Namur et dans d'autres villes.

Le gouvernement, marchant avec hésitation dans la mise en pratique de son système, manquant de force et d'énergie, chercha à temporiser, et, en suspendant l'exécution de quelques-unes des réformes, il espéra obtenir l'admission des autres. Mais son attente fut trompée ; car, les mécontents, forts des concessions qu'ils avaient déjà obtenues, exigèrent le rapport de tous les édits impériaux, le rétablissement de l'ancienne forme d'administration, enfin la stricte exécution de la constitution de 1531 et de la Joyeuse Entrée.

La gouvernante générale, trouvant toutes les remontrances vaines, jugea plus prudent de se soumettre pour conjurer l'orage. En conséquence, elle consentit au rétablissement de l'ancienne constitution, et renvoya des conseils toutes les personnes opposées à cette mesure ou même seulement suspectées par le peuple. Cette résolution fut publiée à Bruxelles le 31 mai 1787, et fut accueillie avec les plus extravagantes manifestations de la joie publique. Mais les germes de désaffection avaient déjà porté leurs fruits, et ils ne purent être étouffés même par ce triomphe populaire. Des réunions secrètes eurent lieu ; il se forma des (page 17) associations ; la cocarde nationale fut de nouveau ouvertement portée, et des enrôlés volontaires promenèrent dans les rues des bannières sur lesquelles étaient inscrites les devises les plus incendiaires. Les noms de royaliste ou d'intendant, adoptés pour indiquer les personnes attachées à l'empereur, devinrent des motifs de proscription. Les malheureux ainsi désignés étaient en butte aux insultes de la populace et désignés aux pillards et aux assassins. Il devenait donc évident que, tout en professant ouvertement un inviolable attachement à l'empereur, les états, le clergé et les autorités désiraient intérieurement secouer le joug de l'Autriche. La fermentation générale venait moins des infractions de l'empereur à la constitution que des rapports malveillants et exagérés répandus dans le public par les trois corps que nous venons de nommer.

Dans tous les pays, la majeure partie des citoyens, surtout des classes inférieures, est indifférente à la forme du gouvernement qui les régit. En effet, ils ne peuvent comprendre ses actes dont ils ignorent le motif et le but. Ils ne jugent le gouvernement que d'après le plus ou moins de liberté individuelle dont ils jouissent, ou d'après la quotité des impôts qui pèsent sur les objets de première nécessité. Telle était la position de la Belgique, où le peuple, naturellement insouciant et ami du repos, demande pour se (page 18) soulever des causes de mécontentement plus qu'ordinaires. Les chefs révolutionnaires furent donc obligés d'avoir recours aux insinuations les plus mensongères pour stimuler les masses et entraîner l'esprit public. Ainsi, l'empereur fut représenté comme un tyran qui avait l'intention d'établir la conscription militaire, de charger d'une taxe de 40 p.c. les produits du commerce, de l'industrie et de l'agriculture, d'abolir les tribunaux ordinaires pour leur substituer la juridiction despotique des intendants et d'introduire dans l'Eglise des doctrines hétérodoxes, afin de saper les fondements de la vraie foi. Enfin, on affirmait qu'une armée de 80 mille Autrichiens était prête à entrer dans le pays pour soutenir ces odieuses mesures.

Ces sinistres rapports, préparés avec art par les laïques, furent répandus par le clergé qui ne se fit pas scrupule d'accuser Joseph II d'hérésie aussi bien que de despotisme. Et telle fut l'adresse des intrigants, qu'à la fin l'Église et la religion se confondirent dans l'esprit des hommes avec la liberté et la constitution, et que tout essai pour réformer celles-ci fut considéré comme une attaque sacrilège contre les premières.

Une dépêche, adressée par l'empereur au prince de Kaunitz, qui avait remplacé Marie-Christine et le duc Albert dans le gouvernement, donna la dernière impulsion à la rébellion. Ce document (page 19) rappelait les concessions déjà faites au peuple et prescrivait la prompte exécution des édits. Une révolte sérieuse en fut le résultat immédiat, et le 22 janvier 1788, le comte d'Alton, qui avait été nommé général en chef, ayant trouvé nécessaire de faire avancer les troupes, les soldats furent insultés et maltraités par la populace, et obligés de repousser la force par la force ; le sang des citoyens coula alors pour la première fois.

Vandernoot, qui était l'un des principaux moteurs de tous ces événements, et qui jouissait d'une immense popularité, fut décrété d'arrestation. Mais il s'enfuit en Angleterre, où on le berça de promesses de secours. De là il passa en Hollande avec le titre d'agent plénipotentiaire du peuple brabançon ; il y fut accueilli par la princesse d'Orange, qui le berça des mêmes promesses. De La Haye Vandernoot alla à Berlin, et obtint, à la recommandation de la princesse d'Orange, une audience du premier ministre, lequel exprima sur le compte de Vandernoot une opinion encore applicable, à l'heure qu'il est, à plusieurs des personnes qui ont joué un rôle marquant dans la dernière révolution. « Vandernoot, dit le ministre, est un homme évidemment plutôt poussé par un esprit de vengeance que par l'amour du bien. Son principal mobile est l'ambition et non le patriotisme ; et il est beaucoup plus versé dans l'étude des lois que dans les mystères de la politique.»

(page 20) Pendant ce temps, les collègues de Vandernoot, Vonck, Vaneupen et autres, secondés par les abbés de Tongerloo, St.-Bernard, et les principaux du clergé, établirent une société secrète sous le nom de Pro Aris et Focis.Leur but était de fonder un comité révolutionnaire régulier, dont une section devait se rendre en Hollande, et y organiser une armée composée d'émigrés et de volontaires. Cette armée, dont le colonel Vandermersch fut nommé commandant, s'assembla à la frontière dans les premiers jours d'octobre 1789, et commença ses opérations le 24 du même mois, jour devenu mémorable par la publication du célèbre manifeste qui déclarait Joseph II déchu de la souveraineté du Brabant. L'armée des patriotes avait un effectif seulement de 2,500 hommes ; elle avait 6 pièces de canon. Divisée en deux colonnes, commandées l'une par Vandermersch et l'autre par le colonel Lorangeois, elle entra en Belgique par Groot, Zindert et Hoogstraaten, et telle était la faiblesse du gouvernement et des garnisons autrichiennes, si grands étaient le manque d'énergie des commandants militaires et le découragement des troupes, qu'en moins de deux mois, Gand, Bruges, Ostende et Anvers ouvrirent les portes aux patriotes ; les autorités et les troupes impériales furent chassées de Bruxelles, et l'indépendance du Brabant fut proclamée.

Cet exemple fut suivi par les Flandres, le (page 21) Hainaut, la Gueldre et le Limbourg. Le 7 janvier 1790, les députés des états de ces provinces s'assemblèrent à Bruxelles, et signèrent un traité fédéral consistant en 12 articles, et déclarant : 1° la formation d'une confédération sous le nom de Provinces Belges Unies ; 2° l'établissement d'un congrès national fédéral, ayant le pouvoir de nommer les ministres, de faire la paix ou la guerre, de battre monnaie, enfin réunissant tous les pouvoirs d'un gouvernement constitutionnel. Chaque province conservait son administration locale, ses droits, ses privilèges et son indépendance, dans toutes les matières qui n'avaient pas un caractère d'intérêt général.

Mais il fut bientôt évident que cette organisation n'était qu'une utopie. Les jalousies, les dissentiments éclatèrent entre les provinces et leurs chefs révolutionnaires. L'ignorance politique et l'inexpérience des ministres du gouvernement n'étaient égalés que par la maladresse de ses généraux. Les principes démocratiques avoués par les uns, reniés par les autres, et le défaut d'unité dans les différentes branches de l'administration, paralysaient sa marche, et neutralisaient les succès que les patriotes obtenaient dans les combats. L'anarchie régnait dans le pays ; la méfiance et la confusion se répandaient dans chaque province ; les principales villes étaient le théâtre d'affreux désordres, sans que les autorités eussent le pouvoir (page 22) ou même la volonté de les réprimer. Tel était l'état des choses à la mort de Joseph II, le 20 février 1790.

L'avènement de Léopold II fut suivi de tentatives infructueuses de conciliation de la part du cabinet de Vienne. Mais les succès obtenus par les troupes autrichiennes sur le général belge Schoenfeld, le défaut d'unité entreVandernoot, Vaneupen et Vonck, la retraite du duc d'Ursel, du duc d'Aremberg, du comte de Lamark, et autres gentilshommes distingués attachés à la cause des patriotes, ainsi que la médiation de l'Angleterre, de la Hollande et de la Prusse, amenèrent enfin les Etats à admettre des termes d'accommodement. La négociation marcha d'abord lentement ; mais les trois puissances médiatrices ayant adressé au gouvernement révolutionnaire une note accompagnant un manifeste impérial, et le maréchal Binder ayant soumis Louvain, Bruxelles, Malines et Anvers, les États envoyèrent des députés à La Haye, et le 1er décembre, il fut signé une convention par laquelle les Belges obtinrent la restauration de leur constitution et de la Joyeuse Entrée, et se soumirent à la domination de la maison d'Autriche.

Ainsi se termina une révolution qu'on peut dire avoir manqué de tout ce qui peut ennoblir un mouvement populaire. Car il est incontestable qu'on ne peut l'attribuer à la violation (page 23) de la constitution ni à l'oppression exercée par le gouvernement, mais bien à l'ambition intéressée de quelques pseudo-patriotes, et à l'intolérance d'un clergé jaloux. Son principal objet ne fut pas d'assurer l'indépendance nationale, le redressement des griefs et l'extension de la liberté aux classes inférieures, mais de faire maintenir une foule de lois d'exception, de privilèges traditionnels, d'abus établis au profit du clergé, fruits barbares du moyen-âge.

Sous le prétexte de s'être levés pro aris et focis, les insurgés s'étaient opposés à tous les principes libéraux, qui sont devenus maintenant une portion nécessaire et inhérente de l'existence des sociétés. Le spectacle que ces événements présentèrent fut une anomalie remarquable. D'un côté, un empereur philosophe quoiqu'absolu, tâchant de propager la tolérance, d'introduire des réformes, de redresser la marche du gouvernement, de simplifier l'action de la justice, de donnera l'état cette union qui fait la force. De l'autre côté, un peuple conduit par quelques hommes, et répandant son sang pour faire maintenir, au profit des classes privilégiées, des abus aujourd'hui repoussés et flétris par ses descendants plus éclairés. On peut affirmer que si on tentait de nos jours de ramener la Belgique à l'état où elle se trouvait sous Marie-Thérèse, le pays tout entier, et même les prêtres, prendraient les armes pour s'y opposer.

(page 24) On peut tirer de ces discordes cette conséquence que la réunion à la France, qui eut lieu ensuite, fut antinationale. Car comment admettre que les mêmes hommes, qui se soulevèrent en 1790 pour le rétablissement des privilèges du clergé, aient pu, trois ans après, désirer un ordre de choses qui devait détruire ce qu'ils avaient été si jaloux de maintenir ! Si, comme on l'admet généralement, la révolution brabançonne avait eu un caractère exclusivement religieux, peut-on dire que la réunion à la république française était conforme aux vœux du peuple ? Non sans doute ; l'incorporation à la France fut, aussi bien que la réunion à la Hollande, l'œuvre de la violence.

On a cherché à assimiler la révolution de 1789 à celle de 1830, en les attribuant l'une et l'autre au fanatisme religieux. Sans aucun doute la religion, ou plutôt le catholicisme eut une grande part dans l'une et dans l'autre. Mais le but et le mode d'action furent néanmoins essentiellement différents. En 1789, le clergé, sans égard pour les libertés populaires, poussa le peuple à la révolte afin d'assurer le maintien de ses privilèges, tandis que, dans la révolution de 1830 les prêtres figurent comme les principaux soutiens des idées libérales, et ne paraissent pas s'être occupés le moins du monde de leurs propres intérêts.

(page 25) Joseph II trouva que la religion avait si complètement envahi l'État qu'il était plus que temps d'arrêter les empiétements des ministres du culte. En cela il avait raison ; car, excepté dans les pays mahométans, l'état n'est pas dans la religion, mais la religion dans l'état. Il convenait donc qu'il mît un terme à ces envahissements. Il a pu se tromper dans les moyens qu'il a employés, mais il était dans son droit en principe. On accusait l'empereur de pousser les principes philosophiques jusqu'à une hétérodoxie extrême ; mais qui lui adressa ce reproche avec le plus de violence ? Ce furent les ministres d'une église qui déclare que la tolérance est contraire à ses doctrines ; des ministres qui ne peuvent supporter aucune concurrence, et qui réclament pour eux un monopole qu'ils blâment cependant chez les autres.

Les malheurs qui résultèrent des innovations tentées par Joseph II provinrent de ce que ce prince éclairé et philosophe arriva trop tôt d'un demi-siècle. Si son règne eût suivi celui de Napoléon au lieu de le précéder, il est probable que l'Autriche serait maintenant classée au nombre des monarchies constitutionnelles.

Dans la révolution de 1830, le rôle des deux partis se trouva en quelque sorte interverti. Car les empiétements venaient tous du pouvoir. La philosophie du gouvernement était plutôt Gomairienne que Voltairienne ; elle tendait au prosélytisme (page 26) plutôt qu'à la tolérance, aux mesures restrictives plutôt qu'à l'émancipation. Ses actes étaient d'autant plus impolitiques qu'ils émanaient d'un pouvoir professant une religion qui n'était pas celle de la majorité. Si donc les Belges de 1830 n'avaient pas eu de meilleures raisons pour se soulever que ceux de 1789, ils auraient été en butte à la désapprobation générale, et les préventions que l'on a soulevées contre leur cause n'auraient pas été dénuées de fondement.

Indépendamment d'une amnistie générale, du rétablissement des trois conseils collatéraux et de l'ancien système d'administration provinciale et judiciaire, les premiers actes de Léopold furent la révocation de tous les édits de son prédécesseur qui supprimaient les immunités de l'église. Mais le feu de la sédition et la désaffection, joints sans doute à un sentiment inné de nationalité et d'indépendance, subsistèrent sous les dehors de la soumission. Ces germes de désunion se manifestèrent, pendant le peu de temps que régna Léopold, par des remontrances et des mouvements populaires, qui souvent mirent le gouvernement dans la nécessité de recourir à d'énergiques mesures de répression. Mais l'orage terrible qui grondait sur toute l'Europe éclata bientôt, et fondit à l'improviste sur cet empereur et sur le peuple belge.

A l'empereur Léopold, mort le 1er mai 1792, (page 27) succéda son fils François II, alors dans sa 29e année ; à peine eut-il pris les rênes du gouvernement que la guerre éclata avec la France.

Le fameux décret de l'assemblée nationale, du 20 avril, fut immédiatement suivi du commencement des hostilités. Les troupes françaises débouchent sur deux colonnes, par Lille et Valenciennes : l'une, commandée par Luckner, pénètre dans les Flandres ; l'autre entre dans le Hainaut, sous le commandement de Dumouriez ; et, après la victoire de Jemmapes, ce dernier s'avance sur Liége, le 28 du même mois ; tandis qu'un détachement, sous les ordres de Miranda, traverse rapidement Bruxelles et Malines, il investit la citadelle d'Anvers, qui capitule après quelques heures de tranchée ouverte. En même temps, Namur ouvrait ses portes au général Valence ; ainsi, dans l'espace de quelques jours, les Flandres, le Brabant, le Hainaut, les provinces de Namur et le pays de Liége furent soumis aux armes françaises.

Les troupes autrichiennes se furent à peine retirées, que l'animosité du peuple contre cette nation se manifesta ouvertement ; des assemblées furent convoquées dans les principales villes, et des députations furent envoyées à la convention, pour déclarer que les Belges avaient renoncé à toute alliance avec l'Autriche, et supplier la république de ne traiter avec aucune des puissances de l'Europe, jusqu'à ce qu'elles eussent (page 28) reconnu l'indépendance de la Belgique ; or, ce n'était pas son indépendance, mais sa conquête et sa réunion à la France, que désirait la politique française. Toutefois, les députés furent accueillis avec des assurances fallacieuses de fraternité et de protection, au moment même où la convention rendait le fameux décret du 18 décembre, qui déclarait la république française coactive et coercitive. Ce célèbre document ne fut pas plus tôt connu, que la saine portion de la nation belge ouvrit les yeux sur le sort qui la menaçait ; de nouveaux députés furent aussitôt renvoyés à Paris, et furent chargés de faire des remontrances au sujet de l'application des principes de ce décret à leur pays ; mais la convention n'entendait pas se départir de ses vues de conquête, et sourde aux réclamations des députés, elle divisa les provinces belges en arrondissements, dirigés par des commissaires français auxquels on enjoignit de préparer le peuple à la réunion à la France.

La convention sembla aux yeux du public avoir pris ces mesures sur la demande de quelques clubs établis dans chaque grande ville sous les auspices d'agents français ; ces clubs, agissant contre la volonté de la grande majorité de la nation, avaient envoyé des députations à la convention pour demander la réunion. Dans la séance du 3l janvier 1793, Danton, profitant adroitement de la présence d'une députation de Liége, s'écria : (page 29) « Obéissant à ma raison et non à mon enthousiasme, c'est au nom du peuple belge que je demande la réunion à la France. » Dans le but de captiver l'amour des classes inférieures, on décréta dans la même séance que partout où pénétreraient les armées françaises, le peuple serait libre de s'assembler et de décréter la forme de gouvernement qui lui conviendrait. Cette comédie atteignit le but que la convention s'était proposé ; car les habitants des différentes villes s'assemblèrent, soit dans les églises, soit dans les hôtels-de-ville, et votèrent la réunion sous la terreur des bandes de jacobins qui menaçaient ouvertement tous ceux qui auraient tenté de s'y opposer.

Les procès-verbaux relatant ces résolutions furent envoyés à la convention qui décréta successivement la réunion de chaque ville à la France, en la déclarant conforme aux vœux ardents du peuple belge. Or il s'en fallait bien qu'il en fût ainsi ; on peut s'en convaincre en lisant la lettre qu'écrivit Dumouriez à la convention, le 12 mars 1793, et dans laquelle il déclare hautement « que la masse de la nation est opposée à l'union, et qu'elle va même jusqu'à vouloir la rompre par les armes. » Mais avant que ce projet pût être accompli, les troupes autrichiennes, commandées par le prince de Cobourg, ayant reçu des renforts considérables, reprirent l'offensive, gagnèrent la bataille de Nerwinde et chassèrent les Français (page 30) de Louvain, Nanur, Anvers, Gand et Mons. Le 23 du même mois, le comte de Metternich arriva à Bruxelles et fut réintégré dans son poste de ministre. Le 28, l'archiduc Charles fit son entrée solennelle dans cette ville, comme gouverneur-général, tandis que les armées françaises, battues sur tous les points, évacuaient le territoire belge qui rentra sous l'autorité de l'Autriche.

Mais tous ces succès furent annihilés par les campagnes désastreuses de 1793 et 1794, où la victoire passa du côté des Français. Les fautes commises alors par quelques-uns des alliés passent tout ce qu'on peut imaginer, et ne peuvent s'expliquer que par une absence totale d'habileté chez quelques commandants militaires et surtout par leur défaut d'union.

Dans l'espoir d'enflammer le courage de ses troupes et de se concilier les Belges, l'empereur se rendit à Bruxelles et prit le commandement en personne ; mais les armées alliées, commandées par Clairfayt et le duc d'Yorck, ayant éprouvé des désastres successifs et perdu la sanglante bataille de Tournay où le prince, qui devait plus tard monter sur le trône sous le nom de François II, se distingua et montra un courage à toute épreuve ; S. M. I. quitta le quartier-général et retourna à Vienne.

Pleins d'ardeur et d'enthousiasme, les Français poursuivirent rapidement leurs succès, et (page 31) ayant concentré leurs forces remportèrent la fameuse victoire de Fleurus ; ils se répandirent alors par tout le pays comme un torrent, chassèrent les alliés des Pays-Bas, et plantèrent en peu de jours leur bannière nationale sur toutes les villes de la Belgique.

Ces conquêtes amenèrent le rétablissement des comités révolutionnaires dans toutes les villes, sur les bases du club des jacobins de Paris, lesquels, agissant sous l'influence immédiate de la France, se hâtèrent d'émettre solennellement le vœu d'être réunis à la république. Des commissaires furent en conséquence immédiatement envoyés à Paris, demandant, comme mesures préliminaires, la division des provinces en départements, districts et cantons, l'introduction des formes françaises d'administration municipale et judiciaire, et l'établissement du jury. Ces mesures préparatoires furent suivies en juillet de la déclaration de la liberté de l'Escaut, fermé depuis le traité de Munster de 1648, et rouvert en conséquence de cette déclaration le 14 fructidor (septembre).

La Belgique reçut cette nouvelle organisation générale, et fut divisée en neuf départements assimilés, relativement à leur administration intérieure, aux départements français.

Ces arrangements conclus, le gouvernement de la république jeta entièrement le masque. La (page 32) question d'une réunion définitive fut formellement posée devant la convention, le 8 vendémiaire (octobre) an IV, et après deux jours de discussions, dans lesquelles la réunion chaudement combattue par Armand, Lesage et d'autres membres, comme désavantageuse aux Belges et contraire aux sentiments de la saine partie de la nation, fut soutenue par Carnot et Merlin de Douai, la question fut enfin résolue affirmativement à une grande majorité, et la réunion de la Belgique à la France déclarée par un décret du 30 septembre 1793.

Dès ce moment jusqu'au commencement de 1814, la Belgique a continué de former une partie intégrante de l'empire français. La maison d'Autriche perdit dès lors irrévocablement ce brillant fleuron de sa couronne, pour la conservation duquel elle avait pendant plus de huit ans dépensé tant d'or et tant de sang.

Le peuple belge, qui s'était révolté contre le pouvoir paternel d'un prince juste et tolérant, se plongea de lui-même dans le plus intolérable état de vasselage, déguisé par les dehors d'une apparente liberté. Ses institutions religieuses furent détruites, ses privilèges abolis ; ses droits et ses immunités pour lesquels il avait combattu pendant plusieurs siècles furent foulés aux pieds ; son indépendance lui fut ravie, son commerce, son industrie, sacrifiés à la politique jalouse de ses (page 33) conquérants ; son clergé avili, et ses enfants soumis à la conscription, pour aller périr par milliers dans des climats éloignés ; la misère désola ses cités, la famine ses campagnes, et cette capitale naguère si brillante ne fut plus qu'un chef-lieu de département, vit ses palais inoccupés et l'herbe croître dans ses rues désertes.

Tels furent les fruits de la réunion de la Belgique à la France, et selon toute probabilité, malgré l'industrie de ce peuple et la richesse surprenante de son sol, tel eût été encore son sort, si les projets des réunionistes de 1830 n'eussent été déjoués par les efforts de la majorité plus politique et plus patriote de leurs concitoyens. Ainsi, même en supposant que la réunion eût pu se faire sans une guerre générale, nous eussions vu l'Angleterre, la Hollande et toutes les puissances de l'Europe, demander la fermeture de l'Escaut, et le renouvellement du système des barrières que la conférence de Londres et spécialement le cabinet anglais voulaient prévenir.

**CHAPITRE DEUXIEME**

La Belgique reconquise par les alliés. - Renonciation de l ' Autriche. - Proposition faite par le prince souverain d'ériger un royaume maritime. - Union de la Belgique et de la Hollande. - Loi fondamentale. - Vues de la représentation nationale. - Conduite impolitique du gouvernement néerlandais.

(page 34) Depuis la paix de Campo-Formio jusqu'au printemps de 1814, les départements belges restèrent enchaînés aux destinées de l'empire français. A cette époque, la vieille Néerlande avait déjà secoué le joug de la France, et encore pleine du souvenir qu'un gouvernement oligarchique avait laissé dans les esprits, elle rappela de l'exil les descendants de ses stathouders pour les élever à la dignité de princes souverains (Le baron Fagel et Perponcher, députés en Angleterre pour cet objet, étaient dans un tel état de dénuement que le gouvernement britannique fut obligé d'avancer au prince souverain une somme de 100,000 livres sterling, sur les fonds extraordinaires de l'armée, pour les mettre en état de quitter Londres). La Belgique, (page 35) quoique hors d'étal de suivre cet exemple, désirait ardemment son émancipation, aussi quand les armées de la Sainte-Alliance eurent passé le Rhin, refoulant devant elles les vaillants débris des armées de Napoléon, le peuple belge accueillit avec joie la dissolution d'une union antinationale ; et confiant dans les promesses que les puissances alliées lui avaient faites, ainsi qu'à toutes les autres nations, par les traités de Reiffenbach (L'article 1er de la convention de Reiffenbach, signée le 14 juin 1813, se termine ainsi : « l'objet de la présente guerre est le rétablissement de l'indépendance des pays opprimés par la France ; les hautes puissances contractantes (l'Angleterre et la Prusse) se sont réciproquement engagées à diriger tous leurs efforts vers cet objet. » Le traité de Chaumont du 1er mai 1814 contient les mêmes stipulations) et de Chaumont, et qu'elles renouvelaient dans leurs nombreuses proclamations, il tourna les yeux vers l'avenir qui s'ouvrait devant lui, et il conçut l'espoir du rétablissement prochain de ses anciens droits et de ses libertés.

Le premier soin des alliés, après qu'ils eurent conquis la Belgique, fut l'établissement d'un gouvernement provisoire sous la direction du général autrichien Vincent, lequel conserva les formes administratives et judiciaires établies par la France.

Il n'est pas nécessaire d'observer que si les assurances contenues dans les traités et (page 36) proclamations des alliés avaient été prises à la lettre, la Belgique aurait dû être replacée sous la domination de l'Autriche, restauration qui aurait entraîné celle des anciens privilèges, ainsi que les incohérences de la Joyeuse Entrée et de la constitution de Charles-Quint. Ce retour vers l'ancien ordre des choses était incompatible avec les intérêts de l'Europe, la paix et le bonheur réel des provinces belges ; mais les destinées ultérieures de ce pays et sa réunion à la Hollande avaient déjà fait le sujet de négociations secrètes à la conférence de Chaumont, où les bases des traités de Londres, de Paris et de Vienne, en ce qui concerne les Pays-Bas, furent discutées et arrêtées. Il ne restait plus qu'à obtenir l'adhésion du prince souverain.

La renonciation de l'empereur François à ses droits de souveraineté sur les provinces belges fut aisément obtenue et compensée par des accroissements de territoire en Italie. Le monarque autrichien dut abandonner sans trop de répugnance des possessions qui avaient coûté à ses prédécesseurs tant d'argent et tant de soldats, et qui, en le plaçant de nouveau en contact immédiat avec la France, exposaient l'Autriche à être entraînée dans de nouvelles guerres, dès qu'une cause quelconque amènerait la désunion entre elle et la France, et même seulement entre la France et toute autre puissance européenne. C'est à cette (page 37) renonciation de l'empereur d'Autriche qu'il faut attribuer en partie le maintien de la paix en Europe, lors de la conflagration de 1830 ; car si la Belgique réunie à l'Autriche avait été entraînée par le mouvement sympathique de la France à l'époque de la révolution de juillet, il est hors de doute que l'Autriche aurait été obligée de prendre les armes pour maintenir son autorité, et dès ce moment la guerre générale eût été inévitable.

Eu l'unissant à la Prusse, on donnait une trop grande prépondérance à cette puissance, et l'on envenimait la haine déjà si grande que se portaient mutuellement les Prussiens et les Français. La rupture de la paix générale qu'aurait amenée la révolution belge sous la domination autrichienne serait infailliblement arrivée sous le régime prussien, par les mêmes raisons auxquelles serait venu se joindre le mécontentement du peuple belge, chez qui s'étaient accréditées les idées les plus exagérées et les plus mal fondées touchant le despotisme et l'oppression du gouvernement prussien.

Un partage de la Belgique entre les puissances limitrophes, et qui aurait donné une partie des Flandres, Anvers et le Limbourg à la Hollande ; Liége, une partie du Brabant, Namur et le Luxembourg à la Prusse ; le Hainaut et le reste a la France, était incompatible avec les promesses faites par les souverains alliés, et sous (page 38) tous les rapports en contradiction avec la politique de la Grande-Bretagne ; celle-ci, en effet, ne pouvait ou au moins ne devait pas consentir à un partage qui aurait amené la France aux portes d'Anvers et jeté la Belgique et les provinces rhénanes dans les bras de cette puissance. Si un semblable partage était dangereux alors, il le serait bien davantage encore à présent ; car il est incontestable que la dislocation d'une partie de la Belgique ne manquerait pas d'entraîner la perte de la totalité, et servirait bientôt à réaliser les projets de quelques politiques français qui considèrent le Rhin d'un côté et l'Océan de l'autre comme les limites naturelles de la France.

L'Europe, au surplus, voulait élever une barrière contre les empiétements de cette puissance ; et si on avait rattaché la Belgique à l'Autriche ou à tout autre gouvernement dont le siège eût été trop éloigné, la conservation d'un pays déjà si faible par sa position géographique eût présenté de trop grandes difficultés.

Il ne restait donc qu'à ériger la Belgique en état indépendant et neutre, sous le sceptre de l'archiduc Charles ou de quelque autre prince d'Allemagne, ou qu'à l'unir à la Hollande. Le premier de ces plans ayant été trouvé impraticable, ce fut le dernier qu'on adopta.

La théorie sur laquelle cette résolution fut basée était éminemment politique et en harmonie avec (page 39) la tranquillité et les intérêts de l'Europe ; mais l'exécution de cette combinaison était hérissée de difficultés et féconde en dangers pour l'avenir. Aussi ce ne fut pas sans avoir hésité longtemps que le prince à qui le trône des Pays-Bas fut offert se décida à accepter cette tâche herculéenne, comme s'il avait eu le pressentiment de ses malheurs futurs. En réponse aux ouvertures des commissaires envoyés pour lui faire part du projet des puissances alliées, il présenta un contre-projet tendant à faire de la Hollande un royaume maritime puissant, au moyen de certains arrangements territoriaux très avantageux pour les Hollandais, mais à tous égards contraires aux intérêts des alliés.

Cette proposition consistait dans la cession à la Hollande de la rive gauche de l'Escaut, y compris Liefkenshoek à l'ouest, de la Frise orientale avec les duchés de Brême et d'Oldenbourg, et une partie du Hanovre à l'est, et de plus celle de tout le littoral compris entre l'Escaut et l'Elbe ; de sorte que la Hollande aurait possédé les bouches de la Meuse, du Rhin, de l'Ems et du Weser, et tous les grands débouchés de l'Océan entre la France et les frontières du Danemarck ; ce qui lui eût assuré le monopole de tout le commerce de transit de l'Allemagne.

Ce projet ne donna pas lieu à un examen sérieux ; car les alliés, tout en déviant de la promesse qu'ils avaient faite « de rétablir toutes les (page 40) nations dans leur condition première », n'avaient pas en vue des accroissements de territoire au profit de la Hollande, ni au profit d'une dynastie quelconque. L'érection du royaume des Pays-Bas était une mesure strictement et essentiellement européenne ; car il fallait une barrière au nord de la France, et cette barrière, on ne l'aurait pas obtenue en donnant une semblable extension aux forces de la Hollande dont on voulait seulement faire une tête de pont assez puissante pour résister au premier choc de l'ambition de la France. C'était par ce motif, et ce motif seul, que le cabinet britannique consentit à fournir les sommes énormes destinées à la reconstruction des forteresses à la frontière (Par une convention signée le 31 août 1814, la Suède consentait à rendre la Guadeloupe à la France, à condition qu'en cas d'union de la Hollande et de la Belgique, la première l'indemniserait d'une somme d'un million sterling qui lui serait garanti par la Grande-Bretagne. Par une seconde convention de la même date, entre l'Angleterre et les Provinces-Unies, la première rendit Java et toutes les colonies prises sur les Hollandais, excepté celle du cap de Ceylan et celle de Dcmesara, Essequibo et Berbis. Pour compenser la cession des trois dernières, la Grande-Bretagne s'engageait à payer le million dû par la Hollande à la Suède, et de plus à avancer deux millions sterling, destinés à l'érection de forteresses sur la frontière du royaume des Pays-Bas. La totalité de la somme dépensée par la Grande-Bretagne ne devait pas excéder trois millions sterling. - Parliamentary reports). Le 6ème article du traité de Paris du 80 mai 1814, en le prenant à la lettre, dit sans aucun doute que la Hollande « recevra une augmentation de territoire. » Il est évident qu'ici il y a un vice dans les expressions du traité ; il n'a jamais pu entrer dans les intentions des alliés de transférer la (page 41) Belgique à la Hollande, comme une simple addition. Toute la teneur du traité de Londres et l'acte d'acceptation prouvent suffisamment que l'intention des alliés était d'unir et d'amalgamer les deux pays en les plaçant sur le pied d'une égalité absolue.

Le but réel des grandes puissances a été trop longtemps perdu de vue dans la polémique qui a eu lieu depuis, spécialement par ceux qui considèrent le traité des 24 articles, dont nous parlerons plus loin, comme une spoliation directe de la Hollande et une violation des droits légitimes de la dynastie des Nassau.

En premier lieu, la Hollande n'avait pas l'ombre d'une prétention fondée à aucune partie de la Belgique au-delà de quelques enclaves sur la rive gauche de la Meuse ; mais on lui offrit presque toute la rive gauche de ce fleuve et le territoire qui s'étend entre le Brabant septentrional et la Meuse. La population de ces enclaves connues sous le nom de pays de généralité,(page 42) était de 58,861 habitants, répartis dans 54 bourgs ou villages, tandis que la portion du Limbourg cédée par le traité, y compris Maastricht, renferme 175,000 habitants. Il n'est personne qui puisse soutenir que ce ne soit pas là un équivalent suffisant ou encore moins que les Hollandais pussent s'arroger le droit de remettre en vigueur le système des barrières et d'empêcher la navigation de l'Escaut.

En second lieu, il est notoire que le prince souverain n'a pas été choisi dans son intérêt personnel et comme membre de la famille des Nassau, mais parce qu'il se trouvait être le chef d'un pays auquel les alliés avaient résolu de réunirla Belgique. Ses qualités reconnues d'homme d'état, sa réputation d'équité, pesaient peu dans la balance, et quoique l'Angleterre éprouvât un sentiment profond d'estime pour son fils, prince vaillant qui s'était si noblement distingué sous les drapeaux britanniques ; quoique le peuple anglais considérât déjà ce prince comme l'époux de sa reine future, ces sentiments n'eurent aucune influence sur le choix que l’on fit du représentant de la maison des Nassau.

C'est donc bien à tort que l'on a mis en avant une prétendue spoliation au préjudice des Hollandais, une violation des droits de leur souverain ; car ce prince n'avait aucun droit ni héréditaire ni légitime, si ce n'est ceux résultant des(page 43) traités qui relevèrent à la royauté. Et que sont ces traités, si ce n'est un contrat obligatoire, aussi longtemps qu'il n'est pas en désaccord avec le bien-être général ? Il n'était certes pas irrévocable, eu égard à des droits personnels ou à des droits de propriété ; il fut dicté par la nécessité et imposé par la force ; il était soumis aux circonstances et susceptible d'être modifié par la volonté de ceux qui l'avaient établi. L'épée trace les traités que la plume ne fait que ratifier ensuite. L'histoire de la diplomatie fournit mille preuves de changements et de remaniements de traités, et il n'en est pas de plus frappants que ceux qui concernent particulièrement les affaires des Pays-Bas.

Les droits ou plutôt les avantages qui résultèrent pour le roi et sa dynastie de la volonté des alliés lui furent acquis par la force des événements ; et c'est par l'impulsion contraire de ces mêmes événements qu'il en a perdu une partie. Les fondements du royaume des Pays-Bas reposaient malheureusement sur le sable, les matériaux qui avaient servi à l'élever étaient aussi hétérogènes que ceux de la statue de Nabuchodonosor ; et les architectes qui l'avaient construit furent contraints d'approuver la démolition après en avoir reconnu les vices. Ainsi le roi Guillaume, élevé seulement en faveur des intérêts européens, a dû être sacrifié à la même loi de la nécessité.

(page 44) Tout cela n'a pas eu lieu sans de profonds regrets, ce n'est pas par leur propre impulsion et sans avoir la main forcée que les puissances appelées à maintenir la paix de l'Europe ont sanctionné les malheurs d'un monarque bienveillant, chéri et respecté à juste titre, par ses concitoyens, d'un roi, modèle des vertus domestiques et privées, qui s'était fait par son équité et sa connaissance profonde des lois internationales, une réputation telle que des peuples éloignés le choisirent pour arbitre de leurs différends, d'un prince qui, quels qu'aient été les vices de son système de gouvernement avait élevé incontestablement la Belgique à un haut degré de splendeur et de prospérité commerciales. Assurément ce n'est ni en Prusse, ni en Russie, ni en Autriche, ni encore moins en Angleterre, que les peuples et les gouvernements applaudirent à cette irrésistible combinaison d'événements qui privait le prince d'Orange d'une noble succession et le rendait victime des malheureuses conséquences de la ligne fatale de politique suivie par les ministres de son père. Mais le salut de la grande famille européenne demandait ce sacrifice, et entre une rigueur apparente envers une dynastie et la destruction probable de plusieurs autres, il n'était pas d'hésitation possible.

Cette rigueur a été néanmoins beaucoup exagérée ; on ne peut la comparer à la destinée (page 45) fatale qui a accablé d'autres maisons royales. Qu'on jette les yeux sur la branche aînée des Bourbons, qu'on jette surtout les yeux sur l'ex-roi de Suède. Peut-on trouver un plus triste exemple des vicissitudes humaines et de l'instabilité des grandeurs royales ? Dans ce dernier monarque, nous voyons le descendant d'une longue lignée de rois, parcourant le monde comme un malheureux banni ; tandis qu'un soldat de fortune, né dans les rangs du peuple, et qui n'a rendu que des services équivoques aux alliés qui confirmèrent son élévation, un homme qui fut ostensiblement traître à sa patrie, possède en paix ce sceptre qui fut la terreur de l'Europe, alors qu'il était porté par le grand Gustave-Adolphe et l'indomptable Charles XII (La conduite équivoque du prince royal de Suède, (depuis la bataille de Leipsick jusqu'au moment de l'entrée des alliés à Paris en 1814, quand il espérait être appelé au trône de France), est connue de tous les hommes publics). Le roi des Pays-Bas ne fut-il pas lui-même forcé de refuser la main de sa fille au fils du prince détrôné, pour ne pas donner ombrage à la Suède et pour ne pas blesser les intérêts des autres puissances !

Pour en revenir à l'union mal assortie de la Belgique et de la Hollande, le traité de Londres, confirmé par ceux de Vienne et de Paris, (page 46) stipulait que « la fusion des deux pays devait être intime et complète » ; et le 1er article de l'acte d'acceptation du protocole de la conférence de Londres, signé à La Haye le 21 juillet 1814, reproduit ce principe, ajoutant que « les deux pays formeront un seul et même état, pour être gouvernés sous l'empire de la constitution déjà établie en Hollande, modifiée d'un commun accord. » Si cette complète et intime fusion, avait été possible, ceux qui l'avaient formée eussent accompli une œuvre admirable et garanti de la manière la plus sûre le maintien de la paix européenne. Mais malheureusement cette conception offrait dans l'exécution des obstacles insurmontables, et n'était qu'une vaine utopie, comme l'ont prouvé les événements.

Indépendamment de la dédaigneuse indifférence avec laquelle les alliés oublièrent de demander l'assentiment du peuple belge à leur combinaison, ils parurent avoir perdu de vue l'histoire morale des Pays-Bas, et avoir oublié les semences de haines, de jalousies et de dissentiments religieux et politiques qui avaient pris racine dans le pays depuis le règne de Philippe II. Dans leur empressement à consommer leur ouvrage, ils perdirent de vue tous ces germes de discorde et proclamaient la fusion, comme si une fusion nationale pouvait être obtenue par le transfert diplomatique d'un peuple sous la domination d'un autre.

« Ce n'est qu’à la divinité (dit un auteur hollandais) qu'il appartient de dire : que la lumière soit faite ! Mais quand les hommes osent prendre ce langage ils s'exposent à répandre les ténèbres là où ils espéraient faire briller la lumière. »

Cette fusion désirable ne pouvait être obtenue que par un des deux moyens suivants : il fallait que l'une des deux nations renonçât à ses principes et à ses préjugés pour se soumettre à ceux de l'autre ; or, pouvaient-elles oublier leur rivalité continuelle de religion, d'habitudes, d'intérêts, de traditions, de langage, qui tendait à les maintenir dans une antipathie absolue ! Pouvaient-elles se faire de mutuelles concessions, oublier toute individualité, et réunir leurs efforts pour le bien-être général !

De telles concessions ne devaient pas être attendues de la Hollande. En effet, on connaît la ténacité du caractère national de ses habitants ; suivant eux, d'ailleurs, le traité de Paris leur avait donné la Belgique comme une extension de territoire. Ces expressions du traité donnèrent le jour apparemment à plusieurs actes du gouvernement, qui semblait croire que la Belgique lui avait été inféodée et était destinée à former un annexe de la Hollande. D'un autre côté, tous ceux qui avaient étudié le caractère des Belges et apprécié l'influence immense du clergé sur le peuple, l'orgueil jaloux de l'aristocratie (page 48) et la supériorité numérique de la population, ne pouvaient attendre d'eux aucune concession sans des garanties suffisantes de réciprocité de la part de la Hollande ; si aucune concession n'était faite d'un côté ni de l'autre, on ne devait nécessairement attendre aucun résultat de tous les efforts qu'on pourrait faire pour amener la fusion des deux pays et même leur coexistence. La différence dans le chiffre de la population des deux parties du royaume était un obstacle invincible à leur union ; car l'histoire offre plus d'un exemple de l'absorption d'un peuple par un autre plus nombreux ; mais il n'y a pas d'exemple d'une solution semblable d'une telle combinaison au moyen de la donnée inverse ; et il serait déraisonnable d'en attendre un autre résultat. Cette inégalité de population fit naître aussi de grands embarras, c'est ce dont nous allons nous occuper.

Nous ne craignons pas d'affirmer que les alliés établirent leur combinaison sur une base fausse ; que préoccupés du désir de rétablir l'équilibre européen, et d'ériger une barrière contre les empiétements de la France, ils eurent trop de confiance dans la sagesse et l'influence du roi de Hollande, dans la stabilité de la dynastie au profit de laquelle la restauration venait d'avoir lieu en France, dans la malléabilité réciproque des peuples qu'ils avaient résolu d'unir ; ils eurent (page 49) tort, aveuglés qu'ils étaient par leur désir du bien, d'espérer que le temps, de mutuelles concessions, et un gouvernement prudent, affaibliraient à la longue les antipathies qui séparaient ces deux nations, éteindraient les animosités et garantiraient la durée d'une œuvre que ses auteurs regardaient comme un modèle de sagesse diplomatique. La base même de l'édifice contenait des éléments de dissolution nationale. L'union ne pouvait exister que par une similitude complète d'intérêts, de droits, de privilèges, par la plus stricte impartialité dans la répartition des impôts, l'égalité de la représentation nationale ; mais il était impossible d'obtenir tous ces points essentiels. Les principes de la loi fondamentale, dont l'acceptation ne se fit pas sans résistance, n'étaient pas calculés de manière à assurer à chacun des deux pays une existence durable ; cette constitution était entachée de deux ou trois vices capitaux, dont l'un consistait dans l'omission du principe de la responsabilité ministérielle, l'autre dans la lacune que laissait l'absence de la prérogative constitutionnelle que le roi aurait dû avoir de dissoudre les chambres. Ces vices du pacte fondamental eurent, comme nous le verrons plus loin, les plus graves conséquences (La loi fondamentale ayant pour titre : « Groudwet voor het Konnigryk der Nederlanden » fut rédigée par une commission de 24 membres et composée moitié de Belges, moitié de Hollandais ; elle ne fut en fait qu'une modification de la loi fondamentale des Provinces-Unies ; elle fut présentée à la sanction royale le 13 juillet 1815 et promulguée le 24 août suivant. Les notables hollandais qui s'assemblèrent pour discuter le projet original votèrent son acceptation à l'unanimité ; mais en Belgique, sur 1323 votants il y eut 796 votes négatifs et 527 votes affirmatifs. Or, comme 126 des premiers déclarèrent que leur vote négatif n'avait rapport qu'aux articles qui concernaient les matières religieuses, leur vote fut supposé affirmatif en ce qui concernait les autres dispositions ; puis, comme environ un sixième des notables belges n'avait pas voté, leur absence fut aussi considérée comme une adhésion ; et la loi passa, de cette manière, non sans exciter la clameur générale.) (page 50) Cette constitution était plus favorable àla Hollande qu'à la Belgique ; elle établissait un système de représentation nationale, qui devait amener les résultats les plus désastreux ; c'était en fait l'écueil contre lequel le vaisseau de l'état devait échouer dès sa sortie du port. Une saine politique pouvait établir dans la distribution des emplois civils et militaires un rapport entre le nombre des fonctions à conférer et le chiffre des populations. Mais donner une représentation égale, c'est-à-dire une représentation proportionnée au nombre relatif de la population, c'était accorder une grande majorité à la Belgique et mettre à sa merci les intérêts de la Hollande : car en supposant la population de la Belgique de 3,337,000 habitants, et celle de la Hollande de 2,046,000, la proportion des députés des deux pays devait être de 68 à 42. C'était là une difficulté à laquelle les législateurs les plus habiles ne pouvaient trouver de remède, et ce qu'il restait à faire, par conséquent, c'était de donner aux deux pays une représentation numériquement égale. Ainsi la Hollande, dont la population était d'un tiers inférieure à celle de la Belgique, obtint un même nombre de représentants ; ainsi se trouvèrent ébranlées d'un seul coup les bases de la représentation nationale ; ainsi se trouvèrent à jamais établis des éléments de discorde. Les raisons de cette disproportion furent énoncées dans les termes suivants, dans l'exposé des motifs de la loi fondamentale.

« Le nombre des députés que chaque province envoie aux états-généraux n'a pu être réglé d'une voix unanime. Plusieurs membres croyaient que la base à la fois la plus juste et la plus simple était la population de chacune d'elles ; des raisons plausibles et des exemples nombreux ne manquaient pas à l'appui de cette opinion ; on a combattu ces raisons, on a contesté la justesse des applications que l'on faisait de ces exemples à la réunion de nos provinces, et l'on a dit que les colonies qui reconnaissaient les provinces septentrionales pour leur mère-patrie, l'importance de (page 52) leur commerce et plusieurs millions d'habitants soumis aux lois de la métropole, ne permettaient pas d'adopter cette base ; que le seul moyen d'établir parfaitement et pour toujours une union intime et sincère entre les deux pays était de donner à l'un et à l'autre une représentation égale. La majorité s'est rangée à cet avis. »

Il est juste cependant d'observer que les difficultés de cette distribution étaient tout à fait indépendantes de la volonté du roi et de ses conseillers, et devaient être attribuées à des causes statistiques qui empêchaient tout autre mode d'arrangement. Le mal qui devait en résulter fut encore aggravé par l'égoïsme des députés hollandais et par l'inconciliable diversité d'intérêts politiques et de croyances religieuses qui existait dans les chambres. Une moitié des états-généraux était protestante et l'autre catholique ; la langue d'une moitié de l'assemblée était à peine comprise par l'autre. C'étaient là des faits qui devaient suffire pour amener un schisme éternel (La seconde chambre des états-généraux était composée de 110 députés, dont une moitié était nommée par les Hollandais et l'autre par les Belges. La proportion était d'un député par 37 mille habitants pour les premiers, et d'un par 61 mille pour les seconds. Pour les pays réunis, le terme moyen était d'un représentant par 50 mille habitants ; le maximum de la représentation nationale était d'un par 34 mille habitants (province de Groningue) ; le minimum d'un par 82 mille habitants (province de Namur)).

(page 53) Les conséquences funestes de ce système se révélèrent bientôt dans les discussions et les votes de la 2ème chambre des états-généraux. Chaque projet législatif ou financier nuisible aux intérêts de la Belgique, et qui passait à la chambre, était toujours voté par une majorité presque entièrement composée de Hollandais, tandis que ceux de même nature qui étaient rejetés, étaient toujours soutenus par une minorité hollandaise. En outre, toute proposition avantageuse à la Belgique était repoussée par l'influence de la majorité hollandaise, ou ne passait qu'après une opposition vigoureuse de la minorité de cette nation. D'un autre côté, tout projet d'une utilité immédiate pour la Hollande au détriment de la Belgique était soutenu par les députés hollandais, et quelques fonctionnaires belges, entraînés par l'influence de la cour et du gouvernement, venaient former une majorité qui, de cette manière, était toujours assurée aux Hollandais et au ministère. Ainsi passèrent les projets les plus oppressifs et les plus nuisibles ; ainsi furent engendrés plusieurs de ces griefs, dont le premier effet était de causer un mécontentement immédiat et universel (La statistique suivante, publiée par le docteur Friedlander, fait connaître la nature de ces votes : « Le 30 janvier 1821. Discussion de la taxe de la mouture et de l'abattage ; pour : Hollandais 53, Belges 2. - Séance du 20 décembre 1822.. Amortissement des fonds du syndicat ; pour : Hollandais 46, Belges 20. - Séance du 28 avril 1827. Budget annal ; pour : Hollandais 49, Belges 4. - Séance du 18 décembre 1829. - Deuxième budget décennal ; pour : Hollandais 48, Belges 13, etc., etc. - Abfall der Nederlanden, Hambourg, 1833).

(page 54) Indépendamment des vices de ce mode de représentation nationale, la loi fondamentale consacrait un abus financier incompatible de tous points avec les usages et les privilèges de toutes institutions constitutionnelles ; c'était le vote approximatif du budget pour 10 ans ; les députés étaient ainsi privés de toute possibilité de scruter les dépenses ou de demander le plus léger amendement ou économie durant un laps de temps qui nécessairement devait amener des nécessités de révision ou au moins d'examen. Il est vrai que le budget était divisé en deux parties ; savoir : un budget décennal ou ordinaire et un budget annal ou extraordinaire. Mais les points les plus importants, ceux qui demandaient l'attention la plus scrupuleuse et qui donnent, tous les ans, lieu aux plus vives discussions, dans les autres corps législatifs, tels que : la liste civile, la guerre, la marine, les colonies, les affaires étrangères, l'intérieur et le département des finances, étaient compris dans le (page 55) premier, et se trouvaient ainsi à l'abri de tout examen ultérieur pendant 10 années ;la seconde section du budget, formant à peu près un quart de la totalité, comprenait les dépenses extraordinaires, c'est-à-dire celles qui tenaient à des circonstances fortuites ;elle renfermait néanmoins presque toutes les dépenses du département de la justice.

Les vices de ce système décennal étaient si flagrants qu'il est difficile de concevoir comment on a pu trouver en Belgique et en Hollande 24 hommes capables de proposer cette partie de la loi fondamentale, et comment les états-généraux ne repoussèrent pas à l'unanimité le 229ème article de cette constitution, comment ils accueillirent un système si fécond en abus, un système tel qu'on ne pourrait tenter de l'introduire ou de le défendre dans la chambre des communes d'Angleterre sans produire une conflagration générale dans toute la (page 56) Grande-Bretagne. Joignez à cela un autre vice capital que présentait le mode adopté pour le vote des budgets par le règlement de la chambre qui interdisant tout amendement obligeait l'assemblée à les adopter ou à les rejeter en masse.

Nous avons fait voir quelques-uns des vices inhérents à l'union des deux peuples et à la loi fondamentale, vices qui étaient de nature à rendre toute fusion impossible. Il nous reste à déterminer quelques-uns des griefs qui minèrent graduellement le trône et qui finirent par amener des résultats que tout le monde excepté l'autorité publique paraît avoir prévus. « Quand une mine est chargée, dit le comte Charles de Hoogendorp dans une de ses remarquables publications, une étincelle suffit pour causer l'explosion. Telle était la situation des affaires en Belgique où cette explosion était prévue plusieurs années avant la révolution. » On a peine à comprendre l'aveuglement du cabinet néerlandais, la nonchalance des autorités et l'indifférence de ceux qui devaient être avertis que le volcan grondait sous leurs pieds, fautes d'autant plus inexcusables que la révolution de juillet était pour eux un enseignement dont ils auraient dû profiter.

On a souvent demandé, non sans raison, comment alors que le gouvernement s'opposait si imprudemment à toute concession, les ambassadeurs étrangers demeurèrent si indifférents à tout (page 57) ce qui se passait. On dit que quelques-uns furent avertis et demandèrent la médiation de leur cour pour amener le gouvernement des Pays-Bas à adopter des mesures qui pussent conjurer l'orage. Les résultats prouvent que, si ces avis ont réellement été donnés, le gouvernement commit une grande faute en ne les suivant pas ; et c'est là une preuve de plus de la fatale opiniâtreté et du manque de prévoyance de ceux qui dirigeaient le vaisseau de l'état ; car il est incontestable que l'on pouvait accorder le redressement de presque tous les griefs que demandait le peuple belge, et quoique cette concession n'eût jamais pu amener une fusion complète, au moins aurait-elle détruit tout prétexte plausible de désunion, en donnant à toute tentative de révolution le caractère d'une inexcusable révolte. Sans appliquer absolument au gouvernement des Pays-Bas l'aphorisme connu : « Quos Deus vult perdere prius dementat », il est certain qu'un voile semblait couvrir ses yeux, et qu'il s'abandonnait à une sécurité tout à fait contraire à ce qu'on devait attendre du caractère politique du monarque.

**CHAPITRE TROISIEME**

Abolition du jugement par jury. - Enumération des griefs. - Amortissement du syndicat. - Taxes de la mouture et de rabattage. - Plaintes des catholiques. - Tentatives de répandre le protestantisme dans le pays. - Entraves mises à l'éducation de la jeunesse belge en dehors du royaume.

(page 58) Sans énumérer une multitude de petites vexations, pour la plupart frivoles et amplement compensées par d'autres avantages, il suffira de tracer celles d'un caractère plus grave qui furent signalées comme ayant graduellement préparé l'explosion. « La différence de caractère national, (dit l'écrivain que nous venons de citer) engendra les griefs ; et ces griefs excitèrent un mécontentement universel et l'animosité nationale. La division entre les deux pays existait de facto ; au lieu d'opérer la fusion, tous les moyens qu'on avait employés pour amalgamer les deux peuples n'avait servi qu'à les désunir davantage. Le (page 59) mécontentement ne s'éveilla pas en un jour ; il datait du principe de l'union des deux états. » (Séparation de la Hollande et de la Belgiqne, octobre 1830. Amsterdam, par le comte Charles de Hoogendorp. Ce publiciste éclairé, l'un des membres les plus intègres et les plus honorables des chambres hollandaises, est mort prématurément il y a peu de temps).

Cette opinion de Hoogendorp, est d'une haute importance, non seulement par sa source, mais parce qu'elle est une réfutation péremptoire de la doctrine de ceux qui cherchent à prouver que les Belges n'avaient pas de griefs réels, que leur révolution fut un acte soudain et déloyal, fut le résultat fortuit des événements de juillet. Si ces événements n'avaient pas eu lieu, si les fatales ordonnances du prince de Polignac n'avaient pas vu le jour, il est probable que larévolution belge n'eût pas éclaté en 1830. Mais l'opinion générale des gens impartiaux est que les deux pays ne pouvaient continuer à marcher d'accord sans de notables réformes, sans un changement dans le mode de gouvernement et le redressement de quelques-uns des principaux griefs. « Quelques personnes ont prétendu, ajoute le comte de Hoogendorp, que l'exemple de la révolution française et les collisions sanglantes qui eurent lieu à Paris, enflammèrent l'esprit public en Belgique de même que dans toute (page 60) l'Europe ; mais ces événements ne pouvaient pas produire la matière inflammable ; et si elle n'avait pas préexisté dans le mécontentement qui résultait des griefs, la révolutionfrançaise n'aurait pas atteint la Belgique. Les esprits superficiels qui ne se donnent pas le temps d'approfondir le sujet, peuvent seuls prendre ainsi l'accessoire pour le principal. Les efforts de quelques hommes influents n'ont pu servir qu'à mettre le feu à la mine, qui sans les mécontentements intérieurs, n'eût pas fait explosion. »

Avant d'entrer dans l'examen des griefs, il est nécessaire d'observer qu'avant l'avènement du prince souverain, il introduisit dans l'administration de la justice plusieurs modifications qu'il eût été plus prudent de différer ou même de ne pas établir.

Le roi de Prusse, pour éviter dans les provinces rhénanes nouvellement réunies sous sa puissance, les effets qui auraient pu résulter d'un brusque changement de système, avait maintenu le jugement par jury et l'entière publicité des débats judiciaires, établis par les Français ; moins prudent que ce monarque éclairé, le prince souverain des Pays-Bas abolit ces institutions ; encore cette abolition impolitique ne fut-elle pas ordonnée en vertu d'une loi votée dans les chambres, mais par un simple arrêté donné le 16 novembre 1814. Ainsi, des le début, il éveilla les (page 64) craintes et les jalousies du barreau et de toute la nation ; car, quoiqu'elle fût peut-être incapable d'apprécier tous les avantages de l'inestimable institution du jury, elle en considéra la suppression comme une atteinte à ses libertés ; et ce fut en la perdant que, pour la première fois peut-être, elle commença à en sentir le prix. Cette mesure fut suivie d'autres changements dans le système judiciaire, qui tous tendaient à reproduire de plus en plus ce qui existait en Hollande, à ramener un état de choses qui bien qu'approprié aux habitudes et aux traditions de ce pays, était tout à fait en désaccord avec les anciennes coutumes et les usages modernes de la Belgique, spécialement depuis sa réunion à la France.

Ce n'était pas seulement les vices du système représentatif, le mode adopté pour le vote du budget des voies et moyens et la suppression de l'intervention du jury dans l'exercice de la justice, qui causaient les plaintes des Belges ; leurs récriminations portaient encore sur les griefs suivants :

1° L'obligation de parler la langue hollandaise imposée à tous les fonctionnaires civils et militaires ;

2° Une excessive partialité dans la distribution des places et emplois ;

3° Un système financier injuste et désavantageux pour la Belgique, qui devait contribuer au (page 62) paiement d'une dette contractée par la Hollande longtemps avant l'union, et l'établissement de plusieurs taxes iniques répugnant et aux habitudes et aux usages du peuple ;

4° L'établissement du siège de la haute cour de justice et de toutes les institutions publiques dans les provinces septentrionales ;

5° L'injustice du gouvernement envers les catholiques, et son désir manifeste de protestantiser le pays ; l'établissement d'un collège philosophique à Louvain ayant le monopole de l'éducation ; enfin la suppression des séminaires épiscopaux, des autres collèges nationaux et des écoles libres.

La première de ces mesures fut ordonnée par un arrêté du 15 sept. 1819. L'utilité d'un idiome général pour toutes les transactions faites dans le pays n'était pas en question ; mais rien ne pouvait être plus impolitique, et ouvrir un champ plus vaste à des conséquences dangereuses, que de l'imposer arbitrairement, surtout à une majorité dont les sentiments étaient déjà hostiles à la minorité. Ses effets pernicieux se manifestèrent immédiatement ; le mécontentement s'étendit dans la classe nombreuse et influente qui aspirait aux diverses branches des professions libérales et aux emplois de toute espèce ; et ce fut dans le fait un des leviers les plus énergiques du mouvement révolutionnaire.

L'affinité entre les idiomes hollandais et flamand (page 63) qui ont des racines communes, pouvait faciliter cet essai (présenté comme essai seulement) dans les Flandres et le voisinage d'Anvers. Mais imposer aux provinces wallonnes, au Brabant méridional, et aux habitants du Hainaut, comme condition sine qua non de l'exercice des professions libérales, la connaissance d'une langue si complètement différente de celle que parlent les classes moyenne et élevée, dans cette partie de la Belgique, c'était consacrer une vexation légale qui devait blesser les intérêts de toutes les familles.

La génération naissante devait, sans aucun doute, s'en trouver moins irritée ; car à force d'études elle pouvait acquérir à un certain degré l'usage de la langue hollandaise. Mais il n'est pas de philologue qui ne reconnaisse la difficulté sinon l'impossibilité qu'il y a de jamais acquérir la connaissance assez parfaite d'une langue étrangère pour pouvoir mettre deux hommes de pays différents en état de discuter avec succès des questions abstraites ; à plus forte raison, cette difficulté devient presqu'insurmontable lorsqu'il s'agit d'analyser les subtilités et les chicanes de la loi, ou de se livrer sur des spécialités à des discussions ardues dont le succès dépend souvent de la valeur des mots, et par dessus tout de l'adresse que l'on met à éviter toute expression impropre susceptible de rendre l'orateur ridicule.

Figurez-vous un avocat russe plaidant (page 64) devant un tribunal français ; accordez-lui la connaissance la plus complète de la législation de la France et de la langue française, et donnez-lui pour adversaire M. Dupin ou tout autre membre distingué du barreau de ce pays ! Croyez-vous qu'il ait beaucoup de chances de succès ?

Si cette obligation de parler la langue hollandaise a blessé profondément la jeunesse du pays, quel n'a pas dû être son effet sur les hommes d'un âge plus avancé ; qui, ayant consacré toute leur existence à cultiver la langue parlée en Belgique, furent tout d'un coup forcés d'adopter l'idiome hollandais sous peine de perdre les fruits de 20 ou 30 années de travail ? On peut citer plusieurs praticiens distingués qui perdirent ainsi leur profession, ou qui tombèrent dans une complète obscurité. Arrêtés dans leurs projets d'ambition ou de fortune, ils virent leur avenir perdu ; dès lors, le cœur plein d'amertume, ils employèrent leur plume et leur talent contre le gouvernement, et dirigèrent tous leurs efforts vers le renversement d'institutions qu'ils regardaient comme destructives de leurs intérêts et de leurs libertés. Ces attaques avaient donc un caractère de gravité ; on peut, en effet, affirmer que la révolution fut presque exclusivement l'œuvre de cette classe de citoyens.

Pour justifier cette mesure, on a invoqué la nécessité d'un idiome commun dans les affaires judiciaires et administratives et même dans les (page 65) relations des particuliers ; on a tenté de défendre cette mesure non seulement en considération de l'importance d'établir l'unité d'idiome dans les tribunaux et les administrations, mais encore dans la plupart des affaires. Personne ne niera que l'unité de langage ne tende à faciliter l'expédition des affaires, et même ne soit avantageux aux fins de la justice. Mais, en admettant cette utilité, on demandera si la majorité devait être sacrifiée à la minorité, si 4 millions rie Belges devaient adopter le dialecte de 2 millions de Hollandais, alors surtout, comme cela est de notoriété publique, que les affaires pendantes devant les tribunaux étaient six fois plus nombreuses en Belgique et par conséquent rendaient nécessaire la production d'un grand nombre de pièces en français et en flamand. Si les Hollandais n'ont jamais su, sous ce rapport, changer leurs habitudes et vaincre leurs répugnances, était-il juste, était-il politique d'attendre plus de souplesse de la population beaucoup plus nombreuse du pays qui leur était associé.

Les Romains firent, à la vérité, un essai semblable, et y donnèrent une sanction par la peine de mort dont ils menacèrent toute opposition à cette propagande du langage ; mais l'emploi forcé de leur idiome classique, quelque arbitraire qu'il fût, avait ses avantages ; c'était un moyen de répandre la civilisation, les lumières et le christianisme ; de plus Rome avait acquis par ses (page 66) conquêtes, une dictature universelle ; elle était la patrie des sciences et des arts, tandis que les autres nations de l'Europe, étaient encore barbares et n'avaient d'autre idiome que quelques patois particuliers à chaque localité. Mais qu'une petite nation comme la nation hollandaise, tentât de bannir d'un pays une langue polie et pour ainsi dire universelle, une langue adoptée par les comptoirs, les chancelleries et les théâtres ; et d'y substituer un idiome inconnu à deux pas de sa frontière, étranger à la littérature, à la jurisprudence, à la législation et à la diplomatie, c'était d'une hardiesse et d'une présomption que l'on a peine à concevoir. La Prusse même, dont la population est immense, relativement au duché de Posen, n'avait jamais montré une pareille prétention ; elle maintint au contraire la langue polonaise dans les tribunaux ; et tous les actes du gouvernement furent et sont encore publiés dans les deux langues.

La loi fondamentale n'admettait pas de semblables prétentions ; et les alliés, si on les avait consultés, auraient dû bien ignorer les sentiments les plus ordinaires de la nature humaine, pour ne pas s'opposer à une mesure impolitique et dangereuse, et de plus contraire à tous les traités qui déclaraient « qu'aucun obstacle ou exception quelconque ne pouvait être imposé à une province au bénéfice d'une autre. »

(page 67) Le deuxième grief intolérable pour tout Belge, quels que fussent son rang et sa position, c'était la partialité que montrait le gouvernement dans la distribution des emplois civils et militaires, partialité que personne n'essaiera de nier et qui chaque jour se montrait de plus en plus évidente.

On a souvent avancé que ce qui, sur ce point, justifiait en quelque sorte le gouvernement, c'était le manque de capacité des habitants des provinces méridionales qui, sous le rapport de l'éducation, de l'aptitude, des connaissances et de l'expérience, ne pouvaient être placés sur la même ligne que les Hollandais. Il est sans doute difficile d'établir, à cet égard, une échelle de comparaison entre les deux peuples. Mais on peut demander comment les Belges auraient pu, sans la pratique, acquérir l'expérience ou certaines connaissances, et comment ils auraient pu acquérir cette pratique, exclus qu'ils étaient de tous les emplois. Pour justifier cette accusation de manque d'aptitude, on s'est appuyé des résultats de la révolution, laquelle, affirme-t-on, n'a pas produit un seul homme d'un talent éminent, soit comme homme d'état, soit comme législateur ; l'incapacité militaire des Belges a été si notoire, a-t-on dit, qu'ils ont été obligés de recourir à des officiers étrangers pour mettre leur armée sur un pied respectable.

Que la révolution n'ait pas produit de ces esprits supérieurs, qui, dans les temps de commotions (page 68) politiques, s'élèvent, comme de brillants météores, sur l'horizon ; c'est là un fait incontestable et fort heureux peut-être pour le repos de l'Europe. Car si un homme supérieur était apparu, si un de ces génies faits pour commander avait dépassé de la tête toute cette multitude agitée, il lui eût été facile de saisir le pouvoir suprême ; et dans un moment où les principes révolutionnaires et démocratiques se répandaient dans toute l'Europe, qui peut dire quels malheurs, quels déchirements seraient résultés des entreprises suggérées par son ambition. Heureusement la sagesse et la modération d'hommes plus prudents et moins ambitieux prévint ces maux, et s'ils ne déployèrent pas une capacité transcendante, ils eurent un genre de mérite plus désirable, celui que leur donnait un jugement sain, une connaissance parfaite de ce qui convenait le mieux à leur pays et au repos général de l'Europe.

Mais, quoique la Belgique n'ait pas eu un Cromwel ou un Napoléon, et quoique sa révolution n'ait enfanté aucun homme extraordinaire, cela n'excuse par la partialité impolitique de la Hollande. Est-ce par des mesures telles que celles dont j'ai donné l'énumération, que l'on pouvait espérer de produire une fusion et l'attachement au gouvernement ! Le monarque auquel était réservée la révision de toutes les nominations, pouvait-il (page 69) se flatter de régner sur le cœur d'un peuple qu'il traitait en ilote ? La dynastie régnante pouvait- elle attendre, à l'heure du danger, quelque assistance des classes moyennes, quelque fidélité des soldats, qui, quoique trois fois plus nombreux que les Hollandais, étaient cependant presqu'exclusivement commandés par des officiers de cette nation ? L'armée pouvait-elle avoir quelque attachement pour un drapeau qui était pour la plupart des militaires le symbole de l'injustice ? Ceux-ci pouvaient-ils avoir quelque attachement pour des officiers étrangers qui négligeaient rarement l'occasion de montrer à leur détriment une préférence marquée pour leurs compatriotes ? Etait-ce ainsi que le roi des Pays-Bas devait remplir le noble mandat que lui avaient donné les puissances alliées, celui d'ériger une barrière morale contre la France, barrière mille fois plus efficace que les forteresses élevées à grands frais et les baïonnettes des armées néerlandaises.

Pour atténuer la gravité de ces fautes, il ne suffit pas de prouver que la situation du gouvernement était extrêmement embarrassante ; en admettant même qu'il y eût pénurie de talents, et qu'il fût nécessaire d'employer des capacités inférieures ou de commettre des actes d'une partialité apparente, en préférant les Hollandais, en admettant toutes ces hypothèses, quel devait en être le résultat ? Non seulement on privait la majorité de (page 70) tout emploi, de tout avancement, et ainsi on la blessait moralement et matériellement, mais encore on donnait à l'appui de cette conduite des motifs qui étaient une preuve de mépris, une insulte morale des plus outrageantes envers un peuple auquel on ne peut refuser des sentiments d'amour- propre et de fierté.

Dans des procédés de cette nature, les causes matérielles ne sont rien ; on doit considérer les effets en ce qu'ils ont de pernicieux : le mécontentement et le dégoût pénétrèrent dans les hôtels des nobles et dans les habitations des classes moyennes. Ces sentiments furent portés par les jeunes miliciens jusqu'au foyer de leur village ; et cette cause est une de celles qui, au moment de la révolution, portèrent les soldats à déserter leur drapeau et à fouler aux pieds la cocarde orange, heureux qu'ils étaient de pouvoir s'enrôler enfin sous l'étendard national. Nous ne prétendrons pas qu'aucun moyen de séduction n'ait été employé ; mais le mécontentement qui régnait depuis longtemps contribua surtout à amener ce résultat. Il nous manque un état exact, qui puisse faire connaître le nombre comparatif des emplois civils et militaires occupés par les Hollandais et les Belges ; mais il suffit de dire que sur 7 ministres du cabinet, 2 seulement étaient belges ; sur 45 conseillers privés, 27 étaient hollandais, 18 belges ; sur 39 diplomates envoyés (page 71) près des cours étrangères, 9 seulement étaient belges ; parmi les référendaires de première classe, on comptait 8 Hollandais sur 5 Belges ; sur 14 directeurs-généraux, un seulement était belge ; parmi les 9 directeurs de grands établissements militaires, pas un Belge ; sur 117 employés au département de l'intérieur, 11 Belges ; sur 59 à celui des finances, 5 Belges ; et enfin, dans le département de la guerre sur 102 employés, 99 Hollandais et 3 Belges.

Mais l'exemple le plus frappant, c'est celui qu'offre l'annuaire militaire du royaume des Pays-Bas pour 1830. L'immense supériorité de nombre des officiers hollandais sur les officiers belges est à peine croyable ; elle était dans la proportion de 10 ou 12 à 1 dans quelques armes, et d'un sixième sur la totalité de l'armée (successivement : nombre de Hollandais, et nombre de Belges : Généraux 5-0 ; Lieutenants-généraux 21-2 ; Généraux-majors 50-5 ; État-major 43-8. Infanterie : Colonel 25-3 ; Lieutenants-colonels 19-5 ; Majors 78-10 ; Capitaines 400-122 ; Lieutenants 538-70 ; Seconds lieutenants 394-49 ; Totaux 1573-274. Cavalerie. Colonels 7-3 ; Lieutenants-colonels 12-3 ; Majors 17-8 ; Capitaines 81-24 ; Lieutenants 199-46 ; Totaux. 316-84. Artillerie.Colonels 6-0 ; Lieutenants-colonels 13-0 ; Majors 24-1 ; Capitaines 79-8 ; Lieutenants 238-24 : Totaux. 360-33. Génie. Colonels 5-0 ; Lieutenants-colonels 8-0 ; Majors 10-0 ; Capitaines 42-5 ; Lieutenants 63-4 ; Totaux  128-9 (Jaarboekje voor Koninklyk-leger der Nederlanden.)Il n’est donc pas (page 72) extraordinaire que les Belges aient manqué d'officiers supérieurs spécialement dans l'état-major, dans l'artillerie et le génie, puisqu'on les écartait toujours de ces promotions. Dans l'état-major (page 73) sur 43 officiers, 8 seulement étaient belges ; dans l'artillerie, sur 42 officiers supérieurs, 1 seul était belge ; enfin, parmi les 23 officiers supérieurs du génie il n'y avait pas un Belge, et pourtant plusieurs capitaines avaient servi avec distinction et honneur dans les armées de l'Empire (Le capitaine Goblet (maintenant général), par exemple, qui se signala dans la défense de St-Sébastien, où il eut le commandement du corps de génie après que les officiers supérieurs de son arme eurent été mis hors de combat). Il n'y a donc pas lieu d'être surpris du manque de cordialité qui existait entre les soldats des deux nations, du dégoût général que les Belges éprouvaient pour un service dont la paie, quoique élevée, ne pouvait compenser l'humiliation de leur position. On a objecté que ce n'est pas la faute du gouvernement si on ne comptait pas plus de Belges dans les armes spéciales, car les règles du service exigeaient que ces officiers fussent pris à l'école militaire, et les Belges négligeaient d'y envoyer leurs enfants. Ce fait est vrai ; mais on doit faire observer que le gouverneur, les officiers, les professeurs étaient Hollandais aussi bien que l'instruction ; que cet établissement était situé en Hollande, et que sa principale tendance était anticatholique ; de plus que dans les examens les jeunes Hollandais étaient toujours évidemment préférés aux Belges.

(page 74) Relativement au système financier, nous ne sommes pas dans l'intention de discuter le mérite général de ce système mais seulement les parties qui sont liées directement à la question des griefs. Il résultait d'un rapport officiel que, nonobstant 18 années de paix et d'un commerce florissant, aucune diminution n'avait été apportée dans les impôts ni dans les charges publiques ; qu'au contraire, le montant total des budgets, qui était en 1814, de 54,000,000 florins, était en 1819 de 73,200,000 florins, que de 85,076,000 florins, somme à laquelle il s'élevait en 1829, il n'avait été réduit qu'à 80,000,000 florins en 1830 ; que le déficit, allant toujours en augmentant, exigeait une suite d'emprunts onéreux ; car quoique les besoins de l'État s'élevassent environ à 82,000,000 florins, les revenus, dans les années les plus favorables, n'excédaient pas 75,000,000 florins. Delà un déficit annuel d'à peu près 7 millions (Exposé historique des finances du royaume des Pays- Bas. Bruxelles, 1829).

 Il est vrai que le gouvernement des Pays-Bas commença sa carrière sous des influences financières désavantageuses ; car d'un côté aucun pays de l'Europe n'avait plus que la Hollande souffert par suite des emprunts forcés, des contributions et du poids de ses anciennes dettes, tandis que, d'un autre côté, les autorités (page 75) françaises en Belgique avaient enlève le trésor public et laissé les finances de l'état dans un désordre extraordinaire. Le nouveau gouvernement ne trouva guère que 12,000 livres sterling dans les caisses de l'état, et le budget des dépenses de 1814 s'élevait à 54,000,000 florins, tandis que les recettes ne purent être calculées qu'à 38,000,000. La nouvelle existence financière commença donc avec un déficit de 16,000,000 florins. A peine le nouveau royaume avait-il eu le temps de se reconnaître, que le retour de Napoléon de l'île d'Elbe vint exiger de nouveaux sacrifices ; de sorte qu'en 1813 l'excédant des dépenses sur les recettes s'élevait à 40,000,000 florins, amenant ainsi dans les deux premières années un déficit inévitable de plus de quatre millions et demi de livres sterling. Le traité de Londres du 13 août 1814 ayant imposé au roi la nécessité de contribuer à la construction des forteresses, 45,000,000 florins furent affectés à cette dépense, de sorte que l'état fut, dès sa naissance, dans la nécessité de contracter des emprunts qui s'élevaient à la somme de 101,000,000 florins.

Le principal grief financier dont se plaignait la Belgique, était l'obligation de contribuer dans le paiement des intérêts de l'ancienne dette de la Hollande nommée dette différée et dont le capital montait à 1,200,000,000 fl., somme qui, réunie à celle de 800,000,000 fl. de dette active, formait un total  (page 76) de 2,000,000,000 florins dus exclusivement par la Hollande.

Plusieurs écrivains distingués ont prétendu que la reconnaissance de la première de ces dettes, dont les deux tiers avaient été annulés par les Français, n'était pas urgente, que le mal était passé et oublié, que le royaume n'était pas en situation de pouvoir admettre une augmentation de charges, et que ces valeurs étaient passées des mains des créanciers originaires dans celles d'une foule d'agioteurs qui les avaient achetées à vil prix, et qui seuls jouissaient des avantages de cette reconnaissance, tandis que les propriétaires originaires et leurs héritiers n'en retiraient aucun bénéfice. Mais certainement un tel argument ne peut être admis un seul instant ; car quelle que puisse être la pénurie des finances, il n'est jamais trop tard pour accomplir un acte de justice, ni trop tôt pour annuler un acte de spoliation ; et si les créanciers originaires avaient disposé de leurs créances, ceux qui les possédaient en avaient fourni l'équivalent, et avaient couru tous les risques ; ils en étaient propriétaires de bonne foi, et par conséquent étaient en droit de profiter de toute éventualité favorable. On pouvait tout aussi bien argumenter de ce que dans l'hypothèse d'une banqueroute nationale, les acheteurs auraient eu le droit de réclamer des créanciers primitifs le remboursement de la somme qu'ils auraient perdue.

En outre, la reconnaissance de la dette était (page 77) non seulement éminemment politique en ce qui concernait le crédit du nouveau gouvernement qui de cette manière prouvait à l'Europe sa bonne foi et son intégrité, mais encore elle était extrêmement favorable à la nouvelle dynastie, en inspirant de la confiance dans l'équité du monarque.

Si on appliquait les arguments employés contre la reconnaissance de la dette, à d'autres transactions de même nature, il en résulterait les conséquences les plus fatales, et une foule d'actes de déloyauté et de mauvaise foi de la part du gouvernement, lesquels conduiraient au renversement du crédit public. Car il n'existe pas de différence entre le refus de payer une dette juste et le refus d'en reconnaître une qui a été mise en question non par la volonté nationale, mais par la conquête étrangère. Si le gouvernement hollandais n'eût pas agi comme il a fait, il eût sanctionné et confirmé un acte de spoliation que doit réprouver tout honnête homme et qui est assurément l'acte le plus tyrannique et le plus ruineux qui puisse atteindre une nation.

Ainsi en admettant la politique et l'équité qui présidèrent à la reconnaissance de la dette différée, on ne peut nier qu'il ne fût dur pour le peuple belge de se voir imposer une taxe, dans laquelle il n'était pour rien, soit dans le passé soit dans le présent, et dans laquelle son honneur national n'était nullement intéressé ; car les charges (page 78) insignifiantes de la dette austro-belge n'excédaient pas un capital de S2 millions de florins ; et néanmoins les Belges furent forcés de contribuer à supporter le poids d'une dette énorme contractée par un peuple auquel ils se trouvaient forcément réunis. Ainsi quand la paix de 1815 vint fixer les destinées des Pays-Bas, les Belges, au lieu de voir diminuer leur contribution, virent les principaux impôts doublés sans le plus léger espoir d'allégement ultérieur. Il est un point d'économie politique que comprend généralement le peuple, c'est celui qui a rapport aux charges publiques ; car il est obligé d'y contribuer directement et de ses propres deniers. On n'a donc pas lieu de s'étonner du mécontentement universel qu'il éprouva en s'apercevant que les impôts étaient deux fois plus élevés que les années précédentes, et que sa position sous ce nouveau gouvernement était beaucoup plus désavantageuse que lorsqu'il était uni à la France.

Pour combler le déficit périodique qui accompagnait chaque présentation du budget annal, il fut nécessaire non seulement d'augmenter les droits sur la consommation et les accises et d'entrer dans un système en tous points opposé aux principes ordinaires d'économie politique, mais encore d'avoir recours à des taxes extraordinaires qui amenèrent les odieux impôts de la mouture et de rabattage.

(page 79) Le premier de ces droits se payait sur le grain et la farine introduits dans les villes. Le produit annuel de cet impôt, un des plus pénibles qu'on puisse infliger au peuple, puisqu'il porte sur un objet de première nécessité, le pain, s'élevait à environ 5,500,000 fl. ; cet impôt était d'autant plus impolitique qu'il atteignait principalement les classes inférieures, lesquelles, à cause de cette augmentation dans le prix du pain, étaient obligées de s'imposer les plus dures et les plus amères privations. En Hollande, où la consommation du pain est infiniment moindre, où les pommes de terre et d'autres végétaux sont les principaux objets qui servent à la subsistance du peuple, cet impôt était plus tolérable ; mais il répugnait au plus haut point aux habitants des provinces méridionales, dont il blessait les habitudes ; et il en résulta un sentiment général de désaffection qui s'étendit à toutes les classes du peuple.

La seconde de ces taxes, produisant environ 2,500,000 fl., se prélevait sur le poids général des viandes de boucherie, et après que les droits d'octroi sur l'animal vivant avaient déjà été acquittés à son entrée dans la ville. Cette charge, qui retombait moins directement sur les classes pauvres, aurait probablement pu être maintenue, si elle n'eût été imposée au pays en même temps que la mouture, dont elle partagea l'impopularité.

Ces impôts vexatoires furent admis par les (page 80) chambres, le 21 juillet 1821. On peut se former une idée de leur impopularité en Belgique, en donnant le résultat des votes qui eurent lieu à cette occasion : la majorité fut de 55 ; la minorité de 51. Deux Belges seulement votèrent pour le premier, et pas un Hollandais ne vota contre. Ainsi, sur 53 Belges on n'en trouva que deux disposés à voter contre les intérêts de leurs commettants ; deux autres, qui se trouvaient par hasard absents, exprimèrent ouvertement leur désapprobation. Il est impossible d'avoir une preuve plus palpable des sentiments de la nation et de la conduite impolitique du gouvernement, qui persista dans une mesure de cette espèce, en dépit de l'opinion et de la voix de tout un peuple ; mais malheureusement les ministres, satisfaits d'avoir une majorité quelconque, ne tinrent aucun compte des conséquences désastreuses qu'une opposition si puissante pouvait amener pour eux-mêmes et pour le pays. Fatal aveuglement politique, qu'on ne peut expliquer que par la confiance trop exclusive qu'ils avaient dans leurs forces, et par la conviction où ils étaient de connaître les sentiments du peuple belge, mieux que ses propres représentants. Car ce serait une accusation trop grave que d'assurer qu'ils n'eurent aucun égard à l'opinion publique, et qu'ils étaient résolus de sacrifier les intérêts des provinces méridionales à ceux des provinces septentrionales.

(page 81) Nonobstant les plaintes et les remontrances les plus énergiques, ce ne fut qu'en 1829 que ces impôts furent abolis ; mais, quoique leur abolition amenât une réaction momentanée, le mal était trop profondément enraciné pour que le gouvernement pût le faire disparaître par une concession forcée, après avoir été obligé deux fois de retirer le projet de budget décennal de 1830 à 1840.

La suppression de cette taxe ayant causé un déficit de plus de 8 millions dans le revenu, sans réduction correspondante dans la dépense, il était nécessaire d'y pourvoir par la création d'autres impôts. Le premier fut en conséquence remplacé par un droit sur les chevaux, les bêtes à cornes et les moutons ; le second par une augmentation dans les accises, savoir : de 50 p. c. sur les vins et les spiritueux étrangers, et de 30 p. c. sur les vins et les spiritueux nationaux ; de 25 p. c. sur le sel, la bière, le vinaigre, et de 10 fl. par 100 kil. de sucre. Ainsi, quoique les taxes impopulaires fussent abolies, les charges du pays ne furent pas pour cela allégées ; de sorte que quand le premier élan de joie fut passé, le mécontentement public se réveilla. En outre, en transférant par ce changement du consommateur au producteur la charge de l'impôt, on diminua la production de la matière première ; l'augmentation de la taxe sur les vins et les spiritueux étrangers, nuisit à la consommation, ce qui n'aboutit qu'à encourager (page 82) la fraude et à diminuer les revenus publics, maux qui viennent généralement à la suite du système prohibitif, base de la politique commerciale du gouvernement hollandais pendant l'union des deux pays.

Les embarras dans lesquels le gouvernement se trouva engagé étaient tels, que dès 1822 il fut nécessaire de recourir à un emprunt de 50,000,000 fl. Mais cette ressource fut bientôt épuisée ; chaque budget subséquent était grevé d'un déficit, jusqu'à ce qu'enfin la détresse des finances devînt telle qu'après plusieurs essais on forma le projet d'une institution depuis célèbre ; nous voulons parler du syndicat d'amortissement ; après une vive discussion, la loi portant création de cette institution passa le 30 décembre 1822.

Les opérations du syndicat étaient si obscures et tellement inexplicables qu'elles étaient incompréhensibles pour ceux qui n'étaient pas initiés aux secrets de son organisation intérieure. Tel était le mystère qui couvrait ses opérations, que quoique la commission du syndicat fût composée de 7 membres, qui tous avaient juré d'observer la plus inviolable discrétion, ses transactions privées n'étaient cependant connues que du président et de son secrétaire.

L'acte établissant cette société et approuvant ses statuts, fut admis par une grande majorité ; mais très peu en comprirent les détails, et personne (page 83) ne put obtenir d'éclaircissements sur cette machine compliquée qui fut chaudement attaquée dans les chambres et au dehors. On soutint qu'elle avait pour principal objet d'éluder la vigilance des députés, de soustraire une certaine partie des dépenses publiques au contrôle et au vote des états-généraux, pour les placer sous la direction d'une commission secrète, sur laquelle ils ne pouvaient exercer aucune autorité, commission qui n'avait aucune responsabilité, et dont les comptes, selon l'art. 49 des statuts, ne devaient être livrés à la publicité que tous les 10 ans, et pour la première fois en 1829, 7 ans après la création du syndicat. On objectait aussi qu'elle augmentait le poids de la dette sans diminuer les taxes anciennes ou le déficit, tandis que la vente des domaines nationaux dont elle avait l'inspection, et sur laquelle elle faisait d'énormes profits, pouvait être comparée à la conduite d'un prodigue vivant sur son capital, sans égard à la diminution qui devait en résulter pour son revenu. Elle fut enfin déclarée en opposition avec l'art. 101 de la loi fondamentale, puisqu'elle allait jusqu'à entreprendre l'exécution d'ouvrages publics, malgré la volonté contraire des chambres (Ceux, par exemple, qui avaient pour but la réunion au continent de l'île de Marken, dans le Zuyderzée).

Cette institution était donc regardée comme un mystérieux imperium in imperio, ayant dans (page 84) ses attributions l'administration des mines, des domaines, le monopole des communications par terre et par mer, et d'autres sources de revenus incompatibles avec les attributions d'une compagnie privée ; on lui reprochait d'avoir des principes diamétralement opposés à ceux de cette publicité franche et sans détour qui doit être la règle de tout gouvernement constitutionnel.

Quels qu'aient pu être le mérite ou les défauts de cette institution, il est certain qu'elle fut constamment très utile au gouvernement ; car pendant les sept premières années de son existence, de 1823 à 1829 inclusivement, elle fournit une somme de 58,885,543 fl., qui servit à couvrir le déficit annuel.

Un autre grief financier, qui excita des plaintes amères, fut le million porté au budget extraordinaire, sous le titre de besoins imprévus, et communément nommé million de l'industrie. Cette somme était votée globalement, et la dépense n'en était soumise à aucun contrôle, contrairement à l'esprit du vote de la législature, qui en voulait faire un fonds destiné à être distribué en prêt aux fabricants dont les opérations étaient arrêtées par manque de capitaux, et en avances aux spéculateurs qui se proposaient d'exploiter des mines, de créer des manufactures ou de se livrer à d'autres entreprises commerciale.

(page 85) Mais la répartition de cette somme restait un secret pour les chambres, et les intérêts annuels qu'elle rapportait, ne figuraient pas plus que le capital dans les comptes du trésor public. On conclut de cette absence de tout contrôle législatif, que le gouvernement prélevait sur cette allocation de fortes sommes destinées à favoriser des vues purement politiques et à rémunérer des services secrets ; c'est ainsi que l'on vit figurer une somme de 100,000 fl. au profit du trop célèbre et fatal éditeur du National, Libry-Bagnano.

Que ces accusations soient ou non fondées en fait, c'est une chose difficile à établir ; quoi qu'il en soit, il est certain que l'industrie retira les plus grands avantages de l'existence d'un fonds spécial destiné à l'encourager. Il facilita les spéculations qui, d'abord insignifiantes, s'élevèrent peu à peu à une haute importance relative ; il donna l'impulsion à l'emploi des petits capitaux et des entreprises utiles ; il mit les nouveaux fabricants à même de surmonter les difficultés d'un premier établissement, et couvrit les embarras des anciennes maisons de commerce qui éprouvaient des sinistres inattendus. Dans le fait, il établit les fondements de cette prospérité qui existait en apparence en Belgique, au moment de la révolution.

On a traité d'erreur en économie politique, l'intervention directe du gouvernement dans les (page 86) intérêts manufacturiers, qui, même dans les moments de la plus grande détresse, doivent être abandonnés, dit-on, à leurs propres ressources et n'avoir de régulateurs dans les entreprises que les besoins du marché. Cela peut être d'une haute politique dans les anciens états comme l'Angleterre, où il existe un immense capital flottant, et où la banqueroute d'un seul individu ne sert qu'à stimuler les efforts des autres spéculateurs, et à les amener à de plus grands sacrifices. Mais dans un état naissant comme les Pays-Bas, où les capitaux étaient limités, où l'esprit de spéculation était à créer, et où une longue exclusion des bénéfices généraux du commerce avait rendu le peuple apathique et timide, les encouragements fournis par le gouvernement étaient très avantageux. Sans cette assistance, sans la protection efficace de la couronne, il est probable que la maison de M. Cockerill, établie à Seraing près de Liége, et plusieurs autres maisons moins importantes de Garni, Tournay, Mons et Bruxelles ne seraient jamais arrivées à ce degré de splendeur qui a rendu la première surtout un objet d'admiration même pour les Anglais (En vertu d'un contrat, passé avec le gouvernement belge, M. Cockerill est devenu seul propriétaire de l'établissement de Seraing, dont la moitié appartenait auparavant à l'ex-gouvernement).

(page 87) Quelque grandes que puissent avoir été les plaintes des Belges contre le système financier du gouvernement hollandais, sa plus grande erreur ne fut pas d'avoir établi les droits impolitiques de mouture et d'abattage,d'avoir détourné de son but le million de l'industrie, d'avoir créé le syndicat, ou refusé de mettre des droits élevés sur le café, le thé, le tabac, dans la crainte de nuire au commerce hollandais, tandis qu'il frappait les distilleries et les autres branches d'industrie belge de taxes qui leur étaient fatales ; mais son tort principal fut d'avoir maintenu avec opiniâtreté, année par année, la supériorité du chiffre total du budget des dépenses sur celui du budget des voies et moyens, et d'avoir ainsi oublié entièrement que « quand les ressources d'un état ne peuvent être mises au niveau de ses dépenses, il est indispensable de réduire celles-ci au niveau des recettes. » C'est parce que l'on méconnut ces principes si simples, que le déficit alla chaque année en augmentant ; et en dépit des secours occultes du syndicat, la dette publique s'accrut jusqu'à la somme de 272,000,000 fl., et exigea comme conséquence rigoureuse, un accroissement proportionnel dans le produit des impositions ; faits d'autant plus extraordinaires, que la nation avait joui d'une paix profonde pendant 16 ans et que le commerce, l'industrie et l'agriculture étaient, au dire du gouvernement, dans une situation non (page 88) pas seulement apparente, mais réelle de prospérité.

Nous arrivons maintenant au quatrième grief, et peut-être à celui qui causa le mécontentement le plus vif, nous voulons parler de l'établissement à la Haye d'une cour suprême de justice (la haute cour). L'arrêté du 21 juin 1830, qui consacra cette fatale mesure, excita une clameur universelle. En effet, elle menaçait d'une ruine complète les barreaux de Bruxelles et de Liége ; les effets généraux qui en pouvaient être la conséquence, la firent regarder comme la plus vexatoire de celles contre lesquelles la Belgique élevait de justes plaintes. En effet, l'établissement de la cour suprême de Hollande allait imposer aux plaideurs, c'est-à-dire à un grand nombre de citoyens, un surcroît de dépenses, en les forçant à abandonner leurs affaires, pour aller en appel, dans un pays éloigné, dont les habitants parlaient un idiome différent du leur, et où tous les objets de première nécessité étaient infiniment plus chers ; cette mesure forçait les avocats belges à transporter leur domicile en Hollande ou à abandonner la plus grande partie de leur clientèle ; et comme ils répugnaient pour la plupart à cette translation, il en résultait un monopole en faveur des jurisconsultes hollandais.

Ce monopole était surtout odieux dans les procès suscités à la presse par les poursuites du gouvernement ; car quelles que fussent la probité et l'équité (page 89) des  jurisconsultes hollandais, il leur eût été difficile de contrebalancer l'influence de la cour et du gouvernement, agissant sur l'esprit de juges qui pouvaient être démissionnés par la seule volonté de la couronne, et qui d'ailleurs étaient fortement prévenus contre les Belges. Les intérêts du barreau belge et du public n'auraient donc pas été représentés, excepté peut-être par quelques jeunes avocats que la nécessité aurait forcés à s'établir à La Haye. Ce grief s'accroissait encore de l'absence de l'institution du jury. La rigueur de cette mesure, indépendamment de toutes ses conséquences politiques et morales, peut être comparée à ce qui résulterait d'une loi qui forcerait les plaideurs d'Irlande et d'Ecosse à poursuivre leurs procès en appel devant la cour de Londres, et qui obligerait les avocats, les solliciteurs, les clients et les témoins, à se rendre dans cette ville, et à y séjourner pendant toute la durée du procès. Les inconvénients d'une pareille mesure dans les Pays- Bas, avaient une portée plus grave encore par le fait de l'amovibilité des juges contrairement à la loi fondamentale.

Il me reste à parler des griefs des catholiques, que nous indiquerons aussi succinctement que possible.

Depuis la révolution du seizième siècle, la Hollande avait toujours été exclusivement protestante, et la Belgique exclusivement catholique. Quand le (page 90) congrès de Vienne décréta l'union des deux pays, leur physionomie religieuse n'avait subi que peu de modifications ; car, quoique la république française et l'empire eussent exercé quelqu'influence sur l'esprit général, les deux pays n'en étaient pas moins restés attachés à leurs préjugés et à leurs traditions. Ainsi, quand le roi des Pays-Bas monta sur le trône, il se trouva en présence d'une grande majorité catholique formant les deux tiers de la population de son royaume, et placé entre deux partis dont ni l'un ni l'autre ne montraient la plus légère disposition à abandonner leurs lois et leurs usages, et s'observaient avec cette inquiétude jalouse de deux armées ennemies séparées par une trêve momentanée. Dès le début, la position du gouvernement parut présenter les plus grands embarras ; mais comme les catholiques assuraient qu'ils demandaient la liberté pour eux-mêmes, et non pas pour exercer une domination sur les autres, il était très facile d'y porter remède. Tout ce que le roi avait à faire, c'était de renfermer son administration dans le cercle des choses civiles, et d'abandonner les différentes croyances à elles- mêmes. L'esprit de l'époque semblait dicter cette politique prudente ; car la liberté de conscience, la tolérance religieuse, le respect pour les croyances des autres, sont devenus le symbole de la civilisation européenne et la base de l'ordre social.

(page 91) Les habitants protestants des provinces-unies, depuis longtemps habitués à se soumettre aux volontés des stathouders, auraient tout accordé au Roi, eux, qui libres et sans inquiétudes pour leurs doctrines religieuses, étaient presque indifférents en cette matière. Mais il n'en était pas de même en Belgique, où, en dépit des conquêtes et des mutations politiques successives, les catholiques avaient réussi à conserver leurs droits et immunités religieuses, et n'avaient renoncé en rien à l'individualité de leur doctrine. Chaque nouvelle agression ne servait qu'à les rendre plus fermes, plus unis et plus animés contre tout empiétement. Mais, par une tactique adroite, le clergé avait aussi évité de séparer les questions religieuses des questions nationales ; et, dans les moments de nécessité, les deux partis se portèrent secours l'un à l'autre. La courte révolution qui eut lieu sous le règne de Joseph II, en fournit une preuve frappante. Le roi eût bien fait d'imiter vis-à-vis de l'église, l'exemple des souverains en Angleterre, qui, quoique chefs constitutionnels, et défenseurs naturels de l'église nationale, s'abstiennent de toute intervention directe dans les matières ecclésiastiques, les abandonnant sagement à la juridiction des évêques. Sans être investi des mêmes pouvoirs de jure, le roi Guillaume se les arrogeait de facto ; mais par là il irritait profondément les susceptibilités catholiques, et se plaçait en hostilité (page 92) ouverte avec les principes fondamentaux de l'église romaine.

L'opposition se manifesta sous ce rapport, dès l'origine de l'union mal assortie des deux nations. Dès l'instant où les clauses du projet de constitution furent soumises à l'acceptation des notables, les évêques élevèrent la voix pour les combattre et stigmatisèrent les unes comme dangereuses, les autres comme directement opposées à la foi catholique. Ils déclarèrent à l'unanimité que, si la loi fondamentale passait sans modification, jamais les catholiques ne pourraient prêter le serment d'y obéir, sans violer la loi de leur conscience et sacrifier les intérêts de leur religion. Malgré ces remontrances, et le rejet absolu par une grande majorité de notables belges de la loi fondamentale, celle-ci fut promulguée. Dès lors l'opposition apparut aux Belges comme un devoir de conscience aussi sacré qu'elle a semblé l'être aux catholiques irlandais, dont les droits ont été reconnus par l'acte d'émancipation.

Les articles de la loi fondamentale que l'on regardait comme particulièrement dangereux, étaient ceux qui avaient rapport à la liberté de la presse, à la liberté religieuse, et aux restrictions apportées à l'exercice du culte catholique. Les clauses contraires à la croyance romaine étaient la soumission de l'instruction publique et privée au contrôle direct du gouvernement, établie par la législation (page 93) française et provisoirement maintenue par le gouvernement hollandais, enfin l'obligation de prêter serment à la constitution (La partie du serment à laquelle on s'opposait était : « Je jure d'observer et de maintenir la foi fondamentale du royaume, et qu'en aucune occasion et sous aucun prétexte quelconque, je ne m'en écarterai, ni consentirai qu'on s'en écarte. »).

La répugnance des catholiques pour quelques-uns de ces articles était, sans aucun doute, facile à justifier ; mais leur opposition aux dispositions qui assuraient une protection égale à toutes les croyances décelait une jalousie, un manque de tolérance contrastant fortement avec leurs protestations de libéralisme (Voici les articles de la loi fondamentale, concernant la religion : Art. 190. La liberté des opinions religieuses est garantie à tous. - Art. 191. Protection égale est accordée à toutes les communions religieuses qui existent dans le royaume. - Art. 192. Tous les sujets du roi, sans distinction de croyance religieuse, jouissent des mêmes droits civils et politiques, et sont habiles à toutes dignités et emplois quelconques. - Art. 193. L'exercice public d'aucun culte ne peut être empêché, si ce n'est dans les cas où il pourrait troubler l'ordre et la tranquillité publique.) Un coup d'œil sur la note démontrera que les articles en question avaient été rédigés dans un (page 94) esprit d'égalité et de tolérance parfaite, et, s'ils avaient été suivis rigoureusement, ils devaient satisfaire tous les partis. Ces dispositions pouvaient être très dangereuses et opposées à une croyance qui n'admet pas de composition avec ses doctrines, et qui regarde les ministres de tous les autres cultes comme les organes mercenaires d'une hérésie damnable.

Mais les catholiques avaient-ils le droit de réclamer pour eux-mêmes une liberté illimitée qu'ils refusaient aux autres cultes ? Les catholiques répondaient que leurs plaintes étaient fondées sur la partialité du gouvernement pour les protestants ; le gouvernement, pour calmer leurs alarmes, assurait que les dispositions dont ils se plaignaient devaient être considérées sous un point de vue civil, et comme mesures d'ordre public, que la religion catholique n'était par conséquent menacée d'aucun péril ; mais ces assurances ne produisirent aucun effet ; les catholiques assuraient qu'ils avaient étudié l'histoire du gouvernement hollandais ; que celui-ci s'était, dans tous les temps, montré en hostilité ouverte contre leur foi, et que les stathouders et les familles privilégiées, arrivées au pouvoir par le protestantisme, devaient nécessairement tâcher de s'y maintenir par son ascendant.

Ici encore nous trouvons qu'une partie des soupçons et de la jalousie des catholiques résultait d'anciens préjugés, plutôt que d'un désir de tolérance ; toutefois leurs appréhensions (page 95) paraissent avoir été trop souvent réalisées, car plusieurs journaux sous l'influence du gouvernement, parlaient de leur croyance dans les termes les plus injurieux, et traitaient de la manière la plus indigne le clergé, qui avait encore à souffrir une persécution de la part des ministres, lorsqu'il lui arrivait de faire entendre ses plaintes. C'est ainsi que sous les plus frivoles prétextes, plusieurs prêtres furent cités devant des tribunaux qui n'offraient aucune garantie d'équité ; car les juges étaient révocables par la seule volonté du roi ; et leur sentence n'était point basée sur le verdict d'un jury ; on pouvait donc comparer ces tribunaux à des cours prévotales, ou à la chambre étoilée. Il en résulta, par exemple, qu'un prêtre fut jugé et condamné à l'emprisonnement, comme auteur d'un pamphlet, par un tribunal extraordinaire (L'abbé de Foere directeur, d'une communauté religieuse» à Bruge et membre de la chambre des représentants, l'un des hommes les plus éclairés de la Belgique et au nombre de ceux qui ont écrit avec le plus de talent sur la théologie et la métaphysique) ; institution qui perpétuait les traditions du despotisme impérial, et que le gouvernement maintenait malgré le texte formel de la constitution.

A ces actes de sévérité, le gouvernement en ajoutait de non moins impolitiques, dans le choix des personnes qu'il persécutait, puisque (page 96) les accusés se trouvèrent, pour la plupart, être des hommes d'un caractère recommandable et en possession d'une grande popularité. Ainsi, quand le prince évêque de Gand tomba sous la férule des tribunaux, sa sentence fut à peine prononcée qu'elle fut annulée par l'opinion publique, aux acclamations de tout le pays. Non content de cela, le gouvernement intervint dans les relations des évêques avec le clergé inférieur ; le prince de Broglie, et ses vicaires-généraux, par exemple, furent déclarés privés de toute juridiction spirituelle ; quelques curés furent révoqués ; à d'autres on refusa l'installation, et les cures restèrent ainsi vacantes pendant plusieurs mois. Indépendamment de ces vexations, le gouvernement adopta d'autres mesures faites pour réaliser les appréhensions des catholiques : l'instruction religieuse fut entravée et en quelque sorte prohibée dans les écoles (Des 68 inspecteurs des écoles publiques en Hollande, où un tiers de la population était catholique, pas un n'était de cette religion).

 Des livres de philosophie qui pouvaient être considérés comme ayant une tendance au déisme furent spécialement recommandés, et dans quelques cas il en fut même introduit qui contenaient des épigrammes contre la discipline de l'église, et qui mettaient en doute l'autorité du pape. Pendant un certain temps on plaça à la tête de l'instruction publique un fonctionnaire protestant ; les écoles catholiques, les petits séminaires furent supprimés ; on refusait, autant que possible, au clergé catholique l'accès des écoles placées sous le contrôle du gouvernement ; les fêtes religieuses et les processions furent entravées, sous prétexte de maintenir l'ordre public (Le grand objet du gouvernement en supprimant quelques-unes des fêtes, n'était pas de nuire à la religion catholique, mais d'être utile au peuple en diminuant le nombre des jours qu'il consacrait ordinairement à la paresse et à l'ivrognerie), et les maisons d'école furent bâties d'après un plan calqué sur celui qu'on emploie communément pour la construction des temples des réformés  (Ceci peut paraître une cause d'alarme ridicule, mais telles étaient les craintes et les jalousies des catholiques qu'elle ajoutait pourtant à leurs griefs). Enfin les étudiants du pays furent obligés par décret de faire leur éducation dans le royaume, sous peine d'être déclarés inadmissibles à toute fonction publique, ce qui était un attentat aux droits civils.

Mais ce qui mit le sceau à l'exaspération générale et confirma le clergé dans l'opinion que l'intention du gouvernement était de protestantiser le pays, ce fut l'établissement d'un collège philosophique à Louvain, dont la fréquentation fut d'abord déclarée obligatoire, mais qu'on fut (page 98) contraint dans la suite de rendre facultative, pour faire cesser la clameur publique. Là, comme l'indique la qualification donnée à cet établissement, le système d'éducation était essentiellement philosophique et sous la surveillance immédiate de supérieurs et de professeurs protestants, et quoique les cours embrassassent l'histoire ecclésiastique, y compris le droit canon, on refusa aux évêques et vicaires, la juridiction ou le pouvoir d'interprétation ; c'était là faire naître un énorme grief ; car l'histoire ecclésiastique n'étant autre chose que celle du dogme, et le droit canon étant seulement la forme sous laquelle le dogme était publiquement professé, on en concluait que le gouvernement se rendait maître de la forme, et s'arrogeait ainsi le pouvoir sur le dogme. Ces faits et d'autres subtilités théologiques, furent discutés avec beaucoup d'habileté par le clergé ; tout le système du gouvernement fut déclaré être un perpétuel envahissement des droits des catholiques, et une violation directe de la constitution, justifiant pleinement toutes leurs appréhensions passées et leur opposition à venir.

**CHAPITRE QUATRIEME**

Arrêté relatif à la liberté de la presse. - Cours de justice extraordinaire. - Suppression des séminaires catholiques. - Association dite de l'Union. - Conduite des catholiques. - Persécutions dirigées contre la presse. - Journaux belges. - Leurs rédacteurs. - Persécutions contre l'abbé de Foere, De Potter et autres. - Bruxelles détient le rendez-vous des étrangers mécontents.

(page 99) Après avoir énuméré les principaux griefs, griefs fondés pour la plupart sur des faits contraires à l'esprit des traités et de la loi fondamentale, il est nécessaire de faire connaître quelques autres vexations qui eurent une grande influence sur l'esprit public.

(Énumération des poursuites politiques, exercées contre l’opposition, par le gouvernement des Pays-Bas, de 1816 à 1821.

(- 1816. Poursuites contre le Mercure Surveillant et le Nain Jaune. Réclamations de toutes les provinces contre les lois fiscales.

(- 1817. Émeutes populaires. Les états délibèrent à huis-clos. Poursuites contre l'abbé de Foere, rédacteur du Spectateur belge. Le tribunal correctionnel de Bruges se déclare incompétent. L'abbé de Foere est conduit a Bruxelles sous escorte de gendarmerie, traduit devant la cour spéciale, en vertu de l'arrêté du 15 avril 1815, et condamné à deux ans de prison. L'éditeur du Journal de la province d'Anvers est à son tour traduit devant la cour spéciale. M. Stevenotte, rédacteur du Vrai Libéral, est condamné à 3 mois de prison, et cinq cents florins d'amende. Poursuites contre MM. Guyet et Lemaire, rédacteurs du Vrai Libéral, et l'Allemand, du Journal des Flandres. M. Brissot, rédacteur du Journal constitutionnel d'Anvers, reçoit l'ordre de quitter le pays endéans de trois jours. Cherté des grains et troubles à tous les marchés. MM. Raeser et Koenders, du Mercure d'Anvers, sont poursuivis devant la cour spéciale comme provocateurs, et condamnés chacun à 500 fl. d'amende. Poursuites du chef de haute trahison contre M. Ch. Dniny, auteur des Habitants de la Lune, Arrestation de M. Valiez, rédacteur du Flambeau.

(- 1818. M. Dubar, éditeur du Journal de Gand, est arrêté et ses presses mises sous les scellés.

(- 1819. M. Douffain, du Journal des deux Flandres, est condamné à 4 mois, et M. Dubar à un an d'emprisonnement, tous deux à 500 fl. d'amende. M. Dennier, rédacteur du Journal constitutionnel d'Anvers, est conduit à la frontière sous l'escorte de deux gendarmes. M. Weissenbrug, imprimeur du Journal officiel, est condamné à 500 fl. d'amende, sur la requête de l'ambassadeur d'Espagne, avec défense d'imprimer pendant 3 ans. Saisie de la brochure : de l'Etat actuel des Pays-Bas et des moyens de l'améliorer, par Vanderstraeten. L'auteur est arrêté.

(- 1820. Poursuites contre les avocats signataires d'un mémoire en faveur de M. Vanderstraeten. MM. Beyens cadet et Defrenne sont mis en surveillance ; Donker et Tarte cadet, poursuivis ; van Meenen, Delhougne et Michel de Brialmont arrêtés. Le rédacteur duJournal constitutionnel d'Anvers est traduit par devant la cour spéciale, A la requête de l'ambassadeur de Prusse. MM. Widmer et Vinck sont arrêtés, le premier condamné à 6 mois de prison. M. Vanderstraeten est condamné à 3000 fl. d'amende ; la condamnation avec les frais du procès s'élève à 7000 fl.

(- 1821. M. Stevenotte, rédacteur du Vrai Libéral, est arrêté et traduit devant les assises. MM. Levenbach, rédacteur, et Albert, éditeur du Journal de Sittard, sont condamnés sur la requête de l'ambassadeur de Prusse. M. Pezeux, rédacteur du Journal d’Anvers, est arrêté pour un article en faveur de la révolution de Naples. Les presses du Flambeau et du Vrai Libéral sont mises sous scellés, et l'éditeur du Vrai Libéral arrêté. Poursuites contre MM. Hennequin, bourgmestre de Maestricht, Metdepenningen et Bonnier. Poursuites contre M. Verstraeten, rédacteur de l'Ami du Roi et de la patrie. Poursuites contre M. Pycke, bourgmestre de Courtray. M. Vanderstraeten est condamné à un an de prison. Arrestation de M. Coché-Mommens, éditeur, et Charpentier, rédacteur du Courrier des Pays-Bas.

(A cette longue récapitulation nous ajouterons encore les poursuites contre le Courrier de la Flandre, les condamnations de l'abbé de Zinzerling et de Poelman, les procès des deux abbé Desmet, Joseph et Bernard ; les nombreuses poursuites intentées au clergé des deux Flandres et du Brabant septentrional, sous prétexte de sermons séditieux ; la condamnation el l'emprisonnement de M. de Pestre Laferté, etc. ( Dr. C. M. Friedlander, polemitche Schriften, Paris, 1834.)

(page 100) Il a été démontré que les ministres pouvaient toujours obtenir la majorité dans les (page 101) états-généraux dans la plupart des questions qui étaient considérés comme essentielles pour la prospérité et (page 102) la sécurité de tout le royaume, mais que les Belges regardaient comme proposés seulement en faveur de la Hollande et comme leur étant essentiellement nuisibles. Si le cabinet eût persisté dans cette voie, quels qu'eussent été d'ailleurs les moyens qu'il eût employés pour s'assurer de semblables majorités, on aurait pu dire qu'il agissait constitutionnellement, et se mettant à l'abri des votes de la chambre, il aurait pu prétendre qu'il ne faisait que suivre l'impulsion de la représentation nationale ; car les chambres étant supposées constituer un corps homogène, les ministres pouvaient facilement considérer le vote de la majorité comme exprimant l'opinion de la nation en général, et faire abstraction de toute distinction de provinces ou de partis.

Mais le gouvernement dévia (page 103) trop souvent de cette ligne prudente de conduite, et crut pouvoir se passer de la coopération des chambres et successivement des arrêtés ou quelquefois de simples ordres du cabinet, qui furent stigmatisés, comme des actes de despotisme tendant à enchaîner la liberté des citoyens.

Dans ce nombre furent rangés les arrêtés du 16 novembre 1814 abolissant le jugement par jury et restreignant la publicité des audiences des tribunaux, celui du 20 avril 1815 tendant à entraver la liberté de la presse. Pour donner une idée de la sévérité de ce dernier arrêté, il suffit de dire que toutes les personnes, déclarées coupables de certaines offenses spécifiées, pouvaient être punies selon la gravité des cas, soit d'une exposition au pilori de une à six heures, de la dégradation civique, de la marque ou d'un emprisonnement d'un à six ans, et enfin de 100 à 10,000 florins d'amende. L'effet de cet arrêté rigoureux fondé sur une loi organique de l'empire devait être borné à une année et tomber par la promulgation de la loi fondamentale avec laquelle il était en opposition directe. En outre, ces peines n'étaient pas infligées par le jury, mais par une sentence que rendait une cour spéciale extraordinaire, composée de neuf juges. Ce tribunal fut aboli par la suite, mais l'arrêté, maintenu en ce qui avait rapport à la pénalité, était applicable, par le fiat d'un président et de quatre conseillers, tous révocables par la (page 104) volonté ministérielle ; car le gouvernement remit jusqu'à sa dernière heure l'accomplissement de l'article 186 de la loi fondamentale qui garantissait l'inamovibilité des juges.

Ce n'est pas tout : un simple arrêté du 15 septembre 1819 imposa l'usage de la langue hollandaise ; un autre du 25 juin 1825 rendit obligatoire la fréquentation du collège philosophique, et deux autres du 14 juin et du 14 août de la même année supprimant les séminaires catholiques, et forçant la jeunesse du pays à faire son éducation dans l'intérieur, enveloppèrent d'un réseau de vexations l'instruction publique et privée. On peut à ces arrêtés en ajouter quelques autres d'une moindre importance qui, quoique ne présentant pas par eux-mêmes le même caractère d'oppression, partageaient néanmoins avec ceux d'une nature plus odieuse, l'exécration publique. C'est ainsi que tandis que les liens qui unissaient le trône et la nation s'affaiblissaient, l'alliance entre les libéraux et les catholiques devenait plus solide et plus formidable, et préparait le triomphe de la révolution.

L'origine et la composition de cette association, connue sous le nom de l'Union, n'est pas dénuée d'intérêt. Dès l'an 1828, l'opposition soit dans le sein des états, soit au dehors, était composée de deux partis distincts, différant cependant plus dans les matières d'opposition religieuse, que dans les principes de politique générale. Tous deux (page 105) combattaient pour arriver au même but, c'est-à-dire à l'émancipation civile et religieuse ; mais tous deux le poursuivant par des chemins différents, il arriva qu'à la fin la nature hétérogène de leur composition les rendit presque aussi hostiles l'un à l'autre qu'ils l'étaient envers le gouvernement ; leurs dissentiments n'étaient pourtant pas de nature à rendre la fusion impossible entre eux.

Le premier de ces partis était composé des catholiques séculiers, distingués par leur rang et leur esprit, dont l'inimitié contre le gouvernement provenait moins d'une répugnance immédiate pour le système général d'administration des Pays-Bas, que de leur aversion pour certaines mesures arbitraires qui tendaient à restreindre le libre exercice des études de la croyance romaine, à placer les ministres de ce culte dans un état de vasselage relatif, et selon eux à donner une tendance anticatholique à toutes les institutions de l'état.

L'autre parti était composé des libéraux sous toutes les dénominations, dont le grand objet était d'assurer la stricte exécution de la loi fondamentale, et de mettre un frein à la prépondérance hollandaise ; il est important cependant de ne pas confondre les libéraux avec les ultralibéraux, méprise trop souvent commise par les étrangers, car ces derniers n'ont, en fait, pas plus d'affinité avec les premiers qu'il n'en existe en Angleterre, entre les radicaux et les whigs modérés.

(page 106) Nonobstant les préventions et les différences d'opinion qui existaient entre les libéraux et les catholiques, le gouvernement vit qu'une coalition entre eux n'était pas impossible ; il fit, en conséquence, tous ses efforts pour les désunir, sachant qu'aussi longtemps qu'ils seraient divisés ils seraient peu dangereux ; mais ce plan échoua : les chefs des deux partis apercevant le danger qui les menaçait se rapprochèrent peu à peu, et consentirent à sacrifier leurs querelles individuelles pour s'unir dans un intérêt commun.

Quoique l'Union n'ait acquis toute son importance que vers 1828, le premier signe de vie qu'elle donna date de l'année 1818, et l'on doit en attribuer surtout la création aux écrivains des deux journaux de l'opposition le Spectateur etl'Observateur. L'abbé de Foere, dialecticien habile et savant, était éditeur de l'un ; MM. Van Meenen, d'Elhougne et Doncker, tous trois jurisconsultes distingués, étaient les rédacteurs de l'autre. La théorie de l'Union fut soutenue pendant plusieurs années, avec un zèle infatigable, par ces écrivains, en dépit des attaques et des sarcasmes de la presse libérale, des persécutions et des menaces du gouvernement. Lorsqu'enfin l'esprit public comprit les principes de l'Union, et que le nombre de ses prosélytes se fut accru de toute l'influence des hommes des deux partis, un dîner fut donné chez M. le baron de Sécus, où il fut résolu que l'Union devait lever (page 107) le voile et s'annoncer ouvertement comme une association active et agissante. Dès ce moment ses forces et son importance s'accrurent rapidement ; et cette association, déposant momentanément tout esprit d'opposition contre la presse libérale, trouva un auxiliaire là où elle avait rencontré précédemment si peu de sympathie.

C'est alors que M. de Potter revint pour la première fois de Rome, en 1825, où il avait accompagné le comte de Celles dans sa mission relative au concordat. Ses sentiments étaient essentiellement anticatholiques ; cette disposition de son esprit, entretenue par les conseils et les opinions de son ami M. Van Gobelschroy, l'entraîna d'abord à se prononcer contre l'Union ; mais en moins de quelques semaines, la logique de de Foere et de Van Meenen réussit à le rallier à leur cause, et quels qu'aient pu être ses sentiments intimes, il se déclara ouvertement un des plus zélés partisans de l'Union et devint bientôt un de ses chefs les plus influents.

On aurait tort néanmoins de supposer que le premier objet de l'Union fut le renversement du gouvernement ; une idée de cette nature pouvait germer dans l'esprit d'un ou deux théoriciens dont les principes politiques étaient essentiellement démocratiques ; mais elle était certainement bien loin de l'intention générale. Le but était le redressement des griefs, l'extension de la liberté civile et de la (page 108) tolérance religieuse, et on ne peut trop souvent répéter que si le prince d'Orange avait été autorisé par son père à promettre son consentement au redressement des griefs, la révolution eût été promptement éteinte, les motifs de l'insurrection auraient disparu, et même une administration séparée n'aurait pas été demandée.

Quel sera le sort de l'Union dans l'avenir ? L'opinion varie beaucoup sur ce point ; le fait est que l'Union existe encore, et qu'elle continuera d'exister jusqu'à ce que toutes les questions de politique extérieure soient résolues. Mais il est évident qu'elle a déjà perdu beaucoup de son homogénéité, et que la plus grande partie de l'opposition extrême et de la presse libérale, sont tout à fait hostiles à la majorité catholique dans tous les principes de politique étrangère et de gouvernement intérieur ; de sorte qu'il est difficile de supposer que des éléments si divergents puissent longtemps rester unis ; les libéraux et les catholiques s'aideront mutuellement, tant qu'ils auront des intérêts communs, mais les ultralibéraux, sans la coopération desquels l'Union n'est pas possible, commencent à déclarer qu'ils ont été dupes et que tout rapprochement est impossible dans l'avenir. Tel est actuellement l'état d'une association à qui sa lutte et ses succès assurent dans l'histoire un rang à côté du fameux compromis passé à Bréda par les patriotes de 1565.

(page 109) Pour en revenir au parti catholique, il serait injuste néanmoins de ne pas reconnaître les services qu'il a rendus à son pays et à l'Europe, surtout depuis que l'exclusion de la famille des Nassau, et les obstacles insurmontables que présentait dès lors le retour du prince d'Orange, forcèrent les grandes puissances de changer leur ligne de politique relativement à la Belgique. Non seulement les catholiques élevèrent une digue contre le torrent du républicanisme, repoussé par la saine partie de la nation ; mais ils s'opposèrent principalement à l'union de la Belgique à la France, et travaillèrent ainsi avec dévouement à établir l'indépendance et la nationalité de leur pays ; sans leur ferme et honorable coopération, tous les efforts faits par M. Lebeau pour maintenir la paix de l'Europe et pour amener le succès de ses sages combinaisons eussent été infructueux. Lorsque les faits furent accomplis, les catholiques, prêtres et séculiers, furent les plus fermes appuis du trône et de l'administration, et donnèrent ainsi un exemple remarquable de tolérance ; car le roi Léopold offre seul en Europe l'exemple d'un prince protestant régnant sur un peuple exclusivement catholique.

Il est aussi digne de remarque que quelque prédominante qu'ait pu être l'influence des catholiques, soit sur le peuple, soit dans le gouvernement, soit à la cour, ils n'ont dans aucune (page 110) occasion abusé de cette influence contre les libertés réelles du pays ; au contraire, chaque mesure tendant à étendre ou à perfectionner les libertés civiles, a été soutenue par eux avec talent et désintéressement. Le roi Léopold a fait, en s'appuyant sur cette partie puissante de son peuple, un acte d'une haute politique. Et, après tout, en quoi consiste ce penchant ou cette préférence pour les catholiques ? à leur permettre de régler librement et sans contrôle leurs propres affaires de la manière la plus favorable, selon leur manière de voir, au maintien de leur foi ; politique trop souvent perdue de vue par ses prédécesseurs ; car il est incontestable que la révolution fut préparée et accélérée par l'Union, et que sans la jonction du parti catholique au parti libéral, il n'y aurait point eu de gouvernement possible.

Pour en revenir à la presse, ce moyen d'action si puissant avait pris l'attitude la plus hostile et la plus menaçante ; plusieurs des écrivains belges les plus distingués s'étaient engagés avec énergie et intrépidité, à exposer les griefs et àdéfendre les droits du peuple. Les actes du gouvernement furent attaqués, avec un degré d'aigreur et de violence qui allait jusqu'à la témérité, et était souvent empreint de la plus forte acrimonie ; au point que l'on exagéra souvent ses erreurs, que l'on méconnut ses intentions, et qu'il fut critiqué (page 111) avec une virulence trop systématique et trop directe pour ne pas produire des exaspérations personnelles, attirer dans tous les pays des poursuites sur les écrivains qui s'y livraient, et les exposer à des punitions sévères de la part des juges même impartiaux. Il est hors de doute que des mesures restrictives furent quelquefois d'urgence, et le gouvernement pleinement en droit d'user des moyens de répression que la loi mettait à su disposition.

Mais le code pénal était-il donc insuffisant ? Était-il donc absolument nécessaire de recourir aux mesures extra-légales qui ne sont employées par un gouvernement prudent, que dans les moments de sédition ouverte ? Etait-il politique de recourir à un décret qui avait été promulgué avant l'adoption de la loi fondamentale, et qui aurait pu à peine être toléré en 1815, lorsque le retour de Napoléon de l'île d'Elbe menaçait toute l'Europe, et exigeait une extrême surveillance dans un pays qui avait été si récemment détaché de la France et qui était devenu le rendez-vous de tous les esprits ardents et turbulents attachés à la cause de l'Empereur ?« Donner une liberté modérée qui permette aux griefs et aux mécontentements de s'évanouir, à moins que cela ne donne lieu aux insolences et aux bravades, est d'une sage politique ; car si vous arrêtez l'écoulement des humeurs, si vous arrêtez le sang qui devrait s'échapper, (page 112) vous envenimez la plaie. Sans aucun doute, il eût été plus avantageux pour le gouvernement néerlandais de se pénétrer largement de cette maxime de notre grand philosophe, que d'adopter un système dont le vice politique a été suffisamment démontré par ses funestes résultats.

On pourra demander quels furent ces résultats. Ces résultats furent qu'au lieu d'intimider, ils engendrèrent l'obstination ;qu'au lieu d'amener à la soumission, ils produisirent un redoublement d'énergie ; qu'au lieu de décourager, ils inspirèrent une nouvelle persévérance ; et qu'au lieu de ruiner leurs adversaires, ils améliorèrent leur situation pécuniaire ; de manière qu'en dépit des arrêtés et des persécutions, la presse devint de plus en plus téméraire, et prit un ton qui devait amener entre le gouvernement et le pays des hostilités implacables.

Les principaux organes de l'opinion publique, furent 1° Le Courrier des Pays-Bas, dans lequel MM. Claes, Ducpétiaux, Lesbroussart, Van de Weyer, Nothomb et autres écrivains habiles, dirigèrent les attaques les plus violentes contre le gouvernement ; aussi ce journal peut être considéré comme la source qui a le plus constamment alimenté le mécontentement général, et dont la polémique énergique et accablante devint un objet d'extrême inquiétude pour le ministère. Son influence était d'autant plus grande, qu'au lieu de suivre ou de devancer (page 113) quelque peu seulement l'opinion publique, il se lança violemment en avant et devint le fanal indiquant la route que devaient suivre la nation et les chambres. On peut dire avec raison qu'il avait concentré la révolution dans ses colonnes. Venaient ensuite le Spectateur, l'Observateur et le Politique, journal de Liège, auquel MM. Lebeau, Devaux, Rogier et autres avocats, fournissaient des articles qui se distinguaient par une force de logique remarquable ; le Belge, dont les principaux éditeurs étaient MM. Levae, de Potter et Gendebien, offrait une rédaction plus spécialement à la portée des classes inférieures ; on peut encore ajouter à ces journaux le Courrier de la Meuse et le Catholique ; ce dernier avait pour éditeur le républicain Bartels. Venaient ensuite un ou deux journaux publiés en flamand.

Indépendamment de la presse quotidienne, de nombreux pamphlets et lettres politiques surgissaient dans tout le pays, et contribuaient à enflammer l'esprit public, en divulguant les fautes et les inconstitutionnalités du gouvernement.

Un passage d'une de ces lettres (lettre de Démophile, par de Potter, au ministre de l'intérieur M. Van Gobelschroy,) mérite d'être remarqué à cause de son caractère prophétique ; elle se termine ainsi : « La fondation d'une ère de liberté et de justice, en Belgique, est maintenant (page 114) assurée, ou pour parler le langage officiel, elle est inévitable ; ne l'oubliez pas, monsieur, un seul instant, l'opposition à l'ancienne marche du gouvernement, dans quelques mains qu'elle tombe, quels que soient ses organes, doit dorénavant être invincible, en dépit de tous les obstacles que vous pourriez lui opposer. Cette opposition, monsieur, sera constamment soutenue par le sentiment profond et indélébile de la violation des droits nationaux et le mécontentement général. Ce mécontentement, et la défiance salutaire qui s'est éveillée, garantit la réalisation de nos vœux, le seul but de tous nos sacrifices, de tous nos efforts : la liberté. » Ainsi écrivait M. de Potter le 15 novembre 1829, et c'est une preuve de plus que la révolution belge ne fut pas un reflet accidentel de celle de juillet, mais le résultat de longs mécontentements antérieurs à ces événements.

Le gouvernement avait à la fois deux moyens de combattre ces attaques : l'un était la création d'une presse ministérielle bien organisée, l'autre la répression ; tous les deux furent employés ; mais malheureusement la manière dont on s'en servit augmenta plutôt qu'elle ne diminua le mal que l'on avait à combattre. Le premier de ces moyens fut l'établissement d'un journal ministériel, intitulé le National, sous la direction de Libry-Bagnano, Italien d'une capacité incontestable, mais dont les antécédents étaient équivoques. La (page 115) polémique de ce journal était d'une nature si hostile aux opinions populaires ; les doctrines qu'il soutenait, si contraires aux vues de l'église et de la nation ; le langage qu'il employait était si personnel et si cynique ; son servilisme pour le ministre Van Maanen, dont il était l'organe avoué, était si repoussant, que le journal et l'éditeur devinrent bientôt l'objet de l'exécration publique.

Indépendamment du motif de haine qui résultait des doctrines impopulaires défendues par le National, il paraît qu'une somme d'environ 85,000 fl. avait été soustraite du million de l'industrie et payée à différentes époques à l'éditeur ; ainsi, au lieu d'être utile au gouvernement, ce journal et un autre intitulé la Sentinelle contribuèrent puissamment à le renverser ; car telle était la violence des préjugés contre Van Maanen et Libry-Bagnano, que les meilleurs articles, les conclusions les plus logiques, les assertions les plus vraies, ne produisaient d'autre effet que d'augmenter l'aversion que l'on portait à l'éditeur aussi bien qu'aux mesures inconstitutionnelles qu'il soutenait.

Le système de répression adopté par le gouvernement, quoique juste en principe, fut ainsi des plus malheureux dans la forme. Fondées sur le décret fatal de 1815 et sur d'autres actes d'un caractère semblable, les persécutions furent non seulement elles-mêmes au plus haut degré antinationales ; mais les principes qui leur servaient de base (page 116) furent combattus comme inconstitutionnels et arbitraires, et donnèrent lieu aux plus violentes protestations. La position du gouvernement était, il est vrai, singulièrement embarrassante ; il se trouvait placé entre la nécessité de tolérer les attaques souvent les plus dangereuses et d'une tendance subversive, ou d'avoir recours aux mesures extrajudiciaires. L'alternative était dangereuse ; mais, en somme, il eût été d'une politique beaucoup plus sage, au lieu d'adopter le système des persécutions, d'ouvrir les yeux sur l'abîme qui était sous ses pieds.

Au lieu de se confier dans son pouvoir dans la stabilité et la coopération des gouvernements voisins, il eût mieux fait de continuer ce système de concessions dans lequel il était sagement entré en modifiant les arrêtés relatifs au collège philosophique, en faisant disparaître les restrictions apportées à l'usage de la langue française, ce qui pouvait encore être fait en 1829 ; et même, en août 1830, la monarchie pouvait être sauvée. A une époque plus avancée encore, après l'attaque de Bruxelles, le prince d'Orange, avec un certain degré de tact et d'énergie, aurait encore sauvé pour lui-même le diadème qui venait d'être arraché du front de son père.

Malheureusement l'étoile qui avait brillé sur la dynastie d'Orange pendant près de trois siècles, et rendu son nom le plus populaire et le plus (page 117) illustre parmi ceux des princes de l'Europe, se montra couverte d'un fatal nuage. Soit par la force invincible des événements, soit par les vices originaires et inséparables de l'union des deux pays, ou par les erreurs des conseillers de la couronne, une sorte de fatalité semblait entraîner le monarque et sa dynastie à leur perte. Que le roi aussi bien que chaque membre de son auguste famille, aient ardemment désiré le bien-être de toutes les provinces du royaume, sinon par des raisons d'équité et de sympathie, au moins par des motifs puissants d'intérêt personnel ; c'est un fait incontestable. Mais les rois ne sont pas exempts des faiblesses de la nature humaine ; quelque sages, prudents et magnanimes qu'ils soient, ils ne sont pas infaillibles, et malheureusement, dans cette circonstance, le roi des Pays-Bas sembla avoir déployé moins de grandeur d'âme et de sagesse politique, que d'obstination tenace et de préjugés personnels, qu'on ne pouvait l'attendre d'un souverain dont le nom occupait un rang éminent dans le monde, par sa circonspection et sa connaissance profonde des théories constitutionnelles. Le mal étant accompli, il devient presque superflu de rechercher les causes morales qui l'ont produit. Mais quelles qu'elles aient pu être, il est évident qu'aucun gouvernement n'a jamais été plus aveuglé sur les résultats, ou plus manifestement entraîné à adopter les mesures les plus malheureusement (page 118) faites pour détruire son influence et aliéner l'affection du peuple.

Certains événements politiques survinrent qui sans doute trompèrent toutes les prévisions, toute la sagacité humaine ; mais la dissolution du royaume des Pays-Bas ne fut pas une de ces catastrophes subites, ne fut pas le résultat effrayant d'une terrible commotion populaire. Les convulsions de l'état avaient été longues et douloureuses ; le gouvernement avait été à plusieurs reprises averti et avait eu le temps plus que suffisant pour se mettre en garde. Il voyait ou aurait dû voir la tempête qui se préparait et se mettre en mesure d'éviter les écueils ; mais il s'élança en aveugle dans sa route, et le vaisseau de l'état alla se briser à la clarté du jour contre les rochers, par l'impardonnable obstination et le manque de sagesse de ses pilotes.

Il est des occasions sans doute où la dignité de la couronne et le bien-être général demandent impérieusement des exemples ; mais ici les condamnations, quoique pouvant être justifiées, furent fécondes en pernicieux résultats. De Potter, Tielemans, Bartels, Ducpétiaux, l'abbé de Foere et plusieurs autres tombèrent sous le coup de la loi ; mais telle était l'exaltation de l'esprit public, que les accusés furent tous regardés comme martyrs de la cause de la liberté, et leurs persécuteurs comme des tyrans dont tout le désir était (page 119) d'enchaîner la presse et d'humilier la nation. Les pamphlets et les doctrines subversives, qui étaient le prétexte de l'accusation, furent éloquemment défendus devant les tribunaux ; et ces défenses se répandirent dans tout le pays, au moyen des journaux. Des souscriptions furent ouvertes pour couvrir le montant des amendes et des frais de justice ; et une multitude d'esprits jeunes et ardents s'élançait pour offrir gratuitement leur talent aux accusés, ou imiter leur exemple. Ainsi chaque triomphe judiciaire, remporté par le gouvernement se changeait pour lui en désastre, à n'en considérer que les conséquences ; car on ne peut douter que ces condamnations n'entrèrent pour beaucoup dans les causes immédiates de l'explosion.

Les charges élevées contre de Potter, Tielemans et autres, étaient, sans aucun doute, de nature à amener une condamnation par tout jury impartial, en Europe et même aux Etats-Unis. De plus, la conduite de M. Tielemans semblait, sous certains rapports, légitimer la plus sévère répression de la part du gouvernement (Procès contre le sieur Tielemans et autres, accusés d'avoir excité directement à un complot ou attentat ayant pour but de changer ou de détruire le gouvernement du royaume des Pays-Bas. Bruxelles, 1829). Mais, le remède dans cette circonstance était (page 120) pire que le mal ; car il ne pouvait manquer de donner des forces à la sédition au lieu de l'étouffer, et propager les doctrines qu'il voulait arrêter,

Une autre difficulté dont le gouvernement devait en quelque sorte s'accuser lui-même, vint encore aggraver sa position. Dans son désir de faire mériter aux Pays-Bas le surnom de terre classique de la liberté qu'on avait donné à ce royaume, ayant aussi à cœur d'attirer les talents et l'industrie des étrangers, le roi offrit les plus puissants encouragements à tous ceux qui venaient établir leur domicile sur le sol fertile et hospitalier de la Hollande ou de la Belgique. AinsiBruxelles devint le rendez-vous, l'assemblée représentative de tous les esprits mécontents de l'Europe.

Les régicides conventionnels, les napoléonistes exilés, les constitutionnels proscrits, les carbonari persécutés, les Polonais opprimés, les Russes disgraciés, les radicaux anglais, les étudiants visionnaires de l'Allemagne affluaient indistinctement dans la métropole du Brabant, où ils s'alliaient à ce qu'on pouvait regarder comme la portion la plus hostile de la société. Ils ne se contentaient pas de donner un libre cours à la haine dont ils étaient animés contre leurs gouvernements ; mais ils contribuaient, en grande partie, à exalter l'imagination des habitants contre le gouvernement du pays. Plusieurs de ces étrangers étaient des (page 121) hommes consciencieux, éclairés et honorables, victimes des actes les plus criants de despotisme ; mais dans le nombre, il se trouvait beaucoup d'individus ruinés et prêts à tout oser, hommes qui n'avaient d'autre élément que les dissensions et les commotions civiles, qui n'avaient rien à perdre, mais tout à gagner des convulsions politiques, et qui étaient tout à fait indifférents pour les malheurs que ces convulsions attirent sur le plus grand nombre ; hôtes dangereux, s'il en fût, pour le pays qui les reçoit dans son sein.

C'était là une source de maux qu'on ne pouvait tarir qu'en adoptant des mesures de police arbitraires, ou en obtenant des chambres une loi sur les étrangers qui donnât des pouvoirs suffisants au gouvernement (La loi républicaine de vendémiaire an VI, n'avait pas été abrogée et avait été appliquée à MM. Fontan, Bellet et jador, qui furent expulsés du pays ; mais leur expulsion causa un grand mécontentement et fut signalée comme une infraction au chapitre 4 de la loi fondamentale qui garantissait une protection égale aux étrangers et aux nationaux. La loi de vendémiaire fut remise en vigueur néanmoins, par le gouvernement belge, après les pillages d'avril, en 1834). En outre, quelle que puisse avoir été la manière d'agir du gouvernement relativement à trois ou quatre étrangers, on peut affirmer, sans crainte, qu'il était sous tous les (page 122) rapports contraire aux sentiments particuliers du roi de persécuter des hommes qui n'avaient aucun autre asile sur le continent où ils pussent reposer leur tête, et jouir d'une liberté entière, aussi longtemps qu'ils s'abstiendraient de tout acte d'opposition ouverte contre l'état. Mais si les exilés avaient des droits puissants à l'humanité et à la protection du gouvernement, le gouvernement n'avait-il aucun droit sur ces étrangers ? Ces derniers ne devaient-ils pas respect aux lois qui leur assuraient protection, quelque despotiques qu'elles pussent être ; n'était-il pas de leur devoir de demeurer spectateurs passifs des dissensions civiles, et de s'abstenir de toute intervention dans les affaires législatives d'un pays où ils étaient volontairement venus chercher un asile et d'où ils avaient la liberté de s'éloigner, quand cela leur convenait ? Ne devaient-ils donc rien en retour de l'hospitalité qu'on leur accordait ? Ils n'étaient pas contraints de demeurer dans le pays ; mais y demeurant, ils devaient y rester inactifs.

Il nous reste à signaler un autre écueil. Dans l'intention de donner un plus grand développement au commerce de la librairie, et d'encourager les diverses branches de cette industrie, on favorisa l'établissement des libraires nationaux et étrangers à Bruxelles ; et un système de piraterie littéraire y prit une grande extension. Des éditions à bon marché (page 123) de tous les ouvrages prohibés, en France et dans d'autres pays, y étaient réimprimés ; de là une multitude de pamphlets contenant les doctrines les plus hostiles aux gouvernements voisins, et spécialement destinés à prévenir le public contre leur administration, se répandirent dans tout le pays. Ici encore le ministère se trouva dans la nécessité, ou de tolérer l'existence de ces abus, ou de mettre des restrictions à un commerce qui contribuait à enrichir la métropole et ajoutait à la prospérité des affaires générales du pays.

**CHAPITRE CINQUIEME**

Situation commerciale et industrielle des Pays-Bas. - Le million de l'industrie. - Ses effets. - Orangistes de Gand et d'Anvers.

(page 124) Il n'est aucun sujet qui ait donné lieu à une plus grande diversité d'opinions que la situation de l'industrie et du commerce pendant les deux dernières années qui ont précédé la révolution. D'un côté, l'on a représenté la prospérité commerciale et industrielle du pays comme marchant assez rapidement dans la voie du progrès pour exciter la jalousie de la Grande-Bretagne, avec laquelle la Belgique, pouvait, selon les partisans de cette opinion, lutter même avantageusement sur les marchés étrangers et dans les colonies ; ce qui fit que quelques personnes n'hésitèrent pas à attribuer la ligne politique adoptée par la Grande-Bretagne, relativement à la question belge, à un désir machiavélique de ruiner l'industrie du gouvernement des Pays-Bas, qui menaçait le monopole commercial de l'Angleterre.

(page 125) D'un autre côté, un grand nombre de personnes qui possèdent des connaissances en économie politique, assurent que la prospérité manufacturière n'était pas réelle, qu'elle était soutenue par des mesures artificielles, que les produits excédaient de beaucoup les demandes, et qu'une catastrophe prochaine était inévitable. On a dit encore que, par suite des encouragements donnés par le gouvernement aux spéculations industrielles, le besoin de bras se faisait si vivement sentir, que la plupart des classes du peuple destinées à l'agriculture se pressaient dans les villes, où elles venaient courir les chances des vicissitudes des affaires et aggraver encore cette lassitude, cet affaissement commercial qui se fit sentir en Europe pendant les deux ou trois années qui précédèrent 1830.

Tout en faisant la part de l'exagération évidente de ces deux opinions, nous ferons observer qu'en les supposant toutes deux également fondées, la plus plausible est évidemment celle qui reconnaît la prospérité commerciale et industrielle du royaume des Pays-Bas vers la fin de son existence politique ; car on ne peut mettre en doute que l'état des affaires ne fût prospère et progressif, mais toutefois pas assez solidement établi encore pour pouvoir se soutenir sans un appui extraordinaire de la part du gouvernement. Les houillères du Hainaut et de la Meuse inférieure (page 126) étaient en pleine activité, recevant des demandes considérables de la Hollande et de la France ; les armuriers de Liége, les drapiers de Verviers fournissaient aussi tout ce qu'ils pouvaient produire pour le Levant, l'Allemagne et l'Amérique méridionale ; les mines et les forges du Luxembourg, la coutellerie de Namur, les tapis de Tournay, les dentelles de Bruxelles, les papeteries de la Meuse supérieure, les raffineries et les tissus de cotons de Gand, les toiles de Courtray et de St.-Nicolas, toutes ces industries étaient dans un grand état de prospérité ; chaque jour voyait s'élever de nouveaux bâtiments destinés à l'établissement de différentes manufactures, ou était marqué par la formation de nouvelles associations pour l'exploitation de sources nombreuses et variées d'industrie ; mais quoique plusieurs de ces établissements travaillassent avec leurs capitaux ou au moyen du propre crédit des entrepreneurs, en réglant leurs produits d'après les demandes, ce qui doit toujours guider tout fabricant prudent, il y en avait un grand nombre qui étaient dans l'impossibilité de commencer leurs opérations, ou de les continuer, sans l'aide du gouvernement, et qui, bien loin de gagner, ne pouvaient qu'avec peine remplir les obligations qu'ils avaient contractées envers lui (La totalité de la somme, répartie entre différents individus, sous le nom d'industriels, s'élevait à la somme de 10,459,900 fr. à 3 p. c. Le capital devait être remboursé, à différentes époques réparties, entre 1830 et 1850. De cette somme, 856,592 fr. seulement avaient été remboursés lorsque la révolutionéclata. L'établissement de Seraing, auquel le roi était associé, figurait sur la liste pour 2,523,000 fr., c'est-à-dire pour un cinquième de la somme totale, et dont 12,500 fr. seulement avaient été remboursés).

Ainsi, quoique (page 127) les manufactures en général pussent paraître à un observateur superficiel dans une condition de splendeur sans rivale, une partie se trouvait en fait, dans un état voisin de la banqueroute, et eussent été obligées de renvoyer un tiers de leurs ouvriers, et de diminuer leurs produits, si la société de commerce ne s'était pas chargée d'acheter leurs marchandises ; et cela avec la conviction de devoir se soumettre à des pertes certaines, mesure qui, quoique favorable aux individus, puisqu'elle leur procurait les moyens de continuer leurs travaux, était loin d'être avantageuse pour le pays en général.

Le grand vice du système du million de l'industrie était d'encourager un tiers des manufacturiers à pousser leurs produits beaucoup au delà des demandes ou même de la possibilité d'une consommation immédiate, et comme le gouvernement intervenait généralement et procurait l'écoulement du surplus, il en résultait que les marchés regorgeaient de produits. Avouons cependant (page 128) que si l'extrême sollicitude que montrait le gouvernement à forcer la fabrication de manière à entrer eu concurrence arec celle de l'Angleterre, donnait lieu à plusieurs inconvénients, et s'il était hautement impolitique d'imposer des droits de prohibition, gênants pour le commerce, dans l'intention de fournir des subsides aux manufactures, ce système avait pourtant produit quelques heureux résultats. Un esprit d'industrie et d'émulation porté vers les spéculations, s'était emparé de tout le pays. L'élan qu'il imprimait aux opérations de toute nature avait remis en circulation une masse de capitaux auparavant improductifs, et l'achat des matières premières. La construction de manufactures, ainsi que la consommation d'une foule innombrable de produits indigènes, toutes ces dépenses avaient produit un grand mouvement d'argent. La plus grande partie de la population trouvait du travail ; les demandes de combustibles étaient augmentées, et la valeur des forêts et des houillères allait chaque jour en augmentant ; amélioration très importante pour les provinces de Liége et du Luxembourg, dont les principales richesses proviennent de la vente des bois, des produits des houillères et des mines.

Il est généralement admis par les hommes pratiques, que les provinces méridionales devaient être satisfaites des mesures adoptées par le roi, relativement à l'industrie générale du royaume ; (page 129) quelques-uns des effets avantageux de ce système continuent de se faire ressentir encore à présent ; car, quoique plusieurs établissements d'une faible importance et qui n'existaient que par des moyens artificiels aient cessé de travailler ou, comme les fabricants le déclarent eux-mêmes, soient maintenant dans un état languissant, l'impulsion donnée à l'industrie est telle, l'esprit de spéculation et d'activité est si grand que, nonobstant la réduction d'environ un tiers des produits généraux, le reste s'est relevé peu à peu au niveau où il se trouvait antérieurement, et parvient à s'y maintenir, quoique sans secours étranger, et abandonné à ses propres forces ; il ne manque, pour ramener ces établissements à un état de pleine vigueur, que quelques mois d'une paix assurée, de bons traités commerciaux, et une liberté de commerce sagement limitée. Mais ils devront alors se maintenir dans une condition proportionnée aux ressources et à la population du pays, et produire autant que possible des bénéfices intérieurs, sans réveiller la jalousie au dehors.

En général, le système adopté par le roi doit être considéré moins sous le rapport politique et commercial que sous un point de vue monarchique. Car au moyen du million de l'industrie, c'est-à-dire soit en venant au secours des spéculateurs gênés, soit en mettant les autres à même de commencer leurs opérations, et en devenant (page 130) comme elle le devint réellement copropriétaire de plusieurs établissements manufacturiers et industriels, la couronne se créait un noyau nombreux de partisans dévoués dans la classe la plus propre à contrebalancer l'influence morale du clergé catholique. C'est ainsi que Gand et Anvers demeurèrent fidèles à l'ancien gouvernement jusqu'au dernier moment, et que tous les orangistes qu'il y ait encore dans le pays semblent être concentrés dans ces deux villes.

Il est un autre motif politique qui se rattache à ce système et qui mérite notre attention (Dix jours de campagne par Charles Durand. Amsterdam, 1832). « Assujetti par ses traditions, ses coutumes et par son peu de développement intellectuel, à la double influence des nobles et des prêtres, le Belge conserve non seulement cette obéissance passive au clergé inhérente à ses habitudes morales, mais encore un profond respect pour l'aristocratie, qui fait que les paysans considèrent la noblesse et les grands propriétaires comme leurs supérieurs ; obéissant par habitude à ses seigneurs et aux prêtres, en dépit de tout ce qu'ont pu faire les lois et la civilisation pour les en détacher. Le Belge ne pouvait être arraché à ce double esclavage, que par deux moyens capables de l'élever au niveau des (page 131) classes qui l'oppriment : en répandant l'instruction, il était possible d'enlever les masses à la servitude cléricale ; au moyen du commerce et de l'industrie, il était également possible d'élever les fortunes plébéiennes au niveau de celles de l'aristocratie ; ce fut en conséquence sur l'éducation publique et l'industrie que Guillaume fonda les espérances d'émancipation matérielle et morale de son peuple, qui néanmoins ne put comprendre ses intentions bienveillantes. »

Si ses observations sont exactes, personne ne tentera de nier que ce projet, amené à bonne fin, ne fût de nature à produire les plus grands avantages. Mais malheureusement pour le gouvernement du roi, les Belges, quoique appréciant le bien-être matériel qui résulterait pour leur pays, du développement du commerce et de l'industrie, comprirent trop clairement les vues du ministère relativement à l'instruction publique. La noblesse et le clergé ne pouvaient pas se dissimuler que l'intention du gouvernement ne fût non seulement de détourner l'esprit de la jeunesse du pays des idées religieuses de leurs pères, mais encore de la soustraire au contrôle de ceux qui avaient le droit de se considérer comme les gardiens naturels de la génération naissante. De là les réclamations incessantes des chambres, de la presse et du peuple contre les entraves apportées à la liberté d'instruction qu'ils considéraient (page 132) comme des actes outrageants d'oppression tyrannique bien opposés aux intentions bienveillantes que le passage cité plus haut attribue au gouvernement. On doit cependant remarquer que les clameurs élevées contre le million de l'industrie ne portaient pas tant sur son usage, que sur l'abus que le gouvernement fit des sommes votées à ce titre, d'autant plus que pas une fraction de sommes remboursées ou des intérêts ne figurait au crédit public, et qu'ainsi ce million pouvait être considéré comme une addition à la liste civile, ou aux fonds secrets.

Quant à ce qui est du haut commerce en Belgique, il ne peut y avoir qu'une seule opinion. La liberté de l'Escaut avait amené Anvers à un degré de splendeur qui rappelait les jours de Charles-Quint, et ce n'était pas sans raison que les négociants hollandais en éprouvaient une profonde jalousie ; car il est prouvé qu'Anvers faisait plus d'affaires dans les produits coloniaux, excepté le tabac, qu'Amsterdam et Rotterdam réunis. Aussi sur ce point ne s'éleva-t-il pas l'ombre d'une plainte dans les provinces méridionales ; car les droits de prohibition et les restrictions à la liberté du commerce, si chaudement réclamées par la Belgique, et auxquelles des Hollandais s'opposaient avec énergie, sont des griefs qui retombent entièrement sur les Belges, depuis que le temps a modifié les idées sur la liberté commerciale, (page 133) admise en principe par les peuples les plus éclairés de l'Europe en économie politique et qui s'établit même en Belgique.

Possédant le sol le plus fertile, d'immenses forêts et des mines abondantes, la Belgique avait tourné tous ses efforts vers l'agriculture et les manufactures, depuis que le traité de Munster avait anéanti son commerce. Ainsi, durant le règne de Marie-Thérèse, et depuis lors en dépit du système continental de Napoléon, elle jouissait d'une grande prospérité, et n'ayant pas de commerce maritime, elle considérait le système prohibitif comme la source de toutes ses richesses.

D'un autre côté, la Hollande possédant de vastes colonies, un littoral étendu, une population plus adonnée au commerce qu'à l'industrie, tirait ses principales richesses de la navigation et du commerce intérieur. De là le conflit qui s'établit entre les intérêts et les vues des provinces du nord et de celles du sud. Les unes désiraient un commerce libre, les autres des droits prohibitifs : l'une tournant les yeux vers l'Océan où ses nombreux vaisseaux naviguaient sur la même ligne que ceux des nations maritimes les plus favorisées, l'autre considérant le sol d'où elle tirait ses productions comme pouvant être assimilé au sol de la France ; le conflit qui s'éleva dans les états-généraux entre les députés du nord et ceux du sud sur chacun des sujets qui avaient trait aux taxes sur le commerce, (page 134) prouve suffisamment la différence d'intérêts qui existait entre les deux parties du royaume ; et comme les droits prohibitifs furent maintenus an détriment de la Hollande, on ne peut, au moins dans ce cas, accuser le gouvernement de partialité ; aussi on murmura beaucoup en Hollande contre un système si manifestement nuisible à son commerce, et on peut affirmer qu'en supposant même que le désir d'une séparation n'eût pas été exprimé par les Belges, les Hollandais eûusent à la longue été forcés de la demander eux-mêmes pour sauver Amsterdam et Rotterdam de la ruine qui menaçait ces ports.

L'expérience de quinze années a prouvé que le congrès de Vienne ne songea qu'à unir ces deux peuples, sans s'inquiéter s'ils sympathisaient, si une fusion était possible entre eux, et sans tenir compte des enseignements de l'histoire. Si ces diplomates eussent moins méprisé ces utiles enseignements, s'ils eussent un peu mieux considéré les différences de caractère, d'intérêts, d'habitudes, de langage, de sentiments, de religion, qui existaient entre ces deux peuples, ils eussent vu sans aucun doute que cette fusion était impraticable et leur rupture imminente. L'historien doit avoir égard à ces circonstances et conclure que la tâche imposée au roi des Pays-Bas était presque au dessus des forces de la puissance humaine, et que quelque impolitiques que fussent les (page 135) mesures adoptées par son gouvernement, elles ne purent qu'aggraver les vices inhérents à l'union, qui sans cela devaient toujours en amener la dissolution au bout de quelques années.

On peut facilement répondre à l'accusation élevée contre la Grande-Bretagne, car il est incontestable que la prospérité manufacturière des Pays-Bas causait bien peu d'inquiétudes à Birmingham, à Manchester ou à Glasgow. Le commerce britannique savait bien que, grâce à l'immense développement de ses capitaux et de ses machines, à la rapidité de ses communications, à l'abondance du combustible, à la bonne qualité des matières premières, et à d'autres causes réunies en Angleterre, il n'avait rien à redouter de la concurrence des Pays-Bas, excepté dans quelques articles de qualité inférieure, pourvu que les Belges fussent soutenus par leur gouvernement ; car le manufacturier anglais pouvait livrer certains produits, les cotons, par exemple, à 20 pour cent au dessous du prix des fabricants de Gand ; en conséquence, pour que ces manufacturiers pussent rivaliser avec les Anglais, le gouvernement ou la société de commerce était obligé de compenser la différence au moyen de primes, procédé ruineux, qui prouve suffisamment que Manchester n'avait rien à redouter de la rivalité de Gand.

Il tombe donc sous les sens qu'une industrie (page 136) nationale, qui ne pouvait exister sans de larges subsides du gouvernement, était un fardeau ruineux et ne devait pas être une source immédiate de bénéfices pour le royaume ; aussi les Hollandais, peuple commerçant et non manufacturier, avaient-ils raison de se plaindre d'un système qui ne semblait établi qu'à l'avantage de la Belgique. Quel qu'ait pu être à cet égard l'amour-propre des habitants des Pays-Bas, tout Anglais éclairé ne supposera jamais qu'une nation comme la nation britannique, avec ses immenses richesses, ses prodigieux capitaux, ses entreprises gigantesques, ses nombreuses colonies, puisse craindre la concurrence d'un pays dont le territoire est aussi resserré que celui des Pays-Bas, dans lequel existaient déjà des germes profonds de désunion ; un pays dont les colonies étaient comme un grain de sable auprès de celles de l'Angleterre, dont les marchandises ont à supporter des droits plus élevés d'assurances et de fret, dont les produits étaient soumis à des droits égaux en France, en Allemagne, dans la Baltique, à ceux de Manchester et de Glasgow, et qui était obligé de recevoir ses soies, ses laines, ses cotons, l'indigo et autres matières premières, des sources d'où l'Angleterre tire les siennes ; d'un pays où par des raisons particulières, par sa nature géologique, il est nécessaire d'employer le bois dans tous les travaux des mines (le combustible à la (page 137) houillère même étant d'un prix beaucoup plus élevé et souvent d'une qualité moindre qu'en Angleterre) ; d'un pays enfin dont les produits étaient grands sans doute, mais les débouchés limités, et où par suite des charges fiscales et autres causes locales, les marchandises ne pouvaient être apportées dans les marchés au même prix que celles de l'Angleterre.

Mais quand on admettrait la durée de l'union et la possibilité d'une rivalité heureuse, dans une période à venir, qu'est-ce que cela prouve ? que les Pays-Bas étaient entrés dans la voie du progrès, mais non que le gouvernement britannique ait agi par les motifs d'égoïsme machiavélique que lui attribuent quelques partisans exaltés de la maison de Nassau. La conduite de l'Angleterre fut basée sur des principes d'une politique plus élevée, d'une politique appropriée à l'état menaçant et précaire de l'Europe, et à sa propre position financière et morale ; car, quoique loin d'être préparé à la révolution belge, et moins encore à la conduite impolitique de ses hommes d'état, au manque d'énergie et de tactique militaire de ses généraux, à l'indécision de l'héritier du trône et surtout à l'opposition que le roi mit à l'élévation de son fils, néanmoins le ministère britannique, dont le chef était alors le duc de Wellington, sympathisait chaudement avec ce gouvernement, et il déplora l'issue des événements, avec d'autant plus d'amertume (page 138) que c'était en grande partie à lut qu'était due la pensée de l'union des deux pays. Heureusement pour la Grande-Bretagne et la paix de l'Europe, le duc de Wellington comprit la gravité des affaires et le danger qu'il y aurait eu de résister par la force au torrent révolutionnaire qui alors menaçait toute l'Europe. Il voulut éviter les horreurs de la guerre, à l'Angleterre et aux autres pays, et il vit que selon toutes les probabilités, il pourrait, en gagnant du temps et par d'habiles négociations, amener ce résultat désirable que n'aurait jamais obtenu la résistance. Profondément versé dans l'histoire de son pays, il resta convaincu que la politique fatale des administrations précédentes, qui sans égards pour les malheurs et la misère qu'elles préparaient à la postérité, avaient inconsidérément entraîné la Grande-Bretagne dans d'inutiles querelles, que cette politique, dis-je, avait élevé ses impôts au total effrayant où ils sont maintenant, et avaient fait tant de mal à son industrie. S'il en eût été autrement, si Sa Grâce eût oublié ces faits, la dette nationale, comme un effrayant memento mori, était là pour lui faire éviter le danger d'entraîner son pays dans une nouvelle guerre d'intervention.

Le duc de Wellington s'aperçut que les temps étaient passés où un ministère pouvait s'aventurer à se présenter devant la chambre des communes et lui demander les ressources du pays pour fomenter (page 139) des guerres continentales, étrangères à l'honneur et aux intérêts de la Grande-Bretagne, pour soutenir les monarchies ébranlées, qui par les fautes politiques des souverains voyaient traîner dans la boue leurs bannières avilies ; monarques qui, pendant qu'ils étaient assis sur leur trône, n'avaient pas su s'y maintenir, qui, ayant tenu, n'avaient pu conserver, et qui, malgré la sympathie qu'ils inspiraient comme individus, n'avaient aucun droit de disposer de l'or des Anglais, puisqu'ils étaient chefs de peuples étrangers. Le temps était passé où un ministère anglais, au premier symptôme de commotion civile ou de guerre continentale, pouvait se permettre de verser le sang et les trésors du pays pour s'entremettre entre les souverains et leurs peuples, et cela sans la plus légère chance d'utilité pour l'avenir de la Grande-Bretagne.

La grandeur future des nations peut dépendre du triomphe de leurs armes ; mais le fondement réel de toute splendeur nationale est essentiellement basé sur le maintien de la paix. Le duc de Wellington peut être immortel comme conquérant ; mais ses plus beaux titres de gloire seront d'abord ses concessions en faveur des catholiques, concessions que le roi des Pays-Bas eût bien fait d'imiter ; en deuxième lieu, cette politique sage et adroite qui le porta à reconnaître la France de juillet, et par là épargna à l'Europe une guerre (page 140) de l'espèce la plus longue et la plus subversive qu'on puisse imaginer, c'est-à-dire la guerre des opinions. Le système de non-intervention, ou plutôt la substitution des conférences diplomatiques aux droits de l'épée, donna à la politique anglaise un caractère nouveau, dont les résultats heureux ont été immenses, et quand les passions des partis se seront assoupies, que les historiens pourront avec calme et impartialité, écrire l'histoire de ces temps, le duc de Wellington méritera plus encore l'admiration et la reconnaissance de la postérité pour avoir été le fondateur, ou au moins le premier soutien de ce système pacifique, que pour ses hauts faits sur les champs de bataille. La reconnaissance de Louis-Philippe, et le refus d'intervenir par les armes dans la question belge, refus que fit péremptoirement lord Aberdeen dès les premiers moments de la révolution, ne doivent pas être pris tant comme une reconnaissance de ce qu'on appelle les droits sacrés du peuple à l'insurrection, que comme l'aveu que l'Angleterre n'a pas le droit d'intervenir dans les dissensions intestines des nations du continent européen, et que, en supposant même qu'elle y soit autorisée comme en septembre 1830, par un appel du gouvernement légitime, la politique et les intérêts du peuple anglais l'empêcheraient d'employer d'autres armes que la plume de ses diplomates. « Choisissez la forme de gouvernement (page 141) qui vous convient (disait le duc de Wellington à la députation belge envoyée en Angleterre par le gouvernement provisoire), et le chef le plus propre à vous faire arriver au but que vous ambitionnez ; pourvu que vous ne vous mettiez pas en guerre avec l'Europe, nous n'interviendrons pas. » Tel fut le système suivi par le duc de Wellington et ses collègues, en juillet et septembre 1830, envers la France et envers la Belgique ; et c'est ce système qui, suivi plus tard par lord Grey, forma constamment la base de sa politique.

Ce fut la conservation de la paix européenne, et non pas la destruction de l'industrie néerlandaise qui donna lieu à la politique de l'Angleterre, et traça le cercle dans lequel les efforts du gouvernement et de ses agents diplomatiques se renfermèrent invariablement.

L'issue a pleinement prouvé la sagesse de leur conduite et le succès de leurs efforts ; car quoiqu'ils fussent assaillis par les intérêts les plus contraires et de nombreux éléments de conflagration, et quoique près d'un demi-million d'hommes en armes fussent en présence, mèche allumée, bannières déployées, et appelant la guerre de tous leurs vœux, la paix fut maintenue, les passions révolutionnaires calmées, l'épée rentra dans le fourreau sans avoir versé le sang, et si quelques changements eurent lieu, ce fut dans les représentants des monarchies et non dans le système monarchique.

(page 142) Sans aucun doute le plus grand désir des carlistes et des orangistes était que la Grande-Bretagne se portât le champion de la légitimité en Hollande et en France. Peu leur importait d'ailleurs que la dette publique et les charges de l'Angleterre s'augmentassent, pourvu que le peuple anglais consentît à fournir des subsides en hommes, en armes, en argent, et concourût ainsi à accroître encore les désastres qu'auraient entraînés pour l'industrie générale et l'agriculture les guerres dans d'autres royaumes. Mais en supposant même que le ministère anglais eût consenti à être leur instrument, ou que le peuple eût été assez aveuglé sur ses propres intérêts pour consentir à s'imposer de nouvelles privations en faveur de telle dynastie particulière du continent, ou des doctrines politiques, la moindre réflexion leur aurait démontré que rien ne pouvait s'effectuer sans le concours des autres grandes puissances et le renouvellement de la Sainte-Alliance.

Mais quel était alors l'état de l'Angleterre et de l'Europe ? la Grande-Bretagne était tourmentée par la réforme, et moins que jamais disposée à former avec les puissances étrangères, une croisade contre les institutions libérales ; aussi n'était-ce pas une tâche légère pour le gouvernement d'arrêter le flot de radicalisme et d'insubordination qui se manifestait dans tout le pays et causait le malaise de l'Irlande ; l'Autriche était occupée en Italie, la Russie ne (page 143) pouvait pas distraire un seul homme de la Pologne ; la Prusse pouvait à peine contenir ses provinces rhénanes, la Silésie et le duché de Posen. Le Hanovre était troublé par des dissensions intestines, qui réclamaient toute l'énergie du gouvernement et la popularité sans bornes de son prudent vice-roi. Les provinces rhénanes voisines de la France étaient dans un état de fermentation et d'insubordination qui exigeaient l'augmentation des garnisons, et les mesures de police les plus sévères. Dans cette condition morale de l'Europe, l'Angleterre pouvait fournir de l'argent ; mais il est douteux qu'un seul état européen eût osé se hasarder à marcher en armes au-delà de ses frontières, sans s'exposer à des commotions intestines, ou attirer sur elle toute la furie de la France alors agitée, et appelant le mouvement avec une ardeur non moins grande que dans les jours les plus brillants de la république.

En suivant avec fermeté la ligne d'une politique prudente et pacifique, la Grande-Bretagne a incontestablement arrêté la fougue de la démocratie, et aidé à l'affermissement des monarchies constitutionnelles. Mais elle n'a pu atteindre ce but sans s'attirer la haine des ultra-légitimistes et des ultra-libéraux. Les premiers, en demandant une intervention armée, espéraient que la guerre amènerait la restauration, non pas tant dans l'intérêt de la dynastie qu'à cause des subsides qu'ils (page 144) recevaient des rois ; car les organes de l'orangisme se renferment, on peut le dire, dans une certaine classe de marchands et de quelques nobles dont, chose étrange, la plupart étaient connus par leur opposition au roi, et qui, à cette heure, regardent encore les jours de l'Empire comme ceux de la plus grande prospérité de la Belgique. Il est vrai que leurs femmes étaient dames d'honneur de l'impératrice, et qu'eux-mêmes jouissaient de la faveur d'approcher du soleil des Tuileries. Les derniers, c'est-à-dire les ultra-libéraux, appelaient des mesures rigoureuses et de nouveaux troubles, parce qu'ils n'avaient rien gagné dans la nouvelle révolution ; pour la plus grande partie de ces hommes, le pays, la dignité nationale, la liberté et le patriotisme sont des mots vides de sens, dont ils se servent pour tromper le peuple, le peuple ! cette masse de prolétaires égarés, qui, dans ces occasions, sert d'instrument à leur ambition, et qui n'a à gagner dans une révolution qu'un changement de maître.

**CHAPITRE SIXIEME**

Pétitionnement dans les Flandres. - Animosité du gouvernement contre les pétitionnaires. - Loi restrictive de la liberté de la presse. - Message du 11 décembre. - Ordre de l'infamie. - États-généraux. - Union des catholiques et des libéraux dans les chambres. - Conduite de l'opposition. - De Potter et ses collègues condamnés au bannissement.

(page 145) En dépit du mécontentement général des provinces belges, le peuple jusqu'en 1828 avait peu usé du droit de pétitionnement consacré par l'article 161 de la loi fondamentale ; mais les chefs de l'Union imaginèrent à la fin d'employer cet agent puissant et constitutionnel dans toute son étendue. Ce fut dans les Flandres, dans ces provinces riches et fertiles qui forment presque le tiers de la population de la Belgique, que l'idée de l'Union fut d'abord répandue sous les auspices de de Potter et de l'abbé de Foere, et ce fut encore là que le système général de pétitionnement, prit naissance sous l'inspiration de MM. Bartels, Rodenbach, l'abbé de Haerne et autres personnes (page 146) influentes, les plus directement opposées au gouvernement et peut-être les plus hostiles à la dynastie.

Des réunions eurent lieu à ce sujet dans presque toutes les villes et villages ; des pétitions furent rédigées et déposées pour être signées dans les bureaux des journalistes, dans les sociétés, les cafés et autres lieux publics. Tous les efforts furent employés par les laïques pour obtenir des signatures ; et le clergé alla jusqu'à exhorter le peuple en pleine chaire à s'unir à la cause générale. Des Flandres, la soif du pétitionnement s'étendit dans le Brabant et le Hainaut, et de là à Namur, à Liége et dans les autres provinces. Le prince Auguste d'Aremberg, ancien ami et correspondant de Mirabeau ; le prince de Ligne, dont l'éducation s'est faite sous l'influence des jésuites ; le duc d'Ursel, les comte de Robiano, de Mérode, d'Aerschot, Vilain XIIII, les barons de Sécus, de Stassart et plusieurs autres personnes de la noblesse, encouragèrent directement ou indirectement le pétitionnement. En peu de temps les marches du trône et les tables des états-généraux furent couvertes d'une masse de pétitions contenant près de 500,000 signatures, c'est-à-dire d'à peu près un huitième de la population de la Belgique.

Plusieurs de ces pétitions, il est vrai, étaient le résultat de l'intrigue et contenaient des anomalies et des abus, comme on en retrouve (page 147) si souvent dans celles qui sont présentées dans des circonstances semblables aux chambres anglaises. Mais néanmoins la grande majorité des signatures appartenait à des personnes respectables, et quoiqu'on y trouvât peu de noms de commerçants, elles exprimaient incontestablement les sentiments de la majorité des citoyens les plus éclairés et les plus influents. On remarquera encore que l'esprit des pétitions n'était pas dirigé contre le trône, mais contre les ministres non responsables, et spécialement contre M. Van Maanen, universellement désigné comme le mauvais génie du pays. Quelle que soit la diversité d'opinions qui ait pu exister sur d'autres points, on ne peut nier qu'ici elle ne fût presqu'unanime, et c'est une chose déplorable que le souverain se soit obstiné à rester sourd à la voix publique, et en ait témoigné même un mécontentement injuste. Chacun convient encore maintenant, que si le roi des Pays-Bas avait pu prendre sur lui de renvoyer de ses conseils ce ministre impopulaire, et s'il avait en même temps adopté un système de conciliation, en rejetant tout ce qui s'était passé sur le compte du favori disgracié, il eût agi politiquement, eût reconquis sa popularité personnelle et probablement conjuré les malheurs qui suivirent.

Dans l'impossibilité d'obtenir les budgets annals et le budget décennal pour 183O, aussi longtemps que les taxes sur la mouture et l'abattage (page 148) feraient partie des voies et moyens, le ministre des finances, après deux échecs, fut forcé de retirer la loi sur ces impôts, vers la fin de 1829, et ne put même encore obtenir son budget qu'à la majorité d'une voix ; mais excepté le rappel de cette taxe odieuse, celui de la loi qui imposait l'usage de la langue hollandaise et quelques légères modifications au décret concernant le collège philosophique, aucune autre concession ne put être obtenue. Ainsi, au lieu d'accueillir les pétitions avec quelques démonstrations de bonne volonté, et faire de nécessité vertu, le gouvernement montra beaucoup d'irritation contre les pétitionnaires et se hâta d'adopter les plus fortes mesures de répression.

Reconnaissant l'insuffisance des lois et des arrêtés distants contre la licence de la presse, qui attaquait peu à peu toutes les mesures du gouvernement avec une vigilance accablante, hors d'état d'imposer silence au cri général qui arrivait jusqu'au pied du trône, ou dans le sein des états-généraux, au moyen des pétitions, les ministres jugèrent à propos de présenter un nouveau projet de loi. Mais ce projet était d'une nature si vague et si arbitraire, qu'il avait toutes les apparences de l'édit le plus despotique, et semblait destiné à remplir les vues de cet écrivain ministériel, qui voulait que les mécontents fussent muselés, et fouettes comme des chiens enragés.

(page 149) Ce projet de loi déclarait que toute critique modérée, (bescheidene) de la presse était permise, mais que toute personne qui, de quelque manière ou par quelque moyen que ce fût, attaquerait la prérogative royale, appellerait le mépris sur les arrêtés royaux, ou l'aversion sur la famille royale, serait punie d'un emprisonnement de 2 à 5 ans. Ce projet de loi amendé passa le 21 mai 1830, sur 55 Belges, 6 seulement l'ayant voté dans sa forme première. La présentation de ce projet, fut accompagnée de celle du message du 11 décembre, qui déclarait que la constitution était un acte de condescendance de la part du trône, que le roi avait restreint plutôt qu'étendu à l'excès les droits de sa maison, que la presse était coupable de semer la discorde et la confusion dans l'état, et que l'opposition était l'œuvre fanatique de quelques hommes égarés, qui, oubliant les bienfaits dont ils jouissaient, s'étaient levés d'une manière scandaleuse et alarmante contre un gouvernement paternel.

Excepté ces mots, la teneur générale du message ne contenait rien de nature à donner ombrage à la nation ; mais il servait d'introduction à des mesures nuisibles. Comme il établissait que les droits de la couronne étaient supérieurs à la loi fondamentale de laquelle, selon le traité de Londres, ses droits dérivaient bien plutôt ; comme il stigmatisait l'opposition et les pétitionnaires du (page 150) nom de fanatiques ingrats et scandaleux, et déclarait que la presse prêchait la désunion, les haines religieuses et la révolte, il excita dans le pays une réprobation générale. Dès ce moment, l'opposition, qui avait été exclusivement dirigée contre le ministère, prit une tendance plus dangereuse, tendance que les publicistes n'avouaient pas, mais qui certainement existait déjà dans le cœur de quelques-uns de ses chefs.

Le projet et le message furent accompagnés d'une circulaire ministérielle du 12 décembre et d'un ordre du cabinet du 8 janvier 1830, qui mirent le sceau à l'indignation publique ; la première enjoignait à toutes les personnes occupant une place ou remplissant un office quelconque du gouvernement, de déclarer, dans les 24 heures, si elles adhéraient au message du 11 décembre, et annonçait que celles qui s'y refuseraient recevraient immédiatement leur démission ; le deuxième annonçait la destitution de plusieurs fonctionnaires qui avaient signé les pétitions, et contenait la déclaration que le gouvernement adopterait les mêmes mesures rigoureuses contre tous ceux qui y coopéreraient le moins du monde à l'avenir. En même temps, des circulaires et des instructions secrètes furent envoyées aux gouverneurs des provinces, aux commissaires de districts, aux bourgmestres et autres autorités, pour leur enjoindre la plus stricte investigation de la conduite de leurs (page 151) subordonnés, pour s'opposer par tous les moyens en leur pouvoir à la continuation du pétitionnement. Le résultat de ces mesures fut d'amener non seulement la démission de plusieurs fonctionnaires, mais une augmentation de persécutions contre la presse.

La rigueur des mesures prises par le gouvernement produisit une fermentation immense dans les chambres et au dehors ; il fut déclaré qu'il violait directement le droit de pétition et la liberté des citoyens ; et tandis que MM. de Brouckere, Surlet de Chokier et de Gerlache élevaient la voix dans les chambres pour flétrir la conduite du ministère ; la presse libérale fulminait une suite d'articles qui remplirent la nation d'indignation contre le gouvernement.

Il n'avait certainement pu entrer dans l'intention des rédacteurs de la loi fondamentale, que les fonctionnaires du gouvernement fussent autorisés à s'élever impunément contre ceux qui les employaient, ou leur permettre d'user contre l'administration de l'influence qu'ils devaient à leurs fonctions.

Si un pareil système était admis, aucun ministre ne pourrait assumer la responsabilité des affaires de son département ; car la volonté du chef pouvant être dans ce cas soumise à celle de ses subordonnés, il y aurait là un renversement complet de toute idée d'hiérarchie administrative. (page 152) Quelque rigoureuses que ces doctrines puissent paraître, quelqu'antipathiques qu'elles soient à l'esprit de ceux qui veulent que l'homme, dans telle position qu'il se trouve, conserve sa faculté du libre arbitre, on conçoit que le gouvernement ne pouvant exercer ni action ni contrôle sur ses employés inférieurs, l'administration serait impossible. Sans doute, la liberté doit exister pour tous, mais on ne peut ériger l'insubordination en principe dans l'état, qu'il soit républicain ou monarchique, despotique ou constitutionnel.

Il est dur d'enchaîner, ainsi les opinions individuelles ; mais c'est une nécessité impérieuse qui fut sentie par la convention, le consulat, l'empire, la restauration, le gouvernement de Louis-Philippe en France, et sous chaque ministère successif en Angleterre, depuis la révolution. Les journaux anglais les plus éclairés et les plus libéraux demandèrent avec instance au ministère de lord Grey, le renvoi non seulement des fonctionnaires qui avaient agi ou voté contre lui, mais encore de ceux qui différaient simplement d'opinion politique ; et cet anathème ne fut pas lancé seulement contre les personnes munies de hauts emplois, mais même contre celles qui se trouvaient dans une position subalterne. Le gouvernement hollandais aurait pu accorder ces concessions si ardemment réclamées par les pétitionnaires et en cela sa conduite eût été sage ; mais il ne pouvait (page 153) permettre que ses propres agents le bravassent, et demeurer passif, alors qu'ils se liguaient ouvertement avec ses adversaires ; il eût manqué ainsi à ce qu'il se devait à lui-même et à la couronne.

Lorsque la marche d'une administration est opposée aux principes et à la conscience d'un fonctionnaire, s'il considère le ministère sous les ordres duquel il est placé, comme indigne de la confiance de la nation et agissant d'une manière hostile aux intérêts du pays, qu'il se retire. Mais ce serait une chose contraire à toute raison et tout à fait incompatible avec l'ordre et l'unité administrative, qu'un gouvernement permît à ses agents d'employer l'influence qu'ils doivent au titre dont ils sont revêtus à contrarier les mesures ministérielles ; car ce serait là tourner ses propres armes contre soi.

Une circonstance importante vint se rattacher au pétitionnement pendant l'année 1829. Dans l'espoir de ranimer l'opinion publique et de sonder la fidélité du peuple dans les provinces qui n'étaient point hostiles à sa dynastie, on conseilla au roi de faire un voyage dans ces provinces ; il fut accueilli presque partout avec les démonstrations les plus satisfaisantes de respect et de dévouement. Cependant, pendant le séjour du roi à Liége, il survint un incident qui a une singulière analogie avec ce qui se passa lors de la fondation de la confédération célèbre des gueux (page 154) en 1566 (II est, je crois, inutile de rappeler au lecteur que la confédération des gueux doit son origine à ce que les personnes qui réclamaient auprès du régent furent traités de ramas de gueux par ses courtisans). Il paraît qu'en dépit de tous les efforts des autorités qui, si elles n'étaient pas au fond du cœur sincèrement dévouées au gouvernement, faisaient au moins tous leurs efforts pour environner le monarque de toutes les marques extérieures de respect, S. M. recevait presque à chaque pas des pétitions individuelles ou collectives, dont quelques-unes se fondaient sur des prétentions déraisonnables et étaient si peu convenables par le fond et par la forme, que l'impatience qu'elles causèrent au roi lui firent perdre un moment cet empire sur lui-même qu'il possédait à un degré si éminent ; car il s'écria, en jetant le papier qu'il tenait à la main : « Cela estInfame. » Cette exclamation involontaire fut à l'instant relevée par quelques-unes des personnes présentes, et la malveillance fit d'une expression, appliquée seulement à un fait isolé, une insulte préméditée contre la masse des pétitionnaires.

Cette phrase vola de bouche en bouche ; et, propagée par les journaux, elle arriva bientôt dans les Flandres, où l'injure fut d'autant plus vivement ressentie, que le système du pétitionnement était né dans ces provinces ; quelques-uns des (page 155) unionistes les plus influents et les plus entreprenants, dont l'animosité contre le roi n'était pas exempte de motifs d'intérêt personnel, entraînés peut-être par le souvenir de la célébrité attachée à la mémoire des fondateurs de la confédération des gueux, proposèrent d'imiter la conduite de Bréderode et d'établir une association sous le titre d'Ordre de l'infamie. Cette singulière proposition ayant été admise, l'on forma un comité que l'on chargea de dresser des statuts et de tâcher d'obtenir secrètement des prosélytes. En peu de jours, le nombre des membres enrôlés dans les Flandres excédait cent, et quand la révolution eut lieu, ils étaient répandus en grande quantité dans les différentes parties du pays (Les insignes consistaient en une médaille d'argent de la forme d'un livre ouvert, représentant la loi fondamentale : d'un côté était inscrit le mot lex ; et au-dessus fidèles jusqu’à l’infamie ; de l'autre le mot rex et au-dessus infamia nobilitat A la partie supérieure était gravé Loi fondamentale. A. 151-161, par allusion aux 2 articles qui garantissaient le droit de pétition).

 Indépendamment des assemblées secrètes des membres de l'Ordre de l'infamie, des banquets et des réunions eurent lieu dans les différentes provinces, dont l'objet avoué était de récompenser les hommes publics considérés comme victimes des vengeances ministérielles et de former des souscriptions pour couvrir les amendes qui avaient (page 156) frappé les journalistes condamnés par les tribunaux. Quoique ces souscriptions n'atteignissent jamais en réalité le chiffre des sommes nécessaires, il fut convenu dans le comité que l'on publierait un état portant le montant des dons patriotiques au-delà du maximum des amendes. Dans toutes ces assemblées, des discours étaient prononcés, des chants et des toasts exprimaient l'antipathie du peuple contre le ministère ; mais en même temps, pour prévenir toute sortie imprudente, on établit comme règle que tout discours, couplet ou toast serait préalablement soumis à une commission autorisée à rectifier ou rejeter ceux qui seraient de nature à exciter des collisions avec le gouvernement ou à entraîner des condamnations.

Un des plus remarquables des banquets qui eurent lieu à cette époque, fut donné à Bruges le 9 juillet 1829, en l'honneur du comte Vilain XIIII et de M. de Muelenaere ; le premier, membre riche et populaire de la noblesse catholique, l'autre jurisconsulte renommé et jouissant de l'estime de ses concitoyens des Flandres. Tous deux s'étaient distingués par leur opposition dans les états-généraux, et avaient ainsi excité l'animosité du gouvernement, qui était parvenu, après beaucoup d'efforts, à les éloigner de la représentation nationale lors des élections de 1829.

L'objet avoué du banquet de Bruges était (page 157) d'offrir aux candidats éliminés une médaille en témoignage de l'estime de leurs partisans ; mais son but réel était d'obtenir un plus grand nombre de souscripteurs en faveur de la confédération et de fournir à ceux-ci l'occasion de manifester hautement l'aversion qu'ils éprouvaient contre l'administration, et enfin de combiner les mesures les plus propres à la renverser. « C'est à ce banquet (dit un publiciste flamand), que furent conçus les projets dont l'exécution eut lieu un peu plus tard, et qu'on cimenta les principes d'union qui devaient amener bientôt le triomphe de la liberté. »

On doit observer néanmoins que nonobstant l'établissement de l'Ordre de l'infamie et les moyens continuellement employés par les chefs de l'Union et leurs agents pour dépopulariser le roi, peu de voix s'élevaient contre lui ou sa dynastie. Aussi est-il impossible de concilier le royalisme des toasts, des chansons et des discours qui avaient lieu dans ces banquets avec l'implacable hostilité dont la dynastie des Nassau fut l'objet lorsque les troubles éclatèrent ; car ce fait prouve la popularité dont jouissait alors le souverain et démontre à l'évidence qu'il a fallu une combinaison malheureuse de circonstances fatales, l'adoption coup sur coup des mesures les moins judicieuses, pour lui aliéner l'amour et la fidélité de la grande majorité de la nation.

L'examen impartial de toutes les circonstances (page 158) qui ont précédé et même accompagné la révolution jusqu'à l'attaque de Bruxelles, convaincra toute personne exempte de prévention que la lutte que livrait l'opposition était moins dirigée contre la dynastie que contre les mesures impolitiques de ses agents, et que l'attachement que l'on portait à la famille des Nassau était beaucoup plus profondément gravé dans le cœur de la nation qu'on ne le reconnaît maintenant en Belgique ; s'il en eût été autrement, le roi aurait-il conservé la moindre partie de cette popularité dont il jouissait même encore au printemps de 1830 ? après avoir sanctionné une succession d'actes ministériels qui rendirent son gouvernement odieux au pays, et qui, dans le fait, auraient suffi pour aliéner l'affection du peuple à une dynastie, même établie depuis longtemps, à une dynastie qui aurait été en droit d'attendre des Belges l'affection de la vieille Néerlande pour la famille des Nassau.

« Donnez du pain aux classes laborieuses (dit un économiste politique distingué de la Hollande), les efforts de l'intrigue se briseront contre leur fidélité. » Cette maxime explique la fidélité et la tranquillité qui distinguèrent la conduite des classes inférieures jusqu'au dernier moment ; car l'impulsion donnée aux manufactures et les achats de la société de commerce, avaient fourni à la population industrielle, une occupation continue et lui avaient assuré un salaire supérieur des deux tiers au taux de ses besoins positifs (Mémoire sur les besoins et les ressources de l'homme qui vit du travail de ses mains. (Keverberg, Gand.)).

Les travaux statistiques de cette époque présentent, il est vrai, au premier abord, un nombre considérable de personnes indigentes secourues par les institutions de bienfaisance ; mais quoique le chiffre des pauvres s'élève, d'après ces renseignements, à près de 690,000, c'est-à-dire à environ un neuvième de la population, on doit réfléchir qu'il n'existait pas plus de 46,000 pauvres absolus, en y comprenant les prisonniers, les enfants trouvés et les aliénés. Le reste, y compris les élèves des écoles de charité, n'étaient qu'en partie assistés à domicile, le montant de ce que recevait annuellement chaque individu ne s'élevant qu'à la faible somme de 5 florins en y comprenant les médicaments et autres secours de cette espèce (Recherches sur la population, etc., etc., des Pays- Bas. (Quetelet. Bruxelles, 1829)).

Il ne serait pas possible néanmoins de nier qu'il n'existât à cette époque un malaise remarquable ; car les Pays-Bas ne furent pas à l'abri de ces embarras commerciaux qui furent ressentis par toute l'Europe ; mais on peut affirmer, en examinant la condition générale des classes laborieuses, (page 160) qu'aucun état de l'Europe ne présentait un tableau plus florissant de bien-être et de prospérité générale. Il est vrai que les classes laborieuses avaient à payer de fortes taxes, mais les salaires étaient en proportion des impôts, et en conséquence le peuple était satisfait. Des hommes prévenus et passionnés ont prétendu que cette situation prospère était due à la fertilité du sol, aux habitudes frugales et laborieuses du peuple et aux autres avantages naturels que la Providence a répandus sur ce beau pays. Mais tout homme impartial rendra au gouvernement la justice qui lui est due pour l'élan qu'il avait contribué à donner à l'agriculture et aux diverses branches d'industrie. Sans cet élan, jamais la fertilité du pays, quelque grande qu'elle soit, ni l'industrie du peuple, n'auraient eu des résultats aussi avantageux (On porte la valeur totale des établissements consacrés, à cette époque, à la fabrication du coton en Belgique à 62,677,300 francs, y compris les bâtiments, les machines, etc. Ces établissements employaient annuellement à peu près 17,000,000 livres de coton écru représentant une valeur approximative de 18,000,000 francs ; les produits étaient de15,000,000 livres de coton filé converties en 1,194,333 pièces de différents tissus. Le reste était absorbé par d'autres branches de commerce. La valeur de ce coton ainsi manufacturé s'élevait à la somme de 70 à 80 millions de francs, c'est-à-dire 3 millions sterling ; le nombre d'individus directement employés aux travaux des manufactures était de 221,866).

(page 161) Le fait est que le foyer du mécontentement n'était pas dans le peuple, dont les ressources dépassaient les besoins, mais chez les catholiques et les personnes exerçant des professions libérales ; car malgré l'animosité de la presse, malgré les machinations et les intrigues de ceux qui aspiraient au désordre, du petit nombre de ceux que poussait la propagande parisienne, et en dépit du caractère odieux et insupportable de quelques-uns des griefs, l’Union ne réussissait que difficilement à soulever les classes inférieures, et ce ne fut que lors de l'attaque impolitique et maladroite de Bruxelles, qu'il se manifesta une agitation sérieuse dans les masses. Il n'en est pas moins vrai, cependant, qu'une fois allumé, l'incendie se répandit avec une étonnante rapidité ; des milliers d'hommes exaltés apparurent dans toutes les parties du pays. Ils semblaient sortir en troupes des entrailles de la terre ; et la haine contre la dynastie fut aussi soudaine que la conflagration fut rapide et envahissante.

Après cet exposé de la marche des événements, il n'est pas sans intérêt de jeter un coup d'œil rapide sur les travaux des représentants du pays aux états-généraux. Peu accoutumés à ce système de persévérance, à cette unité d'action, à cette vigueur de tous les instants qui font la base de la tactique des partis en Angleterre, ne possédant (page 162) pas cette faculté d'improvisation, cette instantanéité dans la réplique, qui constituent l'essence des débats politiques, et sans lesquelles on ne peut espérer d'obtenir des succès parlementaires, divisés entre eux sur les matières religieuses, et sur divers points importants d'administration intérieure et d'économie politique, guidés par des intérêts de localité plutôt que par des vues générales, représentant des doctrines spéciales, des exigences provinciales, plutôt qu'un large système de besoins nationaux, désirant atteindre le but plutôt par des représentations et des plaintes que par une résistance ouverte, les membres belges des états-généraux ne formaient point une opposition complète et régulière, liguée contre le gouvernement durant les quatre ou cinq premières sessions, excepté dans un ou deux cas particuliers, tels, par exemple, que les débats relatifs à la mouture, la loi sur le droit de chasse, et quelques autres questions qui intéressaient directement la masse des provinces méridionales. Il y avait bien çà et là quelques points de résistance, mais on aurait vainement cherché un centre d'action, un ensemble d'efforts ; et les préventions qui existaient entre les catholiques et les libéraux, préventions fomentées par une partie de la presse, et encouragées avec art par le gouvernement, entretenaient une dissidence constante de vues, établissaient un schisme entre les deux fractions de l'opposition, (page 163) et la rendaient par là peu redoutable pour le ministère.

D'un autre côté, la partie hollandaise de la représentation nationale, quoique possédant aussi peu que les Belges le talent de l'improvisation, manquant comme eux de tactique parlementaire, était plus unie dans ses vues, plus instinctivement systématique dans sa coalition. Calmes et méthodiques, les députés hollandais répudiaient toute théorie, basaient leurs demandes et leur arguments sur des principes pratiques sanctionnés par une longue expérience, et connaissaient à fond tout ce qui était utile aux intérêts de leurs commettants. Unis invariablement, ils ne faisaient, en aucune occasion, le sacrifice de leurs intérêts, et ne montraient jamais la plus légère disposition à sacrifier le bien-être d'une partie au bien-être général. Sans cesse occupés de leur individualité, ils se considéraient comme Hollandais et non comme habitants du royaume des Pays-Bas. Excepté dans deux ou trois circonstances extraordinaires, ils formèrent toujours une phalange compacte qui manquait rarement au ministère pour appuyer les mesures qu'il proposait ; et ce fut ainsi que le gouvernement réussit à faire passer la plupart de ces lois qui firent naître un mécontentement aussi général en Belgique.

Nous sommes loin de dire qu'il y avait chez (page 164) les députés hollandais une intention malveillante de nuire à la prospérité des provinces méridionales, et que leur vote sur certaines mesures fût le résultat d'un plan concerté pour opprimer leurs concitoyens du midi ; car en examinant attentivement la nature de ces mesures, on voit qu'elles étaient proposées dans un but favorable aux vues et aux intérêts du nord, quoique peut-être entièrement opposé à ceux du midi. Comme ils se trouvaient placés entre la nécessité de sacrifier leurs intérêts ou de voter contre les vœux de l'une des deux parties du royaume, il était naturel que les Hollandais n'hésitassent point dans cette alternative, et n'indisposassent point contre eux leurs commettants en sacrifiant les intérêts de la partie du royaume qui les avait envoyés à la chambre.

Il nous reste à donner une nouvelle preuve, non de la malveillance des Hollandais, mais de la position fâcheuse dans laquelle le roi et son gouvernement étaient placés vis-à-vis de la nation, et cela non pas tant par le fait de leur volonté, que par la force des événements, et les vices inhérents à l'union des deux pays. Ceci démontrera toute la difficulté qu'il y avait de gouverner, au moyen d'un même code, deux peuples si diamétralement opposés d'intérêts, d'habitudes, de religion ; et combien la pensée de les réunir sous un même système administratif et législatif, était dénuée de sagesse.

(page 165) Ce ne fut qu'en 1828, que l'opposition belge commença à se dessiner nettement dans la deuxième chambre ; l'opposition de la première, dont les membres étaient nommés à vie par le roi, et dont les séances n'étaient pas publiques, était comparativement de peu d'importance ; car à l'exception du marquis de Trazegnies, du comte d'Aerschot et d'un ou deux autres membres, tout ce corps, dévoué à la cour, votait sous l'influence du gouvernement, et ne devait guère être considéré que comme une chambre destinée à l'enregistrement des lois.

Avant l'Union, l'opposition était divisée en deux catégories distinctes : les libéraux et les catholiques ; l'une occupée principalement de théories de liberté générale ; l'autre, de questions concernant plus directement les catholiques et les intérêts immédiats du clergé ; la première était représentée par M. Charles de Brouckère, qui à de rares talents unissait une grande exaltation d'esprit. Après lui venaient MM. Lehon, Surlet de Chokier, de Stassart, de Muelenaere, Fallon et quelques autres personnages moins importants. Le parti catholique, dirigé par M. de Gerlache, jurisconsulte distingué, et remarquable par l'habileté avec laquelle il défendait la cause de l'Église, dont il était un des soutiens les plus zélés et les plus dévoués, comptait dans ses rangs le vénérable baron de Sécus, et d'autres personnes qui, bien que peu remarquables par leur (page 166) talents et leur éloquence, possédaient sur le public une influence beaucoup plus grande que la fraction libérale. La correspondance de de Potter et Tielemans, démontre suffisamment toute l'importance que le parti que l'on peut nommer révolutionnaire, attachait à l'influence de ces députés et du baron de Sécus en particulier.

A peine les principes de l'Union furent-ils adoptés par les deux fractions de l'opposition belge, qu'elle présenta un aspect plus formidable, et quoiqu'on ait parfois exagéré ses forces, quoique l'étendue et la profondeur des vues politiques n'aient pas été ses caractères distinctifs, son unité systématique la rendait chaque jour plus dangereuse et plus embarrassante pour le gouvernement. Soutenue par la presse et la masse des pétitionnaires, l'opposition se démasqua tout à fait et déclara hautement la détermination qu'elle avait prise de renverser le ministère, de forcer le gouvernement à accorder les concessions demandées par le peuple, sous peine du refus des subsides. C'est ainsi que le budget de 1830 fut rejeté par deux fois et ne put enfin passer qu'à la majorité d'une voix, due à ce que l'on dit, aux manœuvres du gouvernement.

La session de 1829 à 1830 se tenant à La Haye, les députés belges adoptèrent la tactique parlementaire en usage en Angleterre : ils réunirent leurs forces, se choisirent des chefs et assignèrent (page 167) à chaque membre sa place particulière, selon la nature de son talent et les intérêts spéciaux qu'il était appelé à défendre. Une correspondance suivie fut aussi établie avec Bruxelles et d'autres parties de la Belgique par quelques députés, laquelle, concurremment avec les journaux, les tenait au courant de la marche de l'opinion publique et les mettait à même de soulever les discussions les plus capables de produire de l'effet et de réveiller les sympathies de la nation.

Quoique l'esprit d'hostilité et l'ardeur de l'opposition augmentassent chaque jour pendant la session du printemps de 1830, cette opposition était encore exclusivement anti-ministérielle, et non pas anti-dynastique. Ce n'était qu'accidentellement que certains membres, par des motifs d'animosité personnelle, ou par fanatisme religieux, témoignaient une malveillance directe contre le roi. Mais néanmoins, en toute occasion ce n'était qu'avec la plus grande réserve qu'on parlait de la couronne, quoique l'on reconnût certains objets en discussion, tels, par exemple, que le message du 11 décembre, comme des émanations directes de la volonté royale. Il fut cependant question, parmi les chefs unionistes de la chambre et au dehors, d'un mouvement populaire qui devait avoir lieu à Bruxelles dans le mois d'octobre. Mais ce bruit fut répandu par les Belges plutôt en vue d'intimider les députés hollandais (page 168) qui seraient alors assemblés en session ordinaire, et les amener ainsi à s'unir à eux pour voter le redressement de certains griefs, que dans des vues hostiles à la dynastie.

Tel était l'état des esprits, lorsque les députés belges quittèrent La Haye au mois de juin, non sans avoir vu leurs efforts et ceux des pétitionnaires jusqu'à un certain point couronnés de succès ; car un arrêté daté du 4 juin rétablissait entièrement la liberté du langage ; et un autre du 27 mai réformait quelques-unes des restrictions apportées à l'éducation publique. Mais ces concessions furent considérées comme un symptôme de faiblesse plutôt que comme des preuves de générosité. Et le bien qui en résulta ne pouvait suffire pour contrebalancer les mauvais effets qu'elles avaient produits sur l'esprit public pendant le cours d'une longue série d'années. « Singulière contradiction ! (dit un écrivain duCourrier des Pays-Bas en publiant ces arrêtés ) le gouvernement, en déclarant nos griefs non fondés et notre opposition factieuse, reconnaît pourtant leur réalité en les redressant, et confirme ainsi la justice de la cause de ceux qu'il flétrit du nom de factieux, en cédant à leurs plaintes légitimes. Il se donne donc un démenti à lui-même, en réparant aujourd'hui les erreurs dont il refusait de reconnaître hier l'existence. C'est ainsi que le rappel de l'impôt sur la mouture et de la taxe sur le (page 169) café annonce un système moins défavorable aux intérêts de l'agriculture dans les provinces méridionales, et qu'un arrêté a porté le premier coup au monopole de l'éducation qu'il déclarait hier encore être une prérogative ou un des droits régaliens de la couronne. »

Les bons effets qui devaient résulter de ces concessions, furent complètement paralysés par la fréquence et l'activité des persécutions contre la presse ; de Potter, Tielemans, Bartels et de Nève, furent condamnés à huit années de bannissement, et quelque juste que fût leur sentence, leur condamnation excita une sympathie universelle et fut pour l'Union un moyeu d'excitation ultérieure. Au lieu de considérer de Potter comme un démocrate factieux, dont le but secret était sans aucun doute de renverser le trône et le gouvernement pour s'élever lui-même au pouvoir suprême, au lieu de juger la conduite de Tielemans avec cette juste sévérité, que méritait son ingratitude envers son bienfaiteur, au lieu de condamner Bartels et de Nève, comme des enthousiastes exagérés, dont la mission était de prêcher la subversion et la haine de tout gouvernement autre que la république, ils furent considérés comme des martyrs saints et désintéressés de la liberté de leur pays ; des souscriptions, dont le produit s'éleva à plusieurs milliers de francs, s'ouvrirent dans les différentes provinces, et plusieurs familles déclarèrent (page 170) leur intention de contribuer par des sommes annuelles à soutenir l'existence des exilés. Ainsi s'accumulaient chaque jour de nouvelles matières combustibles qui se joignaient à cette mine dangereuse, dont l'explosion devait bientôt séparer les deux nations, et produire une des révolutions sociales et politiques, les plus complètes qu'on puisse trouver dans les pages de l'histoire.

**CHAPITRE SEPTIEME**

Caractère du roi des Pays-Bas. - Le prince d'Orange. - Le prince Frédéric. - Vol des diamants de la princesse d'Orange. - État de la société à Bruxelles. - Conduite des habitants de cette ville envers les étrangers.

(page 171) C'est une tâche difficile et délicate pour l'historien, de parler du caractère personnel des souverains contemporains, et de porter un jugement sur leurs actes comme sur le caractère et la conduite des membres de leurs familles. Mais l'écrivain peut-il se dispenser de retracer des faits généralement connus, et qui, se liant intimement à l'époque historique dont il s'occupe, ont sur elle une si grande influence ? Et par exemple, en ce qui concerne les événements dont nous nous occupons, ne devons-nous pas établir, que si malgré les fautes de sa politique et l'irritation qu'elle faisait naître dans le cœur des Belges, le roi Guillaume conserva longtemps une grande popularité, il le dut à ses vertus et à son admirable conduite privée. Tandis que d'un autre côté, les (page 172) bruits fâcheux qui se répandirent sur la conduite du prince d'Orange, pendant les dernières années de l'union des deux pays, contribuèrent beaucoup à lui faire perdre une couronne que sans cela ses partisans eussent réussi peut-être à lui conserver.

La conduite des princes fait d'ailleurs partie du domaine public ; il n'est pour eux ni vie privée, ni intérieur domestique ; toute leur existence est livrée à la représentation. A peine peuvent-ils disposer d'un moment pour se recueillir, et c'est une des misères qui accompagnent leur position élevée, que le public, non content de les suivre pas à pas dans leur vie officielle, soit encore constamment occupé d'interpréter selon ses vues leurs actions les plus insignifiantes, et de les poursuivre jusque dans les derniers retranchements de la vie privée, pour déchirer le voile de leur pensée. Bacon a dit : « Of all menkind, God is the least beholden to kings, for he doth most for them, and they do ordinarily the least for him. »

On peut ajouter d'un autre côté, au moins en ce qui regarde les rois constitutionnels, que de tous les hommes, ce sont ceux envers qui les peuples sont le plus injustes ; car dans un pays de liberté, eux seuls sont esclaves ; ils n'ont le pouvoir ni d'agir, ni de penser, ni de rien décider par eux- mêmes, n'ayant dans le fait d'autre volonté que la volonté publique. Ils jouissent, il est vrai, (page 173) d'un pouvoir apparent et sont entourés de l'éclat d'une splendeur artificielle ; ils vivent de ce qu'on est convenu d'appeler les sueurs du peuple, c'est-à-dire que chaque individu contribue pour sa part à leur splendeur ; mais cette contribution est destinée à maintenir la gloire de la couronne, et non à assurer le bien-être du roi. Aussi le contribuable n'est-il pas mille fois plus à son aise que lui ; car même « plus le roi est dans un état élevé, plus il assume de soins importants et devient le serviteur du peuple. » Notre tâche, au reste, n'est pas d'écrire un traité des tourments de la royauté, mais de peindre la conduite et le caractère du souverain des Pays-Bas, et de montrer sur quels fondements était basée la popularité dont il jouissait, ainsi que sa famille.

Convaincu que la puissance et la grandeur d'une nation dépendent en grande partie de l'extension et de l'activité de son commerce et de son industrie, et prenant pour type le peuple de marchands dont l'influence colossale dérivait principalement de cette source, le roi Guillaume dévoua toute l'énergie de son esprit à donner l'impulsion aux fabriques et au commerce dans toutes les branches. L'objet de son ambition, ambition fondée sur les plus sages principes d'économie politique, était de donner aux produits industriels des Pays-Bas, le rang que leur assurent l'abondance et la variété des productions (page 174) de leur sol. Il ne négligea ni travail, ni soins, ni dépenses, pour éveiller l'émulation et la diriger vers ce grand but. Les projets, les spéculations se succédaient avec une rapidité incroyable ; et si toutes ses tentatives n'eurent pas un résultat heureux, on put en compter plus des deux tiers qui furent couronnées de succès, ou qui promettaient des résultats avantageux. Les théories favorites du roi, ses méditations continuelles étaient exclusivement tournées vers les affaires commerciales et l'emploi des capitaux. Il brillait moins par des sentiments élevés et de grandes pensées politiques, que par ces idées positives et mathématiques qui résultent d'une application constante à l'étude des branches pratiques d'économie politique. Sa pensée dominante pouvait être comparée à un prix-courant susceptible seulement d'être influencé par la hausse ou la baisse des produits coloniaux et industriels, ou des fonds publics. Les inventions de Watt et Bolton étaient à ses yeux plus dignes d'admiration que les hauts faits de Frédéric et de Napoléon ; et l'écrit le plus insignifiant sur des sujets d'économie politique et de philosophie pratique, lui paraissait beaucoup plus dignes de son attention que ceux de Byron ou de Chateaubriand. Il protégeait les arts, moins par admiration que par politique, et encourageait la littérature, non par amour pour les lettres, mais sous le point de vue des (page 175) transactions commerciales. Le bruit des ateliers de Gand, le retentissement monotone des forges du Luxembourg, étaient pour ses oreilles une musique plus douce que les chants les plus mélodieux de Rossini et de Beethoven ; les fourneaux vomissant des nuages de fumée au-dessus des fabriques étaient à ses yeux des travaux d'architecture plus brillants que les colonnes du Parthénon ou le dôme de St.-Pierre ; en sorte que son esprit n'était accessible à aucune inspiration classique ou chevaleresque, et que tout était chez lui matériel, positif et mathématique.

Les affaires étaient son élément, ses plaisirs ; il considérait les amusements comme une perte de temps, un vol de ce qu'il devait à son peuple ; aussi, dans les banquets et dans les fêtes, il était continuellement absorbé par sa pensée dominante, recherchant ceux avec lesquels il pouvait le plus utilement s'entretenir de son objet favori, et leur communiquer ou recevoir d'eux des informations sur les diverses questions d'intérêt national. C'est ainsi qu'il aimait à s'entourer d'hommes pratiques, et gagnait l'affection et la confiance de l'aristocratie commerciale et financière, par l'attention qu'il prêtait à ceux qu'il recevait individuellement ou en corps.

Sobre, matinal, simple dans ses habitudes, ennemi de toute ostentation, esclave de ses engagements, d'une extrême minutie dans la (page 176) distribution de son temps, il parvenait à terminer une masse d'affaires telle que cela paraîtra incroyable à ceux qui n'ont pas pu observer le nombre et la diversité de ses occupations journalières. Il existait à peine une affaire de la nature la plus insignifiante, concernant des relations étrangères ou d'administration intérieure, dont il ne prît pas connaissance, et qui ne reçût une solution conforme à sa manière de l'envisager. Ce qui faisait surtout ressortir cette aptitude au travail, c'était la connaissance intime qu'il avait des plus petits rouages du mécanisme de l'état, ainsi que des lois internationales, et des sources diverses d'où les autres nations tiraient leur force et leur prospérité ; son accès facile, sa brusque franchise, et ses qualités domestiques irréprochables, sont choses connues de tous, excepté peut-être de quelques libéraux comme M. de Potter, qui, exprimant son opinion non seulement sur le roi Guillaume, mais sur tous les souverains, disait dans la 53e lettre produite lors de son procès : « J'éprouve avec tous les peuples passés, présents et futurs, la plus profonde aversion pour ces tyrans à prétention, sous lesquels les lois nous ont condamné, nous condamnent et nous condamneront toujours à vivre » (Procès de de Potier et Tielemans, etc., v. 1, p. 125. Bruxelles, 1830). Mais quoique peu de personnes aillent aussi (page 177) loin que M. de Potter, qui déclarait modestement que dans sa pensée « il croit valoir un roi et un poco mas, qu'il se sent plus d'honneur et de conscience à lui seul qu'il n'y en a dans l'âne de tous les rois et de leurs valets réunis ; qu'il ne voit dans les rois que les ennemis nés de toute dignité humaine, et qu'ils ne sont bons à rien, si ce n'est à prodiguer des faveurs et ce que l'on appelle des honneurs à la troupe d'esclaves qui se prostitue à leurs caprices.»

On accusait généralement le roi d'une froideur flegmatique dans ses manières, d'un trop grand amour de l'argent, et de ne pouvoir jamais oublier sa double qualité de Hollandais et de protestant. Dans le fait, il réunissait en lui tous les préjugés de son pays et de sa religion. Ajoutez à cela qu'il avait une persistance d'opinion allant jusqu'à l'obstination ; de sorte que quand il avait adopté un système, ce qu'il ne faisait pas, il est vrai, sans beaucoup de réflexions, il n'était pas d'argument qui pût l'en faire dévier.

Un autre défaut saillant du caractère du roi, c'était le penchant qu'il avait à employer mal à propos des mesures énergiques ; c'est toujours mal à propos et hors de saison qu'il eut recours à la force : ce fait a été prouvé d'une manière frappante dans les différentes phases de la révolution. Depuis la nuit du 26 août 1830, jusqu'à l'incendie de l'entrepôt et de l'arsenal d'Anvers, par l'invasion de la Belgique, en 1831, et par son obstination à (page 178) conserver les forts de Lillo et de Liefkenshoek en 1833. Ce qui le prouve bien plus, c'est ce dernier trait d'obstination qui fut la plus incroyable faute en politique qu'il pût commettre, puisque ses adversaires, à qui elle devait profiter, ne demandaient pas mieux qu'il la commît. Le fait est que quand des mesures énergiques, promptement et vigoureusement appliquées, auraient pu produire de grands résultats, il eut recours à la temporisation, et que lorsque le déploiement de la force ne fut qu'une perte inutile de sang et de trésors, ce fut alors qu'il abandonna les négociations.

Il est incontestable, cependant, que si le bien-être et le bonheur de la nation eussent dépendu des soins laborieux et du dévouement continuel du souverain aux affaires, la Belgique eût jouit d'un bonheur aussi réel que sa prospérité, et son roi eût compté parmi les monarques les plus populaires de l'Europe, d'autant plus qu'il n'en est pas qui ait été plus efficacement secondé par la reine et sa famille.

Le prince d'Orange, dont la valeur chevaleresque dans les combats ne pouvait être comparée qu'à sa courtoise affabilité et à l'enjouement qu'il apportait dans le rapports de la vie sociale, fut pendant longtemps le favori des provinces méridionales, jusqu'à ce qu'enfin une série de circonstances fatales vint lui enlever l'estime publique.

Aimant la Belgique et le peuple belge, (page 179) dont les habitudes moins graves s'accordaient mieux avec la vivacité de son caractère, que le flegme gourmé des Hollandais, préférant son splendide palais de Bruxelles, sa belle résidence de Tervueren et les plaisirs de la capitale de la Belgique à la cour monotone et formaliste de La Haye, il était plus désireux par inclination et par politique de captiver la bienveillance de ce peuple sur lequel aussi il était destiné à régner, et sans l'amour duquel la réunion ne pouvait être durable, ni le trône solidement affermi. S. A. R. montrait une prédilection marquée pour les provinces méridionales ; elle était si peu déguisée, que la jalousie des Hollandais ne se faisait pas faute de critiquer sa conduite. Passionné pour les plaisirs de la jeunesse, on le voyait toujours à la tête des amusements qui rendaient Bruxelles si attrayant pour les étrangers, et en faisaient une résidence si agréable pour l'aristocratie du pays. Ces manières lui avaient attaché la jeunesse belge, et l'usage qu'il faisait de sa fortune le rendait l'idole des marchands et le sujet de l'admiration des classes inférieures, qui aimaient à parler de l'éclat de ses fêtes, de la beauté de ses chevaux, de la magnificence de ses équipages.

Trop franc pour pouvoir déguiser sa préférence pour les Belges, ou pour ne pas désapprouver le système suivi par les ministres de son père, il avait, dit-on, souvent sur ce sujet fait les plus fortes représentations (page 180) au roi, et c'était là la cause de cette froideur habituelle qu'on remarquait entre eux et qui plus d'une fois déjà éclata en rupture ouverte. On dit même qu'une fois les choses ont été portées au point que le prince s'étant en vain opposé à l'adoption de quelques mesures concernant le département de la guerre, dont il était le ministre alors, et ayant déclaré qu'il ne voulait pas être responsable de ce qu'il regardait comme un acte d'injustice, il éclata en reproches, et dans un moment d'oubli, sortit du cabinet du roi, arracha ses épaulettes, et se retira des affaires. Cette anecdote, vraie ou fausse, fut crue par le public et servit à le rendre plus cher encore à l'armée et au pays. Le prince était en outre un protecteur généreux et éclairé des arts. Les excellents tableaux des grands maîtres qui ornent le beau palais de Bruxelles, prouvent suffisamment qu'il joignait à une noble générosité un jugement consommé et un goût exquis.

La princesse d'Orange, quoique possédant au plus haut degré cette dignité réservée que donne l'éducation impériale de Saint-Pétersbourg, était remarquable par sa grâce, sa douceur et son extrême bienveillance. D'une conduite irréprochable, d'un esprit cultivé, elle ne prenait aucune part aux intrigues de cour, et se dévouait entièrement à ses devoirs d'épouse et de mère ; elle déploya dans plusieurs occasions difficiles, beaucoup (page 181) de prudence et de tact. Aussi les princesses de la famille royale offraient le modèle de tout ce qui fait honorer une princesse et respecter une femme. La reine, femme d'un jugement sain, possédant des talents et des connaissances littéraires étendues, présentait, sous le rapport du caractère et des manières, beaucoup d'analogie avec celles de son auguste frère, le sage et prudent roi de Prusse. Les vertus proverbiales de feu la reine de Prusse Louise-Augusta du Strelitz, semblaient revivre dans sa fille, la princesse Frédéric, tandis que la princesse Marianne, jeune et gaie, élevée avec le plus grand soin par la comtesse Bentinck, sous les yeux de la reine, réunissait tous les dons qu'un roi peut désirer dans sa fille, un prince dans sa femme (La princesse Louise-Augusta de Prusse épousa le prince Frédéric des Pays-Bas ; la princesse Marianne, le prince Albert de Prusse).

Telle est au moins l'opinion publique sur le compte de cette famille, opinion partagée par ceux même qui se montrent les plus opposés à l'ancien gouvernement ; car l'austérité, la bienveillance et la piété de ces personnes illustres, leur attachement à leurs devoirs domestiques leur avaient à la lettre conquis l'admiration publique. Je ne puis craindre d'avoir été trop loin dans ce que je viens de dire ; car même les plus violents catholiques ou ultra-libéraux rie se sont jamais hasardés à les calomnier, même (page 182) au milieu des haines de la révolution, et au moment où le prince Frédéric occupait le centre de la ville, et faisait inutilement verser le sang des citoyens et de ses propres soldats.

Malheureusement, le prince d'Orange n'observa pas toujours la prudence que commandaient sa position élevée et sa qualité de roi futur d'une nation jalouse et mécontente, dont la religion différait de celle de sa famille. L'extrême affabilité de ses manières convenait peut-être chez un peuple qui, comme les Anglais, sont accoutumés à voir les princes du sang royal, vivre au milieu de la société, sans pompe et sans ostentation, tantôt confondus parmi les citoyens dans les assemblées publiques, tantôt siégeant comme simples membres à la chambre des pairs, tantôt dans la société des personnes d'un rang ordinaire, où ils apportent cette courtoisie, cette urbanité qui les distingue si éminemment. Mais cette affabilité était peut- être mal adaptée aux usages et aux antécédents des Belges, qui, quoique réclamant la liberté, et jaloux d'une aristocratie jalouse, n'avaient connu de la famille impériale, tandis qu'ils étaient sous la domination de la maison d'Autriche, que les archiduchesses et les gouverneurs-généraux qui maintenaient l'étiquette avec toute la sévérité ordinaire aux cours des vice-rois, ou qui, sous le sceptre de Napoléon, mêlaient leurs idées de souveraineté au bruit du canon, au fracas du (page 183) sabre des mameloucks et aux regards sévères de ces phalanges immortelles qui portèrent les aigles victorieuses de l'empire dans toutes les capitales du continent européen. L'affabilité confiante d'un prince du sang devait être mal comprise par un peuple qui avait été soumis à de telles influences ; et par conséquent les manières franches et cordiales du prince d'Orange parurent trop familières et peu d'accord avec la dignité de son rang.

On a reproché au prince de n'avoir pas toujours choisi ses favoris avec toute la circonspection nécessaire, et d'avoir admis dans son intimité, des hommes qui n'étaient dignes ni par leur rang ni par leur caractère, ni par leur position sociale, d'être les compagnons habituels de l'héritier de la couronne. Des bruits sur des dissensions domestiques intérieures entre le prince et la princesse circulèrent dans le public, la régularité de sa conduite fut mise en question, et on propagea au dehors des suppositions injurieuses et outrageantes pour ses mœurs. Ces suppositions furent promptement relevées par les chefs de l'Union et la presse opposante, et furent répandues par quelques personnes de l'aristocratie qui, n'étant pas en faveur à la cour, appuyaient le prince avec ardeur, et sympathisaient avec lui dans toutes les circonstances où il se mettait en opposition avec le gouvernement.

Quelques-uns, néanmoins, saisissaient les occasions de le perdre dans l'opinion (page 184) publique ; car il y en avait parmi eux, qui, par des motifs de religion ou des motifs personnels, nourrissaient une antipathie invincible et directe contre toute la dynastie. Ainsi, tandis que quelques-uns se montraient choqués des indiscrétions qu'on lui prêtait, d'autres blâmaient ses dépenses excessives ; d'autres encore, prenant la gaieté de son caractère, pour une frivolité incorrigible, et son aversion contre le système ministériel pour une insouciance des affaires, l'accusaient de manque d'application, de faiblesse, de légèreté et d'instabilité dans les idées, enfin de tenir une conduite qui ne devait pas faire augurer favorablement de son règne futur. Mais comme on savait la froideur de ses relations avec son père, comme on n'ignorait pas que ce dissentiment avait pris sa source dans sa défense de la cause populaire. Comme il semblait être à dessein exclu de toute participation aux affaires publiques, et que sa prédilection pour les provinces du midi ne faisait qu'augmenter, le peuple, spécialement dans la capitale, attribuait la plupart de ces bruits défavorables à la malveillance, et continua de lui donner la préférence sur le prince Frédéric.

Ce prince différait considérablement de son frère aîné, tant pas son caractère que par ses manières. On supposait qu'il ne se mêlait pas des questions de politique intérieure ou extérieure, excepté celles ayant un rapport immédiat avec le (page 185) département de la guerre, dont il était directeur. Il n'était pas moins remarquable par son attention aux affaires, la ponctualité et la régularité de ses habitudes, que son père dont il était décidément le favori, et duquel il semblait tenir son amour prononcé pour l'économie, sa prudence et sa réserve flegmatique. Exclusivement dévoué aux soins de sa charge, et étant de ces personnes qui paraissent mieux aimer multiplier que simplifier le travail, qui jugent le mérite non pas tant par la nature que par la quantité d'affaires qu'ils peuvent terminer, ce prince s'astreignit lui-même et ses subordonnés à un travail multiplié dont il aurait souvent pu se dispenser ; et ainsi se donnait à peine le temps nécessaire pour les exercices indispensables à la santé, ou le loisir que, sans cela, il eût été heureux de dépenser au sein de sa famille ou dans le cercle intérieur de la reine. Ce prince aimait la retraite, était réservé, timide, préoccupé, froid et compassé dans ses manières, autant que son frère était brillant, gracieux et sans affectation. Mais il était bienveillant et estimé des officiers de l'armée, à cause de son assiduité aux affaires, de son exactitude à répondre et de la patience avec laquelle il écoutait leurs demandes.

Aidé par le chef d'état-major, le général Constant de Rebeque, qui avait servi dans l'armée anglaise en Espagne, comme aide-de-camp du (page 186) prince d'Orange, et qui, quoique faible en stratégie, avait la réputation d'un officier très versé dans l'administration militaire ; le prince était parvenu à mettre l'armée des Pays-Bas sur un pied en apparence respectable. Il introduisit un système général d'économie et de discipline ; et, quant à l'organisation générale et au mode de recrutement, il prit pour modèle le système de la landwher prussienne, autant que cela pouvait s'accorder avec les habitudes morales et constitutionnelles du pays. Le principal mérite du prince consistait dans l'attention minutieuse qu'il donnait aux détails de l'administration générale ; car il ne possédait ni un génie militaire élevé, ni des dispositions à être classé comme tacticien remarquable. Il entendait parfaitement tout ce qui a rapport à la discipline et aux exercices militaires ; mais tous ceux qui ont eu occasion de le connaître, lui refusent les qualités nécessaires à un général en chef et toute aptitude naturelle à l'étude des sciences militaires, prise sur une grande échelle. La malheureuse expédition de Bruxelles en 1830, réalisa ces prévisions de la manière la plus fâcheuse pour la réputation du prince comme soldat, et la plus fatale pour les intérêts de sa famille.

On doit cependant remarquer que le prince Frédéric avait su gagner le respect universel, par sa moralité, son intégrité, son aversion pour l'ostentation et le luxe, et par la possession (page 187) de toutes les vertus qui commandent l'attachement et le respect, vertus suffisantes dans un prince destiné à une position négative et secondaire dans l'état. Sans le choix impolitique que le roi Guillaume fit de son second fils, en le mettant à la tète des troupes destinées à marcher contre Bruxelles, et sans la fatale présomption qui lui fit accepter le commandement, son nom serait encore respecté par le peuple, et il aurait conservé cette réputation militaire négative qu'il a maintenant pour jamais perdue.

Un fâcheux événement, couvert d'un mystère dont on ne put soulever le voile, eut lieu vers la fin de 1829, et contribua beaucoup à perdre le prince d'Orange dans l'opinion publique ; ce fut le vol des diamants de la princesse, vol qui, par ses résultats déplorables, a les rapports les plus frappants avec la fameuse histoire du collier de l'infortunée Marie-Antoinette. Ce qu'il y eut de plus malheureux, c'est qu'il fut impossible de trouver légalement les moyens de dissiper le mystère qui couvrait ce vol et de détruire les imputations odieuses et improbables dont les ennemis du prince l'accablèrent à ce sujet, imputations qui furent si avidement accueillies par la crédulité publique.

Mais loin de nous ces atroces calomnies ! Même si l'arrestation et la condamnation du voleur Polari ne suffisaient pas pour détruire tout ce qui a été avancé, quel homme raisonnable, en plaçant (page 188) la main sur son cœur, pourrait dire qu'il a jamais ajouté la moindre foi à une pareille accusation. L'auteur de ce vol, Suisse nommé Carrara ou Polari, fut arrêté en Amérique et ramené en Hollande quelque temps après, pour y être jugé, reconnu coupable, et condamné à un emprisonnement perpétuel. La plus grande partie des diamants fut retrouvée. Que le prince ait été parfois léger dans sa conduite, et peu scrupuleux dans le choix de ses amis et de ses confidents ; que son bonheur domestique ait été par moments troublé, tout cela peut être vrai. Mais qu'on puisse croire un moment, qu'il ait pu directement ou indirectement prendre part à un vol commis dans son propre palais et au préjudice de sa femme, c'est une supposition monstrueuse que tout cœur généreux rejettera toujours avec indignation. Que ce vol ait été exécuté adroitement, que la dimension de la trace des pas reconnus dans le jardin, et d'autres circonstances aient malheureusement jeté des soupçons sur une personne innocente, mais mal vue du public qui savait qu'elle jouissait de la faveur du prince, c'est un fait possible ; mais les antécédents de la vie du prince, sa position, ses espérances, la facilité qu'il aurait eue de se procurer des fonds, s'il se fût trouvé dans des embarras d'argent, établissent suffisamment qu'il fut complètement étranger à toute cette affaire. Et d'ailleurs, puisque le (page 189) mystère qui enveloppait ce vol, ouvrait un vaste champ aux suppositions, n'aurait-il pas été tout aussi permis d'en accuser quelques-unes des personnes dans le secret de ces projets révolutionnaires qui, selon le comte de Hoogendorp, ont été préparés de si longue main.

Quoi qu'il en soit, l'effet que cet événement produisit sur l'esprit du public fut fatal aux intérêts du prince et semble avoir été destiné à coïncider avec toutes les circonstances fatales qui élevèrent plus tard une barrière insurmontable entre la dynastie des Nassau et la nation belge. Dès le commencement de la révolution, dès le moment où le prince se confia avec tant de bravoure et de magnanimité à la loyauté de la population de Bruxelles, pendant que l'expulsion de la famille des Nassau était discutée au congrès, et, en dernier lieu, quand des ouvertures furent faites au gouvernement provisoire, et des mouvements tentés en faveur du prince, cette malheureuse accusation fut reproduite et employée à exciter le peuple contre lui. Et comme s'il ne suffisait pas de propager cette calomnie par des paroles, on alla jusqu'à la tracer en gros caractères, et dans les termes les plus injurieux, sur les murs de son propre palais.

Telle était l'opinion générale relativement à la dynastie régnante. Le caractère de haute moralité de cette royale famille ne pouvait manquer de produire l'effet le plus avantageux dans un (page 190) pays dont la population est essentiellement religieuse, où les vertus domestiques sont non seulement appréciées, mais pratiquées plus généralement peut-être que dans tout autre état de l'Europe et où les théories anti-religieuses de la philosophie de Voltaire n'ont causé que très peu de ravages dans les classes moyennes. Ce fut cette réputation de bonté et de moralité qui contribua à conserver à la cour, pendant aussi longtemps, l'attachement de la multitude, et paralysa en partie les efforts des chefs révolutionnaires ; car la vie exemplaire de la famille royale, pour n'être pas immédiatement sous les yeux du public, n'en tombait pas moins sous les sens ; les bienfaits dont elle comblait les marchands, les classes laborieuses et les pauvres, étaient directement sentis, tandis que les fautes dont on chargeait la conduite politique du roi n'étaient appréciées en quelque sorte que par la réflexion et étaient principalement attribuées aux conseils d'un ministre qui, quoique jouissant en Hollande d'une réputation que lui assuraient ses capacités et son rang, n'en était pas moins accusé de tous les griefs de la nation, et semblait résumer toute la révolution dans sa personne ; d'un ministre qu'on peut en grande partie accuser de la dissolution du royaume et du renversement de la dynastie ; car s'il eût pu comprendre les symptômes qui menaçaient l'avenir, s'il eût été doué de ce don de seconde vue, de ce tact et de ce (page 191) patriotisme que lui attribuent ses panégyristes, il se fût retiré, et eût empêché ainsi un maître trop prévenu en sa faveur d'adopter des mesures repoussées par la voix unanime du peuple, mesures qui, d'après l'opinion universelle, et selon toutes les probabilités humaines, ont préparé les malheurs qui sont survenus depuis.

Après avoir essayé de tracer les caractères des personnes composant la famille royale, il peut être intéressant d'offrir un tableau abrégé de la vie sociale des classes élevées à Bruxelles, avant la révolution. Pour prévenir les jalousies, pour répartir également les avantages qui résultaient des dépenses de la liste civile, aussi bien que pour balancer les inconvénients et l'accroissement de la dépense résultant du déplacement des députés, lors des sessions législatives, l'article 98 de la loi fondamentale portait que le siège de la législature alternerait entre les villes de Bruxelles et de La Haye. La famille royale se transportait donc d'une de ces deux capitales dans l'autre, vers le commencement d'octobre de chaque année, pour que le souverain pût être prêt à faire l'ouverture des chambres, cérémonie qui toujours devait avoir lieu le troisième lundi de ce mois. Soit par des motifs d'économie, ou par des motifs de convenances personnelles, le corps diplomatique suivait rarement la cour en Hollande, à l'exception du ministre de Danemarck et de l'ambassadeur (page 192) d'Angleterre ; ce dernier recevait, à ce sujet, une augmentation considérable d'appointements, qui déjà étaient fort élevés et se montaient ainsi à une somme trois fois supérieure à ce qu'eût exigé la représentation près de la cour la plus fastueuse. Cette prodigalité inutile du trésor public avait été trop légèrement accordée à lord Clancarty, à une époque où le mariage projeté du prince d'Orange et de la princesse Charlotte, donnait à la mission de ce diplomate le caractère d'une ambassade de famille. Mais le chiffre trop élevé des appointements de l'ambassadeur avait dû être diminué par la suite ; car il n'y avait pas de motif plausible pour que la Grande-Bretagne maintînt dans les Pays-Bas un ambassadeur de première classe jouissant du traitement énorme du quatorze mille livres sterling par an, alors que la France, l'Autriche, la Russie, la Prusse et toutes les autres puissances de l'Europe se contentaient d'y envoyer des ministres plénipotentiaires de 1ère, 2ème et 3ème classe, dont les traitements s'élevaient à peu près au tiers de celui du représentant de la Grande-Bretagne (Ce traitement fut réduit dans la suite à la somme de 12,000 livres sterling, supérieure encore du double à ce qu'elle devait être).

Outre le grand nombre de réfugiés politiques, dont nous avons parlé dans un précédent chapitre, des étrangers de toutes les nations affluaient (page 193) à Bruxelles, attirés par la beauté de cette ville, sa position centrale, son voisinage de la Grande-Bretagne, par l'abondance de ses marchés, le prix modéré des objets de luxe et de première nécessité, la salubrité de son climat et les avantages que cette ville offre pour l'éducation. Toute la partie supérieure de Bruxelles, qui forme les environs du parc et les boulevards adjacents, était presque exclusivement habitée par des familles respectables et nombreuses, la plupart anglaises et qui formaient une colonie de près de 5000 personnes de toutes classes, dont la dépense, calculée terme moyen à 10 fr. par jour, formait une somme annuelle de 18,259,000 fr. La plus grande partie de cette somme, dépensée pour les objets de première nécessité, contribuait naturellement à enrichir les petits commerçants, les ouvriers et le peuple des environs, et formait une addition notable au budget des recettes de la commune, montant à peu près au quinzième de la consommation totale de la cité. Ainsi la répartition de cette somme, que nous n'avons pas exagérée, était une source de bénéfices et d'avantages pour une classe nombreuse de petits détaillants, auxquels les étrangers payaient les denrées environ 10 p. c. de plus que les personnes du pays.

Quoique la cour encourageât beaucoup le séjour des étrangers et fît tout ce qu'il fallait pour (page 194) contribuer à leur amusement et à leur bien-être, autant que cela pouvait s'accorder avec l'étiquette et les habitudes retirées de la famille royale, excepté le prince d'Orange, il n'existait que peu de relations sociales entre les étrangers et les Belges. Un petit nombre d'entre eux, spécialement la jeunesse, fréquentaient avec empressement les sociétés anglaises où l'hospitalité cordiale des hôtes et l'amabilité des dames leur offrait de puissants attraits ; aussi ces invitations étaient toujours acceptées, quoique peut-être pas toujours suffisamment appréciées ; mais les lois de réciprocité, nous pourrions même dire, de la reconnaissance étaient souvent négligées ; car à peine ces personnes étaient-elles mariées et établies qu'elles semblaient avoir perdu le souvenir des relations passées. Les choses allèrent parfois si loin que, lorsque par exemple un Belge épousait une Anglaise, il était immédiatement séquestré de la société de ses concitoyens, et si parfois il acceptait une invitation, ils semblaient toujours craindre la loi du talion. Cette observation peut s'appliquer à presque toutes les familles belges qui, à l'exception des membres du corps diplomatique et quelques voyageurs de distinction visitant accidentellement le pays, admettent rarement les étrangers dans leur société. Il existait, il est vrai, des réunions publiques où une sorte de rapprochement était possible ; mais il n'allait guère (page 195) au-delà des politesses ordinaires, et n'entraînait ni devoirs ni dépenses. Ainsi, quoique les jeunes gens partageassent librement l'hospitalité anglaise, les femmes des deux pays se rencontraient rarement, excepté dans les réunions publiques où chacun pouvait être admis, et alors même il s'établissait une ligne de démarcation que nous pourrions comparer à celle qui existe entre le Rhin et la Moselle, au moment de leur jonction. Les maisons les plus riches et les plus influentes de la noblesse, du commerce et des finances, telles, par exemple, que celles des ducs d'Aremberg et d'Ursel, des princes de Ligne, de Chimay, de Gavre, des marquis de Treizegnies, d'Assche, de Lalaing, des comtes de Mérode, d'Aerschot, Vilain XIIII, d'Oultremont, de Mercy d'Argenteau, des barons de Sécus et de Stassart, et de MM. Engler, Meeus, Coghen et Mertens, toutes disposées de manière à pouvoir donner des fêtes brillantes, ouvraient rarement ou même presque jamais leur porte aux Anglais résidant à Bruxelles. Ce n'est donc pas sans quelque justice qu'ils furent accusés de manquer d'hospitalité et de sociabilité envers des étrangers respectables, si généralement accueillis dans les autres parties du continent, spécialement au-delà le Rhin (On pourrait cependant citer quelques notables exceptions, entre autres les nobles familles des d'Hoogvorst, Duval de Beaulieu et de Béthune).

(page 196) Les Belges se défendaient de cette accusation, au moins en ce qui a rapport aux Anglais, en objectant que leur colonie trop nombreuse les mettait dans l'impossibilité de les recevoir tous, et qu'il était difficile de tracer une ligne entre des personnes qui étaient supposées également respectables. « Nous ne pouvons, disaient-ils, fréquenter une famille, sans nous lier avec toutes, et être entraînés ainsi à adopter cette incroyable mode anglaise qui consiste à remplir les maisons jusqu'au point d'y étouffer. En outre les Anglais, essentiellement et exclusivement Anglais, portent partout avec eux leurs coutumes, leurs préjugés, leur division de la journée et diverses particularités qui, peut-être adaptées au climat et aux usages de la Grande-Bretagne, diffèrent de celles des nations du continent et rendent toute intimité presque impossible. » Quoique ces observations soient justes en partie, elles sont pourtant exagérées, et l'excuse perd de sa valeur si on observe qu'ils ne se relâchent pas plus de leur froideur envers les étrangers des autres nations.

Mais ce manque de cordialité ne frappait pas seulement les étrangers ; il existait jusque dans leurs relations entre eux. La société était divisée en coteries qui, sinon immédiatement hostiles entre elles, étaient évidemment jalouses les unes des autres. Ainsi, la plus ancienne aristocratie tolérait celle d'un rang inférieur plutôt que de (page 197) voir exposer ses privilèges. Celle-ci, de son côté, traçait une ligne de démarcation entre elle et la finance, le haut commerce et les fonctionnaires publics. Le barreau et les professions savantes semblaient aussi former une société distincte. Les militaires, excepté les jeunes gens de familles connues, et quelques officiers supérieurs, étaient rarement vus dans les sociétés.

Quoique presque toutes les familles nobles possédassent de grandes richesses, eussent les moyens de se procurer toutes les jouissances de la vie sociale, elles déployaient peu de magnificence, et paraissaient plus portées à économiser et à augmenter leur fortune, qu'a la dépenser dans les relations d'une hospitalité généreuse. Il est vrai que parfois, elles donnaient des banquets et des fêtes ; mais ces fêtes ressemblaient à des efforts cérémonieux, à des sacrifices à l'orgueil, à une contribution tirée sur eux par les devoirs du monde, à une obligation douloureusement remplie, plutôt qu'à des fêtes destinées au plaisir des convives et aux échanges d'une aimable cordialité.

Le défaut de liaison qui existait entre certaines classes de la société devint plus marqué à mesure que les doctrines de l'Union gagnèrent du terrain ; de sorte que durant le carnaval et le printemps qui précédèrent immédiatement larévolution, on peut dire qu'il existait un schisme absolu (page 198) entre l'aristocratie catholique, et celle qui était moins exagérée dans ses idées politiques et religieuses. La ligne de démarcation qui séparait ces partis n'est pas encore effacée même à cette heure ; car à l'exception du duc d'Aremberg, dont presque toutes les propriétés sont en Allemagne, et qui a toujours ostensiblement montré une neutralité politique, les grandes maisons aristocratiques, telles, par exemple, que les maisons de Ligne, de Chimay, de Gavre, d'Ursel, de Trazegnies, de Mercy, d'Argenteau, d'Assche, d'Outrelmont et autres égales en rang et en fortune, se tiennent tout à fait éloignées des de Mérode, des d'Aerschot, des Vilain XIIII, des d'Hoogvorst, des Chasteler, des Duval, des Stassart, qui forment le noyau du parti actuel.

Le schisme qui existait et qui existe encore, entre ces deux branches de l'aristocratie, est parfois très embarrassant pour le roi Léopold ; cet éloignement qui, avant la révolution, n'était que de la froideur, est maintenant une antipathie absolue, qui n'est peut-être pas entièrement exempte de jalousie de la part de ceux qui, quoique affectant d'éviter la cour, considèrent néanmoins en quelque sorte, ses places et ses distinctions, comme leur apanage exclusif ; tandis que ceux qui en jouissent maintenant ne peuvent envisager sans quelque anxiété, le temps où les dissidents viendront demander leur part dans les (page 199) faveurs qui sont maintenant leur propriété exclusive. Chaque jour élargit cette brèche et diminue les espérances d'une réconciliation ultérieure. Dans ce moment, ces deux partis peuvent à peine se rencontrer sous le même toit, étant tous deux également tenaces, et peu disposés à sacrifier leurs prétentions respectives. Il est probable que les derniers resteront encore longtemps exclus, à moins que les premiers n'abandonnent leur position. L'union, entre des éléments si dissemblables, ne peut être espérée. Mais il est temps que nous en revenions à la situation politique du pays qui précéda immédiatement la révolution française.

**CHAPITRE HUITIEME**

Efficacité des concessions. - Opinion des journaux. - Établissement de la cour de cassation à La Haye. - Nomination de M. Van Maanen à la présidence de- cette cour. - Nouvelles persécutions contre la presse. - La révolutionfrançaise est connue à Bruxelles. - Son effet sur l'esprit public. - Indifférence du gouvernement. - Impopularité de M. Libry-Bagnano. - Etat de fermentation de la capitale. - Symptômes d'une prochaine commotion.

(page 200) Les concessions faites par le gouvernement, dans les mois de mai et de juin 1830, et le redressement de quelques-uns des griefs dont on se plaignait le plus, contribuèrent plus à diminuer la fièvre du pétitionnement et à calmer la violence de la presse, que les mesures répressives qui les avaient précédés. Néanmoins, le système de répression ne fut pas pour cela adouci ; car il se passait à peine de jour, que l'on n'arrêtât ou que l'on n'interrogeât quelque écrivain, et qu'on n'annonçât de nouvelles poursuites.

(page 201) On peut se faire une idée de l'état de l'opinion publique à l'époque du mois de juin, par l'article suivant, extrait du Courrier des Pays-Bas. Après avoir démontré avec une extrême virulence que les intérêts des provinces méridionales étaient continuellement sacrifies à l'intérêt des provinces du nord, l'écrivain s'exprime ainsi :

« Ce n'est pas cependant, lorsque le gouvernement semble vouloir réparer les injustices dont se plaignent les Belges, que nous nous montrerons partisans d'une opposition exagérée et violente, et que nous chercherons à attiser le feu de la discorde. Nos attaques contre le gouvernement ont été constantes, énergiques, peut-être même passionnées, mais à quoi en attribuer la faute ? à une révoltante partialité envers la Belgique. Pouvions- nous l'approuver par notre silence ? Lorsque nous nous voyons ravir la liberté de l'instruction et jusqu'au droit de parler notre langue, pouvions-nous applaudir à des actes aussi odieux de despotisme. Les institutions publiques et les emplois étaient devenus le patrimoine exclusif des habitants des provinces septentrionales. Des hommes aussi égoïstes qu'imprudents osaient avancer que la Belgique ayant été réunie à la Hollande, devait en quelque sorte être considérée comme une conquête soumise au bon plaisir de cette dernière. Devions-nous courber humblement la tête sous (page 202) un joug insolent ? Quand, à la suite d'une polémique animée, le gouvernement, abusant de sa force, employait contre nous et nos amis les moyens coercitifs les plus violents, devions-nous, comme de vils esclaves, ramper aux pieds de nos persécuteurs ? La Belgique dégradée devait-elle subir la domination de la Hollande, et souffrir que son nom fut encore effacé de la liste des nations ? Non sans doute ; notre patience ne pouvait aller jusque-là !

« Quoique la crise se préparât depuis 10 ans, elle ne se manifesta qu'en 1828. Les motifs qui la firent éclater sont connus du monde entier. Il serait superflu de la reproduire ici. Les Belges ne demandaient qu'à vivre en paix et à l'abri de l'oppression ; un égal respect pour les droits des habitants des deux parties du royaume, eût conjuré l'orage qui s'annonçait et prévenu l'exaspération de l'esprit public.

« Mais devons-nous regretter ce qui est arrivé ? Est-ce un malheur pour le pays que la masse de la nation soit sortie un moment du calme dans lequel elle se hâtera de rentrer, si on sait faire ce qui convient sans honte et sans faiblesse ? Les Belges ont de tout temps montré un vif amour de leurs privilèges et de leur nationalité, et quiconque a lu leur histoire sait qu'on n'a jamais impunément cherché à porter atteinte à leurs droits. Ce qui arrive est un nouvel enseignement que recueillera (page 203) l'histoire. Nous espérons qu'il ne sera pas perdu pour les peuples et les gouvernements. »

Cet article se terminait en reconnaissant que le calme intérieur se rétablissait, et en tirait la preuve des bons effets que produiraient de nouvelles concessions. Ainsi, si le ministère s'était occupé, immédiatement après la session de 1829, à rédiger un projet de loi pour le redressement des principaux griefs, encore existants, et si, à la première nouvelle de la révolution parisienne, la cour se fût hâtée de se rendre à Bruxelles, d'appeler les états-généraux en session extraordinaire, et de présenter franchement un bill de conciliation, tout en prenant en même temps les précautions militaires convenables au maintien de la paix publique, on peut affirmer que l'on eût évité la catastrophe qui menaçait le pays. Mais malheureusement, les intérêts de la Hollande, si incompatibles avec ceux de la Belgique, arrêtèrent les bonnes dispositions de la couronne. Il eût été presque impossible de satisfaire aux désirs des provinces méridionales, sans rompre, par cela même, avec les provinces du nord, et transporter ainsi le foyer du mécontentement, de Bruxelles et de Liége à Rotterdam et à Amsterdam.

Au milieu de l'irritation et des préjugés nationaux, les difficultés de la position du roi ne pouvaient (page 204) pas être suffisamment appréciées ; il fut accusé de fautes qu'on attribua à sa partialité ou à son mauvais vouloir, lorsque, dans le fait, elles étaient la conséquence naturelle et inévitable de l'incompatibilité invincible des deux peuples. Les alliés, lorsqu'ils ordonnèrent l'union des deux pays, ne prirent pas suffisamment en considération ce point, qu'ils jetaient la Belgique comme une épouse riche et belle, mais d'un caractère jaloux et impatient, dans les bras d'un époux froid, flegmatique et égoïste, déterminé à priver non seulement son conjoint des droits et des avantages de la communauté, mais à le traiter comme le serait une jeune captive par un maître tyrannique. Le roi désirait sans aucun doute accomplir le vœu des alliés et maintenir l'union le mieux possible ; mais en essayant de s'acquitter de cette tâche, il dédaigna les enseignements de l'histoire, et oublia le caractère opposé des deux peuples. S'il n'en eût pas été ainsi, il se serait convaincu que non seulement la fusion était impraticable, mais que toute coexistence sous les mêmes lois était tout à fait impossible.

Les alliés et le roi (car le roi était en dernière analyse le principal fondateur des bases de l'administration qu'il désirait donner au royaume), commirent la même faute que celle qu'attribue à Philippe II, le président Nelly, qui, en parlant de ce monarque, dit : « L'inexcusable erreur qui (page 205) caractérise toute la politique de Philippe II, fut qu'il ne put jamais être amené à adapter la forme de son gouvernement à l'esprit et aux habitudes des différentes nations composant son empire, ni varier son système, d'après les lois anciennes de chaque pays, comme la justice et la prudence l'exigeaient. Selon les idées de ce prince, tous ses sujets Américains, Espagnols, Italiens, Siciliens ou Belges, devaient se soumettre à la même forme de gouvernement. » Ce système d'uniformité, que Montaigne appelle « une de ces théories impraticables qui quelquefois trompe les grands esprits et préoccupe sans cesse les intelligences bornées, « était regardé par les alliés comme l'ancre de salut, et fut malheureusement adopté par le roi ; dans le fait, c'était là l'écueil contre lequel devait d'un moment à l'autre se briser le vaisseau de l'état. Une constitution, une législation et une représentation uniformes étaient selon lui un remède souverain à tous les maux, remède qui était destiné à contrebalancer la plus grande différence d'habitudes de traditions, de langage, de religion, qui eût jamais existé entre deux peuples voisins, remède qui devait adoucir de vieilles haines et amener deux nations à sacrifier toutes leurs antipathies et à s'unir pour le maintien d'un trône dont la conservation n'intéressait que l'une d'elles.

Le contraste entre la politique sage du roi de Prusse, à l'égard des provinces rhénanes et celle (page 206) du gouvernement hollandais relativement aux provinces belges, est digne d'attention, d'autant plus que ces provinces furent cédées au premier comme une augmentation de territoire obtenu par la conquête, destinée à être incorporée à la vieille Prusse, et soumise à la discrétion du roi. Il était naturel de supposer qu'un monarque absolu imposerait aussitôt ses propres lois à ses acquisitions transrhénanes et contraindrait une minorité qui n'est guère que dans la proportion d'un à dix à adopter le système de la majorité. Mais la sagesse du roi le prévint contre tout changement brusque de système à l'égard d'un peuple qui, pendant près de 20 ans, avait été régi par un code auquel il était attaché plus peut-être par habitude que par amour. Le jury, le code pénal français et l'organisation judiciaire furent en conséquence maintenus, et on introduisit seulement dans l'administration locale les changements qui étaient rendus nécessaires par l'adoption du système financier et militaire prussien. A peu d'exceptions aussi, tous les fonctionnaires publics de la rive gauche furent choisis parmi les habitants de ces provinces, de manière que l'amour-propre, les intérêts et les préjugés des provinces rhénanes en furent flattés, et que l'attachement à la France, qui persista sans doute, pendant un certain temps, se convertit graduellement en une estime sincère, une affection vraie pour l'équité du monarque (page 207) prussien et ses intentions personnelles. Ainsi le mouvement populaire qui menaça la tranquillité d'Aix-la-Chapelle, dans l'automne de 1830, fut rapidement arrêté par la loyauté spontanée des citoyens eux- mêmes.

La position du roi de Prusse et celle du roi des Pays-Bas, relativement à l'accroissement de leur territoire, étaient en quelque sorte identiques. Les provinces rhénanes et la Belgique demandaient le maintien du jury et du code Napoléon, tandis que la Prusse et la Hollande ne voulaient entendre parler ni de l'un ni de l'autre, et se trouvaient satisfaits des vieilles lois romaines et allemandes. Les provinces rhénanes désiraient une constitution, pendant que la vieille Prusse, à qui suffisaient ses états provinciaux et ce système administratif par lequel elle avait été gouvernée depuis le temps des électeurs de Brandebourg, songeait peu à obtenir une constitution ou une représentation nationale ; de sorte que les intérêts et les vues des sujets prussiens, sur la rive gauche et sur la rive droite du Rhin, étaient tout à fait distincts de ceux des habitants des Pays-Bas, au-delà du Moerdyck.

Des clameurs s'élevèrent contre le roi de Prusse, parce qu'il avait refusé à ses peuples une constitution générale ; mais ceux qui ont attentivement étudié les dispositions de ce peuple et suivi avec soin la marche des événements dans les Pays-Bas, (page 208) pensent que le monarque a agi plus prudemment en différant ces mesures jusqu'à ce que le désir des institutions libérales devînt plus général dans les vieilles provinces et jusqu'à ce que les habitants de la rive gauche du Rhin pussent avoir perdu tout souvenir du lien qui les avait unis à la France, enfin jusqu'à ce que toute la nation prussienne fut suffisamment identifiée dans ses intérêts matériels et moraux, pour qu'un système uniforme de constitution et de jurisprudence pût lui être appliqué (On peut affirmer que le désir jadis exprimé d'obtenir une constitution, diminue plutôt qu'il n'augmente, spécialement dans la vieille Prusse).

Louer le roi de Prusse d'avoir différé de donner une constitution à ses sujets, est une chose qui pourra paraître étrange, spécialement à une époque où la manie de forcer les nations à adopter des institutions libérales est si générale que l'on s'inquiète peu de savoir si elles sont mûres pour de semblables institutions, ou même si la majorité du peuple les désire. Mais en laissant à part le côté politique ou impolitique de semblables efforts, il peut être permis d'affirmer que dans cette occasion la conduite du roi de Prusse a été sage. S'il eût accordé la constitution demandée par une partie de ses sujets en 1815, et si une représentation nationale eût été établie, il y a toute raison (page 209) de croire qu'elle eût pu donner lieu à un extrême mécontentement dans les provinces rhénanes. L'unité de représentation eût nécessairement entraîné l'unité de législation et d'administration. Le bien-être des habitants des bords du Rhin eût été abandonné à la merci des députés du nord ; les intérêts de la minorité à la disposition d'une majorité jalouse ; le jury et le code Napoléon infailliblement abolis, et un schisme complet se fût élevé ensuite des mesures mêmes adoptées pour produire la fusion. Il était en conséquence plus politique de s'abstenir d'un moyen apparent d'union qui renfermait les germes d'une discorde réelle, et pour conserver une sorte d'homogénéité, donner naissance à un agent de dissolution qui eût sans aucun doute produit des résultats semblables à ceux qui amenèrent la rupture en Belgique.

Un grand nombre d'économistes politiques, en Belgique comme en Hollande, sont maintenant d'accord sur ce point, que l'uniformité dans les institutions constitutionnelles fut le germe réel de la fermentation qui survint, et qu'il était impossible que les deux pays existassent sous les mêmes lois ; d'un autre côté, il en est qui mettent en question la possibilité de gouverner les deux royaumes au moyen de deux systèmes d'administration distincts, n'ayant d'autres liens entre elles que celui de la dynastie. « La nature (dit M. Nothomb dans son Essai) nous étonne quelquefois en créant (page 210) des êtres doubles, vivant par la même impulsion vitale, quoique ayant des organes distincts, mais ni l'art ni la politique n'ont encore jusqu'à présent pu imiter ces phénomènes. Si donc une existence semblable à celle des deux jeunes Siamois, est une monstruosité politique, l'union de deux corps n'ayant qu'une seule tète, est également une chose contre nature. Il est évident que la jonction des deux royaumes, comme elle avait été ordonnée par les alliés, était ce que M. Libry- Bagnano appelle un roman politique » (La Ville rebelle, ou les Belges au tribunal de l'Europe, p. 260).

Mais revenons. A peine l'irritation populaire, et la fièvre du pétitionnement furent-elles apaisées et les journaux commencèrent-ils à prendre un ton moins âpre, que l'établissement définitif de la haute cour à La Haye vint détruire tous les bons effets des dernières concessions (Le tableau comparatif suivant des procès en appel, durant un espace de 10 ans, fournira une preuve convaincante de l'injustice et de la partialité d'une mesure qui forçait les plaideurs des provinces du sud à porter leurs causes à La Haye. Liste des causes civiles et commerciales en appel devant la haute cour, de 1820 à 1830 : Bruxelles 6352, Liége 3082 : Total : 9434. La Haye 1940 Différence. . . 7494. La proportion est par conséquent de près d'un cinquième en faveur de la Belgique ; et par un examen ultérieur, on voit que la seule province du Brabant méridional produisait 1608 causes civiles, tandis que toute la Hollande n’en produisait que 1633).

(page 211) Les amis les plus vrais du gouvernement, virent avec inquiétude cette mesure, dont l'impopularité était encore augmentée par le projet de porter à la présidence le trop célèbre Van Maanen ; il fut regardé comme d'autant plus impolitique qu'il venait réveiller l'irritation des masses, dans un moment où il existait une grande fermentation en France, et lorsque les agents de la propagande cherchaient adroitement et activement à répandre leurs doctrines en Allemagne, en Pologne, en Italie, et spécialement en Belgique. Le sentiment d'indignation générale, contre le gouvernement, s'accrut encore des persécutions nouvelles contre la presse, et du système vexatoire adopté à l'égard de de Potter et de ses collègues. Ces apôtres du républicanisme, qui avaient été, sans la moindre nécessité, retenus pour attendre des passeports prussiens et hessois, à Vaals, petit village de la frontière, près d'Aix-la-Chapelle, furent préconisés par les journaux, avec une sorte de vénération religieuse. Leur nom était sans (page 212) cesse présenté au public avec des expressions de respect et d'admiration. Chaque jour de détention servait à augmenter leur popularité peu méritée, et à détourner le peuple de sa fidélité envers le gouvernement.

Il est difficile de décider qui, de la fatalité ou des mesures impolitiques prises par le gouvernement, contribua le plus à l'entraîner dans ces voies de perdition ; car la conduite du cabinet est incompréhensible, et cependant il était impossible que l'orage qui grondait en France et qui annonçait une tempête imminente, ne fût pas entendu par les ministres des Pays-Bas, ou que, dans l'état d'irritation des esprits en Europe, ils pussent espérer que la Belgique échappât à la contagion de réaction populaire dont la France avait donné le signal. Vouloir les excuser en supposant qu'ils ignoraient l'état de l'esprit public à l'intérieur et à l'extérieur du royaume, c'est imprimer sur leur front et celui de leurs agents diplomatiques, une tache indélébile. Il est vrai, peut-être, qu'eux, pas plus que tout autre, ne pouvaient imaginer que le prince de Polignac oserait prendre les mesures fatales qui précipitèrent son souverain du trône, ou bien (phénomène remarquable) que la Grande- Bretagne abjurerait son système d'intervention par les armes ou par des subsides, et laisserait sagement les nations du continent arranger leurs affaires intérieures selon leur propre convenance.

(page 213) Si le gouvernement des Pays-Bas ne croyait pas convenable de faire d'autres concessions dans la crainte que cela ne donnât lieu, dans cette situation extrême, de faire soupçonner la faiblesse de sa position, il était certainement de la plus haute imprudence d'adopter des mesures aggravantes qui semblaient calculées pour ajouter encore une nouvelle ardeur au feu de la sédition. Et dans tous les cas, si on se déterminait à entrer dans un système semblable, n'était-il pas d'une extrême inconséquence de ne pas l'appuyer de moyens vigoureux, destinés à en prévenir les suites funestes ? Mais nous avons déjà fait observer que l'énergie du cabinet ne se déploya jamais à propos, et qu'elle fut constamment tardive ou prématurée. Les procès contre la presse, dont à peu près une trentaine était au rôle des cours d'assises ou tribunaux, en juillet, ne peuvent être cités pour détruire ce que nous venons de dire ; car la croisade générale contre les journaux, accompagnée de mesures vexatoires, telles que : visites domiciliaires, saisies de papiers, condamnation prononcée à la fois contre tous ceux qui concouraient à la publication : auteurs, compositeurs et imprimeurs, accrut l'animosité générale contre M. Van Maanen, sans diminuer la violence du mal.

Le ministère semblait avoir oublié qu'il n'avait d'action contre la presse, que dans les limites de la loi, et que si les lois n'étaient pas évidemment (page 214) dépourvues de toute tendance à l'arbitraire, et reconnues généralement équitables, elles ne pouvaient être que des brandons de discorde, que tout gouvernement prudent doit éviter de lancer parmi le peuple, spécialement dans un moment où l'irritation populaire est aussi générale qu'elle le fut pendant le mois d'août.

Cette mémorable époque, si fatale aux destinées de deux maisons royales, trouva la capitale de la Belgique absorbée par la première exposition triennale des produits de l'industrie nationale. Cette solennité intéressante, embellie par une suite de fêtes, de concerts, de courses de chevaux, et divers autres amusements publics, offrait mille attraits à la multitude d'étrangers qu'elle avait attirés dans la capitale : on avait l'intention de la terminer par une brillante illumination et un feu d'artifice, le 24 août, jour anniversaire de la naissance du roi, qui entrait alors dans sa 59ème année. Jamais Bruxelles n'avait présenté un aspect plus gai et plus animé, jamais cérémonie d'utilité publique n'avait donné tant d'élan aux amusements privés. Tout était tellement encombré que le roi de Wurtemberg, qui retournait dans ses états, eut de la peine à trouver place dans un hôtel. Des étrangers, arrivés de France, d'Angleterre et des provinces rhénanes, se pressaient en foule dans les théâtres, les jardins et les promenades publiques, où circulaient un grand nombre de brillants (page 215) équipages. Tout le monde était en apparence heureux et content ; et il eût été impossible à un étranger de soupçonner la tempête qui menaçait le pays et devait bientôt faire succéder à ces réjouissances et à ces scènes de bonheur, les horreurs de la guerre civile. On était bien loin de supposer que ce monarque, qui pouvait se glorifier à plus d'un titre, de la richesse et de la prospérité de ses peuples, et dont on se proposait de célébrer l'anniversaire avec tant de pompe et de magnificence, devait bientôt être chassé de son royaume, et qu'un nom vénéré pendant des siècles comme le type du libéralisme et d'une sagesse éclairée, ne serait bientôt plus considéré que comme le symbole de la tyrannie et de l'oppression.

Ce fut au milieu de ces réjouissances, qu'on eut connaissance à Bruxelles des ordonnances du ministère Polignac et des combats sanglants auxquels elles donnèrent lieu dans les rues de Paris. L'effet que cette nouvelle produisit sur l'esprit public fut électrique. Les relations des succès obtenus par le peuple parisien étaient lues avec avidité et enthousiasme dans des journaux qui s'imprimaient par milliers. Ces récits se réimprimaient ensuite sous forme de pamphlets écrits en flamand ; la profusion avec laquelle on les répandit dans le pays causa une fermentation générale, due à la sympathie que la cause des Parisiens excitait dans tous les cœurs. A l'exception (page 216) du journal officiel, qui se tut, et de deux ou trois autres journaux qui parlèrent de la révolution pour la blâmer, les autres feuilles publiques applaudirent à la conduite du peuple français, dans des termes qui réveillèrent des idées de vengeance dans le cœur de quelques-uns, et qui excitèrent dans les esprits moins hostiles, l'espoir que le gouvernement ouvrirait enfin les yeux et entrerait franchement dans ce système de conciliation qui seul pouvait détourner la catastrophe dont les Pays-Bas étaient menacés.

Mais il n'en fut rien. Le gouvernement semblait plongé dans la plus profonde léthargie et restait en apparence indifférent à l'effet moral produit par les événements des trois journées. Plein d'une confiance aveugle dans ses forces et dans l'efficacité de son système de répression, le ministère continua sa croisade contre la presse et multiplia ses vexations, dont chacune, pour employer une comparaison triviale, était comme un clou qu'il ajoutait à son cercueil. Son imprudente sécurité était telle qu'un des ministres supplié par un de ses amis de placer la rédaction du National dans d'autres mains, parce que ce journal nuisait évidemment à la cause qu'il voulait défendre, lui répondit : « A quoi bon ?nos actes ne se défendent-ils pas d'eux-mêmes ? »

Jamais gouvernement n'adopta des mesures plus mal combinées, pour contrebalancer l'influence (page 217) de la presse, cette puissance qui, plus formidable que le levier d'Archimède, soulève véritablement le monde, tient la Grande-Bretagne, la France, la Belgique, l'Amérique sous son pouvoir, et n'est pas sans une immense influence en Allemagne ; cette puissance qui, malgré la vigilance de la police, les prisons, les amendes et les baïonnettes, est la terreur des tyrans et le boulevard de la liberté humaine ; cette puissance enfin que quelques hommes affectent de mépriser, mais que personne n'offense impunément, et qui peut élever les plus petits, comme elle peut abaisser les plus grands.

« Un fait maintenant évident, pour tout le monde, mais qu'aucun gouvernement semble ne vouloir admettre encore (dit un publiciste français qui fut longtemps à la solde du gouvernement hollandais), c'est qu'il y a infiniment plus de force et de vigueur dans les journaux que dans tout autre système d'économie politique. Si donc il est vrai que la presse est trop puissante, c'est-à-dire comparativement aux forces du gouvernement, ce dernier ne peut choisir qu'entre deux alternatives, savoir : de tâcher d'affaiblir la presse, en rendant à la force publique, cette action répressive, qui seule peut modérer les écarts du journalisme, ou en la ralliant à sa cause pour s'en faire un puissant auxiliaire.

« Mais, est-il possible, de nos jours, d'affaiblir la (page 218) presse, et cette puissance n'est-elle pas une nécessité inévitable de chaque état ? ne doit-elle pas être considérée comme la plus solide garantie des libertés populaires ? quin'a pas été frappé de la force de ces paroles de M. de Chateaubriand, qu'on ne peut accuser de jacobinisme, et qui s'exprime ainsi : J'aimerais mieux la liberté de la presse sans la charte, que la charte sans la liberté de la presse.

« Si toute tentative d'affaiblir, d'étouffer ou d'enchaîner la presse, est une chose d'une difficulté infinie dans les temps actuels, n'est-il pas possible de former une alliance avec ce redoutable ennemi ? Si on ne peut le dompter par la force, ne peut-on le rendre neutre en s'alliant avec lui ? ce sont là des points auxquels le gouvernement avait donné peu d'attention » (Dix jours de campagne, ou la Hollande en 1831, par Ch. Durand. Amsterdam, 1832).

Ce fut en négligeant ce système, ou plutôt en suivant un système erroné en ce qui a rapport à l'appui ou aux attaques de la presse, que le gouvernement des Pays-Bas appela une catastrophe qu'avec plus de prudence il aurait pu éviter. Jusqu'au dernier moment, il se crut supérieur à ce pouvoir qui est destiné dans l'avenir à vaincre toute opposition et à marcher de pair avec les rois.

(page 219) « Sous la sauvegarde des institutions qui garantissent la sécurité de nos personnes et de nos propriétés, et le maintien de nos libertés (disait le Journal officiel des Pays-Bas, en date du 1er août), nous pouvons contempler sans alarmes, sinon sans douleur, les misères qui affligent un peuple voisin. » Toutefois, au moment où ces lignes étaient imprimées, la mine révolutionnaire était pleine de matières inflammables, et le cœur des amis du trône était rempli d'anxiété, car il était aisé de prévoir que la moindre étincelle mettrait en conflagration les matériaux amassés depuis si longtemps.

Ce fait est reconnu et par le comte de Hoogendorp et par tous les écrivains bien informés qu'on ne peut certainement accuser d'hostilité envers la couronne.

La Ville rebelle, ouvrage attribué à M. Libry-Bagnano, écrit dont le style porte un cachet d'acrimonie et d'animosité, assez naturel du reste, contre la nation belge, contient le passage suivant : « Le baron Verstoelk Van Soelenétablit, dans la séance des états-généraux du 20 janvier 1831, que l'esprit d'opposition contre le gouvernement avait seulement commencé à se manifester environ deux ans et demi avant la révolution. » (La Ville rebelle, ou les Belges au tribunal de l'Europe. La Haye, 1831). Il est évident que Son Excellence prenait son point de départ de l'Union des prêtres et des jacobins, et qu'il a bien voulu oublier toutes les intrigues subversives constamment, mais séparément mises en œuvre par chacun des partis, par le premier surtout, longtemps avant cette époque. Le fait est que le gouvernement du roi vit, dès la fondation du royaume, s'élever un obstacle dans la voie où il voulait entrer. L'opposition se manifesta en premier lieu parmi le clergé et l'aristocratie ; car les libéraux se seraient unis avec le gouvernement, à cause de leur aversion contre les prêtres, si l'administration avait pris plus de soin de veiller sur les rouages directs et variés du mécanisme de l'état ; mais par une déplorable fatalité, ce qui était effectué par un ministre était instantanément défait par ses collègues ou successeurs. Le gouvernement ne marchait que par bonds, tantôt avançant, tantôt rétrogradant, de manière que les factieux gagnaient sans cesse le terrain que le cabinet perdait par sa marche vacillante et oscillatoire. »

Cette critique sévère est confirmée par la marche de l'administration à l'époque de la révolution de juillet, quoiqu'aucune démonstration ouverte n'ait eu lieu dans la capitale ou dans les provinces que quelques semaines après cet événement. Il existait néanmoins une vague et lourde fermentation, un désir de mouvement et de changement, (page 221) une rumeur sinistre et profonde, une indéfinissable irritation de l'esprit public, qui annonçait l'approche de l'explosion. On examinait les actes du gouvernement avec une acrimonie évidente. Les mots de liberté, patrie et oppression étaient répétés jusque par les enfants dans les rues. De Potter et ses compagnons étaient portés aux nues ; VanMaanen et ses collègues traités de tyrans odieux. La presse de la capitale et des provinces redoublait de vigilance, el le Courrier des Pays-Bas, ce grand organe de la révolution, multiplia ses efforts et lança une série d'audacieux articles qui étonnaient même les lecteurs les plus libéraux. Jusqu'alors, cependant, rien n'avait été publié qui pût être considéré comme hostile au roi et à sa dynastie, si l'on n'en excepte quelques allusions assez vagues aux discussions domestiques survenues entre le prince et la princesse d'Orange, et l'annonce du départ de cette dernière pour Saint-Pétersbourg. Tout le poids de l'animadversion populaire pesait sur le ministère et particulièrement sur son chef M. Van Maanen. Sa démission était non seulement obstinément demandée, mais on déclarait qu'elle était le seul moyen d'apaiser la nation. Son nom était dans toutes les bouches et reproduit ignominieusement sur tous les murs. Les préventions du peuple contre lui étaient telles, que le duc d'Albe, dans les jours de la plus grande terreur, ne fut pas à un plus haut degré (page 222) l'objet de la haine publique. Le monarque fut sourd à toutes ces réclamations, et par une générosité fatale, couvrait publiquement de son égide un serviteur dont les talents et le dévouement lui étaient connus, mais dont les conseils, on peut l'affirmer, contribuèrent pour beaucoup à amener le démembrement du royaume.

Après M. Van Maanen, le personnage le plus exposé à la haine publique, c'était celui qu'on soupçonnait être l'organe de ce ministre, l'éditeur du National ; il s'établit entre lui et la presse libérale, un combat à mort. Sa plume distillait le venin et le sarcasme dans l'apologie qu'il faisait des actes du gouvernement et dans les attaques qu'il dirigeait contre les écrivains libéraux ; sa logique vigoureuse triomphait souvent de la dialectique de ses adversaires. Il en résulta que la polémique dégénéra en outrageantes personnalités. « Félon ! faussaire ! galérien ! » étaient les épithètes dont on poursuivait chaque jour l'écrivain ministériel, qui répliquait à ses adversaires, par le mots de « rebelles, gueux, menteurs, anarchistes, et traîtres ingrats. » Mais si les écrivains de l'opposition n'avaient pas toujours l'avantage, soit dans leurs arguments, soit par les invectives, ils avaient une immense supériorité par l'influence et le crédit qu'ils gagnaient sur l'esprit public ; de sorte qu'à la fin le nom de Libry-Bagnano devint l'emblème de tout ce qu'il y a de (page 223) plus vil et de plus dégradé, et que chaque accusation lancée contre lui, quelque terrible ou quelque fausse qu'elle fût, était admise sans hésitation.

Ces attaques n'étaient cependant pas tant dirigées contre l'individu que contre son journal. Quoique loin de posséder l'influence qu'il aurait eue s'il avait été rédigé par d'autres mains, il exerçait pourtant un certain ascendant à l'intérieur et à l'extérieur ; il était par conséquent important d'affaiblir et de contrebalancer ses effets, et peut-être ne pouvait-on trouver de moyen plus certain qu'en attaquant les antécédents de Libry-Bagnano, et en divulguant les fautes de sa vie antérieure et les condamnations judiciaires dont il avait été flétri. En conséquence, il parut dans le Courrier des Pays-Bas du 14 août, un article affirmant qu'il avait été convaincu du crime de faux aux assises du Rhône et condamné en 1816, à dix ans de travaux forcés et à la marque. Le jugement était rapporté et personne ne pouvait mettre en doute la cause de sa condamnation. La haine qu'inspirait l'éditeur avait fait taire tout sentiment d'humanité. Cette description de l'état de l'opinion publique démontre plus vivement que ne pourraient le faire les arguments les plus forts, la conduite impolitique du gouvernement, qui persistait à employer comme principal avocat de sa cause, un individu placé sous le poids de si terribles accusations.

(page 224) Tandis que le feu de la sédition s'étendait si rapidement dans les provinces, l'état social de Bruxelles avait subi un changement considérable. Le célèbre abbé Sieyes, Barrère, Merlin (de Douai), Thibaudeau, et environ vingt autres conventionnels qui avaient trouvé un asile dans les Pays-Bas depuis la restauration des Bourbons, venaient de rentrer en France. Mais ces patriarches de la démocratie furent remplacés par une foule de jeunes et ardents émissaires de la propagande, qui, acteurs dans les scènes de juillet, assumaient sur eux tout l'honneur de ce triomphe populaire, et se croyaient des héros au-dessus des vétérans d'Austerlitz et des Pyramides, échauffés par les combats de juillet, désappointés peut-être des suites pacifiques qu'ils avaient eues, ils ne pensaient qu'à exciter une guerre générale. Travaillant assidûment à propager les doctrines du mouvement, non seulement ils affluèrent en Belgique, mais ils tâchèrent de pénétrer dans ces provinces rhénanes qu'ils considéraient comme le patrimoine de la France et comme la frontière naturelle de ce royaume.

Ils étalaient avec affectation la cocarde tricolore dans les rues et les places publiques ; ils causaient bruyamment dans les théâtres et les cafés, de la liberté régénérée, et des droits de l'homme ; ils parlaient avec enthousiasme des gloires de l'Empire, de la république, et des nobles destinées (page 225) de la jeune France ; ils chantaient en chœur la Marseillaise et la Parisienne, au milieu de groupes animés, qui, à cette époque, se sentaient irrésistiblement entraînés à saluer la bannière tricolore de la France, plutôt qu'ils ne conservaient le souvenir patriotique des couleurs nationales du Brabant. Ces jeunes gens fraternisaient avec les Espagnols, les Italiens, les Portugais réfugiés, qui, mus par un désir naturel de revoir leur patrie, s'abandonnaient à l'espoir que le retentissement de la révolution française ébranlerait l'Europe entière. La maxime « Aide-toi et le ciel t'aidera » et toutes les autres allusions à la liberté, étaient répétées avec enthousiasme ; de sorte qu'il devenait évident, que dans peu de jours le torrent renverserait ses digues, à moins que le gouvernement ne calmât la tempête par de sages concessions, ou ne l'arrêtât par un redoublement de mesures énergiques.

En apprenant les événements de juillet et la révolution française, de Potter et ses compagnons d'exil, qui étaient partis de Mayence pour la Suisse, changèrent de direction, entrèrent en France par Strasbourg, et vinrent directement à Paris. Leur arrivée dans la capitale de la France fut signalée par une espèce d'ovation ; on les reçut avec des démonstrations exagérées de sympathie et de fraternité, qui prenaient leur source dans l'espèce d'exaltation des sentiments publics à (page 226) cette époque ; on les complimenta ; on leur offrit des banquets, où on leur adressa des discours et on leur porta des toasts ; enfin, on leur prodigua des honneurs qu'on n'accorde pas toujours aux hommes du mérite le plus éminent dans des temps plus calmes.

Ce déploiement exagéré de sentiments d'amitié de la part de Lafayette et autres, quoique ne résultant que de l'excitation politique du moment, fut pris à la lettre par les exilés belges. Comme ils étaient peu faits à de telles marques de respect chez eux et au-dehors, leur vanité s'en enfla outre mesure, au point qu'ils attribuèrent à leur mérite personnel l'encens qui n'était que la fumée éphémère de l'époque. Ils ne songeaient guère que ce triomphe dont ils étaient si fiers serait le signal de leur déconfiture politique, et que jouets du flux et du reflux de la popularité, ils devaient, après avoir été portés si haut, tomber bientôt dans un entier oubli. En même temps qu'ils se liaient avec les esprits exaltés en France, et faisaient profession publique de leurs principes républicains, dans la Tribune, journal dévoué au parti du mouvement, ils ajoutaient à leur popularité temporaire dans leur pays et augmentaient l'exaspération de leurs concitoyens ; de manière que, s'il eût dépendu de leur volonté, la Belgique se fût levée en masse et la France eût envoyé une armée d'occupation dans leur patrie. Une guerre (page 227) de conquête, sous le prétexte de propager les idées libérales, eût étédéclarée, et ces campagnes riches et fertiles, où l'agriculture, l'industrie, le commerce et les arts reviennent si rapidement à leur première splendeur, eussent été converties en un théâtre de dévastations et soumises au vasselage le plus abject. Mais qu'étaient les misères et l'esclavage de leur pays pour ces hommes qui, mus par une haine personnelle et par le besoin de la vengeance, auraient probablement été richement récompensés de leurs efforts. Mais heureusement, le bon génie de l'Europe se plaça entre ces apôtres de destruction et le peuple qu'ils voulaient sacrifier à leur ambition aveugle.

Tandis que ces événements se passaient à Paris, les unionistes les plus influents, qui désiraient marcher dans les voies constitutionnelles, préparaient le plan d'une campagne parlementaire vigoureuse ; ils s'étaient unis pour une opposition systématique au gouvernement, et étaient résolus d'employer tous les moyens possibles afin d'amener quelques députés de la Hollande à s'unir à eux, pour demander le redressement des griefs et un système plus libéral de gouvernement ; mais une différence d'opinion notable existait entre eux sur d'autres points.

Tous désiraient la réforme et le changement, mais il y en avait peu d'entre eux qui fussent guidés par un sentiment d'hostilité directe contre la (page 228) dynastie. Quelques-uns, cependant, désiraient intérieurement rompre l'union avec la Hollande et tournaient les yeux vers la France.

Considérant l'indépendance de leur pays comme aussi chimérique que son union à la Hollande, et conduits par des motifs qui n'étaient pas tout à fait exempts d'intérêt personnel, ils désiraient une réunion avec cette nation sous le patronage de laquelle la Belgique avait vécu en repos.

Aussi, quelques-uns d'entre eux prétextèrent des motifs de curiosité ou des affaires urgentes, pour se rendre en hâte à Paris et y consulter les hommes les plus distingués appartenant ou non aux affaires, et sonder l'opinion du gouvernement sur sa politique extérieure. Aucun argument ne fut épargné pour l'amener à accepter la réunion, dans l'hypothèse d'une dissolution de la monarchie néerlandaise. Plus confiants que politiques, plus ambitieux que patriotes, plus soucieux de l'accomplissement de leurs vues ambitieuses que des intérêts de leur pays, non seulement ils méconnurent la ligne de politique qui convenait le mieux à la France, mais ils furent complètement mystifiés par les réponses évasives du ministre français, de même qu'ils se trompèrent sur les forces du parti du mouvement.

Un examen plus mûr, une connaissance plus profonde de la politique générale, leur eût démontré que la consolidation du gouvernement (page 229) de Louis-Philippe, dépendait du maintien de ses relations amicales avec les autres nations et surtout avec la Grande-Bretagne ; que cette puissance ne consentirait jamais que la Belgique ou même quelque portion de son territoire devînt de nouveau partie intégrante de la France ; que les hommes d'état dans ce pays, quelque fortement qu'ils pussent convoiter ce riche territoire, n'étaient pas assez aveuglés sur leurs propres intérêts, pour balancer entre la paix générale avec l'alliance de la Grande-Bretagne, ou la réunion de la Belgique au prix d'une guerre générale. Ils oubliaient que l'immense majorité des Français, spécialement les industriels et les agriculteurs, étaient opposés à toute nouvelle tentative d'agrandissement territorial qui, en supposant même le succès, n'eût servi qu'à placer l'industrie plus avancée de la Belgique et des provinces rhénanes en concurrence avec leurs propres produits, et que pendant 15 années de paix une immense révolution sociale avait eu lieu, l'aristocratie de la propriété fondée sur des principes de conservation ayant fait disparaître l'aristocratie des noms basée sur la destruction.

Il est vrai que les promesses des chefs du mouvement, qui exagéraient leur propre influence chez eux autant qu'ils se trompaient sur la volonté réelle de la majorité du peuple belge, avaient pu tromper les réunionistes ; mais ceux-ci devaient (page 230) avoir assez de perspicacité pour découvrir qu'ils ne pouvaient attendre de la France qu'elle entrât dans leurs vues, à moins que la victoire ne fût acquise au parti révolutionnaire. L'expérience ne pouvait être faite que sous peine d'une conflagration générale de l'Europe ; et cette entreprise perdait de ses chances, puisque la majorité des chambres françaises appuyait la dynastie, que l'intérêt de cette dynastie était de conserver la paix au dehors, afin de se fortifier à l'intérieur, et enfin que la conduite prudente du cabinet britannique et de ses alliés ôtait tout prétexte de guerre.

On ne doit cependant pas se tromper sur les sentiments qui animaient les nations de l'Europe. D'un côté tout renouvellement de la Sainte-Alliance et d'une coalition d'invasion contre la France eût été impopulaire sur le continent comme en Angleterre, puisque cela pouvait amener la masse des Français à former une phalange terrible qui aurait menacé tous les trônes, depuis le Rhin jusqu'à la Newa. D'un autre côté, quoique les peuples de l'Europe eussent applaudi aux efforts faits par la France pour reconquérir ses libertés à l'intérieur, si une armée française eût marché vers la Meuse, sous prétexte de propager les opinions libérales, elle eût de nouveau soulevé contre elle toutes les populations au delà du Rhin, et eût réveillé les antipathies qui conduisirent deux fois les alliés aux portes de Paris.

**CHAPITRE NEUVIEME**

Placards séditieux et incendiaires. - Manque d’énergie des autorités. - Garnison de Bruxelles. - Ajournement des illuminations à l'occasion de l'anniversaire du roi. - Émeute dans le Parc, le 24 août. - Troubles au théâtre, le 25. -Attaque des bureaux du National. - Pillage et incendie des maisons de Libry-Bagnano et autres. - Enlèvement des insignes de la royauté. - Pusillanimité des généraux hollandais. - La ville est abandonnée aux bourgeois. - Première formation d'une garde nationale. - Elle fait feu sur le peuple. - Terreur des Anglais résidant à Bruxelles.

(page 231) A mesure que les éléments de conflagration prenaient un nouvel accroissement, toutes les personnes attachées au gouvernement suppliaient le roi de répudier franchement le système suivi par le ministère, de prendre l'avance, et de sacrifier ses convictions et ses préventions aux impérieuses nécessités du moment. La démission de M. Van Maanen et le transfert du National à un autre rédacteur étaient attendus avec une (page 232) extrême anxiété ; on espérait que la cour consentirait à revenir à Bruxelles, où la présence du roi et des princes aurait produit infailliblement un effet favorable. On espérait le rappel de la loi qui établissait la haute-cour à La Haye ; on s'attendait à ce qu'une proposition serait faite à la prochaine session des chambres pour amender la loi fondamentale en ce qui concernait la responsabilité ministérielle. A tout événement, on comptait sur l'énergie du gouvernement pour le maintien de la paix publique.

Mais ces espérances furent continuellement déçues ; le roi et les princes vinrent, il est vrai, à Bruxelles, mais retournèrent aussitôt à La Haye. M. Van Maanen était, disait-on, plus en faveur que jamais, et le fatal éditeur du Nationalcontinuait sa polémique virulente et impopulaire, l'irresponsabilité des ministres était même défendue par le Journal officiel, et le repos de la cité était confié à des hommes qui n'avaient ni le courage, ni le talent, ni l'énergie que demandait une inévitable crise.

Comme le grondement des flots agités présage la tempête, des bruits sourds répandus dans le public annonçaient une catastrophe imminente. Des bruits séditieux, avant-coureurs de l'insurrection, se répandaient partout le pays.

Ille etiam caecos instare tumultus

Saepe monet, fraudesque et operta tumescere bella.

 (page 233) Des groupes se formaient dans les rues ; les représentations théâtrales devenaient bruyantes et orageuses, et les moindres allusions à la révolution française y étaient applaudies avec enthousiasme. Les diligences étaient assaillies à leur arrivée dans les provinces, par une foule inquiète et empressée de connaître l'état de la capitale. Les journaux, en dépit des poursuites nombreuses dont ils étaient l'objet, devenaient de jour en jour plus virulents dans leurs attaques, et étaient lus avec une avidité toujours croissante. Les murailles étaient couvertes d'inscriptions portant : A bas Van Maanen, mort aux Hollandais, plus de National. Enfin, on en vint au point d'afficher dans diverses parties de la ville, des placards contenant l'annonce laconique et menaçante, qui suit : « Lundi feu d'artifice, mardi illumination, et mercredi révolution. » On disait qu'à la prochaine représentation de la Muette de Portici, le mouvement éclaterait, et ce bruit était si généralement répandu au dehors, que plusieurs journaux hollandais rapportaient que des troubles avaient eu lieu au théâtre de Bruxelles, plusieurs jours avant qu'ils n'eussent réellement éclaté. Non seulement ces projets d'émeutes étaient ouvertement annoncés par des placards, mais le gouverneur civil, le baron Vanderfosse, et M. de Knyff, directeur de la police, furent confidentiellement et officiellement informés de tout ce qui se passait.

(page 234) On pouvait, en conséquence, supposer que ces deux fonctionnaires, de concert avec les autorités militaires, prendraient d'actives mesures pour arrêter les troubles aussitôt qu'ils éclateraient, et que tous les fonctionnaires civils et militaires étaient nuit et jour à leur poste, prêts à marcher au premier signal. On pouvait croire que si la garnison était insuffisante pour maintenir une population nombreuse, des ordres secrets seraient donnés par le général deBylandt, pour l'arrivée de renforts qui pouvaient promptement venir de Gand et d'Anvers, et qu'un plan bien conçu permettrait à la garnison de Bruxelles d'agir selon la nature du terrain et les quartiers où serait le théâtre du mouvement. On peut à peine concevoir comment, dans des circonstances où la promptitude des ordres et un grand déploiement d'énergie étaient si nécessaires, on ne rencontra que langueur, confusion, pusillanimité, et comment il ne fut pas pris une seule mesure préventive. Il est vrai que l'illumination et le feu d'artifice, destinés à célébrer l'anniversaire de la naissance du roi, avaient été différés, sous prétexte que le temps s'y opposait ; mais, outre que ce retard impolitique était des plus insultants pour le roi, il ne remédiait à rien ; il est, par conséquent, difficile de déterminer qui du baron Vanderfosse, gouverneur civil du Brabant, de M. de Kniff, directeur de la police, du lieutenant-général de Bylandt, gouverneur (page 235) militaire de la province, du général-major Aberson, colonel commandant en chef la gendarmerie, ou du général-major G. J. Wauthier, commandant de la place, montra le plus d'incapacité dans les importantes fonctions confiées à chacun d'eux. Malgré le surcroît de précautions que réclamaient les circonstances, il aurait suffi de répartir habilement la garnison de Bruxelles, sans avoir recours à des renforts de l'extérieur, et même si l'on eût voulu, elle n'aurait pas été placée dans la nécessité de tirer un seul coup de fusil. Les troupes sous les ordres du général de Bylandt se composaient du 3e bataillon de grenadiers et du 2e d'infanterie légère de la garde, commandés par les lieutenants-colonelsAntingh et Everts ; d'un bataillon du 3e et du dépôt du 1er régiment de ligne ; du corps des sapeurs-pompiers, d'un détachement de la garde municipale, d'un escadron de dragons-légers, d'un autre de gendarmerie, plus, de deux pièces d'artillerie attelées, et de 4 ou 5 pièces réservées pour les salves dans les jours de réjouissances publiques ; ce qui faisait une force d'environ 1800 hommes d'infanterie, de 240 chevaux, et 6 pièces de canon. Les deux tiers étaient des troupes d'élite dévouées à la couronne, et à cette époque, personne en Belgique, ni officier, ni soldat, n'eût songé à manquer à son devoir.

Les insurgés étaient sans armes, sans munitions, (page 236) sans chefs, sans plan conçu à l'avance, et constituaient une masse indisciplinée ; car il est incontestable que jamais les libéraux les plus exaltés, n'avaient songé dans leur plan à faire entrer en ligne de compte l'inaction des autorités constituées au moment du danger, et n'auraient osé espérer qu'elles permettraient que l'émeute du théâtre prît le caractère d'une révolte ouverte et devînt le premier acte d'unerévolution nationale.

Il est vrai que la fermentation de l'esprit public était intense, que des menaces séditieuses étaient ouvertement placardées, et que quelques jeunes gens exerçant des professions libérales, ou ayant des rapports avec la presse, entretenaient une animosité violente contre le gouvernement et étaient résolus, si cela était possible, de pousser à la révolte ; mais les placards, aussi bien que les projets de troubles au théâtre, étaient le fait d'un nombre très limité d'individus, avec lesquels les chefs de l'Union et les personnes les plus influentes et les plus respectables des catholiques et des libéraux n'avaient aucun rapport. Il est vrai qu'on avait l'intention de briser les fenêtres du National, du ministère de la justice, et celles d'un ou deux fonctionnaires, comme démonstration préparatoire de l'animosité publique contre M. Van Maanen et autres. Mais on n'imaginait pas que le gouvernement, après les avertissements (page 237) qu'il avait reçus, tiendrait ses troupes l'arme au bras et permettrait à la populace de détruire, brûler, piller et commettre impunément tous ces excès.

Quiconque habite une grande ville sait combien il est facile, de nos jours, d'exciter des troubles et des émeutes, surtout dans les théâtres, sans même qu'on se soit concerté à l'avance. Londres en offre des exemples constants, et toutefois les plus sévères investigations prouvent généralement qu'aucun argent n'a été distribué, que les chefs, lorsqu'il y en a, ne sont ordinairement que quelques personnes sans importance, et que le quart des individus qui forment le rassemblement sont plutôt guidés par l'amour du désordre, malheureusement inné dans l'homme, tandis que le reste, d'abord attiré par la curiosité, finit par être entraîné par la force du mauvais exemple, et encouragé par l'absence ou les hésitations de l'autorité.

Dans de telles occasions, la temporisation est d'une politique dangereuse et même cruelle ; quelque grande que puisse être la répugnance du gouvernement à verser le sang du peuple, il vaut mieux employer la force plus tôt que plus tard ; sous peine de voir une cité livrée à l'anarchie et à la destruction, les excès doivent être réprimés et la licence châtiée. La promptitude, dans ces cas, est indispensable : plus il y a de (page 238) longanimité de la part de l'autorité, plus la résistance est terrible et sanglante ; car si le peuple est victorieux, sa victoire entraîne le plus affreux des maux, la vengeance populaire et la tyrannie de la multitude. Si on eût agi vigoureusement à Bruxelles, la monarchie eût été au moins momentanément sauvée, et si la séparation eût eu lieu plus tard, éventualité inévitable selon nous, cette séparation se fût accomplie constitutionnellement, sans licence, sans perte de sang, et la populace n'eût point, par des actes révoltants de violence et de destruction, éveillé les préventions de l'Europe contre la Belgique, préventions qui ne s'effaceront que par la suite des temps.

On a prétendu que les événements d'août étaient le résultat d'arrangements concertés longtemps auparavant entre les différents chefs de l'Union ; que les comtes Vilain XIIII, de Mérode, les barons de Sécus, d'Hoogvorst, MM. Ch. de Brouckère, Van de Weyer et autres étaient derrière le rideau, et non seulement stimulaient des agents subalternes à compromettre la paix publique, mais faisaient les fonds nécessaires pour enivrer et soulever la populace ; rien n'est plus dénué de vérité que cette accusation. Le seul fait qu'on parlait plusieurs jours à l'avance des troubles projetés pour la première représentation de la Muette, était suffisant. Nul autre stimulant n'était nécessaire pour amener la foule qui remplissait (page 239) le théâtre, la place de la Monnaie et les rues avoisinantes.

Aucun des chefs de l'Union ne serait probablement sorti pour arrêter les démonstrations publiques dirigées contre une administration qu'ils avaient l'intention d'attaquer et de renverser, s'il était possible, dans la session prochaine ; mais à peine le bruit de ce qui se passait arriva-t-il jusqu'à eux, qu'ils furent unanimes pour blâmer les excès commis par la multitude, et pour condamner ces fonctionnaires qui n'avaient eu ni le cœur, ni le talent de faire exécuter les lois. Tout concourt à prouver que les unionistes respectables furent exempts de toute participation aux excès qui marquèrent le commencement de la révolution, et que pas un d'eux ne dépensa la plus petite somme pour exciter le peuple ; plusieurs même des personnes dont les noms ont été signalés au nombre des instigateurs ou des auteurs de ces scènes affligeantes, étaient absents de Bruxelles et même de la Belgique.

Il a été généralement reconnu, cependant, qu'ils étaient déterminés à s'opposer à l'adresse, lors de l'ouverture des chambres, et de plus à préparer un mouvement pour le mois d'octobre, à moins que le système du gouvernement ne fût modifié et Van Maanen renvoyé.

Mais la majorité repoussait avec force un moyen si coupable et si inconstitutionnel qui, quoiqu'il (page 240) eût pu avoir pour résultat d'alarmer quelques-uns des députés hollandais, était cependant regardé comme de nature à compromettre essentiellement la dignité et le succès de la cause générale. L'on autorisait ainsi le gouvernement, disaient-ils, à mettre de côté toute modération et à suspendre le cours ordinaire de la justice, à placer la capitale en état de siége, et à faire un exemple terrible de ceux qui concouraient à une attaque ouverte contre les lois.

Ayant la justice, le droit et la volonté nationale pour eux, ils savaient qu'il leur suffirait de poursuivre avec persévérance leur système d'union et de résistance passive, pour obtenir le redressement des griefs, et qu'ils n'avaient pas besoin d'autres armes que des pétitions accumulées du peuple, soutenues de l'éloquence de leurs représentations et du puissant secours de la presse. En outre, l'opposition nationale, à cette époque essentiellement et uniformément anti-ministérielle, n'était que partiellement anti-dynastique. La grande majorité du peuple, spécialement les marchands et les habitants de Bruxelles, étaient loin d'être hostiles à la couronne de laquelle ils tiraient leurs principaux moyens d'existence. Aussi à l'époque du 26 du mois d'août, il n'existait pas vingt personnes dans la capitale qui rêvassent la possibilité de jamais effectuer même une séparation d'administration entre les deux pays. Quoiqu'étonnés de la (page 241)facilité de leur triomphe, ils le furent encore davantage du manque d'énergie et de capacité des autorités qui avaient fait naître une espérance d'émancipation au-dessus de leur attente, et transformait ainsi une révolte de la populace en un grand mouvement national qui semblait défier toutes les puissances de l'Europe.

A mesure que l'époque de l'anniversaire du roi approchait, le bruit général des troubles projetés devint de plus en plus intense, en sorte que les autorités jugèrent à propos d'ajourner les illuminations brillantes destinées à célébrer cette fête, et de borner les réjouissances publiques aux démonstrations ordinaires en de telles occasions. Les candélabres, les lampes, les colonnes et autres ornements préparés, accumulés dans le Parc, furent cependant laissés debout, et attiraient chaque jour de nouveaux rassemblements de malveillants, qui sans en venir à des violences ouvertes, éclataient fréquemment en vociférations de mépris et de haine contre le gouvernement. Car cet ajournement d'une illumination destinée à honorer le souverain était considéré comme un aveu tacite du manque de confiance dans la nation, comme une preuve de faiblesse de la part des autorités, et servit en conséquence à augmenter l'exaspération générale. Ces préparatifs auraient dû, en effet, ne jamais être commencés, ou bien il fallait les achever sans crainte ; de même, la représentation (page 242) de la Muette de Portici devait être entièrement défendue, ou renouvelée assez souvent pour lui faire perdre l'attrait de la nouveauté et détruire par la satiété toute l'impression qu'elle produisait sur le public. Les motifs qui portèrent la régence à tâcher d'éviter tout prétexte d'outrage, surtout dans le voisinage des palais, aurait été digne de considération, dans des circonstances ordinaires ; mais l'émeute était inévitable, et il était hautement impolitique alors de l'attirer dans un quartier de la ville, où la nature du terrain rendait l'action de la force publique si difficile contre les agitateurs.

Le 24 arriva enfin et commença par les solennités d'usage. A mesure que la journée avançait, des groupes turbulents s'assemblaient dans différentes parties de la ville, et remplissaient les estaminets. Vers la nuit, quand l'illumination des édifices publics et des maisons particulières commença à éclairer les rues, des rassemblements les parcoururent en tout sens, remplissant l'air du bruit des chants patriotiques et des vociférations les plus séditieuses. A mesure que la nuit avançait, ces rassemblements augmentaient en force et en audace, de manière que les maisons furent fermées, les portes barricadées ; on voyait apparaître aux fenêtres quelques tètes inquiètes et qui semblaient craindre que cette violente fermentation n'amenât quelque collision.

(page 243) Leur crainte n'était pas dénuée de fondement ; un gros de jeunes gens, dont un grand nombre, si on en juge par leur mise, appartenait aux classes aisées, suivi d'une foule de peuple, s'avança vers le Parc, et arriva à l'hôtel du prince de Gavre, grand-chambellan de la maison de la reine ; on poussa alors le cri de À bas les Hollandais ! et ce fut le signal d'une volée de pierres qui brisa les fenêtres illuminées, aux applaudissements de la multitude ; et celle-ci se retira sans être inquiétée par les agents de la force publique. Une semblable démonstration eut encore lieu aux abords de la maison du bourgmestre M. Wellens, où la société de la Grande-Harmonie était assemblée pour lui donner une sérénade. A mesure que l'illumination s'éteignit, les rassemblements se dissipèrent graduellement, sans commettre d'autres excès, et la nuit se passa tranquillement. Ces circonstances étaient néanmoins évidemment le prélude de plus graves événements ; car on entendit les groupes de révoltés s'exciter mutuellement à se préparer pour le lendemain.

Le jour suivant, les affiches du spectacle donnèrent le signal longtemps attendu de la commotion populaire. Des rassemblements plus considérables et plus turbulents que ceux qui avaient eu lieu le jour précédent, encombrèrent la place du théâtre et les rues adjacentes ; à peine les portes furent-elles ouvertes, que la salle s'emplit (page 244) au point d'y étouffer ; des centaines de personnes, obligées de se retirer faute de places, vinrent se joindre à la foule qui occupait la place ou les cafés avoisinants. De cette multitude les quatre-vingt-dix-neuf centièmes ignoraient pourquoi ils étaient assemblés ; tous cependant étaient prêts à faire du bruit et disposés à s'abandonner à des excès ; mais ils manquaient d'objet spécial d'impulsion positive, toutefois ces stimulants leur furent bientôt fournis. En ce moment, un bataillon de troupes sûres, rangé en colonne sur la place, eût suffi pour intimider les masses et arrêter la furie qui peu d'heures après devait avilir l'autorité royale et fouler les lois aux pieds. Les allusions révolutionnaires et patriotiques qui abondent dans la Muette étaient propres à augmenter l'agitation fébrile des esprits turbulents, venus pour s'exciter au tumulte et qui exprimaient la nature non équivoque de leurs intentions par des acclamations bruyantes. Le lever du rideau fut accueilli par des cris d'enthousiasme ; les moindres allusions étaient applaudies, tandis que celles d'une nature plus directe étaient accueillies par de frénétiques acclamations. Le mouvement et l'ardeur de la foule électrisaient les acteurs ; dans les entr'actes, des groupes bruyants et animés, qui remplissaient le foyer et les couloirs, répétaient avec enthousiasme les passages les plus frappants de la pièce, tandis que d'autres causaient avec feu, ou communiquaient (page 245) leurs émotions à leurs amis assemblés sous le péristyle et les arcades du théâtre.

A mesure que la représentation avançait, la fièvre des spectateurs augmentait, des acclamations et des vociférations séditieuses se mêlaient constamment à leurs applaudissements, et à la chute du rideau ce fut un tumulte tel qu'il couvrait les bruyantes explosions qui terminent la pièce. En un instant, le public, dans un état d'extrême exaltation, s'élança par toutes les issues dans la place publique, en criant : Aux bureaux du National ! » Exclamations qui furent accueillies par les nombreux houras de la populace. C'est alors que la masse, mue comme par une seule impulsion, se précipita vers le bureau de ce journal odieux. Le cri Brisons les vitres fut le signal de l'attaque, et en quelques secondes une volée de pavés commença l'œuvre de destruction.

N'étant inquiétés ni par la police ni par la troupe, les révoltés auraient eu bientôt démoli tout le bâtiment, si les cris Chez Libry-Bagnano ! A bas le traître ! » n'eussent porté leur attention sur un autre point. Le rassemblement, augmenté considérablement, formait alors un corps formidable qui obéit à cet appel, et aux cris d’A bas Van Maanen ! Vive de Potter ! » s'élança furieux vers la librairie polymathique, demeure de l'éditeur détesté du National. En moins de temps que nous n'en mettons à l'écrire, les portes, les fenêtres brisées (page 246) ouvrirent un passage aux assaillants, et toute la maison, de la cave au grenier, fut envahie par la foule. Tandis que les uns brisaient les meubles, les autres, dans un état d'ivresse ou d'exaltation furieuse, cherchaient Libry, qui eût inévitablement été sacrifié s'il ne se fût heureusement échappé à l'approche de cette bande de pillards.

Il est inutile de décrire le spectacle qu'offrit la demeure de Libry-Bagnano ; il suffit de dire que les livres, le linge, les habits, les papiers, tout enfin, jusqu'aux marches des escaliers, fut brisé et détruit. Cette scène se renouvela trois fois, jusqu'à ce qu'enfin il ne resta plus dans les appartements que des murs dégradés.

Excepté quelques gendarmes et une ou deux faibles patrouilles d'infanterie qui furent facilement tenues en échec par les révoltés, pas un homme de la garnison n'apparut, et pourtant la disposition de la rue, formant un défilé long et étroit, offrait toutes les facilités possibles d'employer la force avec succès. Si un mouvement rapide et bien concerté eût été fait par deux demi-bataillons en colonnes, avançant au pas de charge, par les extrémités opposées de la rue de la Madeleine, la foule sans ordre et sans armes eût été obligée de se sauver à travers les passages étroits qui y aboutissent des deux côtés et elle eût vainement cherché à opposer quelque résistance, et en supposant qu'on eût été forcé de répandre le (page 247) sang de quelques brigands occupés à une œuvre de pillage et de destruction, peu de personnes eussent regretté leur perte et la majorité eût applaudi au triomphe de la loi ; car dans ce moment la dévastation n'était qu'un acte de brigandage et de désordre, exécuté par la plus vile populace, et n'avait aucun de ces caractères qui ennoblissent une révolution populaire ; et ces ignobles outrages n'excitaient que le dégoût de quiconque sait se respecter. Car qui voudra avouer qu'il a été pour quelque chose dans des scènes dont les auteurs, ou les provocateurs, ont mérité cette condamnation aux galères qu'on reprochait à Libry-Bagnano ? Les horreurs de cette nuit ne doivent donc pas être confondues avec les résultats auxquels elle donna lieu, pas plus que les causes avec leurs effets, encore moins doit-on confondre les acteurs de ces scènes avec ces hommes honorables qui, dans les chambres ou au moyen de la presse, s'étaient posés les champions constitutionnels des droits de leur pays.

Chaque moment de retard de la part des autorités ajoutait à l'audace de la populace et donnait un caractère plus décidé et plus tranché à la révolte. Encouragée par l'apathie de la force publique, la populace s'était divisée en plusieurs bandes, les chefs commençaient à se mettre à leur tête, et ce fut dès-lors que l'on conçut l'idée de s'insurger contre les lois. En conséquence, on (page 248) attaqua les magasins d'armes, qui furent forcés et pillés, et bientôt le peuple, armé de tout ce qu'il trouva, se prépara à se porter à de nouveaux et de plus graves excès. Une bande se dirigeant vers le petit Sablon, assaillit l'hôtel du ministère de la justice, au moment où, non loin de là, une autre bande attaquait et désarmait le poste de garde à la prison des Petits-Carmes.

Les portes du ministère ayant été en un instant forcées, les révoltés y pénétrèrent en poussant des cris. Quelques-uns brisaient et démolissaient tout ce qu'ils rencontraient, tandis que les autres jetaient par les fenêtres tous les meubles qu'ils pouvaient enlever et qu'on rassemblait au centre de la place pour les livrer aux flammes. Le cri de Brûlons la demeure du tyran ! s'étant fait entendre, une cinquantaine de pillards saisirent des brandons allumés et s'élancèrent dans l'édifice ; une longue colonne de fumée et la lueur des flammes annoncèrent bientôt que leurs projets d'incendie avaient réussi ; et les troupes restaient encore impassibles ! Quelques gendarmes dont la caserne était menacée tentèrent seuls de résister ; mais ils furent à l'instant repoussés et obligés, pour leur propre conservation, de rester neutres. Les pompiers de l'hôtel-de-ville se hâtèrent d'arriver ; mais la populace, résolue d'accomplir son œuvre de destruction, empêchait toute tentative pour éteindre les flammes, et les (page 249) pompiers furent obligés de se contenter de préserver les maisons environnantes.

Pendant que ces événements se passaient, une autre bande, conduite, dit-on, par un aventurier étranger, se dirigea vers la demeure du directeur de la police, lequel s'attendait si peu à une semblable attaque que sa femme et ses enfants ne furent éveillés que par les clameurs assourdissantes de la populace qui attaquait la maison. Quoiqu'aucune violence ne leur ait été faite, on peut imaginer quelle fut leur terreur, car la dévastation commença immédiatement. Meubles, tableaux, livres, porcelaines, enfin tout ce qui constitue l'ameublement d'une maison fut détruit, et quoique le principal objet du peuple ne fût certainement pas le vol, des bijoux et de l'argenterie pour une valeur considérable disparurent. Ne trouvant plus rien sur quoi assouvir leur rage, les pillards traînèrent les voitures sur la grande place et les livrèrent aux flammes sous les yeux même des autorités publiques et du poste militaire, qui ne firent aucun effort pour s'y opposer.

L'audace des révoltés semblait s'accroître avec la nuit, et leurs succès contribuaient encore à augmenter leur funeste ardeur. L'hôtel du gouverneur de la province fut attaqué et subit le même sort que celui du directeur de la police. Plusieurs manufactures furent aussi brûlées et dévastées, en sorte que toutes les parties de la cité (page 250) présentaient un affligeant tableau d'anarchie et de brigandage. La colère ou la terreur se peignaient sur toutes les figures ; personne ne pouvait prévoir où ces scènes s'arrêteraient, quelques approbateurs même des manifestations bruyantes qui avaient signalé la représentation de la Muette, étaient terrifiés de ces résultats, et s'unissaient aux citoyens paisibles pour conjurer les autorités de remplir leur devoir. Mais les généraux semblaient stupéfies et ne répondaient à ces appels qu'en envoyant de faibles détachements qui étaient à l'instant même désarmés ou mis en fuite, après avoir fait une ou deux décharges au dessus de la tête des révoltés.

Ce ne fut qu'à la pointe du jour, après que la populace se fût livrée pendant plusieurs heures à une licence effrénée et sans répression, et eût commencé à abattre les insignes de la royauté, qu'enfin, lorsque la révolte eût pris un caractère positif de révolution, et que la difficulté de rétablir l'ordre se fût encore considérablement accrue, que le général de Bylandt et le général Wauthier sortirent de leur léthargie et commencèrent trop tard à déployer les forces dont ils disposaient. Mais alors encore, leurs mesures mal calculées en principe furent inefficaces dans leurs résultats.

Les mouvements des troupes manquèrent de promptitude et de précision ; les généraux de (page 251) résolution et de prudence ; et il était en vérité impossible d'attendre des premières l'accomplissement de leur devoir quand elles avaient un si pitoyable exemple de faiblesse et de manque de présence d'esprit dans leurs chefs.

Il arriva donc qu'elles furent obligées de demeurer spectatrices passibles d'excès qu'elles désiraient châtier, ou bien de souffrir en pleurant de rage et de honte, les insultes les plus grossières et les plus mauvais traitements. Cette longanimité inexplicable fut portée si loin par les officiers supérieurs, que le général Wauthier souffrit pour lui-même une insulte qui mérite d'être rapportée.

Tandis que cet officier était à la tête de ses troupes, un individu sorti de la foule s'avança vers lui et après lui avoir adressé les épithètes les plus injurieuses, avança la main et lui arracha avec audace la décoration qu'il portait, et le général Wauthier avait une épée au côté !!! Après un pareil exemple, pourrait-on être surpris de la démoralisation des troupes et du triomphe du peuple.

Les sous-officiers et les soldats, dont plusieurs étaient de jeunes miliciens, s'aperçurent bientôt du danger de leur position, et sentirent qu'ils ne pouvaient employer leurs armes sans faire le sacrifice inutile de leur propre vie. L'antipathie naturelle des hommes à verser le sang de leurs concitoyens s'augmentait de la certitude où ils (page 252) étaient que les mesures adoptées par les généraux devaient inévitablement amener leur défaite et par suite leur destruction. « Puis-je compter que vos hommes agiront avec énergie (disait un commissaire de police à un officier commandant un détachement isolé envoyé contre les révoltés). Feront-ils usage de leurs armes ?» - « Non, si on ne vient pas les soutenir (répondit l'autre), je ne puis livrer leur vie et la mienne en donnant un tel ordre. » Cette réponse prouve suffisamment la connaissance parfaite que les officiers subalternes avaient de l'incapacité de leurs chefs et de leur position désespérée (C'est peut-être le cas de citer ici une réplique faite dans une circonstance semblable, par un officier d'artillerie à cheval, qui stationnait avec deux pièces de canon dans la cour des écuries de Carlton-House, pendant les troubles de Londres à l'occasion de la loi des céréales, et se tenait prêt à avancer au moment convenable. Un des principaux officiers de la maison du régent vint à lui et lui dit. « J'ai ordre de vous demander si vous pensez que vos hommes feront leur devoir et obéiront à l'ordre de tirer, si par malheur cela devient inévitable.» - «Tirer, monsieur ! (répondit l'autre) vous pouvez dire à S. A. R., en lui présentant mes respects, que si je commandais à mes hommes de faire feu sur son palais royal, personne ne pourrait les arrêter que moi-même. »)

Pendant la première partie de la matinée, quelques combats partiels eurent lieu principalement (page 253) en face de la demeure de M. Van Maanen ; mais ces efforts isolés furent inefficaces et ne servirent qu'à augmenter l'audace du peuple. Le 26, avant 10 heures, la garde et la police du centre de la ville avaient été repoussés ou s'étaient tranquillement rendus, et les troupes étaient retirées dans leurs casernes ou concentrées dans les parties supérieures de la ville, en face du palais du roi, et, placées autour de leurs armes qu'elles avaient réunies en faisceaux, elles semblaient avoir renoncé à toute tentative d'arrêter le tumulte.

Heureusement pour le salut ultérieur de la ville, qui dès le milieu du jour était abandonnée à la discrétion du peuple, plusieurs des citoyens les plus riches et les plus influents, indignés de la faiblesse des autorités, et redoutant une autre nuit d'anarchie, s'assemblèrent au poste de la garde communale, et là, de concert avec les officiers de cette garde, ils adoptèrent des mesures immédiates pour l'organisation d'une garde bourgeoise. Un appel fut fait au zèle des habitants, dont un grand nombre s'y rendirent à l'instant ; ayant reçu des armes, ils se formèrent en compagnie ; et tandis que les uns parcouraient les rues, rassemblés en fortes patrouilles, les autres prenaient possession des différents postes qui avaient été abandonnés par les troupes royales.

Un conseil des notables s'assembla à l'hôtel-de-ville, et résolut de faire une proclamation pour (page 254) annoncer aux habitants le renvoi de M. Van Maanen, le rétablissement de la responsabilité des ministres et l'abolition immédiate de la taxe municipale de la mouture. Quoique cette proclamation contint des promesses qu'il n'était ni au pouvoir ni dans les attributions des autorités locales de réaliser, elle était de nature à apaiser l'irritation générale et à produire un effet salutaire sur les classes inférieures, surtout si on l'eût fait suivre d'une autre proclamation plus précise et plus positive (1).

Ces mesures et le zèle des citoyens qui se hâtèrent de s'enrôler pour maintenir la sécurité générale, produisirent les résultats les plus avantageux, surtout lorsque l'on vit MM. Félix de Mérode, Vanderlinden d'Hoogvorst, de Sécus et autres personnes influentes par leur rang et leur fortune, se dévouer au rôle de simples gardes ; les journaux de l'opposition, quoique ne stigmatisant pas, avec une énergie suffisante, les outrages commis la nuit précédente (car ils pouvaient eux-mêmes être, jusqu'à un certain point, considérés comme les instigateurs du fait), appelaient le public au maintien de l'ordre et prêchaient le respect et l'obéissance, non seulement au roi, mais aux institutions existantes. « Nous conjurons tous les hommes qui possèdent quelque influence (page 255) sur les classes laborieuses d'intervenir promptement (disait le Courrier des Pays-Bas). Que les ouvriers trouvent du travail, fût-il même inutile, tous ceux qui ne concourront pas au retour de l'ordre, seront coupables. » Si ce journal avait tenu un tel langage, les jours précédents, il fût venu plus à propos.

Mais qui aurait pu prévoir les résultats de cette nuit, ou supposer que les personnes chargées d'assurer l'exécution des lois, auraient contribué pour une si grande part à leur violation ? Qui aurait pu prédire qu'un tapage excité par une représentation théâtrale se serait converti en une révolution nationale, capable d'amener immédiatement la dissolution de la monarchie, ou que la levée de boucliers de quelques patriotes exaltés, aurait formé la base de cette émancipation nationale, pour laquelle la Belgique avait vaillamment combattu pendant plusieurs siècles ?

Vers le soir du 26, la révolte avait pris un caractère plus tranché et plus national ; les couleurs françaises, déployées d'abord comme symbole de la liberté, avaient fait place à la vieille bannière rouge, jaune et noire du Brabant, que l'on vit flotter aux fenêtres de l'hôtel-de-ville. Le cri de « Vive la France ! » avait fait place au cri de « Vivent les Belges ! » La cocarde orange fut proscrite comme étant l'emblème d'une famille et non celui de la nation ; les armes royales furent (page 256) enlevées des édifices publics et privés, plus peut-être par l'effet de la terreur qu'éprouvaient les habitants que par quelque sentiment hostile à la dynastie. On vit, il est vrai, des exemples d'une noire ingratitude de la part de quelques individus qui devaient leur fortune et leur prospérité à la famille royale, mais ce ne fut que quelques exemples rares sur lesquels il serait injuste de fonder une accusation générale.

Tandis que ces scènes se passaient dans l'intérieur de la ville, les villages voisins de Forêt, Uccle et Anderlecht étaient le théâtre des plus atroces brigandages et des plus infâmes déprédations. Trois bandes de misérables, pour la plupart ivres, sortirent de la ville vers la nuit, et profitant de la confusion et du désordre qui régnaient dans Bruxelles, attaquèrent simultanément les fabriques de MM. Rey, Ball et Wilson, lesquelles, avec une vingtaine de maisons de campagne, furent brûlées et pillées. L'on évalua à plus d'un million de florins la perte occasionnée par ce» actes de brigandage. A la tête des bandits qui les commirent était un homme jouissant d'une certaine aisance, nommé Fontaine, qui, ainsi qu'il résulte du procès dont il fut l'objet, paraît n'avoir eu d'autres motifs de conduite qu'un exécrable esprit de vengeance pour quelques torts réels ou supposés de M. Wilson envers lui.

Les principaux habitants ayant résolu de prévenir (page 257) le renouvellement de ces scènes, se réunirent au nombre de 3,000 à la garde bourgeoisie ; et comme plusieurs bandes formées d'individus de la basse classe s'assemblaient vers le soir, et que la rumeur publique désignait encore plusieurs maisons vouées à la destruction, les citoyens armés déclarèrent leur ferme intention de châtier le plus léger acte d'agression d'une manière exemplaire. Ces compagnies ayant choisi leurs chefs, établirent des patrouilles, qui, parcourant les différentes parties de la ville, dispersèrent les groupes. Ces patrouilles étaient précédées par des bannières sur lesquelles on lisait « liberté ! sécurité !» ou quelques autres devises patriotiques. Quoique les boutiques demeurassent closes, que toutes les affaires fussent suspendues, les marchés étaient approvisionnés comme à l'ordinaire et une multitude de curieux parcouraient les rues pour visiter le théâtre des différentes dévastations. Pendant la nuit, toute la ville était illuminée, les citoyens ayant généralement déféré à l'invitation de l'autorité municipale d'éclairer la façade de leurs maisons, pour dissiper l'obscurité profonde dans laquelle l'absence des réverbères détruits par le peuple aurait plongé la ville. Grâce à la vigilance de la garde bourgeoise, la nuit se passa dans la plus parfaite tranquillité. Cependant les troupes demeuraient consignées dans leurs casernes ou bivouaquaient devant le palais où les généraux (page 258) De Bylandt, Wauthier, Abersonet d'Aubremée avaient établie leur quartier-général. Une convention verbale avait eu lieu entre le premier de ces officiers et les autorités municipales, par laquelle on stipulait que les troupes ne feraient aucun mouvement, jusqu'à l'arrivée des instructions de La Haye. Cependant un renfort composé d'un régiment de hussards, qui était à Gand avec 2 bataillons d'infanterie et 8 pièces de canon, reçut l'ordre d'avancer sur la capitale, avec toute la célérité possible ; précaution qui aurait dû être prise plusieurs jours auparavant, mais qui devenait inutile du moment que les premiers actes de la révolte avaient été consommés, et l'autorité du gouvernement avilie.

Nonobstant ce triomphe du peuple et la disparition des insignes royaux, il n'y eut aucune autre manifestation d'animosité contre la dynastie, et même personne n'exprima le vœu de la séparation des deux pays. La presse et les différents organes de l'opinion publique manifestaient ouvertement le désir devoir l'autorité du gouvernement rétablie au moyen de quelques concessions propres à rallier la nation autour du trône. Il existait bien un parti, parti anti-nationaldont les yeux se tournèrent vers la France dès les journées de juillet ; mais il ne se serait pas aventuré à déclarer ses sentiments à cette époque.

Le cri dominant était le renvoi de Van Maanen. (page 259) « Malheureux choix qui, dicté peut-être par des sentiments généreux (écrivait le Journal d'Anvers), a si longtemps blessé la nation. Que cet homme quitte, pour ne jamais le reprendre, un poste qui exige si éminemment la confiance de la nation. Au reste rapportons-nous-en à la sagesse du roi. »

Le Catholique, journal de Gand, d'un libéralisme exalté, s'exprimait ainsi sur le même sujet : « Il n'y a de salut pour le trône que dans de larges concessions ; les points essentiels qui doivent être accordés sont : l'inviolabilité royale et la responsabilité ministérielle, le renvoi de Van Maanen, la liberté illimitée de la presse, la diminution des impôts, une protection égale pour le commerce, l'agriculture et l'industrie, une juste répartition des emplois, justice et liberté en tout et pour tous, et enfin la stricte observation de la loi fondamentale. »

Le Courrier des Pays-Bas tenait un langage semblable : « La démission de M. Van Maanen doit toujours être la condition de toute pacification et le gage indispensable du retour à un meilleur état de choses. Aussi longtemps qu'il restera en place, les Belges ne peuvent avoir aucune confiance dans les intentions du gouvernement, ni s'endormir dans une fausse sécurité. Nous répétons que nous ne sommes ni en insurrection ni en révolution, nous ne voulons que (page 260) l'adoucissement des griefs dont nous avons si longtemps souffert, et quelques gages d'un meilleur avenir. »

Il n'y avait certes aucune exagération dans ces demandes, ni rien qui fût de nature à blesser la dignité ou compromettre la sécurité du trône, rien qu'on n'eût pu accorder auparavant et qui ne soit le partage des citoyens de la Grande-Bretagne depuis deux siècles.

Si la monarchie pouvait être sauvée par ces concessions, il eût été d'une saine politique de profiter de l'expérience. Henri IV trouvait que Paris valait une messe ; le roi Guillaume exposait sa couronne pour garder un ministre.

Quelques personnes qui méprisent l'opinion de la presse, ne verront peut-être pas dans ces citations l'expression des désirs de la nation, mais seulement la pensée de quelques individus sans mission et qui n'étaient les délégués d'aucun corps. Mais, en cela, elles montreront une grande ignorance de la marche des événements et de la puissance formidable de la presse dans les Pays- Bas pendant l'année 1830. A cette époque, les journaux belges avaient acquis une force immense ; les nombreuses condamnations prononcées contre eux avaient augmenté leur énergie, éveillé la sympathie de la masse de la nation ; et ils leur devaient une considération, un degré d'attention que sans cela ils n'eussent jamais obtenus. Profitant habilement de leur influence, ils acquirent graduellement (page 261) sur l'esprit public une influence telle qu'on peut la considérer comme un des principaux moteurs de la révolution. Certaine d'entraîner les convictions du public, et forte de la terreur dont elle frappait le gouvernement, la presse belge ne puisait pas tant sa puissance dans la logique de ses organes, que dans l'irrésistible domination qu'ils exerçaient sur les esprits.

Pendant les derniers moments de l'union des deux pays, la presse a continuellement marché en avant de l'opinion publique qu'elle traînait à sa suite, tandis qu'en Angleterre le contraire a toujours lieu ; les journaux étant pour la plupart des spéculations pécuniaires avant tout, suivent plutôt qu'ils ne dirigent l'opinion publique, mais avec tant de tact et de rapidité qu'ils semblent marcher sur la même ligne ; toutefois, et nonobstant l'habileté consommée avec laquelle ils sont rédigés, il suffit de les observer de près pour s'apercevoir qu'ils marchent à sa suite plutôt qu'ils ne la précèdent.

Dans la matinée du 27, de nouveaux symptômes d'effervescence se manifestèrent ; la soif du désordre s'était accrue dans la classe inférieure par l'impunité dont elle avait joui pendant la nuit du 25, à tel point qu'il était devenu presque impossible de la contenir. En dépit des efforts de la garde bourgeoise, qui avait été organisée en sections correspondant aux divers quartiers de la ville, (page 262) et sous les ordres du baron d'Hoogvorst, une nombreuse populace se répandit sur la place Royale et dans les rues adjacentes, et pénétra dans le Parc.

A l'instant, les échafaudages des illuminations furent renversés, les lampions, les ornements brisés, et tous ces débris entassés et livrés aux flammes. La garde bourgeoise ayant enfin reçu des renforts, le Parc fut évacué et la tranquillité rétablie sans autres dommages. L'effet démoralisant de cette scène sur les troupes rangées en bataille devant le palais est plus facile à concevoir qu'à décrire. Il eût beaucoup mieux valu les faire sortir de la ville, que les rendre spectatrices de scènes si outrageantes pour leur fidélité.

Jusqu'ici aucune collision notable n'avait encore eu lieu entre la garde bourgeoise et le peuple. Mais encouragée par ses succès de la matinée, et renforcée d'une multitude de pillards et de vagabonds, la populace se montra, vers le soir, disposée à se livrer à de nouveaux excès. Un rassemblement de ces brigands, dont l'objet avoué était l'anarchie et le pillage, se rua contre une patrouille, à la place Royale, et se serait probablement porté aux derniers excès, si le chef de la garde civique n'eût pas eu plus de présence d'esprit que les officiers des troupes royales. Formant à l'instant même sa petite troupe en bataille, il ordonna de repousser la force par la force, et un (page 263) feu bien dirigé ayant tué huit ou dix de ces misérables et blessé quelques autres, le reste se dispersa. Cette mesure prompte et inattendue produisit les meilleurs résultats ; elle abattit l'audace de la populace, donna de la confiance aux citoyens, et c'est à cet acte de fermeté que l'on dut sans aucun doute la tranquillité qui le suivit. Si la force publique eût reculé, si elle n'eût pas obtenu un avantage décidé sur la populace, la sûreté des propriétés et des personnes était gravement compromise.

Le bruit étant généralement répandu en ville que les renforts attendus avançaient rapidement, et que le général avait l'intention de tâcher de rétablir l'autorité militaire, de désarmer les citoyens, et de déclarer la ville en état de siége, la fermentation fut portée au plus haut point. Les chefs du peuple annonçaient ouvertement la résolution de s'opposer à l'entrée des troupes dans la cité. Les deux pièces de canon abandonnées par le général hollandais, furent prises par le peuple qui résolut d'élever des barricades et de déployer l'étendard de la révolte, à moins que la marche des renforts ne fût à l'instant contremandée. L'exaltation était telle que les autorités municipales et les notables crurent prudent d'envoyer une députation au général de Bylandt, pour l'engager à prévenir les malheurs auxquels donnerait lieu l'attaque de la ville par les troupes qui (page 264) arrivaient au secours de l'autorité militaire, et la députation déclara en même temps que ces troupes n'entreraient dans la capitale que par la force. Heureux d'avoir un prétexte de prévenir toute collision entre les soldats et le peuple, le général donna à la députation l'assurance que, pour obtempérer à sa demande, la marche des renforts serait immédiatement contremandée et que la garnison continuerait à rester passive spectatrice des événements, jusqu'au retour de la députation que les citoyens avaient envoyée à La Haye. D'un autre côté, les bourgeois s'engagèrent solennellement à respecter la neutralité à l'égard des soldats, et à maintenir la paix et la sécurité dans la ville. Deux proclamations furent le résultat de cette entrevue .

Le même soir, les citoyens les plus influents s'assemblèrent à l'hôtel-de-ville, où il fut unanimement résolu qu'une adresse au roi, à la fois ferme et respectueuse, exposant les griefs, serait rédigée et portée à La Haye, par cinq personnes choisies parmi les notabilités les plus influentes de chaque classe.

Le bruit de ces événements se répandit rapidement dans les provinces, où il produisit une fermentation extraordinaire. Tous les amis de (page 265) l'ordre voyaient avec dégoût les dévastations de la première nuit, et applaudissaient vivement aux mesures adoptées par les citoyens pour rétablir l'ordre et obtenir en même temps le redressement des griefs si généralement demandé. Mais excepté à Liége et à Verviers, où quelques branches d'industrie désiraient vivement une réunion à la France, il ne se manifestait aucune apparence de dissolution du lien dynastique ; et quoique tous les partis semblassent unis pour demander des concessions, nulle part on n'exprimait même le désir de voir la séparation des deux pays.

Anvers et Gand semblaient parfaitement tranquilles. Cette saison de l'année étant la plus favorable pour le commerce, dans la première de ces villes, la population était, en général, occupée, et les commandes faites par la société de commerce donnaient, dans la seconde, du travail à toutes les classes ouvrières. Quelques symptômes de désordre se manifestèrent à Louvain et à Mons, et dans quelques autres villes, mais sans prendre le caractère d'une révolte. Les troupes de ces différentes garnisons se tinrent prêtes à tout événement, et les gouverneurs des provinces firent des proclamations pour convoquer sous les armes la garde communale. On espérait que la députation envoyée à la Haye rapporterait une réponse favorable à l'adresse, ce qui aurait suffi pleinement pour ramener l'ordre, et rétablir l'action du (page 266) gouvernement en ôtant tout prétexte de mécontentements ultérieurs.

La terreur des familles anglaises qui se trouvaient à Bruxelles pendant les deux ou trois premiers jours est impossible à décrire. Ignorant l'état politique et, par conséquent, peu préparées aux scènes alarmantes du 25 et aux désordres qui les suivirent, les unes s'embarquaient à Anvers, d'autres gagnaient la France, et la plupart se croyaient à peine en sécurité, après avoir passé les frontières, ou atteint les paquebots d'Ostende ou de Rotterdam. Celles qui demeurèrent, s'armèrent ainsi que leurs domestiques, et montaient la garde, soit à la porte, soit à l'intérieur de leur demeure. Les rapports les plus effrayants passaient de bouche en bouche, et étaient rendus avec la plus incroyable exagération par les fugitifs ou par la correspondance de ceux qui demeuraient.

La situation désagréable de ceux qui n'avaient pu partir ou qui avaient eu le courage de demeurer était encore aggravée par le bruit des armes à feu qu'on entendait pendant la nuit, tirer sans raison ou dirigées contre les voleurs qui profitaient de l'occasion pour commettre des actes de déprédation. En outre, la conduite brutale de quelques-uns des bourgeois armés était une nouvelle cause de désagrément ; car, craignant le départ des étrangers, ils demandaient le paiement de leurs mémoires, à la pointe de l'épée, sachant pourtant bien (page 267) que la clôture des bureaux ne leur permettait pas de se procurer des fonds chez leurs banquiers.

A l'occasion des événements de juillet et d'août à Paris et à Bruxelles, on a discuté la question de savoir jusqu'où peuvent aller les gouvernements pour assurer le maintien des institutions existantes et l'exécution des lois. La condamnation du ministère Polignac paraît avoir résolu la question en faveur du peuple ; mais les plus ardents défenseurs de la liberté populaire admettent sans doute que le premier devoir de tout gouvernement est de réprimer la sédition et de prévenir les révoltes par l'emploi de tous les moyens de répression dont ils peuvent disposer. S'agit-il d'une révolte ? le seul agent qu'on puisse employer est la force. S'agit-il d'une révolution ? la question devient plus grave ; il faut alors plus de précautions et non moins d'énergie, car il n'est pas possible de tirer des conclusions de deux faits qui, produisant des résultats semblables, sont pourtant de tous points différents dans leur origine.

Un écrivain spirituel, en cherchant à défendre le ministère français d'avoir tiré sur le peuple, écrivait : « Que, selon tous les rapports, le premier mouvement populaire qui eut lieu à Paris, pour résister à l'exécution des ordonnances du 25 juillet, était l'œuvre d'individus qui n'avaient aucun pouvoir légal, et qui par conséquent ne pouvaient être regardés comme les représentants (page 268) légaux de l'opinion nationale. On ne comptait parmi eux, ni pairs, ni députés, ni juges, ni fonctionnaires administratifs ; jusqu'alors donc, le mouvement ne constituait qu'une révolte, et n'eût point été considéré autrement en Angleterre et en Amérique. Plus tard quelques députés tentèrent, il est vrai, d'entrer en négociations avec le maréchal Marmont, qui eût montré plus de prudence, s'il eût écouté leurs représentations ; mais il n'en est pas moins vrai qu'ils agissaient de leur propre mouvement, et que, les chambres n'étant pas légalement assemblées, ils n'avaient le droit de faire aucune remontrance. Les pairs, d'ailleurs, demeuraient silencieux, et les magistrats suivaient leur exemple ; le soulèvement était par conséquent dénué de toute forme légale, ou plutôt de toute constitutionnalité comme de toute rationalité. Le ministère pouvait donc le considérer comme une révolte, et ordonner de faire feu, non sur ce qu'on appelle le peuple, mais sur ceux qu'on désigne en Angleterre par un mot équivalent au terme français populace (mob). » (Trois lettres au duc de Broglie sut les prisonniers de Vincennes. Gand, 1830).

Ces raisonnements sont infiniment plus applicables aux événements du 25 août qu'à ceux de juillet ; car en admettant qu'il est aussi difficile de tracer une ligne de démarcation entre une (page 269) révolte faite par la populace et unerévolution faite par le peuple, que de distinguer deux frères jumeaux à leur naissance, les caractères du mouvement de Paris différaient aussi essentiellement du soulèvement de Bruxelles, que peuvent le faire deux enfants de différents sexes et de différents parents. L'un apparut au monde comme un géant contre lequel toute opposition était un acte de lèse-nation ; il présenta, dès l'abord, tous les traits distinctifs d'une révolution, et se souleva directement et immédiatement non pour renverser un ministère ou pour le rappel de quelques décrets odieux, mais pour renverser une dynastie ; il fut essentiellement et universellement national et populaire ; son but était évident. Il fut exécuté par les classes moyennes, aux applaudissements des classes élevées. Excepté une partie de l'aristocratie du faubourg Saint-Germain et quelques chefs vendéens, qui dans la suite se rallièrent autour de la duchesse de Berry, il ne rencontra aucune opposition. Son triomphe fut aussi complet et aussi peu sanglant que celui de la révolution de 1668 en Angleterre, et réunissant tous les cœurs à l'intérieur, il excita les sympathies de toutes les âmes généreuses au dehors et obtint la ratification instantanée de tous les gouvernements étrangers.

La révolution belge, au contraire, commença par des émeutes sans caractère national ; il est vrai que le cri « A bas les Hollandais ! » se faisait (page 270) entendre, et que les armes et les emblèmes de la maison d'Orange furent abattus ; mais leur cri de guerre de la première journée était « Vive la France ! » les trois couleurs françaises, et non celles du Brabant, étaient le signal de ralliement, et les premiers désordres étaient de nature à nuire à la cause de la liberté et à flétrir le caractère national, autant que la conduite atroce des incendiaires de Bristol pouvait flétrir le caractère anglais. Excepté le renvoi de M. Van Maanen et la destruction des presses du National, la foule n'avait aucun but déterminé ; dans le premier moment, cette révolution fut déplorée au dedans et blâmée au dehors ; l'avenir était couvert d'un voile ; elle obéit au hasard et à la force des événements plutôt qu'aux combinaisons d'une saine politique ; et quand un illustre diplomate répondit que la question belge se terminerait par hasard, il montra par cette réponse une connaissance plus approfondie du sujet que ces mots ne semblaient l'indiquer.

Si les troupes, ou plutôt les généraux qui les commandaient, eussent fait leur devoir dans ce premier moment, si le roi et ses fils, en se hâtant d'arriver dans la capitale, eussent fait les concessions qu'exigeaient le bon sens et une saine politique, il est plus que probable que la révolte n'eût jamais pris un caractère sérieux. Helvétius dit : « L'homme le plus évidemment traître envers la (page 271) monarchie est celui qui donne à son roi le conseil de faire peser son autorité trop rudement sur son peuple. » Cette maxime est essentiellement applicable aux conseillers du roi Guillaume dans les jours qui ont précédé la révolution. Mais si jamais l'occasion de traiter la révolte comme une révolte et non comme une révolution, et de faire peser toute la force des lois sur la populace, exista, ce fut pendant la nuit du 25 août.

« Nec Deus intersit, nisi dignus vindice nodus inciderit. »

Mais quand le Dieu apparaît ce ne doit être que dans toute la force de sa majesté offensée. En Angleterre, où ces révoltes sont si fréquentes qu'elles deviennent des événements ordinaires, quelques carreaux brisés par ce peuple calment plus tôt son effervescence que les mesures violentes qu'on pourrait prendre contre lui. La police, dans la plupart de ces occasions, arrive trop tard ; la troupe se prépare à marcher, quelques vitres sont cassées et la paroisse paie les frais ; mais si le tapage prend des caractères plus sérieux, la loi contre les attroupements (the riot act) est lu, les perturbateurs mis hors la loi, la police et les soldats font leur devoir, avec une fermeté inébranlable, et s'il en résulte des malheurs, pas un homme raisonnable, ne les déplore ni ne blâme l'autorité publique. Une enquête est faite ; une investigation solennelle, impartiale et minutieuse a lieu ; et un jury (page 272) composé de citoyens acquitte honorablement le gouvernement et ses agents dans les neuf dixièmes des cas. Tel eût probablement été l'issue des événements du 25 août, si le général de Bylandt et la régence eussent fait leur devoir.

La mollesse des autorités, jointe à quelques autres coïncidences, a fait penser que si le mouvement du 25 ne fut pas provoqué par le gouvernement, il ne lui était pas au moins désagréable, et qu'au lieu de l'empêcher par des mesures préventives, il le considérait comme une heureuse anticipation d'une explosion inévitable qui lui fournissait l'occasion d'abattre l'hydre révolutionnaire, avant qu'elle n'ait atteint un degré de force capable de la rendre plus dangereuse. Il est difficile d'admettre l'existence d'une politique aussi machiavélique ; car il est impossible d'imaginer que des hommes capables de concevoir un plan aussi criminel eussent indirectement poussé le peuple au mouvement sans être suffisamment préparés pour le repousser au moment convenable et recueillir les fruits de leurs combinaisons, en l'anéantissant tout d'un coup.

Quoi qu'il en soit de ces soupçons, un mystère impénétrable enveloppe toute cette affaire, et il n'existe aucun document qui puisse l'éclairer. Les soupçons sont fondés sur une ou deux circonstances accessoires et non sur des témoignages directs ; une de ces circonstances repose sur le (page 273) silence absolu garde par deux des généraux, Wauthier et Aberson, dont la conduite fut flétrie dans les termes les plus sensibles à un homme d'honneur, tandis que le général de Bylandt borna sa défense à la publication d'une ou deux brochures écrites en hollandais (Verhaal van het oproer te Brussel op den 25 augustus 1830, St.-Gravehaege, 1830). Ce qui aggrava les soupçons, ce fut la conduite singulière du gouvernement qui ne fit point passer ces trois généraux devant un conseil de guerre, et se priva ainsi du seul moyen qu'il eût de prouver à toute l'Europe, que si ces généraux avaient manqué à leur devoir, le ministère avait fait le sien. Ce qui est d'autant plus extraordinaire qu'il paraît, par la dépêche suivante du ministre de la guerre au général de Bylandt, que ce dernier avait exprimé le désir d'avoir une occasion de se justifier.

« A La Haye, 22 décembre 1830.

« D'apres les ordres du roi, j'ai l'honneur de vous informer, en réponse à vos deux lettres adressées l'une à S. M. et l'autre à moi, que S. M. pense qu'il est raisonnable que vous désiriez vous justifier du blâme qui peut peser sur votre conduite, en votre qualité de commandant de la province du Brabant méridional, pendant la révolte de Bruxelles. Le moyen le plus régulier de (page 274) satisfaire ce désir est de vous présenter vous-même devant la haute-cour militaire, en conformité de l'article 52 des règlements provisoires de cette cour, pour vous justifier de ces accusations. Quant à la marche à observer dans ce procès, vous devrez, d'après l'article 75 de ladite instruction, suivre celle adoptée par l'ancienne cour de Hollande jusqu'en 1810.

« DE EEVENS. »

Quoique la lettre ci-dessus ait été insérée par ordre du ministre dans le Journal officiel, ni le général ni le gouvernement ne firent un pas de plus. Leur silence fut en conséquence considéré comme le résultat d'un accord fait entre eux, et donna lieu de penser que le général ne pouvait se justifier sans inculper l'autorité supérieure, et par conséquent sans démasquer l'accusation de machiavélisme qui pèse sur elle.

On a assuré, en dernier lieu, que M. Vanderfosse, gouverneur civil du Brabant, avait à plusieurs reprises averti les ministres de la fermentation dangereuse qui existait dans toute la province, qu'une crise était imminente et qu'il était de la plus haute importance d'éviter toute occasion de réveiller les passions et d'exciter des mouvements populaires, qu'il était important de tenir les troupes continuellement prêtes à agir, (page 275) et que s'il était impolitique de renforcer la garnison, il fallait au moins avertir le général Chassé et le duc de Saxe-Weimar, qui commandaient à Anvers et à Gand, de tenir prêt à tout événement un certain nombre de troupes sur lesquelles on pût compter.

Plus tard, par un zèle malentendu, il fit différer l'illumination préparée pour le jour anniversaire de la naissance du roi, en prétendant que les palais et les différents ministères étant voisins du Parc, il pouvait y avoir du danger pour ces édifices.

Il paraît que le seul des avis du gouverneur qu'on ait pris en considération est celui qui a rapport à cette illumination ; mais tous les amis de la couronne eurent lieu d'être surpris qu'au lieu d'éviter la représentation de la Muette de Portici, source d'émotions populaires, que l'on interdisait depuis plusieurs mois, il ait été expressément ordonné de la donner dans la soirée du 25.

Ce dernier fait donne certainement lieu à de grandes réflexions et est de nature à étonner. Mais ce ne sont là, néanmoins, que de vagues soupçons qui prouvent plutôt une politique incertaine et maladroite que des intentions malveillantes.

**CHAPITRE DIXIEME**

Conseil de cabinet tenu à La Haye. - La proposition du prince d'Orange de se rendre à Bruxelles n'est pas acceptée. - S. A. R. et le prince Frédéric reçoivent l'ordre de se rendre à Anvers. - Enthousiasme du peuple hollandais. - Les princes font une proclamation et foncent jusqu'à Vilvorde à la tête d'un petit corps de troupes. - Barricades de Bruxelles. - Députation du prince de Ligne et quelques autres personnes à Vilvorde. - Entrée du prince d’Orange à Bruxelles. - Sa conduite en cette occasion. - S. A. R. nomme une commission pour examiner les griefs.

(page 276) Les dépêches annonçant les événements du 25 et du 26 août, furent remises au roi, à son palais de Loo, dans l'après-dîner du 27. En apprenant ces événements aussi inattendus qu'accablants, le roi fut, dit-on, affecté au point de verser des larmes. A peine eut-il surmonté la douleur et l'indignation qui luttaient dans son cœur, qu'il se hâta de se rendre à La Haye avec ses deux fils. Un conseil de cabinet fut à l'instant convoqué ; (page 277) le prince d'Orange le présida ; tous les ministres s'y rendirent, excepté M. Van Gobbelschroy qui était alors à Bruxelles. M. Van Maanen ayant offert sa démission, et le roi l'ayant refusée, il s'éleva une discussion très animée entre le prince royal et le ministre impopulaire auquel S. A. R. attribuait tous les malheurs qui menaçaient l'état. Le ministre, appuyé par le roi et la plupart de ses collègues, insistait fortement pour que des mesures rigoureuses fussent adoptées. Ils considéraient toute concession faite à une cité en pleine révolte comme incompatible avec la dignité et l'honneur de la couronne, et comme formant un précédent subversif de tous les principes du gouvernement légitime. Ils regardaient en outre toute négociation avec les rebelles comme de nature à augmenter leur audace et comme une reconnaissance indirecte du droit d'insurrection populaire. On déclara enfin que l'on ne ferait de concessions qu'après la parfaite soumission des rebelles.

« La cause du roi (disait M. Van Maanen) est celle de toutes les têtes couronnées. Le royaume des Pays-Bas a été créé par les alliés pour servir de digue constitutionnelle entre la France démocratique et l'Europe monarchique. Les yeux de toutes les nations sont fixés sur cette barrière qu'elles ont élevée avec tant de soin, sur laquelle elles veillent avec tant de sollicitude, et qu'elles n'abandonneront certainement pas. Si même les (page 278) tories quittaient le pouvoir, la Grande-Bretagne ne se départirait jamais des principes qui ont formé la base de sa politique étrangère, pendant deux siècles. Les Hollandais sont ses alliés naturels sur le continent, et le roi peut réclamer la coopération d'une flotte et d'une armée anglaises, si cela est nécessaire. Que les rebelles reconnaissent leur faute et alors qu'on leur pardonne. Qu'ils se soumettent à la volonté du gouvernement avant de jouir des bienfaits de sa clémence ; mais ce n'est pas à eux à dicter des conditions au trône, ni à arracher par la force ce qui ne peut leur être accordé que de bonne volonté. La faiblesse des rois a plus souvent que la fermeté des ministres amené la chute des empires. »

Plus politique que les autres membres du conseil, le prince d'Orange s'éleva fortement contre cette manière d'envisager le mouvement du 25 ; non seulement il demanda des mesures conciliatoires, mais il supplia son père d'accepter la démission de M. Van Maanen et de céder, d'un autre côté, aux supplications de ses sujets méridionaux. Tout en réprouvant l'insulte faite à la couronne et à sa famille par l'enlèvement des insignes royaux, et tout en stigmatisant les outrages commis par une populace en furie, il attribuait justement ces actes d'une effervescence subite à quelques hommes seulement et non à la volonté préméditée des masses. « Accordez-leur ce qu'ils ont droit de (page 279) demander (s'écria le prince). Satisfaites le peuple, faites cesser, sans délai, ses plaintes, offrez-lui quelques garanties pour l'avenir, et les signes de la rébellion disparaîtront, et les souffrances morales du pays s'oublieront bientôt. Serait-il sage de sacrifier un pays pour les couleurs de votre maison, ou de risquer le salut de la monarchie pour une question d'amour-propre. Si des concessions sont nécessaires, accordez-les et ne vous les laissez pas arracher. Quelques milliers de francs peuvent réparer les dégâts faits par la populace ; des millions ne peuvent rendre une couronne perdue. Ne comptez ni sur les alliés ni sur la Grande-Bretagne ; dans l'état actuel de l'opinion publique dans toute l'Europe, il ne serait ni de la politique, ni de l'intérêt d'aucun gouvernement d'intervenir en votre faveur. Si nous tirons le glaive, nous devons nous confier à nos propres forces ; car l'Angleterre ayant reconnu la révolution de juillet ne risquera pas une guerre générale pour réprimer celle du mois d'août. Ordonnez que des mesures de précautions soient prises ; permettez-nous de montrer que nous sommes déterminés à maintenir les droits dont nous ont investis les alliés ; mais permettez aussi que nous évitions tout acte capable d'augmenter le mal auquel nous désirons porter remède. Ne convertissons pas en guerre civile une insurrection partielle ; car jusqu'à présent ce n'est rien de plus, et attendons qu'elle ait acquis (page 280) un caractère révolutionnaire plus positif, avant de nous forcer à réprimer par l'épée ce que n'auront pu terminer les mesures conciliatrices. »

Plein de confiance dans la popularité dont il avait si longtemps joui et dans la loyauté du peuple belge, S. A. R. offrit ensuite de se rendre seule à Bruxelles. Le prince demandait des pleins pouvoirs pour traiter et l'autorisation de faire des concessions, bien plus propres que les démonstrations de la force à rallier tous les cœurs autour du trône. Malheureusement cet avis prudent ne prévalut pas : on se détermina à adopter des mesures promptes pour prouver à quatre millions de Belges qu'ils n'étaient que les ilotes de deux millions de Hollandais ; qu'ils n'étaient qu'un petit peuple dans un état de révolte ouverte, et non une grande nation arrivée au plus haut degré de la fièvre révolutionnaire, après avoir longtemps souffert un joug oppresseur. On assure que le langage fort et énergique que nous avons essayé de reproduire, a été tenu par le prince, non seulement au ministre que le roi maintenait obstinément dans ses fonctions, mais encore au roi lui-même. Obligé enfin de céder à la volonté de la majorité, le prince reçut des instructions pour se rendre, sans perdre de temps, en Belgique, accompagné de son frère, qui fut chargé du commandement des troupes, tandis que le roi lui confiait une mission temporaire et négative, (page 281) qui ne pouvait, sans aucun doute, amener un résultat avantageux. Car quoique le prince d'Orange paraisse avoir été investi de pleins pouvoirs, il a été assez prouvé par la suite que ses pouvoirs étaient de constater l'évidence des faits, mais non de faire droit aux réclamations du peuple belge.

LL. AA. RR. arrivèrent à Anvers le 29, et leur arrivée en cette ville fut annoncée le lendemain aux provinces méridionales par une proclamation qui parut vague et ne satisfit point. Elle présentait peu d'allusions à la question générale et semblait principalement annoncer l'adoption de mesures rigoureuses pour la sécurité des forteresses.

La plus grande activité régnait au département de la guerre ; les deux bataillons de grenadiers et toutes les forces disponibles qui se trouvaient dans les environs de La Haye s'avancèrent sur Rotterdam, où elles furent embarquées pour Anvers ; les troupes de toute arme, spécialement la cavalerie et l'artillerie qui, pour se procurer plus facilement des fourrages, étaient pour la plupart cantonnées dans les provinces septentrionales, reçurent l'ordre de se porter le plus rapidement possible en Belgique, par Utrecht et la Frise, ou de se concentrer, selon les circonstances, autour du quartier-général de leurs divisions respectives. Toutes les réserves et la milice reçurent (page 282) l'ordre de joindre leurs bataillons, en vertu de l'article 209 de la loi fondamentale, et les gardes communales (schuttery) furent appelées à un service permanent. Telles étaient l'agitation et l'indignation causées dans les provinces du nord par les événements de Bruxelles, que plusieurs de ces corps sédentaires offrirent de marcher contre les rebelles, et que de nombreuses compagnies de volontaires se formèrent dans le même but.

Les jalousies et les haines longtemps assoupies des Hollandais contre leurs frères des provinces méridionales, non moins vives que celles que ces derniers leur portaient, se réveillèrent et se manifestèrent par les plus violentes expressions de mépris. Le cri de « A bas les rebelles ! Vive Orange ! » s'éleva de toutes les parties de la vieille Néerlande. Le mépris et le dégoût qu'éprouvaient les Hollandais pour l'insurrection d'un peuple qu'ils avaient si longtemps opprimé, était universel, parmi les descendants de ces mêmes hommes qui avaient jadis brisé à eux seuls le joug de Philippe II, qui avaient défié le terrible duc d'Albe, dont les troupes avaient souvent défait les plus vaillants soldats de l'Europe, et dont les flottes triomphantes avaient jadis balayé l'Océan, et porté la terreur jusque dans la capitale de la Grande-Bretagne. Ils s'imaginaient qu'il suffirait de proclamer leur arrivée pour que la cite rebelle envoyât ses principaux citoyens renouveler les scènes (page 283) ignominieuses infligées aux Gantois par Charles-Quint. Mais ils s'exagéraient leurs forces, et la faiblesse de leurs adversaires, autant qu'ils se trompaient sur la sagesse de leur gouvernement et sur les sentiments qui animaient les Belges.

La véritable nature de la question fut si mal appréciée, si mal jugée par les peuples en général, que même la presse libérale, en Angleterre, sympathisa presque en totalité avec le gouvernement des Pays-Bas et conseilla l'adoption des plus énergiques mesures de répression. Le corps diplomatique ne parut pas non plus mieux informé que le public, de l'état des sentiments nationaux des Belges, et des causes, depuis si évidentes, de leur insurrection.

Au lieu de profiter de l'influence qu'ils pouvaient avoir sur la cour ou sur le roi, pour leur faire apercevoir le précipice vers lequel ils marchaient, quelques ambassadeurs partagèrent l'irritation du gouvernement et l'encouragèrent à persister. On peut dire, il est vrai, qu'il n'entrait pas dans leur devoir d'intervenir dans les affaires intérieures d'un état étranger ; mais pouvaient-ils rester spectateurs passifs dans une question qui devenait européenne et qui était de nature à compromettre la tranquillité des autres nations ? Ne voyant qu'une face des événements, ne les envisageant qu'en ce que la conduite de la populace de Bruxelles leur donnait de blâmable, trop (page 284) confiants dans les forces du gouvernement néerlandais ; considérant le soulèvement comme un reflet de la révolution française, ils confondaient dans leur indignation les scènes de désordres commises par une vile populace avec la résistance ferme des citoyens respectables, et prenaient ainsi une explosion produite par un déni de justice pour le désir d'une réunion à la France.

Les diplomates étrangers et les cours qu'ils représentaient, craignaient la propagation de cet esprit républicain, qui plus tard cependant ne trouva que 15 avocats parmi les 200 membres du congrès et bien peu de partisans au dehors ; et d'autant plus trompés sur le but de l'insurrection qu'ils ignoraient ses véritables causes, ils se méprirent complètement sur le véritable état des choses. Les griefs, que pas un d'eux ne semblait avoir étudiés, ou au moins qu'ils ne voulaient pas reconnaître, furent jugés par eux dans l'esprit qui avait dicté le message du 11 décembre, et non selon leur valeur réelle. Ils les repoussèrent donc comme frivoles et insignifiants ; et toutefois, ainsi que l'observe judicieusement un écrivain distingué, « supposez que l'Angleterre eût été gouvernée par un roi écossais, comme les Belges étaient gouvernés par le roi de Hollande, les griefs des Anglais auraient-ils pu être raisonnablement considérés comme frivoles ? » (Examiner, n° 1184, p. 644).

(page 285) En supposant, par exemple, que le barreau anglais, l'armée, la marine, la diplomatie et les fonctionnaires de l'administration soient forcés de plaider, écrire et parler dans le dialecte de l'Ecosse, que sur six nominations dans l'armée cinq soient en faveur des Ecossais, que les enfants des protestants anglais soient obligés de recevoir, dans les collèges de l'Ecosse, une instruction que donneraient des professeurs nommés par un roi écossais du culte presbytérien, que les cours de la chancellerie et du banc du roi soient transportés à Edimbourg, qu'un homme mourant ne puisse tester que dans une langue qu'il ne sait pas, enfin supposez que tous ces griefs soient infligés à l'Angleterre, quel Anglais voudrait s'y soumettre et oserait les dire frivoles et imaginaires ? Et pourtant telle est l'opinion de ceux qui encore à cette heure, soit par préjugé, soit par ignorance, ne veulent pas se donner la peine d'examiner la question sous son véritable point de vue.

Quoique la loi fondamentale et les traités qui ont établi l'union aient été violés dans plus d'un cas, à peine l'insurrection eut-elle éclaté, que le gouvernement s'autorisa de la constitution pour éviter de faire des concessions immédiates. « Charles X a été renversé de son trône pour avoir violé la charte ; que V.M. réponde aux cris de son peuple et à ses demandes en redressement de griefs ; qu'elle se conforme strictement à la loi fondamentale. (page 286) Que les chambres soient convoquées ; ainsi vous gagnerez du temps, en attendant l'œuvre des représentants du peuple. On se plaint du système des arrêtés : montrez maintenant que vous êtes résolu de vous renfermer dans la constitution.» Tels étaient les avis spécieux, mais dangereux, donnés au roi par un de ses ministres et appuyés par la plupart des ambassadeurs étrangers.

En conséquence, au moyen des pouvoirs que donnait au roi l'article 97 de la loi fondamentale, les chambres furent convoquées en session extraordinaire, à La Haye, pour le 12 de septembre, par un arrêté du 28 du mois d'août. Cette mesure excita les réclamations de la plupart des députés des provinces méridionales, dont la plus grande partie parut d'abord ne pas être disposée à obéir à la convocation royale. Comme la session législative ordinaire devait avoir lieu de droit à Bruxelles en octobre, on demanda si la convocation extraordinaire n'aurait pas dû être faite dans les provinces méridionales, au lieu de forcer les députés belges de se rendre dans le nord, d'où ils seraient obligés de revenir bientôt. S'il y avait urgence de réunir les chambres, pourquoi annoncer un délai de quatorze jours, quand il ne fallait que vingt-quatre heures pour se transporter d'une extrémité du royaume à l'autre ?

Plus tard, les Belges ont avancé, et non sans de justes motifs, qu'aussitôt qu'il s'agissait de discuter (page 287) des concessions, la couronne se retranchait jésuitiquement derrière la loi fondamentale et les états-généraux, et soumettait les questions à la représentation nationale, de la majorité de laquelle elle était assurée. Dans cinquante occasions antérieures, quand des mesures vexatoires avaient été adoptées, le roi s'était montré moins scrupuleux ; il avait dédaigné alors de consulter l'opinion nationale, et s'était lancé dans ce système d'arrêtés qui avait amené le mécontentement général ; le jugement par le jury avait été aboli par un simple arrêté ; la liberté de la presse et de l'instruction avait été entravée par arrêté ; c'était un arrêté qui avait transféré à La Haye la cour suprême. Pourquoi donc alors ne point redresser les griefs par cette méthode plus expéditive, sauf ensuite à régulariser cette mesure en présentant une loi aux États ? n'était-ce pas se jouer de la nation que de ne vouloir lui accorder ces concessions qu'au moyen de la législature, quand on s'était si largement servi d'un système arbitraire, pour la dépouiller de ses libertés ?

Si la convocation des chambres était nécessaire (et cela est incontestable), il eût été infiniment plus politique de les assembler à l'instant même à Anvers, sinon à Bruxelles. Une semblable mesure pouvait, à la vérité, être considérée comme une condescendance dangereuse aux exigences des provinces du midi, et comme une injure (page 288) aux provinces du nord. Mais le point essentiel, dans le moment, n'était pas de flatter la vanité ou de fortifier la fidélité d'un peuple des sentiments duquel on ne pouvait pas douter, mais de captiver la bonne volonté et d'alléger les souffrances de celui dont la fidélité était ébranlée.

La présence du roi ne pouvait manquer de produire un bon effet dans les provinces du sud ; et c'eût été un excellent moyen d'arrêter les troubles, que de déclarer dans une proclamation qu'il se confiait pleinement à la loyauté du peuple ; qu'il voulait lui donner la plus haute preuve de sa confiance, en convoquant les chambres dans ces provinces, et en venant au milieu d'elles sans autre sauvegarde que la droiture de ses intentions, la conviction de mériter leur appui, et la ferme résolution d'adopter le plus tôt possible tous les moyens de redresser leurs griefs ; mais, fidèle à ses errements, le cabinet hollandais, en déployant une énergie inopportune et en appelant à son aide les ressources d'une politique tortueuse, continua à s'engager dans la ligne qu'il s'était tracée, et dont malheureusement il n'avait jamais voulu dévier. La conduite imprudente du gouvernement devait bientôt porter ses fruits.

Les choses en étaient à ce point, en Hollande, lorsque, le 31 août, les princes portèrent leur quartier-général d'Anvers à Vilvorde, où se trouvaient déjà, depuis le 27, 3 bataillons du 9e d'infanterie, (page 289) avec 2 escadrons et 8 pièces d'artillerie de campagne, qui, destinés d'abord à renforcer la garnison de Bruxelles, avaient fait halte dans cette ville. Le 6e de hussards, un bataillon du 8e d'infanterie, et une demi-batterie, qui étaient échelonnés entre Gand et Alost, reçurent ordre de se concentrer sur Assche et de communiquer par leur gauche avec Vilvorde. Des corps furent poussés de cette dernière place jusqu'à Laeken ; ils avaient ainsi l'apparence de gardes avancées en présence de l'ennemi.

A peine les princes furent-ils arrivés a Vilvorde, que le colonel H. de Cruquenbourg, aide-de-camp du prince d'Orange, reçut l'ordre de se rendre à Bruxelles, avec des dépêches pour le général d'Hoogvorst, qui l'invitaient à se rendre au quartier-général, pour prendre des mesures de nature à pacifier la ville, et aviser aux moyens de rétablir le pouvoir légitime dans les mains des généraux du roi. Aussitôt l'arrivée du colonel H. de Cruquenbourg, une assemblée fut convoquée à l'hôtel-de-ville, pour délibérer sur les propositions des princes, et, quelques heures après, le général d'Hoogvorst, accompagné de cinq citoyens des plus influents, obéit à leur sommation. Cette députation avait pour instruction de supplier LL. AA. RR. d'arrêter la marche ultérieure des troupes vers Bruxelles, et de leur déclarer respectueusement, mais avec fermeté, que le peuple n'admettrait pas un seul soldat de (page 290) plus dans les murs de la ville, jusqu'à ce que le renvoi de M. Van Maanen et le redressement des griefs fussent accordés, et enfin d'inviter les princes à se rendre dans la capitale, pour constater par eux-mêmes le véritable état des affaires, et recueillir les plaintes des citoyens. La députation avait en outre pour instruction d'obtenir comme condition sine quâ non, que les princes vinssent seuls ou sans autre escorte que leurs aides-de-camp, se confiant à la loyauté et à la bonne foi du peuple, et non seulement de répondre sur leur tête de leur sécurité, mais de les assurer que cette marque de confiance serait reçue avec enthousiasme par toute la population.

Le même jour, le général de Bylandt annonça officiellement au public la réception de dépêches du roi, portant que S. M. déclarait « qu'elle était prête à recevoir la députation envoyée à La Haye, et que, quoiqu'elle eût été profondément affectée par les événements déplorables des 25 et 26, elle témoignait à la garde civique sa satisfaction pour son admirable conduite. » En effet, la conduite des habitants de Bruxelles, que l'on n'a pas convenablement appréciée à l'étranger, méritait le jugement honorable que contenait le message du roi. L'inertie et l'incapacité des autorités avaient été telles que la suprématie physique et morale du gouvernement fut aussi complètement méconnue dès le 26 que si elle n'avait jamais existé. La loi (page 291) était devenue une lettre morte, et la ville était à la merci de la populace, qui pouvait la piller et la dévaster à son aise, puisque toute autorité était paralysée. L'anarchie, le vol et le meurtre auraient donc régné, si MM. d'Hoogvorst, de Sécus, de Mérode, Van de Weyer, Van der Smissen, Rouppe, Engler, Palmaert, Meeus, et d'autres citoyens ne se fussent exposés à leurs risques et périls pour arrêter le torrent.

Comme la conduite de ces citoyens a été étrangement méconnue au dehors, il est nécessaire de proclamer leur patriotisme et leur honorable dévouement, en cette occasion, et d'affirmer que tandis qu'ils s'unissaient ardemment à leurs concitoyens dans la détermination de résister à l'oppression, ils versaient des larmes de honte et de regret sur les excès commis par la populace, et étaient unanimement déterminés à employer leurs armes pour arrêter des désordres qui déshonoraient la cause nationale et en compromettaient le succès. Ils demandaient la liberté en tout et pour tous, mais ils repoussaient la tyrannie populaire, et, la constitution à la main, ils n'exigeaient d'autre concession que l'exécution pleine et entière de la loi fondamentale. Tout en déplorant les excès commis par la populace, ils étaient en droit de persister dans leurs justes réclamations ; ils connaissaient parfaitement l'esprit et les besoins de la masse, et si leurs conseils eussent été écoutés, (page 292) si le gouvernement fût entré franchement et sans réserve dans la voie de concessions qu'ils lui indiquaient, tous les malheurs qui suivirent la journée du 25 eussent été évités.

Une séparation administrative était peut-être la seule issue possible des événements, mais les droits de la dynastie eussent été sauvés ; car ceux qui prétendent qu'il existait un désir général de réunion à la France, ou même une séparation totale de la Hollande, ne connaissent pas l'état de l'esprit public à cette époque. La demande même d'une séparation administrative, quoique dans la pensée de plusieurs personnes, dès la formation de l'Union catholique, avait fait peu de progrès sur l'esprit public. Toutefois, les partisans de ce système devinrent assez nombreux, du moment où l'on sut, par l'aveu des princes eux-mêmes à Vilvolde, que le prince d'Orange avait le pouvoir d'entendre les réclamations, mais non celui d'y faire droit. La pensée générale fut alors que le gouvernement était opposé aux concessions, et qu'il cherchait à temporiser pour pouvoir réunir et concentrer ses forces, et rendre ainsi toute résistance impossible. A cet égard, on ne se trompait pas, car la mission du prince devait être infructueuse, et si les forces, ou même la moitié des forces qui environnaient Bruxelles eussent été employées à temps, la révolution avait peu de chances de succès. On peut donc dire que la (page 293) séparation absolue n'a été amenée que par les fausses combinaisons militaires de septembre, et non par la révolution française ; l'attaque maladroite de Bruxelles rendit tout rapprochement impossible. Le prince Frédéric ébranla le trône que le général Chassé renversa plus tard. Sur ce point, l'opinion de la diplomatie, aussi bien que celle du public, fut longtemps erronée ; lord Ponsonby fut le premier qui pénétra le mystère et jeta un rayon de lumière parmi ces ténèbres.

Une partie de la diplomatie aida elle-même dans le principe à dissimuler la vérité, parce qu'elle avait deux motifs puissants, quoiqu'opposés, à amener les puissances, spécialement l'Angleterre, à attribuer une plus grande influence à la France qu'elle n'en avait en effet. D'une part, les diplomates hollandais voulaient éveiller les craintes des alliés dans l'espoir de les amener à soutenir leur cause ; tandis que, d'autre part, la France profitait adroitement des arguments mis en avant par les Hollandais pour faire accéder les autres nations à ses demandes et les mettre dans ses intérêts. « Les griefs des Belges rebelles (disaient les Hollandais) ne sont qu'un prétexte ; leur demande de séparation est encore un prétexte. C'est à la propagande seule qu'est due l'insurrection. Si le parti du mouvement conserve plus longtemps le dessus, la dynastie de Louis-Philippe ne pourra résister aux flots de jacobinisme qui envahissent (page 294) tout, et la réunion à la France, longtemps projetée, devient inévitable. Hâtez-vous donc de vous emparer de la Belgique ; sinon cette barrière sera renversée, et la France deviendra maîtresse du Rhin et de la Meuse ; c'est à cet effet que de Brouckère,Lehon et de Stassart se sont rendus à Paris et ont eu des conférences avec Lafayette, Mauguin, Lamarque et Odilon-Barrot. Notre cause est celle de la royauté en général. Ne permettez pas que la contagion de la démocratie s'étende sur la Belgique et détruise la dernière sauvegarde de la légitimité. »

D'un autre côté, les Français faisaient cette observation spécieuse : « Il est vrai que le vœu général du peuple belge est pour nous, et qu'ils désirent unanimement s'associer aux destinées de la France régénérée. Leurs manufactures, les houillères et l'agriculture exigent impérieusement que nos marchés leur soient ouverts ; leurs députés songent avec ambition à nos chambres ; leurs jurisconsultes à nos cours royales. Un esprit de démocratie domine certainement toute la jeunesse du pays. Et si le mouvement prévaut chez nous, cette réaction, nous le craignons, sera inévitablement ressentie par nos voisins. Nous ne désirons pas un agrandissement, mais nous pouvons y être amenés par la force des choses ; et l'intérêt de votre politique sera alors de nous aider à nous rendre assez forts et assez puissants pour que nous (page 295) puissions vaincre le républicanisme. Fortifiez notre jeune monarchie, et nous répondons du reste. Mais c'est dans le triomphe du parti du mouvement qu'est le véritable danger. Et Dieu sait ce qui pourrait en résulter. » Heureusement pour les intérêts matériels de la Grande-Bretagne, les représentations de la France prévalurent sur celles de la Hollande, et la paix fut maintenue.

En examinant d'une manière abstraite la question d'une réunion à la France, on peut affirmer qu'elle eût été anti-nationale, surtout dans le commencement des troubles en Belgique ; car l'esprit anti-catholique qui avait repris le dessus en France, alarmait le clergé belge, il craignait la propagation de la philosophie voltairienne, autant qu'il avait détesté jadis les principes de Gomar ou de Joseph II. Il est vrai que les fabricants de draps de Verviers, les fabricants d'armes de Liége, quelques propriétaires de houillères du Hainaut, une partie du barreau wallon, et un très petit nombre de députés tournaient les yeux vers la France ; mais le Brabant, le Limbourg, la province d'Anvers et les Flandres, dont la puissance et la prépondérance étaient si grandes, se seraient opposés à une mesure qui aurait eu pour ces provinces les plus fâcheuses conséquences. Eclairés par les souvenirs du passé, ils voyaient dans une réunion a la France, un avenir de guerre interminable et le renouvellement des conflits, qui, (page 296) pendant trois siècles, avaient fait de leurs fertiles contrées le théâtre des horreurs de la guerre. Ils aimaient les Français comme voisins, comme alliés, mais ils ne voulaient pas trouver en eux des maîtres. Ils ne voulaient pas voir leur capitale convertie en chef-lieu de département français, leurs fleuves fermés par le renouvellement du traité des barrières, leur clergé réduit à jouer un rôle insignifiant, et les fonctions civiles et militaires envahies par les Français. Ils voulaient bien se soustraire au monopole de la Hollande, mais non pour l'échanger contre celui de la France. « Mes amis (disait l'auteur d'un petit pamphlet populaire publié au commencement de 1831), j'aime beaucoup les Français, mais je les aime chez eux, et non chez moi ; je les aime comme voisins et non comme maîtres. Je ne voudrais pas voir tomber la Belgique dans les mains d'un tas de pauvres diables qui viendraient tomber sur nous et s'enrichir à nos dépens, en prenant les meilleures places. Je ne voudrais pas voir de nouveau l'herbe croître dans nos rues (« Jean le Brabançon au bon peuple belge. » Bruxelles, 1835, page 15).

 Tel était l'état de l'esprit public, lorsque la députation quitta Bruxelles pour se rendre auprès des princes à Vilvorde. Dès leur arrivée, ils furent reçus avec beaucoup d'affabilité, surtout (page 297) par le prince d'Orange. Mais LL. AA. RR. n'ayant que des pouvoirs limités et ne pouvant offrir aucune garantie, demandèrent comme mesure préliminaire, le rétablissement des insignes royaux et déclarèrent leur intention de ne pas se séparer de leurs troupes. Le général d'Hoogvorst et ses collègues, après avoir vainement tâché d'obtenir quelques modifications à ces prétentions, ne voulurent point prendre sur eux d'y consentir, et après avoir pris congé, ils retournèrent à Bruxelles pour en conférer avec leurs concitoyens. Les paroles qui s'échangèrent des deux côtés, dans cette circonstance mémorable, furent piquantes et peu propres à amener un rapprochement ; car lorsque M. Rouppe, un des citoyens les plus estimés de la ville de Bruxelles, dont il est aujourd'hui bourgmestre, eut été introduit dans le cabinet du prince avec le général d'Hoogvorst, S. A. R., qui remarqua aussitôt les rubans tricolores qu'ils avaient à leur chapeau et à leur boutonnière, leur dit :

« Connaissez-vous, MM., le code pénal, savez-vous que vous portez l'emblème de la révolte et que si je me conformais strictement aux droits dont je suis investi, je pourrais vous faire arrêter. » M. Rouppe répondit : Nous regrettons beaucoup de paraître en présence de V. A. R., d'une manière qui lui semble peu respectueuse. Telle n'est pas notre intention ; ces couleurs ne sont pas le symbole de la révolte, mais de la nationalité et du (page 298) patriotisme. Elles ont, été adoptées, Monseigneur, pour empêcher que le drapeau de France ne fût arboré généralement, comme cela avait eu lieu déjà dans plusieurs parties de la ville, lorsque nous ordonnâmes qu'on le fît disparaître. » Il serait superflu de rapporter le reste de la conversation. Chacun persista dans ses prétentions. Enfin, le prince, ayant fait introduire le reste de la députation, s'exprima ainsi : « MM., j'ai déjà fait connaître à vos deux collègues ma résolution définitive. Cependant, pour éviter toute méprise, voici une copie de mes conditions ; communiquez-les à vos concitoyens. Et que Dieu vous garde (ajouta S. A. R. avec une profonde émotion), qu'il puisse vous amener à entendre la voix de la raison. Pour moi, j'ai fait mon devoir. »

A peine la députation fut-elle rentrée à Bruxelles, que la demande des princes se répandit par toute la ville et excita une fermentation extraordinaire. Les cris « Aux armes ! Repoussons la force par la force ! Vivent nos couleurs ! A bas les Hollandais ! » furent entendus dans les différents quartiers. Imitant l'exemple des Parisiens, la populace commença à former des retranchements, à dépaver les rues, à élever des barricades ; les arbres des boulevards furent abattus et servirent à faire des chevaux de frise. Les chariots, les tombereaux, les diligences, les équipages furent saisis, renversés dans la largeur des rues, et employés (page 299) avec des tonneaux, des échelles et des solives à former des barricades. Les portes et toutes les issues de la ville furent fortifiées et bloquées. Des pierres et d'autres projectiles furent portés au faîte des maisons et placés aux lucarnes. On voyait dans tous les quartiers de la ville les femmes s'employant activement à ces travaux de défense. Tel était l'enthousiasme de la population, qu'en peu d'heures ces rues si calmes et si belles furent entrecoupées de barricades, de tranchées et présentaient l'aspect d'une ville assiégée remplie d'hommes armés.

Au milieu du bruit des tambours, du tapage d'une multitude mêlée de femmes et d'enfants, on pouvait observer, non sans intérêt, le calme et les mouvements réglés des citoyens armés qui déjà marchaient avec une fermeté et une précision militaires qui faisaient bien augurer de la défense de la ville. En observant leur air martial et leur contenance résolue dans ce moment, il eût été difficile de prévoir que moins d'un an après la blouse perdrait son prestige aux yeux de l'Europe, et que ces soldats-citoyens, après avoir ignominieusement chassé les Hollandais de leur cité, saisis d'une terreur panique, seraient dispersés par un ennemi qu'ils avaient vaincu, comme les feuilles par un vent d'automne.

Cependant on s'assemblait en conseil à l'hôtel-de-ville ; là il fut résolu que l'on annoncerait (page 300) par une proclamation le résultat de la mission à Vilvorde, ainsi que la détermination d'y envoyer une seconde députation pour obtenir ou au moins pour chercher à obtenir quelques modifications aux conditions proposées, lesquelles furent unanimement déclarées de nature à rendre toute négociation impossible.

Cette proclamation fut lue au peuple, du balcon de l'hôtel-de-ville ; le paragraphe relatif à l'enlèvement des couleurs nationales et à l'entrée des troupes, occasionna la plus bruyante désapprobation, et des copies ayant été délivrées aux différentes sections, la lecture qui en fut faite redoubla l'activité avec laquelle le peuple élevait les barricades et achevait les préparatifs de défense. Une immense quantité de cartouches fut faite et distribuée ; les canons abandonnés par les troupes royales furent mis en état, et il devint évident que si le prince ne consentait pas à modifier ses prétentions, la guerre civile était inévitable.

Pendant la durée du conseil, on proposa de prier les ambassadeurs d'Autriche et d'Espagne, ainsi que les autres membres du corps diplomatique qui étaient encore à Bruxelles, d'employer leur intervention officielle auprès des princes. Mais MM. Van de Weyer et Duval de Beaulieu, s'étant énergiquement opposés à cette mesure, il fut résolu, après une longue discussion, que l'offre (page 301) faite par ces diplomates d'intervenir officieusement, serait acceptée.

La seconde députation, composée du prince de Ligne, du comte Duval de Beaulieu, du baron Van der Smissen et de trois autres personnes, arriva au quartier-général et fut aussitôt admise auprès des princes, qu'elle trouva assis à une table placée au milieu de l'appartement, tandis que le lieutenant-général Constant et le reste de l'état-major, étaient rangés derrière eux, dispositions évidemment prises pour donner autant que possible un appareil imposant à cette réception. Après une courte pause, il s'éleva une discussion animée, dans laquelle LL. AA. RR. se montrèrent peu disposées à accéder aux demandes des citoyens, et exigèrent comme une condition sine quâ non, la disparition des couleurs brabançonnes, qu'ils qualifiaient d'emblèmes séditieux. Et, en effet, quelle autre épithète pouvaient-ils leur donner ?

Peut-être avaient-elles d'abord été prises pour prévenir l'adoption générale de celles de la France. Mais c'était un sophisme absurde que de prétendre que la substitution d'une couleur locale à celle reconnue par le roi, était une preuve de patriotisme, et non une démonstration séditieuse. La cocarde orange pouvait être l'emblème d'une famille, mais elle avait été reconnue comme celle de la monarchie, et avec le pavillon tricolore hollandais, elle constituait le seul étendard (page 302) reconnu par les puissances étrangères. Soit qu'ils fussent convaincus de ces vérités, ou seulement par des motifs de convenances, les membres de la députation, en se présentant devant les princes, ôtèrent ou dissimulèrent leurs rubans aux couleurs brabançonnes. Cette concession était peu judicieuse, en ce qu'elle était une sorte de reconnaissance de l'illégalité du port de ces couleurs. Mais la mission de la députation n'avait pas pour objet de contester un point d'étiquette, mais d'obtenir l'adhésion des princes à la demande des citoyens, sans laquelle toute négociation ultérieure était impossible.

La question des couleurs nationales et de l'entrée des troupes fut chaudement discutée des deux côtés. Mais, trouvant les députés aussi décidés qu'eux-mêmes, les princes, à la fin, firent entendre qu'ils se trouveraient réduits à la douloureuse nécessité d'employer la force et de traiter en rebelles ceux qu'ils auraient désiré embrasser comme amis. Là dessus le prince de Ligne et le comte Duval qui, par leur rang, leur fortune et leurs antécédents sociaux, étaient certainement à l'abri de l'imputation de jacobinisme, qui pouvaient être considérés comme entièrement désintéressés, et qui avaient donné des gages de leur royalisme et de leur amour de la paix, répliquèrent avec beaucoup d'énergie.

Le dernier insista fortement sur le danger (page 303) d'exaspérer la populace déjà suffisamment excitée et sur les effroyables conséquences qui pouvaient résulter de la guerre civile. Il peignit l'état de l'opinion publique dans la capitale et les provinces, et d'une voix qui fut prophétique, il déclara que le premier coup de canon tiré contre Bruxelles serait le signal d'une levée générale de boucliers, et que le premier citoyen tué en défendant ses foyers entraînerait la monarchie dans la tombe.

Le prince de Ligne, jeune homme jusqu'alors peu connu, si ce n'est par sa grande fortune, et par l'éducation ultra-catholique qu'il a reçue, se conduisit dans cette occasion avec beaucoup d'adresse, déploya toute la courtoisie ordinaire chez les personnes de son rang. « Si les princes persistent à vouloir entrer de force dans la cité (dit-il), les citoyens sont décidés a former des barricades avec leurs propres corps. A notre sortie de la ville, notre voiture était entourée d'une foule de personnes qui nous déclaraient qu'elles étaient résolues à périr plutôt que de se soumettre, et que les troupes ne pénétreraient dans la ville que sur des monceaux de cadavres. Mais je supplie V. A. R. (ajouta-t-il), pour son salut et celui des princes ses enfants, de ne pas se hâter de tirer l'épée ; le sang qui pourrait couler retomberait sur elle, et sa postérité pourrait la considérer comme ayant consommé la perte de leur héritage » Quelques observations hautaines et déplacées (page 304) ayant été faites par des personnes de l'état-major, qui, avec l'impétuosité naturelle à des soldats dévoués, se sentaient blessées du langage libre et franc des députés, le comte Duval se tourna vers eux, et leur dit d'une voix ferme : « MM., c'est pour avoir écouté la voix de conseillers aussi peu judicieux que vous, que Charles X a perdu sa couronne. Prenez garde de pousser le roi votre maître dans un semblable abîme. » Van derSmissen ajouta qu'ils n'avaient qu'à être plus modérés dans leurs paroles, s'ils ne voulaient pas perdre la cause qu'ils servaient et appeler un châtiment sévère sur eux-mêmes. »

Il n'est pas probable que des menaces ou des observations déplacées aient exercé de l'influence sur un homme d'une bravoure aussi chevaleresque que le prince d'Orange. Mais comme, dès le premier moment, il avait repoussé l'emploi de la force, convaincu qu'il était que les voies conciliatrices étaient celles qui pouvaient le mieux atteindre le but, et comme l'éloquence des députés en appelait à son humanité (car leurs discours, quoique fermes, ne renfermaient point d'expressions qui pussent irriter sa susceptibilité ), S. A. R. finit par s'émouvoir au point que ses yeux se remplirent plusieurs fois de larmes. Le prince se retira pour prendre l'avis de M. Van Gobbelschroy, qui était arrivé pendant la délibération. Il fut ensuite proposé, en ce qui concernait les couleurs, une (page 305) sorte de transaction qui pouvait réunir les deux partis ; c'était que la garde civique réunit la cocarde orange à la cocarde brabançonne, et que S. A. R. suivît cet exemple en entrant dans la ville. Après avoir admis ce point, et vaincu d'autres scrupules d'une nature personnelle, le prince revint, congédia les députés, en les chargeant d'annoncer à leurs concitoyens sa détermination de sacrifier tout sentiment personnel au bien public, et d'entrer à Bruxelles, dans la matinée du lendemain, sans autre escorte que son état-major (Le prince Frédéric ne voulut pas se séparer des troupes dont il avait le commandement).

Heureux du succès de leur mission, les députés retournèrent à Bruxelles, et le lendemain 1er septembre, à la pointe du jour, une proclamation annonça aux habitants le résultat de la conférence de Vilvorde. Un ordre du jour invitait en même temps les chefs de sections à rassembler leurs bataillons sur la place de l'hôtel-de-ville, à dix heures et demie du matin, pour recevoir et escorter le prince dans la ville. En même temps, la proposition relative à la cocarde orange fut communiquée aux officiers de la garde civique et aux notables qui l'acceptèrent. Toute la nuit on avait travaillé à préparer un nombre suffisant de ces cocardes, pour pouvoir en distribuer à tout le corps, et, avant l'heure de la réunion, plusieurs caisses, (page 306) qui en étaient remplies, furent déposées à l'hôtel-de-ville ; on était sur le point de les distribuer, quand arriva le colonel H. de Cruquenbourg, avec un message de Vilvorde qui changeait l'état des affaires : le prince d'Orange, cédant aux représentations de son frère ou du général Constant, avait changé d'avis et avait pris la résolution de mettre de nouveau comme condition à son entrée l'abandon des couleurs brabançonnes. Cet officier se voyant lui-même entouré de ces couleurs, non seulement insista pour qu'elles fussent déposées à l'instant, mais il se servit d'expressions si irritantes, et prit un ton si impérieux, que les personnes présentes résolurent unanimement de ne point adopter la cocarde orange, et, après une violente altercation, le colonel de Cruquenbourg fut prié de retourner à Vilvorde, et d'informer le prince d'Orange que les citoyens périraient plutôt que d'abandonner leurs couleurs pour prendre les siennes.

Environ deux heures après, le comte de Stirum, aide-de-camp du prince Frédéric, arriva avec une mission semblable ; mais, quoiqu'il y eût dans sa manière d'agir plus de réserve et plus de politesse, il fut contraint de se retirer sans avoir pu changer la résolution des bourgeois. A la fin, le prince d'Orange, n'ayant pu obtenir de concessions, mit un terme à la contestation, et, en dépit des avis de ceux qui l'entouraient, annonça (page 307) son intention d'entrer immédiatement dans la ville.

Les citoyens n'avaient pas perdu de temps pour obéir à la sommation de leurs chefs. Avant onze heures, la garde civique, au nombre de près de 5,000 hommes, était réunie sur la grande place. La plus grande partie était armée de fusils, mais la première section, composée d'hommes des faubourgs, et la compagnie des bouchers, n'ayant d'autres armes que des faulx, de longs couteaux, des piques, et, par-ci par-là, un fusil grossier, formaient un groupe pittoresque et sauvage.

Tous les arrangements préliminaires étant pris, sur un ordre donné, la garde civique se mit en marche. Arrivées à la porte de Laeken, les deux premières sections continuèrent à s'avancer sur la route d'Anvers, jusqu'au point appelé la Perche. Mais le reste déclara ne point vouloir quitter la ville et s'exposer à être taillé en pièces et massacré par les Hollandais. Les citoyens armés formèrent donc une ligne qui s'étendait jusqu'au centre de la cité, et attendirent ainsi l'arrivée du prince.

Vers midi, S. A. R. parut au pont de Laeken, accompagnée de quatre officiers et d'une petite escorte de cavalerie légère. Ce fut sans doute un moment d'anxiété cruelle, pour le prince et ceux qui l'entouraient, dont quelques-uns le suppliaient encore de revenir sur sa décision, et de (page 308) ne pas se mettre à la merci d'hommes dont le seul but était de lui tendre un piège pour le retenir en otage ; car ils avaient reçu l'avis que telle était l'intention des rebelles ; et ils ajoutaient, quoique les chefs eussent répondu des jours du prince : « Qui peut répondre de la conduite d'une populace qui s'est montrée naguère si aveugle dans sa furie ? Il ne faut qu'une main parricide pour causer votre perte ; et ce serait nous, et non les chefs des rebelles, qui en seraient responsables envers le roi et la nation. »

« Soyez tranquilles (dit le prince), la Providence a souvent veillé sur moi ; à l'heure du péril, elle ne m'abandonnera pas. L'étoile qui, depuis des siècles, brille sur la maison de Nassau n'a pas encore pâli ; j'entrerai sans malheur et je veux me confier entièrement à la loyauté des citoyens. Ils peuvent être rebelles, sans être pour cela de lâches assassins. Je n'ai jamais fait de mal à personne volontairement ; je me dévoue au bien général ; ils ne peuvent pas être ingrats. Au reste plus grand est le péril, plus il y a de gloire à l'affronter ; et si le sacrifice de ma vie peut ramener la paix, ma mort ne sera pas moins honorable que si elle avait lieu sur un champ de bataille. »

Avant de traverser le pont, S. A. R. renvoya son escorte et fut reçue avec respect par l'état-major de la garde civique, auquel elle s'adressa (page 309) avec des manières franches et conciliatrices. Les gardes présentaient les armes, et les tambours battaient au champ. Tandis qu'il parcourait la ville, un silence expressif régnait autour de lui ; on avait sagement recommandé aux gardes de ne l'accueillir par aucun vivat, pour ne pas donner lieu à des cris d'une nature offensante ; car, quoique la grande majorité fût bien disposée, il était impossible de répondre de la totalité, et surtout de cette multitude de spectateurs qui remplissait les routes et les plaines avoisinantes.

En arrivant à la porte de Laeken, et en apercevant la masse compacte d'hommes armés qui remplissaient les rues, la figure du prince pâlit un moment, et toute sa contenance trahit, sinon la crainte, au moins une vive émotion. Après s'être arrêté un instant, il se tourna vers les personnes qui étaient près de lui et exprima le désir de monter les boulevards et de se diriger vers son palais par la rue Royale. Mais on lui objecta que la ligne formée par la garde civique se dirigeait vers la place du Théâtre et que toute la population attendait son passage par ces rues. Se considérant comme tout à fait au pouvoir des masses qui l'entouraient, S. A. R. céda en disant à MM. Van der Smissen, Duval, Plaisant et autres, qui marchaient avant lui : « MM., je me confie à vous ! » et il se rendit, en soupirant, à leurs observations.

Cette volonté du peuple n'était pas sans objet. (page 310) Il craignait que si le prince atteignait les boulevards, il ne mît son cheval au galop et ne gagnât ainsi le palais où les troupes royales s'étaient concentrées, avant qu'eux ne pussent atteindre le centre de la ville, et, comme il connaissait son ardente intrépidité, il craignait qu'en haranguant ses soldats et les animant par son exemple il ne commençât à l'instant l'attaque dans la ville, tandis que les troupes de Vilvorde et d'Assche s'avanceraient par les portes de Flandre et de Schaerbeek, et en prenant ainsi les citoyens entre deux feux, ne les forçassent à fuir ou à se soumettre. On doit se rappeler qu'à cette époque il n'existait pas le plus léger symptôme de désaffection parmi les troupes. Officiers et soldats se montraient disposés à remplir leur devoir, jusqu'à l'époque où leur expulsion de Bruxelles vînt démoraliser et désorganiser les troupes hollandaises et belges.

A mesure qu'il s'avançait dans la ville, le prince paraissait de plus en plus étonné des mesures de défenses prises pour s'opposer à une entrée de force ; les rues, principalement celles qui s'ouvraient sur les boulevards, étaient coupées de tranchées profondes, et défendues par des barricades et des chevaux de frise, de manière à rendre le passage presque impossible de l'une dans l'autre, sans escalader des obstacles sans cesse renaissants, ou sans passer au travers des défilés étroits qu'on (page 311) pouvait à peine traverser à cheval. Ces ouvrages de défenses, résultat d'une nuit de travail, démontraient ce qu'on pouvait faire avec le temps et prouvaient combien il serait dangereux de pénétrer, surtout avec de la cavalerie, dans une ville ainsi fortifiée. Et pourtant la leçon fut perdue !

A mesure que le prince avançait, il était accueilli par le même silence ; aucun geste, aucun houra, aucune exclamation de fidélité ou de dévouement ne se faisaient entendre ; on entendait une sorte de rumeur, de bruits d'armes, mais pas la moindre acclamation. Les rues n'étaient point jonchées de fleurs, les mouchoirs n'étaient pas agités aux fenêtres, toutes les physionomies avaient l'air triste et sévère.

« Wo man cried : God save him ! no joyful tongue gave him his welcom home. » (Pas un homme pour crier : Dieu le sauve ! » pas une langue joyeuse pour lui dire : Soyez le bien venu)

Quoique l'expression de sa figure indiquât tout ce qu'il souffrait, et qu'une larme vînt de temps en temps humecter ses yeux, il parvint à contenir son émotion et à conserver une attitude digne ; s'arrêtant de temps en temps pour s'adresser aux personnes qu'il connaissait, louant quelques-uns de leur bonne conduite, et assurant aux autres qu'il ferait tous ses efforts pour que leurs griefs fussent promptement redressés.

(page 312) Arrivé aux Marché aux Herbes, S. A. R. exprima le désir de se rendre directement à son palais ; mais indépendamment de la foule qui remplissait la rue de la Madeleine, une barricade interceptait tout à fait le passage. Comme il s'éleva, à ce sujet, une légère discussion dans cet endroit, relativement à la route à suivre, la populace devint extrêmement bruyante, et on entendait au milieu du tumulte les cris : « Au palais du peuple ! à l’hôtel-de-ville ! » Tandis qu'un homme à figure rude et aux formes athlétiques s'avançant, armé d'une pique et brandissant son arme au-dessus de la tête du cheval du prince, criait : « Vive la liberté ! A l’hôtel-de-ville ! » se tournant vers M. Plaisant, qui se tenait à ses côtés, le prince lui dit : « Singulière liberté qui ne permet pas à un homme de se rendre à sa demeure. »

La multitude poussa, dans ce moment, des cris plus assourdissants encore, et les personnes qui entouraient le prince ne furent pas sans inquiétude pour l'illustre dépôt dont elles s'étaient chargées. M. Plaisant dit alors au prince à voix basse et avec émotion : « Au nom de Dieu et de votre salut, Monseigneur, dirigez-vous vite vers l'hôtel-de-ville. »

Arrivé en face de cet édifice, sur le péristyle duquel la régence était assemblée, le prince arrêta son cheval, et la foule ayant formé un cercle autour de lui, il la harangua dans des termes qui (page 313) annonçaient un profond sentiment et une grande modération ; il en appela à leur fidélité et à l'amour de l'ordre, et il promit de se dévouer entièrement à leur bien-être. Il leur dit : « Qu'il n'y avait pas lieu de s'armer, ses soldats étant venus comme frères, et non en ennemis ; que pour lui, en sa qualité de colonel-général des gardes communales, il était heureux de se voir entouré d'une armée de citoyens, et termina son allocution par le cri de « Vive le roi ! » Mais ces mots, magiques dans les temps ordinaires, avaient perdu leur puissance ; il n'y fut que faiblement répondu, et ces cris clairsemés furent couverts par ceux de : « Vive la liberté ! à bas Van Maanen ! « A peine même le cri plus populaire de « Vive le prince ! » fut-il accompagné de quelques marques d'enthousiasme et de dévouement.

Dans ce moment eut lieu un accident qui pouvait amener les plus fâcheux résultats. Le cheval que montait le prince, animal superbe, mais vicieux, commença à s'effrayer et à s'irriter de la foule qui pressait ses flancs ; il avait déjà frappé plus d'une personne et porté au baron Van der Smissen un coup qui l'alita pour plusieurs jours, lorsqu'un individu plaçant imprudemment la main sur sa croupe reçut un coup de pied qui le blessa assez gravement pour mettre sa vie en danger.

La populace, sur le bruit qu'un homme venait d'être tué, s'emporta en vociférations, (page 314) quelques-uns criaient : « Qu'on tue le cheval » ; d'autres « qu'il descende, et qu'il marche avec nous ! nous ne sommes pas faits pour être foulés sous les pieds des chevaux des Hollandais. » En ce moment, le prince appelant son palefrenier, descendit de son cheval pour prendre le sien en disant : « Si l'homme est blessé je lui donnerai une pension de 500 fl., et le cheval sera tué. » Mais soit que l'attitude menaçante de la foule lui eût inspiré des craintes pour sa sûreté, soit par une impulsion soudaine, à peine S. A. R. avait-elle prononcé ces mots qu'elle lança son cheval à travers les rues étroites qui mènent de la Grande Place au Palais de Justice, et prit le galop, suivi de son état-major et de quelques gardes civiques à cheval.

Ce trajet ne se fit pas sans danger ; car, arrivé à une barricade plus élevée que les autres, le prince la franchit sans qu'aucune personne de sa suite pût l'imiter, et il arriva seul sur la place du Palais de Justice ; là, par étourderie, ou dans de mauvaises intentions, un bourgeois armé s'élança vers lui, la baïonnette en avant, et il en serait peut-être résulté un déplorable malheur si un autre citoyen ne se fût élancé pour détourner l'arme. Un rassemblement de la populace fit entendre des paroles insultantes. Mais le prince ayant été rejoint dans ce moment par sa suite, elle parvint à lui frayer un chemin à travers les barricades qui fermaient toutes les issues, et il s'avança alors rapidement (page 315) vers son palais, où il arriva à la fois ému et mécontent de ce qui venait de se passer.

Se tournant vers les citoyens qui l'avaient suivi, il leur reprocha en termes amers d'avoir permis qu'il fût insulté. « Quant à vous, monsieur (dit S. A. R. au baron d'Hoogvorst), vous répondiez de moi sur votre tête ; est-ce ainsi que vous tenez votre promesse ? Est-ce pour qu'il soit insulté que vous avez attiré le fils de votre roi dans votre ville ? Est-ce là la bonne foi des Belges ? » Les personnes présentes, toutes profondément affligées de ce qui était arrivé, s'avancèrent vers lui et parvinrent, après une explication courte, mais animée, à apaiser la colère du prince, qui, revenant à la bonté de son caractère, engagea plusieurs des citoyens les plus influents à se réunir immédiatement à lui et à conférer sur les meilleures mesures à adopter pour rétablir la tranquillité publique. Dans le cours de l'après-dîner, une proclamation annonça aux habitants le choix d'une commission, chargée de proposer des mesures pour le rétablissement du bon accord entre le gouvernement et les citoyens. Dans cette proclamation, le prince remerciait en même temps ces derniers de leur conduite honorable et les assurait qu'aucunes troupes n'entreraient dans la cité.

Quoique quelques-unes des personnes choisies (page 316) pour faire partie de cette commission fussent extrêmement impopulaires, cette proclamation produisit de bons effets ; la nuit se passa tranquillement ; et le prince ayant envoyé un courrier à La Haye, on espéra que M. Van Maanen serait renvoyé, et que des mesures conciliatrices seraient adoptées. Si l'on peut contester jusqu'à un certain point l'utilité de la démarche du prince, l'opinion est unanime sur la bravoure et le dévouement qu'il déploya dans cette occasion. La position critique où il se trouva était de celles qui réclament un grand courage et où le sien parut dans tout son éclat. Quelque fertile que soit l'histoire de la famille de Nassau en épisodes intéressants, il n'en est point de plus chevaleresque que celui-là. On ne peut imaginer de situation plus pénible et plus décourageante. Elle n'était point faite pour échauffer l'imagination, mais pour glacer le cœur. Le courage qu'elle exigeait était essentiellement moral. Il n'y avait là ni le mouvement, ni le bruit, ni l'exaltation fébrile du champ de bataille. Là, point de ces sensations qui animent un commandant chargeant l'ennemi à la tète de colonnes braves et dévouées ; ce n'était ni l'ardeur enthousiaste et inexprimable qui entraîne un soldat, un jour de combat et le lance à travers le péril, sans calculer le nombre de ses adversaires et les chances de mort.

C'était un danger sans gloire, un sacrifice sans (page 317) récompense ; entouré d'hommes armés, il était sans pouvoir parmi eux. Seul au milieu d'une population révoltée, qui avait foulé aux pieds les insignes de sa royale maison, la bannière de la sédition flottait sur sa tête ; certain d'être entouré d'ennemis, il ne pouvait pas compter que le bras d'un seul ami fût là pour arrêter la main d'un assassin, et qu'une seule voix voulût s'élever pour le protéger contre l'insulte ; au lieu d'acclamations de fidélité, il ne rencontrait qu'un silence improbateur, et il pouvait lire sur chaque figure l'expression du défi ou de la menace, là où jadis il n'était habitué à lire que l'expression d'une soumission obséquieuse. Il apparaissait enfin au milieu du peuple comme le prix de la conquête ou comme otage répondant de la sécurité des révoltés.

La conduite du prince, pendant toute la durée de son séjour dans la ville, fut de nature à mériter les plus grands éloges. Son sang-froid, sa franchise, son affabilité, son courage lui gagnèrent tous les cœurs généreux ; et même les ennemis les plus animés contre sa maison et sa religion ne purent lui refuser leurs éloges. Si le salut de la monarchie avait dépendu de cette circonstance, il n'était pas douteux.

Sous le point de vue politique, la question est toute différente. Eu égard à la ligne de conduite que le gouvernement du roi était déterminé à (page 318) tenir, c'est une question dont la solution n'est guère favorable à la démarche du prince, que celle de savoir s'il a agi sagement en écoutant les demandes du peuple ; son entrée à Bruxelles, dans l'état où étaient les choses, n'a pas eu pour effet d'amener une réaction funeste à une époque plus avancée. Il était évidemment démontré, nonobstant les assertions et les protestations des députés et de la presse, que la capitale était dans un état de révolte ouverte et touchant de si près à une révolution qu'il ne restait que deux partis à prendre, savoir : l'emploi de la force avec toutes les terribles conséquences de la guerre civile, les prisons et les échafauds, ou bien des concessions pleines et entières, avec le pardon et l'oubli du passé.

Il n'y avait pas de terme moyen. Il était évident que le gouvernement devait céder au peuple ou le peuple au gouvernement ; car les chefs du mouvement, ceux qui avaient pris les rênes du pouvoir, avaient été trop loin pour se rétracter. Le code pénal était là pour ne leur laisser le choix qu'entre la fuite et les châtiments, à moins que des garanties solennelles ne leur fussent accordées. Si le gouvernement avait été doué d'une plus grande perspicacité, s'il avait su faire le sacrifice de son désir de rétablir sa prépondérance perdue, s'il n'avait pas trop compté sur sa puissance, il aurait sagement considéré les scènes (page 319) dégoûtantes des 25 et 26, comme des actes exécutés par la populace, et, abandonnant la punition de quelques misérables aux tribunaux ordinaires, il eût satisfait aux demandes d'ennemis plus puissants et plus dangereux.

S'il avait résolu de ne faire aucune concession, et de faire dépendre l'arrangement final de l'ultima ratio regum, les demi-mesures étaient inutiles ; il était aussi absurde pour le prince Frédéric de tirer l'épée, lorsque la main qui devait la tenir était paralysée, qu'il était impolitique au prince d'Orange de faire des promesses qu'il n'avait pas le pouvoir de réaliser. La véritable position des choses peut se résumer en peu de mots.

La haine contre les Hollandais était si vive, que le désir d'une séparation, qui s'était d'abord éveillé dans l'esprit de quelques-uns, fut bientôt général. Il n'existait pourtant encore d'hostilité absolue contre le roi, que comme représentant du monopole hollandais. Si ce système avait été modifié, si la balance eût été rétablie entre les deux pays, la fidélité du peuple se serait réveillée ; car l'animosité exagérée de quelques ultra-libéraux ou ultra-catholiques ne doit pas être confondue avec le sentiment général de la nation à cette époque.

Les événements ont prouvé que la haine de l'union catholico-libérale était dirigée contre des (page 320) mesures générales et non contre des croyances individuelles ; car c'est le même parti qui forme maintenant la majorité des plus fermes appuis du trône d'un monarque protestant. La source de ces sentiments était dans une répugnance invincible contre la domination hollandaise, et c'est en ceci que consiste la grande différence qu'il y a entre les résultats de larévolution française et ceux de la révolution belge. Dès sa naissance, la première fut dirigée contre les hommes ; car il n'y a guère eu dans le gouvernement d'autre changement que celui de la dynastie, tandis que, dès l'instant où la seconde prit une forme définie, elle fut évidemment dirigée contre les mesures ; l'attaque contre les hommes en était la conséquence et non la cause, et un changement plus absolu et plus radical que celui qui a eu lieu est impossible ; car il reste à peine un vestige de l'ancien édifice.

Quand le prince d'Orange résolut d'outrepasser la lettre de ses instructions, en dépit du refus de son frère et des remontrances des personnes de sa suite, et qu'il se détermina à se jeter entre son père et ses sujets révoltés, il devait s'être préparé à des mesures décisives et énergiques, connaissant, comme on doit le supposer, la détermination secrète du cabinet, le caractère inébranlable du roi et l'impossibilité de l'amener à se rétracter, voyant et entendant répéter que la guerre civile était inévitable, et que dans l'état où était l'Europe (page 321) une intervention étrangère était peu probable et le succès par conséquent extrêmement problématique, il aurait dû se décider à quitter la ville, après avoir donné à l'Europe et à la Belgique une si forte preuve de son dévouement, ou bien il aurait dû se déclarer entièrement pour la cause populaire et dire : « Belges ! je vais écrire à La Haye. Je joindrai mes prières et lierai mes destinées aux vôtres. M'acceptez-vous pour votre médiateur ? me voulez-vous pour chef ? S'il en est ainsi, je reste parmi vous ; je vois que vous avez été méconnus. Vous n'êtes ni des rebelles ni des révolutionnaires, mais des hommes combattant pour le redressement de griefs oppresseurs, et cette égalité de droits et de libertés qui vous a été garantie par les traités et la constitution. Ne craignez rien, je veux me placer à votre tête et partager votre sort. Si les troupes avancent contre vous, je vous montrerai le chemin de la victoire ou mon sang coulera avec le vôtre, car nous devons vivre et mourir ensemble. »

De semblables doctrines peuvent être considérées comme machiavéliques et immorales. Prêcher ainsi la désobéissance filiale, et défendre la révolte d'un fils contre son père, serait odieux dans des circonstances et dans une position ordinaires ; mais quand on joue une couronne, quand un acte de cette nature peut sauver la monarchie, toutes les autres considérations doivent céder. Il (page 322) n'y avait qu'une action aussi décisive qui pût sauver la dynastie et cela sans même qu'il y eût nécessité d'une rupture entre le père et le fils. En effet le père, en supposant qu'il comprît les intérêts de sa couronne, aurait cédé à la demande de son fils, alors qu'il devenait l'organe du peuple. Il pouvait l'investir de la vice-royauté et concilier ainsi la politique et leurs devoirs réciproques.

Telle était peut-être la seule voie de salut, le seul moyen de conserver à une branche ce qui était dans touis les cas perdu pour l'autre. Si le prince d'Orange avait franchement adopté ce plan, si le gouvernement anglais l'y avait engagé, toute l'ardeur populaire se serait tournée en sa faveur, il eût été accueilli par les bourgeois et le peuple avec acclamation, les cœurs se fussent élevés vers lui, et en se faisant l'interprète ferme et respectueux de la volonté nationale, en demeurant au milieu des Belges jusqu'à ce que leurs demandes fussent accueillies, il eût probablement obtenu tout ce qu'ils demandaient, sans verser le sang, et en calmant l'anarchie, il eût conservé pour sa dynastie, ce brillant joyau qui a irrévocablement passé en d'autres mains. Des moralistes sévères se seraient peut-être élevés contre un tel acte de désobéissance filiale ; mais l'Europe, désirant ardemment voir la Belgique demeurer sous le sceptre d'un Nassau, eût applaudi à ce coup de politique qui aurait résolu la question sans la nécessité (page 323) de l'intervention étrangère, et la France, satisfaite de n'avoir pas une restauration absolue, se fût peu inquiétée de voir la couronne placée sur la tête d'un Nassau, pas plus que sur la tète d'un autre prince.

Mais la piété filiale, le profond respect du prince d'Orange pour son père, et ces sentiments d'honneur chevaleresque qui le distinguent non moins que son courage personnel, eurent complètement le dessus dans son cœur, et l'occasion lui échappa. L'impression favorable faite sur l'esprit public par sa conduite des premiers jours de septembre s'effaça pour jamais, au milieu des scènes de carnage et de conflagration qui suivirent.

**CHAPITRE ONZIEME**

Conduite des généraux hollandais commandant les provinces. - Troubles à Verviers. - Fermentation dans les villes. - Retour de la députation de La Haye. - Son rapport. - Agitation qu'il produit à Bruxelles. - Le calme se rétablit par l'intervention de M. Van de Weyer. - Entrevue du prince d'Orange avec MM. Gendebien, de Brouckère et autres. - Audience donnée par le prince à la commission et aux citoyens. - Dialogue et scènes intéressantes qui eurent lieu. - S. A. R. fait une proclamation, quitte la ville et emmène les troupes. - Bruxelles abandonné à la garde bourgeoise.

(page 324) Tandis que ces événements se passaient dans la capitale, quelques généraux commandant dans les provinces prenaient des mesures pour maintenir la tranquillité publique et conserver force à la loi dans l'éventualité d'un soulèvement. Le général Van Gheen à Namur, et surtout le général Dibbetz à Maestricht, se distinguèrent par la fermeté et l'habileté de leur conduite. Mais presque partout ailleurs, les mesures adoptées par les commandants militaires, ressemblèrent à celles (page 325) du commandant de Bruxelles, et lorsque les troubles eurent lieu, les troupes demeurèrent spectatrices passives ou furent employées de manière à rendre leur défaite inévitable.

L'effet démoralisant des effrayantes scènes dont la capitale avait été le théâtre, agit malheureusement sur quelques parties des provinces où des scènes d'horreur eurent lieu, moins en apparence par des motifs politiques, que par l'effet d'un malheureux esprit de brigandage et de vengeance. Les plus riches manufactures de Verviers, répandues sur une grande étendue de territoire coupée de vallées et de collines, et privée d'une force locale suffisante pour leur défense, furent pendant deux ou trois jours livrés aux plus grands désordres ; les classes ouvrières, animées d'un esprit de destruction aveugle, se rassemblèrent en masse en poussant les plus effroyables vociférations et, au cri de vive la liberté, commirent des actes du plus affreux vandalisme. Les maisons des employés et des receveurs des impôts, et celles d'un riche notaire furent pillées et dévastées, les insignes royaux et municipaux furent abattus pour faire place aux couleurs françaises. Plusieurs fabriques furent détruites et les machines brisées. Enfin, lorsque les plus respectables citoyens, revenus de leur première terreur, formèrent une commission de sûreté publique et convoquèrent la garde urbaine, les plus (page 326) beaux établissements de la magnifique vallée de la Vesdre et des hauteurs environnantes étaient menacés de destruction.

Quoiqu'aucun acte positif de violence n'eût été commis à Liége, l'esprit révolutionnaire avait pris un caractère plus décidé. Ses habitants, hardis et aventureux, dont plusieurs soupiraient après la réunion à la France, étaient prêts à se porter aux plus grandes extrémités, et n'avaient point dégénéré de cette réputation de turbulence qui les caractérise depuis tant de siècles. Le magnifique établissement de Seraing, dont une moitié, disait- on, appartenait au roi Guillaume, était surtout menacé de destruction ; il ne fut sauvé que par l'affection qu'inspirait le caractère généreux et éminemment charitable de son propriétaire, et par la résolution que prirent ses nombreux ouvriers de le défendre jusqu'à la dernière goutte de leur sang (Tout l'établissement de Seraing était placé sous la raison de M. John Cockerill ; il est situé sur la riva droite de la Meuse et occupe le château immortalisé par Waller Scott dans son roman de Quentin Durward).

A Bruges où, parmi une population de 39,000 habitants, il en existe un grand nombre dans la plus profonde misère, la fermentation était extrême ; d'affreux désordres furent commis sous les yeux de la troupe, sans qu'elle y opposât le (page 327) moindre obstacle. La principale victime de ces désordres, fut M. Sandelin, président du tribunal civil et membre des étals-généraux, que sa servilité au gouvernement et l'appui de son vote qu'il avait presque toujours donné aux mesures les plus oppressives attribuées à M. Van Maanen, avaient rendu odieux à ses compatriotes. Sa maison fut en conséquence pillée et dévorée de fond en comble par l'incendie.

Excepté Bruges, où se passèrent ces événements malheureux, les deux Flandres restèrent parfaitement tranquilles. Chose extraordinaire, quand on réfléchit que ces deux provinces furent le berceau du pétitionnement, et que l'influence de l'Union y était bien plus puissante que dans toute autre partie de la Belgique ! L'immense et populeuse ville de Gand se distingua par sa conduite pacifique ; ses riches habitants, sa population laborieuse, qui avaient eu une plus grande part que toutes les autres parties de la Belgique aux faveurs du gouvernement, montrèrent peu de sympathie pour les révolutionnaires de Bruxelles. Cette conduite excita des jalousies et des craintes dans cette dernière ville, sentiments qui s'accrurent encore par la violence maladroite du Journal de Gand, qui demandait au roi d'abandonner cette ingrate capitale et de fixer sa résidence et le siège de son gouvernement dans la fidèle capitale des Flandres.

(page 328) Anvers resta aussi tranquille. Un léger mouvement eut lieu ; mais il fut, à l'instant même, comprimé. Dans une ville de négociants, dont tout le bien-être dépend de la tranquillité, dans une ville comme celle d'Anvers, dont le commerce était arrivé au plus haut état de prospérité, sous le gouvernement hollandais, et dont la population constamment occupée, n'avait jamais manqué du nécessaire, le désordre et l'anarchie inspiraient un sentiment d'horreur. L'immense majorité de ses habitants respectables résolurent de prêter leur appui au gouvernement et d'user de tous leurs moyens pour que force restât à la loi. D'autre part, quoique Liége, Mons, Namur, Ath, Grammont et d'autres villes, continuassent à être exemptes de désordres positifs, la fermentation et l'excitation morale dans ces villes n'étaient pas moins violentes ni d'un caractère moins politique. Des adresses semblables en substance à celle de Liége et de Bruxelles furent rédigées et des députations choisies pour les porter aux pieds du trône ; elles renfermaient toutes les mêmes demandes de concessions et étaient unanimes pour réclamer le renvoi de Van Maanen. Mais quoique la teneur de quelques-unes fût très énergique, toutes néanmoins exprimaient des sentiments de fidélité au roi, et le suppliaient, comme arbitre de leurs destinées, d'entrer dans la voie des concessions et de raffermir (page 329) le lien qui devait unir le peuple au trône. «Sire, (disait un paragraphe de l'une des moins modérées), le roi qui aimait à nous appeler ses compatriotes, doit nous connaître et apprécier la franchise de notre langage. Il prendra des mesures pour calmer cette fermentation qui tend à le séparer de son peuple. S'il daigne accomplir ce vœu, il nous verra bientôt, heureux et satisfaits, nous rallier autour de son trône.»

La députation envoyée à La Haye étant rentrée à Bruxelles, dans la nuit du 1er septembre, on prit immédiatement des mesures pour faire connaître le résultat de sa mission. Un rapport signé par ces députés fut en conséquence rédigé et publié ; mais par des motifs de prudence et dans l'appréhension des conséquences qui pouvaient en résulter, on résolut d'adoucir le langage affligeant et sévère du roi, et de donner à sa réponse un air de conciliation et de modération plus positif que le texte de ses paroles et la sécheresse de ses manières ne le comportaient.

Ce document est du plus grand intérêt. On peut dire qu'il contenait le programme de la conduite future du roi et formait la base de la politique qu'il voulait suivre. Il renfermait le germe de tout ce qui était projeté alors et qui a été exécuté avec ténacité jusque dans ces derniers temps. Il dévoilait ce plan d'éternelle temporisation et d'énergie inopportune, qui amena la perte de sa (page 330) dynastie en Belgique. Il donnait lieu de conjecturer que le roi était porté à envisager la question sous un point de vue dynastique et non sous un point de vue national, et ainsi à sacrifier les intérêts généraux de la Belgique et de la Hollande à ceux de sa famille.

Il est vrai qu'il y avait dans la relation des paroles du roi, une apparence de constitutionnalité et de modération, alliée à une dignité ferme qui, dans d'autres circonstances, et à une période moins avancée, aurait pu produire les meilleurs résultats. Mais dans l'état de fermentation où se trouvait le pays, ce langage était propre à augmenter plutôt qu'à diminuer l'irritation générale. Tels furent aussi ses résultats ; car on regarda la réponse du roi comme vague et indéfinie dans quelques parties, et positivement hostile dans d'autres. Elle donnait des espérances vagues pour l'avenir, et n'accordait aucune concession pour le présent, tandis qu'elle déclarait d'une manière non équivoque que la soumission du peuple devait être la base de toute réconciliation avec le roi. Elle déférait les points en discussion à la représentation nationale, comme le seul arbitre constitutionnel, sans la sanction duquel aucune modification ne pouvait être faite à la loi fondamentale. Mais les mécontents répliquaient : « Le gouvernement a fréquemment violé nos libertés et la constitution, au moyen d'arrêtés (page 331) émanant de la couronne, avec ou sans le contreseing des ministres ; pourquoi ne rétablirait-il pas nos droits par les mêmes moyens. Quand il s'agit de faire le mal, craint-il d'employer l'arbitraire ? Ne peut-il pas user de la prérogative royale pour accorder une grâce ? Quoi ! toujours des retards ? Qu'il revienne promptement à ses devoirs ; car notre patience se lasse.

Personne ne niera que les arguments du roi ne fussent justes et convenables ; mais, dans un pareil moment, au milieu d'une telle crise, leur justesse ne les empêchait pas d'être impolitiques. « Il est des moments (dit Montesquieu) où il est nécessaire pour un gouvernement de jeter un voile sur la statue de la liberté. » Cette vérité aurait pu être applicable, si le gouvernement eût été assuré de pouvoir maintenir sa puissance. Mais, dans cette occasion, il eût été beaucoup plus prudent de la dévoiler tout à fait, et d'agir comme ont fait dans ces derniers temps les lords Grey et Durham, quand ils devancèrent le vœu du peuple dans quelques clauses du bill de réforme. Le roi était complètement dans l'erreur, ou il devait savoir que la population non seulement de la capitale, mais des provinces, était irritée, impatiente, prête à se porter aux dernières extrémités et sur un pied de défense formidable, que Bruxelles était au pouvoir des citoyens victorieux, que la puissance morale de l'héritier de (page 332) la couronne avait fléchi devant eux, que l'autorité royale avait été foulée aux pieds du peuple et avilie par l'incapacité et la pusillanimité des généraux et des fonctionnaires civils.

La connaissance que le roi avait du cœur humaine, le souvenir des révolutions populaires à travers lesquelles il avait passé auraient dû le prémunir contre le danger des moyens dilatoires. Il devait être convaincu que la temporisation ne pouvait qu'augmenter la violence de l'incendie, qui menaçait d'envahir toutes les provinces méridionales dans un immense réseau de flammes, s'il n'était pas instantanément étouffé : par la force ou par l'enlèvement des matières combustibles ; enfin il devait voir que le peuple était arrivé à un degré de mécontentement et d'excitation fébrile qui n'admettait aucun délai. S'il fut trompé sur l'état véritable de la Belgique, une terrible responsabilité pèsera sur ses ministres. S'il obéit à sa propre impulsion, il en a été cruellement puni par la perte de ces brillantes provinces. S'il compta sur l'appui de l'étranger, il tomba dans une grande erreur ; la France et l'Angleterre repoussaient la guerre, et lorsqu'elles s'alliaient pour le maintien de la paix, quelle puissance en Europe aurait osé tirer l'épée ? Mais venons-en aux passages les plus importants du rapport de la députation et laissons-la parler elle-même :

(page 333) « Arrivés à La Haye, lundi à une heure (30 août), nous sollicitâmes une audience de S. M. ; et, au bout d'une demi-heure, nous reçûmes une réponse favorable. Le mardi suivant, à midi, nous nous rendîmes au palais, et fûmes reçus gracieusement par le roi, qui nous demanda nos lettres de créance, et ne repoussa pas les pouvoirs en vertu desquels nous paraissions devant lui.

« Après avoir écouté la lecture de nos instructions écrites, S. M. nous dit qu'elle était heureuse d'avoir devancé nos vœux par la convocation des états-généraux pour le 13 septembre, seul moyen légal et certain d'assurer l'accomplissement des vœux de toutes les provinces du royaume, de reconnaître la justice de nos griefs et de prendre des mesures pour leur redressement.

« Après quelques considérations générales, nous exposâmes à S. M., et nous discutâmes avec elle les différents points que votre conseil du 28 nous avait chargés de lui communiquer verbalement. Il s'éleva une discussion sur la théorie de la responsabilité ministérielle et le contre-seing. Le roi nous fit observer que nos théories étaient en désaccord avec la constitution, qu'elles pouvaient être justes et peut-être utiles, mais qu'elles ne pouvaient être consacrées que par la révision de la loi fondamentale et par le concours des états-généraux convoqués en nombre double (Loi fondamentale, articles 229, 230, 231) ; qu'une (page 334) session extraordinaire ayant été indiquée pour le 13, ces propositions, ainsi que tous les autres projets, jugés nécessaires dans l'intérêt du pays, seraient alors mis en discussion.

« Pour ce qui est de la demande du renvoi de quelques ministres, et en particulier de M. Van Maanen, S. M. ne nous dit rien de favorable. Sans manifester de mauvaise humeur, ni essayer de répondre aux plaintes nombreuses que nous alléguâmes contre lui, elle nous fit seulement observer que la loi fondamentale lui donnait le pouvoir de choisir ses ministres, et qu'elle ne pouvait prendre aucune décision à cet égard, aussi longtemps qu'elle pouvait sembler agir par contrainte ; qu'elle avait trop le sentiment de la dignité royale pour paraître céder le pistolet sur la gorge. Toutefois le roi termina en nous disant, ainsi qu'à la députation de Liége, qu'il pourrait prendre notre demande en considération.

« Quant à la cour suprême, S. M. nous dit que ce n'était pas sans de mûres réflexions que le siège de cette cour avait été fixé ; mais qu'elle aurait égard à nos réclamations, et aviserait aux moyens de concilier toutes les parties. S. M. parut peinée de nos observations sur la distribution inégale des emplois, aussi bien que de nos remontrances sur les établissements publics. Sans contester l'exactitude des faits, elle nous dit qu'il était très difficile de diviser l'administration, et (page 335) encore plus difficile de contenter tout le monde, qu'elle prendrait l'affaire en considération, aussitôt le rétablissement de la tranquillité. Elle ajouta toutefois, comme condition préliminaire, l'entrée des princes ses fils dans Bruxelles, à la tête des troupes, pour mettre fin à cet état apparent d'insurrection que le roi ne pouvait laisser se prolonger sans donner un exemple pernicieux aux autres villes du royaume.

« Après que nous eûmes exposé longuement les conséquences impolitiques et désastreuses qui résulteraient d'une tentative armée de la part des troupes pour entrer dans la ville, et démontré d'un autre côté les avantages qui résulteraient d'une convention ou d'une proclamation, stipulant l'occupation d'une partie des corps-de-garde et des postes par la garde bourgeoise, S. M. exprima la vive espérance qu'elle avait devoir le prompt rétablissement de la tranquillité, et protesta à plusieurs reprises et avec une émotion profonde, de l'horreur que lui inspirait l'idée seule de l'effusion du sang. »

L'effervescence produite par la publication de ce rapport, se répandit rapidement dans toutes les parties de la ville, et faillit avoir les conséquences les plus funestes. L'indignation de la populace s'accrut d'un bruit sans fondement répandu par la malveillance ; on prétendait qu'un pont avait été jeté sur le fossé de la ville, derrière le palais (page 336) du prince, et que les troupes de Vilvorde et d'Assche, qui s'étaient avancées, n'attendaient que la chute du jour, pour pénétrer dans la ville, et passer le peuple au fil de l'épée. Une foule immense encombra la place de l'hôtel-de-ville et les rues adjacentes, pendant qu'une bande nombreuse et bruyante entourait le palais du prince où les membres de la commission et d'autres personnes étaient réunis à table, en poussant les cris de : « À bas les traîtres ! A bas les Hollandais ! »

Le bruit et les propos des insurgés parvinrent bientôt aux oreilles des convives et leur firent craindre qu'il ne fût tenté une attaque contre le palais. On échangeait des regards significatifs, on parlait à voix basse, et plus d'un visage était pâle de terreur ; car tous craignaient d'être enveloppés dans la même proscription. Heureusement M. Van de Weyer conserva sa présence d'esprit : se levant et demandant au prince la permission de quitter la salle ; il assura qu'il répondait du rétablissement immédiat de la tranquillité. Puis, se faisant accompagner du général d'Hoogvorst, qui jouissait comme lui d'une grande popularité, il s'avança sur la place, et s'adressa à la foule, dans les termes les plus propres à calmer promptement les esprits. Il expliqua le but qu'avait eu la commission, en se réunissant au palais du prince, présenta, sous le jour le plus favorable, les passages du rapport qui avaient produit le plus mauvais effet, (page 337) démontra tout le ridicule du prétendu projet de la construction d'un pont, et offrit d'accompagner une députation tirée de la foule, pour vérifier ce dernier fait. L'effet de ces paroles fut presqu'entièrement paralysé par les efforts de quelques agitateurs, parmi lesquels un étranger, qui paraissait être Allemand, se faisait remarquer. Mais M. Van de Weyer l'ayant saisi au collet et gourmandant la foule de ce qu'elle donnait à un étranger, à un espion hollandais peut-être, plus de crédit qu'à un compatriote qu'ils connaissaient pour être dévoué à leur cause, l'opinion populaire lui redevint favorable, et le peuple se dispersa petit à petit, sans commettre le moindre excès. Une proclamation fut faite, dont le langage modéré contribua à maintenir la tranquillité.

Tandis que ces événements se passaient aux portes du palais, quelques personnes de la suite du prince paraissaient trembler pour ses jours, à tel point qu'elles lui recommandèrent avec instance de se placer au milieu des troupes qui occupaient le palais du roi, ou bien de quitter à l'instant la ville. Mais le prince repoussa cet avis. « Ayant pris la résolution de me confier à la loyauté des citoyens (dit S. A. R.), il serait impolitique et incompatible avec mon honneur et ma dignité, non (page 338) seulement de me retirer avant d'avoir accompli ma mission, mais même de donner quelques signes de méfiance. Quoi qu'il arrive, je suis résigné aux conséquences de ma position. Dans votre sollicitude pour mes jours, vous vous exagérez probablement le danger. Mais quel que puisse être l'état réel des choses, vous ferez fort bien de dissimuler vos appréhensions. Nous devons au moins avoir l'air de placer une confiance illimitée dans la loyauté de ceux qui nous entourent. Les délibérations de la commission seront terminées demain, et alors nous pourrons partir. Quoi qu'il arrive, que je puisse dire avec François Ier : « Tout est perdu fors l'honneur. » En sorte que quand M. Van de Weyer rentra au palais pour faire connaître le résultat de ses efforts, il trouva le prince achevant son repas sans la plus légère marque d'inquiétude.

La suite prouva combien peu étaient fondées les craintes que manifestaient au prince les personnes de sa suite. Car, quoiqu'il soit incontestable que plus d'un individu dans le palais du prince, et même en sa présence, eût parlé de lui dans les termes les plus inconvenants et les moins respectueux, et qu'il eût été positivement proposé de le retenir en otage, ce langage inconvenant fut relevé avec indignation par la personne à laquelle il était adressé, tandis que la proposition de garder le prince en otage, fut stigmatisée (page 339) comme une violation de la foi jurée et une tache à l'honneur national. Dans cette circonstance, comme dans presque toutes les autres, les mesures les plus efficaces furent prises par la garde civique, pour empêcher toute espèce d'insultes ; nobles, fonctionnaires et citoyens de tous rangs s'unirent dans ce but louable. L'on remarqua dans les rangs de cette garde plusieurs personnes de la haute aristocratie qui partageaient les fatigues du service ; ce fut à cette occasion que le prince d'Orange, sortant de son palais, aperçut le marquis de Chasteler (Depuis grand-écuyer du roi Léopold) en sentinelle à la porte extérieure : « Quoi ! (dit S. A. R. en souriant) vous ici, marquis ! Vous êtes donc un brave !» - « Oui, monseigneur ( répondit le marquis en présentant les armes), quand la patrie est en danger, il n'y a d'autre distinction entre les citoyens que celle qui résulte du plus ou moins de zèle pour sa défense. »

Dans les moments de loisir que lui laissaient les importantes délibérations de la commission, le prince donnait des audiences aux personnes qui désiraient lui faire part de leurs opinions, ou se promenait, presque sans suite, dans les rues, entretenant avec sa franchise et son affabilité ordinaires, les personnes que le hasard lui faisait rencontrer. Mais S.A. R. n'avait pas à se plaindre (page 340) de la conduite du peuple à son égard ; le langage de tous ceux auxquels il parlait, l'aspect de la ville et l'expression des physionomies ont dû le convaincre que toutes les demi-mesures devaient être inefficaces, et que le seul moyen d'empêcher qu'une rupture ne devînt inévitable était de faire de promptes concessions, ou de déployer immédiatement des forces imposantes. Cette opinion ne peut faire l'objet d'un doute, et les partisans les plus dévoués du prince, ceux qui depuis ont montré le plus sincère attachement à sa famille, s'accordaient tous pour lui exposer le danger de la temporisation et l'urgente nécessité de mesures décisives. Aussi les choses arrivèrent au point, que les vues et les intentions de ceux qu'on pouvait considérer comme les chefs du mouvement se montrèrent si clairement que, le 2 au soir. M. Gendebien, dans une entrevue qu'il eut avec le prince, après lui avoir dépeint, avec énergie, l'état de l'esprit public, lui annonça sans hésiter le désir universel d'une séparation entre les deux pays. Alors, conjurant le prince de faire cause commune avec les Belges, il le pressa de se placera la tête du peuple et de s'assurer la vice-royauté ou la couronne. La première, dans le cas d'une séparation administrative, la seconde dans celui d'une rupture complète, « événement qui peut se réaliser (ajouta-t-il), si le roi reste sourd aux réclamations des provinces méridionales. »

(page 341) Mais en cette occasion, tout sentiment d'intérêt personnel et d'ambition céda à un profond respect filial, sentiment honorable au plus haut point pour le cœur du prince, mais fatal aux intérêts même qu'il voulait défendre. Oui, ce prince que des calomniateurs ont accusé d'être fils désobéissant, époux sans foi, mauvais père, infâme voleur, et Dieu sait quoi encore ! rejeta sans hésiter l'offre qu'il ne dépendait que de lui d'accepter, offre qui, à la satisfaction de toutes les puissances de l'Europe, plaçait sur sa tète une couronne digne de l'ambition des plus illustres princes.

« Non, monsieur (s'écria S. A. R.), c'est impossible ! Vous êtes père, vous êtes distingué par vos vertus domestiques comme bon père et fils respectueux. Quelle opinion alors auriez-vous de moi si je sacrifiais les intérêts de mon père aux miens ? Quelle confiance auriez-vous dans un homme qui oublierait son serment de fidélité à son roi (et ce roi est son père !) pour satisfaire sou ambition ? Je suis flatté de votre choix ; mais je serais indigne de votre estime et du respect que vous me témoignez, si j'acceptais vos propositions. Je suis père aussi (ajouta le prince avec une profonde émotion) et je dois un bon exemple à mes enfants. La postérité ne dira pas qu'un Nassau arracha le diadème du front de son père pour le placer sur le sien. »

(page 342) Ce fut à peu près en ces termes que le prince refusa les offres séduisantes qui lui étaient faites ; et dans cette disposition d'esprit, il attendit la commission qui avait annoncé l'intention de terminer son travail de bonne heure dans la matinée du 3.

Dans l'après-dîner de ce jour mémorable, le dernier qui vit un membre de la famille d'Orange dans les murs de ce palais, élevé par le peuple en souvenir des brillants services du prince, M. Ch. de Brouckère et autres membres des états-généraux furent reçus par S. A. R., et lui confirmèrent en termes formels tout ce que d'autres personnes lui avaient déjà dit. A 10 heures, la commission ayant terminé son travail et résolu, à l'unanimité, de demander la séparation, fut introduite auprès du prince, et, par l'organe de son président le duc d'Ursel, elle annonça formellement la volonté générale. Mais quoique S. A. R. eût assisté à ses délibérations, elle croyait difficilement à l'unanimité de ce vœu et, en conséquence, elle ordonna, pour sa propre conviction, que cette question fût immédiatement soumise à une réunion générale des membres des États qui se trouvaient alors à Bruxelles, des députés de Liége et des autres villes des provinces, des chefs de sections, des principaux membres du barreau et enfin de tous les habitants les plus influents.

Aussitôt que ces personnes furent assemblées au palais, S. A. R. parut, et leur dit, avec une vive (page 343) émotion : « Messieurs, je vous ai appelés pour que vous me fassiez connaître franchement votre opinion sur les propositions de la commission. Est-il vrai que le vœu général soit pour une séparation administrative ?» A peine eût-il prononcé ces mots, que la séparation fut réclamée par des cris unanimes mêlés à ceux de « Vive le prince ! »  Ces cris, qui éclatèrent dans toute la salle, furent en outre répétés au dehors par la foule : aussitôt que ces acclamations tumultueuses eurent cessé, le prince s'avança au milieu du cercle, et, après avoir parlé avec deux ou trois personnes, il entama avec le major Moyard une conversation qui, quoiqu'imparfaitement rapportée par les journaux de l'époque, fit une sensation profonde dans la pays.

Après s'être appesanti sur la nature des griefs de la nation, et sur la difficulté de concilier les intérêts opposés des deux pays, le major Moyard termina ainsi : « Il est un moyen, monseigneur, de satisfaire tous les partis, et c'est celui que propose la commission et que nous approuvons tous ; oui, prince, sans une séparation administrative, sous la domination du roi, il n'est pas possible de ramener la tranquillité. Le feu peut être étouffé pour un moment, mais l'incendie se rallumera à la première occasion. On peut faire taire nos plaintes, on peut nous opprimer ; mais on chercherait vainement à nous asservir. »

(page 344) Ces observations parurent faire sur le prince une vive impression. Ses manières décelaient une grande agitation. Frappé de la hardiesse et de la franchise de ces paroles dont il n'avait peut-être pas encore senti toute la portée, il réfléchit un moment et dit : « Mais qu'entendez-vous par la séparation ? Expliquez-vous ! » - « J'entends une séparation analogue à celle qui existe entre la Suède et la Norwége, entre l'Autriche et la Hongrie. » - «Sentez-vous bien, monsieur (répliqua le prince), toute la gravité de cette demande ? Ne savez-vous pas que le roi ne peut y consentir sans violer la constitution et les traités qui le lient ? Vous imaginez-vous que le royaume des Pays-Bas ait été créé pour les beaux yeux de la maison d'Orange ? Non, monsieur, la question n'est pas dynastique, mais européenne ; car l'Europe n'a formé ce royaume que comme une barrière contre les empiétements de la France. » - « Monseigneur (répliqua le major), le royaume n'en restera pas moins une barrière quand on parlera français à Bruxelles et hollandais à La Haye ; et lorsque la Belgique aura une constitution loyale et consentie par elle, au lieu d'être régie par une loi fondamentale, aussi contraire à ses intérêts et à ses besoins, que favorable à ceux de la Hollande. Il est une loi qui domine tous les traités, c'est celle de la nécessité ; et dans ce moment nous y sommes soumis. » Après quelques moments de réflexion, (page 345) S. A. se tourna vers l'assemblée et, d'une voix ferme, dit : « Dans l'éventualité d'une telle séparation, jurerez-vous fidélité à la dynastie des Nassau ? » -  On lui répondit : « Oui ! oui ! » de toutes parts avec un enthousiasme qui paraissait vrai. - « Si les Français tentaient de forcer l'entrée du pays, fraterniseriez-vous avec eux ? » - « Non ! non ! (fut la réponse générale) nous voulons nous séparer de la Hollande, mais non pas être unis à la France. » - « Si les Français nous attaquaient (s'écria le prince en s'animant), s'ils envahissaient le royaume, marcheriez-vous à mes côtés pour les repousser ? » - « Oui ! oui ! nous le ferions ! » fut de même la réponse générale ; et plusieurs voix ajoutèrent : « Non seulement nous repousserions les Français, mais nous repousserions de même tous ceux qui voudraient se mêler de nos affaires. »

II y eut un moment de silence ; la dernière phrase parut a voir fait une grande impression sur le prince, tandis que quelques officiers de son état-major et les généraux hollandais présents à cette entrevue chuchotaient entre eux et montraient par des signes de mauvaise humeur qu'ils comprenaient la portée des paroles qu'on venait de prononcer. Le prince, comprimant ses propres sentiments, dit avec dignité et émotion : « MM., vous savez bien que je ne suis pas le maître, mais le premier sujet du roi. Tout ce que je puis faire, c'est de présenter vos demandes au roi, et j'ai la ferme conviction (page 346) qu'il fera tout ce qu'il dépendra de lui pour satisfaire à vos désirs. Mais (ajouta S. A. R.) ne répondrez-vous pas à mon cri de vive le roi !» - Quelques voix répondirent : « Oui ! » mais elles furent couvertes par les cris : « Non ! non ! jusqu'à ce qu'on ait accédé à nos vœux et redressé nos griefs, nous crierons : « Vive le prince ! Vive la liberté ! Vive la Belgique ! Restez prince, restez parmi nous ! soyez notre chef, notre roi, notre père ! »

Les plus vives démonstrations d'enthousiasme éclatèrent de toutes parts ; on agitait en l'air les chapeaux, les mouchoirs ; quelques-uns se pressaient les mains, d'autre embrassaient leurs voisins, tandis que la plupart fondaient en larmes.

L'émotion était générale et arrivée à un point difficile à décrire. Le prince lui-même ne put s'en défendre et parut profondément affecté. Un homme plus ambitieux, plus machiavélique, un homme qui aurait voulu profiter des circonstances, se serait mis en avant et, sacrifiant tout à son intérêt personnel, aurait saisi avidement ce qu'on lui jetait pour ainsi dire à la tête. Mais il devait en être autrement. Se remettant promptement par un de ces brusques changements qu'on a souvent remarqués chez lui, le prince prit un air grave et pénétré. Mettant la main sur son cœur, et se redressant avec dignité, il dit : « Je vous remercie des sentiments que vous exprimez à mon (page 347) égard. Mais mon premier devoir envers le prince dont je suis le premier sujet, c'est de donner l'exemple de l'obéissance. Mon cœur, mes sympathies sont avec vous. Je n'ai jamais rien fait, je ne ferai jamais rien qui me rende indigne de votre estime. Prenez patience et tout ira bien. J'espère bientôt revenir ici avec de bonnes nouvelles, et vous voir heureux et contents. Jusque-là (et ici la voix de S. A. parut altérée), jusque-là, adieu !...»

Alors il salua l'assemblée et allait se retirer, lorsque le major Moyard, s'avançant de nouveau, lui dit : « Monseigneur, j'ai une autre prière à vous faire au nom de mes concitoyens. Nous avons les plus fortes raisons de croire que l'intention de plusieurs intrigants est d'essayer d'exciter la populace à assaillir les troupes aussi tôt que V.A.R. sera partie ; permettez-moi de vous prier d'ordonner qu'elles évacuent la ville. Leur séjour parmi nous, dans les circonstances présentes, est complètement inutile et humiliant, jusqu'à un certain point, pour elles, emprisonnées qu'elles sont dans les murs du palais. Au point d'irritation où sont portés les esprits, il importe d'éviter toute cause de froissement. Nul de nous, si bien disposé qu'il soit, ne peut répondre des événements. » - « J'examinerai cette question immédiatement (répondit le prince) ; mais répondez-vous alors de la sûreté des palais. » - « Sur nos têtes ! « fut la réponse. Alors, mettant la main sur le ruban (page 348) tricolore que cet officier portait à sa boutonnière, le prince ajouta : « Toutes les concessions seront- elles de mon coté ? N'y aura-t-il pas de réciprocité de votre part. Quand donc disparaîtra ce ruban ?» - « Au nom du ciel (répondit son interlocuteur), ne vous occupez pas de telles bagatelles à présent. Que fait la couleur d'un ruban, comparée à la sûreté du royaume ? Soyez persuadé que si des mesures ne sont pas promptement prises pour satisfaire aux exigences de la Belgique, vous risquez de tout perdre à la fois. »

Le prince se retira dans son cabinet, congédia la commission, et, après en avoir délibéré avec les officiers-généraux, donna aux troupes l'ordre de quitter la ville. L'assemblée se sépara, après avoir signé la pièce suivante, qui fut contre-signée par S. A. R. et publiée sous forme de proclamation.

« Habitants De Bruxelles !

» S. A. R. le prince d'Orange va se rendre immédiatement à La Haye, pour présenter lui-même nos réclamations à S. M. Il les appuiera de toute son influence, et il a lieu d'espérer qu'elles seront accueillies. Aussitôt après son départ, les troupes évacueront Bruxelles. La garde bourgeoise s'engage sur l'honneur à ne souffrir aucun changement (page 349) de dynastie et à protéger la ville et notamment les palais. »

Une particularité remarquable et qui est encore enveloppée de mystère, signala le départ du prince. Quoiqu'il soit extrêmement difficile d'en constater la vérité, et qu'elle n'ait encore été rapportée nulle part, toutefois il ne nous est pas permis de douter de son authenticité.

MM. Van de Weyer, Rouppe et quelques autres personnes ayant désiré obtenir une dernière entrevue du prince, avant qu'il ne quittât la ville, furent admis en sa présence et lui dépeignirent de nouveau, dans les termes les plus énergiques, les dangers de la situation présente. Après avoir rappelé les griefs et établi leur conviction de l'impossibilité d'un retour à l'ancien ordre de choses, ils pressèrent S. A. R., au nom de ce qu'il se devait à lui-même, à ses enfants, à son père et à l'Europe, de bien faire comprendre au roi la nécessité de consentir à une séparation, sans laquelle il serait impossible de conserver la Belgique à sa dynastie. La promptitude et la résolution furent déclarées indispensables ; car la fermentation populaire, dans la capitale et les provinces, était au point d'ôter tout espoir d'y maintenir la tranquillité, au delà de 10 ou 15 jours, si une réponse définitive n'arrivait avant cette époque. »

Le prince répondit que, « tout en étant profondément (page 350) pénétré de l'état critique des choses, et tout en leur déclarant confidentiellement qu'il partageait, en général, leurs opinions et surtout celle qu'ils émettaient sur la nécessité d'une séparation, il craignait de ne pas pouvoir faire partager ses convictions à son père. S. M., qui semblait ne pas voir le danger, suspecterait probablement la fidélité de son rapport, l'accuserait d'exagérer le péril, et attribuerait peut-être son insistance à des vues ambitieuses, assurément bien éloignées de son esprit. » Il ajouta alors « qu'il ne manquerait pas d'employer tous les arguments possibles, pour déterminer le roi, mais que, quelque entraînante que serait sa conviction, il doutait du succès, à moins qu'on ne lui donnât quelque document qui prouvât au roi le désintéressement de sa conduite, et démontrât qu'il n'avait pas trop chargé les couleurs du tableau, et qu'en plaidant pour une séparation, il ne faisait que céder à la loi de la nécessité. Il allait sans dire que ce document serait tout à fait confidentiel, et que les personnes qui y apposeraient leurs signatures s'engageraient sur l'honneur à ne pas en divulguer le contenu. » Une discussion s'engagea sur la question de savoir si les personnes présentes à l'entrevue avaient le pouvoir de rédiger ou de signer une pareille pièce, sans consulter le vœu général, et sur la forme et la teneur qu'on lui donnerait. Ces objections furent levées, et on signa (page 351) une pièce qui, par l'ensemble de sa rédaction, ressemblerait assez à une attestation de la bonne conduite et de la connaissance intime de l'état réel des choses qu'aurait montrées le prince, pendant son séjour à Bruxelles, et de la concordance parfaite de ses opinions avec celles du peuple belge.

Le secret solennellement promis par les personnes qui ont signé ce document exclut la possibilité d'en donner une copie ; mais il ne peut y avoir de doute sur son existence. L'histoire des révolutions fournit à peine un fait plus singulier que celui qui montre l'héritier d'une couronne obligé de demander aux sujets révoltés de son père un certificat tendant à ajouter à la foi due à ses paroles, et à le disculper de toute mauvaise intention.

Moins d'une heure après cette scène, le prince monta à cheval, et retourna à Vilvorde, escorté jusqu'à Laeken par un détachement de la garde bourgeoise à cheval. Peu de temps après, il fut suivi par les troupes, et Bruxelles fut abandonné à la garde des citoyens. Ainsi se termina ce remarquable épisode qui formera une des pages les plus intéressantes de l'histoire de la maison de Nassau. Deux proclamations, annonçant le résultat de ce qui s'était passé pendant la journée, furent publiées, et les mesures les plus actives furent prises pour compléter l'organisation de la garde (page 352) bourgeoise et maintenir la tranquillité dans la ville.

Quoique l'on soit généralement d'accord pour louer sans réserve le dévouement du prince d'Orange pendant ces trois jours mémorables, il est difficile de comprendre comment il put se permettre de se livrer à des conférences telles que celles que nous avons rapportées, et surtout comment il put apposer sa signature aux proclamations qui furent faites le jour de son départ.

Ayant consenti à entrer en ville et à écouter les plaintes du peuple, il était politique de lui offrir sa médiation en ce qui avait rapport aux griefs. Mais en promettant d'appuyer la demande d'une séparation, le prince se mettait en contradiction avec ses principes avoués, et en opposition directe avec la loi fondamentale et le roi, pour les opinions duquel il devait avoir le plus profond respect, à moins que, mettant tout scrupule de côté, il n'eût résolu de se jeter dans les bras du peuple. En agissant, comme il venait de le faire, il avait certainement été trop loin pour les intérêts du roi et pas assez pour les siens.

La question qu'il soumit à l'assemblée ne pouvait amener qu'une conclusion déplorable. Les personnes qui se trouvaient là, si elles n'étaient pas dans un état de révolution ouverte, avaient (page 353) au moins pris les armes contre le gouvernement, dont elles méconnaissaient l'autorité, et contre la dynastie dont elles foulaient les emblèmes aux pieds. Appeler le ruban aux couleurs du Brabant un signe de ralliement, quand celui aux couleurs d'Orange était proscrit ; protester de leur fidélité, lorsqu'ils venaient d'abattre les insignes royaux, et refusaient leurs hommages au nom du roi ; nier la révolution, quand l'entrée de la ville était refusée aux troupes royales commandées par un des fils du roi, tandis que celles qui s'y trouvaient étaient à chaque instant menacées d'être attaquées par la populace qui les retenait prisonnières ; enfin tenter d'établir que le mouvement n'avait pas pris un caractère de révolution flagrante, étaient des sophismes qui pouvaient servir aux vues du moment, mais qui ne peuvent tromper la postérité. Quel pouvait d'ailleurs être leur objet en niant la révolution ? Si ce n'était pas une révolution, c'était au moins une révolte, et alors le roi était excusable de poursuivre son système, et d'exiger la soumission comme préliminaire nécessaire de toute concession.

Aucune des réponses affirmatives aux questions qui avaient rapport à la dynastie ou à la France ne pouvaient être regardées comme concluantes. Les personnes rassemblées au palais n'avaient aucune autorité ni collective ni individuelle, sauf celle que leur donnait la force de la révolte. Non (page 354) seulement leur mission était illégale pour cet objet, mais à l'exception de M. Ch. de Brouckère et d'un très petit nombre de membres des états-généraux, aucun d'eux n'était autorisé à se dire l'organe ou l'interprète des sentiments de la nation. Si le prince les soupçonnait de manquer de fidélité à sa dynastie ou de quelqu'intention cachée de se jeter dans les bras de la France, il était plus politique de dissimuler ces soupçons, surtout alors que ces personnes protestaient contre les intentions révolutionnaires qu'on aurait pu leur supposer. Il est évident que si leur réponse affirmative ne présentait aucun avantage, des réponses différentes eussent été extrêmement nuisibles ; car alors il ne restait au prince qu'à leur déclarer en face qu'il les considérait comme des rebelles et des traîtres, et qu'ils se plaçaient ainsi dans un état d'hostilité ouverte avec toute la nation.

Au lieu de ces questions, il eût été plus prudent de se borner à examiner leurs griefs, à écouter leur demande de séparation et à leur parler à peu près ainsi : « Messieurs, vos griefs me semblent bien fondés ; il importe qu'il y soit fait droit sans délai. Quoique personne ne puisse contester au roi le droit constitutionnel de choisir ses ministres, il ne voudra pas, j'en suis persuadé, contrarier vos désirs sur ce point. J'emploierai toute mon influence pour obtenir ce que vous désirez à cet égard ; mais la question de (page 355) séparation est hors de ma compétence, les états-généraux peuvent seuls décider d'une affaire qui tend directement à changer cette loi fondamentale dont vous-mêmes demandez la stricte exécution. Un monarque voisin ne vient-il pas d'être renversé de son trône pour avoir violé la charte ! Est-il juste que vous exigiez de votre roi qu'il suive un exemple qui peut lui attirer une semblable destinée ? Vous appréciez trop bien ma position, j'en suis sûr, pour vouloir me charger d'une demande pour laquelle, bien qu'elle puisse être juste et fondée dans votre manière de voir, je ne saurais vous offrir mon appui, sans manquer à mes devoirs comme fils et comme sujet.

« En consentant a me rendre au milieu de vous, en faisant, comme je l'ai fait à votre volonté, le sacrifice de mes propres sentiments, en écoutant l'expression de vos opinions individuelles et collectives, je vous ai donné les plus fortes preuves de ma sollicitude pour votre bien-être, de mon désir de coopérer au rétablissement de l'ordre et d'une confiance sans bornes dans votre loyauté. Quels que soient les résultats, vous vous rallierez, j'en suis assuré, à la dynastie, et vous vous joindrez à moi, pour repousser toute agression de la part de la France. Si les ennemis de la paix de l'Europe forcent le gouvernement de ce pays à rompre l'harmonie qui existe entre lui et les autres états (page 356) de l'Europe, vous vous montrerez dignes de vos ancêtres, en suivant ma bannière au champ d'honneur ; et ce ne sera pas la première fois, mes amis, que je vous aurai conduits à la victoire.

« Je cède à votre désir, en ce qui concerne la retraite des troupes, et je vous quitte sans que ma confiance en votre loyauté soit diminuée, mais avec le regret que mes efforts pour rétablir la tranquillité n'aient pas produit immédiatement les résultats que je désirais. »

Quoique l'avenir ait prouvé qu'un langage semblable aurait été inefficace, il eût été moins impolitique que celui qu'on attribua au prince, et qui ne servit qu'à augmenter la confiance du peuple dans ses forces, et à diminuer celle qu'il avait dans l'héritier du trône ; car il avait affaire à des hommes qui rachetaient leur inexpérience politique par un tact et une adresse peu ordinaires, et qui, s'ils n'avaient pu le décider à les commander ou à s'unir à eux, l'avaient au moins entraîné à être leur auxiliaire. Mais s'il fut impolitique de traiter les questions qui furent agitées dans la conférence qui eut lieu au palais, combien ne fut-il pas plus imprudent encore, de la part de S. A. R., de signer une proclamation contenant une phrase telle que celle qui suit : « La garde bourgeoise s'engage, sur son honneur, a ne pas souffrir un changement de dynastie ! »

Dans la position difficile où il s'était hasardé, (page 357) seul au milieu d'une ville rebelle, sans conseillers, et entouré d'hommes qui ne devaient lui inspirer aucune confiance, il pouvait être entraîné dans des discussions oiseuses. Mais signer une semblable proclamation, c'était reconnaître directement la faiblesse de l'autorité royale, aussi bien que l'omnipotence de ses ennemis, état de choses qu'il ne devait pas sanctionner s'il ne dépendait pas de lui de l'empêcher. Car, que signifiait ce mot souffrir, si ce n'est que la dynastie n'existait que par tolérance, et qu'il était au pouvoir du peuple en armes de violer la constitution et la loi, de tolérer ou de déposer la dynastie selon son bon plaisir. Quelle confiance pouvait-il avoir dans une promesse faite sur l’honneur ? Ces mots étaient une dérision des formes solennelles habituellement employées envers les chefs des états, dans les temps les plus calmes. Les sujets les plus fidèles sont obligés de prêter serment au roi ; il était par conséquent absurde de supposer, un seul instant, qu'un peuple en révolte et connaissant ses forces, se croirait lié par un engagement de fidélité contracté sur l'honneur.

Les forces numériques du peuple sont toujours employées, dans les guerres civiles, à diminuer ou à détruire les forces morales du gouvernement, et si elles sont bien dirigées elles doivent avoir le dessus. Mais aussi longtemps qu'il reste aux princes une ombre d'autorité, ils ne doivent pas (page 358) avouer leur impuissance. Le sentiment que le peuple a de sa force est une admirable barrière contre les empiétements du despotisme et doit tenir les souverains en garde contre toute pensée de violer la liberté de leurs sujets. Mais quand un roi reconnaît publiquement la doctrine que sa couronne peut lui être ravie par un caprice du peuple, non seulement il y a là une inconséquence avec les théories de la souveraineté héréditaire, et une reconnaissance dangereuse des droits du peuple à l'insurrection, mais encore il en résulte une sorte d'invitation au peuple d'exercer le pouvoir électif, chaque fois qu'il croit pouvoir le faire, que sa cause soit juste ou non.

Nier la force numérique, ou plutôt physique des masses, ce serait nier l'évidence ; mais rien n'est plus dangereux que d'appeler le peuple à résoudre ce problème. Peu importe que la forme de l'état soit républicaine ou monarchique, la position de ceux qui sont appelés à le diriger est à peu près la même à l'égard du peuple. Détruisez leur influence morale et vous leur enlevez toute leur force. Enseignez au peuple que le fondement du gouvernement est dans la nation et non la force de la nation dans le gouvernement, et il n'y aura pas de gouvernement possible ; car du moment où l'illusion de la force morale de l'autorité est détruite, elle ne peut plus jouir d'une heure de sécurité ; son existence est à la merci des masses.

(page 359) La phrase de cette proclamation à laquelle nous faisons allusion contenait l'apologie de toutes les révolutions et reconnaissait positivement la dépendance de la dynastie. Elle donnait la victoire au peuple, même avant que la question fût décidée. Car on doit se rappeler que le fait d'être en révolution fut, malgré l'évidence, nié jusqu'au dernier moment, et que, hormis la suppression de la cocarde orange, aucun acte hostile contre un membre de la famille royale n'avait eu lieu, excepté ceux provoqués par les questions du prince lui-même.

# CHAPITRE DOUZIEME

Révolte de Louvain. - Le peuple attaque les troupes et les expulse de la ville. - Assassinat du major Gaillard. - Le général Trip s'avance sur la ville. - Il reçoit l'ordre de se retirer. - Troubles d'Aix-la-Chapelle. - Conduite honorable de ses habitants. - Défaite de la populace. - La sédition se répand dans les provinces. - Manque d'énergie des généraux et des gouverneurs. - Liège fraternise avec la capitale. - M. Rogier assemble un corps de volontaires et marche à sa tête sur Bruxelles. - Lassitude des citoyens. - Leur désir du rétablissement de la tranquillité. - Les forces royales se rassemblent autour de la capitale.

 (page 360) La matinée du jour où le prince partit de Bruxelles fut signalée par un acte de violence de la part du peuple de Louvain, et une faiblesse de la part de la troupe, qui prouve jusqu'à quel point allait l'exaltation de l'un et l'incompréhensible pusillanimité qui caractérisa toutes les opérations de l'autre, depuis la nuit du 25 août, jusqu'à la signature de l'armistice en novembre. Ce terrible épisode se lie si intimement aux événements et (page 361) donna lieu à un tel sentiment d'horreur en Europe, qu'il mérite d'être rapporté.

Des rapports exagérés, venus du dehors, sur l'intention où étaient les troupes hollandaises non seulement de désarmer, mais encore de châtier les bourgeois, éveillèrent facilement les passions du peuple, surtout dans une ville où les classes inférieures conservent encore tant de ce caractère turbulent et féroce des premiers temps, et sur lesquelles quelques patriotes exaltés avaient une grande influence. Comme cela a lieu dans toutes les occasions de tumulte, on vit des groupes se former vers le soir ; petit à petit ils se réunirent, et constituèrent une sorte d'émeute, remplissant l'air des cris de : « Vive la liberté ! Mort aux Hollandais ! » On les vit bientôt s'élancer vers l'hôtel- de-ville, et demander des armes. Le bruit s'était répandu dans le peuple que la caserne recelait un dépôt d'armes à feu. Le major Gaillard, cet infortuné commandant de la place, se montra et affirma sur son honneur que cela n'était pas ; malgré cette assurance, la populace se porta vers la caserne, força l'ouverture des portes, et pénétra dans le bâtiment, où malheureusement elle découvrit une ou deux caisses de mauvais fusils hors de service. Sans s'arrêter à examiner l'état de ces armes, la multitude se jeta sur cette prise et, avec des cris de triomphe et des menaces brutales, déclara qu'elle avait été trompée. (page 362) Encouragée par ce succès, elle exigea que la garnison mît bas les armes et quittât la ville.

Convaincu de la faiblesse de la garnison, composée en grande partie de jeunes recrues, Gaillard y consentit prudemment ; en conséquence, il se rendit sur le théâtre du rassemblement et donna l'assurance au peuple, sur son honneur, que, s'il voulait rester tranquille et ne pas molester les soldats, il prendrait des mesures pour évacuer la ville le plus tôt possible.

Malheureusement, pendant ces négociations, quelques-uns des meneurs, les plus audacieux et les plus exaltés, attaquèrent le poste de garde et tentèrent de le désarmer ; sur quoi les soldats, sans attendre les ordres de leurs chefs, tirèrent sur la populace. Il s'ensuivit à l'instant une effroyable confusion. La canaille, devenue frénétique en voyant deux ou trois des siens blessés, s'élança sur les soldats dont quelques-uns furent terrassés et désarmés, tandis que le reste abandonna le champ de bataille, laissant les agitateurs maîtres de la ville.

Gaillard, quoique complètement étranger à cette résistance partielle, et qui, dans tous les cas, eût été excusable d'avoir repoussé la force par la force, fut accusé d'être l'auteur d'un acte prémédité de trahison. On lui conseilla de quitter la ville, et de se retirer avec sa famille à Anvers. C'est à son retour de cette dernière ville qu'eut (page 363) lieu plus tard cette épouvantable tragédie dont les détails horribles, toute exagération à part, sont encore sans pareils dans les annales de la barbarie, tragédie sans exemple, et pour l'honneur de la Belgique, sans imitateurs. Car quoiqu'aucun langage ne soit assez énergique pour stigmatiser ce crime odieux, quoiqu'aucun étranger ne puisse traverser Louvain sans frémir, en pensant que ses murs ont contenu des monstres, capables d'une cruauté aussi atroce que le lâche assassinat de cet infortuné, il est juste de dire qu'il n'y eut pas un cœur dans le pays, qui ne se soulevât de dégoût et d'indignation lorsque ce crime fut connu. Cet acte horrible d'atrocité fut non seulement unique, mais la sensation qu'il produisit prouva l'aversion du peuple pour de pareils attentats (Quelques-uns des assassins de l'infortuné Gaillard, ont été mis depuis en jugement et condamnés à diverses peines). Car, à part cette effrayante exception, la révolution belge a été pure de sang humain. Il n'y a pas eu d'autre victime de la fureur populaire ou de la vengeance des tribunaux. Sans doute, le peuple avait soif de dévastation, mais, même dans sa plus grande effervescence il ne se montra pas altéré de sang ; si quelques victimes ont succombé des deux côtés, c'est sur le champ de bataille et non sous le poignard d'un assassin.

(page 364) La nouvelle de cet événement ne fut pas plus tôt connue au quartier-général du prince Frédéric, que celui-ci donna l'ordre au général Trip de s'avancer immédiatement à la tête d'un bataillon d'infanterie et de deux escadrons, avec quatre pièces de campagne, pour rétablir l'ordre et l'autorité du roi. A l'apparition des vedettes avancées sur les hauteurs qui dominent la ville, on sonna le tocsin, le peuple courut aux armes, des barricades furent construites, et on prit unanimement la résolution de repousser les troupes royales. La régence envoya une députation au général Trip, en le suppliant de ne pas faire sur la ville une tentative qui deviendrait le signal d'une lutte sanglante. Le général ayant allégué la nécessité d'exécuter les ordres qu'il avait reçus, la négociation traîna tellement en longueur qu'on ne put maîtriser l'impatience de la populace.

Quelques-uns des plus exaltés se jetèrent dans les champs et, à l'abri des fossés et des haies, attaquèrent les sentinelles avancées par un feu vif de mousqueterie. Le général Trip se préparait à repousser cette attaque, lorsqu'un ordre arriva du quartier-général qui lui enjoignait de se retirer et d'éviter toute collision avec le peuple. Enhardis par le succès, les agresseurs poursuivirent les troupes royales à quelque distance, et ne rentrèrent dans la ville qu'après avoir épuisé toutes leurs munitions. Une commission de sûreté publique (page 365) fut immédiatement formée sous la présidence de M. Van Meenen.

Quelle qu'ait pu être la marche suivie par les autres villes du royaume, Louvain avait complètement jeté le masque et pris l'initiative dans la guerre civile. Mais cette ville était destinée à donner son nom à un épisode non moins fatal et non moins déplorable de la révolution. La Providence semblait avoir ordonné que l'assassinat de Gaillard fût vengé par les désastres du mois d'août suivant.

Pendant que ces événements se passaient en Belgique, une certaine agitation se manifestait dans la partie des provinces rhénanes la plus rapprochée de sa frontière. Aix-la-Chapelle, dont presque toute la population est composée d'ouvriers de fabrique connus par leur turbulence, fut pendant quelque temps le théâtre de graves désordres. L'étincelle électrique qui avait traversé les pays voisins, laissa dans cette ville des marques déplorables de sa fâcheuse influence. Le noble dévouement des citoyens et de la police arrêta une conflagration qui, si elle se fût étendue, eût enveloppé tout le pays dans un vaste incendie.

Par suite de ses rapports journaliers avec la ville de Verviers, par l'intermédiaire des paysans des environs de Liège qui fournissent les marchés, et de la plupart de ses ouvriers qui appartiennent aux districts wallons, le bruit des événements de Bruxelles (page 366) et de ceux de la vallée de la Vesdre s'était promptement répandu dans Aix-la-Chapelle. Comme la ville n'avait d'autre garnison qu'un détachement du 30e régiment d'infanterie, une douzaine de gendarmes et l'état-major de la landwehr, quelques hommes sans aveu essayèrent de faire une émeute dans l'espoir d'assouvir leur soif de pillage avec la même impunité que leurs voisins de Belgique.

Quoique la déposition de plus de 300 témoins, interrogés lors du jugement des 71 misérables saisis dans cette échauffourée, ait prouvé que les désordres n'avaient pas directement une tendance politique, cependant on ne peut pas nier que la politique n'ait eu quelque influence sur ces événements ; s'ils ne furent pas le résultat immédiat de la fermentation causée par les journées de juillet, ils eurent lieu à la suite des excès commis plus tard à Bruxelles et à Verviers. Les premiers symptômes de désordres paraissent s'être manifestés le 29, à l'arrivée de la diligence de Liége, dont les postillons et les chevaux portaient des rubans aux couleurs françaises. Cet événement causa la plus grande agitation. Mais quelle que puisse avoir été la cause indirecte de ce mouvement, il se borna à une attaque brutale contre les individus et les propriétés. Le pillage, les massacres et l'incendie étaient le but ; la liberté n'était qu'un prétexte. Les cris de «Vive Napoléon ! Vire la liberté ! » poussés par la populace, (page 367) n'étaient que des cris d'encouragement que se renvoyaient les misérables pour s'exciter à leur œuvre de vol et de dévastation.

Les auteurs de ces désordres étaient tous des gens de la plus basse classe ; les meneurs étaient des voleurs avérés. Les dépositions des témoins ont pleinement prouvé qu'aucun homme de quelque éducation n'a pris part à ces scènes de désordre. On n'attaqua aucun édifice public, et si l'on se porta vers la prison, ce ne fut que pour mettre en liberté les 290 détenus qui s'y trouvaient, parmi lesquels il y avait plusieurs scélérats destinés, en cas d'élargissement, à se mettre à la tête d'une révolte qui ressemblait plus à l'un des terribles exploits de Schinder Hannes, qu'à une émeute populaire. Il est vrai qu'on entendit le cri de « Vivent les Belges ! » Mais l'on a su plus tard que beaucoup de wallons avaient pris une part active dans le pillage, et on les a désignés comme les principaux chefs de la bande qui voulait mettre le feu aux quatre coins de la ville. On ajouta que plusieurs de leurs blessés avaient passé la frontière et que presque tous les autres avaient disparu. Mais en admettant que les wallons aient pris une part active dans le tumulte, et l'on ne peut en douter, il est à remarquer que des 71 individus mis en jugement, tous étaient sujets du roi de Prusse, à l'exception de deux, dont l'un était Hollandais (d'Amsterdam) et l'autre était d'Augsbourg. Il fut prouvé, d'un autre côté, qu'un officier belge, qui s'était joint à la bourgeoisie armée, se distingua en cette occasion dans la défense des lois. Les propriétés de plusieurs citoyens notables de la ville furent plus ou moins ravagées. Mais la principale victime fut un Anglais, M. Charles James Cockerill, frère du propriétaire de Seraing, domicilié depuis longtemps en Prusse, et fondateur de plusieurs de ces établissements florissants qui tendent par degrés à placer ce pays au sommet de l'échelle de la prospérité commerciale et industrielle. Ce fabricant, dont la philanthropie et la noble hospitalité sont devenues proverbiales dans le district d'Aix, vit sa maison complètement pillée (Darslellung der Verhandlungen vor den Assissen zu Köln, 1831, etc., etc. Von. J. Venedey, p. 94); car indépendamment d'une perte de 135,000 fr. en billets de banque, 12,000 en or, et 3,000 thalers en argent, la valeur du mobilier détruit dépassa 52,191 thalers.

Mais le succès des perturbateurs fut de courte durée. Les bourgeois se rassemblèrent au plus vite, et s'étant placés sous le commandement du commissaire de police, M. Brendamour, ils s'unirent au détachement d'infanterie et chargèrent bravement les agitateurs, dont sept furent tués et quarante blessés dans la maison de M. Cockerill. Alors s'avançant avec rapidité contre ceux qui (page 369) attaquaient la prison, ils tuèrent, blessèrent, dispersèrent la bande entière, et avant le coucher du soleil l'émeute était apaisée ; et cependant toute la troupe que commandait Brendamour n'excédait pas 120 hommes, dont 40 seulement appartenaient à l'armée et à la police ; si le général de Bylandt et M. deKnyff s'étaient conduits de cette manière, la révolte de Bruxelles aurait eu un sort semblable.

Il serait inutile de suivre pas à pas les progrès de la fermentation populaire dans les différentes provinces belges. Qu'il suffise de dire que si le grand-duché de Luxembourg et la ville de Gand semblaient peu sympathiser avec l'insurrection, et que si Anvers protestait contre la demande de séparation que ses négociants regardaient comme préjudicielle à leurs intérêts, Liége, Mons, Ath, Tournay, Namur, Leuze, Charleroy, Dinant, Verviers, Louvain, ainsi que tout le pays wallon et borain, comme aussi cette partie de la Flandre désignée sous le nom de plat-pays, se ralliaient au mouvement de la capitale. En effet, tous les yeux étaient tournés avec inquiétude vers la métropole. Toute la Belgique, à l'exception des villes ci-dessus citées, désirait ardemment suivre l'exemple de Bruxelles, qui était devenu le grand foyer vers lequel tous les rayons convergeaient.

(page 370) Les gouverneurs des provinces conservaient à peine un vestige d'autorité, et les régences, ainsi que les corps constitués dont les pouvoirs émanaient du gouvernement, étaient incapables de résister au torrent de l'opinion publique.

Aussi la régence de Bruxelles trouva-t-elle nécessaire d'adhérer à la demande de séparation, et en conséquence elle envoya un courrier à La Haye porteur d'une adresse dans ce sens. Cet exemple fut suivi par Liége et les autres villes, de sorte que les seules autorités constituées qui semblassent avoir encore un reste de connexité avec le gouvernement furent irrésistiblement entraînées par le torrent révolutionnaire. Le peuple avait, dans le fait, obtenu une puissance non équivoque, et s'il ne se livra pas à d'autres excès, le mérite n'en est certainement pas aux autorités civiles ou militaires. L'influence morale des premières était réduite à la plus complète nullité, et la force physique des dernières entièrement paralysée ; les unes et les autres n'étaient plus que des objets de dérision.

Mais à mesure que la faiblesse du gouvernement devenait plus manifeste, son insouciance apparente pour le danger augmentait. S'il n'eût pas été dans la plus incroyable erreur, s'il ne s'était pas trompé sur les dispositions des grandes (page 371) puissances à son égard, il eût, sans aucun doute, abandonné un système d'hésitation et de temporisation tout à fait hors de saison. S'il n'avait pas considéré la cause de la dynastie comme celle de tous les autres monarques, et sa conservation comme liée à celle de la paix générale, il eût embrassé un système tout différent de celui qu'il suivit depuis le 26 août 1830 jusque dans l'hiver de 1832, quand il préféra la possession de deux forts insignifiants sur l'Escaut, à celle de deux demi-provinces égales en richesses et en population à la septième partie de la vieille Néerlande. Si le cabinet hollandais eût possédé cette perspicacité éclairée, cette connaissance profonde des affaires et de l'esprit public de l'Europe qu'on attribuait jadis à ses diplomates, si ses hommes d'état eussent été aussi remarquables par leur pénétration des choses à venir, qu'ils le sont par leur logique et l'habileté avec laquelle ils discutent le passé, ils eussent vu qu'aucun terme moyen, aucune transaction n'était possible avec le peuple, et que l'intervention des souverains étrangers était tout à fait improbable. Il ne leur restait donc que l'alternative d'accorder tout ce qui était demandé et, se plaçant à la tête du mouvement, d'entraîner le pays avec eux, ou bien d'attaquer la rébellion à sa naissance et de l'écraser, avant qu'elle n'eût eu le temps d'arriver à maturité. S'ils eussent choisi la première alternative, (page 372) la nation se serait ralliée avec ardeur à la dynastie, et les libéraux de l'Europe se fussent joints à eux ; s'ils eussent choisi la seconde, tous les gouvernements eussent applaudi ; car, à cette époque, le soulèvement était l'objet d'une exécration universelle et regardé comme un acte de démence, comme une révolte que rien n'autorisait.

On eût dit que le gouvernement néerlandais était convaincu que l'Europe avait constitué ce royaume dans le seul intérêt de sa dynastie, tandis que le royaume et la dynastie n'étaient qu'un moyen d'élever une barrière contre la France ; bien plus, il s'imaginait que les grandes puissances, ayant concouru à son élévation dans le but de cimenter la paix en 1814, se coaliseraient pour une guerre générale, afin de maintenir son intégrité en 1830, oubliant que ces heureux temps étaient depuis longtemps passés, où la volonté des souverains était celle des nations, et que les peuples, qui sont le nerf de la guerre, croient, de nos jours, avoir quelques droits d'examiner comment on dispose de leur sang et de leurs trésors. Ces suppositions erronées peuvent seules expliquer la ténacité que ce gouvernement a mis à suivre une ligne de politique si fertile en conséquences désastreuses pour la dynastie qu'il voulait sauver.

Les fautes du gouvernement ne furent pas perdues (page 373) pour ses adversaires, soit dans la capitale, soit dans les provinces. Liége surtout se signala par son énergique approbation de ce qui se passait à Bruxelles. Le pouvoir du gouverneur Sandberg étant tout à fait méconnu, et le général Boecop s'étant retiré avec la garnison dans la citadelle, l'autorité publique tomba entièrement dans les mains des patriotes. Heureusement peut-être pour la sécurité des propriétés, ceux qui se placèrent à la tête du mouvement se dévouèrent avec zèle pour empêcher le pillage, tout en adoptant les mesures les plus décisives, pour faire triompher la révolte, et envoyer des secours en armes et en hommes à Bruxelles. Louvain avait la première donné l'exemple en repoussant les troupes royales. Liége vint après, et envoya un corps d'hommes armés dans l'intention avouée d'aider au renversement du gouvernement.

Ce fut à cette époque que les noms de MM. Lebeau et Ch. Rogier, tous deux membres du barreau de Liége, apparurent pour la première fois sur l'horizon politique. Le premier, dont le caractère honorable et l'éloquence lui ont valu la confiance de ses concitoyens, fut choisi pour faire partie d'une députation envoyée près du prince d'Orange à Bruxelles, mission qu'il remplit avec mesure et sagacité. Le second, que son énergie et ses opinions libérales avaient rendu cher aux classes inférieures, était signalé comme (page 374) un homme fait pour apaiser ou exciter le peuple et en conséquence on le choisit comme commandant du corps de volontaires.

L'enthousiasme des Liégeois, qu'on pourrait en quelque sorte comparer à celui que montrèrent les Marseillais dans la révolution française, quoiqu'ils n'eussent pas la férocité de ces derniers, était parvenu au plus haut point, lorsqu'ils apprirent la concentration des troupes autour de Bruxelles. Ils considéraient cette capitale comme le cœur d'où dépendait toute la vitalité du pays. En conséquence, ils résolurent de lui prêter leur assistance, pour les aider à l'heure du péril, pour stimuler l'esprit de ces citoyens dont les plus influents voulaient, au su de tout le monde, la réconciliation à tout prix.

Ralliant autour de lui un corps de trois à quatre cents volontaires, qu'il arma avec les fusils pris dans les magasins des armuriers, et qu'il paya au moyen de bons signés « au nom du peuple belge ! » M. Rogier se mit à leur tête et marcha sur la capitale.

C'est avec le plus grand étonnement qu'on vit cette bande aventureuse arriver saine et sauve à sa destination, traînant avec elle plusieurs caisses d'armes et deux pièces de canon, dont une était servie par un vétéran nommé Charlier, mieux connu plus tard sous le nom de la Jambe de bois.

L'arrivée de M. Rogier et de ses compagnons (car (page 375) on peut à peine lui donner la dénomination militaire de détachement), quoique redoutée par les citoyens bien disposés, qui voyaient avec peine la ville se remplir d'une foule d'étrangers turbulents, fut accueillie avec enthousiasme par la multitude applaudissant avec justice au succès et à la hardiesse de cette entreprise ; car M. Rogier avait dû parcourir une route couverte de détachements des troupes royales, qui permirent que des hommes et des canons, partis de Liége, pussent faire une entrée triomphale dans Bruxelles, sans avoir rencontré la plus légère opposition.

Cette négligence de la part des commandants hollandais, qu'elle soit le résultat de leur manque d'énergie ou d'ordres supérieurs, est inconcevable. S'ils eussent rempli leur devoir, n'auraient-ils pas dû poursuivre cette bande faible et indisciplinée, et, en cas de résistance, la faire prisonnière ou la passer par les armes ! Permettre qu'elle traversât tout le pays, mèche allumée et bannière déployée, était un moyen direct d'encourager la révolte, et lui donner une idée de sa puissance, qui devait plus tard produire les plus fâcheux résultats.

L'exemple de Liége fut bientôt suivi par Jemmapes, Wavre et d'autres villes ; les volontaires venant de toutes les parties du pays, affluèrent dans la capitale, mais pour la plupart par détachements isolés, sans armes, excepté quelques (page 376) fusils de chasse, et sans autre mobile que cette soif de désordre qui se faisait sentir dans les rangs des classes inférieures à cette époque. On remarquait aussi qu'un grand nombre d'étrangers, surtout des Français, dont plusieurs étaient connus pour des agents de la propagande parisienne, arrivaient dans la ville et se mêlaient aux groupes formés sur les places publiques, ou haranguaient les habitués des cafés dans les termes les plus violents et les plus démocratiques. Beaucoup d'étrangers, aussi habitant la ville antérieurement, prenaient une part active au mouvement et semblaient s'être identifiés à la cause du peuple.

Mais quelle qu'ait pu être l'intention des étrangers qui affluaient à Bruxelles, ils furent fort heureusement, de même que les habitants, tenus en respect par la prudence des citoyens qui avaient pris les rênes du pouvoir ; car s'il restait quelque vestige de l'autorité légale, elle s'était entièrement concentrée dans les chefs et l'état-major de la garde bourgeoise. Le gouverneur de la province, M. Vanderfosse, déclara que ses fonctions étaient devenues nominales ; la régence fut contrainte de suivre l'impulsion de l'opinion populaire, et M. de Knyff, directeur de la police, avait abandonné son poste lors du départ du prince d'Orange. Heureusement, M. Plaisant, avocat jouissant de beaucoup de popularité et d'influence, consentit à prendre l'administration de ce département (page 377) difficile, et, pour prouver sa résolution de faire respecter les lois, il fit immédiatement arrêter le chef de la bande de brigands qui avaient dévasté les établissements de M. Wilson à Uccle. En effet ce fut par l'ordre de ce nouveau directeur de la police, que ce chef nommé Fontaine fut arrêté, mis en jugement et condamné à 20 ans de fers. Indépendamment de l'arrivée des volontaires liégeois, tous les moyens possibles furent mis en usage pour exciter l'ardeur et soutenir le courage des citoyens, dont un grand nombre commençait à se plaindre de la fatigue et de l'ennui que leur causait un service militaire qui ne leur laissait de relâche ni le jour ni la nuit.

La plus grande partie avait pris les armes, les 26 et 27, pour protéger les propriétés, mais non dans la pensée qu'ils seraient soumis pendant un temps indéfini à toute la contrainte, aux fatigues, à la perte de temps et aux autres désagréments du service militaire. Aucun n'avouait hautement ces idées, mais le désir évident de la grande majorité était de voir la ville rendue à la tranquillité et eux-mêmes délivrés de tous ces soins par la rentrée pacifique des troupes royales. En outre, comme la crainte de voir les excès populaires se renouveler, diminuait graduellement, leur ardeur militaire commençait aussi à se relâcher ; un examen plus froid leur faisait envisager le péril sous un autre point de vue ; ils se voyaient dans une (page 378) cité ouverte, sans autre défense que quelques barricades.

Les troupes royales arrivaient peu à peu de la Hollande ; le roi paraissait déterminé à ne faire aucune concession, et la guerre semblait inévitable. Il n'en était pas un parmi eux qui ne fût convaincu qu'aussitôt que le prince Frédéric aurait rassemblé son artillerie, il établirait ses batteries sur les hauteurs qui commandent la ville, et la mettrait dans l'alternative de se rendre ou d'être brûlée ; car il était impossible de supposer qu'il voudrait compromettre la vie de ses soldats dans les rues de Bruxelles.

Par des appels et des ordres du jour répétés, le général d'Hoogvorst stimulait les citoyens les plus influents pour qu'ils se joignissent à la force armée, et on fit une souscription dont le produit était destiné à payer les personnes des classes pauvres qui s'enrôleraient ; mais cette ardeur tant désirée ne se manifestait que faiblement. La force armée ne dépassait guère 3,500 hommes, dont 900 étaient de service chaque jour.

**CHAPITRE TREIZIEME**

Détresse des classes inférieures. - Bienfaisance de plusieurs familles belges. - Banquet offert à de Potter à Paris. - Position de l’armée du prince Frédéric. - Elle le retire devant les patrouilles belges. - Arrivée du prince d'Orange àLa Haye. - Son entrevue avec le roi. - Il fait une proclamation qui exaspère le peuple. - Une députation est envoyée à Vilvorde au prince Frédéric. - Troubles dans le pays. - Violence des journaux hollandais. - Comité de sûreté publique formé à Bruxelles. - Arrivée de M. Cartwright.

(page 379) Une autre source de malaises sérieux commençait à se manifester ; les affaires étaient dans une stagnation complète depuis près de dix jours. Il ne se faisait plus de demandes ni dans la capitale, ni dans les provinces. L'argent ne circulait plus ; le crédit était nul, le travail paralysé ; par conséquent aucun moyen de subsistance pour les ouvriers ; la misère des classes inférieures croissait avec une effrayante rapidité. Toute l'aristocratie, à peu d'exceptions près, s'était retirée dans les (page 380) châteaux, et les Anglais, qui contribuaient pour une si grande part à la richesse et à la prospérité du pays, avaient abandonné la ville. Ceux qui demeuraient avaient supprimé leurs équipages, réduit leur dépense, fermé leurs maisons et écrit sur leurs portes : « Maison à louer. » Ils ne dépensaient que le strict nécessaire pour les besoins de leur famille. La régence avait offert de donner du travail, dans les fossés et les canaux qui environnaient la ville ; mais les artisans accoutumés à leurs occupations sédentaires, et n'étant pas disposés à ces travaux fatigants, refusaient de travailler ; et ceux qui acceptaient dépensaient leur argent en excès de boisson.

L'avenir était triste, et les malheurs ne pouvaient être évités que par des dons volontaires ; à cet effet, des commissions furent nommées dans les paroisses pour aller de porte en porte réclamer des dons. Mais ce moyen ne pouvait fournir que des secours limités, et comme les demandes de travail décroissaient à mesure que les inquiétudes allaient en augmentant, la détresse devait nécessairement amener le pillage. Heureusement que la bienfaisance des citoyens en général, et la philanthropie et le patriotisme des familles d'Aremberg, de Mérode, d'Hoogvorst, de Brouckère, Le Bon, Gendebien et Meeus, empêchèrent le mal ; et quelque grandes que fussent les souffrances des pauvres, il ne se commit aucun vol, aucun excès. (page 381)

Néanmoins, l'enthousiasme général pour la cause nationale (car elle avait à cette époque pris un caractère décidé de nationalité) s'étendait parmi les classes inférieures, s'augmentait des rapports qui arrivaient de Paris et de l'assurance qu'ils donnaient aux chefs du mouvement qu'aucune intervention étrangère n'aurait lieu, dans le cas de collisions avec les Hollandais. Les journaux français publiaient des articles sur les témoignages flatteurs de sympathie que recevaient de Potter et ses compagnons d'exil. La députation anglaise, qui avait passé la Manche pour porter aux Parisiens les félicitations des radicaux de Londres, avait visité et complimenté les exilés, sur leur martyre glorieux et le noble combat dans lequel leurs concitoyens étaient engagés. Il leur fut offert par la garde nationale parisienne un second banquet où ils furent comblés d'honneurs et d'applaudissements qui ne peuvent être comparés qu'à ceux décernés jadis au célèbre Franklin.

Plusieurs membres des états-généraux, étant arrives à Bruxelles, adressèrent à leurs collègues une circulaire par laquelle ils les engageaient à s'assembler sans délai dans cette capitale, pour conférer sur les mesures qu'il convenait de prendre. Lors de la première convocation des chambres à La Haye, plusieurs membres avaient résolu de ne point s'y rendre, et cette résolution, à laquelle les autres avaient adhéré, avait été (page 382) maintenue depuis le départ du prince. Mais une décision de cette nature pouvant être regardée comme une déclaration ouverte de rébellion, détruisait toute possibilité de négociations subséquentes, et les obligeait d'employer la force pour obtenir les concessions qu'ils espéraient ; en conséquence, ils revinrent sur leur détermination et résolurent unanimement de se rendre à La Haye et de soulever la question de séparation.

Cette résolution se fortifia par la nouvelle que le baron de Stassart, un de leurs membres, qui était parti pour La Haye comme président de la députation de Namur, avait été gravement insulté par la populace de Rotterdam, que sa vie avait été menacée et qu'il avait été obligé de rentrer en Belgique, sans pouvoir atteindre le but de son voyage. Quoique cette nouvelle ne fût pas rassurante, les députés belges déclarèrent qu'en persistant dans leur première intention ils feraient preuve de faiblesse, et tous, à l'exception d'un ou deux retenus pour maladie, se préparèrent à partir.

Les événements marchaient rapidement, et la crise approchait. Chaque jour était marqué par quelque nouvel acte d'audace de la part du peuple, et apportait quelque preuve de la timidité et de l'hésitation des commandants royaux ; toutefois la position occupée par les forces que commandait le prince Frédéric, présentait tous les (page 383) avantages pour cerner la cité. Choisir une position stratégique, quand S. A. R. n'avait à combattre qu'une ville ouverte et une multitude indisciplinée, privée d'artillerie, c'était se jouer de l'art de la guerre. Son rôle était si facile, sa marche si clairement tracée, qu'il est difficile de concevoir comment il a pu se tromper. Son corps d'armée, fort d'environ 6,000 hommes d'infanterie, était concentré entré Vilvorde, Malines et les villages environnants. Sa réserve occupait Contich et Anvers. Sa droite s'appuyait à la grande route de Gand, entre Assche et Bruxelles, et sa gauche s'étendait jusqu'à Dieghem, à travers la chaussée de Louvain qui passe par Tervueren, interceptant de cette manière toutes les grandes communications dans la capitale, excepté celle par Waterloo et Halle. Son arrière-garde était en sûreté, et chaque jour ajoutait à ses forces. Dibbets occupait Maestricht ; Chassé était à Anvers ; Van Gheen dans la citadelle de Namur ; Boecop occupait celle de Liége, et le duc Bernard de Saxe-Weimar occupait Gand avec des forces supérieures. Schepern et Goethals étaient à Ostende et à Bruges. Les garnisons de Mons et de Tournay étaient suffisantes pour défendre au moins leurs citadelles et tenir ces villes en respect. Mais en moins de quinze jours tout cela fut perdu pour le roi.

La témérité du peuple s'augmenta au point (page 384) qu'il sortait de la ville pour faire des reconnaissances aux alentours. Ayant, dans une de ces circonstances rencontré un détachement de l'armée royale parti de Tervueren, non seulement il prit position avec l'air déterminé d'un ennemi disposé à attaquer, mais un officier fut dépêché au quartier-général pour inviter le prince à ordonner à ses troupes de se retirer, en le rendant responsable des événements. Au grand étonnement des citoyens eux-mêmes, cette incroyable demande fut à l'instant même accordée.

Au lieu de répondre que, tout en faisant ce qu'il était en son pouvoir pour éviter l'effusion du sang, il était déterminé à conserver sa position, et à préserver ses troupes de toute insulte, le prince souffrit que ses soldats eussent la honte de se retirer de Tervueren devant une poignée de misérables armés pour la plupart de bâtons, de fusils de chasse et de toutes les armes qui leur étaient tombées sous les mains. Au lieu de concentrer peu à peu ses forces et de les faire insensiblement avancer, de manière à envelopper la cité et à intercepter ainsi toutes ses communications avec l'extérieur, il recula son quartier-général vers Anvers, leva son camp, dissémina son armée dans des cantonnements plus éloignés, et laissa toutes les communications libres ; ses détachements, il est vrai, arrêtaient scrupuleusement les diligences et les voitures de voyage, mais en revanche (page 385) elles laissaient circuler librement les troupes armées, leur artillerie, leurs munitions et leurs approvisionnements.

Pendant que le prince Frédéric jouait aussi inconsidérément la partie qui s'était engagée, le prince d'Orange se rendait en toute hâte à La Haye. A son arrivée, il fut reçu avec un enthousiasme extraordinaire par le peuple qui, en apprenant son entrée à Bruxelles, l'avait regardé comme perdu. Le roi lui-même s'empressa d'aller à sa rencontre ; et cette entrevue fut des plus pathétiques.

Mais la joie qu'éprouvait le roi du retour d'un fils dont les jours avaient été menacés et de la bouche duquel il espérait apprendre la soumission des rebelles et le rétablissement des couleurs de la maison d'Orange, fit place au chagrin et à l'étonnement quand la vérité lui fut connue. Fidèle à sa promesse, le prince d'Orange aborda immédiatement les questions soulevées par la commission de Bruxelles ; il détailla tout ce qui s'était passé et conjura le roi d'accéder sans retard aux demandes des Belges ; le prince plaida leur cause avec une chaleur et une énergie qui touchèrent profondément son pure, sans cependant ébranler sa volonté.

Cédant toutefois au torrent de l'opinion publique, le roi avait déjà accepté la démission de M. Van Maanen. L'honorable retraite de ce vieux (page 386) serviteur du trône fut connue officiellement le 3 septembre. Mais cette concession si ardemment et si longtemps désirée par le peuple venait trop tard. Si elle avait été accordée un mois plus tôt, si M. Van Maanen avait forcé le roi à accepter sa démission, afin de vérifier si tel était véritablement le but de l'effervescence populaire, il aurait rendu au roi un important service. Alors on aurait bien vu si son nom était le prétexte ou la cause des griefs, et cette concession qui répugnait tant au roi n'aurait pas été accordée sans utilité. Du moment que la séparation était demandée, la retraite de M. Van Maanen ne signifiait plus rien.

Un conseil de cabinet ayant été convoqué, le prince d'Orange exposa le résultat de sa mission, et termina en disant que dans sa conviction il n'y avait qu'une séparation administrative qui pût prévenir les événements les plus désastreux. MM. Delacoste et Van Gobbelschroy, ministres des départements de l'intérieur et des colonies, et tous deux Belges, appuyèrent chaleureusement le prince, et celui-ci offrit de retourner à Bruxelles avec ces deux ministres, répondant sur sa tête du rétablissement immédiat de l'ordre, si le roi voulait bien lui accorder plein pouvoir pour agir comme il le jugerait convenable dans l'intérêt général.

Si le roi avait accepté cette offre, la révolution finissait ; s'il avait dit : « Allez, mon fils, ne perdez pas de temps, dites aux Belges qu'en acceptant (page 387) le spectre des deux pays je n'avais eu vue que le bien-être du peuple, et que les intérêts de la dynastie doivent s'effacer devant ceux de la nation. Je vous nomme vice-roi, et je vous donne des pouvoirs illimités pour promettre mon consentement à une séparation ultérieure. Mais il est de mon devoir de roi constitutionnel de demander à la représentation nationale un bill d'indemnité qui me justifie d'avoir enfreint les traités et la loi fondamentale. » Si le prince était retourné à Bruxelles porteur d'une proclamation dans ce sens, il est plus que probable que la bannière des Nassau flotterait en ce moment à côté de l'étendard brabançon sur les tours de Sainte-Gudule.

La position du roi était très embarrassante ; il était lié et par la loi fondamentale et par les traités ; et un esprit aussi méthodique et aussi pacifique que le sien, aussi fortement imbu de l'omnipotence de la légitimité, dut reculer, avec effroi, devant l'idée de devancer ses sujets et ses alliés dans la violation des traités et de la loi fondamentale ; mais si, s'élançant de son trône, il s'était jeté à la tête du mouvement révolutionnaire, s'il avait déployé la bannière de la liberté, comme l'avaient fait souvent ses illustres aïeux, la Belgique se serait prosternée à ses pieds, et il se plaçait en première ligne parmi les souverains de l'Europe régénérée.

(page 388) L'adhésion immédiate du roi au projet de séparation, semblait d'autant moins difficile qu'il n'avait pas été accueilli défavorablement par le cabinet, et qu'il s'accordait avec les vues de presque toute l'oligarchie commerciale de la Hollande, dont la jalousie trouvait un aliment dans la prospérité toujours croissante de la ville d'Anvers. Au moyen d'un tel arrangement, le renouvellement du traité des barrières, quant à l'Escaut, ne devait pas être impraticable, et pour obtenir ce point, les villes d'Amsterdam et de Rotterdam auraient consenti à presque tous les sacrifices qu'on leur aurait demandés.

Mais plus la crise devenait imminente, plus elle exigeait de l'énergie et de la présence d'esprit, plus le cabinet temporisait On négligeait les avis du prince d'Orange ; on écartait ses offres. L'on résolut de s'en tenir à la loi fondamentale dont les Belges demandaient l'abrogation, et de se rejeter sur les traités dont les grandes puissances semblaient faire bon marché. Les travaux du cabinet aboutirent à une proclamation extrêmement vague, qui, tout en exprimant des regrets pour le passé, laissait néanmoins peu d'espérances pour l'avenir.

Cette proclamation, quoique pleine des sentiments les plus honorables pour le cœur du roi, (page 389) quoiqu'essentiellement modérée et constitutionnelle, n'était pas de nature à satisfaire aux besoins du moment. Elle ne fut pas plus tôt affichée à Bruxelles, qu'elle fût arrachée, foulée aux pieds ou brûlée sur les places publiques, au milieu des bravades et des insultes de la populace. L'indignation qu'elle excita fut si vive, que les notables de la ville crurent nécessaire de se réunir en conseil à l'hôtel-de-ville, et, dans l'espoir d'atténuer plutôt que de détruire le mal, résolurent d'envoyer une députation au prince Frédéric à Vilvorde, pour le prier d'unir ses efforts à ceux de son frère, à l'effet d'obtenir du roi son consentement à la demande de séparation.

Le prince reçut avec affabilité cette députation composée exclusivement de membres des états-généraux, et écouta avec attention leurs observations. Mais tout en leur répondant sur les points généraux avec cette réserve et cette prudence qui distinguent son caractère, il leur avoua franchement que la proposition de séparation lui paraissait devoir rencontrer de l'opposition de la part de la couronne, tant sous le point de vue dynastique que sous le point de vue européen. Et quoique convaincu que le roi était disposé à sacrifier toute considération personnelle au bien-être du pays, il voyait à leur demande des obstacles tels qu'ils ne pourraient être levés qu'avec de grands efforts et de longues négociations, tant à l'intérieur qu'à (page 390) l'étranger. La prudence et la discrétion que le prince Frédéric mit en cette circonstance, dans ses paroles et sa conduite, prouvèrent qu'il était initié aux vues secrètes de son père, et qu'il ne céderait pas à ces accès d'émotion qui avaient entraîné le prince d'Orange à donner aux Belges de fausses espérances, dont les opinions bien connues du roi ne permettaient pas la réalisation.

En attendant, le peuple de la capitale prenait les mesures les plus énergiques de défense ; les arbres des boulevards furent abattus et convertis en palissades ; les maisons voisines furent crénelées ; les barricades des différentes portes et des rues avoisinant les remparts furent encore fortifiées, et celles de l'intérieur de la ville multipliées au point d'interrompre la circulation des voitures et même des cavaliers. Cependant, les habitants des provinces étaient loin d'être tranquilles ; des bandes de braconniers et de maraudeurs infestaient les forêts, détruisaient la chasse, endommageaient les arbres, en dépit des gendarmes et des gardes-champêtres, qui abandonnaient leur poste, ou étaient chassés par ces maraudeurs ; les châteaux et les maisons de plaisance, habités par la noblesse et les gens riches, furent, surtout dans le Hainaut, assaillis par des groupes de mendiants insolents ou de volontaires en route pour la capitale, qui, aux cris de « vive la liberté ! levaient des contributions d'argent ou de provisions, (page 391) et dans plus d'une occasion, les propriétaires furent obligés de les expulser. Chacun s'effrayait de l'idée de voir naître un système général de pillage et d'incendie, et craignait que le cri terrible de « guerre aux châteaux » qui avait couvert la France de misère et de sang en 1793, ne devînt le cri de ralliement de ces bandes répandues dans tout le pays, sous le prétexte de courir au secours de la capitale.

Les états-députés, pour remédier autant que possible à ces désordres, invitèrent les autorités municipales à appeler les citoyens aux armes, à former des gardes et des patrouilles, à organiser enfin un système général de police protectrice. Mais le pouvoir moral du gouvernement avait perdu toute son influence ; et cette pièce, signée par le gouverneur, ne produisit aucun résultat avantageux. En conséquence, chacun dut prendre telles mesures qui lui parurent les plus convenables, pour garantir sa propre sécurité, d'après le plus ou moins de danger que couraient ses propriétés, et les moyens qui étaient à sa disposition. Heureusement la moralité du peuple résista en général à la tentation et aux exemples de pillage et de désordre. Tous les yeux et tous les cœurs étaient tournés vers Bruxelles ; une sorte de levée en masse (car on peut lui donner ce nom), commença partout, mais particulièrement dans les provinces wallonnes. Le paysan (page 392) abandonnait ses champs, l'ouvrier ses ateliers, le mineur sa houillère ; toutes les classes laborieuses quittaient simultanément leurs travaux, et se portaient sur la capitale, où elles s'attendaient à trouver des moyens d'existence, et à jouir sans contrainte de la vie oisive du soldat. La charge de loger et nourrir cette affluence d'étrangers exigeants, sans lois et sans discipline, finit par devenir insupportable aux Bruxellois, et devint une source de misère et de mécontentement. Les habitants adressèrent les plus pressantes remontrances à l'état-major de la garde bourgeoise, qui représentait à cette époque la force publique ; on tâcha d'arrêter le mal, par une proclamation qui, en remerciant les volontaires de leurs intentions patriotiques, les invitait pour l'avenir à rester chez eux, et à se tenir prêts à porter du secours à Bruxelles lorsque les intérêts du pays l'exigeraient.

Quoique l'effervescence fût arrivée au plus haut point en Belgique, l'exaspération n'était guère moindre dans les provinces du nord. Toute la nation hollandaise s'unit pour offrir au trône des démonstrations de fidélité et exprimer l'horreur que leur inspirait la conduite des provinces méridionales. Ces cris de haine et de défiance furent répétés par la presse périodique, et rapportés par les journaux belges, dont ils augmentaient l'animosité et l'exaltation. Le Staats-Courant, journal officiel de La Haye, ne cherchait (page 393) pas à déguiser la pensée du gouvernement. Dans un article de fond du 7 septembre, il annonçait que « le roi ayant appris avec indignation la continuation de la révolte et de la résistance à l'autorité légale, dans quelques parties du Brabant méridional et de la province de Liége, avait donné les ordres les plus sévères aux gouverneurs et commandants, de ne rien épargner pour couper le mal dans sa racine et repousser la force par la force. » Dans le Journal d'Arnheim du même jour, on remarquait un article des plus violents : « Les rebelles (écrivait cette feuille) demandent la séparation des deux parties du royaume ; ils refusent de s'unir au prince d'Orange pour crier « Vive le roi ! » jusqu'à ce que leur demande soit satisfaite. Qui sont ceux qui demandent cette séparation ? Sont-ce les représentants de la Belgique ? nullement ; mais quelques bourgeois rebelles de Bruxelles et de Liège, et sept membres des états- généraux, parmi lesquels est le méprisable comte de Celles. Aux armes donc ! Mort aux rebelles ! Le sang des rebelles n'est pas le sang de nos frères. Ce langage trouvera de l'écho dans le cœur de habitants de la Hollande, de la Gueldre, de la Frise, de Groningue, d'Utrecht, du Brabant septentrional et de la plus grande partie des Flandres. » Le Nederlandsche gedachten, autre journal, s'exprimait ainsi : « Plus de négociations ! La guerre ! Guerre aux rebelles, aux assassins ! »

(page 394) Ce langage, quoiqu'essentiellement impolitique par rapport à la Belgique, exprimait les sentiments de la nation hollandaise, et il trouva un écho dans la plus grande partie de l'Europe. La nature des griefs qui avaient si longtemps pesé sur la Belgique, et avaient amené la révolution, était à peine connue même des membres du corps diplomatique, et encore moins des cabinets et des peuples qu'ils représentaient. Le caractère du mouvement même était complètement méconnu, il était, en général, considéré comme futile, et la rébellion comme le fait d'un petit nombre de démocrates, incendiaires, soulevés contre le gouvernement paternel du souverain le plus éclairé de l'Europe. On accusait l'insurrection de n'être qu'une dégoûtante copie des journées de juillet, dépourvue des caractères qui ennoblissaient cet événement. C'était une révolte sans cause et sans objet, une tentative de destruction de la part des jacobins, sans aucune chance pour l'avenir. Ou disait qu'une demande de séparation avec la Hollande n'était qu'un prétexte pour se réunir à la France, et que le seul mobile des acteurs principaux de ces scènes de désordre était de rallumer les passions qui commençaient à s'éteindre en France, et ainsi, sous le prétexte de soutenir les institutions libérales, de replonger toute l'Europe dans une guerre d'opinion.

A cette époque, la cause du peuple belge était donc essentiellement anti-européenne, tandis que (page 395) celle des Hollandais trouvait de la sympathie dans tous les cœurs. Excepté en France et sur quelques points de l'Angleterre, chaque voix les accusait. Jamais nation n'eut à combattre contre de plus grandes difficultés morales, jamais cause politique ne fut plus impopulaire. Si la destinée des Belges les eût abandonnés à l'arbitraire des peuples de l'Angleterre et de l'Allemagne, un effort unanime les eût jetés sous les pieds des Hollandais et livrés à leur domination. Les journaux anglais, les plus libéraux même, ne défendaient leur cause qu'avec tiédeur, tandis que le reste de la presse anglaise et allemande s'unissait pour fulminer l'anathème contre eux. Ceux même, dont la plume avait auparavant défendu la cause de la liberté, se tournaient contre eux et stigmatisaient leurs efforts pour obtenir le redressement de griefs, du nom de machination odieuse de quelques anarchistes.

Si, dans ces derniers temps, ces préjugés contre les Belges s'adoucissent, cela est dû tant à la conduite modérée et sage de leurs hommes d'état et de leurs diplomates qu'aux efforts de quelques amis zélés de leur cause qui ont concouru, au moyen de la presse anglaise et allemande, à les présenter sous leur véritable jour, autant toutefois que la censure de ce dernier pays a permis l'insertion d'articles favorables à leur cause (Ni la Gazette d'Augsbourg, ni le Staats Zeitung de Berlin, ni aucun journal influent en Allemagne n'accepte des articles favorables à la cause des Belges. Récemment encore, toute la presse trans-rhénane s'est montrée dévouée au roi des Pays-Bas et a contribué à propager les plus violentes préventions contre la Belgique, sans qu'il fût possible de les combattre). (page 396) Mais si les Belges s'étaient imaginé que leur cause fût populaire, s'ils avaient supposé que les sentiments des nations allemande et anglaise leur fussent en général favorables, ils se seraient trompés de tout point.

L'Europe avait à choisir entre une guerre contre le républicanisme et l'indépendance de la Belgique, et elle préféra cette dernière, comme une espèce de vaccine politique nécessaire pour empêcher l'invasion d'une maladie contagieuse. Les Belges profitèrent avec sagesse de cette circonstance ; mais ils ne doivent pas attribuer la reconnaissance de leur indépendance au désir général de les voir se consolider comme puissance. Leur dieu tutélaire fut la force des événements et non la justice de leur cause ; et peut-être doivent- ils plus à leur position topographique, qu'à toute autre circonstance. Si la nature les eût placés à 20 lieues de la frontière de France, ils ne se fussent jamais soulevés, ou bien ils eussent été aisément soumis. La Belgique fut comme un brandon ardent placé près de la mine et qui, à la moindre agitation, pouvait donner lieu à la plus terrible explosion ; elle peut être comparée à la poudre (page 397) fulminante qui éclate au moindre choc ; ce fut donc une politique admirable que celle qui réussit à empêcher l'explosion.

Mais il est juste de dire qu'à mesure que l'horizon devenait plus sombre autour d'eux, leur énergie morale et leur audace allaient croissant. Ils s'apercevaient bien que l'opinion générale était contre eux ; toutefois ayant plus de pénétration et de sagacité que leur roi, ils comprenaient que la parole et la presse pouvaient les condamner, mais que l'épée ne serait pas tirée du fourreau pour les soumettre. Ils comprirent qu'ils pouvaient compter sur l'appui moral de la France et la neutralité physique de toute l'Europe, et qu'avec une population de quatre millions d'individus, ils avaient quelque raison d'espérer qu'ils pourraient tenir tête à un peuple qui ne comptait que la moitié de ce chiffre. Leur seule crainte était que l'Angleterre, au moyen d'un arrangement avec la France, n'envoyât, d'après les sollicitations pressantes du cabinet hollandais, des troupes pour occuper Ostende et Anvers.

Leur audace et leur courage eussent redoublé, s'ils avaient su que le ministère anglais, auquel cette proposition fut faite, avait franchement annoncé sa détermination d'éviter toute intervention armée. « Si le roi des Pays-Bas ne peut maintenir la couronne qui a été placée sur sa tête, je mériterais de perdre la mienne, si, dans le seul (page 398) but de la lui rendre, je plongeais l'Europe dans une guerre générale. » Telle a été, dit-on, la réponse faite par le roi d'Angleterre, quand on l'engageait à accueillir favorablement la demande d'intervention. L'Angleterre et l'Europe recueillent maintenant les fruits de sa prudence.

A mesure que le temps éclaircira les événements, l'Europe se convaincra non seulement que les Belges méritent sa sympathie, mais que le roi des Pays-Bas est en grande partie la cause de ses malheurs, non qu'il ne soit, comme homme, resté sans tache, mais à cause de ses retards maladroits et impolitiques. Sous ce rapport, il sera généralement blâmé en Europe ; car, par une suite d'actes inconsidérés, il détruisit la barrière élevée avec tant de peine contre la France ; il chercha à jeter le continent dans une nouvelle guerre sanglante et ruineuse, pour récupérer ce qu'il n'aurait jamais dû perdre ; et quand la Grande-Bretagne voulut garantir à sa maison la possession du trône de la Belgique en y plaçant le prince d'Orange, le roi Guillaume, par sa fatale obstination, par ses demi-mesures, par sa politique intempestive, détruisit cette combinaison, et força ceux qui étaient sincèrement dévoués à ses intérêts à agir contre lui et à le traiter en ennemi.

A l'époque où le langage auquel nous avons fait allusion était tenu par les journaux hollandais, un gouvernement prudent eût employé tous ses (page 399) efforts pour modérer la violence de la presse ; il eût tâché d'obtenir des éditeurs, d'en revenir à un langage plus modéré, et de rester dans une sage réserve, sans laquelle la guerre civile était inévitable. Il aurait ainsi dissimulé ses intentions, et, attendant que l'épée fût tirée du fourreau pour lancer ces diatribes, il n'eût répondu aux injures des journaux belges que par un silence digne et politique. Car quel fut le résultat de cette conduite ? « Le langage des journaux hollandais était si clair, si prononcé, qu'il éveilla les craintes des Belges et leur fit comprendre qu'ils ne devaient pas perdre un moment, et que c'en était fait de la nation si elle reculait d'un seul pas. Des mesures encore plus énergiques et plus décisives furent donc déclarées nécessaires, et on reconnut qu'il était temps de placer des chefs à la tête de l'insurrection de Bruxelles, ou plutôt de l'insurrection de la Belgique, et qu'il devenait indispensable de détruire ou au moins de paralyser l'action des autorités publiques » (Esquisses historiques de la révolution de Belgique. Bruxelles, 1830, p. 142).

Ces lignes sont extraites d'un ouvrage qui présente un tableau exact de la marche de l'opinion populaire pendant la première partie de la révolution, et on y trouve les premiers germes de l'indépendance nationale, c'est-à-dire de la formation d'un gouvernement distinct. Ce dernier (page 400) point présenta de grandes difficultés et donna matière aux plus vives discussions. Aussi longtemps que les membres des états-généraux étaient à La Haye, aussi longtemps que les provinces méridionales conservaient une apparence de légalité, il fallait procéder avec les plus grandes précautions au choix des individus destinés à former ce pouvoir et à l'adoption de la dénomination qu'il convenait de lui donner. L'idée d'un gouvernement provisoire se présenta d'abord, et c'était en effet le plan qui réunissait toutes les opinions ; mais prendre un tel titre, c'était trop directement déclarer la révolution et la séparation des deux pays. C'était renverser non seulement l'autorité de la commune et de la province, mais même celle du roi, et détruire ainsi toute possibilité de négociation et de conciliation. Cette barrière une fois franchie, il ne serait resté au roi d'autre alternative que d'abdiquer, on de traiter les Belges comme des rebelles.

La première mesure ouvertement proposée fut la formation d'un comité de salut public. Mais elle rencontra beaucoup d'opposition ; ce n'était pas la forme de ce comité qu'on attaquait, mais la dénomination que l'on considérait comme trop républicaine et révolutionnaire, et comme une servile imitation de la France en 1793, qui rappelait les jours de la terreur. Il était important d'inspirer la confiance et d'éviter tout ce qui pouvait exciter (page 401) la crainte. A la fin, le titre de Commission de sûreté publique fut adopté, quoique la différence entre cette désignation et celle de comité de salut public soit assez vague, et assez subtile pour qu'il soit difficile de l'apprécier.

Ces questions une fois résolues, les membres des états-généraux furent invités à se rendre à l'hôtel-de-ville, pour se concerter avec les chefs de la garde bourgeoise sur les mesures que réclamait la situation critique des provinces méridionales.

L'assemblée s'étant formée en comité ou conseil, il fut unanimement résolu qu'il serait, comme on l'avait proposé, créé une commission de sûreté publique, dont les attributions consisteraient 1e à veiller au maintien de la dynastie, 2° à faire triompher le principe de la séparation entre le nord et le midi, et 3° à protéger les intérêts du commerce et de l'industrie dans le pays.

Afin de montrer quelque déférence au gouvernement, on proposa de soumettre cette résolution à la ratification du gouverneur et de la régence ; ce qui était illusoire ; car ces autorités n'avaient plus qu'une existence nominale, le pouvoir étant tout entier dans les mains de la garde bourgeoise. La position de la régence était embarrassante ; elle n'avait aucun moyen de s'opposer aux empiètements du pouvoir illégal qui était destiné à la remplacer, et encore moins le droit d'en sanctionner la constitution définitive.

(page 402) Dans cet état des choses, les membres de la régence ne pouvaient abdiquer leurs fonctions, sans manquer à leurs devoirs, et la seule voie honorable à suivre eût été de déclarer l'illégalité des propositions du conseil et l'incompatibilité de leurs fonctions avec la coexistence d'un corps tel que celui proposé par la commission. Mais ils tombèrent dans le même système d'hésitation qui entacha toutes les mesures du gouvernement. Ils commencèrent par faire des objections, consentirent ensuite, et enfin, entraînés par le torrent, ils abandonnèrent leur poste.

Il fut décidé par le conseil que les huit sections seraient appelées à choisir des délégués destinés à les représenter dans l'élection des membres de la commission. Ces délégués, consistant en 8 commandants, 8 officiers subalternes, 8 sous-officiers et autant de gardes, furent choisis à l'instant et adjoints aux notables et à l'état-major assemblés à l'hôtel-de-ville. Ils formèrent entre eux un comité de 60 individus et procédèrent immédiatement à la nomination de 16 personnes parmi lesquelles on voulait que la régence choisît les 8 membres composant la commission définitive.

Ces résolutions furent aussitôt transmises à la régence qui, tout en se déclarant incompétente, les admit provisoirement, et sembla ainsi regarder l'œuvre des bourgeois révoltés comme l'acte d'une autorité légale.

(page 403) Les 8 candidats choisis par la régence furent MM. le duc d'Ursel, le prince de Ligne, le baron Frédéric de Sécus, le comte Félix de Mérode, Alexandre Gendebien, Van de Weyer, Ferdinand Meeus et Rouppe. Les 4 premiers devaient représenter la haute aristocratie et le parti catholique. Les 2 suivants représentaient le barreau, le 7e les intérêts de la finance, et le dernier était le représentant des citoyens en général. Mais comme la lettre de la régence qui faisait connaître son choix, contenait quelques modifications à la résolution proposée, les 5 derniers mentionnés refusèrent d'accepter le mandat qui leur était confié.

Ainsi, le pouvoir municipal donnait à l'agonie un léger signe de vie, en annonçant son adhésion à la résolution première qu'elle modifiait seulement par l'addition des mots « Ordre public » à la fin du dernier article. Cet acte fut immédiatement suivi du départ du gouverneur, du bourgmestre et de la plus grande partie des 15 membres du conseil de régence. Dès lors disparut ce qui restait des autorités constitutionnelles, pour faire place aux premières bases d'un nouveau gouvernement.

Des 8 membres choisis, 5 annoncèrent leur installation définitive par une proclamation ; mais (page 404) le duc d'Ursel, qui sentait probablement l'illégalité de tout ce qui s'était fait, ne fit aucune réponse. Le baron de Sécus s'excusa en alléguant le soin de ses propres affaires, et le prince de Ligne parce que, selon ses propres expressions, « quoique habitant la Belgique, il était lié par serment à l'empereur d'Autriche, et que sa position ne lui permettait pas de faire partie d'une commission qui le forcerait peut-être à contracter d'autres engagements politiques. »

La conduite du prince fut à cette époque l'objet de nombreuses critiques ; et son refus fut d'autant plus sensible aux patriotes que l'autorité de son nom et ses rapports avec le parti catholique étaient de nature à fortifier et ennoblir leur cause au dedans et au dehors.

Malgré les efforts qu'elle fit pour dissimuler son but réel, la commission ne fut pas plus tôt installée qu'elle s'empara du pouvoir absolu ; mais quelles que puissent avoir été les vues cachées de ses membres, il est juste de dire qu'ils parvinrent à maintenir une parfaite tranquillité dans la ville.

Malgré la multitude d'étrangers qui encombrait les rues et dont la plus grande partie appartenait aux classes inférieures, le renversement de l'autorité légale, et l'apparence universelle de désordre, il ne se commit aucun dégât et à peine un seul vol. Le théâtre se rouvrit le 12 ; le peuple des campagnes arriva, comme à l'ordinaire, (page 405) au marché, les magasins étalèrent de nouveau, et les affaires reprirent en apparence. Mais il n'existait aucune confiance ; partout l'alarme, l'inquiétude et tous les malheurs qui accompagnent les troubles civils. Tel était le malaise général, qu'il était presque impossible de changer les billets de banque, au point que la garde bourgeoise fut obligée de faire publier un ordre du jour déclarant que rien n'autorisait cette panique, que les principaux marchands acceptaient ces billets en paiement, et que des ordres étaient donnés à tous les receveurs et percepteurs pour qu'ils eussent à les recevoir comme comptant.

La ville présentait un aspect étrange. Des bandes de volontaires, quelques-uns armés de piques, d'autres de mauvais fusils, précédés de tambours et de bannières, paradaient dans les rues, remplissant l'air de chants patriotiques et répétant en chœurs discordants la Marseillaise et la Brabançonne. Partout, excepté dans les classes inférieures, ils inspiraient la terreur sinon le dégoût. A leur aspect, la plupart des portes se fermaient, et quelques habitants, cédant à la curiosité, les regardaient en tremblant.

Ce fut à cette époque que M. Cartwright, premier secrétaire de l'ambassade anglaise à La Haye, arriva à Bruxelles, avec des instructions relatives à l'état de cette ville. Mais quelque zèle et quelque intelligence qu'il ait déployés, sa position (page 406) et ses opinions politiques étaient de nature à l'empêcher de juger les événements sainement et sans prévention.

Imbu des principes de l'administration qu'il servait, il se renferma dans cette réserve inopportune et cette routine qui caractérisent généralement la diplomatie anglaise ; gêné par les formes qui, pour convenir aux circonstances ordinaires, n'en sont pas moins incompatibles avec une crise révolutionnaire, alors que les minutes sont plus fécondes en événements que les années dans les temps ordinaires ; éveillant les soupçons des chefs du mouvement, trompé par ses adversaires, il ne pouvait ni pénétrer les vues des uns, ni connaître la vérité par les autres. Hors d'état de rien apprendre des premiers, il ne pouvait découvrir l'erreur de ceux qui travaillaient à le convaincre que le prince Frédéric n'avait qu'à se présentera la tête de ses troupes, et que tous les bourgeois respectables étaient prêts à lui ouvrir les portes de la ville, et à lui tendre les bras. Ils lui dissimulaient qu'ils n'avaient que des vœux stériles à lui offrir, que S. A. R. ne devait attendre d'eux aucune coopération active, ni aucun effort pour niveler ces barricades élevées, et gardées par le peuple en ce moment maître absolu de la ville.

Si cependant les rapports envoyés à l'ambassadeur d'Angleterre à La Haye le trompèrent, (page 407) et contribuèrent à maintenir le roi de Pays-Bas dans la ligne de politique qu'il avait adoptée, si l'erreur de l'envoyé anglais ne fut pas dissipée, il ne faut pas s'en étonner ; car il est incontestable qu'une grande partie des citoyens formait des vœux ardents pour le rétablissement de l'ordre ; et si la soumission n'eut pas lieu, la faute en est au gouvernement, à l’impéritie des chefs militaires et non aux citoyens eux-mêmes.

Une séparation administrative, avec une vice-royauté, était peut-être inévitable ; mais un divorce complet n'entrait dans la pensée de personne, ou s'il était désiré par un ou deux individus, il ne pouvait être considéré que comme une hypothèse vague. On ne peut trop souvent répéter que le soulèvement n'eut pas lieu contre la maison de Nassau, mais contre la domination et le monopole hollandais. « La Belgique (dit de Potter dans la Tribune des Départements), peut et doit secouer le joug de la Hollande, et si elle ne demande pas davantage, on doit lui en savoir gré. Si le chef de la maison régnante s'opposait à son émancipation légitime, qu'il en porte la peine et qu'il voie la république fédérale des provinces belges s'élever à côté de son royaume batave. » Mais de Potter lui-même, dans l'ivresse de son triomphe à Paris, ne rêvait la séparation absolue que comme la réalisation de ses utopies républicaines.

(page 408) Tout agent diplomatique, arrivé à Bruxelles dans des circonstances semblables à celles qui existaient lors de l'arrivée du secrétaire de la légation anglaise, aurait pu se tromper comme lui ; car l'aristocratie héréditaire, la finance, le commerce et la grande masse des citoyens se prononçaient contre toute commotion, et si les forces dont les généraux hollandais disposaient eussent été bien employées, elles étaient plus que suffisantes pour s'emparer de la capitale, et la soumettre sans tirer un coup de fusil. Il existait sans doute, parmi les habitants respectables, un désir général d'amélioration, de redressement des griefs et peut-être de séparation, mais nullement de révolution. Ce n'était pas parmi ces classes que les germes du mouvement pouvaient se développer. Ceux qui désirent des commotions civiles sont ces hommes à caractère turbulent, des intrigants qui pour la plupart n'ont rien à perdre et par conséquent rien à risquer. Mais ceux qui forment la base du système social et offrent des garanties par leur fortune, ceux qui représentent les intérêts généraux (et ces intérêts résident assurément dans le commerce, l'industrie et l'agriculture) sont les adversaires naturels de toute commotion politique.

De tous les éléments de l'existence sociale aucun n'est plus essentiel aux pères de famille, aux négociants, aux fabricants et aux agriculteurs que (page 409) la paix publique. Consultez chacune de ces classes en particulier, et vous les trouverez plus disposées à se soumettre à un absolutisme modéré, qui garantit leur tranquillité, qu'à courir après une liberté illimitée qui, presque toujours, dégénère en licence. Pour ces personnes, tout ce qui dérange le cours ordinaire des choses est considéré comme une violation de la liberté ; pour elles la liberté est la faculté de poursuivre leurs affaires sans entraves. Ils ne la font pas consister dans le pouvoir de déposer un roi pour en élire un autre, mais dans la possibilité d'employer toute leur puissance intellectuelle et physique à l'accroissement de leur fortune, en concourant ainsi à la prospérité de leur pays.

Pour ces hommes, les révolutions sont toujours à craindre, et font naître des idées de vengeance et de proscription. Ils prétendent avec raison que tous les troubles leur causent un préjudice momentané pour leur fortune, sans espoir d'avantages dans l'avenir. Ils savent qu'ils doivent souffrir des révolutions ; car les calamités qu'elles entraînent atteignent toujours les gens riches. Ils ne peuvent comprendre les théories qui font envisager les commotions politiques comme des crises sociales destinées à produire plus tard des avantages durables, convulsions momentanées par lesquelles une génération est sacrifiée à la génération suivante ; indifférents aux théories, ils n'admettent (page 410) que les faits ; la balance de leurs comptes est leur baromètre politique.

Les tempêtes politiques et les révolutions ne sont jamais leur ouvrage, et personne ne peut compter sur eux dans les temps de troubles ; leur force d'inertie est une faible barrière contre ces mécontents audacieux qui, tout prêts à risquer leur vie, veulent arriver, à tout prix, à la fortune, non par le travail, mais par un coup de hardiesse. Pour ceux-ci les révolutions n'ont rien d'effrayant ; car s'ils sont renversés, leur chute n'est pas grande ; et si on compte parfois un martyr dans leurs rangs, la masse échappe toujours au danger. Tels sont les hommes dont les actions et les ressources doivent être l'objet d'une surveillance minutieuse pendant les commotions civiles.

Quant aux événements ultérieurs, lesquels sont du ressort de la haute diplomatie, le voile qui cachait l'avenir était impénétrable aux yeux des plus clairvoyants ; il n'était donné à aucun individu, quelque sagacité qu'il eût, de pouvoir prévoir ce qui arriverait le lendemain ; car, à cette époque, tout dépendait du hasard. En calculant les chances des événements, personne ne pouvait se flatter de prévoir des résultats aussi extraordinaires, non plus que le triomphe d'opinions si diamétralement opposées à celles qui, depuis si longtemps, formaient la base de la politique de l'Angleterre et du reste de l'Europe ; ni s'imaginer (page 411) que la monarchie néerlandaise, cette fille adoptive de la Sainte-Alliance, serait abandonnée par elle ; que les traités de Londres et de Vienne seraient violés ; qu'une poignée de volontaires indisciplinés, guidés par un exilé espagnol, repousseraient une armée brave et bien organisée, commandée par des généraux expérimentés ; et qu'un peuple asservi qui, pendant 18 siècles, n'avait cessé de passer d'un joug sous un autre, selon la volonté de ses maîtres,' lèverait tout à coup la tête, et par une succession d'événements extraordinaires réussirait à tenir l'Europe en échec, et à conquérir cette indépendance, cette nationalité, pour le triomphe de laquelle ils avaient vainement combattu pendant des siècles. Quiconque eût imaginé ou prédit de tels événements en septembre 1830, eût été un objet de dérision pour tout le corps politique et diplomatique.

**TOME 2**

**CHAPITRE PREMIER**

Ouverture des états-généraux à La Haye. - Discours du roi. - Position désagréable des députés belges. - Mariage de la princesse Marianne. - Le discours du roi ajoute à l’exaspération des Belges. - Guerre civile inévitable.

(page 1) Les députés des provinces méridionales étant arrivés à La Haye, la session extraordinaire, convoquée pour le 13 de septembre, fut ouverte ce jour-là par le roi en personne et avec le cérémonial accoutumé. Il y eut à cette occasion des démonstrations extraordinaires de la part du peuple. Quoique tous les membres hollandais et belges portassent la cocarde orange, ces derniers conservèrent un silence imperturbable, au milieu des démonstrations d'enthousiasme et de fidélité qui éclatèrent parmi les membres des états et dans le public, à l'arrivée et au départ du roi. Ces acclamations furent d'autant plus blessantes pour les (page 2) députés des provinces méridionales qu'elles étaient accompagnées des cris menaçants de « A bas les rebelles ! A bas les incendiaires ! «

Le discours prononcé par le roi, de même que le message royal communiqué ensuite à la deuxième chambre par son président M. Corver-Hooft sont des documents historiques d'un haut intérêt. Quoique le premier soit évidemment fondé sur le même système de politique qui avait dicté la proclamation du 5 septembre et la réponse faite à la députation de Bruxelles, il était plus clair et plus explicite, et son langage, quoique modéré et conciliant, était ferme et plein de dignité ; les faits qu'il posait étaient fondés sur des vérités incontestables, et les mesures qu'il annonçait étaient, sauf quelques légères exceptions, conformes à la marche régulière d'un gouvernement représentatif.

Il était impossible qu'un roi constitutionnel, ou même que le chef d'un gouvernement, quelle que soit sa forme, pût embrasser une ligne de conduite plus conforme aux lois dont il avait juré le maintien. Après avoir convoqué les chambres, tout ce qu'il pouvait faire, c'était de soumettre les demandes de la nation à la sagesse de leurs délibérations, et leur déclarer qu'il était prêt à sanctionner toutes les mesures qu'elles déclareraient avantageuses au bien-être général. Tenter de (page 3) modifier la loi fondamentale, sans le concours des chambres, eût été un acte arbitraire et illégal. La séparation, quoique demandée avec instance par la Belgique, et quoique conforme au désir d'une partie de la Hollande, n'était pas dans les attributions du roi. Il appartenait à la représentation nationale seule de la prononcer, et aussi longtemps que les deux parties du royaume étaient représentées dans les chambres, il était du devoir du roi d'en appeler à leur jugement. Il est vrai qu'il faisait allusion aux nombreux griefs dont se plaignaient les provinces méridionales, mais c'était vaguement. Quoi qu'il en soit, la question de séparation absorbant tous les griefs, il devenait inutile d'en parler.

Ce discours, de même que le mode proposé pour arriver à une solution, étaient peu propres à satisfaire l'ardeur impatiente du peuple, qui, résolu de ne pas souffrir les délais ordinaires d'une discussion parlementaire, voulait absolument des concessions immédiates et sans conditions. Il était urgent pour la couronne de se conformer strictement à la constitution, aussi longtemps qu'elle restait debout, et sous ce point de vue le discours du roi était un modèle de sagesse constitutionnelle. Mais en prenant en considération la situation respective des deux parties du royaume, le langage du roi devenait infiniment moins franc et moins loyal qu'il ne le paraissait au premier (page 4) abord. Il était, sans aucun doute, essentiellement constitutionnel et strictement conforme à la lettre de la loi. Mais le mal était dans cette loi elle-même.

Nous avons déjà parlé de la composition vicieuse de la représentation nationale, et de la facilité qu'avait le gouvernement de s'assurer une majorité contraire aux Belges. Les abus, résultant de ce système, étaient évidents pour la nation, et constituaient l'un des principaux griefs ; en conséquence, le renvoi aux états-généraux d'une question d'un si grand intérêt, quoique constitutionnel dans la forme, était au fond une déception. Ils pouvaient la résoudre négativement, et le gouvernement, qui ne voulait pas accorder la séparation, mais n'osait pas non plus la refuser, obtenait ainsi un bill d'indemnité ; et tout l'odieux de ce refus retombait sur la représentation nationale.

Si on avait pu, du reste, concevoir quelque espérance d'obtenir le redressement de la part des états, avant leur réunion du 13, cet espoir s'évanouit entièrement, en présence de l'antipathie et de l'exaspération que manifestaient à cette époque plusieurs représentants hollandais. Ces sentiments étaient si peu déguisés, que le prince de Gavre, qui présidait les chambres réunies, le jour de l'ouverture de la session, ayant voulu lever la séance dans la formule ordinaire prononcée en (page 5) français, M. Byleveldt, député de la Zélande, déclara que, plutôt que d'entendre faire emploi de cette langue, dans les chambres, il allait se retirer ; ce qu'il fit, au milieu des applaudissements du public. Mais ici était l'embarras, car le roi ne pouvait pas adopter une autre marche sans tomber dans l'illégalité, ni les Belges abandonner leurs prétentions, sans retomber dans leur premier état de servitude. L'expérience leur avait prouvé que quand leurs intérêts étaient en question, ils n'avaient rien à espérer de la sympathie de leurs compatriotes du nord. En conséquence, le dernier discours du roi, au lieu de calmer les passions, n'était propre qu'à augmenter l'irritation populaire.

Quelque claire que parût être la position du roi, elle n'en était pas moins critique et singulièrement embarrassante. Il se trouvait placé entre deux éléments constitutionnellement et politiquement opposés, c'est-à-dire entre son désir du maintien de la constitution, ce qui mettait sa couronne en péril, et la violation des lois et des traités, ce qui était le sacrifice de ses principes. Il ne pouvait se concilier la Belgique sans offenser la Hollande, flatter les préjugés de l'une, sans blesser les intérêts de l'autre ; il avait des devoirs à remplir, non seulement envers ses sujets et les grandes puissances signataires du traité de Vienne, mais encore envers les agnats de la maison de Nassau (page 6) et la confédération germanique dont il défendait les intérêts dans le royaume des Pays-Bas, et sans violer la loi fondamentale et les traités ; il ne pouvait introduire aucun changement dans la constitution qu'avec le concours de la législature, et modifier les traités qu'avec l'assentiment de toutes les parties contractantes.

Telle était l'opinion des hommes d'état à cette époque, qui, tout en admettant la nécessité d'une séparation administrative, blâmaient le roi d'avoir pris l'initiative en la proposant aux états ; de sorte que les grandes puissances se prévalurent du message du 13 septembre pour justifier leur non-intervention. Car, lorsque le cabinet des Pays-Bas les conjura de maintenir le traité du Vienne, ils renvoyèrent le roi à son propre message et lui déclarèrent qu'il avait donné lui-même, le premier, l'exemple de l'enfreindre en proposant une séparation directement contraire au traité dont il réclamait le maintien.

Mais ce qui excita le plus fortement la méfiance et l'exaspération des provinces méridionales, ce fut le système de temporisation que les chambres adoptèrent en dépit de la situation critique de la monarchie et de la nécessité évidente de discuter immédiatement les questions soulevées par le message ; ils ne voulaient pas déroger aux longues et fastidieuses formalités en usage dans les sessions ordinaires. Ainsi, huit jours se passèrent avant que les (page 7)sections ne tissent leur rapport sur le projet d'adresse, et la guerre civile avait commencé que ce projet n'avait pas encore été soumis aux délibérations de la chambre.

En admettant même qu'il ne fût pas d'une urgence absolue, il eût été plus politique pour le gouvernement de montrer le désir d'abréger cette discussion, tandis qu'il employait tons les moyens possibles pour faire réussir promptement et secrètement ses vues. Il aurait dû inviter les chambres à rester en permanence, ou à s'occuper de la question principale, et ainsi il n'eût pas eu l'air de chercher des prétextes pour gagner du temps. Jamais gouvernement ne parut avoir plus complètement oublié cet axiome politique de notre grand philosophe : « Examiner attentivement et agir promptement ; car le casque de Pluton, qui rend l'homme politique invisible, est le secret dans le conseil et la célérité dans l'exécution. Quand les choses sont arrivées au moment favorable à l'action, il n'y a pas de secret qui vaille la promptitude ; telle est la rapidité de la balle lancée par la poudre, dont l'œil ne peut apercevoir la trace dans les airs. »

Quoique le discours fût habilement rédigé et propre à faire, au premier abord, une impression favorable, il devint bientôt évident que le gouvernement n'était pas sincère et voulait seulement gagner du temps. Ainsi il n'avait su ni dissimuler (page 8) ses intentions, ni calmer l'impatience de ses partisans ; car, dès la séance du 15, M. Donker Curtius ôta le masque et jetant hardiment le gant : « Avant tout (dit-il), les rebelles doivent être ramenés à l'ordre, et je ne vois d'autre moyen d'y parvenir que l'emploi de la force. »

II était donc évident que, tandis que le gouvernement faisait profession de modération, il était déterminé à refuser toute concession, et qu'il se servait des formes constitutionnelles parce qu'il était assuré qu'elles lui permettraient de ne pas céder. Il se fiait plus à l'emploi de la force qu'à la majorité des chambres. Il voulait ne reconnaître d'autre arbitre que l'épée, et, quand on songe aux forces dont il disposait, on conçoit qu'il devait compter sur le succès.

La situation des députés belges à La Haye était à la fois désagréable et périlleuse. L'exaspération des classes inférieures était arrivée au plus haut point ; la police la plus attentive ne parvint pas toujours à les préserver des outrages de la populace, et dans quelques occasions, les classes moyennes elles-mêmes portèrent l'antipathie contre les députés belges au point de se refuser à les loger, et plusieurs membres se trouvèrent contraints de s'adresser à l'autorité pour obtenir un logement. Ils pouvaient en outre s'apercevoir que leur présence était inutile, que leur convocation n'était qu'une déception, et que, quoique (page 9) le gouvernement n'eût peut-être pas précisément l'intention de chercher à les intimider, ils pouvaient néanmoins se croire, jusqu'à un certain point, dans sa dépendance. Quelques-uns d'entre eux, en se rappelant le plan projeté d'un mouvement à Bruxelles pendant la session ordinaire d'octobre, n'étaient pas sans craindre qu'on ne voulût leur rendre la pareille.

Quoique toute la députation belge, excepté le baron de Stassart, fût demeurée à La Haye, ce n'était pas sans éprouver de sinistres appréhensions : « Le Ciel s'obscurcit (écrivait un député à l'un de ses amis de Bruxelles), d'épais nuages s'amoncellent autour de nous ; la foudre menace nos têtes. Que les Belges se préparent au combat on à l'esclavage. » Ces lignes, ayant été rapportées par les journaux, augmentèrent l'indignation générale. Le gouvernement avait évidemment jeté le gant ; le peuple se hâta de le ramasser.

Ce fut au milieu de ces événements que fut célébré à La Haye le mariage de la princesse Marianne, fille unique du roi Guillaume, avec le prince Albert, le plus jeune fils du roi de Prusse. Cette union se fit dans la soirée du 14octobre, et cimenta plus étroitement encore les liens de famille qui unissaient déjà les cours de Berlin, de Pétersbourg et des Pays-Bas. Jadis, quand les intérêts des rois étaient intimement liés au bonheur et aux intérêts de leurs peuples, la conclusion d'un (page 10) mariage dans de telles circonstances eût été regardée comme le résultat d'une politique habile et la garantie d'une réciprocité de secours entre les princes alliés. Mais si les vicissitudes qui ont renversé les dynasties des Vasa, des Bourbons, des Napoléon, ne démontraient pas suffisamment combien sont faibles en politique les liens de famille, la révolution belge fournirait une preuve concluante de l'immense changement qui s'est opéré dans la position des souverains à l'égard de leurs peuples, même dans les états absolus. Heureusement pour le repos et le bonheur des nations, ces temps sont bien loin où le flambeau de l'hymen des princes était un brandon de discorde et de guerre pour les peuples.

Les liens de parenté ont cessé d'être un poids dans la balance, et parmi les phénomènes contradictoires qui ont signalé la révolution belge, il n'est rien de plus fait pour frapper l'esprit de l'observateur que de voir la cour de La Hayeabandonnée par les cours du nord, malgré les liens qui l'unissaient à elles, liens qui jadis servaient si puissamment à affermir les unions politiques des souverains absolus. Il importe peu de savoir si cet abandon est le résultat de la nécessité ou d'une politique plus éclairée ; il n'en est pas moins un pas immense vers la civilisation dont l'Europe recueille maintenant les fruits.

L'irritation des provinces augmentait d'une (page 11) manière alarmante. La guerre civile paraissait inévitable ; il était évident que des concessions complètes pouvaient seules satisfaire la nation. Il n'était plus question des griefs, mais d'une séparation ; partout où le discours de la couronne tombait dans les mains du peuple, il était brûlé, au milieu d'imprécations dirigées contre le roi. La presse quotidienne, dont l'ascendant était devenu tout-puissant sur l'esprit public, excitait encore la colère générale par la virulence avec laquelle elle commentait les passages de ce discours qui étaient de nature à blesser les susceptibilités nationales. Le cri général « aux armes ! » était répété partout. Les volontaires affluaient à Bruxelles de tous les points de la Belgique ; les intrépides Wallons, avec ce caractère d'audace aventureuse que l'histoire leur reconnaît, abandonnaient leurs travaux pour marcher, armés de piques et de fusils, vers le centre de la commotion ; les Borains, comme des esprits infernaux, sortaient de leurs mines souterraines et s'élançaient en foule vers la capitale (Les Borains sont les habitants de cette partie du Hainaut où sont situées les houillères, ils tirent leur nom de Bore, mot qui, dans le patois wallon, signifie puits de mine). Le Limbourg et les Flandres avaient fourni leur contingent ; Liége continuait à envoyer des armes et des (page 12) canons, et un corps formé à Wavre arrivait dans la capitale avec deux pièces d'artillerie. Ainsi se ralliait autour de la bannière brabançonne une bande d'hommes audacieux, dont un grand nombre avaient versé leur sang à Jéna, à Austerlilz, et à la Mosckowa, ou croisé la baïonnette avec l'intrépide infanterie anglaise, sur les bords du Tage et du Guadiana. Ce furent ces hommes, avec leurs souvenirs de Dantzick, Saragosse, Tariffa et Badajoz, qui apprirent aux Bruxellois comment on défendait les villes ; et leur leçon ne fut pas perdue.

Par un inconcevable mépris des règles les plus communes de la prudence militaire, des détachements et des convois d'artillerie, d'armes, de munitions et d'approvisionnements passaient libres à travers les troupes royales qui, chaque fois qu'elles voulaient faire un mouvement, étaient insultées, repoussées ou invitées à la désertion. L'audace et l'enthousiasme régnaient du côté du peuple ; et du côté des troupes royales on ne voyait que timidité et apathie. Elles semblaient agir isolément et sans plan arrêté ; leurs détachements faisaient des marches et des contre-marches, mouvements partiels qui ne servaient qu'à affaiblir les troupes, les démoralisaient et ébranlaient leur fidélité. La longanimité des généraux fut poussée si loin, qu'un bataillon d'infanterie, ayant reçu l'ordre de renforcer la garnison de la citadelle de Liége, le général-major Boecop jugea nécessaire d'adresser (page 13) une dépêche au gouverneur de la province, pour qu'il assurât le peuple qu'il n'y avait rien d'hostile dans ce mouvement, et cependant son artillerie le rendait maître de la ville. Mais, persistant dans leur système, les Hollandais prenaient la plume quand ils auraient dû tirer l'épée, et lançaient des bombes, quand c'était le moment des négociations.

Au milieu de l'exaltation générale, l'inquiétude et le désordre régnaient à Bruxelles, même parmi les membres de la garde bourgeoise.

Le baron Van der Smissen, commandant en second, devint l'objet des soupçons de ses collègues et du peuple, soupçons qui furent, jusqu'à un certain point, justifiés par sa conduite ultérieure. Il donna sa démission et se retira de la ville. Tous les habitants paisibles craignaient le renouvellement de ces scènes incendiaires qui leur avaient fait prendre les armes le 26 ; les autres, qui voyaient des renforts se joindre à l'armée du prince, attendaient, avec anxiété, le moment désiré où ils seraient débarrassés de cette horde d'étrangers n'ayant rien à perdre et formant des projets de résistance qui pouvaient entraîner le bombardement et la destruction de la ville.

La seule garantie de l'ordre et de la propriété résidait dans la force de la garde bourgeoise ; car, à l'exception de quelques remplaçants, tous les individus qui la composaient étaient directement (page 14) intéressés à prévenir le désordre ; néanmoins, les plus grands efforts furent faits pour exciter la méfiance et amener la populace à désarmer la garde bourgeoise, dont la fidélité à la cause populaire était devenue l'objet des soupçons des patriotes les plus exaltés. En conséquence, tout dépendait de la bonne contenance et de la fermeté de ses chefs et des membres de la commission de sûreté publique. Pendant le peu de jours que durèrent les fonctions de cette dernière, elle rendit les plus grands services à la ville. Le dévouement, l'activité et le courage déployés par le général d'Hoogvorst, MM. Félix de Mérode, Rouppe, Gendebien, Van de Weyer et Ferdinand Meeus, méritent les plus grands éloges. Le dernier de ces citoyens respectables, maintenant gouverneur de la banque, fut mal récompensé de ses services. Son hôtel, situé près de la porte de Schaerbeeck, fut d'abord saccagé par les troupes assiégeantes, et ensuite attaqué par une populace qui, le croyant orangiste, détruisit cette magnifique propriété de fond en comble, y compris un immense dépôt d'huile qui fut pillé et livré aux flammes. Ses ruines, qu'on voit encore en face du jardin botanique, rappellent un acte de vandalisme sur lequel il serait préférable qu'on jetât le voile de l'oubli, dût-il envelopper l'infâme conduite des instigateurs bien connus de ces actes odieux.

**CHAPITRE SECOND**

Caractère du général d'Hoogvorst, du comte Félix de Mérode et autres. - Émissaires envoyés au prince Frédéric. - Réunion du conseil des délégués. - Adresse envoyée aux députés belges à La Haye. - Réunions politiques. -Dissentiments entre la commission et les chefs de la garde bourgeoise. - Appréhensions des citoyens paisibles. - Sortie faite par les volontaires. - Ils font prisonnier un piquet de cavalerie. - La populace envahit l'hôtel-de-ville et menace la vie des membres de la commission. - Dissolution de la commission. - Proposition de former un gouvernement provisoire.

(page 15) Quelque difficile qu'il soit, surtout pour un étranger, de parler des contemporains, le caractère, les antécédents et la conduite des citoyens que nous avons nommés à la fin du chapitre précédent, sont si mal appréciés, qu'il est de notre devoir de rectifier les erreurs répandues sur eux par des hommes dont la vengeance était le seul mobile.

La nuit du 21 août trouva le baron Emmanuel (page 16) d'Hoogvorst tranquille au sein de sa famille, au milieu des jouissances que donnent la fortune et le bonheur domestique. Doué de beaucoup de bon sens, quoique privé de qualités brillantes, sans ambition, ennemi de l'intrigue, et modéré dans ses opinions politiques, ayant pris pour devise cette admirable expression de M. Dupin : « Sub lege libertas » et non cette devise sanglante : La liberté ou la mort, » il était ennemi de ces commotions révolutionnaires qui aboutissent à l'anarchie. Autant estimé pour son caractère honorable et sa franche cordialité que pour sa philanthropie devenue proverbiale, il était respecté par ses égaux, aimé des classes moyennes et adoré des classes inférieures. Il n'avait jamais cherché à s'ingérer dans les affaires publiques et à se faire remarquer autrement que par son infatigable bienfaisance, vertu que sa fortune lui permettait de pratiquer largement.

C'est cette réputation qui le désigna au choix des citoyens armés, comme la personne la plus propre à être leur chef. Des courriers lui furent en conséquence envoyés par les autorités et les bourgeois, et quelque répugnance qu'il eût à échanger sa tranquillité domestique contre les honneurs périlleux qui lui furent décernés, il n'hésita pas un moment entre ce sacrifice personnel et l'espoir d'être utile à ses concitoyens. Il était impossible de faire un meilleur choix ; cette tâche ne (page 17) pouvait être confiée à un homme plus honorable et plus courageux. Sa fortune le plaçait au dessus du soupçon d'intérêt personnel ; son antipathie bien connue pour l'anarchie et la démocratie le protégeait contre l'accusation de principes subversifs de l'ordre ; sa réputation d'intégrité donnait du poids à ses assertions, sa charité et ses manières cordiales garantissaient son influence sur la classe la plus redoutable dans les temps de troubles, la difficulté, dans ces circonstances, n'étant pas de découvrir un homme capable d'exciter les passions populaires, mais un homme qui sache les calmer.

Pendant douze mois d'agitation et d'incertitude, c'est à lui qu'on est en grande partie redevable de la sécurité dont a joui Bruxelles, et quoiqu'il lui fût impossible, aussi bien qu'à tout autre ami de l'ordre, d'empêcher les excès auxquels on se livra sur quelques points, et qui furent l'œuvre des associations politiques, il fit néanmoins tout ce qui était au pouvoir d'un honnête homme pour les empêcher. Satisfait du titre honorable de général en chef des gardes civiques, Emmanuel d'Hoogvorst s'est retiré dans la vie privée, avec une réputation sans tache et sans s'être fait un ennemi, chose bien rare dans la vie d'un homme public, et qui prouve sa prudence et son désintéressement.

La conduite du comte Félix de Mérode, descendant (page 18) d'une des plus anciennes familles de la Belgique, offre un exemple de patriotisme et d'abnégation rares dans les temps révolutionnaires. Quoiqu'appelé par son rang et par sa fortune à faire partie des états-généraux, il n'avait jamais brigué cet honneur, ni pris une part active à la politique sous l'ancien gouvernement ; appartenant au parti catholique dont il était l'un des plus zélés soutiens, indigné des vexations imposées non seulement à ses coreligionnaires, mais à ses concitoyens en général, il était entré cordialement dans l'esprit de l'Union et avait appuyé les pétitions de son influence. Mais désirant éviter tout contact avec la cour et le gouvernement, il habitait alternativement sa campagne et la France où il avait épousé une Grammont, et se dévouait entièrement à ses affaires et à l'éducation de sa famille. Se trouvant par hasard à Bruxelles, dans la nuit du 25, et ayant une partie de sa fortune exposée, il prit les armes, ainsi que plusieurs autres membres de la noblesse, et fut bientôt rejoint par ses trois frères Henri, Werner et Frédéric. Ce dernier, jeune homme plein de courage, s'étant enrôlé dans le corps des chasseurs commandés par le marquis de Chasteler, fut plus tard blessé mortellement près du village de Berchem, en conduisant un détachement de volontaires contre l'arrière-garde hollandaise commandée par le dur Bernard de Saxe-Weimar.

(page 19) N'ayant aucun lien qui l'attachât à la cour, n'ayant jamais accepté aucune faveur de l'ancien gouvernement, professant hautement son aversion contre la domination hollandaise et le roi qu'il regardait comme le représentant du système, de Mérode s'associa dès le principe au parti populaire, et se dévoua à l'émancipation de son pays. Possédant une immense influence sur le clergé et les classes inférieures, parmi lesquelles le nom de sa famille était depuis longtemps vénéré pour sa pitié et sa bienfaisance, il devint bientôt l'idole du peuple, et s'il eût été guidé par des vues d'intérêt ou d'ambition, il eût pu prétendre aux honneurs les plus élevés. Mais le bonheur public était son seul but. Toute considération personnelle devait céder à ce sentiment généreux, et les fumées de l'encens qui brûlait autour de lui ne purent jamais l'étouffer.

Placé sur la liste des candidats pour la régence, il entrava plutôt qu'il ne facilita son élection, en appuyant le baron Surlet de Chokier. Son nom fut même prononcé quand il fut question d'élire un roi ; mais le zèle avec lequel il soutint l'élection du duc de Nemours, et plus tard celle du roi actuel, prouve suffisamment que s'il s'est jeté dans la révolution ce ne fut pas par des motifs personnels.

Indépendant par son rang, sa fortune et son caractère, non moins que d'Hoogvorst ennemi de l'anarchie, le comte F. de Mérode coopéra (page 20) de bonne heure au maintien de l'ordre et au rétablissement des institutions monarchiques. Il combattit avec vigueur les idées républicaines de ceux dont les vues lui semblaient incompatibles avec le bien-être de son pays et la tendance générale de l'opinion en Europe. Et autant il s'est montré hostile au dernier roi protestant, autant il sert le roi actuel avec zèle et dévouement. Preuve qu'un système de politique général et non des préjugés individuels dirigent ses actions.

S'il n'est pas exempt de défauts, et s'il est privé des facultés brillantes et de l'éloquence qui constituent l'homme d'état, il commande le respect dans les chambres et dans le pays ; et s'il n'a pas eu l'habileté nécessaire pour fonder un nouveau système de politique, il a toujours eu l'esprit de comprendre celui qui convient le mieux à son pays. Exemple digne d'être imité par d'autres qui, inférieurs en talents, affichent des prétentions beaucoup plus élevées. Les principaux reproches dirigés contre lui, portent sur son catholicisme exagéré et intolérant, et sur son antipathie fanatique contre la maison de Nassau. Mais quelque rigides que soient ses doctrines religieuses, il s'est constamment montré l'avocat de la tolérance et de la liberté, et quoiqu'ennemi de la dynastie des Nassau, il eût volontiers soutenu le prince d'Orange, si le vœu de la nation l'eût appelé au trône.

Le vénérable M. Rouppe, ancien négociant, et l'un des citoyens les plus respectables de la ville, avait été maire de Bruxelles sous l'empire, fonctions dans lesquelles il s'était fait aimer du peuple par son administration paternelle et son dévouement à ses devoirs. Son esprit indépendant s'était montré d'une manière évidente ; car ayant refusé d'exécuter certaines mesures arbitraires, ordonnées par le gouvernement de Napoléon, il fut conduit prisonnier à Paris, sous l'escorte de la gendarmerie. Mais il parvint à éviter le ressentiment de l'empereur par sa conduite droite et courageuse, et obtint justice pour ses concitoyens.

Ayant des propriétés considérables exposées, et l'intérêt d'un grand nombre de familles confiées à sa garde, il devait être ennemi de l'anarchie. Mais profondément blessé des injustices du gouvernement, il fut un des premiers à demander le redressement des griefs. Il désirait ardemment l'obtenir, mais sans désordres et sans rompre le lien dynastique qui réunissait les deux pays. En conséquence, il n'hésita pas un instant à abandonner la retraite dans laquelle il vivait depuis un grand nombre d'années, pour accepter la mission qui lui fut confiée, non afin de propager le désordre, mais pour arrêter l'effervescence populaire, ou au moins tâcher de la diriger. Possédant une réputation de probité non contestée, (page 22) ami ardent d'une liberté raisonnable, mais ennemi des excès, M. Rouppe apporta au conseil l'expérience de ses cheveux blancs, le poids d'un caractère sans tache, et l'influence de sa grande popularité. Il contribua ainsi à réprimer les scènes de violence et de désordres qui, à cette époque, menaçaient d'entraîner de si fâcheux résultats, car les assemblées du conseil de la garde bourgeoise et de la commission furent souvent envahies par le parti exalté, et devinrent l'arène de débats si violents et de si effrayantes menaces, qu'ils demandaient toute l'énergie, l'influence et la présence d'esprit des hommes les plus modérés.

Aujourd'hui bourgmestre de la ville, M. Rouppe trouve la récompense de son zèle et de son dévouement à la liberté et au bien-être de ses concitoyens, dans le respect général des habitants de toutes les classes.

Celui des membres de ce corps qui réunissait au plus haut degré les principes révolutionnaires qui entraînent un homme aux plus dangereuses extrémités, était M. Alexandre Gendebien. Issu d'une famille respectable du Hainaut, et destiné au barreau dont il devint l'un des ornements par son éloquence, il avait une nombreuse clientèle, sur laquelle ses talents et son désintéressement lui donnaient une grande influence. Ayant voué aux Hollandais une antipathie non moins vive que celle qui animait Annibal contre la domination (page 23) romaine, il s'était depuis longtemps montré l'antagoniste implacable de ce gouvernement, par ses écrits et par le zèle avec lequel il défendait la liberté de la presse.

Ardent, enthousiaste ambitieux, poussant le libéralisme à l'extrême, accueillant avec ardeur ces théories anti-européennes si hautement vantées par les primeurs de l'égalité, mais si dangereuses pour le bonheur du peuple qu'elles prétendent favoriser, il embrasse la cause populaire avec toute l'ardeur que donne l'imagination la plus exaltée.

Professant ouvertement les principes démocratiques, il a une foi sincère dans ces dangereuses théories qui entraînent insensiblement les hommes d'excès en excès, et les poussent à tout détruire et à marcher à travers un fleuve de sang vers un nouveau système social, et enfin quand l'heure inévitable des réactions arrive à livrer le peuple à un état de servitude beaucoup plus dur que celui dont on voulait le tirer. Malgré la tendance universelle vers les institutions monarchiques, en dépit de l'histoire et de son expérience, il a voué un culte à ce système qui commence par détruire, amène ensuite de sanglantes réactions et finit par le despotisme ; affreuse transition ! (On trouve dans le journal français la Tribune du 12 février 1834, la profession de foi atroce et blasphématoire qui suit. Après avoir condamné les religions catholique et réformée comme absolues dans leurs doctrines et comme inutiles, il ajoute : « La foi révolutionnaire est la seule religion de noire âge. La masse de ses apôtres forme la propagande. Sa communion est l'association ; ses sacrifices et ses offrandes le dévouement des citoyens au bien-être général, et son baptême est le baptême de sang. »

(page 24) Dès le premier moment qu'il fut question de la séparation, M. Gendebien tourna les yeux vers la France. Car c'était sa conviction intime, et il n'était pas le seul qui partageât cette opinion, que le parti le plus avantageux aux intérêts de la Belgique, était la réunion à ce pays. Cette pensée était chez lui si absolue qu'il eût préféré la réunion d'une partie de la Belgique à la France, plutôt que de la voir rester tout entière sous la domination de la Hollande. Qu'ilait ainsi envisagé l'avenir de son pays pendant un certain laps de temps, c'est ce que l'on peut concevoir et excuser ; mais l'obstination avec laquelle il chercha à réaliser ses vœux, prouve qu'il avait mal apprécié les forces du parti républicain ou du mouvement en France, que ses vues n'étaient pas d'accord avec celles de l'immense majorité de ses concitoyens, et que sa sagacité politique était infiniment moins profonde que son savoir comme jurisconsulte.

Il lui aurait suffi d'une connaissance superficielle de la politique européenne pour se convaincre (page 25) que le partage ou la réunion ne pouvait être tentée, sans amener la guerre générale ; et quel que soit son mépris pour les armées régulières, si ses conseils avaient prévalu, on aurait vu peut-être bientôt les baïonnettes étrangères couvrir de nouveau le pays, en dépit des barricades et des blouses qui lui inspiraient une si grande confiance.

Quoique son austère probité, son activité, son éloquence, son courage personnel, et son dévouement à la liberté soient propres à lui donner beaucoup d'ascendant sur le peuple dans les temps de révolution, il est loin de posséder les qualités solides que doit avoir le législateur ou l'homme d'état dans des temps plus calmes. Ennemi de la contradiction, acerbe dans ses expressions, professant des opinions politiques exagérées, remplaçant la force de la logique par la véhémence des paroles, oubliant souvent les formes sans lesquelles il n'y a pas de dignité parlementaire ; aussi peu conciliant au fond qu'il est énergique dans la forme, il oublie trop que dans les négociations l'adresse vaut mieux que la force ; négligeant constamment les faits pour attaquer les personnes ; d'un jugement sain, mais que faussent fréquemment ses passions politiques, il ne peut jamais aspirer à être chef de parti. Aussi, si son système avait prévalu, si les mesures qu'il a proposées ou soutenues avaient été adoptées, toute négociation eût (page 26) été impossible. Avec les intentions les plus patriotiques, il eût sacrifié les intérêts nationaux, et par une politique erronée qu'il croyait énergique, il eût attiré mille calamités sur sa patrie qu'il chérit, comme sa violence antiparlementaire a souvent tourné au profit des Hollandais qu'il déteste.

Jamais peut-être la conduite privée d'un homme n'a offert un plus grand contraste avec sa conduite politique. Généreux et désintéressé, prompt à assister de sa bourse et de ses conseils le pauvre et l'opprimé, bon père, ami dévoué, modèle des vertus domestiques, plein d'aménité dans ses manières, poli dans son langage, conciliant en affaires, personne plus que lui ne mérite l'estime de ses concitoyens. Mais comme la tempête soulève les eaux de l'Océan, la politique réveille son caractère irritable. Quoique distingué comme homme privé et comme avocat, la carrière publique de M. Gendebien a de tout point trompé l'attente de ses concitoyens, et prouvé que malgré ses talents et son patriotisme incontestables il n'était pas destiné à s'élever comme homme d'état au dessus du vulgaire.

Parmi les cinq membres de la commission, l'homme le plus saillant, le seul peut-être, appelé par son mérite à jouer un grand rôle dans la politique, était M. Sylvain Van de Weyer.

Fils unique d'un magistrat respectable de (page 27) Louvain, dont la famille, depuis plusieurs générations, a occupé dans la robe une position honorable, ayant reçu une éducation soignée et brillante, secondée par une grande intelligence et beaucoup d'application, versé dans la littérature et la connaissance des langues étrangères, ayant étudié avec distinction la jurisprudence, l'histoire et la philosophie, il fut nommé fort jeune, professeur de philosophie au musée de Bruxelles et conservateur de la bibliothèque de la ville ainsi que de cette collection célèbre de manuscrits connue sous le nom de bibliothèque des ducs de Bourgogne, places qu'il perdit pour avoir assisté de Potter comme conseil, dans son procès de 1830, et quoiqu'on 1829, époque où il se joignit à l'opposition, il eût offert sa démission au gouvernement qui alors la refusa.

A un extérieur agréable, aux manières les plus polies, il joint le plus précieux de tous les dons pour un homme d'état ou un diplomate, c'est-à-dire, la puissance de commander à ses sentiments, à ses paroles et à l'expression de ses traits. Ecrivain nerveux et concis, d'une élocution facile et possédant au plus haut point la faculté de découvrir le côté faible de ses adversaires, prompt dans ses répliques, il est remarquable par l'élégance et la facilité de son langage parlementaire. Il joint à ces qualités, faites pour lui assurer des succès près des classes élevées, un patriotisme dévoué, (page 28) l'amour d'une sage liberté et beaucoup de présence d'esprit dans les moments difficiles. L'adresse avec laquelle il sait, suivant l'occasion, prendre le langage qui convient au peuple, et l'étude qu'il a faite de ses passions mobiles, lui donnaient sur la foule un grand ascendant, et lui servaient à calmer sa violence dans les circonstances les plus périlleuses pour le salut public. Dévoué ardemment aux intérêts de son pays, il combattait pour lui à une époque où le courage était nécessaire, et depuis son indépendance, personne n'a plus que lui contribué à assurer son bien-être à l'intérieur et sa dignité au dehors.

A l'époque de la formation de la commission, ni M. Van de Weyer ni aucun de ses collègues n'espéraient rien au-delà d'une séparation administrative. Mais aussitôt que l'attaque de Bruxelles eût décidé de l'avenir de la révolution, il se montra zélé partisan de la ligne de politique suivie par M. Lebeau et les libéraux modérés, et qui rallia momentanément tout le parti catholique ; il découvrit avec sagacité deux points essentiels du système qu'il défendait : l'un que le républicanisme était anti-français et anti-européen, l'autre qu'une monarchie régénérée et propre à la Belgique était la seule combinaison qui pût être admise pour remplacer le trône des Pays-Bas unis.

Il lui fut promptement démontré que la plus sûre garantie de salut pour la Belgique était une (page 29) alliance intime avec la France et l'Angleterre. Car, si d'un côté la France ne devait jamais consentir à voir la Belgique envahie par les Prussiens dans le but d'une restauration hollandaise, d'un autre côté la Grande-Bretagne n'aurait jamais souffert la réunion de la totalité ou d'une partie de ce pays à la France, et se serait opposée de toutes ses forces à des empiétements tendant à rapprocher la France des provinces rhénanes. Si l'indépendance de la Belgique était de quelque importance, il était urgent d'éviter tout acte propre à causer une rupture entre ces deux puissances ; car aussi longtemps qu'elles agiraient de concert, des notes pouvaient être échangées, des menaces faites, des ambassadeurs rappelés, ou des négociations directes refusées, mais il ne pouvait pas y avoir d'intervention armée de la part des puissances du Nord. L'avenir a prouvé la sagesse de ces prévisions.

Tels sont les principaux traits du caractère des hommes dont l'autorité remplaçait complètement celle des corps constitués ; et heureusement, les hommes en possession de cette influence étaient animés du désir de maintenir la tranquillité ; car la ville était dans la situation la plus critique. Il était évident qu'il existait la plus complète dissidence d'intérêts et d'intentions entre ces volontaires imprudents et irréfléchis qui n'avaient rien à perdre, et les habitants paisibles dont les familles et l'existence étaient à la merci de leurs amis de (page 30) l'intérieur, et exposés à toutes les horreurs du bombardement de la part de l'ennemi.

Les volontaires, au bruit de leurs chants discordants et des cris : Aux armes ! Qu'on nous donne des armes ! s'occupaient ouvertement à élever des barricades et à faire d'autres préparatifs de défense qui devaient probablement entraîner la destruction de la ville ; tandis que les bourgeois tentaient secrètement de conjurer la colère du gouvernement et, s'il était possible, d'échapper aux dangers qui les menaçaient. En conséquence, il se forma des réunions des citoyens les plus riches et les plus respectables. Des adresses et des émissaires furent envoyés au prince Frédéric, pour lui dépeindre l'état d'anarchie dans lequel la ville était plongée, pour l'implorer, afin qu'il vint promptement à leur secours, et l'assurer qu'aussitôt que ses colonnes se présenteraient aux portes de la cité, elles verraient disparaître ces hordes indisciplinées, que l'étendard orange flotterait encore sur les tours de Ste-Gudule, et que lui et ses soldats, après un triomphe pacifique, seraient accueillis comme des libérateurs. C'est à ces sollicitations, à ces assurances trompeuses qu'on doit en grande partie attribuer les désastres qui amenèrent la perte de la monarchie.

Dans l'espoir de calmer l'effervescence populaire, ou plutôt de mettre promptement un terme aux dissensions qui existaient entre le peuple et (page 31) la couronne, on jugea convenable d'assembler un conseil de notables et de délégués des sections. Le but de cette assemblée était de faire une adresse aux représentants belges à La Haye, pour les prier de tâcher d'obtenir quelque garantie immédiate de la part du trône, ou de quitter la Hollande sans délai.

Après plusieurs heures d'une discussion vive et orageuse, durant lesquelles un grand nombre de propositions mises en avant par les patriotes les plus exaltés, furent combattues avec succès par MM. Félix de Mérode, Van de Weyer et Joseph d'Hoogvorst, l'on rédigea une adresse qui, votée à l'unanimité, fut aussitôt envoyée à La Haye.

A ce document était annexée la note suivante, revêtue des signatures d'un grand nombre de citoyens des provinces. Elle peut être regardée comme la substance de l'adresse dégagée de ses conclusions politiques et de ses commentaires sur le discours du roi. « Ayant pesé et pris en considération le discours du trône et le danger de la guerre civile de plus en plus imminente, ainsi que les progrès de la détresse et de l'irritation des classes commerçantes et laborieuses, les soussignés habitants de Liége, etc., etc., supplient leurs députés d'employer tous leurs efforts pour faire prévaloir, sans délai, le principe de la séparation, soit dans l'adresse en réponse au discours du roi, soit dans quelque autre acte public, et en même (page 32) temps de demander la prompte retraite des troupes hollandaises occupant les provinces belges. Si par leurs efforts ils ne parviennent pas à obtenir la seule concession qui soit propre à ramener la tranquillité dans les provinces méridionales, les soussignés conjurent leurs députés de revenir promptement au milieu d'eux. » Cette intention avait déjà été manifestée par quelques-uns d'entre eux.

Les agents chargés de porter cette pièce à La Haye, après avoir eu des entrevues secrètes avec quelques-uns des députés belges, revinrent sans perdre de temps à Bruxelles. Le rapport qu'ils firent des projets menaçants des Hollandais, du peu de chance qu'il y avait d'obtenir des concessions, et de la situation douloureuse dans laquelle les députés étaient placés, accrut l'exaspération du peuple, qui déjà commençait à mettre en doute la bonne foi de la commission, ainsi que les intentions de la garde bourgeoise. En conséquence, on imagina d'établir des associations politiques ou clubs, comme le seul moyen de stimuler l'énergie languissante de quelques-uns, de contrebalancer la puissance des autres qui cherchaient à employer leur influence contre le peuple.

Après de nombreuses discussions, MM. Rogier et Ducpetiaux, avec quelques autres personnes, décidèrent la formation d'une association, sous le titre de « réunion centrale, » qui fut installée le 16. Là, sous le prétexte de discuter avec calme les questions politiques, (page 33) les principes les plus exagérés furent mis en avant et les mesures les plus violentes proposées. Comme c'est l'habitude, dans toutes les commotions politiques, une seule doctrine était admise. Toute proposition d'opposition à la volonté populaire, fût-elle même juste et politique, était déclarée antinationale et attirait sur son auteur les accusations dangereuses de traître et de partisan de la Hollande ; car le mot orangiste n'était pas encore adopté comme terme de proscription.

Rien n'était plus opposé que la conduite et les vues de la commission, du conseil de la garde bourgeoise et des chefs de la réunion centrale. Les premiers, qui se tenaient en séance permanente à l'hôtel-de-ville, faisaient tous leurs efforts pour empêcher la populace de léser les citoyens dans leurs propriétés, ou d'attaquer les troupes du roi de manière à autoriser des représailles. En dépit de l'enthousiasme général et des assurances de sympathie qui arrivaient des provinces, les membres de la commission ne pouvaient pas s'aveugler sur les dangers qui menaçaient la capitale, ni sur l'insuffisance de ses moyens de défense. Pour la plupart pères de famille, ayant des antécédents, des propriétés, une réputation à conserver, ils étaient effrayés de la responsabilité qui pèserait sur eux, s'ils donnaient lieu à la destruction d'une cité magnifique et causaient la mort de milliers d'innocentes victimes, et cela sans (page 34) aucune chance raisonnable de succès. Car il ne pouvait entrer dans les calculs même des plus audacieux, qu'une ville ouverte commandée par les hauteurs qui l'avoisinent sur divers points, n'ayant pour seule défense que six pièces d'artillerie, sans gouvernement, sans chefs, sans munitions, et sans autres défenseurs que quelques milliers d'hommes indisciplinés, munis seulement en partie d'armes à feu, pût tenter sérieusement de résister à une armée de près de 13 mille hommes de troupes disciplinées, ayant 32 pièces de canon, soutenue en outre par des réserves et des détachements destinés à protéger ses communications et à empêcher celles des assiégés avec les provinces.

La réunion centrale, qui s'assemblait à la salle Saint-Georges, employait toute son influence à augmenter la fermentation parmi les classes inférieures, et à leur inspirer le mépris pour la tempête qui les menaçait. Poussés par la plus incroyable audace, ou guidés par une sorte d'instinct politique qui manque souvent aux hommes plus modérés, les membres de ce club professaient hautement leur mépris pour les troupes hollandaises, proclamaient une victoire certaine, et paraissaient désirer une collision avec autant d'ardeur que la commission semblait éprouver de répugnance à l'exciter. Ce fut parmi eux que quelques-uns, comparant le peuple à un dogue, disaient (page 35) ouvertement que si les bourgeois étaient tièdes, ou disposés à la trahison, le seul moyen de les ramener à leur parti était de « lâcher Picard, » c'est-à-dire de renouveler les scènes de pillages et d'incendie qui avaient déjà rendu leur cause si odieuse.

Quoiqu'on ne se portât à aucun excès, ces discours n'étaient pas perdus pour les volontaires. Ils étaient devenus si confiants et si téméraires qu'ils abandonnèrent leurs barricades et hasardèrent deux sorties : une sous les yeux des avant-postes des troupes royales occupant Vilvorde, et l'autre vers Tervueren, où ils espéraient surprendre un détachement de cavalerie. La première ne fut, comme ils s'y attendaient, qu'une simple reconnaissance ; dans la deuxième, ils prirent les chevaux et les armes de la brigade de gendarmerie de ce dernier village. Ces entreprises extraordinaires s'exécutèrent sans rencontrer la plus légère opposition de la part des troupes royales. Ces soldats vigilants et prudents, se confiant dans les assurances de leurs partisans en ville, regardaient comme inutile toute précaution militaire extraordinaire. Ayant en abondance de la cavalerie, de l'artillerie et des hommes de toute arme à leur disposition, ils pouvaient se lancer en avant et, entourant ces détachements aventureux, jeter l'un dans le canal de Vilvorde à coups de plat de sabre, et capturer le second ou le tailler en pièces (page 36) lorsqu'il déboucherait de la forêt de Soignes. Mais il n'en fut pas ainsi : avec une noble magnanimité ils permirent que deux ou trois cents hommes mal armés et sans cavalerie vinssent les insulter, se consolant par l'espoir d'un triomphe prochain qu'ils se flattaient d'obtenir par de simples proclamations.

A peine ces deux sorties furent-elles connues à la commission de sûreté, qu'une proclamation énergique fut faite pour dénoncer de tels actes, « comme subversifs de toute discipline, comme une violation des droits de l'homme, comme faits pour exposer les citoyens aux malheureuses conséquences d'une attaque qu'ils ne devaient pas provoquer ; » en outre cette proclamation ordonnait que « les chevaux seraient aussitôt rendus et finissait par dire qu'une lettre avait été écrite au prince Frédéric, pour désavouer cette violation de la trêve et promettre une réparation. » Cet incident, quoiqu'insignifiant eu lui-même, produisit des résultats qui entraînèrent rapidement la ville dans les dernières conséquences de l'anarchie.

Cette proclamation, basée sur la justice et la prudence, et qui s'accordait avec les principes énoncés par le conseil des bourgeois, blessait les prétentions désordonnées et la fierté des volontaires et des chefs de la réunion centrale, qui, exaltés par ces succès récents, avaient plus que jamais une haute estime dans leurs forces et se (page 37) montraient ennemis de toute conciliation. Elle fut considérée connue un acte d'ingratitude pour leurs exploits et une insulte faite à l'honneur national. Car il faut observer que dans toute occasion, non seulement alors, mais même dans cette dernière période, l'honneur national a toujours été mis en avant par le parti exagéré, soit pour exciter les masses, soit pour colorer tous leurs actes quel- qu'impolitiques qu'ils fussent. La proclamation fut en conséquence arrachée des murs et on employa tous les moyens pour dépopulariser ses auteurs.

Dès le 19, jour de la publication de ce document, la fermentation populaire parut être arrivée à son plus haut point d'exaltation. Des groupes sinistres remplissaient les rues ; leurs démonstrations se bornèrent d'abord à des murmures ; mais à mesure que la soirée s'avançait, leur nombre augmentait, leurs cris devenaient plus assourdissants et se changeaient en vociférations menaçantes. A la nuit close, la place de l'hôtel-de-ville fut encombrée d'une masse serrée d'individus de la plus basse classe faisant entendre les cris : « Nous sommes trahis et vendus ! A bas la commission ! A bas la garde bourgeoise ! » D'autres bandes non moins nombreuses entouraient la salle d'assemblée de la réunion centrale, exprimant par des clameurs bruyantes son dévouement pour ses membres et leur demandant des armes.

La ville semblait menacée d'une épouvantable (page 38) catastrophe. Vers minuit, environ 10,000 hommes du peuple étaient rassemblés en face de l'hôtel- de-ville, proférant les plus terribles menaces. A la fin, après plusieurs efforts inutiles, un corps composé de plusieurs centaines d'individus força les portes, s'élança à travers les passages, en poussant des cris assourdissants, et remplit la salle dans laquelle la commission et le conseil des bourgeois étaient en séance. Les ténèbres, l'air déterminé des assaillants, le désordre de leurs vêtements rappelaient les scènes les plus effrayantes de la convention. Heureusement, les membres les plus influents du conseil conservèrent leur sang-froid et leur présence d'esprit. La résistance était inutile. La seule chose qui restait à faire, était de flatter le peuple et de lui faire des promesses. Ces moyens furent employés avec succès, et en une heure de temps l'orage fut calmé et le peuple se retira.

Le jour suivant néanmoins, ces scènes se renouvelèrent et furent accompagnées d'actes plus violents encore. L'hôtel-de-ville fut de nouveau envahi, et la populace ayant découvert le dépôt de cocardes orange qui avait été oublié, depuis le jour de l’entrée du prince, était sur le point de sacrifier à sa vengeance les membres de la commission qu'ils accusaient de trahison, quand la présence d'esprit de M. Van de Weyer parvint encore à les apaiser et à les convaincre que ces cocardes (page 39) étaient le reste de celles qui avaient été destinées à la garde communale. Il serait superflu de rapporter en détail tous les événements de cette époque d'alarme et de confusion. Il suffira de dire que la garde bourgeoise conservait à peine un vestige de son influence morale, que plusieurs de ses détachements et des postes occupés par elle avaient été désarmés par la populace, et que la ville était dans le fait à la merci des volontaires et du peuple.

Quoique l'inutilité de toute tentative de résistance aux forces supérieures placées sous les ordres du prince, justifiât pleinement les craintes de la commission de sûreté, ainsi que celles des habitants paisibles, elle ne pouvait pas suffire pour calmer l'ardeur du peuple. Les rapports du dehors étaient faits pour ajouter à son exaltation. L'Europe presque tout entière semblait animée en ce moment d'un esprit révolutionnaire. Le duché de Brunswick s'était levé et avait chassé le jeune imprudent qui semblait avoir banni de son cœur tous les sentiments qui distinguaient si éminemment les héros dont il descendait. Dresde avait déposé son souverain. La Hesse et le Hanovre avaient éprouvé des commotions intérieures. Bade était livré à l'agitation. Toute l'Italie semblait prête à se révolter ; et les plaines de la malheureuse Pologne étaient sur le point d'être abreuvées du sang de ses vaillants et imprudents martyrs.

(page 40) La sympathie des provinces belges pour la capitale était universelle. Des émissaires arrivaient sans cesse, porteurs d'offres d'assistance. Des comités révolutionnaires s'établissaient dans toutes les villes principales. Le peuple de Liége, insouciant du danger, avait escaladé et emporté le fort de la Chartreuse, sans que la garnison se fût défendue, et avait arrêté un convoi de vivres et d'argent, venant de Maestricht et destiné pour la citadelle, après avoir repoussé une forte escorte qui l'accompagnait sous les ordres du général-major Daine. Mons était en pleine insurrection, et les troupes royales, après une faible démonstration, s'étaient retirées dans la citadelle, abandonnant les postes, les remparts et l'artillerie au peuple. Namur était dans une position semblable. Louvain tenait les détachements hollandais en échec et interceptait leurs communications par les grandes routes de Tongres et de Diest. Enfin la mine était sur le point de faire explosion, et en peu de jours toute cette ligne de forteresses menaçantes, boulevards élevés contre la science, la discipline militaire et les immenses ressources de la France, s'était rendue à quelques volontaires indisciplinés.

Dès l'après-dîner du 20, la commission et le conseil de la garde bourgeoise pouvaient être considérés comme dissous. Le pouvoir tout entier avait passé aux mains de l'association centrale et (page 41) des chefs des volontaires. Mais ceux-ci même ne se dissimulaient ni les dangers qu'il y avait à perpétuer l'anarchie, à laisser la ville à la merci du peuple, ni l'urgente nécessité de constituer sans délai un gouvernement quelconque. Comme ils étaient désormais décidés à résister jusqu'au dernier moment, toutes les considérations de politique qui avaient déterminé les sections dans le choix de la dénomination qu'ils avaient prise ayant disparu, le nom de gouvernement provisoire fut adopté sans hésitation. La seule difficulté consistait dans le choix de ses membres.

Afin de sonder l'opinion publique et de préparer les voies à l'exécution de ses projets, M. Rogier, après avoir consulté quelques-uns des patriotes de la réunion centrale, ordonna de préparer une bannière sur laquelle on inscrirait :Gouvernement provisoire de Potter, Gendebien et d'Oultremont (comte) de Liège. » Ayant placé le drapeau au milieu de ses volontaires, il leur fit prendre les armes et parcourut les rues, tambour battant, jusqu'à la nuit, préparant ainsi le peuple à une notification semblable qui fut affichée le jour suivant.

Cette annonce n'eut pas de résultat immédiat ; car de Potter n'avait pas encore quitté Paris, Gendebien avait quitté la ville avant l'arrivée des troupes hollandaises, et d'Oultremont était demeuré à Liége. Mais elle eut pour effet de (page 42) préparer la nation à l'établissement de ce gouvernement qui continua à présider aux destinées du pays, des le jour qui précéda la retraite des troupes royales, jusqu'à l'établissement de la régence.

**CHAPITRE TROISIEME**

Plusieurs émissaires arrivent au quartier-général du prince Frédéric. - Le prince est induit en erreur par leurs rapports. - Il envoie à La Haye un courrier qui lui rapporte des instructions pour faire une proclamation ; il s'avance sur la ville. -Plan de l'attaque. - Le commandement des troupes est donné nominalement au lieutenant-général Trip. - Présence impolitique du prince Frédéric à l’armée. - Enthousiasme du peuple en apprenant la marche des troupes. -Revue des citoyens armés. - D'Hoogvorst donne sa démission et est remplacé par le comte Vandermere et ensuite par Van Halen. - L'année hollandaise approche de la ville. - On parle de capituler ; mais les chefs des volontaires se montrent déterminés à défendre la ville jusqu'à la dernière extrémité. - Attaque et défaite des troupes. - Évaluation de la perte des deux côtés.

(page 43) Tandis que ces événements se passaient à Bruxelles et que le peuple se préparait activement à la défense la plus opiniâtre, des émissaires continuaient à arriver au quartier-général du prince Frédéric, apportant des assurances de la disposition pacifique (page 44) de tous les citoyens respectables et se déclarant autorisés à assurer que les troupes royales n'avaient qu'à se présenter devant la ville pour être accueillies par des acclamations. Ils affirmaient que l'état d'anarchie et de désordre parmi les chefs de la révolte était tel que les barricades et les volontaires disparaîtraient devant la plus légère démonstration de force, et que la garde bourgeoise, dans son désir du rétablissement de la tranquillité, ferait une diversion en faveur du gouvernement, de sorte que les rebelles, pris entre deux feux, n'auraient d'autre alternative que de fuir ou de se rendre à discrétion. Ces assurances furent portées si loin qu'il fut recommandé de laisser libres les routes de Halle, Anderlecht et Ninove, pour laisser aux volontaires et aux paysans trompés, le moyen d'échapper, et pour éviter toute collision entre eux et les détachements des troupes royales.

Les noms les plus respectables étaient cités et ajoutés à ceux des signataires des lettres et des adresses que le prince recevait. En outre, dans plusieurs cas, le rang et la position sociale des émissaires étaient de nature à donner le plus grand poids à leurs assertions. Quand ces personnages, dont plus d'un remplissait des fonctions à la cour, furent dans la suite accusés d'avoir abusé (on pourrait même dire trahi) le prince, ils tentèrent de se disculper en déclarant que (page 45) le prince Frédéric avait tout perdu par ses mesures dilatoires et son hésitation, que s'il avait l'intention de faire acte de force il devait le faire avant que la ville fût pleine d'étrangers, et avant que la commission et la garde bourgeoise eussent perdu toute influence, qu'ils n'avaient jamais pu supposer que les généraux hollandais permettraient que des renforts de canons, d'armes et de munitions entrassent en ville, que de plus ils n'avaient jamais cherché à faire croire qu'eux ou d'autres citoyens compromettraient leur vie et leur fortune en épousant ouvertement la cause royale. Tout ce qu'ils pouvaient faire pour le trône était de protester de leur loyauté et de leur désir de voir le rétablissement de l'autorité légitime. Les seules assurances qu'ils s'étaient proposé d'offrir étaient celles d'une coopération immédiate, autant que les étrangers et les volontaires seraient repoussés et l'ordre rétabli dans la ville, c'est-à-dire qu'ils étaient prêts à recueillir tous les bénéfices sans courir aucun risque, et que lorsque tout le péril serait passé, ils seraient les premiers à aider l'autorité en tombant sur ceux qu'ils n'avaient pas eu le courage d'appuyer, pas plus que celui de les combattre.

Mais malheureusement ce ne fut pas la seule circonstance où les mêmes personnages décelèrent une absence de dévouement et d'énergie des plus fatales à la cause de la maison de Nassau. Ce (page 46) n'était là qu'un prélude à cette série de déceptions, à ce manque absolu de prudence et d'énergie qui marqua toute leur conduite jusque dans ces derniers temps. Peu de mots suffisent pour peindre les hommes de ce parti. Prodigues jusqu'à l'excès, de promesses et d'intrigues, ils furent avares de leur bourse et de leur personne ; se trompant eux-mêmes sur leur influence, ils trompèrent les autres sur l'étendue des ressources dont ils pouvaient disposer. Sans attachement réel pour la terre de leurs ancêtres, et traitant leur patrie en véritables spéculateurs, ils dénièrent tout patriotisme au reste de ses habitants. Prenant le faible écho de leur propre voix pour la voix du peuple, ils parlèrent haut quand le silence et le secret étaient nécessaires, et se turent lorsque la cause royale avait le plus besoin de leur vote et de leur éloquence. Ils reculèrent quand il fallait marcher en avant, et avancèrent, ou plutôt crièrent aux autres d'avancer lorsque le mouvement menait à la mort. Hardis au conseil, mais timides à l'action, ils se montrèrent quand ils pouvaient s'absenter sans nuire à leur cause, et ne parurent jamais lorsque leur présence fut le plus nécessaire.

Il n'y avait pas deux hommes dans le parti qui eussent voulu risquer un cheveu de leur tête ou une obole de leur fortune à la défense d'une cause pour laquelle ils professaient un dévouement (page 47) absolu. Et, cependant, tels furent les hommes sur lesquels le roi des Pays-Bas, le prince d'Orange, et pendant quelque temps le gouvernement anglais lui-même, crurent pouvoir compter pour faire rendre la couronne à la famille des Nassau.

Cédant trop facilement à ces sollicitations réitérées, et se confiant trop dans des assurances de coopération si légèrement données par des émissaires venant de Bruxelles, le prince Frédéric envoya le 19 un courrier à La Haye. Comme les rapports envoyés par S. A. R. coïncidaient avec les représentations de plusieurs membres des états-généraux de la première chambre surtout, qui suppliaient le roi de faire, sans perdre de temps, une démonstration militaire de nature à donner aux habitants de Bruxelles l'occasion de se prononcer en faveur de la cause royale, on assembla un conseil aussitôt après la réception de ces dépêches, et quoique les préparatifs militaires ne fussent pas considérés comme entièrement complets, et que l'intention du gouvernement fût de n'effectuer aucun changement immédiat dans la position des troupes avancées, une proclamation fut à l'instant rédigée et envoyée au prince Frédéric, avec des pouvoirs illimités d'agir comme il le trouverait bon, ou plutôt comme le voudrait le lieutenant-général Constant, son chef d'état-major.

Comme malgré les assurances contraires (page 48) reçues de Bruxelles la résistance était possible, le roi trouva prudent de prendre des mesures pour mettre le prince Frédéric à l'abri de ce que pouvait avoir d'odieux l'effusion du sang dans ces circonstances. Le commandement de l'année active fut en conséquence donné au lieutenant-général Trip ; précaution inutile ; car S. A. R., jugeant sa présence nécessaire au quartier-général, devint responsable aux yeux de la nation de tous les maux qui arrivèrent, et attira imprudemment ainsi sur elle-même toute la haine du peuple, tandis que le nom de Trip ne fut guère connu que des escadrons qu'il commandait. On ne peut attribuer cette fatale détermination du prince qu'à un excès de zèle et de confiance. Mais quelle qu'eût été l'issue de l'expédition, il était de la plus haute importance pour lui de demeurer à Anvers, et dans l'éventualité d'un succès, il ne pouvait se rendre à Bruxelles, qu'autant qu'une députation viendrait l'y inviter et seulement pour y apporter le pardon, mais non pas la vengeance. En cas de défaite, il sauvait sa réputation comme soldat et, ce qui était beaucoup plus important, les intérêts de sa famille, en rejetant les mesures odieuses sur le commandant des troupes ; car jamais, à aucune époque, il ne fut plus important pour les membres de la dynastie d'éviter tout acte qui pût affaiblir encore cet édifice chancelant et près d'écrouler. Se laisser influencer par (page 49) des scrupules de délicatesse envers ces individus, quand la royauté était menacée, peut être une preuve de justice et de générosité, mais une telle conduite démontre incontestablement une grande faiblesse politique.

La proclamation devait être faite au nom du roi, et la responsabilité de l'exécution tomber sur le général Trip. Si le sang devait couler, il était absurde de penser que le prince Frédéric, présent au quartier-général, échapperait aux conséquences morales de cet événement. Car pourquoi y était-il ? quel avantage sa présence procurait-elle à l'armée ? Les troupes, si elles eussent été judicieusement employées, étaient plus que suffisantes pour assurer le succès, et S. A. R. pouvait aussi bien se passer de la gloire de cette expédition, que le soldat de tout stimulant extraordinaire. Quelle gloire pouvait-il recueillir dans un tel combat ? Mais s'il n'y avait pas d'honneur à gagner, il y avait de la honte, et cette honte était ce que le gouvernement devait le plus redouter. La victoire ne donnait aucun avantage au prince. La défaite devait amener et amena en effet les plus grandes infortunes pour sa maison. Il est vrai qu'au moment où les troupes avançaient, le succès n'était pas douteux ; mais cette circonstance ne diminue pas ce qu'il y a d'impolitique dans cette conduite ; elle prouve seulement combien le gouvernement s'abusait et (page 50) combien étaient impuissants ceux sur la coopération desquels il comptait.

Le courrier envoyé à La Haye, étant revenu à Anvers dans la nuit du 20, un conseil de guerre fut à l'instant même assemblé. La proclamation ayant été lue et approuvée, elle fut imprimée et distribuée, le 21, avant la pointe du jour. Il est évident que ce document avait été rédigé non seulement sous l'influence de la conviction que les troupes royales triompheraient sans effusion de sang, mais sous l'impression de ces assurances trompeuses trop promptement accueillies par le prince Frédéric et le gouvernement. En effet, il prouvait que les opérations militaires étaient la suite des sollicitations et des représentations erronées d'hommes dont pas un seul n'avait la plus légère intention de se montrer au moment du danger. Cette proclamation importante mérite une sérieuse attention ; elle explique, sans l'excuser, le plan d'attaque suivi avec tant de persévérance par les généraux hollandais. Ce plan, attribué au général Constant, ayant été soumis au conseil de guerre, les ordres furent donnés, le 2l, aux troupes en arrière de Vilvorde de se réunir aux postes avancés ; de sorte que l'armée formait à peu près un demi-cercle autour de la ville, ayant ses avant-postes à environ deux heures de marche de Bruxelles, sa droite appuyée sur la route de Gand, près du village de Zellich, le (page 51) centre en face d'Evers et de Dieghem, et la gauche s'étendant vers la chaussée de Cortenberg au dessus de Woluvve. Le même jour, le quartier-général et la réserve arrivèrent à Malines.

Les forces ainsi concentrées montaient ensemble à près de 12 mille hommes d'infanterie, 1,600 chevaux et 40 pièces de canon, desquels 1,500 hommes d'infanterie,  400 de cavalerie et 8 pièces de canon étaient destinés à marcher sur Louvain, et le reste devait concourir à l'attaque de Bruxelles. En même temps, des forces considérables, sous les ordres du lieutenant-général Cort-Heyligers, débouchaient d'Eindhoven par Hasselt, Tongres et Saint-Trond, menaçant Liége et Louvain.

Le but des généraux hollandais était de se mettre en possession de la partie supérieure de la ville, qui, par sa position élevée, peut en être considérée comme la clef ou la citadelle. Ils prirent les dispositions suivantes :

A l'extrême droite, 4 escadrons de hussards, et 1 bataillon d'infanterie, avec une demi-batterie, sous les ordres du colonel Van Balveren, s'avancèrent par la route de Gand, sur la porte de Flandre, pour occuper les faubourgs ou entrer dans la ville dès que les circonstances l'exigeraient. La colonne du centre droit, comprenant 2 bataillons, 2 escadrons et une demi-batterie, sous les ordres du général-major Favauge, s'avancerait (page 52) par la chaussée de Vilvorde, pour faire une attaque simulée sur la porte de Laeken, à l'effet de détourner l'attention des assiégés de l'attaque principale. Mais pour le cas où il rencontrerait quelques obstacles sérieux, il laissa un demi-bataillon et son artillerie pour protéger le pont de Laeken, et il devait alors exécuter un mouvement par sa gauche, pour servir de réserve au centre gauche. Cette dernière division, composée de 2 bataillons de grenadiers et d'un bataillon de chasseurs, de la garde, de 6 bataillons d'infanterie, de 12 pièces de canon, sous les ordres des généraux-majors Schuurman et Bylandt, devait déboucher des villages de Dieghem et Evers, forcer la porte de Schaerbeeck près du jardin botanique, et pénétrer dans le Parc. La colonne de gauche, composée principalement de cavalerie avec un bataillon et 4 pièces de 6, commandée par le lieutenant-général Trip, ayant sous ses ordres les généraux-majors Post et Boreel, devait entrer par la porte de Louvain, et si ce mouvement était exécuté heureusement, pénétrer rapidement par les boulevards et la rue Ducale, et s'établir en colonne sur l'espace ouvert près des murs du palais du prince et à la porte de Namur. La réserve, consistant en 8 bataillons, devait longer la partie du boulevard extérieur presque vis-à-vis du palais du prince d'Orange, pour jeter un pont sur l'étroit fossé (page 53) de la ville, se former sur les boulevards et tenir ouvertes les communications avec l'extérieur ou fournir des renforts à l'intérieur. La batterie de réserve, formée de 8 obusiers appartenant aux 4 batteries, prit position sur un terrain élevé qui commande le point où le pont devait être jeté. Des détachements de cavalerie devaient faire des patrouilles sur les hauteurs environnantes et maintenir les rapports entre les colonnes. Les portes de Scharbeeck et de Louvain ayant été enlevées et tous les obstacles étant détruits, les troupes devaient faire un mouvement rapide de concentration vers le Parc, les palais et la place Royale, et attendre là l'issue des arrangements à prendre pour entrer en possession des différents postes et corps-de-garde de l'intérieur de la ville. Les ordres les plus rigoureux pour le maintien de la discipline accompagnaient ces instructions.

On avait calculé que deux heures suffiraient amplement pour l'exécution et le succès de ces dispositions ; de sorte qu'en supposant que les troupes arrivassent devant les portes à sept heures du matin, on avait pensé que tout serait terminé, et la tranquillité de la ville rétablie avant midi. En même temps, un corps commandé par le général-major Trip (frère du lieutenant-général), était disposé à faire un mouvement de Malines sur Louvain, tandis (page 54) qu'un autre corps de 2,000 hommes et 6 pièces de canon, commandé par le général-major Evers, avait reçu l'ordre de se détacher de la division de Cort-Heyligers. et, après avoir traversé Tirlemont, de menacer Louvain du côté de Bautersem.

En supposant même qu'une intelligence parfaite eût régné entre les citoyens et les troupes royales, et que les généraux hollandais fussent convaincus que la prise des portes mettrait fin à toute résistance, il est encore douteux que le plan que nous venons de rapporter fut bien calculé. Aussi longtemps qu'il existait une chance de résistance, quelque légère qu'elle fût, il était essentiel d'éviter toute effusion de sang inutile, et d'épargner la vie des soldats. Un des devoirs les plus importants d'un commandant d'armée, quel que soit le mépris que lui inspire son ennemi, est de se préparer, autant que possible, contre les hasards de la guerre, et lorsqu'il a pris toutes les précautions en cas de revers, de chercher à assurer alors la victoire en sacrifiant le moins d'hommes possible ; mais dans cette circonstance, les généraux hollandais agirent comme si le sang de leurs soldais n'était d'aucune valeur, ou plutôt comme si un désastre était impossible. Ils négligèrent de profiter des avantages dont ils pouvaient disposer dans la première attaque, et oublièrent les précautions les plus ordinaires que les (page 55) événements subséquents réclamaient ; c'est ce que nous prouverons bientôt.

La proclamation du prince n'ayant été publiée dans la Gazette des Pays-Bas, que dans la soirée du 22, était peu connue des classes inférieures ; ainsi aucun effort ne semble avoir été fait pour la faire connaître. Ceux dont les instances et les représentations y étaient mentionnées craignaient sa publicité, pouvant être compromis par les allusions qu'elle faisait au désir exprimé par les citoyens bien intentionnés, et à la coopération de la garde bourgeoise et de la commission ; tandis que ceux qui étaient déterminés à résister jusqu'à la fin craignaient qu'elle ne décourageât le peuple sur lequel seul ils comptaient. L'approche des troupes royales fut cependant promptement connue par les habitants ; et quoique les membres de la commission de sûreté et la plus grande partie du conseil de la garde bourgeoise eussent quitté la ville, le peuple, loin d'être découragé, semblait avoir acquis une nouvelle énergie, une nouvelle exaltation.

Les barricades se multiplièrent dans toutes les directions, les rues furent dépavées, des pierres, de la chaux, des blocs de grès, des solives et diverses autres espèces de projectiles furent portés au faîte des maisons, pour être lancés sur les assaillants. Une revue de la garde bourgeoise, ou plutôt de tous les hommes armés, fut ordonnée et environ (page 56) 3.000 hommes pourvus d'armes à feu furent passés en revue sur la grande place. De ce nombre, environ 800 volontaires de Bruxelles sous les ordres de Grégoire, Borremans, Mellinet, Rodenbach et Niellon, et environ quatre cents Liégeois commandés par Rogier. Le baron d'Hoogvorst, ayant refusé la responsabilité de commander les forces actives, donnant pour motif son peu de connaissance de l'art de la guerre, les huit sections choisirent le comte Vandermere qui fut bientôt après remplacé par Van Halen.

A peine cette revue fut-elle terminée, que des paysans des villages environnants arrivèrent dans la ville, annonçant la marche rapide des troupes royales dont les avant-postes étaient arrêtés à environ une portée de canon des faubourgs. A l'instant la plus effroyable scène de confusion et de désordre eut lieu. Les portes et les fenêtres furent fermées. Les habitants du voisinage des portes de la ville abandonnèrent leurs maisons ou se préparèrent à se réfugier dans leurs caves. Les tambours battaient le rappel, et le son sinistre du tocsin de Ste-Gudule et des autres églises augmentait ce tumulte général. Les hommes, les femmes, les enfants couraient ça et là avec des cris de terreur ou des cris de guerre. Quelques-uns, se supposant exclus de l'amnistie, s'éloignaient de la ville. L'attaque était attendue de moment en moment, et à l'exception de deux ou trois mille (page 57) audacieux, le reste des habitants ne croyait pas la résistance possible. La pensée qu'une ville ouverte, sans autre défense qu'un petit nombre de volontaires indisciplinés, presque sans autres munitions que des pavés, repousserait des forces telles que celles qui marchaient contre elles, semblait à tout homme sensé le comble de la folie et du désespoir.

La commission était dissoute et les membres ayant cherché leur salut dans la fuite, la direction de la défense, ainsi que toute l'autorité, demeurèrent aux chefs des volontaires dont la confiance et la témérité semblaient croître avec le danger. Non contents de se préparer à la défense, ils réunirent un corps de 1,500 hommes, et, l'ayant divisé en 3 détachements, ils se déterminèrent à sortir pour aller attaquer les troupes royales. Un détachement, avec 2 pièces de canon, ayant pris la route de Gand, rencontra les vedettes hollandaises, sur la hauteur en avant du village de Zellich, et après avoir échangé quelques coups de fusil, se retirèrent pour ne pas être enveloppés par la cavalerie. Mais les deux détachements sortis pas les portes de Scharbeeck et de Louvain, ayant rencontré les avant-postes ennemis, en avant de Dieghem et Evers, se jetèrent dans des enclos et, couverts par les fossés, les haies et les arbres, commencèrent un feu de tirailleurs très vif qu'ils soutinrent jusqu'à la nuit. Une partie de (page 56) ces bandes irrégulières s'étant avancée trop loin, fut chargée par la cavalerie hollandaise qui en prit un grand nombre. Mais, à l'exception de ce fait, ces escarmouches ne produisirent que peu de perte de l'un et de l'autre côté.

Il est essentiel de remarquer que, dans cette occasion, l'agression fut totalement du côté du peuple et que le premier sang ayant été versé par lui, les règles de la guerre justifiaient pleinement les plus sévères représailles. Mais en admettant que le prince Frédéric ne fût pas disposé à y recourir comme le lui permettaient les forces supérieures qu'il commandait, et comme il y était autorisé par les lois de la guerre, il devait apprécier cette attaque, et en tirer les conséquences que la ville n'était pas aussi disposée à se soumettre qu'on le lui avait annoncé, puisqu'au lieu de fraterniser avec ses troupes elle avait la témérité d'envoyer des détachements pour les rencontrer en rase campagne. Peu importait que ces volontaires fussent conduits par des étrangers ou par des nationaux ; il était évident que les chefs étaient pleins d'énergie et d'audace, et un général prudent aurait à l'instant réglé son plan d'attaque, et se serait préparé aux chances les plus défavorables.

Enhardis par la facilité qu'ils avaient eue à se retirer le soir précédent, la journée du 22 avait à peine commencé que le tambour battait le (page 59) rappel, et qu'un corps de volontaires de près de 1,000 hommes faisait une sortie, et lorsqu'il eut rencontré les troupes royales à peu près dans la même position, renouvelait l'escarmouche, après laquelle il se retira, sans que sa retraire fût le moins du monde inquiétée, quoiqu'il eût été extrêmement facile de l'envelopper et de le détruire. Si le prince n'avait pas sérieusement l'intention d'attaquer la ville, cette longanimité était compréhensible ; mais si S. A. R. était fermement déterminée à entrer par force, il est inconcevable qu'elle ait souffert qu'on l'attaquât et que ses troupes fussent insultées chaque jour par des bandes désordonnées qui s'aventuraient en face de son armée avec plus d'audace que de prudence. Mais tant de fautes furent commises, qu'il est presque impossible de rencontrer une seule circonstance qui ne mérite pas le blâme. Jamais position plus avantageuse ne fut si maladroitement compromise. Jamais la vie de tant de braves soldats ne fut si légèrement exposée par la tactique imprudente de leurs chefs ; car ceux qui croient que ces troupes manquaient de courage sont dans une grande erreur. Les soldats et les officiers, soit Hollandais, soit Belges, firent bravement leur devoir. Toute la responsabilité de la défaite doit tomber sur les chefs.

Malgré l'ardeur des volontaires, le plus profond découragement se répandit dans la ville. (page 60) Plusieurs même des plus exaltés patriotes, après le départ de la commission et la dissolution de la garde bourgeoise, commencèrent à comparer l'inégalité de leurs moyens de défense avec les moyens d'attaque, et trouvèrent qu'il était plus que temps de tenter d'entrer en négociation avec le prince Frédéric. Une capitulation était ardemment désirée ; mais la crainte d'être accusé de trahison empêchait de se prononcer. A la fin, M. Edouard Ducpetiaux, entrevoyant les malheurs qui menaçaient la ville, prit sur lui la responsabilité de se rendre au quartier-général. Le but de sa mission était de détromper le prince sur les assurances fallacieuses de coopération qu'il avait reçues, et de tâcher et de le convaincre que la seule chance d'entrer sans résistance était d'offrir une amnistie générale, et de prier S. A. R. de changer le paragraphe de sa proclamation contre les étrangers, menaçant également les volontaires venus des provinces, et, après avoir obtenu cette concession, de négocier un armistice.

En se présentant aux avant-postes royaux, Ducpetiaux, qui était noté comme un des plus ardents patriotes et des chefs les plus actifs de la révolte, fut à l'instant saisi, et en dépit de ses demandes réitérées d'être conduit devant le prince, fut mené prisonnier à Anvers, sans pouvoir s'acquitter de sa mission. Circonstance malheureuse ! car si cette entrevue avait eu lieu, il serait peut-être parvenu (page 61) à convaincre les princes du danger de compter sur l'assistance des citoyens ; des termes d'accommodement auraient pu être admis et fournir un prétexte à une soumission qui était si généralement désirée.

Le découragement était si grand alors, que même quelques-uns des volontaires liégeois, sous les ordres de Rogier, se retiraient et qu'on jugea nécessaire de convoquer une assemblée des chefs à l'hôtel-de-ville, à 6 heures après-midi, le 22, pour discuter ce qui était le plus convenable de se défendre ou de se rendre. Les opinions furent extrêmement divisées ; plusieurs des plus prudents déclarèrent que la résistance devait nécessairement amener leur porte, ils opinaient pour la soumission. Mais leurs voix furent couvertes par des cris de refus de la part du peuple, tandis que Grégoire, Niellon et Mellinet, Français qui ne possédaient aucune propriété, et Roussel de Louvain, démocrate exalté, juraient qu'ils défendraient la cité, dussent-ils s'ensevelir sous les ruines. Après une violente discussion, l'assemblée se sépara et la résistance fut décidée. Les plus ardents patriotes se retirèrent pour haranguer et encourager le peuple, et les plus modérés prirent des précautions pour la sûreté de leur famille. Cependant, à une heure plus avancée de la nuit, les sollicitations des marchands et des négociants, joints aux habitants les plus riches, devinrent si pressantes (page 62) qu'une seconde assemblée eut lieu, et les plus violents meneurs étant absents, il fut unanimement résolu que la défense était impraticable et la soumission nécessaire. Une pétition ou adresse à ce sujet, signée par 40 notables, fut rédigée à minuit et portée au prince Frédéric.

Mais ces résolutions pacifiques furent plus tard rendues inutiles par la conduite aventureuse du peuple, qui, sans s'embarrasser de ses chefs et de leurs instructions, courut aux armes, avec enthousiasme, et, le 23, à la pointe du jour, se porta instinctivement vers le poste le plus exposé aux attaques de l'ennemi. Dès ce moment, jusque dans la nuit du 26, il continua à combattre sans ordre ni instruction, et sans aucun des moyens les plus nécessaires de la défense, et, ce qui est surtout remarquable, malgré la volonté de la grande majorité des habitants.

Cependant la nouvelle de ce qui s'était passé la veille parvint au prince Frédéric, et quoiqu'il eût désiré attendre la coopération de quelques détachements éloignés du quartier-général, il fit avancer sur quatre colonnes les troupes dont il pouvait disposer, et combina leur marche de manière à ce qu'elles arrivassent aux portes de la ville, le 23, à 7 heures du matin, pour commencer l'attaque selon le plan que nous avons déjà fait connaître. Les ordres du prince furent exécutés de la manière suivante :

(page 63) La colonne de droite, ayant en tête toute la cavalerie (singulier renversement des règles ordinaires d'attaque), traversa les faubourgs et atteignit la porte de Flandre sans difficulté. Ne rencontrant pas de résistance, et supposant qu'il en serait de même dans l'intérieur de la ville, le commandant pénétra imprudemment dans la rue étroite et tortueuse qui commence au pont du canal de Charleroy et conduit au cœur de la ville. Mais à peine les troupes eurent-elles passé la porte, qu'elles furent assaillies par un déluge de pierres, de chaux vive, de cendre chaude et d'eau bouillante, et par un feu meurtrier qui partait des caves, des fenêtres et des greniers. Les hussards, démoralisés, rompirent leurs rangs et se rejetèrent sur l'infanterie qu'ils entraînèrent dans leur retraite ; et toute la troupe, après une lutte opiniâtre mais inutile, où plusieurs officiers et soldats périrent ou furent faits prisonniers, se retira en désordre, heureuse de trouver un abri derrière l'artillerie qui était restée en batterie de l'autre côté du canal.

Le général Favauge, commandant le centre droit, se conforma à ses instructions avec plus de prudence ; ayant fait reconnaître la porte de Laeken et la trouvant à l'abri d'un coup de main, il se contenta d'échanger quelques coups de fusil avec ceux qui la défendaient. Alors, après avoir dirigé un demi-bataillon et 3 pièces de canon vers le (page 64) pont de Laeken, pour en assurer le passage, il jeta un pont sur la partie de la Senne parallèle au canal, et ayant fait faire un mouvement vers la gauche à ses troupes, il les réunit au corps principal d'attaque vis-à-vis de la porte de Schaerbeeck.

C'est là que l'élite de l'armée était rassemblée sous les ordres immédiats du prince Frédéric et du lieutenant-général Constant de Rebecque. Ils s'attendaient si peu à une résistance sérieuse, le prince désirait tellement éviter toute collision, que le lieutenant-général, accompagné de quelques officiers d'état-major, précéda la marche de la colonne et s'avança à cheval vers la porte, s'attendant à être salué par les acclamations dont s'étaient constitués garants les signataires de l'adresse. Une fusillade, partie des premières barricades, les tira bientôt de leur erreur. Dans ce moment, les colonnes s'ouvrirent et démasquèrent une batterie de 6 pièces de campagne. L'action s'engagea. Les ouvrages extérieurs furent promptement enlevés, et l'artillerie concentra ses efforts contre la porte même. Mais comme les retranchements élevés sur ce point résistaient aux coups de l'artillerie de campagne et que le feu opiniâtre des assiégés était très meurtrier, surtout celui qui partait des maisons voisines, on commanda à un détachement de sapeurs d'aller démolir le mur du fossé à la gauche des aubettes.

La brigade de grenadiers et de chasseurs, (page 65) protégée par le feu de deux bataillons et de quatre pièces de campagne, en batterie sur la terrasse du jardin botanique, pénétra dans la ville par cette brèche, et se forma en colonnes sur le boulevard, après avoir ainsi tourné la barricade pendant que les canons balayaient la rue jusqu'à la place Royale. Après une lutte sanglante, ces troupes se jetèrent bravement dans la rue Royale ; alors s'avançant, l'arme au bras et au pas de charge, ils refoulèrent tout ce qui se trouvait sur leur passage, se jetèrent dans le Parc, et s'emparèrent immédiatement des palais qui l'avoisinent. Ce mouvement ne s'effectua pas sans une perte considérable, car les troupes eurent à passer sous le feu des tirailleurs, depuis la porte de Schaerbeeck jusqu'au Parc. Une seconde brigade d'infanterie, ayant essayé la même manœuvre, fut repoussée et forcée de suivre, non sans perte, la route plus longue des boulevards.

Après une courte halte sur les hauteurs de St.-Josse-ten-Noode, près du grand cimetière d'où il lança quelques boulets sur la porte, le lieutenant-général Trip s'avança rapidement dans le faubourg, à la tête de la colonne gauche, et n'ayant rencontré que peu de résistance, il traversa toutes les barricades et fit occuper par ses troupes, au cri de victoire, le poste qui lui avait été assigné. En même temps la réserve longeant la chaussée extérieure jeta un pont sur le fossé,(page 66) et les obusiers se mirent en batterie derrière la crête du vieux glacis.

Ainsi, avant dix heures, les attaques principales avaient réussi, et les troupes royales occupaient le Parc, les palais, les portes de Schaerbeeck, de Louvain et de Namur, et la totalité des faubourgs, depuis le village d'Etterbeek et celui de Molenbeek. Mais ici s'arrêta leur succès. La première attaque avait été sanglante, mais l'exécution rigoureuse du plan arrêté d'avance promettait un carnage plus sanglant encore. Il était évident que le peuple, quoique forcé d'abandonner les portes, était décidé à disputer chaque pouce de terrain et à reculer, s'il y était forcé, de chambre en chambre, de maison en maison. C'était folie que de compter sur la soumission des insurgés ou sur l'aide des citoyens paisibles. Rien n'était moins dans les intentions des uns et des autres, et l'on doutait si peu de la prise de la ville que toutes les personnes de marque compromises dans le mouvement révolutionnaire, à l'exception des barons d'Hoogvorst et Coppyn (depuis gouverneur de la province du Brabant), se hâtèrent de s'éloigner. Même les volontaires liégeois sous les ordres de Rogier s'étaient retirés, et la nouvelle de la résistance du peuple les trouva à la forêt de Soignes.

D'un autre côté, quelques généraux (page 67) hollandais s'attendaient si bien à une résistance désespérée de la part du peuple, que le général Trip adressa dans l'après-diner au prince Frédéric, un rapport où il établissait qu'il serait impossible d'occuper le reste de la ville, sans assiéger successivement chaque quartier et même chaque édifice, que le mode de défense, adopté par les rebelles, entraînerait la dévastation et le massacre, et que la victoire serait au prix du sacrifice de la prospérité et des intérêts de la résidence royale, et enfin qu'il était inutile de compter sur la coopération des bourgeois, que dominaient les révolutionnaires.

Dès ce moment l'attaque perdit toute son énergie, et se convertit en défense. Désireux de conserver la réputation de modération et d'indulgence, oubliant que l'heure de la modération était passée et que l'indulgence passerait pour de la faiblesse, n'ayant ni l'audace d'avancer, ni le courage moral qu'exige la retraite, ne pouvant se résoudre à abandonner l'espérance trompeuse qui l'avait poussé à sa perte, le prince Frédéric, d'après les conseils du général Constant, se détermina à arrêter tout progrès ultérieur de ses troupes et à ouvrir, s'il était possible, des négociations avec les chefs du peuple. Le lieutenant-colonel Gumoëns (Cet officier a été blessé mortellement au siège de la citadelle, où il serait comme volontaire, et est mort à Anvers), officier brave et distingué, (page 68) fut en conséquence envoyé en parlementaire, et se mit en communication avec les autorités révolutionnaires, afin de demander que quelques-unes d'entre elles vinssent au quartier-général discuter les mesures les plus convenables pour arrêter promptement l'effusion du sang. Mais à peine Gumoëns se fut-il avancé hors de la protection des batteries hollandaises, qu'il fut brutalement assailli par une populace ivre et furieuse, et, malgré son caractère sacré, il serait probablement devenu victime de leur brutalité, si Mellinet et quelques autres chefs, se portant en avant, ne l'eussent arraché des mains de ces forcenés. Cette violation des usages de la guerre fut déclarée une représailles de la captivité de Ducpetiaux. Mais le cas était évidemment différent. Cependant deux, ou trois heures se passèrent avant que Gumoëns pût expliquer l'objet de sa mission, quoique les chefs parussent désirer de négocier ; ils envoyèrent ensuite trois délégués à cet effet, qui ne purent ou ne voulurent pas traverser le feu des combattants ; et le projet fut abandonné.

Cependant, d'Hoogvorst et F. de Coppyn, accompagnés de trois ou quatre chefs influents, se déterminèrent à tâcher de pénétrer auprès du prince. Aussitôt que la nuit fut close, et que le feu (page 69) eut commencé à se ralentir des deux côtés, ces citoyens zélés et dévoués s'avancèrent, porteurs d'un drapeau blanc, au quartier-général du prince, établi dans une maison près du jardin botanique, et, après un court pourparler, ils furent admis en présence du prince alors en conseil avec les généraux Constant et Trip. Après avoir expliqué quelle était physiquement et moralement la véritable situation de la ville, d'Hoogvorst déclara ouvertement qu'il n'y avait qu'un moyen d'obtenir une trève, c'était de publier à l'instant une proclamation annonçant brièvement et d'une manière non équivoque, 1° une amnistie générale, sans réserve ni exception ; 2° l'assurance d'une séparation administrative, et 3° la promesse que les troupes reprendraient la position qu'elles occupaient avant le 21 septembre. Après une discussion qui dura jusqu'à la pointe du jour, c'est-à-dire jusqu'au moment où le tocsin commença à appeler le peuple aux armes, ce prince déclara qu'il n'était pas autorisé à introduire des modifications à la première proclamation, sans avoir reçu des instructions de La Haye. En conséquence, d'Hoogvorst et ses collègues revinrent en ville, et le combat ou plutôt le siège des troupes royales continua avec une nouvelle ardeur (Ce ne fut pas sans un sentiment pénible que le prince et les généraux hollandais, et même d'Hoogvorst et Coppyn virent la conduite peu décente d'une des personnes qui les accompagnaient. Cet individu oubliant ce qui était dû au prince et même à la politesse ordinaire, s'étendit sur une chaise, et plaçant les pieds sur la table, exprima son opinion dans les termes les plus impolis).

(page 70) Malheureusement plus d'un des émissaires qui avaient déjà induit le prince en erreur à Anvers, se présentèrent de nouveau, et contribuèrent, en contrariant les efforts de d'Hoogvorst et de ses collègues, à maintenir le prince dans une fausse position. Ils soutinrent « que l'anarchie régnait dans les parties basses de la ville, et que les quartiers supérieurs étaient abandonnés par les habitants, que toute autorité était méconnue, que la voix même de d'Hoogvorst avait perdu son influence, et que, à l'exception d'un individu nommé Engelspach, qui s'était arrogé le titre d'agent-général, il n'y avait personne à l'hôtel-de-ville, que même ceux qui soutenaient le plus la nécessité de la résistance étaient divisés entre eux, que les autres, désespérant du succès, avaient quitté la ville, qu'à défaut d'un officier belge capable de prendre le commandement, le réfugié espagnol Van Halen avait été choisi comme général en chef, et que les autres chefs des volontaires, étrangers de tous les pays, étaient désunis, ne se connaissaient pas entre eux et, comme la suite le prouva, pouvaient être gagnés (Cette opinion est en partie justifiée par la conduite ultérieure de Grégoire). (page 71) Ils ajoutaient que le peuple était sans munitions, que les hôpitaux étaient remplis de blessés et de mourants, et que si le prince voulait ordonner à ses troupes de cesser le feu et de mettre ainsi fin au combat, les citoyens respectables pourraient reprendre l'autorité et lui proposer des termes satisfaisants d'accommodement. »

Quoique ces rapports fussent en partie fondés, ils négligeaient de dire que les volontaires liégeois commandés par Rogier étaient rentrés en ville, et que des centaines d'autres continuaient d'arriver par toutes les issues qui avaient été si imprudemment laissées ouvertes d'après leurs conseils, qu'on avait résolu l'établissement d'une commission provisoire administrative, composée de d'Hoogvorst, Rogier et Joly (ancien officier du génie), ayant pour secrétaires le baron F. de Coppyn et J. Vanderlinden, et que l'enthousiasme des classes inférieures allait jusqu'à la fureur, qu'un grand nombre de citoyens qui n'avaient pas d'abord pris part à la défense, irrités par l'incendie et le pillage de leurs maisons, ou excités par l'exemple, s'étaient joints au peuple, et que, bien loin de songer à se soumettre, ils faisaient retentir l'air des cris de victoire et des chants de triomphe ; que la mort attendait le traître qui oserait proposer de se rendre ; que plusieurs personnes influentes s'étaient répandues dans les campagnes, pour lever des guérillas et agir sur les derrières de (page 72) l'armée, que MM. Gendebien et Van de Weyer, à la tête de deux ou trois cents volontaires, étaient rentrés en ville le 25, amenant avec eux 14 barils de poudre, et que, dans l'intention d'exciter encore davantage le peuple, une proclamation non signée avait été affichée aux coins des murs, annonçant une victoire remportée sur les troupes royales par les Lovanistes, et déclarant, quoique cela n'eût pas le moindre fondement, que le prince avait promis à ses troupes de livrer la ville au pillage pendant deux heures.

Ils pouvaient ajouter que l'épée une fois tirée, le sang ayant coulé, il n'y avait plus à avoir de scrupules. L'affront fait à la dynastie était irréparable. Le prince pouvait avancer, se retirer, bombarder la ville ou se résigner à voir patiemment l'élite de ses troupes décimée dans le Parc, sans que rien pût rétablir l'autorité morale du gouvernement ; un autre pouvoir avait déjà été élevé sur les ruines du trône ; car la plupart des membres de la commission de sûreté étaient rentrés le 25 ; ils s'étaient réunis, constitués en gouvernement provisoire, et avaient annoncé leur installation par une proclamation dans l'après-dîner du 26. En conséquence, si le prince conservait sérieusement l'espoir de reprendre la (page 73) ville, les demi-mesures étaient inutiles, il ne restait plus qu'à recourir à toutes les rigueurs de la guerre. Il n'avait que deux voies à suivre : faire retirer ses troupes sur les hauteurs environnantes, et prendre position à une demi-portée de canon, établir ses batteries et menacer la ville d'un bombardement, à moins qu'on ne mit bas les armes, et qu'un certain nombre d'otages lui fût envoyé ; ou bien couper toutes les communications de la ville, et empêcher l'entrée et la sortie, jusqu'à ce qu'elle se fût rendue, faute de vivres.

Il est impossible de supposer que ces moyens infaillibles puissent avoir échappé à l'attention du prince. Mais malheureusement pour sa cause, il fut constamment sous l'influence de cette illusion fatale que les négociations étaient praticables et seraient renouvelées ;en outre son cœur se révoltait à l'idée d'employer les moyens terribles qu'il avait à sa disposition, car ses obusiers de réserve auraient suffi pour réduire Bruxelles en cendres en très peu de temps. Mais si des motifs d'humanité, non sans mélange d'intérêt personnel pour la conservation des palais et des propriétés royales, le détournèrent d'adopter ces mesures extrêmes, il est difficile de comprendre pourquoi il n'a pas adopté le moyen moins sanguinaire, mais non moins efficace, d'un blocus. La situation des troupes royales devenait de moment en moment plus critique : (page 74) entourées de tous les côtés, harassées par un feu continuel plongeant sur eux des fenêtres et des toits, auquel il ne pouvaient presque pas répondre, confinées dans le Parc et les palais, sans pouvoir ni avancer ni se retirer, elles furent sans cesse exposées pendant quatre jours à l'effet démoralisant de leur fausse et fatale position. C'était en vain qu'elles tenaient la clef de la cité, elle se rouillait dans leurs mains ; chaque nuit elles se voyaient de plus en plus resserrées dans leur position, sans gagner un pouce de terrain. Les jours se passaient, et le prince Frédéric, tournant en vain les yeux vers les tours de Sainte- Gudule, dans l'espoir d'y voir flotter la bannière orange, persistait à maintenir sa position et poursuivait son système dangereux et inefficace. Quoique déterminé à se renfermer dans la défensive, il négligeait les précautions les plus ordinaires pour le salut de ses soldats. Pas une tentative ne fut faite, ni le jour ni la nuit, pour enlever quelqu'un de ces hôtels d'où on tirait avec tant de succès sur ses soldats. On ne construisait, pour protéger sou artillerie ou ses tirailleurs, ni épaulement, ni tranchée, ni ouvrage quelconque, à tel point qu'ils étaient obligés de se mettre à l'abri derrière les cadavres de leurs chevaux. Ces braves canonniers, quoique leur perte fût inévitable, servaient leurs pièces au milieu des rues ouvertes et tombaient les uns après les autres, (page 75) sous une fusillade presque à bout portant, jusqu'à ce qu'enfin quelques-uns des canons cessèrent de faire feu par la mise hors de combat de tous les artilleurs, y compris les officiers ; et pourtant il était notoire que, chaque soir, les bourgeois abandonnaient leur poste, et qu'à peine une seule sentinelle demeurait près des barricades, que le feu cessait partout et que, par un coup de main, quelques hommes résolus se seraient facilement emparés à la baïonnette de tous les édifices environnants (Ce fut à cette époque que le brave et malheureux lord Blantyre tomba victime d'un de ces hasards qui si souvent terminent sans gloire la carrière des hommes les plus distingués. Après avoir échappé glorieusement et sans blessures à cinquante combats sanglants, après avoir mené ses héroïques montagnards à autant de victoires que de combats, après s'être retiré pour terminer une vie consacrée tout entière à son pays et à sa famille, il fut frappé d'une balle perdue, tandis qu'il regardait à une fenêtre).

Si les généraux hollandais avaient fait leur devoir, cette opération devait s'exécuter dès la première nuit. Il était aussi indispensable d'établir un fort retranchement à l'angle du Parc qui fait face à la place Royale, et la matinée du 24 devait trouver les canons hollandais (dont 4 seulement furent employés à la fois) en batterie derrière un parapet solide. Le terrain sablonneux du (page 76) Parc était singulièrement favorable ; et si on n'avait pas sous la main des fascines ou des sacs à terre, les matelas des palais pouvaient être employés à cet usage. Mais le même manque de prudence, le même oubli des règles ordinaires de la guerre et de tous les principes de conservation qui dicta l'attaque des portes alors qu'elles pouvaient être tournées sans le sacrifice de dix hommes, se fit encore remarquer dans les opérations qui suivirent cette entrée, et semblait combinée pour donner la victoire au peuple et amener la honteuse défaite des troupes royales.

Il serait difficile de trouver une position immédiatement près d'une grande ville qui offrît de plus grandes facilités pour l'attaque et moins de risques que celle qui se présentait d'elle-même au choix des généraux hollandais. De la porte de Louvain à celle de Namur, s'étend une suite d'éminences qui commandent tous les boulevards intérieurs et les rues adjacentes à demi-portée de fusil, et qui offrent beaucoup de facilités pour tirer jusqu'au cœur de la cité, à travers des rues ouvertes à angle droit, jusque dans le Parc qui leur est contigu. Ces éminences, formant des retranchements naturels contre la cité et, allant en pente douce vers la campagne, sont admirablement disposées pour masquer les mouvements d'un nombre de troupes, quel qu'il soit. Deux bataillons, une douzaine de bouches à feu placées en arrière et abritées (page 77) par le terrain, pouvaient couvrir l'entrée de l'armée dans la ville, et faire un feu d'enfilade si destructeur dans les rues et sur les bâtiments voisins, qu'il eût rendu toute résistance impossible de la part des assiégés. Protégée par ce feu, une compagnie de travailleurs actifs pouvait jeter en quelques minutes un pont à travers les fossés, capable de livrer passage à l'infanterie et à l'artillerie qui serait arrivée ainsi en quelques secondes dans le Parc. De cette manière, on aurait tourné toutes les portes et les barricades, sans être dans la nécessité de forcer les unes ou les autres et de compromettre tant de vies précieuses dans les combats meurtriers des rues, où la tactique et la discipline ne donnent aucun avantage, où les soldats, les meilleurs et les plus braves, sont les premières victimes, et où les avantages sont toujours en faveur des assiégés.

De fausses attaques devaient, sans aucun doute, être faites à toutes les portes, et des retranchements garnis de canons placés, en cas de sortie ; mais c'était s'exposer à une perte d'hommes inutile et certaine, que de les faire avancer par des points si éloignés de la position centrale, quand les boulevards situés derrière le palais du prince offraient de si grandes facilités de succès. La persistance dans l'exécution d'un plan tel que celui qui avait été proposé en premier lieu, peut s'expliquer comme une simple démonstration pour (page 78) sonder la résistance ; mais convertir de semblables démonstrations en attaques réelles, quand il était évident qu'une résistance désespérée était résolue, c'était agir contre tous les préceptes de la stratégie et de la raison ; car un de ses premiers principes est de chercher à faire le plus de mal possible à son ennemi, avec le moins de perte pour soi-même, et de l'amener, autant qu'on le peut, à combattre sur le terrain qu'on a choisi. Dans ces circonstances, les Hollandais suivirent une marche opposée à cette maxime, ce qui était littéralement courir à leur perte, ou au moins acheter la victoire par les plus sanglants sacrifices.

Il serait superflu de suivre les opérations qui terminèrent le combat. Il suffira de dire que le prince Frédéric, ne croyant pas de l'intérêt de la couronne d'adopter un plan qui, dans le fait, pouvait lui assurer le succès, eut à peine reçu des instructions de La Haye, qu'il donna l'ordre d'évacuer totalement la ville. En conséquence, un peu avant minuit, les bataillons évacuèrent en silence le Parc et les édifices qu'ils occupaient, et, se retirant en bon ordre et sans être inquiétés, reprirent leurs positions du 21 et les gardèrent deux jours. Les troupes continuant, le 29, leur retraite, le quartier-général se porta à Anvers, et le corps d'armée prit ses cantonnements à Walhem, Duffel, Lierre, Boom et autres places sur les (page 79) Nèthes et le Ruppel. Le due de Saxe-Weimar, étant arrivé à Malines, prit le commandement de l'avant-garde, et établit ses avant-postes au village de Sempst sur la Senne.

La perte des assaillants, pendant ces opérations, fut, d'après leurs propres calculs, de 138 tués dont 13 officiers, 650 blessés dont 38 officiers, y compris le lieutenant-général Constant et le général Schuurman, et 163 prisonniers dont 5 officiers, ce qui formait une perte totale de 951 hommes (La perte des Hollandais est double, d'après le calcul des Belges. Ils portent le nombre des morts à 520, celui des blessés à 830 et celui des prisonniers à 450). Les Belges évaluent leur perte à environ 1,800 hommes, dont 450 tués, 1,270 blessés. Les deux tiers au moins de ces pertes eurent lieu des deux côtés le premier jour de l'attaque. Ainsi se termina une expédition qui, si elle eût été conduite avec promptitude, énergie et sagacité, devait infailliblement être couronnée du succès. Mais calculée sous l'influence de la plus fatale déception, exécutée presque en dépit des règles de l'art, continuée contre toute prudence, et terminée par une retraite inexplicable et sans gloire, elle démoralisa une armée brave et bien organisée, et amena la ruine de la dynastie. Il manquait, pour combler la mesure de cette tragédie, une faute capitale, le (page 80) bombardemeut d'Anvers. Jusqu'à ce sinistre et impolitique événement, il y avait encore des chances de succès, sinon pour le roi, au moins pour le prince d'Orange. Mais les flammes d'Anvers détruisirent le dernier lambeau de la bannière orange.

Avant d'en finir sur ces opérations, il est nécessaire de dire un mot sur un sujet d'une importance vitale pour l'honneur et la réputation des Hollandais. On les accuse de pillages et de toute sorte d'excès. Ces accusations sont, pour la plupart, dénuées de tout fondement. Le prince Frédéric a été accusé d'avoir encouragé le pillage et le massacre et d'avoir manqué de courage personnel. En ce qui concerne le premier reproche, ses ordres du jour sont là pour prouver qu'il a usé de tous les moyens possibles pour conserver la discipline, et qu'il serait impossible à un général d'employer des mesures plus énergiques pour prévenir les excès. En ce qui a rapport au second, des milliers de personnes ont été témoins qu'il s'est exposé beaucoup plus qu'il n'était prudent de le faire dans sa position, et qu'il ne dut la conservation de sa vie qu'à la Providence ; car, indépendamment du danger ordinaire, trois fois une main lâche et cachée tira sur sa personne. Non ! quelles que soient les fautes ou les erreurs que l'on impute à la maison de Nassau, jamais on n'accusera aucun de ses membres d'un manque de courage ou d'humanité. (page 81) Jamais cœur plus brave, plus humain et plus généreux n'a battu sous l'armure d'un guerrier. Ils ont pu manquer des qualités qui constituent les grands capitaines et les hommes d'état ; mais Ney, le brave des braves et Wellington, le plus froid et le plus indomptable des soldats, ne se montrèrent ni plus vaillants ni plus insouciants du péril (Entre autres calomnies, on a affirmé que le prince Frédéric avait fui, déguisé en meunier. Une imputation si basse mérite à peine d'être réfutée ; car toute l'armée sail que le prince est littéralement le dernier qui quitta Bruxelles).

 Le prince, car sur lui tombe toute la responsabilité, fut dans la suite accusé d'avoir lancé des bombes, des fusées à la Congrève et des boulets rouges sur la ville. Or il est maintenant prouvé qu'il n'avait pas un seul chevalet à laCongrève dans son armée, que pas un seul boulet rouge, pas un seul projectile incendiaire ne furent lancés, et que, quoiqu'un des obus dirigés contre les barricades ait, en s'écartant, mis le feu au manège, la batterie de réserve se retira sans avoir lancé un seul projectile. Que S. A. R. ait pu bombarder la cité, et qu'elle ait reculé devant cette mesure, c'est là une chose incontestable. Et parlant dans un sens militaire et politique, ce fut là une grande faute ; car il supporta tout l'odieux du bombardement et de l'incendie de la ville, sans (page 82) en recueillir les avantages. Sa longanimité fut portée si loin qu'elle fut prise pour de la faiblesse, perdit sa cause à l'intérieur et ruina sa réputation militaire au dehors. Mais il y aurait de l'injustice à blâmer l'excès de sa patience quand son humanité fut punie par la perte de la monarchie. Malheureusement l'histoire ne réserve pas ses pages les plus brillantes pour les capitaines qui portent ces vertus au delà d'une sage prudence. La patience et l'humanité sont admirables comme vertus secondaires chez un général ; mais elles doivent le guider, après et non avant la bataille. La guerre et l'humanité sont choses si opposées l'une à l'autre, qu'un général qui ne sait pas faire taire quelquefois son cœur, prouve la faiblesse de son caractère. Dans les conflits des nations, une bataille gagnée peut donner la paix ; mais dans les guerres civiles, il n'y a pas de milieu, le peuple ou le gouvernement doit succomber, et lorsque l'épée est tirée il n'y a plus de demi-mesures possibles. L'histoire offre-t-elle un seul exemple de patience de la part du peuple aussi longtemps que dure la lutte ? Le prince ou le général, qui s'attend à comprimer une révolte ouverte avec cette arme, montre qu'il ne connaît ni l'histoire des révolutions ni le caractère des peuples.

Les excès les plus répréhensibles furent commis sans doute ; mais quelque graves qu'ils puissent (page 83) avoir été, quiconque connaît les malheurs de la guerre doit convenir que ces excès sont inévitables dans tous les assauts. Ces personnes conviendront que s'il est une occasion dans laquelle les officiers puissent être excusés des désordres commis par leurs soldats, c'est dans ces moments terribles où une troupe cherche à forcer l'entrée d'une ville, et lorsque la fureur des assaillants s'accroît nécessairement en raison de la vigueur de la défense. Animés jusqu'à la rage par le combat des rues, par la vue de leurs camarades mourants, par toutes les horreurs d'une lutte corps à corps, les soldats ne maîtrisent plus leurs passions, s'abandonnent à l'ivresse de la vengeance et à celle des boissons, oublient la discipline, les lois de l'humanité, au point de ne plus distinguer l'innocent du coupable, si toutefois on est coupable en défendant sa maison et sa propriété et peut-être l'honneur de sa famille jusqu'au dernier soupir !

Mais tout en rejetant, comme des fables, la plus grande partie de ces odieuses accusations de violence, de rapine, de froid assassinat, bruits propagés dans le but d'exciter les haines populaires contre les Hollandais, surtout dans les provinces, et en admettant que beaucoup de désordres aient été commis, l'historien belge doit prendre garde de les exagérer. Car les deux tiers des soldats employés étaient nés dans les provinces (page 84) méridionales, et aucun sophisme ne pourrait les garantir de l'accusation d'y avoir participé. On a assuré que les 9e et 10e régiments recrutés à La Haye et à Amsterdam, et le bataillon de punition (straf bataillon), composé de mauvais sujets, avaient été les principaux auteurs des désordres. Mais cette assertion ne peut pas être admise, car les outrages, dont on a parlé, n'ont pas été commis seulement dans les rues occupées par ces corps. Chaque coin de la ville, chaque rue étroite avait son histoire d'horreur qui passait exagérée de bouche en bouche et trouvait facilement crédit chez un peuple dont l'animosité contre les Hollandais était portée au plus haut point, à la vue du sang de leurs parents, et des débris de leurs maisons incendiées. Et pourtant une grande partie de ces incendies fut l'ouvrage du peuple lui-même (Témoin l'incendie de la maison de M. Meeus, de l'hôtel Torrington, des maisons près du palais et autres).

Mais il est temps de quitter ces fatales collisions. Le 27 septembre, Bruxelles passa des scènes de confusion et de terreur aux scènes d'une exaltation immodérée. Des cris et des chants de victoire retentissaient partout ; le bruit effroyable du tocsin qui, pendant quatre jours, avait appelé le peuple aux armes, avait fait place au son des cloches de réjouissance, annonçant la (page 85) délivrance de la ville. Les fugitifs qui avaient cherché la sécurité dans les provinces revenaient chez eux. Tout le péril était passé ; de Potter, ce demi-dieu éphémère de l'adoration du peuple, se préparait à rentrer chez lui, pour jouir des honneurs de l'ovation. L'annonce incroyable de la défaite des troupes royales, avec tout son accompagnement d'exagération, se répandit promptement dans les provinces et y porta la démoralisation et la désaffection. Et ce qui la veille n'était qu'une révolte sans consistance était maintenant une révolution générale, appuyée par les baïonnettes sanglantes du peuple. Le triomphe de la nation dépassait toutes ses espérances, et la victoire était essentiellement populaire ; car elle était incontestablement l'œuvre du peuple, gagnée comme le pain qu'il gagne chaque jour à la sueur de son front, ou plutôt au prix de son sang. L'édifice élevé avec tant de peine par le congrès de Vienne penchait au bord d'un précipice. L'Europe le voyait avec horreur et regret ; mais pas une main ne s'avançait pour l'arrêter dans sa chute. La force des événements, plus puissante que la volonté des cabinets, prononça le fiat de destruction ; son œuvre bravait les alliances, la sentence de la monarchie était portée.

**CHAPITRE QUATRIEME**

Démoralisation de l'armée. - Reddition des forteresses. - Forces militaires des Hollandais. - Évacuation d'Ostende. - Aspect de Bruxelles après les journées de septembre. - La légion belge parisienne. - Le gouvernement provisoire étend son autorité par tout le pays. - Rappel de de Potter. - Son retour triomphal et sa chute. - Portrait de MM. Jolly et Rogier. - Conduite des députés belges à La Haye. - Le gouvernement provisoire se consolide. - La commission chargée de la rédaction d'un plan de constitution adopte comme disposition préliminaire le principe de l'établissement d'une monarchie. - Arrestation de Van Halen. - Position des forces hollandaises et patriotes. - Ceux-ci forcent les Hollandais à se retirer au delà du Ruppel.

(page 86) La démoralisation que produisit sur les troupes hollandaises l'attaque malheureuse de Bruxelles, gagna l'armée avec une rapidité à laquelle on était loin de s'attendre. Partout où les soldats n'abandonnaient pas leurs officiers, la populace, après une lutte de peu de durée, avait le dessus. Les généraux se retirèrent dans les citadelles, où (page 87) privés d'approvisionnements et de munitions, et ne pouvant compter sur l'obéissance des garnisons, ils étaient obligés de capituler, étaient faits prisonniers ou conduits aux avant-postes hollandais. La ville d'Ath, où la populace s'était soulevée, fut occupée le 27 par le baron Van der Smissen au nom du gouvernement provisoire. De cette manière, un immense approvisionnement d'artillerie, de poudre et autres munitions, tomba entre les mains des patriotes. En peu de jours, Mons, Charleroy, Tournay et Ostende, les citadelles de Namur, Liège, Gand, Menin et Ypres, ainsi que Courtrai, Bruges, Philippeville, Audenarde, etc., et leurs riches arsenaux eurent le même sort. De sorte qu'en moins de trois semaines toute la ligne de forteresses, à l'exception d'Anvers et de Maestriclit, tomba au pouvoir des insurgés.

La défection gagnait tous les rangs et jusqu'aux officiers des grades élevés. Afin de l'encourager, le gouvernement provisoire rendit un décret par lequel il déliait les officiers de leur serment de fidélité au roi, et promettait un avancement immédiat à ceux qui embrasseraient la cause nationale. Les généraux-majors Goethals, Wauthier et Daine, furent les premiers qui profitèrent du bénéfice de cette disposition, et la rapidité avec laquelle se répandit la contagion de l'exemple fut telle qu'en moins de dix jours, les officiers hollandais qui commandaient les corps perdirent (page 88) toute confiance dans les Belges et même dans leurs propres concitoyens. En effet, les premiers n'attendaient que l'occasion pour déserter ; les autres, qui étaient en minorité, s'attendaient à tout moment à se voir abandonnés ou même attaqués par leurs camarades. Cet état de choses n'a pas peu contribué aux succès extraordinaires remportés par les patriotes sur le duc de Saxe-Weimar et le général Cort-Heyligers : le premier, après quelques escarmouches, fut forcé de se retirer sur Anvers ; le second, avec 8,000 hommes et 24 pièces de canon, fut contraint de rejoindre le prince Frédéric, en prenant la route détournée de Wavre et de Jodoigne, et en passant par Tervueren et Cortenberg, après avoir été repoussé d'Oreye, Louvain et Tirlemont. Singulière manœuvre, lorsque tout le pays lui était ouvert du côté de Diest et Gheel, et lui permettait de rejoindre immédiatement le corps principal qui avait alors pris position sur la rive gauche du Rupel et des Deux-Nèthes, et qui avait tout intérêt à éviter que son flanc gauche ne fût tourné par les patriotes.

La désorganisation d'une armée aussi nombreuse et aussi bien organisée que celle des Pays- Bas, est un événement assez important pour que nous l'examinions avec attention. Mais la surprise qu'il doit naturellement causer diminue, lorsque l'on considère combien les causes de mécontentement et de désaffection étaient invétérées et répandues dans tous les rangs (Les passages guillemetés sont extraits d'un article publié dans le United service journal (n° 50 janvier 1833), par l'auteur).

 « Au moment de l'attaque de Bruxelles, l'armée néerlandaise consistait en 3 bataillons de grenadiers et 2 de chasseurs de la garde, 18 régiments d'infanterie, 10 de cavalerie dont un (le 7e) était à Java, 4 batteries d'artillerie de campagne, 6 d'artillerie de siége, 6 batteries d'artillerie légère, une du train, un corps de pontonniers, 2 bataillons de sapeurs-mineurs, et enfin un escadron de gendarmerie pour chacune des dix provinces méridionales, y compris le grand-duché (L'emploi de cette espèce de police armée étant contraire aux habitudes des Hollandais ne fut pas introduit dans les provinces septentrionales). L'état-major sous les ordres du lieutenant-général Constant de Rebecque était nombreux et hors de proportion avec l'effectif du reste de l'armée, formant un total de 77 bataillons d'infanterie, 72 escadrons de cavalerie, et 60 compagnies ou batteries d'artillerie, sans le train, les sapeurs-mineurs et la gendarmerie, ce qui faisait en tout à peu près 90,000 hommes. »

Ces troupes, dont les deux tiers étaient constamment en congé sans solde, étaient recrutées (page 90) par un tirage au sort organisé d'après un mode plus analogue à celui de la landwher prussienne qu'à la conscription française. Tous les hommes non mariés, depuis 19 ans jusqu'à 23 inclusivement, pouvaient être appelés. Un cinquième de l'armée était renouvelé chaque année, la durée du service étant de cinq ans. Les régiments d'infanterie étaient enrôlés par cantons et districts, et restaient en garnison dans ces districts ou dans leur voisinage immédiat, souvent pendant plusieurs années. La plus grande partie n'avait en effet point changé de garnison depuis leur formation en 1816, jusqu'à l'été de 1830. Ces mesures pouvaient être d'accord avec les principes d'économie, en ce qui concernait les classes de miliciens appelées chaque année pour les exercices ; car si les régiments wallons eussent été cantonnés dans la Frise, et les divisions de Groningue dans le Hainaut, le temps passé en marches et contremarches eût occasionné de grandes dépenses, et diminué la durée des exercices qui était limité par l'article 208 de la loi fondamentale à environ un mois, excepté dans les cas extraordinaires, où le gouvernement pouvait retenir les trois quarts ou toute la milice sous les armes.

Mais ce système entraînait des inconvénients. En séjournant pendant tant d'années dans les mêmes garnisons, les officiers et les soldats devenaient apathiques, et n'acquéraient pas les habitudes (page 91) militaires. Ils considéraient leur garnison comme un établissement à vie, et s'attachaient au sol ; ce qui tend toujours à affaiblir la discipline et à détruire cette insouciance militaire, si essentielle pour la facilité des mouvements et l'activité des troupes régulières. Les effets pernicieux de ce système furent surtout sentis, quand la crise révolutionnaire vint mettre l'énergie et la fidélité des troupes à l'épreuve.

« Les garnisons des différentes villes belges, étant ainsi composées d'hommes des cantons environnants, étaient liées de parenté et d'amitié avec les habitants. Ils avaient des amis et des parents parmi le peuple ; et les deux tiers d'entre eux n'en étaient même séparés, chaque année, que pendant la courte durée des exercices. Ils parlaient le dialecte de ces provinces, et il fut ainsi plus facile de les convaincre qu'ils commettraient un crime envers Dieu et leur pays, s'il répandaient le sang de leurs concitoyens. Indépendamment du juste mécontentement répandu dans tous les rangs par la partialité et l'injustice des Hollandais, on n'épargna aucun moyen, aucun argument pour leur inculquer les doctrines de la révolte par l'intermédiaire des prêtres ou des agents révolutionnaires ; on employait les menaces pour ébranler les fidèles, tandis que ni cajoleries ni prières n'étaient épargnées pour porter les dissidents à oublier leurs serments. Les fonds même (page 92) du gouvernement et des caisses municipales servirent à soutenir ces tentatives de séduction, un crédit ayant été accordé dans la suite aux différents fonctionnaires pour les sommes ainsi dépensées.

« Mais quelqu'actives et bien concertées qu'aient été ces machinations, le résultat doit être attribué plutôt à la nature de la constitution militaire et à d'autres causes locales qu'aux efforts du clergé et du gouvernement provisoire. La milice, dont les deux tiers résidaient pendant onze mois dans leurs foyers, prenait part au sentiment général d'hostilité dont la population était animée contre le gouvernement hollandais. Quand les miliciens reçurent l'ordre de rejoindre leurs bataillons, au moment de la révolution, pour la combattre, leur cœur était déjà soulevé contre ceux qu'ils étaient appelés à servir. La répugnance ordinaire qu'éprouvent les recrues à quitter leurs foyers, s'accroissait de leur haine contre ceux qui les appelaient aux armes. En faisant leurs adieux à leur pays, ces miliciens sentaient que, s'ils remplissaient leur devoir, ils seraient probablement contraints d'immoler les objets de leur affection, sur les ordres de chefs étrangers qu'ils détestaient, et pour le triomphe d'un gouvernement qui ne leur inspirait aucune sympathie. Espérer que de tels hommes pussent oublier tout à coup les liens qui les unissaient au (page 93) peuple et voulussent prendre les armes pour combattre contre les leurs, c'était trop demander à la nature humaine, c'était encourager à la désertion. Aussi un grand nombre de miliciens trouvèrent plus simple d'éviter cette position difficile, en ne rejoignant pas leur régiment, préférant s'exposer aux peines infligées aux réfractaires, plutôt que de prendre les armes contre leurs familles, ou de déserter les couleurs sous lesquelles ils avaient été appelés à servir.

« La rapidité avec laquelle les garnisons belges disparurent, excède toute croyance. Le récit des événements d'Ostende suffira pour donner une idée des scènes qui eurent lieu partout. Au moment où les troupes royales furent expulsées de Bruxelles, l'exaltation et la désaffection étaient portées au plus haut point dans les Flandres. Mais Gand et les autres villes n'étaient pas encore en pleine insurrection. Ostende était du nombre de celles qui restaient encore fidèles ; sa garnison consistait en un bataillon du 6e et quelques artilleurs. Leur vieux gouverneur, le général-major Schepern, était parvenu à réprimer deux ou trois soulèvements partiels et à tenir les mécontents en échec, pendant trois jours ; car jusque-là les miliciens n'avaient manifesté aucune disposition ouverte à abandonner leurs couleurs, et avaient même, dans une occasion, fait un feu de peloton sur les révoltés.

« Considérant que ces hommes étaient harassés par des patrouilles et un service extraordinaires, et sentant l'importance qu'il y avait à ce qu'Ostende tînt jusqu'au dernier moment, Schepern demanda des renforts au général Goethalsqui occupait Bruges avec à peu près 1800 hommes, où il était aussi parvenu à comprimer les mouvements populaires en faisant tirer en l'air. L'indifférence que montra le gouvernement pour la conservation d'Ostende ne peut s'expliquer. La fatalité qui s'attachait à toutes les opérations militaires ou politiques des Hollandais peut seule avoir fait qu'ils n'aient pas envoyé des forces de Flessingue, soit pour défendre la forteresse en cas de sédition, soit pour la reprendre après la défection des troupes. Pendant plusieurs jours consécutifs, une poignée d'hommes résolus pouvait la reprendre et la conserver, avec la plus grande facilité, surtout si on les eût appuyés par deux ou trois bâtiments de guerre à la côte et quelques canonnières dans les ports. Il est vrai qu'Ostende n'était pas en état de soutenir un siége, la conduite déloyale d'un ingénieur hollandais ayant rendu nécessaire d'abattre et de rebâtir une grande partie des travaux de défense du côté de l'ouest. Mais il était évidemment de l'intérêt du roi de faire tous les efforts possibles pour conserver ou reprendre cette place, qui lui garantissait la possession de la Flandre (page 95) orientale et donnait ainsi un aspect tout différent aux affaires.

« Goethals, dont la position à Bruges était extrêmement critique, abandonna cette ville, le 1e octobre, et, arrivé aux portes d'Ostende avec à3bataillons, il fut reçu avec joie par le trop confiant Schepern, qui avait une foi entière dans son collègue et ses troupes. Mais à peine eurent-elles atteint leurs casernes que des symptômes d'insubordination se manifestèrent parmi elles, et vinrent prouver que l'esprit de mécontentement les avait gagnées. La soirée se passa tranquillement ; mais, vers deux heures du matin, les piquets de garde désertèrent leur poste ; tout le régiment se révolta contre ses officiers et arracha la cocarde orange ; les uns déchargeaient leurs fusils en l'air, les autres jetaient ou vendaient leurs armes et couraient à travers les rues dans un état d'exaltation et d'ivresse (car les émissaires du peuple leur avaient fourni de l'eau-de-vie) ; ils remplissaient l'air des cris de « vivent les Belges ! mort aux Hollandais ! » Il est juste cependant d'observer que pas le moindre acte de violence ou de désordre ne fut commis. Ils ne voulaient qu'abandonner leur régiment, et cette volonté se fondait sur ce que le terme ordinaire de service était fini ce jour-là ; et ce désir prit une force nouvelle par la présence fortuite dans la rade d'un grand nombre de navires qu'on eut (page 96) l'adresse de leur faire prendre pour des bâtiments hollandais chargés de les transporter en Hollande. Tout se passa si promptement qu'à trois heures après-dîner, le même jour, les 4 bataillons avaient entièrement déserté, sauf quelques officiers et sous-officiers et une cinquantaine de vieux soldats. » Voyant qu'il était sur le point d'être abandonné par les troupes, et averti du danger dont lui et ses compatriotes étaient menacés par la populace, Schepern assembla tous les Hollandais, à la nuit tombante, et leur donna des instructions secrètes pour qu'ils se préparassent à une fuite immédiate. Un vaisseau ayant été préparé, tous les Hollandais avec leurs familles, au nombre d'environ 120 personnes, s'embarquèrent à minuit pour Flessingue. Leur départ eut lieu à propos ; car le jour suivant, les Belges, en dépit des capitulations et des lois des nations, arrêtèrent les officiers hollandais à Mons, Tournay, Ypres et ailleurs, de même que ceux qui traversèrent Bruges en retournant par l'Écluse et Breskens en Hollande (La vigilance du peuple était telle, que ni les voyageurs ni les courriers ne lui échappaient. Un Anglais, chargé de dépêches de son gouvernement pour M. Carlwright à Bruxelles, fut arrêté par la populace de Bruges et amené devant la commission de sûreté publique qui, après s'être assuré qu'il n'était pas Hollandais, lui permit de continuer son voyage).

(page 97) « Il serait impossible, pour quiconque n'a pas été témoin de ces scènes, de se former une idée de l'effet produit sur les esprits, par un spectacle si opposé à tous les principes de devoir, de fidélité et d'obéissance qui distinguent les armées régulières. L'explosion d'une bombe n'est ni plus soudaine ni plus irrésistible que ne fut la dissolution de l'armée. Il est juste cependant de remarquer que les officiers firent pour la plupart tous leurs efforts pour maintenir la discipline dans leurs corps et versèrent littéralement des larmes de rage et de douleur, en voyant une conduite si indigne de troupes disciplinées. Mais leurs tentatives furent vaines. Ce ne fut pas seulement dans cette occasion que les officiers belges obéirent aux lois de l'honneur qui doivent toujours être sacrées et inviolables pour un soldat. Quelle que puisse avoir été leur sympathie pour les opinions de leurs concitoyens, quelques vœux qu'ils aient pu former pour l'indépendance de leur pays, ils restèrent pour la plus grande partie fidèles au roi auquel ils avaient prêté serment, jusqu'à ce qu'une proclamation du prince d'Orange leur donnât la liberté de continuer de servir en Hollande ou de rejoindre l'étendard de leur nation.

« Il a été prouvé qu'aucun excès n'a été commis à Ostende ; et ce qui n'est pas moins digne de remarque, c'est qu'en traversant le pays par Bruges, Gand et Saint-Nicolas, jusqu'à la Tête-de-Flandre, (page 98) le voyageur ne rencontrait pas le plus léger obstacle et n'entendait parler d'aucun excès, d'aucun vol ou désordre, quoique des milliers de soldats débandés parcourussent les routes et fussent répandus dans tous les villages environnants, fait d'autant plus remarquable qu'il n'y avait plus ni police, ni gouvernement, ni autorité civile ou militaire, et qu'ainsi les crimes pouvaient être commis avec impunité. »

Mais revenons-en à la capitale.

Au départ des troupes royales, la partie supérieure de la ville offrait le plus triste spectacle, contrastant de la manière la plus étrange avec l'aspect brillant qu'elle présentait peu de jours auparavant. Les citoyens accouraient en foule sur le théâtre du combat, frissonnaient et semblaient stupéfiés en voyant les scènes que présentaient le Parc et les rues adjacentes. La transformation soudaine de cette brillante partie de la capitale en un champ de carnage et de désolation, leur semblait un acte incompréhensible et incomparable de barbarie. Ceux qui naguère étaient indifférents sentaient leur cœur se soulever d'indignation et d'animosité contre les Hollandais. Tout le poids de l'exécration publique tombait sur le prince Frédéric et, dès ce moment, ce qui avait été une simple opposition au système d'administration, se changea en guerre irréconciliable contre la dynastie. La qualification d'orangiste devint, dès ce jour, un titre de proscription.

(page 99) Dans le Parc, les statues, les arbres, les portes, les ornements étaient renversés et détruits. Les promenades, les allées et les bas-fonds étaient jonchés de fragments d'armes à feu, de débris d'affûts de canon, de lambeaux d'uniformes et d'équipements militaires. Ici des chevaux tués et mutilés obstruaient le passage, là un cadavre à demi dépouillé, gisait à côté d'une douzaine d'autres couverts de quelques poignées de terre et de quelques branches d'arbres. Ailleurs des traînées de sang marquaient la trace qu'avait suivie un blessé en s'éloignant du champ de bataille, tandis que de profondes empreintes dans le sable, et des mares de sang couvertes de myriades d'insectes indiquaient la place où un brave avait rendu le dernier soupir.

L'hôtel Torrington (L'hôtel Torrington, ainsi appelé parce qu'il a été la résidence de lord Torrington, ambassadeur d'Angleterre auprès du gouverneur-général pour la maison d'Autriche. Les bâtiments près du palais, de même que l'hôtel de M. Meeus et les autres édifices, furent brûlés par la populace, pendant ou après le combat), les bâtiments contigus aux palais et ceux faisant face au jardin botanique étaient convertis en une masse de cendre rouge. La magnifique maison de M. Meeus était réduite en cendre. Son propriétaire, dénoncé comme orangiste, fut obligé de chercher un asile (page 100) pour sa femme et sa famille à la campagne, tandis qu'une populace, brutale et en furie, se livrait à tous les désordres, au pillage, à la dévastation (La perte de M. Meeus fut estimée à 1,500,000 fr. y compris 800 barils d'huile, qui étaient dans ses celliers). L'hôtel de Bellevue et les bâtiments voisins étaient tellement criblés de projectiles, qu'ils menaçaient ruine. Les bornes de grès et les fortes chaînes, qui entouraient les trottoirs, étaient brisées ; les maisons étaient traversées ou démolies par les boulets, les fenêtres brisées en mille morceaux, les portes étaient en pièces, et l'intérieur ruiné ou entièrement dévasté ; les murs et les parquets étaient couverts de sang. Les rues, barricadées à toutes leurs issues, étaient pleines de volontaires armés dont les cris discordants ne cessaient qu'en présence du cortège funèbre de quelque camarade mort qu'on portait au lieu de sépulture des victimes, à la place des Martyrs. Au milieu de ces scènes de désordre et d'exaltation, il est remarquable que les palais royaux, qui offraient un appât si tentant à la vengeance populaire, furent respectés. Il n'était pas moins curieux de voir le chef patriote Van Halen qui, quelques jours auparavant, se contentait d'un modeste logement dans quelque quartier éloigné, établi maintenant dans la résidence de tout ce qu'il y avait de plus illustre et de plus élevé en (page 101) Europe ; et là, entouré d'un nombreux état-major, distribuait ses ordres et donnait des gouverneurs aux résidences royales. Et fort heureusement ! car il est probable que les palais doivent leur conservation à son énergie et à sa fermeté, comme le peuple dut la victoire à son courage et à celui de Mellinet, Charlier et autres volontaires (Les dépenses totales du quartier-général de Van Halen, pendant les combats et les jours qui suivirent, n'excèdent pas 1,765 florins).

 Comme l'odeur du carnage attire les oiseaux de proie, le bruit de ces scènes sanglantes attirait en Belgique un grand nombre d'aventuriers de toute espèce, qui y trouvaient à vivre à discrétion, et qui, à l'occasion, imposaient aux villes de pesantes contributions. Ces bandes étaient accoutrées de mille manières différentes ; cependant la blouse faisait généralement le fonds de leur tenue. Elles prenaient différents noms, tels que ceux de « légion belge parisienne, de « légion belge anglaise. » Il y avait aussi « les Amis du peuple. » Ces bandes audacieuses et désordonnées n'avaient du soldat que le courage ; car chez elles point de discipline. Dans leurs rangs régnait une liberté qui allait jusqu'à la licence.La Belgique s'offrait à ces individus comme un Eldorado ; c'était le théâtre qu'ils avaient choisi pour réaliser leurs utopies politiques et rétablir (page 102) leur fortune délabrée. Toutefois il y avait, parmi les chefs de ces bandes, des hommes de bonne famille et qui avaient reçu une bonne éducation ; ils unissaient à ces avantages un courage et un sang-froid qui les auraient rendus dignes des plus grands éloges, si quelquefois leur conduite n'avait pas été ternie par des actes qui démentaient leur éducation et leur origine. Le ce nombre était le vicomte de Pontécoulant, fils d'un pair de France, et chef de la légion belge parisienne ; cet officier rendit d'immenses services aux habitants de Bruges ; car son courage et son sang-froid ont seuls préservé cette ville des scènes effroyables de désordre dont elle fut menacée pour la seconde fois dans les journées des 18 et 19 octobre. Arrivant alors de Gand, suivi de 400 hommes de sa troupe,Pontécoulant se porta au galop sur la grande place, accompagné d'un seul aide-de-camp, et là, mettant l'épée à la main, au milieu des révoltés, par sa contenance ferme et l'énergie de ses paroles, il réussit à les maintenir, jusqu'à l'arrivée de ses compagnons ; c'est alors qu'il fit arrêter et conduire à Gand plusieurs des meneurs. Après s'être concerté avec le bourgmestre et les officiers municipaux qui s'étaient retirés dans une maison particulière, il fit une proclamation qui n'est pas un des documents les moins remarquables de cette époque ; car il témoigne de l'attitude extraordinaire qu'avaient prise ces chefs (page 103) de bandes, et de la puissance qu'ils s'arrogeaient.

Le gouvernement de fait établi à Bruxelles, procédant avec cette promptitude et cette énergie qui caractérisent les époques révolutionnaires, avait pris le titre de Gouvernement provisoire de la Belgique, étendant ainsi ses pouvoirs sur tout le pays, et par conséquent se substituant, d'un seul coup, à l'autorité royale. Il commença sa carrière administrative, en publiant plusieurs proclamations. Les plus remarquables furent 1° un décret déclarant que la justice serait désormais rendue en son nom dans tous les tribunaux de la Belgique ; 2° un appel aux troupes, les engageant à abandonner le drapeau hollandais et les déliant de leurs serments ; 3° une déclaration portant que, vu l'impossibilité où se trouvaient les commerçants de Bruxelles de remplir leurs engagements pécuniaires, l'échéance de toutes les lettres de change dues dans la ville serait prolongée de 25 jours ; mesure hardie et sans exemple qui acheva de populariser larévolution, et empêcha les malheurs qui pouvaient résulter de la détresse commerciale et de la banqueroute ; 4° une proclamation « invitant M. Louis de Potter et tous les autres Belges à rentrer dans le pays. »

De Potter, qui avait été publiquement banni et (page 104) qui désirait d'être rappelé par un acte qui annulât le jugement rendu contre lui, fut désappointé par ce rappel vague et laconique. Néanmoins, il quitta, sans perdre de temps, Lille où il attendait cette invitation, lorsqu'il eut connaissance du décret du gouvernement provisoire. Il n'est pas d'exemple plus frappant de l'instabilité de la faveur populaire que le règne de 47 jours de ce personnage célèbre. La description suivante de son entrée à Bruxelles, extraite des notes d'un témoin oculaire, est parfaitement exacte :

« L'immense popularité, à laquelle de Potter était arrivé, surpassait tout ce qu'on avait vu de semblable jusqu'alors ; Vandernoot même, en 1790, et le prince d'Orange, en 1815, avaient excité moins d'enthousiasme. Sa marche, depuis Tournay où il fut reconnu, fut véritablement une marche triomphale. Il parcourut les 20 lieues qui séparent cette ville de Bruxelles, porté dans les bras des populations qui accouraient de tous côtés pour le voir. Les bourgmestres, les différentes autorités, les sociétés d'harmonie, se disputaient l'honneur de le recevoir et de lui servir d'escorte. A Tournay, Leuze, Ath, Enghien, Halle, et enfin à Bruxelles, ses chevaux furent dételés et sa voiture traînée par le peuple, malgré son (page 105) opposition réelle ou simulée. L'air retentissait des cris de « vive la liberté ! vive de Potter ! vive le Lafayette de la Belgique ! vive notre défenseur ! » Les dames se disputaient l'honneur de l'embrasser, et lui offraient des fleurs et des lauriers, en versant des larmes de joie et d'émotion

« II arriva à six heures à la porte d'Anderlecht, accompagné d'un corps de volontaires armés, qui l'avait rejoint pendant la route, et il fut reçu par un nombreux détachement de la garde civique, et plus de 20,000 citoyens. Il se rendit à pied à l'hôtel-de-ville, suivi d'une multitude immense, et fut reçu par les membres du gouvernement provisoire qui l'embrassèrent à l'étouffer, en le proclamant le principal auteur de la révolution. A sept heures il se montra au balcon, d'où il harangua le peuple ; et un tonnerre d'applaudissements accueillit ses paroles. » (Esquisse de la révolution de la Belgique, Bruxelles, 1830).

Tel est le tableau exact de l'entrée de de Potter à Bruxelles, telle fut sa popularité éphémère, popularité fondée moins sur son mérite réel que sur les persécutions dont il avait été l'objet et les louanges exagérées des journaux. C'est sans doute un homme d'un talent incontestable, un jurisconsulte distingué, un écrivain élégant et caustique, et un des apôtres les plus bruyants de la liberté et de l'égalité ; mais il était connu comme un homme ambitieux et despote ; on savait qu'il aspirait au pouvoir et que, bien qu'à la tête du mouvement, (page 106) il manquait du courage nécessaire pour l'exécution de grands projets. Il se déclarait partisan de l'égalité de la propriété, et cependant, jamais homme ne fut plus porté à augmenter sa fortune. Versé dans l'histoire des révolutions anciennes et modernes, il aspirait à imiter Marius, Sylla, Cromwell et même Robespierre. Mais il manquait de deux grands éléments de succès, l'insouciance du danger et le mépris de l'argent. Il haïssait la monarchie, et aimait la république, parce que, si grande que fût l'ivresse de son triomphe, il ne pouvait jamais prétendre à la couronne, tandis que, dans une république, il pouvait peut-être espérer la présidence.

Autant sa popularité fut grande et extraordinaire, son entrée triomphale et environnée d'honneurs, autant sa chute fut rapide et son départ pitoyable. L'homme qui, le 29 septembre, était au niveau de ce qu'il y avait de plus haut placé en Belgique, frappé tout à coup par l'ostracisme de la nation, fut l'objet de ces outrages dégradants qui attendent toujours les charlatans politiques. Jamais idole du peuple ne vit succéder plus rapidement, au faux éclat de la célébrité populaire, la nuit profonde de l'oubli. C'est à tel point qu'on ne soupçonnerait pas son existence, s'il ne la révélait de temps à autre, en publiant des articles dans quelque journal républicain. Celui à qui naguère des milliers d'hommes obéissaient comme (page 107) à un Dieu, eut peine à trouver quelqu'un qui le préservât des outrages de ce peuple qui, peu auparavant, voulait lui servir de marchepied.

Le matin qui suivit l'arrivée de de Potter à Bruxelles, un décret annonça à la nation qu'il faisait partie du gouvernement provisoire. Lui-même fit connaître cet événement par une lettre adressée à ses concitoyens, et dans laquelle se trouve la profession de foi suivante : « Liberté pour tous ! Egalité pour tous devant le pouvoir suprême, la nation, et devant sa volonté, la loi ! Peuple ! ce que nous sommes, nous le sommes par vous ; ce que nous voulons, nous le voulons pour vous. »

Une circonstance digne de remarque, c'est le contraste qu'il y a entre la prépondérance dont jouirent tout d'un coup les membres du gouvernement provisoire, et les antécédents qu'ils avaient comme hommes publics et privés. Déjà nous avons fait connaître le caractère et le mérite de tous ces gouvernants, excepté MM. Jolly et Rogier. Le premier avait servi avec distinction comme officier du génie ; il avait ensuite abandonné la carrière des armes pour celle des arts, et vivait dans la retraite la plus absolue ; s'il promettait de devenir un peintre distingué, il était loin de posséder l'influence, l'habileté, l'énergie et enfin les connaissances administratives nécessaires pour la tâche véritablement herculéenne de la réorganisation d'une année détruite et dont il (page 108) ne restait d'autre vestige qu'un matériel incomplet. Aussi, quinze jours s'étaient à peine écoulés qu'il se retira et laissa le portefeuille de la guerre à Goethals, qui avait été promu au grade de général de division le 7 du mois d'octobre. Sa courte administration ne fut qu'une suite de fautes.

L'autre, M. Charles Rogier, issu d'une famille française respectable, fixée à Liége, était à peine connu du public, avant le mouvement du mois d'août. Comme avocat du barreau de Liége, il était estimé dans le cercle peu étendu de ses relations ; mais il ne jouissait pas d'une réputation qui s'étendît fort loin, soit comme jurisconsulte, soit comme économiste politique ; et sans doute il eût passé sa vie comparativement dans l'obscurité, si la révolution n'eût pas mis son énergie en évidence et ne lui eût pas ouvert une nouvelle carrière. C'est un de ces hommes dont on peut dire avec Cicéron : « Neque cuiquam tam statim clarum ingenium est, ut possit emergere ; nisi illa materia, occasio, fautor etiamcommendator que contingat. » Doué cependant d'une grande fermeté et de beaucoup de courage personnel, possédant cette éloquence abrupte, mais entraînante, qui est si puissante dans les temps de révolution, et ardemment dévoué à la cause de la liberté constitutionnelle, il ne tarda pas à se mettre en évidence. Opposé à la marche du (page 109) gouvernement, il avait embrassé la cause populaire avec ferveur, mais non pas en aveugle. Il voulait le redressement des griefs, mais non le renversement de la monarchie ; il est incontestable, que lorsqu'il entra à Bruxelles à la tête de ses volontaires, il ne demandait pas autre chose que la séparation administrative avec la vice-royauté du prince d'Orange. L'énergie et la présence d'esprit qu'il déploya à Liége et qui préservèrent alors cette ville du pillage dont les dispositions de la populace la menaçaient ; le courage avec lequel il passa, à la tête de son détachement au milieu des troupes royales, la fermeté et la prudence de sa conduite depuis le moment de son arrivée à Bruxelles jusqu'à la défense de cette ville, défense à laquelle il contribua personnellement, lui avaient acquis une grande influence sur le peuple ; sa nomination causa donc une vive satisfaction dans ses rangs et parmi les volontaires qui associaient son nom à celui des héros de la révolution. Se rapprochant de M. Lebeau par des sympathies publiques et privées, M. Rogier s'unit bientôt aux vues de cet homme d'état ; et quoique, dans certaines occasions, il se soit abandonné trop facilement peut- être à l'exaltation du moment, sa carrière parlementaire a prouvé que la monarchie constitutionnelle n'avait pas un défenseur plus dévoué, ni le pays un meilleur citoyen.

Par une anomalie remarquable, aucun des (page 110) citoyens composant ce gouvernement qui s'était élu lui-même, n'avait des antécédents bien connus. Aucun d'eux n'avait été membre des chambres législatives, et, à l'exception dede Potter, nul n'avait un nom bien connu dans le pays. Il est vrai qu'ils étaient tous dévoués à la cause de la liberté, et que plusieurs d'entre eux l'avaient défendue dans les journaux ou devant les tribunaux ; deux ou trois étaient des hommes d'un mérite réel. Mais ils n'avaient ni une célébrité politique, ni une carrière parlementaire, ni les services publics qui donnent droit à la prééminence : mis tout-à-coup en évidence par la révolution, ils profitèrent habilement de l'occasion, pour faire en peu de temps leur fortune politique.

Diverses circonstances fortuites ont aussi contribué à l'établissement de leur pouvoir ; et peut-être ce qui y a contribué le plus fut la convocation des états-généraux à La Haye. Car si les députés du sud avaient été convoqués à Bruxelles, ou dans quelqu'autre ville de la Belgique, il n'est pas à supposer que MM. Ch. de Brouckère, de Muelenaere, Le Hon, de Gerlache, de Choquier et autres, orateurs politiques distingués, patriotes appréciés dans tout le pays, eussent trouvé des compétiteurs dans des citoyens comparativement obscurs.

La conduite des députés belges, étant à cette (page 111) époque l'objet de nombreuses critiques, les membres du gouvernement provisoire profitèrent adroitement de leur absence pour consolider leur propre autorité ; néanmoins ils se virent obligés plus tard de la partager avec eux. Quelle que soit l'opinion répandue à cette époque dans la Belgique sur ses représentants, en examinant leur conduite sans passion, il est facile de la présenter sous son véritable jour. Ils se montrèrent constamment à la hauteur de la position critique et embarrassante où ils se trouvaient. Au cœur d'un pays ennemi ; privés des communications ordinaires avec les provinces du sud ; informés qu'une armée ennemie s'avançait vers les villes où étaient leurs familles et leurs propriétés ; alarmés par des rapports journaliers sur la défaite de leurs concitoyens et la destruction de leur cité, ignorant l'état réel des choses, forcés par des considérations politiques à rester àLa Haye, alors que de cœur et d'esprit ils étaient dans leur patrie, ils furent accusés de lâcheté et de manque de patriotisme, tandis que, dans le fait, ils donnaient une grande preuve de courage moral et de dévouement civique.

Il est vrai qu'ils pouvaient retourner dans leur pays, ou se faire remarquer par des propositions d'une violence anti-parlementaire. Mais leur départ eût exaspéré la fraction libérale des députés hollandais ; d'un autre côté, employer la (page 112) violence, c'eût été s'écarter de la ligne constitutionnelle qu'ils étaient résolus à suivre, c'eût été déterminer le rejet des graves questions soumises à leurs délibérations. La conduite qu'ils ont tenue était la plus politique ; dans l'éventualité de la soumission de Bruxelles, il était extrêmement important qu'ils restassent à leur poste et dans la ligne constitutionnelle, afin de pouvoir appuyer la séparation et la révision de la loi fondamentale. Les mesures proposées par le message du 13 septembre avaient été discutées pendant l'attaque de Bruxelles ; elles avaient été résolues affirmativement dans les séances des 28 et 29 : la première à la majorité de 50 voix contre 44 ; la seconde à la majorité de 55 voix contre 43 (M. de Stassart et deux autres députés étaient absents). L'adresse en réponse au discours du trône ayant été votée précédemment, la session extraordinaire fut close le 2 octobre, et les députés des provinces méridionales retournèrent aussitôt dans leurs foyers, où ils trouvèrent l'autorité du gouvernement provisoire établie sur des bases aussi fermes que s'il faisait depuis longtemps partie des institutions de la nation.

Le premier point important qui appela l'attention de de Potter et de ses collègues fut l'adoption de la combinaison politique réclamée par les circonstances et par la situation de la nation : (page 113) « Le gouvernement provisoire (dit M. Nothomb) (Essai historique et politique, par Nothomb), se proposa d'abord de résoudre, comme cela eut lieu à priori, trois questions fondamentales relatives à des événements non encore entièrement accomplis ; savoir : La Belgique se formera-t-elle en état indépendant ?Quelle forme de gouvernement adoptera-t-on ? La séparera-t-on entièrement de la maison de Nassau ? » La solution définitive de ces questions était réservée au congrès national dont la convocation avait été ordonnée par un décret du 4 octobre ; mais un passage de ce décret décelait déjà les vues de ses auteurs.

Quoique les membres du gouvernement provisoire fussent unanimes quant à la question de l'indépendance nationale, il y avait entre eux une grande divergence d'opinions quant à la forme du gouvernement à établir. De Potter, qui convoitait la présidence, opinait vivement pour la république ; en effet, tout rapport avec la maison de Nassau contrariait ses projets ambitieux. M. Gendebien, quoique partisan de la démocratie, appuyait la réunion à la France, tandis que M. Van de Weyer et les autres membres partisans de l'indépendance nationale, avec un système monarchique, ne repoussaient pas toute relation avec la famille des Nassau, surtout ce qui en concernait le prince d'Orange personnellement. Pourvu que, faisant abstraction de ses (page 114) liens de patrie et de famille, il s'offrit franchement à être le chef du peuple belge.

Ce dernier plan, dont l'exécution était possible, n'était pas non plus impolitique vis-à-vis de l'Europe. La révolution n'était pas dirigée, dans le principe, contre la dynastie ; car, en premier lieu, les chefs des insurgés avaient juré sur l'honneur de la maintenir. Puis il était à la connaissance de tous, que le prince d'Orange s'était opposé de toutes ses forces à l'attaque de Bruxelles, et qu'il était, en ce moment, en disgrâce auprès de son père, pour avoir épousé la cause populaire ; en conséquence, quelque prononcée que fût l'antipathie contre le prince Frédéric et le roi, la majorité de la nation et de l'armée était bien disposée en faveur de l'héritier du trône. Dans cette combinaison, le concours et l'appui des divers cabinets de l'Europe, n'étaient pas douteux. Des bords de la Tamise aux rives de la Neva, cette nomination eût été accueillie comme un événement très heureux. Le cabinet français lui-même, que présidait alors l'honorable M. Lafitte, ne désirait pas l'entière exclusion des Nassau ; et à tout événement, il avait envoyé à Bruxelles un agent secret, chargé d'obtenir l'ajournement de cette mesure, argument politique des plus concluants et tendant à confirmer l'opinion des partisans d'une monarchie indépendante !

La mission entreprise par M. Gendebien, dans (page 115) le but de sonder le gouvernement français et les chefs du parti du mouvement, sur la possibilité de la réunion, n'avait pas eu les résultats satisfaisants qu'on en attendait. Le gouvernement s'y opposait ouvertement ; et les chefs du mouvement ne pouvaient faire que de vagues promesses. Ensuite, en France aussi bien qu'en Belgique, les principes monarchiques avaient infiniment plus de partisans que les principes démocratiques ; les républicains les plus exaltés n'essayaient même pas de le contester ; et pour la Belgique cette opinion fut pleinement confirmée dans ce dernier pays par le congrès national, où, sur 200 membres, 13 seulement votèrent pour la république. Enfin, les politiques les moins clairvoyants ne se dissimulaient pas qu'engager la France à envahir la Belgique, c'était l'entraîner dans une guerre générale, entreprise pour propager des doctrines anti-européennes, et que le seul moyen de prévenir une réaction, était d'embrasser un système de négociations, le seul propre à assurer des relations avec les autres puissances et à fonder la nationalité et l'indépendance que défendaient les plus grands politiques et les meilleurs citoyens.

Il est certain qu'il y avait dans le gouvernement et en dehors un parti qui voulait la guerre. Elle offrait bien quelques chances de succès pour un moment, en raison de l'état d'exaltation du peuple belge et de la démoralisation qui avait gagné les rangs des Hollandais ; il était même possible que, si l'on attaquait Maestricht, cette forteresse suivrait l'exemple de Mons et des autres places fortes, et que les patriotes, s'avançant jusqu'aux rives du Moerdyk, envahissent tout le Brabant septentrional. Mais à part toutes considérations stratégiques, ces succès ne pouvaient être que bien éphémères, et pouvaient ruiner l'indépendance de la Belgique. En supposant même que l'Angleterre fût restée neutre (et cela est presque impossible, puisque le sine quâ non de la neutralité anglaise était la non-intervention de la Belgique dans les affaires de ses voisins ), la Prusse se fût empressée de repousser une pareille agression. La France eût été forcée d'abandonner la Belgique à une restauration, ou de sacrifier ses vrais intérêts à la fièvre de l'opinion publique, en rompant son alliance avec la Grande-Bretagne, en déclarant la guerre à la Prusse et en suscitant une guerre générale que repoussaient l'avis de tous les hommes d'état, la politique prudente et les intérêts de Louis-Philippe.

Heureusement, la majorité du gouvernement provisoire vit clairement le péril où le parti du mouvement était sur le point de l'entraîner. En conséquence, il modéra l'ardeur des troupes, et, mettant de côté le brandon qui menaçait d'incendier l'Europe, il ne songea qu'à se mettre d'accord avec les autres puissances. Cette conduite politique, bien qu'opposée à la théorie (page 117) populaire mais trompeuse, que « les révolutions commencées par l'épée doivent être terminées par l'épée, » sauva la Belgique et assura la paix de l'Europe. Ceux qui suivirent un tel système avec persévérance, dans des circonstances si difficiles, ont droit aux plus grands éloges.

Non seulement a cette époque, mais à une époque plus récente encore, des idées bien fausses se sont répandues en Europe sur le désir de la réunion à la France et la presque unanimité des opinions républicaines en Belgique. La réunion était essentiellement anti-nationale et anti-catholique et ne fît l'objet d'aucune motion sérieuse soumise à la discussion publique. Non seulement le gouvernement déclara tout d'abord que la Belgique formait un état indépendant, mais le congrès national ratifia à l'unanimité cette décision dans une de ses premières séances. Toutefois nous devons reconnaître qu'un grand nombre de négociants et de jurisconsultes de Mons, Philippeville, Liége et Verviers, et une partie de l'aristocratie auraient désiré la réunion à la France, si elle eût pu avoir lieu avec l'assentiment des puissances étrangères. Mais cet arrangement aurait été aussi généralement impopulaire en 1830, qu'il le fut lorsque Dumouriez adressa sa fameuse lettre à la convention en 1793.

Relativement au second point, c'est une grande erreur que de croire le peuple belge généralement (page 118) imbu d'une tendance démocratique. Ce qui suit prouve évidemment le contraire. Dès le 12 octobre, lorsque de Potter était au faîte du pouvoir, et que le pays était encore en proie à une vive agitation, une commission fut chargée de rédiger un projet de constitution. Cette commission, composée de douze patriotes des plus prononcés, proclama comme préliminaire essentiel, la nécessité de décider si le gouvernement serait constitué sur des bases monarchiques ou républicaines. Le principe monarchique fut adopté à l'unanimité moins une voix, celle de M. Tielemans (Cette décision fut ratifiée par le congrès national, dans sa séance du 22 novembre 1830, à la majorité de 174 contre 13). Ce dissident, qui partageait les doctrines et la popularité éphémère de de Potter, comme il avait partagé son exil, et qui était dévoré d'une ambition moins ardente que celle de son ami, fut bientôt appelé à occuper un emploi dans l'administration, emploi que son habitude des affaires et ses occupations antérieures le rendaient jusqu'à un certain point apte à remplir. Mais ses opinions politiques, fondées sur les théories les plus extravagantes et les plus anti-sociales, ne s'accordaient pas avec les vues modérées de ses collègues. Aussi, après que de Potter eut quitté le pouvoir, il abandonna bientôt lui-même ses fonctions et tomba (page 119) dans l'oubli le plus absolu, oubli dans lequel il est probablement destiné à rester, à moins qu'une nouvelle commotion politique ne vienne l'en tirer et ne réveille ses utopies républicaines, si contraires aux vues générales du peuple belge. Assurément ses opinions ont encore moins d'adhérents en Belgique qu'en Hollande, ce pays où les principes oligarchiques, qui ont dominé pendant deux siècles, ne sont pas effacés par les sentiments d'attachement qu'inspire une monarchie de vingt ans ; et si l'on voulait trouver les germes des idées démocratiques dans le royaume des Pays-Bas, il faudrait les chercher plutôt dans la patrie des Barneveldt et des De Witt, que dans les provinces belges.

Cependant, la contagion révolutionnaire faisait des progrès si rapides que, moins de trois semaines après la défaite du prince Frédéric, les couleurs brabançonnes flottaient sur toutes les tours et tous les clochers, et que sur les places publiques de toutes les communes s'élevaient des arbres de la liberté. L'autorité du gouvernement provisoire était reconnue partout et ses décrets avaient force de loi. Les départements ministériels se formèrent (Premier ministère belge :Intérieur MM. Tielemans ; Finances Coghen ; Guerre Jolly ; Justice. Gendebien : Comité diplomatique ou des affaires étrangères. MM. Van de Weyer. de Celles, d'Aerschot, Nothomb, Le Hon). Les fonctionnaires publics (page 120) suspectés d'orangisme furent remplacés. Il en fut de même pour les officiers de l'armée. Les gardes civiques furent appelés sous les drapeaux, et le département de la guerre commença un nouveau système d'organisation militaire calqué sur celui de la France. Laréorganisation de l'infanterie fut confiée au général Wauthier, celle de la cavalerie au marquis de Chasteler, qui avait servi en 1813 comme chef d'escadron de hussards, et qui avait formé à Bruxelles un corps de chasseurs francs qui portait son nom. Un grand nombre d'officiers furent également autorisés à lever des corps francs, dans la capitale et dans les provinces. On tâcha en même temps de mettre l'artillerie sur un pied respectable. Van Halen, qui semblait exciter la jalousie de de Potter, et que l'on soupçonnait de viser à la dictature, fut forcé de se retirer, après avoir commandé en chef pendant onze jours. Mais, comme adoucissement à sa disgrâce, il fut promu au grade de lieutenant-général et fut porté en cette qualité sur les cadres de non-activité avec une pension 10,000 francs, (page 121) dont la moitié réversible sur sa veuve. Cet officier était cependant l'objet de graves imputations. On l'accusait d'avoir fomenté les désordres qui, par une malheureuse coïncidence, éclatèrent à Bruges, Mons, Malines et ailleurs, au moment où il était en tournée dans les provinces. Il fut donc soupçonné d'orangisme et subit la destinée réservée tôt ou tard à ceux qui sont l'objet de la faveur populaire. Arrêté par l'ordre de de Potter et de ses collègues, il fut jeté en prison à Mons, et traduit devant les tribunaux ; mais ayant justifié de son innocence il fut honorablement acquitté.

En même temps, les Hollandais, abandonnés par un grand nombre de soldats et d'officiers de leur infanterie, par une partie de la cavalerie, par toute l'artillerie de siège, excepté celle d'Anvers et de Maestricht, furent forcés d'évacuer Malines et Lierre et de se replier sur le Ruppel et les deux Néthes ; ayant leur droite à Boom, leur avant-garde et leur centre aux ponts de Walhem et de Duffel, et leur gauche sur la chaussée qui s'étend de Lierre à Anvers. La droite des patriotes, sous le commandement de Niellon, ayant occupé Lierre, le duc de Saxe-Weimar l'attaqua et chercha à le déloger de ce point important, mais il fut repoussé avec perte. Ainsi le flanc gauche des Hollandais était découvert, et les troupes de Duffel et de Walhem pouvaient être tournées, et avoir leurs communications coupées du côté d'Anvers. (page 122) C'est même ce qui serait infailliblement arrivé, si les patriotes avaient eu de la cavalerie. Le prince Frédéric ayant l'intention bien prononcée de se maintenir dans sa position sur les deux Nèthes, il était contraire à toutes les règles de la stratégie de laisser l'ennemi passer la rivière, ou pénétrer dans Lierre. Jamais position ne fut plus facile à défendre. Une poignée d'hommes pouvait aisément s'y maintenir contre de nombreux ennemis. Mais la démoralisation de l'armée hollandaise allait au delà de ce que l'on peut imaginer.

Toutes les forces des Belges, sous les ordres du général Nypels qui avait remplacé Van Halen, se préparèrent à poursuivre les Hollandais qui étaient en pleine retraite. L'aile droite des Belges, forte d'environ 3,000 hommes d'infanterie, une douzaine de cavaliers et 6 pièces de canon, sous les ordres du lieutenant-colonel Niellon, après avoir chassé les Hollandais de Campenhout et de Lierre, s'établit dans cette dernière place. Leur centre, sous les ordres deNypels et de Mellinet, composé d'environ 4,000 hommes d'infanterie, une compagnie d'artillerie, et de quelques cavaliers, traversa Malines, et repoussa l'arrière-garde hollandaise, la força à passer le pont de Walhem et s'empara de cette position.

Ainsi, dès le 22 octobre, les patriotes étaient maîtres de tout le pays depuis la rive gauche du Ruppel et des Nèthes et étaient prêts à poursuivre (page 123) leurs succès jusqu'aux portes d'Anvers. En même temps, on ne manquait pas de prendre à Bruxelles des précautions de défense. Les portes étaient fortifiées, protégées par des palissades et des chevaux de frise, et flanquées de redoutes garnies de canons. Le Parc était entouré de retranchements, et une ligne d'ouvrages de défense s'étendait des portes de Halle, de Namur et de Louvain jusqu'au canal. Les maisons du voisinage des portes étaient crénelées. L'Observatoire était converti en un blockhaut ; et les boulevards intérieurs, ainsi que les rues adjacentes, étaient coupés par une multitude de palissades et de barricades. La ville était ainsi à l'abri d'un coup de main.

Quoique le trésor public contînt à peine 10,000 fr. en espèces, l'argent ne manquait pas aux exigences du moment, et les percepteurs annonçaient que les contributions rentraient avec promptitude et régularité. Il était évident, cependant, que les dépenses extraordinaires qu'il y avait à faire rendaient nécessaire et même urgent un emprunt forcé (Des dons volontaires, montant à des sommes considérables, furent souscrits et versés au trésor public ; mais ils étaient loin de suffire aux besoins du gouvernement).

**CHAPITRE CINQUIEME**

La nouvelle de la défaite du prince Frédéric arrive à La Haye. - Le prince d'Orange est envoyé à Anvers pour procéder à l'organisation d'un gouvernement séparé. - Entrevue des deux princes. - Le prince d'Orange fait une proclamation et envoie le prince Koslowsky pour sonder le gouvernement provisoire. - Insuccès de cette mission. - Le prince d'Orange, après quelques jours d'hésitation, se détermine à cesser toutes relations avec le gouvernement de son père, et à se mettre lui-même à la tête du mouvement. - Ses propositions sont rejetées par les Belges. - Il quitte Anvers, et retourne en Hollande. - Les troupes des patriotes marchent en avant, repoussent l'arrière- garde hollandaise sous les ordres du duc de Saxe-Weimar, et s'emparent d'Anvers. - Les Hollandais se retirent dans la citadelle et bombardent la ville.

(page 124) Tandis que les événements que nous avons racontés, dans le chapitre précédent, se passaient en Belgique, le cabinet de La Haye, supposant que le prince Frédéric avait accompli sa mission avec succès et sans effusion de sang, et comptant sur le (page 125) rétablissement de l'ordre et de l'autorité légitime à Bruxelles, était occupé à discuter les moyens de résoudre la question embarrassante de la séparation administrative, séparation qui, d'après la calcul des votes présumés des chambres, paraissait assurée dès le 20 septembre. Avec cette ardeur et cet enthousiasme qui distinguent son caractère, et peut-être avec le sinistre pressentiment de son infortune, le prince d'Orange avait hâte de se rendre dans les provinces méridionales et de proclamer la séparation ; et assurément cette séparation eût sauvé la monarchie, si le roi l'eût franchement promise dès le 5 septembre, au lieu de se la laisser arracher le 29, si, dès le 5, il eût accueilli les propositions qu'il repoussa alors avec tant de mépris et d'indignation. La solution affirmative des questions soulevées par le message du 13 étant considérée comme inévitable, le roi, malgré ses préventions invétérées, parut plus disposé à céder aux représentations de ceux qui l'avaient engagé à envoyer le prince héréditaire à Anvers pour y établir un gouvernement séparé. Mais cette mesure répugnait tellement aux sentiments du roi, et s'accordait si peu avec ses principes et l'espérance qu'il avait de réduire les patriotes à la soumission, qu'il l'ajournait toujours, et flottait encore indécis, quand la nouvelle de la retraite du prince Frédéric arriva à La Haye dans la nuit du 28.

(page 126) Ce fut avec un mélange de sentiments de douleur et de honte, que le prince d'Orange reçut la nouvelle d'un événement si injurieux à la réputation militaire de sa famille et si fatale aux intérêts du trône. Dans son malheur, il avait au moins cette faible consolation que ces funestes résultats étaient dus à des mesures diamétralement opposées à celles qu'il avait proposées, et qu'ainsi il ne partagerait pas l'odieux qui s'attachait à ces opérations militaires. En conséquence, il conservait l'espoir fondé que le peuple belge ne le confondrait pas avec son frère et ne l'associerait pas à ses erreurs politiques. Mais, par une terrible fatalité, la conduite franche et loyale du prince fut traitée de machiavélique et d'artificieuse. On le représenta comme ayant violé ses serments ; on l'accusa d'avoir laissé son frère exposé à toutes les mauvaises chances, et de s'être ainsi réservé à lui-même les moyens de reparaître avec avantage sur la scène politique.

Ceux qui d'abord avaient taxé d'exagérations les représentations du peuple et des députés belges, et qui avaient réclamé la soumission comme préliminaire indispensable à toute concession, commençaient à ouvrir les yeux et déploraient leur obstination et leur opposition impolitique au départ du prince pour Bruxelles. Défait dans les combats, battu dans les chambres, abandonné par la diplomatie, le gouvernement n'avait plus (page 127) aucune ressource. C'était à contrecœur et la main forcée qu'il adoptait comme seule planche de salut les mesures que le prince avait si souvent conseillées et que le peuple belge avait réclamées avec prières comme seules capables de calmer l'orage. L'amertume de ces sentiments n'était pas diminuée par la conviction que ces malheureux résultats n'étaient dus qu'à leurs fautes, à leur mépris de l'opinion publique et à leur ignorance volontaire des nécessités de leur époque.

Après une suite de réunions de cabinet et de délibérations avec les envoyés des puissances étrangères qui n'avaient plus d'autre ressource que d'appuyer vivement ces concessions ; après la nomination d'une commission chargée de rédiger un projet d'organisation basée sur la séparation et la révision de la loi fondamentale ; après des instructions données aux ministres des puissances étrangères pour demander la stricte exécution du traité de Vienne, le cabinet se décida enfin à accorder des pouvoirs temporaires au prince pour le gouvernement des provinces méridionales, et nomma trois ministres et sept conseillers, pour l'assister dans ses fonctions, établissant ainsi une administration totalement distincte de celle de La Haye, au moins en ce qui concernait les questions intérieures. Un décret du roi du 4 octobre annonça cette résolution à la nation.

(page 128) Cette mesure, propre à satisfaire les Belges, arrivait trop tard. Elle était une nouvelle preuve de la politique vacillante et intempestive du gouvernement. Un mois plus tôt, elle aurait pu atteindre le but ; mais à cette époque elle fût reçue avec mépris par les provinces méridionales et ne servit qu'à ajouter à leur triomphe. La nation avait été trop loin pour revenir sur ses pas, et pour se réconcilier avec la couronne. Tout lien entre elles était à jamais brisé. Comme l'avait prédit de Potter, dans sa lettre ; un gouvernement s'était effectivement élevé à côté du trône batave. Il n'y avait plus ni roi ni autorité royale. La monarchie était déjà renversée.

Cependant, aussitôt après cette tardive résolution du gouvernement, le prince d'Orange se rendit en toute hâte à Anvers. Il fut immédiatement suivi de MM. le duc d'Ursel, de la Coste, Van Gobbelschroy, le comte d'Aerschot, le comte de Celles et d'autres membres des états-généraux. Le prince Frédéric habitait l'aile droite du palais, l'aile gauche fut destinée à recevoir le prince d'Orange. L'entrevue des deux princes était embarrassante. La gloire chevaleresque d'une longue lignée de héros était ternie dans la personne de l'un de leurs descendants. Les lauriers cueillis par le prince d'Orange dans vingt batailles (et comparé à la moins sanglante de ces batailles, le combat de Bruxelles n'était qu'une escarmouche ) (page 129) se trouvaient flétris et l'éclat des armes de sa famille obscurci par la conduite de son propre frère. Sa pâleur, l'abattement et les souffrances morales du prince Frédéric ; la conviction que les désastres devaient être attribués non à lui-même personnellement, mais au plan vicieux de l'attaque et à l'abus qu'on avait fait de sa confiance, affecta profondément le prince d'Orange ; et malgré l'amertume des sentiments qui remplissaient son cœur, il se jeta dans les bras de son frère, et pleura.

Les personnes qui furent admises en présence du prince Frédéric, furent frappées du changement que l'inquiétude et les tourments d'esprit avaient produit sur ses traits en si peu de jours ; sa physionomie, habituellement gaie, était empreinte d'une profonde douleur. Il n'était pas tant affecté de sa défaite de Bruxelles (car un tel désastre peut arriver au meilleur général et aux troupes les plus braves) que des odieuses calomnies répandues sur lui et les troupes qu'il commandait, et peut-être sa conscience lui faisait-elle secrètement ce reproche, que les mesures qu'il avait prises avaient perdu la monarchie. Lorsqu'il parlait sur ce sujet, il ne pouvait maîtriser son émotion ; et quoiqu'il dédaignât de relever les accusations qui mettaient en doute son courage, il exprimait l'inquiétude qu'il avait que la nation anglaise et l'Europe, en général, n'ignorassent (page 130) les efforts qu'il avait faits pour diminuer les désordres inséparables d'une attaque, et n'ajoutassent foi à des insinuations aussi peu méritées qu'elles étaient odieuses. A cet égard, l'Europe crut à ses protestations ; mais ni arguments ni preuves ne purent effacer la fatale impression que l'attaque de Bruxelles avait produite sur le peuple.

Le premier acte public du prince d'Orange, fut une proclamation annonçant le but de sa mission :

« Nous Guillaume, prince d’Orange, etc.

« Aux habitants des provinces méridionales du royaume.

« Chargé temporairement par le roi, notre auguste père, du gouvernement des provinces méridionales, nous revenons au milieu de vous, avec l’espoir d’y concourir au rétablissement de l’ordre, au bonheur de la patrie. Notre cœur saigne des maux que vous avez soufferts. Pussions-nous, secondé des efforts de tous les bons citoyens, prévenir les calamités qui pourront vous menacer encore. En vous quittant, nous avons porté aux pieds du trône les vœux émis par beaucoup d’entre vous pour une séparation entre les deux parties du royaume, qui néanmoins resteraient soumises au même sceptre. Ce vœu a été accueilli. Mais avant que le mode et les conditions de cette grande mesure puissent être déterminés dans les formes constitutionnels, accompagnées d’inévitables lenteurs, déjà S. M. accorde provisoirement une administration distincte dont je suis le chef, et qui est toute composée de Belges. Les affaires s’y traiteront avec les administrations et les particuliers dans la langue qu’ils choisiront. Toutes les places dépendantes de ce gouvernement seront données aux habitants des provinces qui les composent. La plus grande liberté sera laissée relativement à l’instruction de la jeunesse. D’autres améliorations encore répondront aux vœux de la nation et aux besoins du temps. Compatriotes, nous ne vous demandons pour réaliser ces espérances que d’unir vos efforts aux nôtres, et dès lors nous garantissons l’oubli de toutes les fautes politiques qui auront précédé la présente proclamation. Pour mieux atteindre ce but que nous nous proposons, nous invoquerons toutes les lumières, nous nous entourerons de plusieurs habitants notables et distingués par leur patriotisme. Que tous ceux qu’anime le même sentiment s’approchent de nous avec confiance. Belges ! c’est par de tels moyens que nous espérons sauver avec vous cette belle contrée qui nous est si chère.

« Signé, GUILLAUME, prince d’Orange.

« Anvers, 5 octobre 1830. »

Mais malheureusement elle ne produisit pas plus d'effet que celle de son père. Il était évident que S. A. R., quoique se prétendant investi de l'autorité suprême, recevait des ordres de La Haye, et que ses pouvoirs étaient tout à fait temporaires et subordonnés à ceux du général Chassé et du prince Frédéric, lequel conservait encore le commandement de l'armée. Ces circonstances détruisaient toute la confiance que le prince d'Orange pouvait inspirer, et rendaient inutiles tous ses efforts.

Jamais méfiance ne fut plus mal fondée. Dans cette situation difficile, les intentions du prince étaient franches et loyales ; il sacrifiait ses vues personnelles aux intérêts du peuple et au salut du trône. S'il eût eu moins de piété filiale et plus d'énergie morale, son triomphe était assuré. Mais (page 131) hésitant entre son dévouement à sou père et la conviction dont il était pénétré qu'il n'y avait qu'un seul moyen de succès, ne se rendant pas encore bien compte des extrémités irréparables où la révolution avait été entraînée, et prêtant l'oreille aux assurances de partisans inactifs, au lieu de chercher à rendre inutile la résistance d'adversaires qui ne l'étaient pas, il ne sut prendre que des demi-mesures, et commença à agir, quand il n'était plus temps. Il faut en outre remarquer que son entourage se composait d'amis sans jugement et de conseillers timides, sinon traîtres. Il avait à lutter contre les obstacles que lui suscitait secrètement son frère, et contre l'opposition ouverte de Chassé qui, aussi bien que les autres généraux hollandais, était enflammé du désir de venger la dernière défaite.

Cependant, dès son arrivée à Anvers, le prince adopta des mesures propres à flatter les préjugés nationaux, et mit tous ses soins à rechercher l'appui du gouvernement provisoire. Plusieurs émissaires se mirent en campagne : et ce fut par suite d'avis qu'il reçut de Bruxelles, qu'il se décida à y envoyer un agent neutre, chargé de traiter avec de Potter et ses collègues, qui, pour la plupart, ne semblaient pas éloignés de partager ses vues.

La personne à qui il confia cette mission était le prince Koslowsky, qui, disgracié à la cour de (page 132) Saint-Pétersbourg, habitait à cette époque la ville de Gand. Ce diplomate distingué se rendit au désir du prince, et partit immédiatement pour Bruxelles, où après s'être abouché avec M. Cartwright et s'être adressé lui-même aux généraux d'Hoogvorst et Van Halen, il fut présenté à quelques membres du gouvernement provisoire ; mais malgré le tact et l'habileté qu'il déploya, il échoua complètement dans sa mission.

Sans nous arrêter aux soupçons que ne manque pas d'éveiller une mission confiée à une personne qui, dans l'état d'exaltation où se trouvait le peuple, était plutôt regardée comme espion de la Russie, que comme médiateur envoyé par le prince d'Orange, il faut avouer que les propositions dont Kosloswky était porteur, n'étaient pas de nature à produire l'effet qu'on en attendait. D'abord, le gouvernement provisoire avait proclamé l'indépendance nationale, et le prince fondait ses prétentions sur la légitimité et ses droits héréditaires ; en second lieu, le prince demandait l'accomplissement de la promesse qu'ils avaient faite de maintenir la dynastie ; et eux répondaient que la dynastie avait violé ses serments ; enfin il n'abandonnait pas l'idée d'une union avec la Hollande, et il proposait un traité d'alliance avec son père, tandis qu'ils étaient positivement décidés à exiger une séparation absolue et irrévocable, une séparation qui ne fût(page 133) pas octroyée par la couronne, mais qui lui fût arrachée par la force ; de sorte qu'il renonçait à toute obéissance future à l’ex-roi. En un mot, il n'y avait même pas une seule disposition préliminaire sur laquelle ils pussent tomber d'accord. Qu'il vienne parmi nous, disaient les membres du gouvernement provisoire, seul, comme Belge, ou accompagné de Belges ; qu'il se jette dans nos bras, et qu'il se fie aux votes du peuple. Nous ne pouvons lui offrir de garantie ; mais ce sont les seules chances qui lui restent. Quelques membres du gouvernement provisoire, il est vrai, n'étaient pas éloignés d'accepter les offres du prince ; mais ils doutaient de l'étendue et de la durée de leur propre influence, dominés qu'ils étaient par leur véritable chef (de Potter) qui, dans ce moment, d'un souffle aurait pu élever un orage assez puissant pour les engloutir tous.

Les conseillers du prince semblaient, en cette circonstance, ignorer l'état réel des choses, et surtout la position du gouvernement provisoire vis-à-vis de ses propres membres et de la presse quotidienne, laquelle possédait un ascendant immense sur l'esprit public, et avait imposé son joug à la nation. Il aurait suffi de réflexions plus mûres pour convaincre le prince et ses conseillers qu'il n'avait d'autres chances de succès que de se jeter, sans faire de conditions, dans les (page 134) bras du peuple, et de se présenter à lui, non pas comme membre de la dynastie des Nassau, mais comme le prince qui était le plus à même pas sa position de satisfaire à la fois aux exigences de la nation et à celles de l'Europe. En ce sens qu'il pouvait concilier la liberté de l'une avec la tranquillité de l'autre. Mais, même en admettant qu'il eût adopté ce plan hardi, c'est encore une question de savoir si la jalousie et l'animosité vindicative d'un petit nombre ne l'aurait pas emporté sur les dispositions pacifiques du reste du pays. En outre, il fallait pour qu'un homme placé aussi haut que lui s'embarquât dans une entreprise aussi neuve que hasardeuse, posséder une énergie peu commune et jeter derrière soi tout lien de famille ou de politique.

Il aurait fallu qu'il brûlât ses vaisseaux. Il se plaçait entre l'incertitude du succès, des chances d'outrage et de mort ; et la honte, les dissensions de famille, la haine des Hollandais et le blâme de l'Europe. En cas de succès, il eût été flétri aux yeux de son père, comme usurpateur, et désavoué par ses compatriotes ; tandis que la non- réussite de sa démarche l'aurait jeté dans le monde comme un paria politique, sans patrie et sans famille. Dans les deux cas, amis et ennemis se seraient méfiés de lui et l'auraient accusé d'avoir, au mépris de toute morale, renié sa patrie et son père. Cependant ce plan, en dépit (page 135) de ses conséquences funestes, offrait à la dynastie la seule chance de salut qui lui restait ; et les cabinets de l'Europe auraient bien fait de presser le prince et sa famille de l'adopter franchement, et de l'aider dans ce but de toute leur influence en lui promettant solennellement de reconnaître l'indépendance de la Belgiqueaussitôt ce fait accompli. Car s'il y avait un obstacle, ce n'était pas que les Belges eussent e l'aversion pour le prince ; mais ils craignaient la réaction et le retour de la domination hollandaise.

Il était impossible de trouver une situation plus embarrassante. Enfin, après avoir hésité quelques jours, le prince fit taire en partie ses scrupules, mais pas assez pour assurer le succès. Après avoir inutilement passé l'intervalle du 5 au 16 à chercher le gouvernement qui convînt le mieux à un pays qui désavouait fièrement son autorité et repoussait avec dédain ses décrets ; après avoir vu l'effet de ses assurances pacifiques et conciliatoires complètement paralysé par une proclamation du roi, qui qualifiait de rebelles les habitants des provinces méridionales, et appelait les Hollandais aux armes, au nom de leur roi, de leur patrie et de leur Dieu ; après avoir fait de nouvelles et inutiles démarches auprès du gouvernement provisoire, et de la commission chargée (page 136) de rédiger un projet de constitution ; après avoir inutilement proposé un échange général de prisonniers, après avoir visité, dans les pontons, ceux que son frère avait faits sur les Belges et leur avoir donné la liberté, acte de générosité que n'imitèrent pas les Belges (Ce procédé était d'autant moins excusable de la part des Belges, que la plupart des prisonniers hollandais avaient été retenus au mépris de la capitulation, ou pris par la populace, après que leurs corps les eurent abandonnés) ; enfin après avoir épuisé tous les moyens de conciliation, il prit la résolution de briser tout lien avec le gouvernement de son père, de dissoudre la commission royale administrative, de reconnaître l'indépendance nationale et de se placer à la tête du mouvement. Tel fut l'objet de la proclamation du 16 octobre :

« Belges !

« Depuis que je me suis adressé à vous par ma proclamation du 5 du présent mois, j’ai étudié avec soin votre position ; je la comprends et vous reconnais comme nation indépendante ; c’est vous dire que dans les provinces même où j’exerce un grand pourvoir, je ne m’opposerai en rien à vos droits de citoyens ; choisissez librement, et par le même mode que vos compatriotes des autres provinces, des députés pour le congrès national qui se prépare, et allez y débattre les intérêts de la patrie.

« Je me mets ainsi, dans les provinces que je gouverne, à la tête du mouvement qui vous mène vers un état de choses nouveau et stable dont la nationalisé fera la force.

« Voilà le langage de celui qui versa son sang pour l’indépendance de votre sol et qui veut s’associer à vos efforts pour établir votre nationalité politique.

« Signé, GUILLAUME, prince d’Orange.

« Anvers, 16 octobre 1830. »

Mais cette résolution manqua son effet comme toutes les autres. Elle offensa les susceptibilités du peuple et éveilla la jalousie du gouvernement provisoire, qui déclara, par une contre-proclamation méprisante, que l'indépendance nationale étant un fait accompli par les armes du peuple n'avait pas besoin de ratification, qu'il protestait contre les prétentions du prince à une autorité dont eux seuls étaient investis et ils ajoutaient que le peuple ayant consommé la (p. 137) révolution et chassé les Hollandais, eux seuls, et non le prince, étaient à la tête du mouvement. En effet, la proclamation du prince était un acte tardif et incomplet, et de plus entaché de deux vices capitaux, car, en même temps qu'il dépassait les bornes en ce qui concernait le roi, il ne satisfaisait pas aux exigences des patriotes. Ainsi il manqua son effet de deux côtés. Dans sa colère et dans son indignation, le roi révoqua les pouvoirs qu'il avait accordés à son fils, et exhala son mécontentement dans un message qu'il adressa aux états-généraux, le 20 octobre ; et le gouvernement provisoire, dans une pièce où régnait le ton démocratique de la première révolution française, déclarait que Guillaume d'Orange, ayant reconnu l'indépendance des provinces méridionales, s'était placé dans la nécessité de choisir entre la qualité de sujet belge ou de sujet hollandais, que s'il se déclarait pour la dernière alternative, il serait en hostilité flagrante vis-à-vis du peuple belge, que dans l'autre cas, il devait se faire naturaliser, reconnaître le gouvernement, se soumettre aux lois et descendre au niveau de tout autre citoyen belge. On ne lui laissait pas d'autre choix. Le message ajoutait plus loin, qu'en reconnaissant l'indépendance de la Belgique et la légalité d'un congrès national, Guillaume de Nassau avait implicitement (page 138) reconnu la nullité de ses droits et de ceux de sa famille.

Découragé par l'insuccès de ses efforts, alarmé par les mesures et les reproches de son père, et poursuivi par les murmures improbateurs de Chassé et des autres généraux hollandais, le prince regretta bientôt d'avoir été si loin et montra un désir extrême de revenir sur ses pas. En conséquence, après avoir fait d'inutiles efforts pour conclure un armistice, proposition hautement repoussée par le gouvernement provisoire qui demandait l'évacuation préalable de Maestricht, Anvers, Termonde et Venloo, et la retraite de toutes les troupes au-delà du Moerdyck ; après avoir vu repousser dédaigneusement par les Belges toutes ses tentatives de conciliation après avoir vu son autorité contestée par le général Chassé, qui déclara, le 24, la ville d'Anvers en état de siège, le prince délia de leur serment les officiers belges qui avaient été mis aux arrêts pour avoir offert leur démission, en refusant de se battre contre leurs compatriotes, après avoir été témoin de l'inondation des polders et de l'envahissement de l'esprit révolutionnaire dans la ville d'Anvers, jusqu'alors fidèle, s'embarqua pour Rotterdam dans la nuit du 25, et, le cœur ulcéré, fit ses adieux aux provinces belges dans une adresse courte et touchante :

« Belges ! J’ai taché de vous faire tout le bien qu’il a été en mon pouvoir d’opérer, sans avoir pu atteindre le noble but auquel tendaient mes efforts, la pacification de vos belles provinces. Vous allez maintenant délibérer sur les intérêts de la patrie dans le congrès national qui se prépare. Je crois avoir rempli pour autant qu’il dépendant de moi en ce moment, mes devoirs envers vous ; et je pense en remplir encore un bien pénible, en m’éloignant de votre sol pour aller attendre ailleurs l’issue du mouvement politique de la Belgique ; mais, de loin comme de près, mes vœux sont avec vous, et je tâcherai toujours de contribuer à votre véritable bien-être. Habitants d’Anvers, vous qui m’avez donné, pendant mon séjour dans votre vile, tant de marques de votre attachement, je reviendrai, j’espère, dans des temps plus calmes, pour concourir avec vous à l’accroissement de la prospérité de cette belle cité.

« Signé, GUILLAUME, prince d’Orange.

« Anvers, 25 octobre 1830. »

(page 139) Ainsi se termina une mission qui n'aboutit qu'à consolider le gouvernement des insurgés et à le détacher entièrement de celui du roi, mission qui n'eut d'autre résultat que de mettre dans tout son jour le caractère généreux mais faible du prince, et les contradictions du système de politique suivi par le gouvernement hollandais ; car n'était-il pas absurde de charger le prince héréditaire de former un gouvernement séparé dans les provinces du midi, de souscrire à la demande de séparation, de promettre l'oubli des erreurs politiques, et en même temps de faire suivre immédiatement ces dispositions conciliatrices d'une proclamation qui déclarait ces provinces en état de rébellion, et appelait les Hollandais aux armes, dans le but avoué non pas de défendre leur territoire, mais de replacer les Belges sous le joug qu'ils avaient secoué. La conduite du prince décela un manque de jugement, en ce qui concernait le présent ; mais l'influence fâcheuse qu'elle eut sur sa cause se fit sentir plus tard encore ; car elle détruisit la confiance que l'on avait jusqu'alors placée dans sa sincérité et sa fermeté, et prouva que, quelque désir qu'il en eût, il n'aurait jamais le courage de séparer entièrement sa cause de celle de son père. Il voyait clairement pourtant, qu'entre le roi Guillaume et le peuple belge, il ne pouvait plus y avoir d'autre lien que celui qu'imposeraient les baïonnettes étrangères. Quoique ce fût là et(page 140) que ce soit encore les auxiliaires qu'appellent les partisans de la maison de Nassau, il est évident qu'ils seraient les moins propres à placer ou à maintenir un souverain sur le trône des Belges. La conduite du prince, en cette occasion, fut d'autant plus malheureuse qu'elle prouva qu'il n'avait point cette résolution et cette énergie sans lesquelles il n'est pas de victoire possible et qui donnent aux grands esprits un ascendant si puissant sur les hasards de la fortune, qu'il n'avait ni la force d'avoir une volonté, ni la résignation de se soumettre à celle du roi, et que, tout en désirant le trône, il manquait du courage nécessaire pour y monter. Dans ces circonstances comme dans celles qui suivirent, il n'abandonna jamais ce système de demi-mesures si nuisible dans les moments de crise. L'audace de son entrée à Bruxelles, dans la journée du 1er septembre, avait fait supposer que son énergie morale ne le cédait en rien à son indomptable valeur ; mais les événements de l'année suivante démontrèrent pleinement que s'il a le bras qui exécute, il n'a pas la tête qui conçoit. Quoique doué de plusieurs des nobles qualités qui distinguaient ses ancêtres, il n'était, ni comme homme d'état, ni comme général, à la hauteur des difficultés de sa position. Ainsi, sa mission d'Anvers, en octobre 1830, échoua complètement ; ainsi, la courte campagne d'août 1831, n'ajouta rien à sa (page 141) réputation militaire. Mais nous aborderons ce sujet plus tard.

Le départ du prince d'Orange d'Anvers, et celui du prince Frédéric, qui avaient eu lieu précédemment, furent les avant-coureurs de ce mémorable événement qui lie le nom du général Chassé non à une résolution hardie et terrible par suite de laquelle une ville importante et peut-être une couronne pouvait être rendue à son maître, mais à un des actes de rigueur les plus inutiles et les plus odieux que présentent les annales de la guerre.

Il est nécessaire de dire un mot des événements militaires qui ont immédiatement précédé cette catastrophe. Ils ne furent pas moins défavorables aux Hollandais que ceux de septembre. Dans l'après-dîner du 22 octobre, les bandes patriotes, formant une masse irrégulière d'à peu près 8,000 hommes, avec six pièces de canon, commencèrent un mouvement simultané contre la ligne occupée par les troupes royales fortes d'environ 7,000 hommes, ayant 40 pièces d'artillerie, dont presque une moitié, formant l'arrière-garde, était en position sur les deux Nèthes (Ces rivières ont leur source, l'une près de Lummel, et l'autre près de Hechtel, dans la province du Limbourg. La moins considérable se jette dans la grande Nèthe à Lierre. Réunies elles traversent Walhem, où elles prennent le nom de Ruppel et se jettent dans l'Escaut, en face de Rupelmonde.)

(page 142) Les chefs patriotes, s'étant réunis en conseil de guerre le jour précédent, avaient décidé que Niellon se porterait en avant par la chaussée de Lierre à Anvers, tournerait l'aile droite des Hollandais et, menaçant leurs derrières, les forcerait de se jeter sur Berchem, tandis que le centre menacerait Duffel, et que la gauche, sous Mellinet, ferait des démonstrations au pont de Walhem, qui fut jugé trop fortifié pour admettre une attaque directe, même si les Hollandais négligeaient de le détruire (Le général Million, nouvellement naturalisé belge, avait été sous-officier au service de France. Au moment de la révolution, il était associé au directeur du théâtre du Parc. Mellinet, autre Français, avait aussi servi dans l'armée française où il avait été élevé au rang de général de brigade. Des affaires pécuniaires et d'une autre nature les avaient forcés tous les deux de quitter la France. Kessels, maintenant major d'artillerie, avait servi comme sous-officier dans cette arme. Mais il avait abandonné le service, et en dernier lieu, ayant eu l'occasion de faire voir à Paris le squelette d'une baleine, il fut nommé par le roi Charles X, chevalier de la légion d'honneur. Tous les trois s'étaient distingués aux affaires de Bruxelles par leur courage dont ils donnèrent des preuves fréquentes dans la suite. Pendant la courte campagne de 1831, Niellon déploya les talents militaires d'un ordre supérieur).

(page 143) Mais la valeur impatiente des volontaires patriotes ne put être contenue jusqu'à ce que Niellon eût pu exécuter son mouvement. Le 23, à la pointe du jour, un petit détachement, conduit par un ou deux chefs audacieux, se jeta dans des bateaux au dessus et au dessous du village, et réussit à traverser la rivière presque sans opposition, tandis qu'un autre corps chargeait bravement le front du pont, et, en dépit d'un feu opiniâtre d'artillerie et de mousqueterie, parvint à en effectuer le passage et à forcer les Hollandais, qui, ayant mis le feu à la partie du pont construite en bois, se retirèrent sur Contich. Le jour suivant, la gauche des patriotes, après une vive escarmouche près de cette dernière place, effectua sa jonction, avec la droite, à l'endroit de la réunion des routes de Malines et de Lierre, près de Vieux-Dieu ; avançant de ce point, dès la matinée du 28, ces deux corps, soutenus par six pièces de canon, firent une attaque simultanée sur l'arrière-garde du duc de Saxe-Weimar, qui occupait Berchem, avec environ 3,000 hommes d'infanterie, plusieurs escadrons de cavalerie, et deux batteries d'artillerie. Quoique vigoureusement reçus, ils réussirent à forcer les Hollandais à chercher un abri sous les murs de la forteresse (Ce fut à cette affaire que le comte Frédéric de Mérode fut mortellement blessé ; il fut enterré près de l'endroit où il tomba ; un monument a été élevé depuis à sa mémoire). Le 26, Mellinet, ayant reçu l'avis d'un (page 144) soulèvement dans la ville, chargea Niellon et Kessels de tâcher d'avancer du côté du faubourg de Borgerhout. Le dernier s'empara d'une demi-lune en avant de la porte, et tournant contre la ville les canons abandonnés par les Hollandais, il tira à poudre pour annoncer sa présence. En même temps le centre déboucha de Berchem, avançant avec précaution sur la porte de Malines, et la gauche se portant en avant par Wylrick sur Kiel, repoussa l'ennemi dans le corps de la place. La ville fut de cette manière investie, dans presque toute la partie qui s'étend de l'Escaut par Kiel à la gauche, jusqu'à la grande route qui conduit à Bergen-op-Zoom sur la droite. Un détachement, ayant suivi le mouvement sur la rive gauche, prit possession de Burcht.

Tandis que ces opérations s'exécutaient à l'extérieur en dehors des murs, des émissaires du gouvernement provisoire s'étaient mis en rapport avec les mécontents à l'intérieur, et étaient parvenus à préparer une diversion dans la place. Depuis plusieurs jours, un esprit hostile se manifestait dans les classes inférieures, et causait beaucoup d'inquiétude au gouverneur. Ces symptômes de troubles avaient été comprimés par la présence (page 145) du prince d'Orange, mais aussitôt que le départ de S. A. R. fut connu, l'explosion eut lieu. Divers mouvements partiels ayant éclaté, la garnison forte d'environ 8,000 hommes d'effectif, prit les armes, l'artillerie de la flotte et de la citadelle fut mise en état. Une tentative fut faite pour palissader la porte de Malines et la convertir en blockkaut. Mais le général commandant paraît avoir réservé les ressources de destruction de la citadelle, pour venger une attaque, plutôt que d'avoir pris des mesures extraordinaires pour prévenir une commotion et pour se garantir contre une surprise venant de l'extérieur, ou contre une trahison dans l'intérieur. Quoiqu'il assurât les amis du gouvernement que des renforts allaient arriver, et que des mesures énergiques seraient prises pour garantir la place, il ne faisait qu'un usage partiel et peu judicieux de celles qui étaient déjà à sa disposition ; car, jusqu'au moment où des patriotes aventureux se jetèrent dans la ville, traînant audacieusement leurs canons jusqu'aux bords de la rivière, pour tirer contre l'arsenal et la flotte, il refusa de croire qu'ils oseraient tenter un coup de main si hardi.

A peine le jour eut-il paru le 26, qu'un corps de révoltés commença ses opérations en pillant un petit navire chargé d'armes, à une demi-portée de fusil d'un bâtiment de guerre. S'étant ainsi armés, ils se jetèrent sur différents postes militaires (page 146) isolés, dont une partie prit la fuite et l'autre se rendit. Ainsi, en peu de temps, le peuple devint maître de presque tous les postes de la ville, excepté celui de la grand'garde ; après s'être ainsi procuré une ample provision d'armes et de munitions, il commença à attaquer les troupes sur les places et aux portes. Mais, excepté le piquet de garde à l'hôtel-de-ville et un autre sur la grande place, les détachements hollandais maintinrent leur position jusque dans la matinée du 27. Dans ce moment, la porte Rouge et immédiatement après celle de Borgerhout ayant été abandonnées par eux, et le peuple les ayant à l'instant même ouvertes, Niellon, Kessels et leurs compagnons se jetèrent dans la ville, où ils ne rencontrèrent que peu de résistance, excepté près de la résidence du gouverneur.

Une terreur panique semblait en ce moment s'être emparée de toute la garnison, qui, abandonnant en hâte toute la ligne des ouvrages intérieurs et extérieurs, excepté les lunettes de Saint- Laurent et de Kiel et une partie de l'arsenal, se retira dans la citadelle, poursuivie par Niellon et Kessels, qui les chargèrent le long des remparts et mirent en pièces la porte de Malines, par laquelle entra Mellinet, au bruit de houras étourdissants. Dans ce moment les autorités parurent, apportant avec elles les clefs de la ville, et vinrent ainsi s'offrir à la dérision des chefs patriotes qui (page 147) réclamaient l'honneur d'un assaut. Encouragés par leurs succès, les volontaires poursuivirent rapidement leurs ennemis qui fuyaient jusque sous les glacis de la citadelle. Ainsi, en moins de deux heures, cette ville de guerre imposante et si importante qui pouvait résister à l'attaque d'une armée régulière de 50 mille hommes à l'extérieur, et qui avait une garnison et une flotte suffisantes pour réprimer tout mouvement populaire à l'intérieur, fut irrévocablement arrachée à la couronne. Dans cette circonstance, le général Chassé commit une de ces fautes graves qu'il est si nécessaire d'éviter lors d'un tumulte populaire. Au lieu de concentrer ses masses et de rappeler ses petits détachements pour prévenir qu'il ne fussent défaits et pris l'un après l'autre ; au lieu d'occuper en force les points les plus importants, spécialement les portes, et de les protéger par des barricades et des retranchements, précaution d'autant plus essentielle, qu'à cette époque les barricades étaient le grand instrument du triomphe populaire ; au lieu de tenir ses réserves prêtes à se mouvoir en colonnes serrées et de balayer ainsi les rues et les remparts, il les divisa en faibles patrouilles, ne fit garder les portes que par un nombre de soldats qui n'allait guère au delà de la garde ordinaire, et exposa ainsi ses hommes à être harasses, démoralisés et vaincus en détail.

L'opinion générale, à cette époque, était que (page 148) Chassé avait résolu de saisir le premier prétexte pour sacrifier une partie de la ville à la jalousie du commerce hollandais, et qu'il s'était empressé de retirer sa garnison pour pouvoir exécuter ce barbare projet. La régence, espérant conclure un armistice, envoya un parlementaire à la citadelle, accompagné d'un délégué du gouvernement provisoire et de quelques-uns des consuls étrangers. Leur mission réussit, et Chassé ayant conclu une convention verbale, le drapeau blanc fut à l'instant même hissé. Ceci ayant été observé par Mellinet et Kessels, ils résolurent d'envoyer à la citadelle pour connaître la nature de cette négociation et pour réclamer le droit de la ratifier. Mais ils furent renvoyés aux autorités civiles, et informés par le général hollandais qu'il ne voulait ni les reconnaître ni entrer en communication avec les chefs des rebelles. Enorgueillis de leur triomphe, et indignés de la réception faite à leurs envoyés, les chefs patriotes se rendirent à l'hôtel-de-ville où un officier avait été envoyé par Chassé pour conclure un arrangement définitif avec la municipalité. Là, Mellinet et Niellon avancèrent que, la ville ayant été prise d'assaut, il n'existait plus de régence et qu'ils étaient la seule autorité compétente. Alors, déclarant tout arrangement antérieur nul et non avenu, ils dressèrent un projet insolent de capitulation, qui fut rejeté avec indignation par Chassé. En même (page 149) temps le délégué du gouvernement provisoire produisit le document suivant qui leur donnait l'autorisation d'agir en son nom :

« LE GOUVERNEMENT. PROVISOIRE DE LA BELGIQUE,

« COMITE CENTRAL,

« Autorise M. Van der Herreweghe à prendre possession de la ville et de la citadelle d'Anvers et à les faire occuper au nom du peuple belge.

« Bruxelles, 26 octobre 1830.

« Signé, DE MÉRODE, etc., etc. »

On trouverait difficilement dans l'histoire des guerres civiles un document aussi audacieux que celui qui résulte de ce peu de lignes. Qu'une forteresse comme Anvers, ayant une garnison nombreuse et choisie, commandée par un chef brave et expérimenté, avec une flotte dévouée et formidable stationnée à une portée de fusil de ses quais ouverts, une forteresse placée immédiatement sous les canons de cette célèbre citadelle que le duc d'Albe avait élevée menaçante contre le peuple ; ayant une grande quantité de ses respectables habitants et de la garde communale fermement attachés au gouvernement, et formant un point militaire et politique d'une si (page 150) haute importance que sa conservation était une nécessité vitale, qu'une telle forteresse ait pu être abandonnée presque sans résistance, est déjà une chose presque incompréhensible ; mais que le gouvernement patriote ait pu espérer un semblable triomphe et donner à un délégué le pouvoir de prendre possession de la citadelle, est certainement un des plus singuliers et des plus hardis épisodes de la révolution ; et pourtant le général qui la commandait a été regardé en Europe comme un modèle de fermeté et de science militaire. Si le général Chassé avait possédé une partie de l'énergie et des talents que l'opinion générale lui accordait, Anvers et peut-être la Belgique seraient encore maintenant sous la domination hollandaise.

Le mystère qui enveloppe les causes de la terrible catastrophe du 27 octobre est si profond, les assertions d'un parti sont si opposées à celles de l'autre qu'il est difficile d'en tirer une conclusion impartiale. Mais la conduite des deux parties fut si peu honorable qu'elles ont un égal intérêt à déguiser la vérité. D'un côté, les Belges affirment qu'un plan avait été formé pour sacrifier l'arsenal et les riches dépôts de marchandises qu'il contenait au premier prétexte, quelque frivole qu'il pût être, que des matières combustibles avaient été placées dans ce but en différentes parties du bâtiment, que des émissaires (page 151) soldés furent envoyés pour se mêler à la populace et faire feu sur les troupes, dans l'intention de faire naître ce prétexte que la trêve avait ôté, et que les soldats hollandais et non les volontaires avaient commencé l'agression.

D'un autre côté, les Hollandais affirmaient que l'infraction eut lieu du côté des patriotes et que, quoiqu'un feu très vif de mousqueterie eût été nourri pendant quelque temps par eux, pas un seul canon n'avait été tiré, lorsque Kessels, qui commandait l'artillerie des assaillants, eut fait avancer une pièce de 6 et commencé à battre la porte de l'arsenal, quoique le drapeau blanc flottât sur la citadelle. Ce fait a été corroboré par le rapport des chefs patriotes. Les Hollandais repoussent de même avec indignation toute accusation de projets de malveillance, et en donnent pour preuve le désir qu'ils ont montré de renouveler les négociations. Ils assurent, avec une grande apparence de justice, que s'ils avaient eu le dessein de détruire la ville, elle aurait subi le sort de l'entrepôt, que leur but en dirigeant leur feu principalement sur ce quartier, n'était pas de satisfaire aux demandes jalouses du commerce hollandais, mais d'empêcher le contenu de l'arsenal de tomber dans les mains des patriotes, et que la destruction de l'entrepôt fut le résultat malheureux de son voisinage immédiat de l'arsenal. Lorsqu'on examine avec calme l'évidence des raisons (page 152) alléguées des deux côtés, il paraît peu douteux que la première infraction de l'armistice n'ait été le fait des volontaires. Ce n'est pas, en conséquence, contre le droit qu'avait Chassé de repousser la force par la force que l'historien doit élever la voix ; mais contre l'abus impolitique qu'il en fit. On ne peut douter qu'il n'ait été autorisé par les lois rigoureuses de la guerre à se venger sur la cité et à faire peser sur la totalité des citoyens, la faute d'un petit nombre ; mais un tel acte de barbarie est non seulement contraire à la civilisation du 19e siècle, et aux lois de l'humanité, mais ceux dont il voulait se venger échappaient à ses coups, l'innocence seule était punie ; et quoique Chassé eût en partie employé les moyens de destruction dont il disposait, il négligea de recueillir les avantages qu'il pouvait en retirer.

La marche à suivre était simple et d'un succès certain. Si elle eut été adoptée dès le 25, la révolte n'eût jamais éclaté, et les volontaires ne seraient pas entrés dans la ville. Dès les premiers symptômes de sédition, Chassé devait rappeler ses postes disséminés, se contenter de garder les portes et tourner quelques-uns des canons des remparts contre la ville, en faisant occuper fortement les postes qui commandent les rues. Il devait surveiller attentivement la route de Berchem, du fort Montebello, de la lunette Carnot et de la demi-lune de Borgerhout. Au premier symptôme (page 153) d'insurrection, il devait faire une proclamation courte mais énergique, dans des termes à peu près semblables à ceux-ci : « Habitants d'Anvers ! le salut de la forteresse confiée à ma garde est menacé. La première insulte qui sera faite à mes troupes, le premier coup de fusil tiré contre un poste ou un détachement de mes soldats, seront punis par l'extermination du quartier de la ville d'où cette agression sera partie. Le bombardement continuera jusqu'à ce que les révoltés me soient livrés. Citoyens ! le salut de vos demeures et de vos fortunes est dans vos mains ; unissez-vous à moi pour maintenir la tranquillité, ou les conséquences de la révolte retomberont sur vos têtes ! »

Mais en supposant qu'il n'eût pas suivi cette marche d'abord, il était de son devoir de répondre à la proposition insultante de Mellinet et Niellon, en leur rappelant que la ville était sous le feu des canons de la citadelle, des forts et de la flotte ; que si les volontaires n'évacuaient pas à l'instant les limites de la forteresse, s'ils ne rendaient pas les prisonniers hollandais avec leurs armes, et s'ils ne déposaient pas, au pied du glacis, celles dont le peuple était en possession, s'ils n'élevaient pas le drapeau orange sur tous les clochers de la ville, il était déterminé à la réduire en cendres.

Mais, même lorsque le bombardement eut cessé, s'il avait demandé péremptoirement l'évacuation (page 154) et la soumission de la ville comme sine quâ non de toute concession, il pouvait imposer sa volonté. La terrible leçon que le peuple avait reçue l'aurait rendu plus sensible à l'imminence du péril, et les délégués du gouvernement provisoire se seraient arrêtés devant l'idée de sacrifier la deuxième ville de la Belgique à l'obstination de quelques exaltés. Mais Chassé, malheureusement, laissa passer l'occasion et prépara la chute future de la citadelle.

Tout ce qu'on sait des incidents qui donnèrent lieu au bombardement, c'est qu'une multitude de volontaires, la plupart ivres et tous dans l'état le plus violent d'exaltation, qui s'étaient répandus dans les rues voisines de la citadelle et de l'arsenal, aperçurent quelques soldats aux fenêtres de ce dernier édifice, les insultèrent d'abord et finirent par tirer sur eux. On répondit aussitôt à cette attaque, et le feu devint très vif des deux côtés. Les Belges firent avancer une pièce de 6 pour tirer sur la porte de l'arsenal, que les volontaires attaquèrent bientôt à coups de hache ; et ils s'élancèrent de suite dans l'intérieur de l'édifice où ils firent plusieurs prisonniers.

Justement exaspéré de cette infraction à un traité dont Niellon, Mellinet et Kessels étaient responsables (car ils auraient pu empêcher l'emploi de l'artillerie, quoique peut-être ils n'eussent pas eu le pouvoir de comprimer l'insolence(page 155) de leurs soldats, et empêcher quelques décharges partielles de mousqueterie), Chassé fit diriger le feu de 2 ou 3 pièces sur le ravelin et le bastion qui font face à l'arsenal. Mais n'ayant pas réussi, et l'attaque dirigée contre ce bâtiment continuant, il fit baisser le drapeau blanc et donna le signal de l'action convenu avec la flotte, qui consistait en 8 bâtiments de guerre formant une ligne de batteries de 90 bouches à feu.

Un bruit effroyable et général d'artillerie frappa les oreilles des habitants effrayés. En un instant commença le feu combiné de la citadelle, de la flotte et des forts. Un déluge de projectiles tomba sur la ville et porta ses ravages au milieu des maisons. Les bombes, les obus éclataient et détruisaient tout ce qui environnait les antiques tours de St-Michel, et les échos lugubres de la cathédrale répétaient le bruit de leur explosion. Les toits, les murailles, les planchers tombaient sous le choc irrésistible de ces lourds projectiles, qui allaient chercher leurs victimes jusqu'au fond des souterrains, mêlant les cadavres mutilés aux ruines des édifices ; envoyait s'élever de longues colonnes d'une fumée noire et épaisse entremêlée de flammes. L'arsenal et l'entrepôt étaient en feu. L'obscurité de la nuit vint bientôt faire paraître dans tout leur horrible éclat ces flammes rouges qui convertissaient la voûte noire des cieux en un dôme éclatant, dont le reflet sinistre annonçait (page 156) à plusieurs lieues à la ronde cette effroyable catastrophe.

La terreur et la stupéfaction des habitants sont au-dessus de toute description. Quelques-uns s'étaient retirés dans leurs caves et leurs celliers ; les autres couraient éperdus à travers les rues, poussant des cris d'effroi et de douleur. Ceux qui possédaient des chevaux et des voitures, n'importe de quelle espèce, rassemblaient à la hâte les principaux objets de valeur, et s'enfuyaient dans les campagnes. D'autres, songeant seulement à sauver leur vie, sortaient des portes à pied pour chercher un refuge dans les champs voisins. Les vieillards, les femmes enceintes, les enfants riches et pauvres, malades ou bien portants, fuyaient en désordre. Les flammes ayant atteint la prison, on n'eut pas le temps de transférer les prisonniers ; les portes furent en conséquence ouvertes, et près de 200 condamnés s'échappèrent ; mais aucun n'eut la pensée de voler. La terreur, la confusion, le désespoir régnaient partout. Des femmes, des enfants en pleurs, appelaient à leur secours des hommes qui ne pouvaient leur donner ni assistance ni consolation. Quelques-unes moururent de frayeur, d'autres perdaient connaissance ; on entendait partout des cris, des gémissements, des prières interrompues par le bruit des décharges d'artillerie, entremêlés de malédictions contre la révolution et contre l'auteur de tant de maux. En (page 157) peu d'heures tout ce qui pouvait marcher, et qui ne fut pas retenu par la terreur, avait fui dans les campagnes. Les routes étaient couvertes de fugitifs de tout âge, de tout sexe, qui tournaient des yeux pleins de larmes vers leurs maisons menacées. Les ténèbres de la nuit ajoutaient encore à l'horrible lueur des flammes. Les sifflements de l'élément destructeur, le bruit du canon, de la fusillade et de la chute des édifices, les clameurs des femmes et des enfants, les gémissements des blessés et des mourants s'unissaient pour produire sur l'esprit une impression d'horreur que le temps n'a pu effacer.

Pendant la soirée, différentes tentatives furent faites pour atteindre la citadelle ; mais l'intensité du feu, le bruit, la fumée, faisaient échouer tous les efforts. A la fin, entre neuf et dix heures du soir, une députation de quatre personnes, précédée par un trompette, put arriver à un poste avancé, et ayant donné une lettre dont ils étaient chargés par M. Rogier qui était arrivé de Bruxelles comme délégué du gouvernement, ils furent admis dans l'intérieur de la citadelle. Cette lettre pressait le général Chassé d'ordonner une suspension d'armes jusqu'au jour ; et qu'alors il serait peut-être possible de renouveler les négociations qui « n'avaient été interrompues, selon toute apparence, que par la faute de quelques hommes ivres. » Chassé répondit immédiatement (page 158) « qu'il consentait à cette proposition, à condition que ses troupes ne seraient pas davantage inquiétées, déclarant que, à la moindre agression, il recommencerait le feu, et terminait en engageant le gouvernement provisoire à nommer une commission ayant des pouvoirs pour traiter avec lui, dans la matinée suivante. » M. Rogier y ayant consenti, des ordres furent à l'instant donnés à la flotte et aux forts de discontinuer le bombardement qui avait duré sans interruption, depuis trois heures et demie jusqu'à dix heures et demie.

De nouveaux délégués étant arrivés de Bruxelles pendant la nuit, une seconde députation fut envoyée à la citadelle et une trêve préliminaire fut conclue, de bonne heure, le 28. Le 30, M. Rogier conclut un armistice plus positif pour cinq jours qui, quoique ni l'une ni l'autre des parties n'y eussent adhéré strictement, forma la base des négociations diplomatiques subséquentes jusqu'à la reddition de la citadelle. Cette convention fut ratifiée le 5 novembre avec l'addition du post-scriptum laconique qui suit : « Les affaires continueront à rester dans le statu quo ; le renouvellement des hostilités devra être annoncé quatre jours d'avance. »

Le mal causé à la ville, en général, par le bombardement, a été fortement exagéré. Car, à quelques accidents près, les quartiers du centre et les quartiers éloignés souffrirent peu. D'un (page 159) autre côté, le feu étant principalement dirigé sur l'arsenal et l'entrepôt (L'estimation officielle de la perte des marchandises, selon les rapports des experts, fut de 1,888,000 florins. La valeur réelle s'élevait à 2,200,000 florins ; aucune évaluation n'a été faite des bâtiments. Les dommages causés aux maisons particulières de la ville ont été portés à 429,466 florins. La somme des marchandises, etc., était environ de 250,000 florins, quoique les propriétaires en aient réclamé 440,886. Ainsi la somme totale de toutes les pertes, non compris les bâtiments de l'entrepôt et de l'arsenal, s'élève à près de 3,880,000 florins. Les morts furent au nombre de 85, dont 68 bourgeois et 17 militaires ; le nombre des blessés d'environ 120, dont 80 furent guéris dans les hôpitaux), tous les bâtiments qui composent l'ancienne église de S'-Michel et la plus grande partie des rues environnantes furent convertis en un monceau de ruines. Tout ce qui restait des valeurs contenues dans l'entrepôt formait une masse calcinée et fumante de sucre, de café, de cuirs, de soieries, de tissus, et de toutes sortes de denrées coloniales ; on ne put retirer du milieu des débris que quelques projectiles. Les principales pertes furent causées par le feu de la citadelle ; car la flotte ne maltraitait que très peu les bâtiments qui bordent le quai. Les boulets passaient sur la ville pour aller tomber dans la campagne. Ces faits sont importants ; car ils prouvent que Chassé ne fit pas usage de (page 160) tous les moyens de destruction qu'il avait à sa disposition. Il est évident que s'il eût eu l'intention de détruire toute la ville, il pouvait réaliser son projet en peu de temps. S'il eût tiré avec la totalité de ses mortiers et de ses obusiers, si les vaisseaux n'eussent pas élevé leur tir de manière à faire passer les projectiles sur la ville, au lieu de les concentrer sur un point, il est incontestable qu'à l'expiration des sept heures du bombardement, Anvers n'aurait plus été qu'un monceau de ruines (Il n'a pas été possible de connaître le nombre de coups tire en cette occasion par la flotte. Mais il est prouvé que la quantité de gargousses distribuées excédait celle des boulets, preuve que les canons furent quelquefois chargés à poudre).

 Mais si ces détails peuvent, jusqu'à un certain point, excuser l'intention, ils n'excusent pas le fait qui ne servit qu'à détruire les propriétés et les habitations de quelques citoyens paisibles, sans châtier les agresseurs, sans arrêter les progrès de la révolution, et sans faire récupérer au gouvernement hollandais la moindre partie de ce qu'il avait perdu. Il n'avait pas même l'avantage de servir d'exemple ; car, à l'exception de Maestricht et de Venloo, les Hollandais ne possédaient déjà plus de forteresse ; et l'une de celles-ci fut bientôt prise, tandis que l'autre fut conservée (page 161) seulement par suite des circonstances accidentelles, ou plutôt par la conduite énergique du général Dibbetz, commandant Maestricht, qui forma un honorable contraste avec la rigueur tardive et inutile de Chassé à Anvers. L'un, avec des moyens bornés, mais avec une activité remarquable et une résolution ferme, parvint à conserver la ville, sans tirer un coup de fusil, sans verser une goutte de sang ; l'autre, avec tous les avantages possibles de force et de position, abandonna ce qu'il n'aurait jamais dû rendre ; et, après avoir perdu l'occasion de le récupérer, se contenta du spectacle de ruines fumantes sous lesquelles il ensevelit la dernière espérance de la maison de Nassau. Car cette action fut plus fatale à leur cause que ne l'aurait été la perte de vingt batailles.

La ruine calcinée de la tour de Saint-Michel est un monument qui rappellera aux âges futurs que le général Chassé, à la tête de 8,000 hommes, de troupes choisies, s'enfuit devant quelques volontaires indisciplinés, et qu'après avoir abandonné une ville qu'il n'eut ni le talent ni l'énergie de défendre, et s'être mis à couvert derrière les fossés d'une citadelle, il immola des vieillards, des femmes, des enfants, et ruina les propriétés de citoyens inoffensifs, soit en cédant à une soif de vengeance impolitique, soit en montrant une condescendance criminelle pour l'égoïsme du commerce hollandais. Quand la postérité apprendra (page 162) que le général Chasse eut tout le temps nécessaire pour se préparer et tous les moyens possibles pour sauver la ville d'Anvers, qu'il rendit sans livrer un seul combat, et qu'il laissa ainsi ravir à la couronne la clef de ses possessions belges ; que, sous le prétexte de venger quelques coups de fusil tirés sur ses troupes, il bombarda pendant sept heures une ville populeuse et inoffensive, et qu'il se contenta ensuite non pas de la soumission générale, de l'expulsion et du châtiment des agresseurs, mais de la restitution d'une douzaine de bœufs, de trois barriques d'eau-de-vie, et de deux barriques et demi de riz ; quand la postérité songera à ces événements, elle ne comprendra pas qu'un vieux soldat ait pu ternir ses lauriers par une action si peut glorieuse, et qu'un gouvernement ait ainsi, sans aucun avantage, ajouté encore à l'antipathie qu'il inspirait à une nation, et que, tandis qu'il s'applaudissait de cette barbare destruction, il oubliait entièrement que les richesses et les ressources de la ville bombardée n'existaient pas dans ses bâtiments, mais dans le fleuve imposant qui baigne ses quais.

S'il est juste de dire que, selon toute apparence, l'agression est venue du côté des volontaires et que les chefs devaient en être responsables, il est juste également d'observer que Mellinet, Niellon et Kessels se dévouèrent avec une rare intrépidité à diminuer les malheurs que leurs soldats avaient (page 163) occasionnés, et à porter partout des secours. Ils ne bornèrent pas leurs efforts à recueillir les blessés, à diriger des secours contre l'incendie, à maintenir la tranquillité publique. Mais comme plusieurs caissons de poudre avaient été déposés dans un bâtiment exposé à devenir la proie des flammes, Mellinet s'élança sur ce point et, au milieu d'un déluge de projectiles, s'attela lui-même aux chariots, et, encourageant le peuple par son exemple, parvint à les traîner loin des lieux exposés et à éviter ainsi une explosion certaine. Ses deux compagnons donnèrent des preuves égales de dévouement, à l'arsenal où près de 40 chariots de munitions furent retirés des flammes. Plusieurs habitants et quelques-uns des consuls étrangers se distinguèrent aussi de la manière la plus honorable, surtout ceux de la Grande-Bretagne et du Hanovre (Le baron de Hochepied Larpent et M.Ellerman)

Dès ce moment, jusqu'à celui où l'hiver força les vaisseaux de guerre d'abandonner leurs stations devant la ville, la flotte conserva tranquillement sa position sur l'Escaut, et les troupes hollandaises, retirées dans les limites prescrites par la convention du 30 octobre, abandonnèrent le reste aux patriotes.

Cort-Heyligers s'étant également retiré dans le Brabant septentrional, le duc de Saxe-Weimar (page 164) s'embarqua de la citadelle pour Rotterdam, avec la garde et les troupes qui excédaient les besoins, et fut nommé commandant d'un corps à l'extrême gauche. Ainsi se termina cet épisode mémorable et si fécond en événements.

La Belgique prit un nouvel aspect ; la révolution était maintenant un fait accompli. A l'exception de la citadelle d'Anvers et de la forteresse de Maestricht, la bannière brabançonne flottait sur toutes les villes. Le pays tout entier reconnaissait le pouvoir du gouvernement provisoire. Un grand acte national manquait seul pour rompre le dernier lien qui unissait le peuple à la dynastie d'Orange. Cette mesure, qui n'était rien moins que l'exclusion à perpétuité de la maison de Nassau, était déjà en projet et n'attendait que la réunion du congrès pour recevoir tous ses développements et sa ratification.

**CHAPITRE SIXIEME**

Le gouvernement hollandais sollicite l'intervention armée des grandes puissances. - Elle lui est refusée. - La conférence s'assemble. - Les Hollandais invoquent le traité d'Aix-la-Chapelle. - Leurs prétention» ne sont pas admises. - MM. Carlwright et Bresson arrivent avec le premier protocole à Bruxelles. - Conclusion d'un armistice. - Ouverture du congrès belge. - Il confirme les pouvoirs du gouvernement provisoire. - Retraite de de Potier. -  Changement de ministère en Angleterre. - Exclusion à perpétuité de la famille des Nassau votée par le congrès. - Mission de M. Landsdorf à Bruxelles. - Situation générale de l’Europe.

(page 165) A peine eut-on appris à La Haye la défaite du prince Frédéric, que le roi fit parvenir les plus pressantes sollicitations aux quatre puissances qui avaient participé aux huit articles du traité de Londres, ainsi qu'à la France, pour leur demander de remplir les obligations que le traité de Vienne leur imposait, ou, en d'autres termes, de s'interposer entre lui et ses sujets révoltés, et (page 166) renouveler l'intervention armée de 1815. Car, quoiqu'aucune demande directe de coopération armée ne fût faite, le but réel de la demande ne pouvait être méconnu (Une phrase du discours de M. Verslolk de Soelen, du 20 janvier, prouve que l'intervention armée a été demandée. « S. M. (dit le ministre des affaires étrangères de Hollande), afin d'arrêter la révolution, réclama d'abord les armes de ses alliés en vertu des traités, etc., etc. »). Mais quelque désir qu'eussent les puissances du Rhin et la Confédération germanique de se rendre à son invitation, ou quelque bien disposé que fût le cabinet britannique à soutenir la cause du prince d'Orange, il ne voulut pas dévier de ce système pacifique qui était la base de sa politique à l'égard de la France, tandis que les autres puissances étaient trop occupées à surveiller les germes de sédition chez elles, pour pouvoir fournir l'assistance nécessaire à réprimer une révolution au dehors. La France était aussi trop fortement intéressée à prévenir les réactions à l’intérieur, pour faciliter, de quelque manière que ce fût, une restauration à ses propres portes.

D'ailleurs, l'administration anglaise était sur le point de se dissoudre ; le parti, qui avait tenu les rênes du gouvernement si longtemps que son pouvoir semblait établi, plutôt par droit de prescription que par élection, se sentait sur le (page 167) point d'être renversé de la position à laquelle on pourrait dire qu'il semblait inféodé par le consentement tacite du roi, des lords et des communes. Un besoin général de réformes s'était irrésistiblement emparé de l'esprit public, dévoré par la soif des améliorations constitutionnelles. Il en résultait que le peuple anglais, résolu de se lever pour obtenir une extension plus grande de ses libertés à l'intérieur, était non moins déterminé à s'opposer à toute intervention directe dans les affaires des autres nations. Les ministres reconnurent cette vérité, et par suite lord Aberdeen signa, le premier, deux actes de la conférence (Protocoles des 14 et 17 novembre), lesquels, sans consacrer directement le principe de la révolution belge, ou admettre ouvertement celui de la séparation, reconnaissaient tacitement le gouvernement provisoire, comme puissance avec laquelle elle consentait à traiter sur des bases de réciprocité, et donnaient ainsi matière au protocole célèbre du 20 décembre 1830 (n° 7 ), avant-coureur de l'indépendance belge.

Ce document, qui proclamait franchement l'impuissance du traité de Vienne, relativement au royaume des Pays-Bas, est du plus haut intérêt ; car il y était déclaré que : « les événements des quatre mois qui venaient de se passer, avaient (page 168) malheureusement démontré que l'union parfaite et complète que les puissances avaient voulu effectuer entre les deux pays, n'avait pas été obtenue ; qu'à l'avenir il était impossible de la renouveler, que le fait de l'union était en conséquence détruit et qu'il était indispensable de recourir à d'autres arrangements pour arriver au but qu'on avait voulu atteindre au moyen de l'union ; c'est-à-dire, que le but du traité étant d'élever une barrière contre la France, et le maintien intégral de ses dispositions étant devenu impossible, il était indispensable d'adopter des mesures qui pussent assurer l'indépendance des deux fractions du royaume, et les faire servir de nouveau de barrière : cette reconnaissance solennelle et franche des vues premières de l'union, et de la nécessité où l'on se trouvait de tâcher de combiner l'indépendance future de la Belgique avec les stipulations des traités, les intérêts et la sécurité des autres puissances avec le maintien de l'équilibre européen, fut habilement combattue par le cabinet de La Haye. Mais ses remontrances ne produisirent d'autre effet que de déterminer une partie des puissances à continuer leurs efforts pour assurer l'indépendance d'un pays sur lequel la force des événements les appelait à étendre leur protection.

En conséquence, tout ce que put obtenir le roi des Pays-Bas, fut que les puissances prendraient le (page 169) caractère d'arbitres, caractère qui, dans la suite, donna lieu à des difficultés et à des contradictions nombreuses, non de la part des plénipotentiaires, mais de celle des deux parties, sur les disputes desquelles ils étaient appelés à prononcer leur jugement. Car aussi longtemps que les questions demeurèrent sans solution, aussi longtemps qu'elle eut l'espérance d'une restauration, la Hollande à la demande expresse et pour l'avantage spécial de laquelle la conférence avait été assemblée, non seulement la réclamait comme arbitre, mais désirait ardemment qu'elle s'interposât plus vigoureusement ; tandis que les Belges, enorgueillis de leurs succès récents et convaincus qu'ils tenaient le brandon d'une guerre universelle dans leurs mains, repoussaient impatiemment toute influence étrangère, et ne consentaient qu'avec la plus grande difficulté à admettre même une médiation. Cependant, aussitôt que la ratification des 24 articles eut garanti l'indépendance de la Belgique, les deux parties changèrent de système : les Belges, fondant avec sagesse sur le maintien de la paix leurs espérances de consolider leur nationalité, accueillirent avec empressement l'arbitrage et adoptèrent le traité de novembre comme leur seule égide, tandis que la Hollande, considérant une guerre générale comme chance de rétablir sa puissance, et basant ses objections sur le protocole d'Aix-la-Chapelle et sur son droit de postlimini, (page 170) protesta contre tout arbitrage, et ne voulut plus admettre qu'une médiation (Le 4e article de ce protocole, signé le 15 novembre 1818 stipule que toutes les conférences ou réunions relatives aux intérêts immédiats du royaume des Pays-Bas, ne pourraient avoir lieu que par suite de l'invitation formelle des états que la matière concerne immédiatement et sous la réserve expresse de leurs droits à y participer soit directement ou par leurs plénipotentiaires. Le plénipotentiaire hollandais, M. de Falk, fut invité à assister à la conférence comme témoin, mais non comme partie signataire. De là les plaintes du cabinet de La Haye).

Quoique ces réclamations fussent plutôt destinées à compliquer les négociations et à retarder leur issue, la conduite des grandes puissances, en déviant du protocole d'Aix-la-Chapelle, était juste et raisonnable ; car si le plénipotentiaire des Pays-Bas avait été admis comme partie directe à la conférence, le gouvernement hollandais eût été juge dans sa propre cause, tandis que les Belges, exclus par la nature des circonstances de toute participation à la discussion, auraient été placés dans la situation d'un accusé à la barre, sans autre conseil ou interprète que le magistrat même qui a intérêt à le condamner. Ce fait frappa les plénipotentiaires de prime-abord, et en ne s'en tenant pas rigoureusement à la lettre du protocole en question, ils donnèrent une preuve évidente de leur impartialité et de leur justice. Une (page 171) telle détermination devait naturellement blesser beaucoup la Hollande, perdant par là une influence qui autrement lui eût été acquise. Mais cette décision était essentiellement européenne et constituait le seul moyen de maintenir une justice égale pour les deux parties et conserver ainsi la tranquillité générale.

Ce fut le 4 novembre que la conférence tint sa première délibération au Foreign office, et donna naissance à la première pièce de cette longue série de protocoles, qui tint pendant tant de mois l'Europe en suspens ; monument impérissable de l'habileté diplomatique de ceux qui les rédigèrent, non moins que de la politique vacillante du jour, politique due en partie à la volonté cachée du cabinet russe de gagner du temps, et en partie au désir ardent de la Grande- Bretagne et de la France de maintenir la paix, mais surtout à la difficulté que présentait aux yeux de tous la conciliation d'intérêts si divergents et si contraires.

Les sollicitations de M. de Falk étaient si pressantes, telle était la crainte des plénipotentiaires que les Belges ne prissent avantage de la démoralisation des forces hollandaises et de l'enthousiasme de leurs combattants pour porter leurs armes victorieuses dans le Brabant septentrional, qu'à peine le premier protocole fut-il écrit que MM. Cartwright et Bresson furent envoyés à Bruxelles pour (page 172) en communiquer le contenu au gouvernement provisoire. Ces messieurs arrivèrent à Bruxelles le 7, et après plusieurs discussions préliminaires et des échanges de notes concernant la stricte interprétation sur les limites territoriales, surtout en ce qui concernait les Flandres hollandaises et Maestricht, une suspension d'armes fut consentie le 10. Cette négociation préparatoire, habilement et heureusement conduite par ces deux agents, produisit un second protocole plus détaillé, en date du 17. MM. Cartwright et Bresson, qui étaient retournés à Londres, s'étant rendus à Bruxelles, une nouvelle trêve y fut conclue le 21, et acceptée à La Haye le 26 du même mois,. Cette convention, rédigée autant dans l'intérêt de la paix générale que dans celui de la Hollande, stipulait que les hostilités cesseraient des deux côtés jusqu'à la conclusion d'un armistice définitif ; que les troupes maintiendraient les positions qu'elles occupaient respectivement le 21 novembre à quatre heures de l'après-diner ; que le blocus réciproque de toutes les rivières et forteresses serait immédiatement levé, et que de libres communications seraient établies entre toutes les places occupées par l'une et l'autre des parties, en dehors des limites territoriales qui séparaient les provinces-unies de la Belgique, antérieurement au traité de Paris du 30 mai 1814 (Cette suspension d'armes, ou plutôt cet armistice, signé par les Belges le 15 décembre, ne reçut sa pleine exécution qu'à la fin de mars suivant, lorsque lord Ponsonby envoya MM.Abercrombie et Charles White à Maastricht pour vérifier l'état des communications entre cette forteresse, Aix-la-Chapelle et le Brabant septentrional. Pièces diplomatiques. La Haye, t. Ier.)

(page 173) Mais le cabinet hollandais persista dans le maintien des entraves qu'il apportait à la navigation de l'Escaut, et manifesta la disposition où il était de renouveler les restrictions imposées par le 14e article du traité de Munster ; les Belges, de leur côté, continuèrent de bloquer Maastricht et conservèrent la pensée de tenter un coup de main sur cette forteresse.

Cette entreprise offrait quelques chances de succès, non seulement à cause de la chute récente de Venloo, mais à cause, de la faiblesse numérique de la garnison, de la sympathie de ses habitants pour les Belges, et de l'état insuffisant de défense d'une partie des fortifications. Quoique M. Gendebien ait refusé de signer l'armistice, et fortement opiné pour un système d'agression qui eût probablement entraîné la guerre générale et frappé de mort l'indépendance de la Belgique, le reste de ses collègues entrevit heureusement les difficultés dans lesquelles une telle mesure tendait à les plonger. En réprimant sagement l'ardeur belliqueuse du peuple et des volontaires (page 174) (car jusqu'alors les troupes ne méritaient pas le nom d'armée), ils substituèrent au règne de la force celui des négociations, qui dans leur conviction pouvait seul amener la consolidation de cette nationalité que la grande majorité désirait si ardemment.

Ce fut dans cette intention que le gouvernement provisoire se détermina à envoyer M. Van de Weyer à Londres, muni d'instructions, pour entrer en communications avec le ministère anglais, et pour sonder en même temps l'opinion de quelques-uns des chefs de l'opposition, relativement à la Belgique. Après avoir consulté sir John Hobbouse, M. Hume et d'autres personnages du même parti, M. Van de Weyer eut une entrevue avec lord Aberdeen et le duc de Wellington, qui lui donnèrent, le dernier surtout, l'assurance non seulement des intentions pacifiques du cabinet britannique, mais de la résolution de toutes les grandes puissances, de ne pas recourir à une intervention directe, aussi longtemps que les Belges s'abstiendraient de tout acte capable de troubler la tranquillité des autres états. Ce fut à cette époque que le prince d'Orange, qui était arrivé à Londres presque en même temps que M. Van de Weyer, manda cet agent belge auprès de lui. L'entrevue fut douloureuse pour tous deux ; car il était impossible que le prince vit devant lui un homme, aux efforts duquel il devait principalement la (page 175) perte d'un noble héritage, sans que son cœur et son amour-propre ne fussent profondément blessés, tandis qu'il était difficile pour l'autre de paraître, sans émotion, devant le fils d'un roi, à la chute duquel il avait en grande partie coopéré, sachant surtout que ce prince était innocent de toutes les fautes du gouvernement de son père. Sa tâche était d'autant plus pénible, qu'il était dans l'obligation de dire au prince que la nation, sur laquelle il désirait régner, le confondait dans l'anathème qu'elle avait lancé contre toute sa race. Maestricht était alors investi de très près, du côté de la rive gauche de la Meuse, par les forces régulières des Belges commandées par Daine, et sur la droite, par les corps francs de Mellinet. Comme le général Dibbetz commençait à manquer d'approvisionnements, le duc de Saxe-Weimar reçut l'ordre de rassembler un convoi pour ravitailler la place ; dès que le convoi fut prêt, le duc partit d'Eindhoven, le 18 novembre, et avançant par Peer et Winterslagsche, à la tête de 6,000 hommes, avec une grande quantité d'approvisionnements, réussit à se jeter dans Maestricht dans l'après-dîner du 21, après avoir soutenu une légère escarmouche contre un détachement belge. Puis, après avoir laissé un renfort de 1,500 hommes dans la forteresse, le général hollandais se retira facilement le 22, par la rive droite de la Meuse, jusqu'à Mazeyk, où il traversa (page 176) de nouveau la rivière et regagna ses positions par Eindhoven, sans avoir essuyé de pertes. Cette entreprise, sagement conçue, et exécutée de même, fit honneur au duc, et servit en quelque sorte, à rétablir sa réputation militaire qui avait été ternie à Walhem, Contich et Berchem ; quoiqu'il ne soit pas juste de le rendre responsable de fautes stratégiques et de désastres qui résultèrent d'une combinaison de manœuvres tout à fait indépendante de la volonté du général en chef. Car il serait ridicule de supposer qu'une poignée de volontaires, commandée par des chefs patriotes, pût avoir enlevé les fortes positions occupées par les Hollandais sur le Ruppel et les deux Nèthes et les avoir forcés à se retirer en déroute, s'il eût existé quelqu'accord entre les chefs, ou seulement une disposition ordinaire de la part des troupes à conserver leur terrain.

La solennité si longtemps attendue par le peuple belge eut enfin lieu dans la capitale. Le 10 novembre, le congrès national s'assembla, pour la première fois, au palais des états-généraux, et fut installé au nom du gouvernement provisoire par M. de Potter (1). Le cérémonial fut simple, (Un décret du gouvernement provisoire déclarait que le nombre des membres serait de 200, et le mode d'élection directe. Les qualités pour être électeur ou candidat à la représentation, étaient : d'être né ou naturalisé Belge, d'être âgé de 25 ans, sans distinction de religion, et de payer des contributions montant de 75 florins, pour les provinces les plus riches, ou 13 florins dans les plus pauvres ; voulant ainsi donner a toute la population une représentation équitable. Cette mesure était nécessaire en raison de l'extrême différence des fortunes dans les neuf provinces, surtout dans les Flandres et le Luxembourg).

(page 177) sans être dépourvu pourtant de solennité et de décorum. L'hémicycle destiné aux députés était rempli d'hommes qui, quoique pour la plupart tout à fait étrangers aux usages et aux formes parlementaires, et choisis en général parmi les plus ardents patriotes, comprirent cependant avec beaucoup de bon sens la portée de leurs pouvoirs et l'importance de leur nouvelle position. A l'exception de deux ou trois individus qui disputaient entre eux, avec une extravagante exagération, la mesure et la discrétion de tous les autres auraient pu servir de modèle aux plus anciennes assemblées législatives. La légèreté et la régularité des proportions de la salle où se tenaient les séances du congrès, sa voûte élevée, ses colonnes gracieuses, ses tribunes commodes, son ameublement simple mais convenable, ne frappaient pas moins la vue que la tenue réservée de la grande majorité des députés et l'aspect vénérable et intéressant du baronSurlet de Choquier qui fut immédiatement élu président.

La réunion du congrès, événement déjà si (page 178) remarquable en lui-même, le devint bien davantage encore, en ce qu'il fut l'avant-coureur immédiat de la mort politique de de Potter et de la chute de sa popularité. Ses collègues au gouvernement provisoire avaient eu le bon sens de sentir qu'indépendamment des vicissitudes ordinaires et des jalousies inséparables du pouvoir, leur position était d'autant plus précaire qu'ils s'étaient élus eux-mêmes. Ils désirèrent, en conséquence, voir leur mandat révoqué ou légitimement confirmé par les représentants de la nation. En conséquence, ils offrirent leur démission au congrès, qui les remercia de cet acte politique, en apparence désintéressé, par la confirmation solennelle de leur pouvoir dans les termes les plus flatteurs pour leur caractère public. Mais de Potter, amèrement désappointé en voyant l'esprit anti-républicain prévaloir, et n'ayant ni le tact de céder, ni l'influence nécessaire pour guider l'opinion, voyant son espoir d'arriver au pouvoir suprême sur le point de s'évanouir, résolut de faire un effort désespéré en faveur de son ambition, s'imaginant faussement qu'il était encore cette idole populaire que la nation regardait comme indispensable à la conservation de sa liberté, et qui pouvait la faire trembler par la seule menace de l'abandonner à son propre sort, voulut exciter eu sa faveur un mouvement tendant à produire cette anarchie nécessaire à son existence (page 179) politique. En conséquence, il se sépara de ses collègues, protesta contre la suprématie du congrès, déclarant que les pouvoirs du gouvernement provisoire étant antérieurs à ceux de cette assemblée il ne pouvait en accepter un mandat, et il se retira.

Mais ses illusions s'évanouirent bientôt. Le peuple, comme s'il eût été honteux des basses adulations qu'il lui avait naguère prodiguées, apprit sa retraite sans murmure ni émotion. La presse, dont il avait été le demi-dieu, demeura silencieuse, ou se tourna contre lui, et ses collègues, se réjouissant intérieurement de se voir délivrés d'un homme dont les principes et l'ambition contrariaient l'opinion générale et compromettaient l'indépendance du pays, n'exprimèrent aucun regret et ne firent pas le moindre effort pour le détourner de son projet. On n'entendit plus parler de lui que quelques semaines après, lorsqu'assistant à une assemblée publique, et cherchant à propager ses opinions favorites, il faillit tomber victime de l'exaspération du peuple. Si l'abdication de de Potter ne produisit aucun effet sur l'esprit public, son ami M. Tielemans ne fut pas plus heureux, mais en suivant une route différente. De tous les membres de la commission chargée de rédiger un projet de constitution, il avait seul opiné pour une république ; il adressa à ce sujet une lettre au gouvernement provisoire, (page 180) contenant la proposition la plus monstrueuse et la plus absurde qui soit jamais entrée dans la tête d'un rêveur politique. Il voulait ni plus ni moins que, dans le cas où l'assemblée nationale se prononcerait en faveur de la monarchie, la question de la république pût être soumise aux délibérations d'un nouveau congrès, après trois ans, et vice versa ; en d'autres termes, que le pays eût alternativement, tous les trois ans, un roi et un président, une monarchie et une république, jusqu'à ce que tout le monde pût juger par l'expérience quelle était la forme du gouvernement la plus convenable au pays. Cette ridicule rapsodie eut le sort qu'elle méritait ; elle fut néanmoins utile à quelque chose, ce fut de démontrer la mesure des talents de M. Tielemans, et de préparer la voie pour son retour à cette nullité de laquelle il n'avait été tiré que par les persécutions impolitiques de M. Van Maanen.

Le 16, M. Van de Weyer revint à Bruxelles et fit le rapport de sa mission au congres, qui reçut avec des signes non équivoques d'approbation l'assurance qu'il donna des intentions pacifiques et de la modération des grandes puissances, assurance qui avait d'autant plus de poids qu'elle était accompagnée de la nouvelle que l'administration du duc de Wellington était sur le point de faire place à un ministère plus libéral. Car les noms des lords Grey, Holland, Durham et autres (page 181) whigs, qui étaient sur le point d'arriver au pouvoir, furent regardés par les libéraux de France et de toute l'Europe comme une garantie que le système de non-intervention, mis en avant par le duc de Wellington, recevrait l'application la plus étendue qu'il pouvait comporter relativement à la liberté constitutionnelle des autres pays, tandis que la retraite de lord Aberdeen fut accueillie avec un degré de satisfaction à peine croyable pour ceux qui n'ont pas été témoins de son influence sur l'esprit public au dehors.

Trois questions d'une importance vitale pour la Belgique et pour toute l'Europe, soumises au congrès, à des époques rapprochées, furent discutées et résolues avec un degré de promptitude et d’énergie qui prouvait l'extrême désir du pays d'éviter l'anarchie et de consolider la nationalité belge. Dès le 18, le principe de l'indépendance fut adopté à l'unanimité ; le 22, une majorité de 174 voix contre 13 décida en faveur d'une monarchie constitutionnelle héréditaire, sans cependant déterminer le titre du chef futur de l’Etat ; et le 23 . la plus grave proposition, celle de l’exclusion à perpétuité de la famille d'Orange-Nassau, fut faite par M. Constantin Rodenbach, médecin, dont la famille jouit d'une certaine influence dans les Flandres, qui avait fait longtemps partie des membres les plus actifs de l'union catholique, et (page 182) l'un des plus irréconciliables ennemis du gouvernement du roi Guillaume.

Quoique le discours qui accompagna cette proposition fût plus remarquable par la force des préventions et de l'antipathie personnelle que par la logique des arguments et la sagesse de cette conception politique, quoiqu'il fût rempli de passages s'adressant plutôt aux passions qu'à la raison, quoiqu'il associât à tort le nom du prince d'Orange à la fatale attaque de Bruxelles et le bombardement non moins impolitique d'Anvers, qu'il lui attribuât la puissance d'empêcher des événements sur lesquels il ne pouvait rien, il était néanmoins inspiré par la conviction intime que le retour du prince serait le signal d'une guerre civile immédiate, qui ne pouvait se terminer que par les plus effroyables réactions, et amener tôt ou tard une restauration.

Quelques citations de ce discours et de quelques autres encore feront connaître l'opinion générale de la nation à cette époque ; ils fourniront la preuve évidente de la prévention passionnée des orateurs et de l'état d'exaltation de l'esprit public. Jamais sujet ne fut d'un intérêt plus vital et moins favorable à une investigation calme et impartiale. La plupart de ceux qui étaient opposés à la motion se contentèrent de voter en silence, et d'autres qui avaient préparé des discours dans ce sens furent ramenés plutôt par un manque de courage (page 183) moral que par conviction, tandis que ceux qui parlèrent contre la motion adoptèrent un langage même plus nuisible à la cause du prince d'Orange que les violentes diatribes de ceux qui appuyaient cette mesure. Cependant un grand nombre de membres qui votèrent pour la proposition, la condamnèrent comme prématurée. « Si j'avais été consulté (dit M. Gendebien), cette proposition n'eût pas été faite à présent. » MM. de Brouckère, Destouvelles et autres exprimèrent la même opinion. Mais du moment qu'elle avait été faite et qu'elle avait éveillé les passions populaires, il était tout à fait impossible de la retirer, sans plonger le pays dans une fatale incertitude et peut-être dans le désordre et dans l'anarchie. En outre, par une singulière fatalité, les moyens mêmes employés par le cabinet français pour retarder la discussion du décret d'expulsion servirent à en hâter l'adoption. Les efforts tardifs et tièdes de M. Lans- dorf produisirent un effet diamétralement opposé à leur but avoué ; résultat si singulier qu'il peut rendre douteuse la sincérité de ses remontrances et, dans tous les cas, est de nature à attirer les plus sévères critiques sur la manière dont cette négociation fut conduite. Mais bornons nous à donner les extraits de ces discours. « Le pacte qui nous unissait à la maison d'Orange (dit l'auteur de la proposition), fut rompu le jour où son chef tenta de substituer sa volonté et ses opinions (page 184) personnelles à la loi. Guillaume ne s'est jamais montré roi, mais Hollandais. Il n'était que le possesseur de la Belgique.

« Ceux qui admettent la possibilité de l'élection du prince d'Orange ont-ils réfléchi à la douloureuse position dans laquelle ce prince serait placé ? Comment pourrait-il rentrer dans cette capitale, et se présenter à ce peuple trop confiant qu'il a trompé par ses promesses ? Comment pourrait-il faire son entrée à Bruxelles ? Serait-ce par la porte qui a été témoin de l'attaque criminelle de son frère, de la lâcheté et de la barbarie de ses soldats ? Pourrait-il occuper ce palais sur les murs duquel les boulets ont tracé le décret d'exclusion de sa famille ? Oserait-il s'aventurer à relever les statues de son père qui ont été mutilées et foulées aux pieds par le peuple ? Oserait-il placer sur sa tête une couronne souillée de sang et de boue ? Quel serment pourrait garantir la fidélité du fils d'un roi parjure ? Quel gage d'expiation pourrait-il offrir sur la tombe des braves qui reposent à la place des Martyrs ? Ni paroles de paix, ni assurances, ni promesses, ni expiations ne peuvent réparer les maux qui ont pesé sur notre malheureux pays pendant quinze ans ! Un fleuve de sang nous sépare ! le nom du prince d'Orange est enseveli sous les ruines fumantes d'Anvers ! »

« Voudriez-vous élire comme chef héréditaire le (page 185) prince d'Orange-Nassau (s'écriait un second : Claes d'Anvers ), non ! mille fois non ! Vous me demandez pourquoi ? parce que sa dynastie est anti-nationale, parce que son retour serait le signal de la guerre civile, parce qu'il est impossible de renouer ce que le sang a séparé, parce que l'histoire nous apprend que toutes les restaurations ne sont jamais qu'un replâtrage, qui tôt ou tard amènent d'autres révolutions. Voyez les Stuarts, voyez les Bourbons.

« Depuis Bruxelles jusque dans le Luxembourg (disait un troisième : l'abbé de Haerne), il n'est qu'un cri, à bas les Nassau ! Il est impossible que le prince d'Orange puisse régner en Belgique ; le peuple ne veut pas en entendre parler. Sa sentence est irrévocable, elle comprend toute la famille ; c'est une malédiction, un anathème, c'est la main invisible qui trace en lettres de flamme : Tu ne régneras pas plus longtemps. »

« J'atteste le ciel (observe un quatrième : le baron de Stassart), qu'il n'est pas dans mes intentions d'insulter au malheur de ces princes. Mais les horribles scènes de Bruxelles et d'Anvers ont rendu leur retour impossible. Le peuple se lèverait en masse pour les repousser ; et leur arrivée serait le signal de la plus affreuse anarchie. Que peuvent attendre les nations des restaurations politiques ? Les suites de semblables expériences dans d'autres pays sont notoires ; les(page 186) dissensions, les haines, les prétentions exagérées, les projets de vengeances forment l'escorte des princes à leur retour. Non, plus de Nassau ! tel est le cri universel de la Belgique ; et j'espère qu'il trouvera de l'écho dans cette assemblée. Il est important, il est urgent que la diplomatie étrangère sache ce qu'elle peut attendre sous ce rapport. Nous éviterons ainsi des intrigues fâcheuses, et nous détruirons de coupables espérances. L'Europe, quand elle sera informée de notre résolution irrévocable, prendra son parti. Une intervention maladroite ne servirait qu'à nous jeter dans les bras d'auxiliaires (faisant allusion à la France)., qui n'ont pas de désir plus ardent que de faire cause commune avec nous. »

« Notre révolution (dit M. Nothomb), nous expose à trois sortes de guerres : une guerre européenne, une guerre civile, une guerre avec la Hollande. La première, dans l'état actuel de l'Europe, est impossible. L'exclusion des Nassau nous sauve de la seconde, mais elle peut entraîner la troisième. Quoi qu'il arrive, cette dernière est inévitable, et nous ne devons pas la craindre. Le règne du prince d'Orange amènerait une contre-révolution. Un peu plus tôt, un peu plus tard, il pourrait nous dire : « Je ne règne pas en vertu de l'élection de 1830, mais par les traités de 1815. Je n'ai jamais été libre de renoncer aux droits de ma maison. »

(page 187) Telles étaient les doctrines de ceux qui soutenaient la proposition. Parmi les opposants, deux ou trois seulement osèrent faire connaître leurs sentiments ; mais pas un ne parla en faveur du prince. Bien plus : tout en combattant la motion, tous reconnaissaient que les membres de la famille des Nassau ne pouvaient pas être élus. Les plus remarquables de ces discours furent ceux de MM. de Langhe, de Gerlache et de Baillet, tous trois anciens membres de l'opposition aux états-généraux. « On dit (observait le premier), que le peuple désire impatiemment savoir ce qui sera fait relativement à l'exclusion des Nassau. Chacun parle au nom du peuple, et toutefois tous parlent différemment. Quel est celui qui doit être écouté, ou qui doit être cru. Pour ma part, je pense que la grande majorité du peuple, dans les provinces et dans la capitale, se confiera dans la décision de ses représentants. S'ils se montrent impatients, on doit l'attribuer à ceux qui cherchent à exciter ses passions, et le poussent à la destruction. Les peuples, aussi bien que les rois, ont leurs flatteurs. Les sycophantes des uns comme ceux des autres n'ont en vue que leur propre intérêt. Peu leur importe que le peuple tombe dans la misère faute de travail, résultat inévitable des désordres. En appelant la tempête ils n'ont d'autre objet que de s'élever à la surface des vagues. Je suis loin d'être favorable au prince d'Orange, et si j'étais appelé (page 188) à donner un vote, en ce moment, ce ne serait pas pour lui ; non pas à cause des insultes auxquelles il a été en butte et qui ne prouvent rien, mais parce que je ne pense pas qu'il possède un caractère assez fort pour nous gouverner dans ce moment, et, surtout, parce qu'une grande partie de la nation lui est si fortement opposée, que je craindrais que sa présence ne fût le signal de la guerre civile. »

« Je ne me suis pas levé (s'écriait M. de Gerlache) pour insulter les Nassau. Ils sont malheureux et ne sont pas ici pour se défendre. Ce n'est pas ainsi que j'ai été accoutumé à les combattre (L'orateur faisait allusion à son opposition dans le sein des états-généraux dont il était membre). J'ai cent fois prédit la rupture de ce mariage diplomatique et forcé entre deux peuples différant d'origine, de coutumes, de lois, d'intérêts et de religion. Cette monstrueuse alliance ne pouvait être longue, à moins qu'elle ne fût soutenue par la justice, la tolérance et beaucoup d'habileté. Le roi ne possédait aucune de ces qualités. Un vice radical existait dans la constitution même : savoir, l'inégalité de représentation. Aucune majorité n'était possible pour nous dans les chambres, et en conséquence nous n'avions aucun moyen de contraindre le souverain à gouverner dans l'intérêt général, de choisir des ministres responsables (page 189) et habiles, ou de réprimer les abus, si ce n'est par le refus des subsides. Le roi, né Hollandais, entouré de Hollandais, ne respirait que des sentiments hollandais, et n'a jamais connu le peuple belge. Qu'en résultait-il ? Tandis qu'il était constamment vainqueur dans les chambres, nous l'étions partout au dehors, au moyen de la presse. Les puissances, qui avaient résolu notre réunion à la Hollande, devaient venir à notre secours, quand nous exprimions si hautement notre mécontentement. Elles refusèrent.La Belgique en appela à l'ultima ratio ; elle triompha, et déchira irrévocablement les traités qui la liaient à la maison de Nassau.

« (…) Mais qu'a donc cette mesure d'extraordinaire et d'extra-légal ? Vous êtes vainqueurs, vous avez proclamé votre indépendance. Les Nassau ne sont plus pour vous que des étrangers, qui moralement n'existent plus. Voudriez-vous les poursuivre au delà du tombeau ? Quand la Convention proclama la déchéance des Bourbons et le Sénat celle de Napoléon, ils étaient dépouillés et fugitifs, tandis que la France demeurait puissante et terrible aux yeux de ses ennemis. Mais le roi de Hollande conserve la totalité de son ancien territoire, et une partie du nôtre ; et l'alliance de sa famille avec la Prusse et la Russie rend son influence encore plus formidable. Vous ne voulez pas qu'une exclusion tacite, qu'une simple omission (page 190) suffise ! Vous voulez une exclusion expresse, absolue, perpétuelle en face de l'Europe. Vous demandez enfin une déclaration solennelle d'infamie et d'indignité. C'est une insulte gratuite et sanglante qui peut amener sur vous de grands malheurs. Réfléchissez-y bien. Je pense que je puis me vanter d'avoir autant de patriotisme que qui que ce soit ici. Mais je ne veux pas voter, pour des résolutions dont les conséquences peuvent être si graves, par acclamation comme la majorité de cette chambre paraît disposée à le faire en ce moment. Quoique peu disposé, et vous le savez bien, à soutenir les Nassau, après avoir consulté ma conscience et mon jugement de sang-froid, je m'opposerai à l'exclusion perpétuelle. »

Les débats, qui avaient commencé le 23, étaient arrivés à leur conclusion le soir du jour suivant, quand le président se leva et fit connaître, en ces termes, le résultat du vote du congrès : « Le nombre des membres présents et de 189, desquels 161 ont voté pour et 38 contre la proposition. En conséquence, le congrès national, au nom du peuple belge, déclare que la famille d'Orange-Nassau est exclue à perpétuité de tout pouvoir en Belgique. » Un tonnerre d'applaudissements retentit dans les tribunes, lorsque le baron Surlet de Choquier, avec une voix profondément émue, prononça ce laconique fiat qui d'un seul coup tranchait le seul lien qui unît encore la dynastie à la nation, et (page 191) renversait l'édifice politique dont l'érection avait coûté tant de sang et de trésors. Le fils adoptif, l'orgueil et la gloire des grandes puissances, était rejeté et n'était plus qu'un cadavre mutilé. Une révision des travaux du congrès de Vienne devenait indispensable. Ses erreurs demeurèrent pour servir de fanal. La conférence prouva bientôt qu'elle était décidée à profiter des leçons du passé.

On pouvait supposer qu'une question de cette nature ouvrirait le champ à de violentes personnalités, et que les défenseurs les plus exagérés de la motion saisiraient l'occasion de lancer les plus amers sarcasmes contre une famille à laquelle plusieurs portaient une haine personnelle. Mais le langage tenu, dans cette circonstance, dépassa les bornes ordinaires, de même que les motifs pour arriver à une décision prompte et prématurée, furent passionnés et intempestifs. Ils offrent un exemple curieux de la défiance extrême et mal fondée contre les puissances étrangères, qui s'était emparée de l'esprit des représentants. La cause alléguée en faveur de cette précipitation fut l'arrivée de M. Landsdorf, avec des instructions du gouvernement français, pour obtenir du gouvernement provisoire l'ajournement d'une mesure qui pouvait être une source de discorde entre les grandes puissances. A peine le but de la mission du diplomate français fut-il connu des députés, que la jalousie et l'impatience contre (page 192) toute intervention étrangère, se manifestèrent de la manière la plus forte. La demande faite par M. Landsdorf, d'un simple ajournement, fut considérée comme une tentative directe d'imposer le prince d'Orange. Quelques députés, qui avaient déclaré la proposition de M. Rodenbach prématurée, prétendaient maintenant que ce serait un acte de faiblesse de l'abandonner, tandis que ceux qui la soutenaient, appelant à leur aide ces phrases retentissantes, si propres à exciter les passions dans le congrès et la fermentation au dehors, trouvaient de nouveaux motifs pour persister, et s'écriaient que « l'honneur national et l'existence même de la révolution dépendaient de leur rejet de toute intervention étrangère. »

Que le cabinet français ait été ou non sincère dans cette occasion, peu importe ; mais il est évident que la négociation était tout à fait manquée, et avait produit des résultats diamétralement opposés à ceux auxquels elle tendait. Aussi, sous différents points de vue, cette négociation excita la surprise. Il est impossible de ne pas se demander pourquoi, si des remontrances eussent été nécessaires, l'on avait attendu jusqu'au dernier moment pour les faire. Les gouvernements anglais et français, savaient ou devaient savoir, avant la retraite de lord Wellington, qui eut lieu le 16, que M. C. Rodenbach avait l'intention de faire cette proposition, et qu'il avait déjà retardé sa (page 193) motion de plusieurs jours ; et pourtant aucune démarche ne fut faite par la diplomatie avant que la question n'eût été portée devant le congrès, que l'esprit public ne fût arrivé à cet état d'excitation qui rendait l'ajournement de cette motion extrêmement difficile, sinon impossible. En second lieu, pourquoi le gouvernement français ne chercha-t-il pas à exercer de l'influence, non sur le gouvernement provisoire, mais sur M. Rodenbach lui-même, non par des supplications, mais avec cette fermeté et ce tact qu'il sait si bien employer dans les occasions critiques ? Quoiqu'inaccessible à la corruption, M. C. Rodenbach pouvait céder à la conviction, et si on l'eût adroitement persuadé que l'ajournement pouvait être utile aux intérêts de la Belgique et de la France, et qu'on l'eût demandé, non pas dans l'intention d'être favorable au prince d'Orange, auquel il portait, ainsi qu'à sa famille, une haine invétérée, il est très probable qu'il n'eût pas persisté, comme il le fit dans sa motion, per fas et nefas. Mais pas un mot ne lui fut adressé, soit par les diplomates alors à Bruxelles, soit par les personnes qui possédaient leur confiance, excepté par un ou deux députés d'Anvers qui craignaient que ce dernier sceau mis à l'exclusion ne fût le signal d'un nouveau bombardement de leur ville.

On peut encore demander comment une telle mission fut confiée à un diplomate subalterne, peu (page 194) connu, et sans influence. Si les efforts de M. Bresson, soutenus de ceux de M. Cartwright, étaient considérés comme insuffisants, pourquoi ne pas choisir quelque personnage éminent dans la politique ou dans l'armée ? Le général Belliard, par exemple, dont le nom et les antécédents étaient un passeport auprès de tous les Belges, et qui eût donné un poids immense à ses conseils. La même observation peut être faite, en ce qui concerne le cabinet britannique, dont la sympathie pour le prince d'Orange n'était peu douteuse. La jalousie et la défiance qu'excitait le ministère Wellington (car les whigs n'étaient pas encore aux affaires, lorsque la question d'exclusion fut discutée) s'étendirent sur son envoyé et furent encore augmentées par la circonstance que cet envoyé était secrétaire de la légation britannique à La Haye. En outre, il ne paraît pas qu'il se soit conduit très adroitement dans cette occasion. Se renfermant dans les formalités diplomatiques ordinaires, il adressa ses représentations à ceux qui étaient bien connus comme partisans de la dynastie déchue, et qui par conséquent n'avaient pas besoin d'être persuadés. Les efforts faits auprès du gouvernement provisoire ne pouvaient avoir que peu d'utilité ; car de quelque puissance qu'il pût jouir aux yeux de la nation, comme corps collectif, ses membres n'avaient pas d'influence personnelle dans la chambre, et avaient d'ailleurs trop de (page 195) sagesse et de politique pour risquer leur popularité et leur pouvoir, en contrariant ouvertement les volontés de la majorité.

Ces observations s'appliquent plus aux moyens qu'aux résultats ; car, même en admettant que l'exclusion générale de la famille des Nassau eût été ajournée ou évitée, la possibilité de placer le prince d'Orange sur le trône était fort problématique ; car si cela eût été tenté, si même il eût été élu, il était à craindre qu'un nouveau crime n'eût été ajouté à ceux qui déjà souillent l'histoire des nations. Plus d'une main régicide était prête à verser son sang. Plusieurs jeunes gens avaient formé le pacte sanguinaire de l'assassiner. Il en était qui ne déguisaient pas leurs intentions, qui en parlaient ouvertement, et qui, en considérant cet assassinat comme un acte glorieux de patriotisme, disputaient vivement le droit de priorité. Mais, en admettant que ce projet odieux d'assassinat n'eût pas été exécuté, il est incontestable que la guerre civile eût éclaté dans la plupart des provinces. Le prince ne pouvait monter sur le trône qu'en traversant un fleuve de sang ; et son règne eût été une suite continuelle de révoltes.de désordres et une perpétuelle tendance vers une révolution. Que le prince eût le courage physique nécessaire pour affronter ces périls, cela n'est pas douteux. Mais il n'est pas incontestable qu'il eût montré l'énergie (page 196) morale ou les talents que demandaient le gouvernement et l'administration dans ces temps difficiles. Telle était au moins l'opinion de ceux sur l'appui desquels il devait compter, qui, même s'ils eussent pu s'en rapporter à son habileté, ne pouvaient pas surmonter le peu de foi qu'ils avaient dans sa sincérité et son indépendance. « En acceptant le prince d'Orange (dit M. Nothomb), la révolution aurait reculé devant elle-même, et aurait dû rétrograder de plus en plus chaque jour. L'idée de conquête n'aurait jamais pu s'effacer ; nous n'aurions jamais pu avoir qu'un fantôme d'indépendance. Le prince aurait été d'abord considéré comme un rebelle associé à d'autres rebelles, ensuite comme un personnage intermédiaire qui aurait fini par devenir encore le premier sujet de son père. Comme roi des Belges, le prince d'Orange serait devenu le Monck de Guillaume 1er » (Essai sur la révolution belge, page 52)

Mais d'autres causes accessoires contribuèrent encore à amener cette grande crise de la révolution. Les maximes de la Sainte-Alliance que l'Angleterre repoussait intérieurement, même sous l'administration de lord Castlereagh, et qui avaient été ouvertement répudiées sous celle de M. Canning, ne pouvaient plus servir de base à la politique anglaise ; et la politique étrangère de l'Angleterre ne pouvait manquer de guider celle de (page 197) toutes les grandes puissances du Nord ; car sans son concours, sans ses subsides, nous dirons même sans sa permission, aucune n'aurait osé marcher en avant, quelques menaces qu'elles aient pu faire, sous peine de voir leurs flottes disparaître de la surface des mers et leurs trônes sapés jusque dans leurs fondements. Aussi, quand les Belges s'aperçurent que l'Angleterre n'était pas disposée à soutenir plus longtemps un édifice pour l'élévation duquel elle avait combattu pendant des siècles, et que les autres grandes puissances, forcées par une impulsion invincible, étaient prêtes à reconnaître les vices de traités qu'ils avaient jadis considérés comme l'œuvre diplomatique par excellence, ils devinrent plus hardis et se déterminèrent, par un effort vigoureux, à affronter tous les périls de la tempête ou à jouir des avantages du calme.

La position de la conférence, dans ce moment, était plus critique qu'à toute autre époque. Elle avait à traverser un pont plus étroit que celui d'Al-Serat : des deux côtés était un abîme de guerre sans fond ; à l'extrémité, l'Elysée de la paix. La plus légère erreur pouvait la plonger dans le premier ; le second ne pouvait être atteint que par beaucoup d'adresse et de modération. Une conflagration générale eût été le résultat infaillible d'une intervention armée, et même de remontrances menaçantes, tandis que la médiation, (page 198) quoique sagement appuyée, et la modération, quoique sincèrement conservée, n'étaient pas sans péril. Car ces négociations, espèce de Protée politique, étaient susceptibles de mille transformations, d'être étendues ou resserrées à la volonté de chacune des parties, questions toujours prêtes à amener des discussions orageuses et très difficiles à restreindre dans un cercle pacifique. La médiation touchait de si près à l'intervention et était en dernier résultat si offensante, si irritante pour l'opinion publique qu'il fallait, pour empêcher l'une d'être confondue avec l'autre, une habileté plus qu'ordinaire sans laquelle la guerre était inévitable.

Un orateur distingué des chambres françaises a si bien dépeint la position politique de l'Europe, à cette époque, que nous ne pouvons mieux terminer ce chapitre que par un extrait de son discours, et en particulier celles de ses observations qui s'appliquent essentiellement à l'époque présente des affaires (Discours de M. Bignon à la chambre des députes le 13 novembre 1830, sur la question de politique étrangère en France) :

Après avoir développé les principales causes susceptibles d'amener l'explosion, l'orateur continue ainsi : « Parmi les chances de paix, je placerai au (page 199) premier rang : l'influence des progrès de la raison publique sur la politique même des cabinets ; l'estime de l'Europe pour le caractère loyal de notre roi Louis-Philippe, qui, en respectant l'indépendance des états étrangers, saura faire respecter la nôtre ; la perspective des graves dangers que la guerre pourrait entraîner pour les gouvernements absolus.

« A ces chances, il faut joindre, comme circonstances rassurantes, le mauvais état des finances de presque tous les gouvernements, sans en excepter même l'Angleterre qui, si elle peut toujours se suffire à elle-même, ne peut plus, du moins, fournir aux autres puissances les subsides qu'elle leur a prodigués depuis 1793 jusqu'à 1815 ; l'extinction des vieilles haines nationales, surtout entre la France et l'Angleterre, la sympathie des divers peuples entre eux, et la sympathie de tous pour les principes d'une juste liberté, tels qu'ils sont maintenant compris en France.

« Quelques-unes de ces propositions n'ont besoin que d'être indiquées. Il en est plusieurs qui demandent un léger développement.

« Comme première chance pour le maintien du repos général, j'aime à placer l'influence de la raison publique sur la politique même des cabinets. J'espère que l'événement ne me démentira pas. Si la vanité de la politique et l'incertitude des calculs humains ont jamais été démontrés, c'est (page 200) par les événements qui viennent de se passer dans les Pays-Bas Depuis plusieurs siècles, c'est une espèce d'axiome routinier à Londres, que l'Angleterre serait menacée de périr le jour où la limite du territoire français du côté de la Belgique recevrait quelqu'extension. De là ces longues et sanglantes guerres dont on attendait pour principal résultat la formation d'une barrière contre la France. De là ces fameux traités de barrière qui, en laissant à la maison d'Autriche le domaine utile du Brabant, mettaient dans les places des garnisons hollandaises.

« En vain les guerres de la révolution ont anéanti ces traités. L'Angleterre ne renonce pas un instant à l'espoir de les faire revivre. Pendant 25 années, c'est pour la Belgique qu'elle a combattu. Dans les plus beaux jours de l'empire de Napoléon, elle a constamment poursuivi l'idée de détacher la Belgique de cet empire ; cette pensée a été le mobile des coalitions qu'elle a suscitées et soldées. En 1815, elle touche au succès le plus complet ; elle prépare et consomme l'agglomération de la Belgique et de la Hollande sous un même chef ; elle forme de ces deux pays un faisceau au profit de la maison d'Orange. Ce ne sont plus seulement les troupes hollandaises qu'elle fait mettre dans les places appartenant à un autre souverain ; c'est le stathouder de Hollande, devenu roi, qui en est le possesseur et le gardien. On (page 201) emploie le produit des contributions de guerre levées sur la France, à hérisser la frontière française de places que l'on croit inexpugnables. Le général en chef de la coalition victorieuse préside lui-même aux travaux et regarde le rétablissement de cet ancien système, avec le complément qu'il a reçu, comme le fruit le plus important de, ses triomphes.

« Tout à coup un combat s'engage entre le roi des Pays-Bas et ses sujets. La séparation de la Belgique et de la Hollande s'opère ; les places que devaient garder les Hollandais sont au pouvoir des Belges. Adieu le grand édifice des siècles, le grand ouvrage de l'Angleterre, si chèrement payé par des torrents de sang, par une dette de plus de vingt milliards. Tout serait à recommencer, si on pouvait recommencer deux fois une pareille entreprise. Non, l'Angleterre n'en concevra pas le projet insensé ; elle ne peut pas vouloir l'absurde ; elle ne peut pas vouloir l'impossible.

« Lorsque le gouvernement anglais, tourmenté d'agitations intérieures, éprouve l'inconvénient des incorporations forcées, de ces fusions contre nature, qui ont réuni en un seul parlement la représentation de pays dont les intérêts sont incompatibles, lorsqu'après le divorce de la Hollande et de la Belgique, il voit la menace imminente d'une sorte de divorce entre l'Irlande et la Grande-Bretagne ; enfin, lorsqu'une dette (page 202) monstrueuse pèse sur la tête de l'Angleterre, dette accumulée par les efforts qu'elle a faits pour construire une barrière artificielle qui s'est écroulée en quelques jours, le cabinet britannique ira-t-il ajouter à sa dette vingt autres milliards pour se livrer à la poursuite d'autres chimères ? A supposer que nul obstacle ne dût l'arrêter, nous aimons à croire aux progrès de la raison dans ce cabinet. N'est-ce pas un ministère tory qui, malgré l'aristocratie anglaise, dominé par les nécessités du temps, a émancipé les catholiques d'Irlande ? Que la Belgique devienne un état indépendant, sous quelque forme de gouvernement qu'il lui convienne de se donner, la France respectera cet état nouveau comme elle respecte les possessions des rois de Bavière, de Sardaigne, et autres contiguës à son territoire.

« L'Europe en a pour garant, outre l'esprit constitutionnel de la nation française, qui désormais répugne à tonte guerre offensive, le caractère droit et loyal du roi Louis-Philippe. En effet, messieurs, à la place du roi sage qui nous gouverne, supposez que la révolution du 30 juillet eût enfanté une république, ou qu'elle eût porté au pouvoir un prince, un soldat heureux, plus jaloux de grandeur pour lui-même que de bonheur pour la France, qui eût empêché un chef téméraire de république ou de monarchie, le jour où le tocsin de la guerre civile a sonné dans (page 203) la Belgique, de s'y précipiter à la tête des troupes proclamant la liberté du genre humain, de jeter d'autres détachements sur les provinces du Rhin qui ont été des départements française, d'exciter ou plutôt de seconder le mouvement des peuples contre leurs souverains actuels, en leur promettant des constitutions libres ?

« Sans doute, c'eût été livrer la France à de terribles hasards ; mais enfin la fortune couronne souvent l'audace, et qui sait si, à l'heure où je parle, la France, poussée par un chef entreprenant dans la voie des conquêtes et ressaisissant un territoire à sa portée qui eût été empressé de se réunir à elle, ne serait pas déjà en état, avec son armée et ses millions de gardes nationales, de braver les vains efforts de l'Europe, derrière son triple rempart du Rhin, des Alpes et des Pyrénées ?

« Certes, je rends grâce au roi Louis-Philippe de n'avoir point eu de ces gigantesques idées ; je lui rends grâce de n'avoir point joué ainsi les destinées de notre nation ; je lui rends grâce de n'avoir point cherché, au risque d'un retour funeste pour nous, à incendier l'Italie, l'Espagne et l'Allemagne. Mais enfin, ce qu'il n'a point fait, il eût pu le tenter ; et, même en admettant qu'il n'eût pas réussi, il eût cependant porté un coup sensible à la sûreté des dynasties et ébranlé les fondements de tous les trônes. Pour l'Europe comme pour nous, il a été l'homme nécessaire, (page 204) l'homme indispensable ; elle doit autant que nous désirer la consolidation de notre gouvernement. Toute atteinte portée à l'existence de notre dynastie nouvelle serait une calamité pour toutes les dynasties européennes.

« Le roi a fait plus, et les cabinets étrangers doivent lui en tenir compte. Comme nous, le roi plaint les infortunés proscrits que poursuit la rigueur de quelques gouvernements absolus et qu'un sentiment généreux porte à désirer l'affranchissement de leur patrie ; mais en compatissant au malheur, il sait qu'il doit respecter l'indépendance des autres états pour avoir droit de faire respecter la nôtre. Que l'Europe lui en sache gré, car en se prêtant à des mesures sévères contre des hommes déjà si malheureux, son noble cœur fait le plus grand des sacrifices.

« Dans cette situation où se trouvent les puissances continentales et même l'Angleterre envers le roi Louis-Philippe, devront-elles se décider à la guerre ? Je ne le pense pas. Pour quelques-unes, ce serait mettre en jeu leur existence. Le temps des guerres mécaniques est passé. Ce ne sont plus des automates que les soldats de nos jours, pas même dans les contrées les plus retardataires en fait de civilisation. Désormais les passions, les affections morales des peuples doivent influer essentiellement sur les événements de la guerre. Les vieux préjugés ont disparu ; les préventions nationales sont éteintes ; les Anglais d'aujourd'hui, par exemple, ne sont plus les Anglais de M. Pitt et de lord Castlereagh : de leur côté, les Français ont abjuré les ressentiments du comité de salut public et de l'empire. Partout on date d'époques plus récentes. On est patriote anglais, français ou allemand, mais l'amour du pays n'est plus la haine des nations. » (Lord Palmerston s'exprimait ainsi à la chambre des communes, le 17 mars 1834, sur le même sujet : « Les relations existant entre la France et l'Angleterre sont plus amicales que jamais. L'amitié entre ces deux pays a augmenté à mesure que les deux gouvernements se sont mieux connus et ont échangé des confidences réciproques fondées sur une bonne foi et une loyauté mutuelles. » Il est impossible de donner une preuve plus forte de la justesse des prévisions de M. Bignon ; et lord Palmerston ne pouvait émettre une assertion plus honorable pour lui-même et pour ses collègues ; car cette bonne intelligence entre les deux pays est la pierre angulaire de la paix. Plus récemment encore, sir Robert Peel a reconnu l'importance de cette grande vérité).

**CHAPITRE SEPTIEME**

Lord Ponsonby arrive à Bruxelles. - Difficulté de sa situation et de celle de M. Bresson. - Caractère et position des orangistes. - Manifeste du prince d'Orange. - Politique de la Grande-Bretagne. - Discours de lord Aberdeen sur la question belge. - MM. Van de Weyer et Vilain XIIII sont envoyés en Angleterre. - Ils reviennent après avoir adressé un manifeste énergique à la conférence.-— Protocoles n° 11 et 12. - Le cabinet français refuse de les ratifier. - Embarras créés parla conduite du comte M. Sébastiani. - Les Belges rejettent les protocoles des 20 et 27 janvier. - Injustice du dernier de ces documents en ce qui regarde la Belgique. - Protocole du 19 février. - La France adhère à ce protocole. -Considérations générales sur l'état de la diplomatie. - Rappel de M. Bresson.

(page 206) Le changement de l'administration en Angleterre, sans apporter aucune modification apparente ou immédiate dans la politique étrangère de la Grande-Bretagne, produisit un effet moral sur le continent essentiellement favorable au (page 207) maintien de la tranquillité générale, et dans aucun autre pays plus qu'en Belgique, qui était devenu le point d'où dépendait plus particulièrement la paix ou la guerre. Partageant les préjugés des Français contre le duc de Wellington, préjugés qui ont en grande partie leur origine dans l'immortel triomphe de ce grand capitaine, la Belgique se réjouit de sa retraite ; et, par dessus tout, de celle de lord Aberdeen, qu'elle regardait comme un partisan aveugle du gouvernement des Pays-Bas, et comme essentiellement hostile à la propagation des principes libéraux à l'extérieur, autant qu'il était opposé à la réforme à l'intérieur. Les Belges se montrèrent plus disposés à entrer dans des voies de modération et de négociation, quand ils reconnurent que l'exclusion des Nassau, au lieu d'amener des résultats défavorables, leur avait été avantageuse.

La conférence, au lieu de rompre toute relation diplomatique, redoubla d'efforts, et presque immédiatement envoya lord Ponsonby pour remplacer M. Cartwright, qui fut accrédité près de la diète germanique, en récompense du zèle qu'il avait apporté à remplir ses instructions à Bruxelles ; et certainement si les efforts les plus constants pour maintenir avec son collègue le bon accord si nécessaire au succès de leur mission méritait une récompense, personne n'y avait plus de droit que M. Cartwright. Ce ne fut pas une (page 208) des anomalies les moins extraordinaires de cette période, que de voir deux diplomates, l'un français et l'autre anglais, demeurant sous le même toit, obéissant aux mêmes instructions, et combinant leurs efforts pour le maintien de la paix ; et cela sur la même arène où leurs compatriotes ne s'étaient jamais rencontrés que pour se combattre, le cœur plein de cette rancune mortelle qui anime d'implacables rivaux.

La nomination de lord Ponsonby, qui devait être accompagné de M. Abercromby, fut connue à Bruxelles le 5 décembre, et fut accueillie avec une satisfaction générale. Ses antécédents libéraux, son rang de pair d'Angleterre, ses rapports avec lord Grey furent regardés comme d'un heureux augure avant son arrivée ; tandis que son abord prévenant, son port noble et majestueux, son calme et l'affabilité de ses manières produisirent le meilleur effet, lorsqu'il fut présenté aux membres du gouvernement provisoire, et aux autres personnes influentes. Il était heureux qu'il possédât ces avantages joints à beaucoup d'autres ; car les annales de la diplomatie fournissent à peine un exemple d'une position plus délicate et offrant des difficultés plus grandes que celle dans laquelle les envoyés de la conférence étaient placés à Bruxelles. Tel était au moins le point de vue sous lequel cette mission était regardée par le prince de Talleyrand et lord(page 209) Palmerston, excellents juges de ses complications inextricables.

Quoique poursuivant en apparence le même but, et agissant par la même impulsion, lord Ponsonby et M. Bresson servaient deux maîtres différents et, par conséquent, avaient fréquemment à remplir des devoirs d'une nature assez opposée l'une à l'autre, pour exiger un tact parfait, un calme et une discrétion, capables de prévenir tout malentendu, soit entre eux, soit entre leurs gouvernements. D'un côté, l'envoyé français avait à réconcilier les intérêts de la France avec ceux de l'Europe, et à imposer les injonctions ouvertement faites par la conférence, sans exciter la susceptibilité fébrile du peuple français, ou agir en opposition avec le désir secret du cabinet de Louis-Philippe. Il devait s'unir à l'envoyé britannique pour suivre les instructions qu'ils recevaient en commun de Londres, et toutefois se séparer de son collègue, pour obéir aux ordres contraires qu'il recevait directement de Paris. Il avait à obéir au prince de Talleyrand, sans contrarier le général Sébastiani ; et pourtant, les vues du ministre des affaires étrangères français étaient souvent contraires à celles du Nestor de la diplomatie (Le refus du comte M. Sébastiani de ratifier la signature du prince de Talleyrand, apposée au 12e protocole, est une preuve évidente de ce fait). Il avait de plus à sacrifier ses préjugés (page 210) et ses vues pour l'agrandissement de la France, et à se garder contre les séductions et les tentations qui l'assiégeaient sans cesse. Car, tandis que les orangistes n'épargnaient aucun soin pour circonvenir et induire son collègue en erreur, le parti du mouvement et les réunionistes ne désiraient pas moins ardemment d'amener M. Bresson à adopter leurs vues. D'un autre côté, lord Ponsonby, enchaîné par des instructions précises, devait combattre l'influence prédominante de la France, tout en soutenant son collègue français ; il devait prévenir les machinations du parti du mouvement, sans cesser de défendre les principes libéraux ; il avait à neutraliser les efforts du vote d'exclusion, en tâchant de ramener la voix populaire en faveur d'un membre de la dynastie répudiée, tout en évitant une démarche qui pût exciter les passions du peuple belge ; il avait à concilier les intérêts des puissances du Nord, sans blesser ceux de la France, et à se rendre cette dernière favorable, sans porter ombrage aux premières ; il avait à établir l'influence de l'Angleterre, là où tous les sentiments étaientanti-britanniques, et ramener la tranquillité par les moyens les plus propres à exciter la guerre civile, c'est-à-dire, en tâchant d'amener la sympathie de la nation en faveur d'une branche de la maison de Nassau, et cela contre les efforts secrets de la France, en dépit de l'opposition ouverte de la grande masse (page 211) des Belges, et, ce qui est plus extraordinaire, en dépit des déclarations positives du roi des Pays-Bas, qui, au lieu d'être disposé à soutenir ou reconnaître son fils comme souverain, ne se faisait pas scrupule d'assurer « qu'il aimerait mieux voir de Potier sur le trône belge, que le prince d'Orange. » La tâche imposée à lord Ponsonby était gigantesque, et, en ce qui concerne le prince d'Orange, tout à fait impraticable ; fait qui ne fut malheureusement reconnu que lorsque l'on eût perdu un temps précieux, pour faire réussir ces projets chimériques.

Sans prétendre tirer le voile qui enveloppe la politique des grandes puissances, ou expliquer les motifs qui déterminèrent leur manière d'agir dans ces conjonctures, quelques mots sont nécessaires pour faire connaître le véritable état de la question, dans ses rapports généraux avec le prince d'Orange. Ces développements sont surtout essentiels en ce qui concerne l'Angleterre ; car la conduite et les intentions du cabinet britannique ont été complètement méconnus. Les calomnies les plus basses et les moins croyables ont été répandues contre ceux dont la seule faute est d'avoir fidèlement exécuté les ordres de leurs gouvernements, et peut-être d'avoir trop longtemps ajouté foi aux assurances d'un parti qui, pour servir ses vues, ne se faisait pas scrupule de plonger son pays et l'Europe dans une guerre sanglante et (page 212) interminable. Ces accusations provenaient de deux sources, qui, quoique tout à fait contraires, semblaient se rapprocher, quand il s'agissait de calomnier et de tromper. L'une était le parti des orangistes qui désiraient jeter tout l'odieux de leur défaut de talent, de courage et d'unité sur ceux qu'ils avaient trop longtemps réussi à tromper ; l'autre était le parti du mouvement, plein de rancune contre ceux qui s'opposaient à ses efforts pour amener l'anarchie.

Que ce fût le plus grand désir de la Grande-Bretagne et des autres puissances du Nord, de voir le prince d'Orange appelé au trône de la Belgique, c'est-à-dire, autant que cela pouvait s'effectuer sans troubler l'harmonie qui existait entre la France et les autres cabinets, et sans produire en Belgique quelque violente convulsion qui aurait pu amener des scènes de sang et d'anarchie ; que des instructions à cet effet aient été données aux envoyés britanniques, c'est ce que l'on ne révoquera pas en doute, car l'élection pacifique du prince d'Orange eût été accueillie avec une satisfaction générale, et eût été suivie de la reconnaissance immédiate de tous les souverains de l'Europe. Mais dans les circonstances existantes, et plus spécialement dans le cercle limité dans lequel chaque puissance voyait sa coopération renfermée, cette tentative était chimérique.

(page 213) En premier lieu, quoique la France ne s'opposât pas ouvertement à ce plan, elle était essentiellement contraire au retour de la dynastie déposée, non seulement parce que c'était un exemple dangereux pour ses carlistes, mais parce qu'elle formait des espérances relativement à la Belgique ; c'est-à-dire qu'elle espérait que l'Angleterre pourrait être amenée à permettre un partage. Ensuite désireuse, comme la Grande-Bretagne pouvait l'avoir été, de voir le succès du prince d'Orange, elle était déterminée à borner ses bons offices à une intercession semi-officielle, et de refuser toute autre assistance ou intervention, soit en donnant des subsides, soit même par des remontrances officielles ;système qu'elle suivit strictement, depuis le commencement jusqu'à la fin. Enfin, quoique les autres puissances aient peut-être fourni quelques secours pécuniaires particuliers, elles étaient également résolues à éviter toute intervention ouverte et à laisser le succès de la cause du prince à sa propre énergie et aux efforts de ses partisans. En outre, l'explosion de la révolution polonaise, qui arriva le 29 de novembre, événement dont la nouvelle parvint à Saint-Pétersbourg avant celle de l'exclusion des Nassau, empêcha l'empereur de donner la moindre assistance à son beau-frère ; en sorte que l'immense influence que cette exclusion devait avoir sur les négociations ne tarda (page 214) pas à perdre tout son effet. Les Belges ne manquèrent pas de profiter de cette réunion favorable de circonstances qui neutralisèrent si complètement les intentions hostiles de leurs plus dangereux adversaires.

Les idées les plus erronées étaient répandues sur les forces et les ressources réelles de ce qu'on appelait le parti orangiste en Belgique. Le prince lui-même paraît avoir été trompé sur ce point jusqu'à ce moment, comme il le fut à Anvers, au commencement d'octobre. Soit ignorance, manque de sincérité ou fausse politique, les agents et les partisans de la famille déchue exagéraient constamment leur puissance, tandis qu'ils abaissaient celle de leurs ennemis. Ensuite, non seulement ils se berçaient eux-mêmes de ces fausses espérances, mais ils trompaient les autres sur leurs chances de succès ; de sorte que M. Cartwright quitta Bruxelles, sans connaître l'état réel des affaires, et lord Ponsonbyfut à peine arrivé qu'on renouvela, pour l'induire en erreur, les efforts tentés avec succès auprès de son prédécesseur.

Il était extrêmement difficile d'arriver à connaître la vérité, et cela ne pouvait s'effectuer qu'à l'aide du temps. En premier lieu, presque toutes les personnes qui avaient accès auprès du commissaire britannique, affirmaient hardiment que les orangistes étaient si nombreux et si (page 215) puissants, que l'argent et l'attitude des grandes puissances suffiraient pour provoquer un mouvement général en faveur du prince, et pourtant ils ne pouvaient pas ignorer la conspiration formée contre la vie du prince ; ils devaient savoir que des préparatifs avaient été faits dans plusieurs grandes villes des provinces pour arborer les couleurs françaises, si quelque tentative était faite de la part de la conférence pour leur imposer le prince d'Orange. L'armée, la haute aristocratie héréditaire et commerciale, ainsi que la garde bourgeoise étaient, disait-on, dévouées à cette cause. Mais quand le moment de l'action arriva, à peine un seul officier ou soldat voulut-il faire un mouvement, à l'exception du baron Van der Smissen qui avait été élevé du rang de major à celui de général par la révolution, qui, le premier, avait abandonné le roi, et qui alors déserta son pays avec trois ou quatre autres, après avoir stipulé la confirmation de leur rang ou obtenu des promesses d'un avancement ultérieur. Les aristocrates, quoique très attachés au prince, n'étaient pas disposés à hasarder leur vie et leur fortune, et la garde bourgeoise avait aussi peu de tendance à entrer un collision avec le peuple que lorsque le prince Frédéric compta sur son appui au mois de septembre.

On assurait confidentiellement que, malgré le décret récent du congrès, le prince avait un (page 216) fort parti dans la chambre, dont le désir et la volonté étaient de proposer le rappel du décret d'exclusion ; quand, dans le fait, aucun député orangiste, à l'exception du vénérable Maclagan, d'Ostende, n'eut le courage d'exprimer ses sentiments, et beaucoup moins encore de soutenir une mesure qui aurait attiré la proscription et le pillage sur la généralité. Aussi le marquis de Trazegnies et les autres orangistes influents, au lieu de montrer quelque disposition à soutenir la cause du prince, se retirèrent du congrès et bornèrent leur assistance à rêver des conspirations avortées et à discuter inutilement dans leurs salons, où, à vrai dire, ils n'épargnaient pas leurs malédictions contre la révolution, exprimant leur attachement au prince, dans des discours virulents qui n'avaient aucun retentissement au dehors. Ils vouaient une fidélité éternelle aux Nassau ; toutefois plusieurs d'entre eux auraient préféré la réunion à la France qui, dans leur espoir, leur aurait rendu, non le prince, mais les places qu'ils avaient occupées jadis à cette cour. Ils faisaient des appels pour des subsides ; mais aucun n'était disposé à y contribuer de sa fortune. Ils parlaient, avec détermination,, de sang versé pour la bonne cause, mais aucun n'eût voulu répandre une goutte du sien. Ils faisaient l'éloge de l'empereur de Russie, parce qu'il avait porté la proscription et la mort (page 217) au cœur de la malheureuse Pologne, et ils faisaient des vœux parricides pour que de semblables calamités vinssent tomber sur leur propre pays. Peu leur importait qu'elles fussent amenées par des Kalmouks ou par des Hollandais. Dans leur cercle étroit, ils maudissaient le gouvernement anglais et son agent, parce que l'un était parvenu à découvrir la fausseté de leurs assertions, et que l'autre ne voulait pas se laisser entraîner, avec toute l'Europe, dans une guerre, pour soutenir un système de politique, que les principes de la raison avaient démontré être incompatible avec les intérêts de la Grande-Bretagne.

Liége, Gand et Anvers étaient, suivant des rapports également faux, présentés comme prêts à proclamer le fils de leur ex-roi, et toutefois la seule preuve qu'on pouvait apporter de l'intention où étaient ces villes de fournir une coopération active, consistait en quelques pétitions insignifiantes où les plans d'opérations et les demandes d'argent ne manquaient pas. Mais les plans étaient conçus sans égard aux faits locaux et aux circonstances générales, et les fonds qu'on accorda alors furent prodigués à des hommes d'un caractère équivoque, sans fortune, et qui n'avaient d'autre influence, d'autre puissance sur le peuple que celles que donne le courage ; et même parmi ceux-ci, le lieutenant-colonel Grégoire fut le seul qui prouva qu'il était prêt à payer de sa personne, (page 218) pour l'argent qu'il avait reçu ; en outre, il n'existait ni unité, ni force, ni prudence, ni véritable dévouement. Ils étaient tous prêts à pousser les autres en avant. Aucun, sans en excepter un seul, ne voulut s'exposer lui-même. Tous désiraient profondément des résultats heureux, mais bien peu étaient disposes à courir des chances douteuses.

D'un autre côté, tandis que la presse redoublait d'hostilités contre la dynastie déchue, l'association nationale, active, énergique et obstinée, avait obtenu une telle influence sur le peuple que, par un signe, elle pouvait réduire en cendres la demeure de quiconque était suspecté d'orangisme ; et même le caractère sacré de l'envoyé de la Grande-Bretagne ne put pas sauver son habitation des outrages de la populace, ni protéger ceux qui étaient en relations immédiates avec lui contre des visites domiciliaires et la saisie de leurs papiers.

Si le parti orangiste manquait de tout ce qui était nécessaire au succès d'une entreprise aussi difficile que celle de restaurer une branche de cette famille, il existait des défauts non moins frappants dans les conseils et la conduite du prince lui-même. Son départ pour l'Angleterre fut essentiellement maladroit. S'il avait jugé prudent de quitter la Hollande, et de se détacher ainsi de tout contact apparent avec le cabinet de son père, il (page 219) n'y avait aucune résidence qu'il ne dût préférer à celle de Londres ; il n'en était pas de plus convenable que la France, ou les provinces rhénanes. S'il s'attendait à être rejoint par l'armée de la Meuse, avec laquelle il avait certainement établi des relations partielles, il devait se décider pour les provinces rhénanes, et de là se portant hardiment dans la province du Limbourg, essayer l'effet de sa présence sur le peuple. S'il comptait sur un mouvement en sa faveur à Gand, il devait choisir Paris ou Lille, d'où il pouvait promptement se montrer dans les Flandres, et quoique sa vie eût été en péril, il mettait ainsi à l'épreuve ceux qui faisaient profession de leur attachement pour lui, et pouvait espérer de les entraîner par son exemple. Dans les deux cas il était à portée de profiter des circonstances, et en position de stimuler les efforts qui seraient faits en sa faveur. Son voisinage facilitait les communications, et aurait encouragé ses partisans. Son manifeste du 11 janvier 1831, manifeste qui produisit des résultats contraires à ceux qu'attendaient ses partisans, eût été plus efficace, s'il eût été daté de toute autre ville que de Londres. Car les Belges étaient si jaloux de l'influence britannique, qu'ils se déterminèrent à envoyer une députation à Paris, pour consulter le roi des Français, sur le choix d'un « chef de l'état, » tout en déclinant hautement toute (page 220) communication avec le gouvernement anglais sur le même sujet.

En s'établissant en France, le prince aurait eu l'air d'être appuyé par ce pays, et non d'agir sous l'influence de la conférence, ou plutôt du duc de Wellington, opinion qui, augmentant la méfiance de ses antagonistes, lui était très désavantageuse ; et surtout il eût évité le reproche de perdre son temps, dans l'insouciance et les plaisirs, tandis que le grand procès de la monarchie était pendant ; et il n'eût pas attiré sur lui l'accusation de se livrer à des amusements frivoles, tandis que ses partisans, faute d'un chef et d'un point de ralliement, étaient abandonnés à leurs propres forces, et livrés à des chances de mort et de proscription.

Toutefois, en ce qui concerne la Grande-Bretagne, la question est fort simple ; en effet, dans cette circonstance, comme dans toutes les occasions qui se présentèrent pendant les différentes périodes de la négociation hollando-belge, le cabinet anglais et ses envoyés agirent avec rectitude et franchise envers toutes les parties. Les sympathies de l'Angleterre pour le prince d'Orange n'étaient pas un mystère ; lord Grey les proclama dans la chambre des lords. Mais ces sympathies ne tendaient pas aveuglément à servir le prince ; elles (page 221) avaient aussi pour objet le maintien de la bonne harmonie entre toutes les grandes puissances, et sans blesser la volonté nationale en Belgique. Aussi longtemps que les orangistes réussirent à tromper le gouvernement anglais, en lui faisant croire que le prince d'Orange, à peine assis sur le trône où l'appelait l'immense majorité de la nation, non seulement éteindrait immédiatement le feu de la guerre civile, mais encore présenterait des gages de stabilité pour l'avenir ; aussi longtemps qu'il en fut ainsi, le gouvernement fut porté à encourager ce projet. Mais jamais il n'entra dans la pensée de ce cabinet d'imposer à la Belgiquel'objet de sa prédilection ou de le lui offrir comme une pomme de discorde ; encore moins voulait-il telle combinaison qui aurait jeté la Belgique dans les bras de la France, et engendré ainsi cette guerre générale, que l'Angleterre était résolue à éviter, en sacrifiant les principes politiques suivis si longtemps par ses hommes d'Etat, en sacrifiant les plus chères affections de la couronne, comme, les sympathies de l'immense majorité du peuple et surtout de l'armée et de la marine. Les liens politiques pouvait être rompus, et il était nécessaire qu'un système nouveau prévalût à la longue sur des doctrines anciennes et ruineuses qui n'avaient tant ajouté à la gloire de l'Angleterre qu'en dépouillant le peuple. Mais il n'était pas aussi facile de mettre de côté les (page 222) sympathies personnelles. Aussi l'abandon de la cause du prince d'Orange affligea-t-il, en Angleterre, un grand nombre de personnes ; et cet abandon, quoique résultant d'un devoir impérieux, n'en était pas moins affligeant. La Grande-Bretagne avait à choisir entre le prince avec la guerre générale, ou la continuation de la paix sans lui. Si cette alternative avait été soumise au vote du parlement anglais, il est probable que la question eût été résolue à l'unanimité.

Rien ne prouve mieux la sagesse éclairée de la politique étrangère de lord Grey, et l'habileté avec laquelle lord Palmerston conduisit ces négociations si difficiles, que leur succès devant les chambres dans les questions relatives au royaume des Pays-Bas ; succès d'autant plus remarquable qu'il fut obtenu par une forte conviction sur de profondes sympathies et des préjugés de parti que l'opposition soutenait avec tant de talent. Lord Aberdeen lui-même fut contraint de reconnaître « l'indispensable nécessité d'une séparation administrative, » concession remarquable qui tendait implicitement a condamner le traité de Vienne, et à stigmatiser le gouvernement du roi des Pays-Bas. Car il est évident que la nécessité de cette séparation n'était due qu'au vice du traité et à la mauvaise politique du roi. L'union entre la Belgique et la Hollande n'aurait jamais dû être formée ; mais du moment qu'elle existait (page 223) il aurait fallu, pour la maintenir, que le roi suivît un système moins exclusivement hollandais, et se conformât davantage à l'esprit des traités, aussi Lien qu'aux intentions des grandes puissances.

L'animosité ou l'opposition des Belges, avant la révolution (et même au moment de l'entrée du prince d'Orange à Bruxelles), n'était guère antidynastique, de même que l'orangisme ne fut pas dynastique dans la période suivante. Dans ces deux cas, la dynastie ne fut qu'une question secondaire. Si elle ne s'était pas identifiée à des actes iniques d'oppression et de flagrante partialité, jamais elle ne se serait aliéné le cœur des Belges ; et de même si la Belgique rentrait dans les avantages commerciaux dont elle jouissait durant l'union des deux pays, il n'y aurait plus d'orangisme. Car, dans le fait, l'orangisme n'est guère qu'une question commerciale, une question d'intérêt, tout à fait distincte de la politique, du patriotisme et des sympathies personnelles ; c'est ce qui le distingue essentiellement du carlisme en France et en Espagne, et du miguélisme en Portugal. La conduite des légitimistes dans ces pays offre l'exemple d'une abnégation et d'un dévouement chevaleresque qui anoblissent leur cause ; mais en Belgique, il ne s'agit guère que d'orgueil aristocratique, de spéculation commerciale, de calculs dénués de dignité et de désintéressement. Bravant l'exil, la proscription, la confiscation et (page 224) la mort par attachement à leurs anciennes affections, les carlistes de France et de la Péninsule ont en quelque sorte des droits au respect même de leurs ennemis ; mais en Belgique, à peine est-il un seul exemple d'un orangiste qui ait fait un sacrifice volontaire ou se soit exposé au moindre danger pour soutenir l'objet avoué de ses affections (Le baron Van der Smissen peut être cité, comme une exception à cette remarque ; mais même il pouvait rentrer avec impunité et voulait, selon toute probabilité, être replacé dans son rang. Borremans peut aussi être cité ; mais il fut bientôt mis en liberté, et reprit dans la société la position dans laquelle la révolution l'avait trouvé et de laquelle ni ses talents ni ses antécédents ne l'appelaient à sortir).

Quand lord Aberdeen, dans son mémorable discours du 22 janvier 1832, accusa lord Grey d'être le seul auteur de l'indépendance de la Belgique, il fut, en quelque sorte, injuste envers lui-même ; car d'abord, les deux premiers protocoles furent ratifiés par lui, environ un mois après que la Belgique eut proclamé son indépendance. En second lieu, il est évident que ces protocoles furent le fondement sur lequel furent basées toutes les négociations subséquentes, non pour une séparation indispensable, car c'était déjà un fait consommé, mais pour la consolidation de la nationalité belge. Ce fut lord Aberdeen qui, le (page 225) premier, envoya un chargé d'affaires anglais, pour négocier avec le gouvernement belge existant, non en le considérant comme formé de sujets révoltés, mais comme représentant une nation indépendante. Il admit implicitement, sinon directement, le droit qu'ils avaient de signer des conventions, en traitant avec eux, comme avec une puissance égale à la Hollande. Il est vrai que cette démarche fut faite dans le dessein de sauver cette dernière des dangers qui la menaçaient, et, ce qui est plus louable encore, avec l'intention d'éviter les calamités de la guerre. Lord Aberdeen était si désireux d'accomplir cet objet important, qu'il signa même le 2e protocole, le lendemain du jour où il quitta le portefeuille, anomalie qu'il rappela dans un de ses discours dans les termes suivants : « Le premier devoir de la conférence était de tâcher de rétablir la paix, en amenant une cessation d'hostilités entre la Hollande et ses provinces révoltées ; le deuxième point dont le gouvernement devait s'occuper était de signer un protocole à cet effet. Je l'ai, en conséquence, signé le lendemain du jour où j'ai quitté le portefeuille, démarche à laquelle je me suis décidé, par mon extrême désir d'arranger cette affaire. » Mais l'intention ne peut se déduire des conséquences, et lord Aberdeen ne doit pas regretter les résultats de sa conduite, à moins qu'il n'ait honte d'avoir largement contribué à sauver l'Angleterre et l'Europe d'une guerre sanglante. (page 226) Quoiqu'il n'entre pas dans nos intentions de priver lord Grey et ses collègues de l'honneur qui leur revient pour avoir complété une œuvre qui, selon l'opinion de tous les hommes d'état sans préventions de l'Europe, était essentielle au maintien de la paix, œuvre sans laquelle l'anarchie et la guerre générale étaient inévitables ; toutefois, quand la consolidation de l'indépendance de la Belgique (qui était le seul moyen d'amener ce résultat difficile) leur est reprochée, il est convenable que ceux qui mirent la première main à cette œuvre, prennent leur part de responsabilité de sa création ; lord Aberdeen construisit la route que suivit lord Grey.

Sans aucun doute, l'armistice préserva la Hollande de grands dangers ; mais, en même temps, il empêcha le casus fœderis de la part de la Prusse, et, de cette manière, prépara directement la voie à l'indépendance belge. L'opinion des vétérans les plus éclairés de la diplomatie, dont les noms se trouvent sur les protocoles, sous la sanction des rois et des hommes d'état les plus illustres et les plus éminents de l'Europe, le véritable esprit de ces protocoles, à travers lesquels perce un noble désir de paix, de conciliation et la politique la plus élevée, prouvent que si lord Grey fut l'auteur de l'indépendance belge, il fut ainsi le bienfaiteur non seulement de ce pays, mais de toute l'Europe. Car, l'indépendance de la (page 227) Belgique et la paix de l'Europe étaient corrélatives : l'une ne pouvait être refusée sans compromettre l'autre.

S'il eût été possible d'amener tout d'un coup la France dans la position où elle se trouvait immédiatement après la bataille de Waterloo, ou même si la Belgique eût été couverte de baïonnettes étrangères, comme elle le fut avant cette glorieuse bataille, la possibilité d'une politique différente eût été admissible. Le même pouvoir qui plaça le roi des Pays-Bas sur le trône des provinces-unies pouvait le maintenir à la tête des deux pays, dont la désunion était admise commeindispensable. Mais qu'un homme d'état, eu Angleterre, pût avancer une théorie aussi dangereuse que celle de la possibilité de restaurer ou de continuer l'union dynastique, après les événements de Bruxelles et d'Anvers, c'est là une inconcevable erreur, démontrant une connaissance imparfaite de l'état réel de l'opinion publique en Belgique et en France. « C'était oublier que le refus de reconnaître l'indépendance de la Belgique, en présence des idées répandues alors, était le moyen d'entraîner l'occupation de ces provinces par la France, et de faire renaître une nouvelle guerre de vingt ans, dans laquelle l'Angleterre devait inévitablement être enveloppée » (Lettre à lord Aberdeen par Victor Delamarre. Pamphlet attribué à M. Van de Weyer et qui réfute habilement les arguments avancés par lord Aberdeen, dans son discours du 20 janvier 1832).

(page 228) L'exclusion des Nassau, comme nous l'avons déjà fait observer, fut suivie d'un redoublement d'efforts diplomatiques de la part de la conférence, qui ne tardèrent pas à être suivis de la résolution importante, développée dans le protocole du 20 décembre, n° 7, qui reconnaît franchement les vices du traité de Vienne, et la nécessité d'établir l'indépendance belge. En conséquence, le gouvernement provisoire fut invité à envoyer des commissaires à Londres, « munis de pleins pouvoirs, pour donner leur avis, expliquer et faciliter l'adoption définitive de nouveaux arrangements. » Par là, les Belges furent admis à prendre part aux négociations, et leurs agents, sans être ouvertement reconnus comme envoyés du gouvernement, étaient néanmoins placés indirectement sur le même pied, relativement à la conférence, que l'ambassadeur des Pays-Bas. Mais MM. Van de Weyer et H. Vilain XIIII (Le singulier titre de cette famille provient, dit-on, d'une demande faite par un de ses ancêtres qui fut anobli par Louis XIV, pour qu'il voulût lui permettre à lui et à ses descendants d'ajouter à leur nom le chiffre attaché à celui de ce monarque), qui furent chargés de cette mission, ayant reçu des instructions pour réclamer la possession de toute (page 229) la rive gauche de l'Escaut, du Luxembourg (sauf ses relations avec la confédération germanique) et du Limbourg, y compris Maestricht, ces prétentions inadmissibles furent immédiatement rejetées par la conférence, et ces deux agents revinrent à Bruxelles, non cependant sans avoir adressé une note énergique à lord Ponsonby, touchant la libre navigation de l'Escaut, que le gouvernement néerlandais continua d'empêcher jusqu'à la fin de janvier. « La guerre est imminente (disait l'avant-dernier paragraphe de ce document). Si elle éclate, si les états voisins et les autres puissances de l'Europe en souffrent, la faute retombera sur le souverain qui aura provoqué une nation patiente et généreuse, mais trop fière pour souffrir que la déférence juste et raisonnable qu'elle a consentie à montrer aux souverains, qui lui ont offert leur médiation bienveillante, soit prise pour de la faiblesse. »

Indépendamment d'une quantité de notes, d'explications et de protestations, huit protocoles furent signés avant la fin de 1830. Cinq nouveaux furent produits pendant le mois de janvier 1831, desquels, ceux des 20 et 27 (n° 11 et 12) furent les plus remarquables. Le premier, qui peut être regardé comme la base sur laquelle tous les travaux subséquents furent fondés, contenait 7 articles, que les plénipotentiaires avaient adoptés comme les bases des limites territoriales qui (page 230) devaient séparer la Belgique de la Hollande, et qui, dans la suite, annonçaient l'intention d'ériger la Belgique en un état neutre à perpétuité. Le 2e était principalement destiné aux arrangements financiers ; et il y était proposé de donner a la Belgique les 16/31èmes de la totalité de la dette inscrite au grand-livre des Pays-Bas, et dont les intérêts, à 2 1/2 p. c., montaient à plus de 27,000,000, en considération de laquelle la Belgique était admise à des relations commerciales avec les colonies hollandaises, sur le même pied et avec les mêmes droits et privilèges que le peuple hollandais lui-même. Il était aussi décidé qu'Anvers continuerait à n'être qu'un port de commerce, comme cela avait été stipulé dans le 18e article du traité de Paris, et que la totalité des articles des 11e et 12e protocoles serait réunie en une catégorie formant une espèce de convention préliminaire, sous le titre de : « Base destinée (page 231) à établir l'indépendance et l'existence future de lu Belgique. »

Les deux derniers paragraphes de ce document important, sont trop remarquables pour être passés sous silence. Car ils fournissent la preuve convaincante des intentions honorables des cinq puissances et de leur résolution de sacrifier toute considération secondaire au maintien de la paix et de la tranquillité de l'Europe. «Voulant maintenir la paix générale (disaient les plénipotentiaires), persuadés que l'unanimité est sa seule garantie, et agissant avec un parfait désintéressement, relativement aux affaires belges, le principal objet des cinq grandes puissances a été de lui assigner (à la Belgique) une position inoffensive dans le système européen, et de lui offrir une existence qui puisse assurer la prospérité et la tranquillité des autres Etats ; elles n'ont pas hésité, en conséquence, à prendre sur elles le droit d'avancer ces principes, et sans préjuger les autres questions graves, sans rien décider relativement à la question de la souveraineté en Belgique, elles déclarent, de concert, que, dans leur opinion, le souverain de ce pays devra nécessairement répondre aux principes d'existence du nouvel Etat lui-même, garantir par sa position personnelle la tranquillité des autres Etats, accepter, en conséquence, les arrangements consignés dans le présent protocole, (page 232) et qui assure leur tranquille jouissance à la Belgique. »

Mais les intentions pacifiques de la conférence devaient être paralysées par deux incidents, résultant immédiatement de la promulgation des bases ci-dessus mentionnées. Les conditions, concernant spécialement les limites et la dette, excitèrent les plus vives clameurs en Belgique. Le 1er février, le congres protesta solennellement contre le 11e protocole ; et le comité diplomatique, représenté par le ministre des affaires étrangères, renvoya à lord Ponsonby le 12eet le l3e, accompagnés d'une note datée du 22 février, déclarant que ces documents étaient entachés d'une partialité non méritée, qu'ils constituaient une violation du principe de non-intervention, et déviaient complètement de celui de simple médiation qui était l'objet avoué de la conférence, et lui déniant en outre le droit d'arbitrage définitif. Cet acte démontrait l'esprit déterminé qui animait le gouvernement belge, sa vigilance et sa résolution de profiter du concours favorable de circonstances qui, si elles ne lui donnaient pas le pouvoir de dicter ses conditions, le mettaient à même, par la menace d'exciter une guerre générale, d'embarrasser la conférence et ainsi de faire changer une conclusion trop promptement proclamée par les grandes puissances.

Cette contrariété avait été précédée et était (page 233) peut-être causée par une autre circonstance que n'avaient pas prévu le prince de Talleyrand et ses collègues, et qui concourut à compliquer les négociations et à compromettre le bon accord qui existait antérieurement entre les grandes puissances. A la surprise de toute l'Europe, le cabinet français, qui avait adhéré au protocole du 20 janvier, refusa de ratifier celui du 27, annulant par là un acte de son plénipotentiaire et encourageant les Belges à renouveler leur opposition et à continuer un système de diplomatie exclusivement français ; il rendait la position des agents de la conférence à Bruxelles extrêmement difficile, et peut-être jetait les fondements de ce manque de cordialité qui exista entre eux dès cette époque jusqu'à l'élection du duc de Nemours ; mésintelligence qui ne peut pas être attribuée à un manque de discrétion ou de tact de la part de ces diplomates, mais à la nature contradictoire des instructions envoyées à M. Bresson, qui paraît avoir été la victime d'une mystification de la part de son propre gouvernement (Par une note datée du 11 janvier 1831, M. Bresson informa le comité diplomatique, dont le comte de Celles était président, que le roi et son gouvernement pensaient que l'élection du duc de Leuchtemberg jetterait la Belgique dans de grands embarras, que ce prince ne serait pas reconnu par les grandes puissances, et, dans aucun cas, par la France. « Toutefois, le 16 du même mois, le comte Sébastiani déclara à la chambre des députés que la France, respectant les droits de la Belgique à élire son roi, reconnaîtrait ce roi quel qu'il pût être. »)

(page 234) Cette résolution imprévue du cabinet français fut notifiée à M. Bresson par une dépêche du comte Sébastiani, datée du 1er février, laquelle, tandis qu'elle lui ordonnait de ne point concourir à présenter le protocole en question, contenait le mémorable passage, si justement critiqué et si souvent cité par la Hollande, quand le gouvernement français se permit, dans la suite, des actes d'intervention ouverte. « La conférence de Londres est une médiation, et il est dans les intentions du gouvernement du roi, de ne jamais permettre qu'elle perde ce caractère. »

En conséquence de cette communication, la tâche délicate de présenter le protocole du 27 retomba tout entière sur l'envoyé britannique et fit naître l'idée que le gouvernement français n'était pas sincère dans ses protestations de cordialité envers les autres puissances, et qu'il était porté à soutenir les prétentions extravagantes des Belges relativement à la rive gauche de l'Escaut et à Maastricht. Par une singulière coïncidence, et qui avait l'air d'être l'effet d'un calcul, la dépêche du comte Sébastiani arriva à Bruxelles, dans la matinée du jour de l'élection du duc de Nemours, où elle produisit beaucoup d'effet sur le public (page 235) et ajouta à l'illusion de ceux qui comptaient sur l'acceptation de ce prince. Heureusement, les embarras de la Russie et la parfaite union qui existait entre lord Palmerston et le prince de Talleyrand, le calme et l'habileté consommée qu'ils déployèrent et l'immense supériorité du prince de Talleyrand sur le comte M. Sébastiani, neutralisèrent les résultats fâcheux que ce procédé aurait pu entraîner, procédé plus inexplicable encore, depuis que la note du comte Sébastiani à l'envoyé belge à Paris, M. Lehon, en date du 15 avril suivant, vint le placer en contradiction directe avec lui-même en certifiant l'adhésion de la France au protocole du 20 janvier, et terminant par déclarer : « Qu'il pensait ne pouvoir donner une preuve plus convaincante de ses bons sentiments, qu'en conseillant aux Belges d'adhérer sans restriction et sans détour à ce document. » De semblables assurances d'adhésion au protocole du 27 furent adressées à la conférence, et officiellement reconnues par elle dans celui du 17 avril (protocole 21). En revenant ainsi sur ses pas, et en retirant ses objections, le cabinet français dissipa les nuages et la confusion qui, pendant quelque temps, enveloppait les négociations et menaçait des plus graves conséquences. Mais, en même temps cependant, ces incidents avaient procuré les plus grands avantages aux Belges. En retardant la marche des négociations, ils obligèrent les plénipotentiaires (page 236) à examiner avec plus de soin les questions territoriales et financières, et les mirent à même d'imaginer un système de compensation pour l'une et une division plus équitable à l'égard de l'autre.

Quelque peu fondées que puissent avoir été les objections des Belges contre l'esprit général et la teneur de ces protocoles, quelque chimérique que fût l'idée de placer un pays, situé comme la Belgique, dans un état perpétuel de neutralité, les réclamations contre le partage de la dette étaient indispensables. Il est vrai que ces conditions étaient adroitement déclarées de simples propositions ; mais il était impossible aux Belges de les admettre, sous quelque forme que ce fût ; ils ne pouvaient que les rejeter immédiatement. Aussi, la conférence fut bientôt obligée de reconnaître l'injustice qu'il y aurait à charger la Belgique d'une portion aussi grande que les 16/31e de l'intérêt de la dette générale, sans égard à la partie de cette dette qui avait été contractée avant l'union des deux pays. L'injustice d'un semblable arrangement doit être évidente pour les personnes même les plus prévenues, si elles considèrent que le maximum de la dette belge, avant 1815, connue sous le nom de dettes austro et gallo-belge, n'excédait pas 2,750,000 fl. d'intérêt annuel (Observations sur la pièce adressée à la conférence par les plénipotentiaires hollandais, relative à la dette. - Rapport du ministre des affaires étrangères. Bruxelles, 1831).; en prenant un partage égal dans la (page 237) moitié de la dette contractée pendant l'union, la totalité s'élève seulement à 4,847,572 fl., et, en y ajoutant la dette différée, à la somme de 5,800,000 fl. D'un autre côté, au moment de l'union des deux pays, en 1815, la Hollande était chargée d'une dette dont le capital montait à 575,000,000 fl. de dette active, et 1,150,000,000 fl. de dette différée. En conséquence, la juste répartition entre les obligations des deux nations et les créanciers de l'état, avant l'union, était dans la proportion de 43 à 2  (La dette contractée pendant l'union avec la France, montait à 2 millions de florins, celle austro-belge était de 756,000 florins d'intérêt annuel. Cette dernière, comme son nom l'indique, résultait de certains engagements pris par l'Autriche, quand elle possédait les Pays-Bas. En vertu d'une convention conclue entre l'empereur et le roi des Pays-Bas, datée du 11 octobre 1815, avec un article secret du 5 mars 1818, ce dernier prenait à sa charge ce qui avait été antérieurement supporté par la France, selon l'article 8 du traité de Lunéville). Le 28e protocole rectifia cette injustice ; mais en annonçant que les intérêts des diverses dettes contractées pendant l'union montaient à 10,000,000 fl., dont la moitié retomberait sur la Belgique, il proclamait un fait extrêmement remarquable, savoir : que le gouvernement des Pays-Bas, au lieu de pouvoir diminuer ses (page 238)  obligations, pendant quinze ans d'une paix pr fonde et d'une apparente prospérité, les avait augmentées dans la proportion d'un dixième de la totalité de son budget, qui en 1830 s'élevait à environ 80,000,000 fl. avec un déficit de 5,000,000. Sans aller aussi loin que M. Nothomb, qui demande «si ce fait ne suffit pas pour justifier la révolution, » on peut dire qu'il prouve d'une manière évidente les vices du système financier du gouvernement des Pays-Bas, et démontre que le pays n'était pas dans cette condition florissante, que les étrangers supposent si généralement ; une augmentation de la dette, pendant la paix, est une anomalie d'économie politique, qui justifie les plus vifs mécontentements.

Cependant le cabinet hollandais, auquel ces propositions, surtout en ce qui regarde la dette, étaient éminemment avantageuses, adhéra pleinement au protocole, que rejetaient les Belges, par une note adressée à la conférence le 18 février ; fait important : car, sans reconnaître directement l'indépendance belge, sans renoncer à ses prétentions au trône, le roi des Pays-Bas admettait par ce fait, pleinement et entièrement, les principes de cette indépendance, de même que ceux de l’élection d'un nouveau souverain. M. Nothomb va encore plus loin sur ce point ; car il prétend que « le roi non seulement rétractait par là sa protestation contre le principe de l'indépendance de (page 239) la Belgique (les bases de séparation, selon le protocole du 20 janvier, n'ayant d'autre but que de compléter celui du 20 décembre), mais qu'il abdiquait implicitement la souveraineté de la Belgique ; car le protocole du 27 janvier admettait dans sa conclusion la possibilité de l'élection d'un nouveau souverain. » Cette conclusion découle certainement de la lettre même du protocole en question. Mais il ne s'ensuit pas de ce que le roi des Pays-Bas était prêt à admettre la théorie ou l'opinion de la conférence, sur la possibilité de l'élection d'un nouveau souverain, qu'il voulût la reconnaître comme un fait consommé, et renoncer par là, pour lui et sa famille, aux droits qu'il a défendus jusqu'à ce jour avec la plus inflexible ténacité. Chacun de ses actes subséquents a prouvé que l'admission d'un tel principe était loin de ses intentions. Aussi, a-t-il été accusé de risquer la paix de l'Europe, en sacrifiant toute autre cause à celle de sa famille, sans égard aux véritables intérêts et à la volonté du peuple hollandais. Sans doute, les hommes d'état de la Hollande, qui ont donné des preuves irréfragables de sagacité et d'habileté pendant tout le cours des négociations, et dont les relations avec la conférence sont, pour la plupart, des modèles de notes diplomatiques, n'étaient pas capables de se laisser surprendre la reconnaissance d'un principe contre lequel leur souverain (page 240) était déterminé à combattre unguibus et rostro(Telle fut l'expression littérale, employée par le roi des Pays-Bas, dans une conversation avec un diplomate étranger. « Je suis résolu (dit S. M.) de résister avec dents et ongles ; et, au pis-aller, ma famille et moi sommes préparés à suivre l'exemple de ce jeune héros, » en montrant un portrait de Van Speyck qui était dans son cabinet).

 Les travaux de la conférence, pendant le mois de février, ne furent pas moins actifs que pendant le mois qui avait précédé, et furent encore plus compliqués par les embarras qui résultèrent de la note du comte Sébastiani, en date du 1er février. Heureusement pour l'indépendance de la Belgique et le repos de l'Europe, les conseils ou les préventions de ce ministre ne prévalurent pas longtemps dans le cabinet français. S'il en eût été autrement, l'antipathie qu'il montrait pour les uns, sentiment qu'il ne portait pas au roi des Pays-Bas, mais qui prenait naissance dans un désir immodéré d'agrandissement pour la France, aurait donné lieu à des conséquences qui eussent compromis la Belgique d'une manière fatale, et amené ces convulsions que les hommes d'Etat de l'Europe étaient si désireux d'éviter. Du 1er au 19 février, ces nouveaux protocoles furent rendus publics. Ceux du 1er et du 7 (n° 14 et 15), consacrèrent le principe que les cinq grandes (page 241) puissances étaient résolues à renoncer au trône de la Belgique, pour tout prince appartenant directement à leur dynastie respective. Le dernier de ces deux documents, stipulant expressément l'exclusion des ducs de Nemours et Leuchtemberg, fut renvoyé par les Belges, comme contraire à la décision du congrès. Quoique le protocole du 7 fût basé sur la déclaration du roi des Français, qui avait solennellement refusé la souveraineté pour son fils, M. Bresson refusa de participer à sa présentation, et laissa encore ainsi à lord Ponsonby le fardeau de l'accomplissement de cet acte, sans le concours de son collègue. Il survint alors entre ces deux envoyés un refroidissement, qui ne se termina qu'au rappel du premier. Une parfaite unité, sinon une parfaite cordialité, était si essentiellement nécessaire au maintien des relations amicales, que le rappel de l'un ou de l'autre de ces deux diplomates était indispensable. La justice guida la conférence dans son choix ; mais une mission à Berlin récompensa bientôt M. Bresson du talent qu'il avait déployé, aussi bien que des ennuis momentanés qu'il avait dû souffrir, en obéissant aux instructions contradictoires du chef de son département.

Le protocole du 19 février (n° 19), l'un des documents les plus intéressants que la conférence ait publiés, peut être considéré comme le symbole politique des grandes puissances, et le (page 242) sommaire de toutes les négociations qui avaient eu lieu jusqu'à cette époque. Un ou deux extraits méritent surtout d'être rapportés. Après avoir brièvement exprimé les motifs qui amenèrent l'union de la Belgique à la Hollande, et ce qui guida la conférence dans sa résolution de modifier les traités de Vienne et de Paris, il continue ainsi : « L'union de la Hollande et de la Belgique est tombée en pièces ; les communications officielles ont suffi pour convaincre les cinq puissances que les mesures destinées, dans l'origine, à la maintenir (l'union) ne peuvent la rétablir maintenant et la conserver dans l'avenir ; que, partant de là, au lieu d'amalgamer les affections et le bien-être des deux peuples, elles ne veulent qu'empêcher leurs passions et leur animosité d'entrer en collision et de causer une guerre et toutes les calamités qui naîtraient de leur choc.

« Il n'est pas du ressort des puissances de juger les causes qui ont amené la rupture des liens qu'elles avaient formés, mais quand elles voient ces liens brisés, il leur appartient encore de sauver l'objet qu'ils s'étaient proposé ; il leur appartient d'assurer, par de nouvelles combinaisons, la tranquillité de l'Europe, dont l'union entre la Belgique et la Hollande formait une des bases. Les puissances sont impérieusement requises de le faire comme elles en ont le droit ; et les événements leur imposent l'obligation d'empêcher (page 243) les provinces belges, maintenant devenues indépendantes, de mettre en danger la sécurité générale et l'équilibre de l'Europe. »

Après avoir fait allusion aux mesures qui ont été adoptées pour empêcher l'effusion du sang, et démontré aux Belges les obligations qu'ils ont envers l'Europe, obligations qui peuvent s'accorder avec leurs vœux pour la séparation et l'indépendance, il continue ainsi : « Chaque nation a ses droits particuliers ; mais l'Europe a aussi les siens, qu'elle tient de l'ordre social. La Belgique, étant devenue indépendante, a trouvé les traités qui gouvernent l'Europe déjà en vigueur ; elle doit, en conséquence, les respecter et non les enfreindre. En les respectant, elle conciliera les intérêts et le repos de la grande communauté des Etats européens ; si elle les enfreint, elle provoque l'anarchie et la guerre. Les puissances peuvent seules prévenir ces malheurs, et puisqu'elles le peuvent, elles le doivent. Il est de leur devoir d'établir ces maximes salutaires que, quoique les circonstances puissent donner lieu à la création d'un nouvel Etat en Europe, elles ne peuvent pas plus donner à cet Etat le droit d'altérer le système général, dans lequel il entre, que changer ce qui peut survenir dans la condition des anciens états, et l'autoriser à se considérer comme au dessus de ses engagements antérieurs. Cette maxime est celle de toutes les (page 244) nations civilisées, maxime à laquelle est attaché le même principe, en supposant que ces états survivent à leurs gouvernements, aussi bien que les obligations imprescriptibles des traités à remplir par ceux qui les ont contractés, maxime enfin qui ne peut être oubliée, sans faire reculer la civilisation, et dont la moralité et la bonne foi publique des deux parties sont heureusement les premières règles et les premières garanties.

« Comme, au reste (ajoutent les plénipotentiaires), la Belgique a obtenu tout ce qu'elle désire : sa séparation de la Hollande, l'indépendance, la sécurité extérieure, des garanties pour son territoire et sa neutralité, la libre navigation des rivières qui procurent des débouchés à ses produits, et la jouissance tranquille de ses libertés nationales ; tels sont les arrangements contre lesquels la protestation en question oppose l'intention publiquement avouée de ne respecter ni les possessions ni les droits des états voisins » (Allusion aux protestations du congrès et du comité diplomatique aux 11e, 12e et 13e protocoles).

Ce document mémorable, rempli des maximes de la politique la plus élevée et la plus éclairée, se terminait par sept articles renouvelant les arrangements déterminés par le protocole du 20 janvier, et le déclarant « fondamental et irrévocable ». Des circonstances cependant eurent (page 245) lieu qui rendirent nécessaires des modifications à ces arrangements, et, par une lettre du 17 mars, adressée au gouvernement français, les quatre puissances, en réponse aux objections de ce gouvernement, au 12e protocole et à certaines parties du 19e, déclarèrent « que le principe émis relativement au partage de la dette était que chaque pays supporterait une juste proportion de la dette créée avant et après l'union, mais qu'il n'était pas destiné à en fixer le montant exact, cette question devant être l'objet d'arrangements ultérieurs. »

Telle fut la marche générale des relations diplomatiques de la conférence pendant la première époque. L'examen de ces négociations diverses et contradictoires dans toutes leurs phases et ramifications, exigerait l'analyse de tous les protocoles. Nous devrons, en conséquence, nous renfermer dans l'examen des événements les plus saillants, qui vinrent donner une apparence de contradiction à tout ce qui avait précédé, en forçant la conférence à poursuivre ce qu'on pouvait appeler l'ouvrage de Pénélope, c'est-à-dire en détruisant par un acte les mêmes stipulations que, peu d'heures auparavant, ils avaient déclarées définitives et irrévocables.

**CHAPITRE HUITIEME**

Etat politique et militaire de la Belgique. - Organisation de son armée. - Différents ministres de la guerre se succèdent. - État des finances. - Troubles. - Associations politiques. - Pillage de la maison de M. Mathieu. - Conduite des orangistes. - Politique de lord Ponsonby. - Prudence et habileté de sa conduite. - Van der Smissen. - Situation des classes laborieuses. - Tactique des partisans du prince d'Orange. - Aspect de Bruxelles. - Garde civique.

(page 246) A cette époque, l'état d'incertitude et de désorganisation dans lequel la Belgique était plongée par suite du manque de solution de ses affaires, les prétentions et les intrigues des partis, résultant principalement de l'absence d'un point central de ralliement, était si profondément senti par la saine partie de la nation, et même par les patriotes les plus exaltés, que déjà, dans le mois de janvier, il avait été unanimement décidé que l'on résoudrait immédiatement la question du choix d'un souverain. Avant d'entrer dans les (page 247) détails de cet événement, qui occupa l'attention publique dès le commencement de janvier jusqu'à ce que la question ait été définitivement résolue par l'acceptation du prince Léopold, le 11 juillet, il est nécessaire de présenter quelques considérations sur l'état général du pays, et de faire connaître les progrès qui avaient été faits vers la réorganisation. Les deux points, qui naturellement excitèrent le plus l'intérêt, avaient rapport aux ressources défensives et financières. Car l'administration intérieure et judiciaire, quoique considérablement modifiée, surtout par le rétablissement du jugement par jury, paraissait marcher sans efforts et sans obstacles ; à l'exception des intrigues pour l'obtention de places et d'appointements, les ministres chargés de la justice et de l'intérieur éprouvaient peu d'embarras..

La dissolution de l'armée des Pays-Bas avait été si complète, la destruction de toute discipline, de toute subordination était si absolue ; les prétentions des hommes de tout rang étaient si grandes, non seulement pour obtenir des emplois peu élevés, mais pour commander, qu'à l'époque en question, la recomposition de l'armée belge avait fait peu de progrès. Le système militaire des Pays-Bas avait péri avec le gouvernement, et le système français lui avait été substitué. Une réorganisation nouvelle était en conséquence nécessaire pour chaque branche, mais (page 248) dans aucune plus que dans l'artillerie et le génie. Car quoique l'armement des forteresses fût complet, même dans ses plus petits détails, et que les Hollandais eussent abandonné une grande quantité d'artillerie légère et un matériel suffisant pour former une artillerie de campagne imposante, on manquait non seulement d'officiers supérieurs, mais même d'officiers subalternes, de sous-officiers ou d'instructeurs. Toutes les batteries attelées ayant été emmenées en Hollande, on manquait également de chevaux. Ce fut, en conséquence, avec la plus grande difficulté, qu'après quatre ou cinq mois, on parvint à organiser six batteries d'artillerie, et même encore étaient-elles fort incomplètes. Les mêmes observations peuvent s'appliquer à toutes les autres armes. On avait formé les cadres de onze régiments d'infanterie de ligne, de deux régiments d'infanterie légère, de dix bataillons de corps francs, et de cinq régiments de cavalerie, formant une force nominale d'environ 30,000 hommes d'infanterie, 2,000 de cavalerie, et d'un nombre double de gardes civiques ; mais l'effectif de l'armée de ligne n'arrivait guère qu'aux deux tiers de ce nombre ; et la garde civique n'était nullement en état de tenir campagne.

L'état général d'insubordination était déplorable. Tous les efforts de la part des chefs, pour établir la discipline, étaient repoussés par les inférieurs, sous prétexte de trahison, et d'orangisme. Toutes leurs tentatives pour repousser l'incapacité et punir la mauvaise conduite, étaient taxées d'actes anti-patriotiques ou de lèse-nationalité. D'un côté, la presse (la plus factieuse et la plus dévergondée qui ait pesé sur un pays), prenait fait et cause pour les plaignants, non par conviction, mais par amour du désordre ; non contente de les défendre, elle demandait souvent leur réintégration et même des promotions pour ceux qui manquaient des qualités les plus essentielles, même pour les grades inférieurs. D'un autre côté, la salle du congrès retentissait constamment des doctrines les plus hasardées et les plus dangereuses. Un grand nombre de députés, tandis qu'ils demandaient la guerre à grands gris, et accusaient les ministres de l'insuffisance des troupes, décourageaient l'armée régulière par les louanges exagérées qu'ils donnaient aux hordes de volontaires, ou corps francs, et de plus défendaient ouvertement le manque de discipline ; et, appuyant toujours la mauvaise conduite, l'ignorance et les prétentions, rendaient l'organisation de l'armée presque impraticable. Une demi-douzaine d'avocats, sans la plus légère connaissance des plus simples règles de la stratégie et de la tactique, s'érigeaient en connaisseurs de cette science militaire, qu'on ne peut acquérir que par une longue et laborieuse expérience sur le champ de (page 250) bataille et dans le cabinet, et prétendaient dicter des plans d'attaque et de défense aussi absurdes qu'ils étaient dangereux. La plupart, parce qu'une poignée de volontaires avait chassé le prince Frédéric de Bruxelles, affectaient de méconnaître l'utilité des armées régulières et, avec une exagération ridicule, déclaraient que leurs blouses et leurs barricades pouvaient défier tous les soldats de l'Europe.

Au lieu d'appuyer le gouvernement, ces hommes, dont les discours violents étaient répétés par les journaux, faisaient tout ce qu'il fallait pour augmenter les obstacles, déjà trop nombreux, que rencontrait la réorganisation de l'armée ; et, en remplissant le pays des notions les plus fausses sur sa force et son importance, ils l'empêchaient de se mettre sur ses gardes, et contribuaient ainsi matériellement à amener les désastres du mois d'août.

La tâche des ministres qui se succédèrent au département de la guerre était, dans le fait, des plus difficiles, et réclamait l'énergie et la vigueur de ces esprits supérieurs que les révolutions produisent quelquefois, mais qui ne se rencontrèrent pas dans ces circonstances. Exposés aux personnalités des députés, et chaque jour attachés au pilori par des journaux qui exerçaient un insolent despotisme sur l'esprit public, tremblant au moindre acte de vigueur, d'être en butte aux dénonciations des associations patriotiques, et que le moindre acte ne les désignât à la proscription et au pillage, arme dont ces associations se servaient avec une adresse effrayante, les hommes qui se succédèrent au ministère montrèrent un degré de tiédeur et de faiblesse morale incompatible avec les exigences de l'époque, alors qu'en effet aucun bien ne pouvait être accompli que par un homme armé de la plus grande fermeté, et capable de mépriser non les avis prudents de la presse, mais ses attaques injurieuses.

Ils avaient à créer toutes choses, comme si jamais il n'y eût eu d'armée. La matière première ne manquait pas, mais la difficulté était de la mettre en usage (Les passages guillemets sont, sauf quelques changements, extraits d'articles de l’United service journal . de janvier 1833, par l'Auteur. (Note de l'éditeur anglais)). « Ainsi, jusqu'à la fin de 1830, la force armée présentait l'image d'un chaos d'incapacités, de jalousies et de divisions entre les chefs, d'arrogantes prétentions de la part des officiers subalternes et d'insubordination de la part des sous-officiers et des soldats comparables aux bandes de Bolivar ou des autres chefs de l'Amérique méridionale.

« Le manque d'officiers et de sous-officiers était, pardessus tout, très sensible. La proportion des (page 252) Hollandais sur les Belges ayant été de 6 à 1, on ne doit pas être surpris que la Belgique ne fût pas en. état de fournir le nombre d'officiers nécessaire pour son armée, notamment dans les armes spéciales, où la partialité hollandaise s'était le plus montrée.

« L'immense augmentation de l'armée et le manque d'officiers qui en était la suite, rendit l'admission des étrangers indispensable et donna lieu à un avancement très rapide. Dans ces derniers temps, on a montré beaucoup de réserve dans l'avancement et dans le choix des étrangers ; mais à l'époque en question, les plus hauts grades militaires étaient distribués avec profusion. Ainsi, le lieutenant-colonel Van Halen, espagnol réfugié, fut promu au grade de lieutenant-général ; le comte d'Hane, major de cuirassiers, le comte Vandermeere qui avait servi comme capitaine dans les colonies, M. Goblet, capitaine du génie, le marquis de Chasteler, ancien major de hussards, et M. Niellon, ex-sous-officier de cavalerie en France, furent rapidement élevés au grade de généraux de brigade, tandis que MM. Charles de Brouckère et Kessels, ex-lieutenants d'artillerie, furent promus, l'un au grade de colonel, l’autre à celui de major dans la même arme (On doit cependant faire observer que, dès 1819, M. de Brouckère était lieutenant, et chargé de l'instruction de tous les officiers, sous-officiers et cadets de son bataillon. Il quitta le service en 1820, et se livra à l'étude de l'administration. Possédant de grandes propriétés dans le Limbourg, il fut nommé lieutenant-colonel d'un régiment de garde communale, en 1826. Mais, opposé au gouvernement, il donna sa démission en décembre). De tels exemples d'avancement rapide, impossibles dans les temps ordinaires, étaient le résultat inévitable de ces grandes convulsions qui ouvrirent un vaste champ au développement des capacités politiques et militaires, lesquelles, sans cela, fussent demeurées dans l'obscurité.

« Il en fut de même pendant les guerres de la première révolution française, où une foule de citoyens obscurs s'éleva si rapidement ; et en peu de mois, plusieurs d'entre eux placèrent leurs noms à côté de ceux des plus illustres capitaines qui brillent dans les annales de l'histoire de France. On doit également faire observer que plusieurs des officiers, qui durent leur élévation soudaine à la révolution, auraient eu déjà atteint des grades élevés, si le gouvernement hollandais s'était montré moins partial dans ses promotions, et s'il n'avait pas repoussé entièrement, ou placé au dernier rang pour l'avancement, plusieurs de ceux qui, fidèles à Napoléon, dans son infortune, avaient attendu son abdication et leur démission honorable, avant de quitter le service français, et d'offrir (page 254) leur épée à leur nouveau souverain, lors de la formation du royaume des Pays-Bas.

« Quand la défaite imprévue des troupes royales eut lieu, et que leurs débris se furent retirés au delà de la frontière du Brabant septentrional, le département de la guerre était dirigé par M. Jolly. Le général Nypels, qui avait remplacé Van Halen, avait le commandement général des forces actives. A cette époque, les cadres de deux ou trois régiments réguliers se formaient. Mais les forces principales consistaient en quelques bataillons mal organisés de volontaires ou corps francs, parmi lesquels se trouvaient des aventuriers de toutes classes, de toutes dénominations et de tous pays. Le gouvernement provisoire, s'apercevant bientôt que M. Jolly n'était pas à la hauteur de la tâche qu'il avait entreprise, accepta avec plaisir sa démission et le remplaça par le général Goethals. Vieilli dans le métier des armes, accoutumé à la précision, à la routine des armées régulières, mais ne possédant ni une activité ni une énergie suffisante pour remplir les fonctions dont il s'était chargé, Goethals s'aperçut bientôt que ses efforts ne parviendraient pas à diriger et organiser cette masse incohérente et à remplir cette mission, si peu en rapport avec ses antécédents. En conséquence, il se retira, après un court essai, pendant lequel l'organisation ne fit aucun progrès.

(page 255) » II fut remplacé par le général Goblet. Cet officier avait servi, avec distinction, dans l'arme du génie en France, avait fait plusieurs campagnes et s'était particulièrement fait remarquer au siège de St.'-Sébastien, place forte à la défense de laquelle il avait beaucoup contribué. Quoique lieutenant dès 1808, il n'avait été promu au grade de capitaine qu'en 1822, et n'avait pas reçu d'autre avancement, à l'époque de la révolution, lorsqu'il fut successivement élevé au grade de colonel et de général de brigade, récompenses méritées par vingt-deux ans de services honorables et actifs. Goblet, dont le caractère doux, les habitudes régulières et la politique modérée s'accordaient peu avec un semblable poste, accepta sa nomination à regret, et ne fut pas longtemps sans songer à quitter une position si pénible et si désagréable. Découragé par les attaques virulentes de l'opposition et de la presse, et se trouvant hors d'état de satisfaire aux prétentions de tous ceux qui réclamaient des promotions, incapable d'établir cette discipline, cette régularité sans lesquelles tous les efforts d'organisation échouent, il fut heureux de pouvoir se retirer et de changer le fardeau de l'administration pour les fonctions d'inspecteur général des fortifications et du corps du génie auxquelles il fut nommé.

« II fut, au bout de quelques jours, remplacé (page 256) par le comte d'Hane (Depuis aide-de-camp du roi Léopold, et adjudant- général de sa maison militaire). Mais quels qu'aient été le zèle et l'activité de cet officier, il trouva aussi au dessus de ses forces le lourd fardeau de responsabilité de tant de travaux divers qui pesait sur lui, et en conservant son portefeuille, il ne fit que céder aux pressantes sollicitations de ses collègues. Quoi qu'il en soit, son administration et celle de son prédécesseur ne laissèrent pas que de produire quelques améliorations. L'armée fut augmentée de 12 régiments d'infanterie, 2 de chasseurs, 5 de cavalerie, et 8 batteries d'artillerie, sans compter 2 ou 3 bataillons de chasseurs francs, et elle fut partagée en deux corps (Chaque régiment consistait en 3 bataillons actifs, et 1 bataillon de dépôt de 6 compagnies. Les régiments de cavalerie étaient de 4 escadrons de 120 chevaux chaque ; et les batteries d'artillerie qui, depuis quelque temps, sont composées de 8 pièces, ne l'étaient alors que de 6). L'un, appelé armée de la Meuse, sous les ordres du lieutenant-général Daine, avait son quartier-général à Tongres, et était destiné à surveiller Maestricht et la frontière de la Campine, par Hasselt, Hamont etWeerd ; l'autre, désigné sous le nom d'armée de l'Escaut, était cantonné dans le voisinage de Schielde et de Turnhout, et devait protéger les routes de Bréda et de Bergen-op-Zoom. Une faible garnison occupait Anvers, tandis qu'un corps détaché, sous les ordres du général Duvivier, ayant son quartier-général à Gand, avait la mission d'observer les Flandres hollandaises.

« Le budget du département de la guerre s'élevait à la somme de 16,000,000 de florins.

« Si MM. d'Hane et Goblet avaient été bien secondés par toutes les personnes qui étaient sous leurs ordres, leur administration aurait eu de grands résultats ; mais la discorde et la jalousie qui régnaient entre les chefs, la négligence, la mauvaise foi, les malversations de quelques officiers, et l'inexpérience de la grande majorité des titulaires de tout grade, paralysaient leurs efforts et les empêchaient de s'assurer de la véritable situation de l'armée. C'est ainsi que M. d'Hane, lorsqu'il présenta aux chambres un rapport sur l'armée (même à une époque aussi avancée que celle du 25 mai ), déclara qu'il avait augmenté ses forces actives de 26,000 hommes ; et qu'il avait ainsi 50,000 hommes d'infanterie prêts à entrer en campagne, 60 pièces de canon et 3,000 chevaux, alors que l'effectif réel de l'armée n'était pas de plus de 25,000 hommes, et que la moitié de l'artillerie manquait de fourgons et d'une partie des chevaux nécessaires (On peut se faire une idée du gaspillage qu'il y avait alors en remarquant que le budget de la guerre de 1833, pour une armée de 110,000 hommes d'effectif, comprenant 8,000 hommes de cavalerie, et une artillerie avec 136 pièces de canon, tous parfaitement montés et équipés, excellait de fort peu de chose celui de 1831, époque à laquelle l'armée était des deux tiers moins nombreuse).

(page 258) « Découragé par le mauvais succès de ses efforts, et dégoûté par les mêmes attaques qui avaient été dirigées contre son prédécesseur, le général d'Hane donna aussi sa démission et fut remplacé, le 16 juin, par le général de Failly, qui avait commandé le 5e régiment hollandais, lors de l'attaque de Bruxelles, et avait été nommé ensuite gouverneur d'Anvers. Cet officier-général fut continué dans ces fonctions, après l'arrivée du roi Léopold, et il les occupait au moment de l'invasion hollandaise. Mais sous son ministère, l'organisation de l'armée paraît avoir plutôt rétrogradé qu'avancé. La confusion et l'insubordination régnaient partout au plus haut degré ; c'est ainsi que, quand le prince d'Orange pénétra dans la Campine, les troupes furent surprises dans un état d'indiscipline et de désorganisation qui passe l'imagination.

« Toutefois, si les généraux qui se sont succédé au ministère de la guerre, manquaient, jusqu'à un certain point, de talents éminents, d'énergie et d'expérience, il est juste de dire qu'ils étaient environnés d'obstacles de tout genre, et qui (page 259) étaient bien propres à paralyser leur courage, si grand qu'il fût, et à déjouer les combinaisons, des hommes les plus consommés en économie politique. L'esprit public était si irrité, le langage des députés si inconsidéré, la presse si violente, que les agents du gouvernement étaient en butte à toute sorte d'attaques, et, qu'avant même d'avoir commencé leurs fonctions, ils étaient déclarés incapables de les remplir. Ce pouvoir naissant, au lieu de trouver de l'indulgence et de l'appui dans le pays, était en butte à tous les outrages. Ses détracteurs, qui avaient détruit l'édifice militaire, voulaient qu'il fût relevé en un jour, et ajoutaient ainsi aux difficultés qui étaient le résultat naturel de larévolution. Le mot de lord Halifax que : « c'est un crime que d'avoir une place se trouvait bien vrai alors, comme il le fut aussi dans les divers phases des événements de la Belgique. »

Rien, dans le fait, ne présente un contraste plus frappant que la conduite morale des deux nations belligérantes. Les désastres qui frappèrent les Hollandais semblaient avoir fait sur toute la nation l'effet d'un talisman. A peine furent-ils revenus de la première stupeur que leur avait causée la défaite, que toute la population se leva, pleine d'énergie, et animée d'un noble dévouement. La presse et le peuple, fermement unis, se rallièrent autour du trône, et oubliant toutes dissensions (page 260) de partis et de personnes, concoururent avec ardeur à soutenir le gouvernement et à défendre le pays. Toute la nation avait une seule et même pensée. Roi, princes, sénateurs, peuple, tous se réunissaient dans un même but. Nul sacrifice n'était jugé trop grand ; rien ne paraissait trop pénible. L'activité et l'énergie succédaient partout à des habitudes de temporisation. La réorganisation de l'armée se faisait avec rapidité ; et tandis que les Belges n'avaient que 20,000 hommes sous les armes, les Hollandais avaient 33,000 hommes d'infanterie bien disciplinée (indépendamment de la garde communale), 4,000 hommes de cavalerie, et 64 pièces de canon ; ils avaient en outre une grande quantité d'officiers dévoués et habitués à la discipline, un état-major expérimenté, leurs magasins de toute nature, leurs moyens de transport et leurs hôpitaux étaient bien organisés ; en un mot, ils avaient tout ce qui était nécessaire pour une guerre offensive ou défensive.

D'un autre côté, les Belges étaient tourmentés par des dissensions intestines, par des jalousies et des conspirations ; ils manquaient de système politique et d'unité dans leur but ; enfin, chez eux régnait la plus complète confusion. Ils avaient, il est vrai, une grande quantité de généraux, d'officiers d'artillerie et d'état-major ; mais, néanmoins, ils manquaient d'officiers supérieurs et d'officiers subalternes dans toutes les armes. Les (page 261) chefs étaient en butte aux attaques de la presse, du congrès et des associations, qui avaient les prétentions les plus exagérées et les plus tyranniques d'omnipotence et d'omniscience. L'infanterie, quoique bien habillée et bien armée, manquait d'une partie de son équipement, était indisciplinée et savait à peine exécuter les plus simples évolutions. La cavalerie était bien montée ; mais elle était dépourvue de ce qui était essentiel, car elle était complètement incapable d'entrer en campagne. L'artillerie était composée d'hommes forts et vigoureux ; mais elle manquait d'officiers et surtout de sous-officiers, et n'avait aucune idée, ni de la théorie ni de la pratique de la manœuvre des pièces. Il n'y avait pas de corps d'intendance ; on était dépourvu d'hôpitaux, de convois et de réserve ; enfin toute l'armée était dans un état bien différent de celui de l'armée ennemie. Cette situation déplorable continua jusqu'au désastre de Louvain ; on reconnut alors la nécessité d'adopter un système différent : la presse et la tribune gardèrent le silence ou prêtèrent leur appui au gouvernement pour faire avancer la réorganisation de l'armée (Les débuts des chambres belges prouvent qu'elles ne sont pas encore revenues de leurs habitudes d'exagération. Dans la discussion qui eut lieu dans la séance fin 24 mars 1834, par suite de l'altitude menaçante qu'avait prise la Hollande, dans le Brabant septentrional, un membre s'exprimait ainsi : « Ce n'était pas le courage qui nous manquait au mois d'août 1831, car chaque fois que les Belges se sont mesurés avec les Hollandais, ils les ont battus ! ! Je connais un major qui, à la tête de 400 hommes, a repoussé et mis en déroute, un corps de 10,000 Hollandais» ! Cela fut dit et écouté, avec une imperturbable gravité).

(page 262) Tel fut l'état militaire de la Belgique pendant la première année qui suivit la révolution, état qui était loin de répondre à la position stratégique du pays (si éminemment désavantageuse relativement à la Hollande) et aux dépenses qui furent faites avec tant de prodigalité. Pour se convaincre des dilapidations qui avaient lieu alors, il suffit de jeter un coup d'œil sur les ressources pécuniaires du gouvernement provisoire et sur les moyens qu'il employa pour satisfaire aux exigences de la crise d'alors.

Sous l'ancien gouvernement, les provinces méridionales étaient imposées dans la proportion des seize trente-unièmes de la totalité des contributions du royaume des Pays-Bas. Ainsi, le budget des voies et moyens s'élevant à la somme totale de 75,000,000 fl., la Belgique ayant une population de 3,900.000 habitants payait 40,000,000 fl., tandis que la Hollande, dont la population n'était pas de plus de 2,100,000 habitants, ne payait que 35,000,000 fl. Mais cette répartition était basée (page 263) sur la richesse comparative des deux pays, et non sur la population. Les grandes richesses de la Hollande provenaient de son commerce, celles de la Belgique de son agriculture. Les villes de la Hollandecontribuaient aux charges publiques dans une proportion plus considérable que celles de la Belgique ayant une population égale ; et quoique ce dernier pays fût bien au-dessus de l'autre sous le rapport des richesses agricoles, la balance n'en penchait pas moins en faveur de la Hollande. Quelques parties de la province de Na- muret une grande partie de celle du Luxembourg, sont si arides que le faible revenu qu'elles produisent est loin de répondre aux contributions qu'elles paient. Le cens électoral, dans ces provinces, est de 20 fl., tandis qu'il est de 30 dans les Flandres. Cela suffit pour prouver que les provinces de Namur et du Luxembourg ne peuvent pas entrer en parallèle avec les autres.

Le gouvernement provisoire, en entrant en fonctions, trouva Je trésor public presque vide et fut contraint de demander une avance à la banque, qui lui en fit une de 600,000 fl. Mais comme on se trouvait au commencement du dernier trimestre de l'année financière, et que les contributions avaient été payées avec la plus grande ponctualité, le trésor public fut bientôt en état de faire face aux demandes les plus pressantes. Les voies et moyens, quoique augmentés de 20 centimes (page 264) additionnels à la contribution foncière, ne pouvaient parer aux embarras toujours croissants de la crise financière ; il était donc nécessaire de recourir à d'autres mesures (Le système de finance hollandais était maintenu et existe encore, sauf les modifications résultant de l'abolition de quelques abus). Marcher avec les ressources ordinaires était chose impossible. Le seul moyen de se créer les ressources dont on avait besoin était donc d'autoriser un emprunt national et dans le cas où ce moyen échouerait, de décréter la perception d'un impôt extraordinaire. On tenta un emprunt forcé par un arrêté du 22 octobre, mais il ne produisit pas plus d'un demi-million, indépendamment des 380,000 fr. de dons volontaires. On décréta aussi une contribution extraordinaire de 25,000,000 en octobre, et de 21,000,000, dans le mois de mars suivant (L'emprunt forcé, levé au moyen de la perception d'une somme double des contributions directes, fut remboursé avec un intérêt de 4 p c. en 1832 et 1833).

 Telles sont les ressources financières que l'on créa à cette époque.

Le spectacle d'une nation qui sortait à peine d'une révolution, ou plutôt qui se trouvait encore dans la crise révolutionnaire est l'étude la plus instructive à laquelle puisse se livrer un philosophe ou un économiste politique. C'est ainsi que la Belgique présenta une série continuelle d'épisodes du plus haut intérêt, non seulement dans les questions de politique étrangère qui se sont liées à ses destinées, mais dans les divers événements intérieurs qui ont fait ressortir le caractère de ce peuple et les droits qu'il a à l'estime des autres nations. Quoique la situation de la Belgique ait été souvent dépeinte à l'étranger avec exagération et mauvaise foi, nous devons reconnaître que, durant la première année qui suivit la révolution, elle fut plongée dans un état d'effervescence qui, indépendamment des résultats dangereux qu'il pouvait avoir pour l'Europe, menaçait ses propres cités des plus graves désordres. Outre les républicains, dont les efforts tendirent constamment à la destruction de tout ordre social au dedans et au dehors, et dont les intrigues étaient encouragées par le général Lamarque, Odilon-Barrot et quelques autres membres du parti du mouvement en France, trois grandes factions divisaient le pays. C'étaient : les indépendants, les réunionistes, dont quelques-uns étaient républicains, et les orangistes.

Le premier de ces partis était le plus puissant ; ses doctrines étaient défendues par les membres les plus éclairés et les plus profonds politiques des deux chambres, appuyées par les journaux les plus répandus et par le parti catholique, dont l'immense influence suffisait pour faire prévaloir tout (page 266) système pour lequel il se serait déclaré. Les membres des deux chambres qui ont défendu avec le plus de constance et de talent les principes de l'indépendance, sont MM. Lebeau, Van de Weyer, de Muelenaere et Nothomb. Ils doivent être considérés comme les auteurs de ce système de politique, auquel l'Europe a dû le maintien de la paix générale, et la Belgique l'affermissement de sa nationalité. Ils ont aussi beaucoup contribué à changer ce système diplomatique, exclusivement français et essentiellement anti-anglais, qui contribuait tant à grossir les difficultés des négociations et les embarras de la position de lord Ponsonby (C'est parce que les principes de quelques-uns de ses collègues étaient essentiellement français, que M. Van de Weyer donna sa démission de ministre des affaires étrangères, en avril 1831, bien déterminé à se séparer entièrement d'un système qui compromettait la paix de l'Europe et l'indépendance de son pays. Il y avait autant de politique que de patriotisme dans une telle conduite. (Noie de l’auteur anglais). Cette note de l'auteur anglais est fondée sur des informations inexactes. M. Van de Weyer ne donna pas sa démission de ministre des affaires étrangères, en avril 1831, mais il tomba, dans les derniers jours de mars, avec tout le ministère connu sous le nom de premier ministère du régent. Cette administration se retira engager des négociations pour donner un roi à la Belgique. Quellequ'ait été l'opinion de M. Van de Weyer, on ne peut donc dire qu'il donna sa démission à cause des sentiments essentiellement français de ses collègues. S'il avait eu manifesté des sentiments tels que l'auteur les lui attribue, il n'aurait pas été repoussé de la composition du deuxième ministère du régent, formé à la fin de mars, malgré le désir qu'il témoigna d'y conserver son portefeuille, désir fortement appuyé par le régent ; car le ministère qui a ouvert la négociation relative au prince Léopold de Saxe-Cobourg, et qui ne s'est retiré qu'après l'avoir en quelque sorte assis sur le trône, était composé en presque totalité d'hommes dont la volonté bien connue était de consacrer au plutôt la nationalité et l'indépendance de la Belgique, pour éviter qu'elle ne continuât à demeurer la pomme de discorde entre les puissances intéressées, et que sa situation si précaire jusqu'alors ne provoquât une guerre générale qui aurait sans aucun doute compromis son indépendance et perdu la révolution. (Note de l'Éditeur belge)). L'habileté avec laquelle ce diplomate a (page 267) profité de cet heureux changement de politique, a été très utile à la Belgique et a dû lui prouver que son existence comme nation dépendait de la conformité de politique et de la sincérité de l'union entre la France et l'Angleterre. Car il faudrait que les Belges fussent aveugles pour ne pas voir que, sans un parfait accord entre la France et l'Angleterre, la Belgique aurait été pour la France ou pour toute autre puissance, un accroissement territorial.

Les réunionistes savaient tous cela ; et tous leurs efforts tendaient à faire naître des rivalités entre les deux cabinets et les agents diplomatiques, et à (page 268) entretenir cette soif d'agrandissement et de conquête, dont ils savaient que le comte Sébastiani était dévoré, et dont le prince Talleyrand lui-même n'était pas tout à fait exempt. Quoique l'immense prépondérance des théories monarchiques sur toutes les autres, paralysât complètement les efforts des républicains, quoique les réunionistes fussent en très petit nombre, comme ils le sont encore maintenant, cependant ces deux factions ne laissaient pas que de causer de grands embarras. Les uns attiraient dans le pays grand nombre d'individus sans ressources, membres de la Société des Droits de l'Homme et autres associations politiques ; les autres poussaient sans cesse le cabinet français à s'écarter de cette politique modérée commencée par Lafitte et continuée franchement par Casimir Périer (Ces passages ont été écrits longtemps avant les déplorables scènes dont Bruxelles a été le théâtre en avril 1834. (Note du l'Éditeur anglais.))

 Les réunionistes ne cherchaient pas moins que les orangistes à troubler la paix de l'Europe. En effet, c'était à cela qu'ils tendaient, en conseillant sans cesse l'intervention armée, en fomentant des complots et des conspirations parmi le peuple, en propageant les mécontentements, et en répandant la confusion dans l'armée. C'est ainsi qu'ils excitaient des horribles scènes de pillage (page 269) qui ont si souvent désolé la capitale et les villes de province, scènes dans lesquelles les orangistes n'eurent jamais d'autre rôle que celui de victimes.

La principale barrière élevée contre les efforts des orangistes, fut l'association nationale dont faisaient partie un grand nombre d'officiers et la majorité des fonctionnaires publics résidant dans la capitale. Ce dangereux imperium inimperio, dont le pouvoir était égal sinon supérieur à celui du gouvernement, exerçait sur l'esprit public une espèce de terreur inquisitoriale, et étendait sa domination sur tout le pays. Telle était son influence qu'elle agissait sur le congrès même, entravait la marche du gouvernement et même souvent mettait la vie et les propriétés des citoyens à la merci de la populace, en excitant des actes de violence et d'outrage, qui répandaient la consternation dans le pays.

« Les rapports du Hainaut (disait le Courrier Belge, dans un article d'une date plus récente, mais qui s'applique parfaitement à l'époque dont nous nous occupons) sont des plus alarmants. Il se manifeste des symptômes d'anarchie et de désorganisation, qui paraissent se lier à de noirs complots et à de criminelles actions (Allusion aux prétendues intrigues des orangistes pour exciter des désordres, lorsque, dans le fait, ils n'en furent jamais que les victimes). Ici ce (page 270) ne sont pas des ennemis que l'on combat, ce sont de paisibles citoyens que l'on dépouille, ce sont des frères que l'on ruine et que l'on massacre. Là des négociants ou des manufacturiers respectables, qui répandent autour d'eux l'abondance et la civilisation, sont pillés par une populace effrénée. De riches fabriques, qui font la gloire et la prospérité de notre beau pays, sont saccagées et dévastées par des hordes de malfaiteurs ; et nous sommes dans la nécessité de mettre nos propres cités en état de siège (comme cela est arrivé à Gand), afin de nous protéger contre des ennemis intérieurs, plus barbares que des soldats hollandais.

La seule apologie que l'on puisse faire d'une révolution, c'est de dire qu'elle est le résultat non du despotisme, mais de la plus insupportable tyrannie, de la violation des droits de citoyen, et d'une soif générale d'améliorations constitutionnelles, fondées sur l'intérêt de l'ordre social, la civilisation et sur une liberté raisonnable. Car le gouvernement doux et paternel de la Prusse est la preuve que les sujets d'un roi absolu peuvent jouir de tous les bienfaits que peut offrir la monarchie constitutionnelle la plus libérale. Mais les révolutions sont horribles, quand elles se présentent escortées de la violence et de l'outrage, ruinant de paisibles industriels, et foulant aux pieds la loi et la justice. Lorsque la guerre civile, (page 271) l'anarchie et le pillage sont les résultats des changements politiques (comme cela arrive malheureusement dans toutes les révolutions), lorsque la terreur règne au nom de la liberté, alors l'esclavage, sous le gouvernement le plus despotique, est mille fois préférable à ces tristes époques. De telles horreurs sont les conséquences inévitables de l'établissement des associations politiques dont les actes échappent à tout contrôle. Quel que soit leur nom, ces sociétés sont le malheur du pays où elles existent. Quel que soit leur but apparent, leur véritable objet est toujours non de maintenir, mais de détruire. Elles veulent faire triompher l'action des masses, en d'autres termes, substituer l'argument de la force à celui de la raison et de la loi. Les associations et la légalité sont incompatibles. L'exemple de la France, qui, après deux révolutions, en redoute une troisième, a constaté cette vérité.

« Les associations politiques (disait un éloquent orateur français), telles que nous les entendons, telles qu'elles existent parmi nous, forment une cité dans la cité, un gouvernement dans le gouvernement, s'appelant elles-mêmes république dans le sein de la monarchie, ayant leurs journaux, leur tribune, leur armée, leur diplomatie, déclarant la guerre, non seulement aux autorités constituées à l'intérieur, mais aux puissances étrangères, travaillant à étendre leur joug partout, (page 272) faussant nos institutions par leur seule existence, combattant la prospérité de tous leurs efforts, arrêtant les travaux de l'industrie, quand ils sont si nécessaires à leur propre existence et à notre prospérité ; toujours prêts à nous mettre en guerre avec nos voisins, malgré nos efforts pour maintenir la paix, et néanmoins nous déconsidérant aux yeux de l'Europe, dont ils excitent la défiance par ce schisme dans l'unité nationale ; de telles associations constituent une anomalie monstrueuse, incompatible avec l’existence nationale. La liberté qu'elles demandent n'est pas la liberté d'association, mais l'impunité pour conspirer, c'est-à-dire le pouvoir d'exécuter en plein jour, à haute voix, par dizaines et centaines de mille, avec la presse pour organe et la France pour théâtre, ce qui auparavant pouvait à peine être exécuté dans l'obscurité, en silence, par quelques conspirateurs timides, c'est-à-dire la bonne vieille anarchie de 1793, anarchie de pur sang ! » (Discours prononcé par M. de Salvandy à la chambre des députés de France, le 25 mars 1835, dans la discussion de la loi contre les associations).

Ce tableau des sociétés politiques, en France, est applicable sur une plus petite échelle à celle de la Belgique. Heureusement, le bon sens de la nation en fait justice, sans l'aide d'une intervention (page 273) légale. Le pays voit le danger de leur existence, et, en conséquence, elles tombent d'elles-mêmes à défaut de soutiens et d'aliments. Les chefs de ces associations, choisis parmi les patriotes les plus exaltés (car le titre de patriote est donné par opposition à celui d'orangiste, peu importe que l'on soit républicain, réunioniste ou indépendant), avaient fortement repoussé toute accusation de participation aux désordres qui affligèrent Bruxelles, Liége, Gand, Anvers et autres villes, spécialement pendant les mois de février et mars 1831. Il était évident cependant que ces désordres n'étaient pas un acte spontané du peuple, mais qu'ils avaient été excités et exécutés sous les yeux des associations dans la capitale, et organisés par des délégués dans les provinces ; par exemple, la dévastation de la maison de M. Mathieu à Bruxelles, qui eut lieu dans la nuit du 26 mars 1831, peut être offerte comme preuve du pouvoir de l'association, et suffit pour démontrer comment ces scènes malheureuses étaient organisées et exécutées en général.

Des complots contre-révolutionnaires réels ou imaginaires préoccupant sans cesse l'opinion publique, la fidélité des uns était mise en doute, tandis que des dénonciations accusant les autres de conspirer contre la cause nationale excitaient au plus haut point l'exaspération des chefs des associations politiques. Cependant, comme nulle (page 274) preuve évidente de trahison ne pouvait être donnée contre quelques personnes en particulier, la vengeance de l'association tombait sur ceux que leurs antécédents et leurs inclinations rendaient suspects. En conséquence, on avait pris la résolution (pour adopter l'expression banale du jour) de « réchauffer le patriotisme populaire par un acte qui, en inspirant une terreur salutaire, » pût servir de leçon aux autres. La victime était ordinairement un négociant riche qu'on supposait avoir fourni des fonds aux orangistes, et être un partisan zélé et actif du prince. Non seulement les projets de pillage étaient connus plusieurs heures à l'avance, et ouvertement discutés dans les rues, mais la populace, instrument de destruction, était réunie, payée et endoctrinée ; et toujours quelques-uns des membres influents de l'association se montraient pour applaudir au pillage. Les autorités étaient contraintes de servir d'accessoire indirect ; car lorsqu'on les informait que des désordres étaient médités, elles trouvaient convenable de ne pas s'opposer à ces « démonstrations des sentiments populaires » qu'elles déclaraient être un malheur, mais un malheur qui pouvait avoir d'heureuses conséquences. On disait qu'il était nécessaire de jeter la terreur dans les rangs des orangistes, et d'éviter ainsi les désastres qui arriveraient nécessairement si les machinations de ce parti n'étaient pas arrêtées. Une sorte de (page 275) pacte tacite existait en conséquence entre les autorités et les pillards, qui étaient assurés de l'impunité, pourvu que leurs excès restassent limités à l'exemple en question.

Cela étant arrêté, des émissaires étaient envoyés dans les villages environnants, pour réunir les plus mauvais sujets, en leur promettant une ample récompense pour leur perte de temps, et un pillage assuré sans aucun danger personnel ; en sorte que vers l'après-diner du jour choisi, des groupes d'étrangers, de mauvaise mine, étaient aperçus entrant en ville, et marchant aussitôt vers les points choisis comme lien de rendez-vous ; là on leur donnait à boire, on les animait par des chansons, et, lorsqu'ils avaient reçu de l'argent et les instructions nécessaires, ils se mettaient à l'œuvre, dans un effrayant état d'ivresse. Quand la nuit était venue, ils s'élançaient en avant, et, rejoints par un immense rassemblement de la populace, ils paradaient dans les rues, chantant, criant, vociférant : « A bas les orangistes ! » jusqu'à ce qu'enfin ils arrivassent auprès de la demeure de la victime désignée. En quelques secondes, les fenêtres et les portes étaient réduites en poussière, et la horde, se lançant dans l'intérieur, commençait à piller et à détruire. Les sucres, les cafés, les épiceries, les marchandises de prix, les meubles précieux, la vaisselle, le linge étaient, sans distinction, la proie sur laquelle se jetaient (page 276) la fureur et l'avidité des assaillants. Les rues voisines étaient littéralement jonchées de débris de marchandises. Des objets de literie, des meubles étaient emportés et vendus à vil prix par les pillards, ou conservés par eux pour leur usage. Après quelques heures de durée, lorsque toutes les marchandises et les meubles eurent été emportés ou détruits, les pillards traînèrent les voitures de M. Mathieu sur la place publique, où ils les brûlèrent, au milieu des cris de triomphe que poussaient ces brigands. Quelques-uns, dans une ivresse furieuse, grimpés sur l'impériale ou sur les sièges des voitures, faillirent périr dans les flammes. Tout se termina sans que la force année y apportât le moindre obstacle. Il est vrai que l'on battait la générale, qu'on rassemblait la garde civique, et qu'elle se mit en mouvement avec la résolution apparente de maintenir l'ordre ; mais aucun effort ne fut fait pour protéger la maison désignée à la dévastation, Il était évident que la garde civique croyait ce sacrifice nécessaire, et était résolue à permettre qu'il fût consommé.

L'œuvre de spoliation étant complet, et le dernier débris des équipages brûlés ayant disparu, par une transition aussi rapide qu'elle fut remarquable, la ville passa du désordre le plus affligeant à un calme profond. Longtemps avant la pointe du jour suivant, on ne rencontrait plus personne dans les rues ; de telle sorte que l'étranger (page 277) qui aurait traversé la ville n'aurait pu découvrir le moindre vestige des scènes qui venaient de se passer. La terreur et l'anxiété des habitants paisibles étaient néanmoins très grandes. Les portes et les fenêtres étaient fermées ; le silence régnait partout ; mais peu de personnes pouvaient dormir ; chacun savait qu'il pouvait devenir victime à son tour. Ceux spécialement qui se considéraient comme exposés à être accusés d'attachement à la famille de Nassau, tremblaient pour leur vie et leurs propriétés. Le calme de la nuit était redouté comme le précurseur d'une nouvelle tempête. Des rapports exagérés sur de nouveaux projets de désordres circulaient au dehors. On parlait de listes imaginaires de proscription, contenant les noms des citoyens les plus riches, ainsi que ceux de certains étrangers, parmi lesquels quelques Anglais qui avaient imprudemment exhalé leur haine contre la révolution. Car la plus grande partie des Anglais qui étaient demeurés à Bruxelles, rentiers ou négociants, n'avaient pas hésité à exprimer leurs vœux pour le retour du prince d'Orange. Quoique ces personnes, surtout les rentiers, eussent peu de propriétés exposées, et moins à craindre de la fureur populaire que les autres habitants de la capitale, ils n'étaient pas moins les premiers à répandre les bruits les plus exagérés et les plus alarmants, et à exprimer des craintes pour leur sûreté. L'association (page 278) exploitait adroitement ces bruits pour augmenter son influence sur l'esprit public : ce fut cette terreur, plus que toute autre chose, qui servit à paralyser tous les efforts des partisans du prince.

Cependant, à une exception près, la révolution belge n'a pas fourni un seul exemple qu'un étranger respectable ait été molesté pour ses opinions politiques. On peut citer contre ce que nous avançons, l'exemple du baron de Krudner. Mais nous observerons que ce diplomate russe parut à Bruxelles, au moment où les haines de parti étaient le plus exagérées, que son arrivée excita beaucoup de soupçons et de défiance, et qu'on l'avait vu constamment en communication avec les orangistes les plus ardents, qui l'entouraient sans cesse, et n'avaient ni la discrétion ni le tact suffisants pour garder leur secret et le sien. Les démarches du baron de Krudner étaient en conséquence surveillées ; deux espions suivaient ses pas et lisaient sa correspondance. Son but, ses intentions étaient bien connus, et comme son plan était d'employer tous les moyens possibles pour aider ceux qui songeaient à renverser le gouvernement existant, et qu'il n'était pas protégé par un caractère officiel ou reconnu, le gouvernement employa lui-même tous les moyens qui étaient à sa disposition, moyens que sanctionnait une loi despotique non abolie, et lui ordonna de (page 279) quitter le territoire dela Belgique dans un temps donné (En vertu de la fameuse loi du vendémiaire an VI).

 L'animosité des républicains et des réunionistes était également dirigée contre lord Ponsonby, pour l'appui qu'on supposait qu'il donnait aux orangistes. Une semblable mesure d'expulsion fut conseillée au gouvernement ; mais, quoiqu'un ou deux de ses membres fussent disposés à adopter cet avis impolitique, la majorité montra le danger d'insulter ainsi le gouvernement anglais, et ce projet fut abandonné. Ne renonçant pas cependant tout à fait au désir d'insulter l'envoyé britannique, trois ou quatre individus armés de pierres, et favorisés par la nuit, réussirent à briser quelques vitres de l'hôtel qu'il habitait. Lord Ponsonby traita sagement cet outrage, avec le mépris qu'il méritait, quoique ses auteurs et ses instigateurs lui fussent bien connus.

En retraçant ces circonstances, il est nécessaire de rappeler encore les difficultés et les embarras de la position de lord Ponsonby, de même que les préventions qui pesaient sur ses actes et les intentions de son gouvernement ; nous le devons d'autant plus que la coalition était composée de légitimistes et de républicains, coalition bien plus étrange encore que l'union des catholiques et des libéraux, avant la révolution, et qui n'épargnait nul effort, au moyen de la presse hollandaise, ou (page 280) des chambres belges pour avilir les uns et tourmenter les autres.

En parlant des efforts des orangistes, et du désir que les puissances conservaient de voir élire le prince d'Orange, nous avons démontré jusqu'où le gouvernement anglais était déterminé à porter son intervention, et que quelque ardent que fût son désir de voir l'adoption pacifique d'une mesure qui, à cette époque, eût concilié toutes les exigences des puissances étrangères, il était résolu de conserver strictement le système de non-intervention, et d'abandonner la solution des affaires à la décision du pays. Par la nature des instructions de son agent lord Palmerston, et par la déclaration franche et complète de lord Grey, à la chambre des lords, il est facile de prouver que ce système fut suivi avec bonne foi, en ce qui regarde le prince d'Orange et le prince Léopold, et de démontrer aussi que lord Ponsonby n'a jamais dévié à ses instructions. Peu de mots suffiront pour établir que les ressources physiques et morales du parti orangiste étaient bien au dessous du but auquel il se proposait d'arriver, et que ses projets ne pouvaient être encouragés au delà d'un certain temps, sans compromettre positivement la paix de l'Europe. En agissant ainsi, le gouvernement anglais aurait mérité les accusations de machiavélisme et de fausseté qu'on a portées contre lui.

(page 281) Mais le temps n'est pas encore venu où il peut être permis de lever le voile qui couvre ces transactions, en apparence mystérieuses, et toutefois si simples qu'elles ne demandent que quelques explications. De telles révélations seraient à la fois dangereuses et impolitiques. L'époque est trop récente, les passions trop excitées pour permettre de divulguer des vérités qui pourraient exposer des hommes respectables à la vengeance populaire, et réveiller les animosités et les jalousies de ceux qui se nomment eux-mêmes les hommes de la révolution contre ceux qui sont désignés comme les hommes du lendemain, ou qui, bien qu'entraînés dans la révolution, sont hostiles à ses principes, tout en ayant loyalement et franchement adopté ses conséquences (M. Legrelle, bourgmestre d'Anvers, un des plus honorables et des plus dévoués soutiens du gouvernement du roi Léopold, n'a pas hésité à déclarer devant les chambres « qu'il était l'ennemi des révolutionset des révolutionnaires. »)

 A une époque où le roi des Belges s'applique, avec sa sagacité politique, à fermer les yeux sur tout parti, autre que celui qui l'a appelé au trône, quand il fait tous ses efforts pour réunir les opinions différentes, et rallier tous les citoyens autour d'un centre commun, et leur inspirer des sentiments d'unité et de nationalité si essentiels à l'indépendance du pays, il serait criminel de (page 282) réveiller les passions endormies, en citant des noms propres, et pourtant, sans cela, il est impossible de vérifier les faits et de repousser ces accusations malveillantes, qui ont été si libéralement prodiguées au ministère de la Grande- Bretagne et à ses agents. C'est donc un devoir de laisser cette partie du sujet dans l'oubli, où il est déjà enveloppé. En outre, les actes du gouvernement britannique n'ont pas besoin d'être défendus ; basés qu'ils sont sur les principes les plus larges et les plus sains d'une politique régénérée, politique qui n'est pas renfermée dans l'intérêt exclusif de l'Angleterre, mais essentiellement libérale et européenne. Ayant pour objet le maintien de la paix, aussi longtemps que la paix sera compatible avec la dignité et l'honneur de la couronne britannique, ces actes parlent d'eux-mêmes. La continuation de la paix de l'Europe, la prospérité croissante et l'extension des franchises du peuple anglais, sont les nobles monuments que l'administration de lord Grey a élevés par sa politique intérieure et étrangère.

En ce qui regarde lord Ponsonby, on peut affirmer que la conviction d'avoir été de bonne foi et juste envers toutes les parties, d'avoir avec honneur, zèle et habileté rempli une mission délicate et difficile, doit le consoler des imputations dont il a été l'objet, de quelque source qu'elles soient venues. Le passage suivant, qui termine le (page 283) premier chapitre de l'Essai de M. Nolhomb, et dans lequel il parle de la mort du général Belliard, peut être cité pour prouver que les hommes les plus compétents pour juger la conduite de l'envoyé britannique, reconnaissent et apprécient son mérite : « Plus heureux que lord Ponsonby (dit l'auteur), le général Belliard n'a pas eu a se plaindre de l'ingratitude publique. La Belgique, reconnaissante de ses services, a promis de lui élever un monument, et c'est avec regret qu'elle s'est vue privée de ses cendres » (Le général Belliard, mort d'apoplexie, le 28 janvier 1832).

Une manière plus délicate et plus forte d'exprimer les sentiments qu'inspirent les services de lord Ponsonby ne pouvait être adoptée, qu'en faisant contraster les honneurs posthumes décernés à la mémoire du général français avec l'ingratitude dont a été l'objet son collègue anglais qui a pris part, avec tant de zèle et de cordialité, à ses travaux, et qui a marché d'accord avec lui dans toutes les occasions. La manière la plus frappante de mettre en relief le mérite d'un homme, c'est de déclarer qu'il a été victime de l'ingratitude.

Lord Ponsonby n'a jamais fait un secret de sa politique, qui était fondée sur les intentions les plus pures et les plus éclairées, relativement aux intérêts de l'Europe et à ceux de la Belgique. Son principal but était de maintenir la bonne (page 284) harmonie entre la Grande-Bretagne et les puissances, et surtout entre la France et la Grande- Bretagne. Il combattait pour la stabilité et la splendeur de la couronne de France ; mais il était opposé à tout agrandissement du territoire français. Il considérait le maintien de la paix générale comme essentielle aux intérêts de la Grande- Bretagne et au bien-être de toute l'Europe. Comme une restauration, ou même une quasi-restauration avait été reconnue impraticable, il travailla avec zèle à la consolidation de l'indépendance belge, sur des bases assez solides et assez avantageuses pour la rendre forte, prospère, et satisfaite de sa position, au point de la détacher de ses anciennes sympathies pour des nations étrangères, et en éveillant chez elle l'amour de la nationalité, substituer une barrière morale contre les prétentions des Etats voisins, au lieu de celle qui était fondée sur une union déclarée impossible par lord Aberdeen lui-même.

Aussi longtemps que lord Ponsonby a pensé qu'il était possible de rappeler le prince d'Orange, sans exciter une guerre étrangère ou la guerre civile, il se crut autorisé à appuyer les partisans et les défenseurs de cette combinaison. En agissant ainsi, il remplissait les intentions avouées de son gouvernement et celles des grandes puissances, excepté peut-être le vœu de la France, qui désirait secrètement un partage, jusqu'à l'époque (page 285) où l'élection de Léopold fit naître la possibilité d'une alliance par un mariage entre le roi des Belges et la fille aînée de Louis-Philippe. En agissant ainsi, lord Ponsonby ne dissimulait ni ses vues ni celles de son gouvernement, et ne négligea aucune occasion de soutenir la cause du prince, non avec ses adhérents, car cela eût été superflu, mais contre ses opposants, dont l'hostilité fut souvent heureusement désarmée par lui. Aussitôt que l'envoyé britannique découvrit la faute dans laquelle les orangistes voulaient l'entraîner, aussitôt qu'il put s'éclairer sur l'état des sentiments nationaux et qu'il eut reconnu qu'il avait été trompé sur les forces du parti du prince, que la force de ses partisans s'épuisait en paroles au lieu d'actions, et que sa cause était antipopulaire, que la presse et le public lui étaient irrévocablement opposés, et que s'il persistait plus longtemps dans ce projet, il attirerait les calamités intérieures et étrangères qu'il était si désireux d'éviter, alors et seulement alors il regarda comme un devoir impérieux d'éclairer la conférence sur le peu de fondement des espérances du prince, et sur la nécessité d'adopter une combinaison qui pût atteindre le même but, sans compromettre le repos de l'Europe, ou sans rendre les négociations interminables.

Le tact, la prudence et l'humanité déployés par lord Ponsonby, dans ces conjonctures difficiles, (page 286) furent plus qu'ordinaires ; car, en soutenant plus longtemps son premier plan, au lieu d'être utile au prince, il eût accompli le désir des anarchistes et des réunionistes. Après avoir inondé la Belgique du sang de ses citoyens, il l'eût jetée épuisée et mutilée dans les bras de la France, et occasionné une conflagration générale. Telles étaient (de l'opinion des principaux hommes d'Etat de l'Europe) les conséquences inévitables qu'aurait entraînées la persistance dans ses premiers projets. Que les réunionistes et le parti du mouvement, ou ceux dont les convulsions et les scènes sanglantes sont l'élément, soient irrités de la non-réussite de leurs projets, cela n'est pas douteux ; mais que les orangistes, dont la plus grande partie appartient à l'aristocratie héréditaire ou commerciale, soient assez aveugles pour ne point voir les maux incalculables qui en seraient résultés pour eux, c'est une preuve de l'ignorance où ils sont de leur propre position, sinon de leur indifférence égoïste pour le bien-être général. Indépendamment de tous motifs politiques, d'anciennes sympathies faisaient la défense de la cause du prince d'Orange une sorte d'obligation pour tous les Anglais. L'abandonner était chose douloureuse, le persécuter eût été bas et criminel. Lord Ponsonby était pénétré de cette vérité ; mais la nécessité était imminente, et il n'hésita pas à agir avec promptitude et franchise. La politique lui (page 287) indiquait ce changement, et l'humanité exigeait qu'il s'y déterminât promptement. Il ne put balancer un moment entre ses devoirs envers son pays et l'Europe, et la crainte d'attirer sur lui-même la haine des factions. Pour s'assurer le succès et empêcher les mécomptes diplomatiques, il faut savoir saisir promptement l'occasion et agir avec une inflexible énergie. LordPonsonby adopta cette maxime, et la paix fut maintenue.

Avec quelqu'amertume que les orangistes puissent déplorer la sévère nécessité qui amena le changement de vues de la conférence, ils sont les derniers qui aient le droit de la reprocher aux autres ; car il est incontestable que la diplomatie n'a abandonné leur cause, que lorsqu'ils l'eurent abandonnée eux-mêmes, alors que leur vie et leurs propriétés étaient vouées à la destruction, et que la tranquillité de l'Europe était sur le point de disparaître dans un abîme. Le démon de la guerre, d'une guerre d'opinions et de principes, brandissait déjà ses torches. La plus légère erreur pouvait, comme une étincelle, enflammer les matières combustibles, dont l'incendie eût entraîné des conséquences incalculables. C'est alors et seulement alors, que lord Ponsonby entra avec habileté et rapidité dans la seule voie qui pouvait concilier l'indépendance de la Belgique avec les exigences de la conférence, et, se servant adroitement des talents et de l'honorable courage de (page 288) M. Lebeau, il se dévoua au succès de cette combinaison, qui pouvait être regardée comme la dernière planche de salut pour la Belgique et la seule ancre qui pût préserver l'Europe du naufrage d'une guerre générale. Le publiciste éclairé que nous avons déjà cité, s'exprime ainsi sur ce point : « M. Lebeau trouva un auxiliaire sincère et dévoué dans un diplomate étranger (lord Ponsonby) qui, désespérant d'établir l'indépendance belge sous un prince de la dynastie hollandaise, embrassa avec ardeur une combinaison qui pouvait conserver la Belgique, comme une barrière contre la France, sans le secours de la restauration.

Si d'autres preuves devaient être données des vues et de la politique de la conférence et de son envoyé, on les trouverait dans les instructions du cabinet prussien, au baron Bulow : « Faire tout ce qu'il est possible pour ramener la Belgique sous le sceptre du roi Guillaume (disait le ministre des affaires étrangères de Prusse au ministre plénipotentiaire de cette puissance à Londres). Mais, si l'on ne peut y réussir, tâcher de l'ériger en royaume indépendant sous le prince d'Orange, et si cette combinaison manque encore, consentir alors à ce que Léopold soit roi des Belges. Car, par ses qualités personnelles et sa position à l'égard des grandes puissances, ce prince offre les garanties les plus sûres et les plus nécessaires (pour le (page 289) maintien de la paix) « (Extrait d'un opuscule intitulé : « Noch ein wort ûber die Belgisch-Hollandische Frache. » Hambourg, 1832. - Cette production est attribuée au baron Stockmar). » Dans un autre passage du même ouvrage (dont l'auteur est profondément initié dans tous les secrets et les mystères de ces négociations), le point de vue d'urgence sous lequel les plénipotentiaires considéraient la question est pleinement démontré : « Deux jours avant le départ de Léopold pour Bruxelles, avant le retour du baron de Wessenberg, qui avait été envoyé à La Haye pour engager le roi des Pays-Bas à accepter les 18 articles, tous les membres de la conférence se rendirent à Marlborough- House et déclarèrent unanimement au prince que son acceptation du trône de la Belgique était le seul moyen de tirer l'Europe des embarras immenses dans lesquels elle était plongée et de conserver la paix qui serait infailliblement compromise par son refus. »

Les véritables motifs de l'animosité des orangistes, des réunionistes et du parti du mouvement contre le gouvernement anglais, peuvent se résumer en peu de mots. Les premiers, sans le moindre égard à l'état politique et moral de l'Europe, rêvaient ardemment une restauration, ou même une quasi- restauration ; peu leur importait qu'elle fût le résultat d'une invasion étrangère ou d'une (page 290) commotion intérieure, non par un attachement direct à la dynastie, mais dans l'espoir de recouvrer ce qu'ils avaient perdu ou d'augmenter ce qu'ils avaient déjà gagné par la révolution. Ainsi, par exemple, le baron Vander Smissen, Grégoire, Borremans et plusieurs autres avaient gagné, par les événements contre lesquels ils conspiraient alors, leur rang et leur fortune. Les réunionistes, indifférents aux conséquences générales, calculaient avec égoïsme les avantages qui pouvaient résulter pour eux-mêmes par la réunion à la France, et fermaient les yeux sur les malheurs qu'ils auraient attirés sur le reste de leurs concitoyens, par suite de la guerre générale, qui devait nécessairement suivre toute tentative directe de réunion (La ville de Verviers, célèbre par ses manufactures de draps, présenta au congrès, le 29 décembre 1830, une pétition pour obtenir la réunion à la France. Le Courrier Belge du 12 janvier 1831 parle ainsi de cet acte : « Nous ne contestons pas aux pétitionnaires le droit d'émettre librement leurs opinions. Mais tout Belge peut se réserver le droit d'apprécier et de juger cette demande et de condamner comme mauvais citoyens, ceux qui ne savent pas faire le sacrifice temporaire de quelques intérêts commerciaux, en faveur de la tranquillité future et de l'indépendance de notre pays. » Il ajoutait plus loin : « Malheureux peuple ! c'est ainsi que quelques égoïstes, dans l'espoir de vendre un peu plus cher, pendant quelque temps, du drap, du calicot, quelques quintaux de fer ou de houille, veulent nous livrer comme un vil troupeau ! »). (page 291) Le parti du mouvement, qui fut pendant un moment le plus dangereux, n'avait d'autre but que l'anarchie et la confusion. N'ayant rien gagné par la révolution, il désirait exciter une commotion universelle, qui pût l'amener au pouvoir ou entraîner l'Europe avec lui-même dans un effroyable abîme. La politique prudente et courageuse de M. Lebeau et de ses collègues, secondés par lord Ponsonby, détruisit les espérances de toutes ces factions, et sauva l'Europe. Forts de leurs convictions, ayant été les principaux auteurs de cette grande et heureuse conception, lord Ponsonby et ceux qui l'ont exécutée avec lui, peuvent dédaigner les calomnies dont ils sont l'objet. La postérité impartiale leur rendra une justice, que leur refuseront peut-être les préventions de leurs contemporains ; c'est le sort ordinaire de tout ce qui est bon et sage.

Après une convulsion aussi violente que celle qui a eu lieu en Belgique, convulsion qui avait totalement renversé les institutions existantes, on pouvait penser que tout le système social serait détruit jusque dans ses fondements, que la nation, plongée dans un état alarmant de langueur commerciale et de découragement moral, serait encore tourmentée par des divisions intestines et en proie à toutes les incertitudes des combats politiques, et que la misère s'étendrait parmi ces classes qui, vivant au jour le jour du travail de leurs (page 292) mains, tirent leur existence des spéculations commerciales et des besoins du luxe de l'aristocratie. Il exista, en effet, une assez grande misère ; et cependant, quelque incroyable que cela puisse paraître, cette misère même forma une des ressources auxiliaires des factions extrêmes, qui s'en servaient comme d'un moyen pour stimuler les masses à épouser leur cause. Les uns soutenaient que la stagnation de l'industrie et des affaires deviendrait bientôt si insupportable, et le mécontentement général si intense qu'ils rendraient indispensable le retour de l'ancien gouvernement ; tandis que les autres, spéculant sur l'ignorance et les passions de la multitude, calculaient qu'il leur serait encore plus facile de l'entraîner au désordre, quand elle serait exaspérée par la misère résultant du manque de travail.

Mais, comme cela arrive souvent dans les malheurs publies et privés, ceux qui souffraient le plus n'étaient pas ceux qui criaient le plus haut. Car les pertes qui frappaient les marchands et les maîtres d'atelier, retombaient sur les artisans et les ouvriers, qui supportaient leurs privations avec une patience exemplaire. Aussi, pendant toute la révolution, on peut dire que ce sont les hommes de ces classes qui ont montré le plus d'abnégation et de patriotisme. Instruments dans les mains des autres, ils versèrent leur sang et subirent toutes les privations, sans la plus légère espérance de (page 293) compensation et d'amélioration. L'aristocratie et les propriétaires, à l'exception de quelques propriétaires de forêts, qui tiraient leur principal revenu des fournitures qu'ils faisaient aux forges de Namur, de Liége et du Luxembourg, souffrirent très peu, et pourtant ils se plaignaient le plus fort ; la vente des produits de l'agriculture se faisait mieux que les années précédentes. En conséquence, le prix des grains, du bétail et des fourrages, ainsi que de la main d'œuvre, augmenta considérablement ; de sorte que le producteur s'enrichissait, tandis que le consommateur seul souffrait. C'est un fait notoire, que telle était l'amélioration de la condition des fermiers, telle était la quantité des demandes et, par une heureuse coïncidence, celle des produits, que plusieurs propriétaires qui, depuis deux ou trois ans, n'avaient pas touché le montant de leurs fermages, reçurent tout d'un coup tout l'arriéré qui leur était dû ; en sorte qu'à mesure que le commerce et la fabrique souffraient, la valeur des biens-fonds augmentait ; car ceux qui, dans d'autres circonstances, eussent placé leurs capitaux dans des spéculations commerciales, les employaient de préférence à des achats de terres.

Les effets de la révolution furent donc à peine ressentis par l'agriculture. Tout le poids en retombait malheureusement sur ceux qui contribuent, (page 294) pour la plus grande part, au bien-être des royaumes, c'est-à-dire sur les classes commerçantes. On commençait à s'apercevoir combien était factice la prospérité due au million de l'industrie. Les fabriques, les fourneaux, les machines à vapeur chômaient complètement, ou n'avaient plus qu'une demi-activité ; les produits, qui sous l'ancien gouvernement excédaient de beaucoup les véritables besoins des marchés, étaient absorbés alors par les besoins factices de la société de commerce. Il existait déjà néanmoins un excédant considérable, qu'il eût été imprudent d'augmenter. Il devint donc indispensable de réduire la fabrication. Ainsi, parmi tant d'autres, un fabricant entreprenant, M. John Cockerill, dont les magnifiques établissements de Seraing, près de Liége, font l'admiration de tous les étrangers, en était réduit à une grande détresse, et il fut obligé de renvoyer la plus grande partie de ses ouvriers, qui étaient, au moment de la révolution, au nombre de 2,500. Des centaines d'ouvriers de Gand, Tournay, Liége, Namur et Bruxelles, se trouvaient aussi sans occupation, et leurs familles obligées de recourir à la charité publique. Les immenses demandes de produits de l'agriculture donnèrent de l'ouvrage à quelques-uns, tandis que le service militaire devint une ressource pour les autres ; mais cela ne pouvait produire qu'un allégement insuffisant, dans un pays où les fabriques de (page 295) coton seules employaient auparavant 250,000 ouvriers (Pétition des fabricants de coton au roi Léopold, 18 janvier 1834).

La misère était grande, l'avenir effrayant, le danger imminent ; toutefois, par l'anomalie la plus extraordinaire, les crimes auxquels les malheureux sont poussés par le besoin et par les cris de leurs enfants mourants de faim et de froid n'étaient pas sensiblement augmentés ; et ils ne furent pas en proportion des souffrances des classes inférieures dans les villes manufacturières. Il est digne de remarque que le nombre des crimes, commis pendant les six premiers mois de la révolution, fut moindre que ceux qui avaient eu lieu pendant le même espace de temps, à une période antérieure donnée. La stagnation du commerce était ruineuse pour les marchands en général, et la dislocation de la société anéantissait, pour ainsi dire, le commerce de détail dans la capitale. Du grand nombre de ceux qui auparavant vivaient en grande partie des dépenses de la cour, de l'aristocratie et de la masse d'étrangers, surtout des Anglais qui se trouvaient à Bruxelles, étaient obligés d'abandonner leurs magasins et de vivre de leur capital. Quelque étrange cependant que cela puisse paraître, quelles que fussent les raisons de ces classes nombreuses d'abhorrer la (page 296)révolution et quel que fût leur intérêt à désirer une restauration, à aucune époque, les chefs du parti du prince d'Orange ne purent les amener à une coopération active, soit qu'ils craignissent les vengeances de l'Association, ou que leur amour de l'indépendance nationale fût assez fort pour leur faire oublier leurs intérêts privés. Que leurs vœux secrets et personnels fussent généralement favorables au prince d'Orange, cela ne peut être contesté ; et néanmoins, il fut impossible de les amener à exprimer un désir collectif, soit en élisant des candidats orangistes au congrès, soit en se prononçant ouvertement pour la cause du prince ; ils prévoyaient sagement que des scènes de confusion résulteraient de toute démonstration en faveur de la dynastie déchue. Six mois d'expérience leur avaient fait apprécier les tristes résultats des commotions civiles ; tout ce qu'ils désiraient était le retour de la tranquillité, sans laquelle il n'y a point de commerce.

Nous avons dit que les factions, c'est-à-dire les orangistes et le parti du mouvement, regardaient la misère du peuple comme un auxiliaire de leur cause : « Tous les moyens sont bons, dans les temps de révolution. Peu importe le levier, pourvu qu'il produise l'impulsion désirée ! » Telle est la maxime des agitateurs de tous les pays. Qu'ils aient compté sur une telle assurance, cela ne doit point surprendre ; mais attribuer une politique si (page 297) machiavélique et si égoïste aux familles orangistes, est une assertion que l'on ne peut soutenir, à moins de la justifier par des preuves de la plus grande évidence.

Il est à peine nécessaire de dire que la plus grande partie des ouvriers et des classes indigentes dans toutes les capitales et les grandes villes, tirent leur existence des dépenses des gens riches et des besoins du luxe. Ce n'est pas tant les choses nécessaires que les superfluités de la vie qui fournissent la plus grande somme de prospérité aux artisans. L'aristocratie belge, dont la portion la plus riche, à peu d'exceptions près, appartient au parti orangiste, fut de tout temps remarquable par ses habitudes d'économie, par son amour de l'argent, par le peu de propension qu'elle a pour cette hospitalité franche et généreuse qui caractérise l'aristocratie de Paris, de Londres et des autres capitales. Plus occupés d'augmenter leur fortune, que de contribuer au plaisir de leurs égaux ou à la prospérité de leurs inférieurs, ils montraient une économie presque parcimonieuse, et ce n'était que rarement qu'on voyait régner chez eux le luxe et la profusion.

Cette disposition organique, espèce d'héritage moral, peut cependant être attribuée aux changements politiques continuels que le pays a subis, changements qui, en lui ravissant son nom et sa nationalité, ont détruit les sentiments d'unité et (page 298) de patriotisme, qui caractérisent si essentiellement les habitants de la vieille Néerlande. Alternativement appelés à subir le joug de l'Espagne, de l'Autriche, de la France et de la Hollande, exposés à tomber d'une domination sous une autre, selon l'issue des batailles, dont leurs domaines ont été trop souvent le théâtre, ayant constamment souffert dans le passé, et ayant peu d'espérance dans l'avenir, l'homogénéité et la confiance furent détruites parmi l'aristocratie, qui considérait la patrie seulement comme une caisse d'épargne, et se croyait nécessairement appelée à se garantir contre les tempêtes de la politique, comme le planteur indien contre celles des éléments. De sorte que cette économie, née d'abord des prévisions politiques, a fini par devenir un type national.

La révolution fournit à cette classe un admirable prétexte pour se livrer à ses habitudes naturelles d'économie ; en conséquence, elle produisit le double résultat d'augmenter leur fortune, tout en ajoutant à la misère et au mécontentement des classes inférieures et aux embarras des autorités locales, par la diminution des demandes de travail et du produit des octrois municipaux, dont une partie était consacrée au soulagement des pauvres. Pour mieux remplir ses vues, la plus grande partie de l'aristocratie se transporta dans les pays étrangers, ou se renferma dans ses châteaux, (page 299) tandis que ceux qui rentraient dans la capitale, tenant leurs portes fermées, habitant un coin de leurs hôtels, renvoyaient leurs équipages et la plus grande partie de leurs domestiques, et bornaient leur dépense au strict nécessaire.

On peut objecter que le temps n'était pas favorable au déploiement de la richesse et du luxe, et que, dans les commotions civiles, les hommes pouvant passer subitement de l'opulence à la gêne, il est nécessaire de songer au lendemain.

On a dit que le peuple, étant l'artisan de la révolution et de ses propres souffrances, n'avait pas le droit de réclamer l'appui de l'aristocratie, ou des personnes attachées à l'ancien gouvernement. Si en augmentant les privations temporaires des pauvres et des classes moyennes, on avait pu les amener à comparer l'aisance qu'ils avaient perdue avec les privations qu'ils enduraient, et les amener ainsi à se prononcer pour une restauration, ou pour le prince d'Orange, c'eût été procurer un immense avantage au pays, et remplir les vues de tous les cabinets de l'Europe. Cela peut être ; mais si les personnes qui font valoir ces arguments avaient étudié l'histoire des commotions populaires, ou même seulement la nature humaine, ils auraient découvert que les souffrances qui accompagnent généralement les guerres civiles et les désordres sociaux, ont (page 300) été beaucoup plutôt les causes des progrès de l'anarchie que d'un retour à l'ordre.

De même que ceux qui sont victimes de l'intempérance physique sont portés à s'y livrer de plus en plus comme à un soulagement de leurs peines, de même les classes inférieures, quand elles sont échauffées par les excès politiques, et qu'elles en ressentent les malheureux effets, sans en comprendre les causes et les conséquences, sont infiniment plus disposées à continuer leurs désordres qu'à revenir à la modération. La tendance des hommes au mal et à la destruction trouve un nouvel aliment dans leurs souffrances. Ainsi, au milieu du malaise général, le parti orangiste fut hors d'état, soit par l'or ou l'intrigue, d'exciter les masses en sa faveur, tandis que l'association patriotique trouva toujours en elles un instrument prêt soit à chercher à intimider le congrès par ses vociférations, soit à se livrer à quelque autre méfait utile à ses propres vues (Le pillage déplorable des orangistes du 6 avril 1834, et les désordres qui eurent lieu à Bruxelles, viennent à l'appui des observations ci-dessus).

Heureusement pour les orangistes (car leurs richesses et leur impopularité les eussent rendus les premières victimes), la patience du peuple et la charité publique prévinrent les malheurs que l'on pouvait redouter. Des dons volontaires, (page 301) s'élevant à une somme considérable, furent distribués par l'aristocratie patriote, par le clergé et par toutes les personnes auxquelles leurs moyens permettaient de venir au secours des malheureux. Des emprunts furent faits par les municipalités ; de l'emploi dans les travaux publics fut donné à tous les ouvriers sans ouvrage ; et ainsi la classe laborieuse trouva sa subsistance, et les malveillants perdirent tout prétexte pour se livrer au désordre. Une somme de plus 100,000 fl. fut ainsi dépensée par la régence de Bruxelles, pendant les premiers six mois de la révolution. Le vénérable M. Rouppe, bourgmestre de la ville, ainsi que plusieurs autres citoyens respectables, déployèrent, pendant cette crise, une grande philanthropie, et ce noble exemple ne fut pas perdu pour leurs concitoyens.

En traversant les riches et fertiles plaines de ce beau pays, auquel la Providence prodigue, depuis des siècles, ses trésors, comme une compensation des maux que lui infligeait l'ambition des hommes, le voyageur n'aurait découvert aucune trace de la tempête qui avait renversé le trône, ni même de cette guerre civile qui le ravageait encore, et le menaçait de plus grandes infortunes que celles qu'il avait supportées. Tout était calme, riche et, en apparence, prospère. Un air d'abondance et de bonheur régnait partout. Mais en atteignant la capitale, la scène changeait : Bruxelles (page 302) était encore debout dans toute la beauté pittoresque et gracieuse qui en fait une des cités les plus remarquables du continent. Mais l'immense changement, qui s'était opéré dans son état social, était sensible à tous les yeux. Un sentiment général d'anxiété et de manque de confiance se peignait sur toutes les figures. Le voisin se défiait de son voisin, l'ami de son ami. Chacun professait l'indépendance et le désintéressement, et toutefois la soif des places, la jalousie contre ceux qui les occupaient n'avaient jamais été plus loin.

Les rues étaient tristes et désertes ; les promenades publiques et les lieux ordinairement fréquentés étaient abandonnés ou animés par quelques groupes de politiques gesticulants. Les classes les plus riches semblaient avoir abandonné la ville, pour la livrer aux pauvres qui, par centaines, spécialement les femmes, mettaient les passants à contribution. Les hôtels des nobles étaient fermés, et des affiches, placées sur chaque porte, annonçaient qu'ils étaient vides ou à louer. Les fiacres traversaient çà et là les rues, mais on ne voyait plus une seule voiture de maître. L'herbe commençait à croître dans les places publiques, au centre desquelles on voyait des arbres de la liberté, d'une triste végétation, surmontés de chapeaux et de bannières en lambeaux, élevant leur tête flétrie. Il n'existait plus ni société ni cordialité ; tout était incertitude et alarmes ; des bruits (page 303) d'émeutes projetées inquiétaient chaque jour les citoyens tranquilles, que des cris et des vociférations troublaient dans leur repos des nuits. Les séances du congrès étaient souvent bruyantes et agitées : tantôt troublées par les murmures ou les applaudissements des tribunes ; tantôt interrompues par les déclamations exagérées des orateurs qui, pour fortifier leurs arguments, en appelaient quelquefois aux passions des spectateurs. Des agents des sociétés républicaines de Paris se mêlaient dans les groupes, menaçaient et insultaient les députés, dans la chambre et au dehors. Les affaires se faisaient, mais les marchandises des magasins manquaient d'éclat et de fraîcheur ; on n'achetait que le strict nécessaire, et rien de ce qui avait rapport au luxe et aux superfluités de la vie ; des emprunts forcés et des contributions pesaient sur les citoyens, dont les souffrances étaient encore augmentées par les logements militaires continuels. Bruxelles, par sa situation centrale, était un rendez-vous ou un lieu de passage pour les troupes. A peine se passait-il un jour sans que des officiers et des soldats, souvent exigeants et indisciplinés, ne fussent logés chez les habitants.

Les esprits étaient si complètement absorbés par les intérêts du jour, que tout sujet, excepté ceux qui avaient rapport à la politique, était exclu des conversations. Les arts, les sciences étaient négligés ; (page 304) on ne s'occupait plus d'autre littérature que de celle de la presse périodique. L'avidité avec laquelle les hommes songeaient à fortifier leurs espérances personnelles et leurs opinions, par celles de la presse quotidienne, n'était pas moins remarquable que l'immense influence dont jouissait cette dernière ; et toutefois une partie de ces journaux était rédigée et publiée par des étrangers qui, insouciants des vrais intérêts de la Belgique, avaient embrassé le journalisme comme une spéculation pécuniaire plutôt que politique. L'ascendant de ces journaux sur l'esprit public n'était pas moins préjudiciable qu'étendu ; car, pour un argument tendant au maintien de la paix, ou renfermant une idée juste sur les vrais principes de la politique européenne, cinquante étaient subversifs, visionnaires et, de tout point, opposés à ces maximes qui forment la base de l'ordre social. Les écrivains et les lecteurs, incapables de discerner l'usage de l'abus de la presse libre, tombaient dans les extrêmes les plus opposés d'une licence sans bornes, ou d'une excessive timidité. Les uns, sans frein légal et sans autre considération que la crainte d'un châtiment personnel, tombaient dans les derniers excès ; les autres, spécialement ceux qui étaient en place, peu accoutumés à ces attaques, qui sont si incessamment dirigées contre les hommes publics, en Angleterre, tremblaient constamment que leurs moindres paroles, leurs (page 305) moindres actions ne fussent mal interprétées, et de devenir l'objet de sarcasmes, de calomnies et peut-être de persécutions. A peine un homme public fut-il exempt de cette faiblesse, excepté M. Lebeau qui, du moment où il s'éleva au dessus du niveau commun politique, déploya le plus grand courage moral, et se montra tout à fait indiffèrent aux insultes et aux libelles qu'on lançait contre lui.

Les vices les plus saillants de la conduite des journalistes, en Belgique, était en premier lieu 1° d'entretenir l'idée erronée qu'une opposition systématique au gouvernement était nécessaire, pour prouver leur indépendance ; 2° l'oubli complet de leur position relativement aux autres Etats. Dans presque toutes les questions qui se liaient à la politique européenne, ils argumentaient comme si la Belgique avait plus d'importance que l'Europe entière. Ils traitaient les questions de territoire et de relations extérieures comme s'ils eussent été une puissance de premier ordre, et les autres nations un assemblage d'Etats faibles, destinés à recevoir des lois de leurs mains ; empressés de se voir admis comme membres de la grande famille européenne, ils repoussaient les maximes reconnues et adoptées par toutes les autres nations, comme condition nécessaire de leur coexistence. Ils déclaraient dégradant pour leur pays, ce que la Grande-Bretagne, (page 306) l'Autriche et la Prusse considéraient comme honorable pour elles-mêmes ; sans égard pour les intérêts qui n'étaient pas les leurs, ils rejetaient les moindres concessions qu'on leur demandait, tout en exigeant des autres des sacrifices, non comme concession, mais comme un droit ; oubliant leur faible nombre, leurs divisions intestines et leur manque des choses nécessaires même pour la défense, ils vantaient leur force, leur union, leur puissance d'attaque, et parlaient de batailles et de campagnes, comme si la grande armée avait été à leur disposition.

Il est vrai qu'ils tenaient la torche de la discorde, suspendue comme l'épée de Damoclès sur l'Europe, qu'ils pouvaient la plonger dans une guerre et contraindre la France à venir à leur aide ; mais ils oubliaient que le premier pas de ses armées les conduirait au sein de leur pays, qu'elles ne se porteraient sur le Rhin, qu'après l'avoir épuisé et que, vainqueurs ou vaincus, les résultats seraient également désastreux pour eux. La conséquence inévitable de la guerre aurait été un changement de domination ou un retour à celle qu'ils avaient si récemment secouée.

En parlant de l'état général de Bruxelles, à cette époque, il est nécessaire de dire quelques mots de la garde civique. Cette classe de citoyens armés reçut une organisation définitive par une loi du 31 décembre 1830, par laquelle (page 307) il était ordonné que toutes les personnes, sauf quelques exceptions, de l'âge de 20 à 50 ans inclusivement, seraient obligées à ce service, sous peine d'amende et d'autres pénalités. Elle était divisée en trois classes : la première, comprenant tous les célibataires et veufs, sans enfants, de l'âge de 20 à 31 ans, était sujette à être appelée à un service actif ; la seconde, consistant dans toutes les personnes de la même classe de l'âge de 31 à 50 ans, était destinée au service des garnisons ; et la troisième, comprenant tous les individus indistinctement entre 20 et 50, était exclusivement sédentaire. Dans le cas où elle eût été appelée, par une loi, au service actif, le premier ban était placé sur le même pied, quant à la solde et à la discipline, que l'armée de ligne ; les officiers et les sous-officiers, excepté les colonels, étaient élus par les gardes ; système convenable peut-être en temps de paix, mais très préjudiciable à la discipline, en temps de service actif.

Aucune occasion ne s'est offerte pour juger de l'utilité du premier ban de la garde civique, depuis qu'elle a été soumise à une organisation régulière ; car la loi qui la concerne, ne fut mise en vigueur qu'après l'invasion hollandaise. Mais il y a tout lieu de penser, qu'en cas de nécessité, elle ferait son devoir aussi bien que la troupe de ligne, à laquelle elle est généralement supérieure, pour la force des hommes, et peu (page 308) inférieure pour l'équipement et la discipline. Le danger d'employer des bandes désorganisées à tout autre service qu'à celui de la garde des localités, fut malheureusement prouvé par les désastres du mois d'août 1831. La confiance exagérée, placée dans cette espèce de forces, par quelques-uns des membres du congrès belge, ne prouvait que leur ignorance de la science militaire. Aucun sophisme, aucune théorie ne peuvent détruire les enseignements de l'expérience. L'histoire ancienne et moderne en fournit de nombreux exemples. Il est incontestable que, sans discipline, il ne peut exister d'unité, et que sans unité il n'y a point de force ni de victoire possible. La valeur, même la plus ardente, ne peut la remplacer. Chaque fois qu'une nation sera réduite à de telles légions, pour se défendre contre un ennemi bien organisé, son sort sera toujours celui de la Belgique en 1831. Quelques bataillons réguliers suffiront toujours pour renverser des hordes indisciplinées. D'un autre côté, si vous organisez les masses, si vous les payez comme la ligne, vous détruisez leur caractère civique et leur indépendance, pour les assimiler tout d'un coup aux armées régulières.

Pour la défense extérieure, les gardes nationales, dans leur forme primitive, sont inutiles, et leur utilité est même problématique pour assurer la paix intérieure. Sans contredit, les désordres (page 309) furent souvent empêchés en Belgique, pendant les six premiers mois de la révolution, par la fermeté de la milice bourgeoise, et il est incontestable que le repos de Paris a été maintenu, depuis la révolution de juillet, par la même classe de citoyens. Mais l'ordre qui peut être maintenu, peut aussi être troublé par ces mêmes moyens ; et la position d'un gouvernement ou d'une dynastie devient précaire et effrayante, quand son existence et même la sécurité des propriétés privées sont dans les mains du peuple armé. Une semblable dépendance est une espèce de despotisme militaire. La différence morale entre le soldat régulier et les gardes nationales, ayant les armes en main, est si faible qu'on peut attendre de l'une et de l'autre les mêmes effets. Réunissez les masses en bataillons ou en corps, et elles devront agir par une impulsion unanime, ou tomber dans une inextricable confusion. L'obéissance et la docilité temporaires doivent exister, quoiqu'elles n'aient ni discipline ni instruction ; et l'esprit de l'homme est si disposé à céder à l'enthousiasme de l'exemple, et à se laisser entraîner par la fascination qu'exercent les intelligences supérieures, que les soldats-citoyens peuvent devenir plus dangereux pour la liberté, guidés par ces personnes, que les soldats des armées régulières obéissant aux gouvernements absolus. Supposez qu'un chef ambitieux et capable, qu'il soit prince ou soldat de (page 310) fortune, gagne la confiance de ces bandes, il les convertira en instruments directs de despotisme. L'axiome vulgaire « qu'une demi-connaissance est une chose dangereuse » peut être applicable aux gardes nationales ; car, quand le peuple se fait législateur, les armes à la main, quand ceux qu'il serait le plus avantageux de retenir dans une complète ignorance de la science militaire et de l'immense puissance qui résulte de l'unité, sont initiés à la connaissance de leurs propres forces, et exercés aux moyens de les appliquer, le danger est imminent, non seulement pour les gouvernements, mais pour les libertés publiques. Placez des armes aux mains de toute la population mâle de Birmingham, Manchester et Glasgow ; enseignez-leur à serrer les rangs et à exécuter les manœuvres ; essayes la même expérience à Londres, et les associations des ouvriers (Trades unions) seront bientôt converties en puissance formidable capable de rendre tout gouvernement constitutionnel et toute autorité légale impossibles. Heureusement le temps est encore éloigné, il faut l'espérer, où ces innovations seront introduites dans la Grande-Bretagne.

**CHAPITRE NEUVIEME**

Les Belges décident qu'il sera procédé à l'élection du chef de l'Etat. - Le colonel Achille Murat. - Candidats au trône. - Les suffrages sont partages entre les ducs de Leuchtemberg et de Nemours. - Politique et intrigues du gouvernement français pour assurer l'élection du duc de Nemours. - Conduite de lord Ponsonby et de M. Bresson en cette occasion. - Lettres et notes du comte H. Sébastiani. - Le duc de Leuchtemberg, dont la candidature est accueillie favorablement par le peuple, est proposée par M. Lebeau et soixante-quinze députés. - Le marquis de la Woestine arrive à Bruxelles. - Le duc de Nemours est élu. - Une députation du congrès belge part pour Paris. - Louis-Philippe refusa la couronne offerte à son fils. - Mouvements orangistes. - Conspiration de Grégoire à Gand, déjouée par l'énergie de Van de Poel. - Acquittement de Grégoire. - Mort de Van Speyk.

(page 311) Il n'est rien peut-être dans toute l'histoire de ces temps, de plus remarquable que les circonstances qui accompagnèrent les efforts des Belges pour arriver à une solution sur la question de souveraineté. (page 312) Mais la nation était tellement convaincue de l'urgente nécessité de mettre fin aux intrigues et aux dissensions des factions, elle était si lasse de l'incertitude de sa position, et appréhendait tellement de tomber dans une anarchie complète, qu'elle applaudit unanimement à la résolution du congrès d'en venir à une prompte issue.

La diplomatie seule voyait avec peine cette détermination, et songeait à mettre des obstacles à une solution immédiate, mais par des motifs très différents, et qui faillirent interrompre cette bonne intelligence qui était le but avoué des grandes puissances. La Russie, en premier lieu, quoique à la veille de commencer cette guerre sanglante qui était destinée à river encore les chaînes de la malheureuse Pologne, n'abandonna jamais l'espoir d'une restauration hollandaise, et en conséquence ordonna à ses plénipotentiaires à Paris et à Londres d'employer tous les moyens possibles pour gagner du temps. L'Autriche et la Prusse, quoique plus sincères dans leurs intentions et plus intéressées au maintien de la paix, suivirent la même voie, jusqu’à ce qu'elles eussent reconnu que le succès était impossible, et qu'il était nécessaire de songer à des projets moins chimériques. En second lieu, l'Angleterre, quoique connaissant l'impossibilité même d'une restauration indirecte, penchait encore fortement pour la cause du prince d'Orange, et était en (page 313) conséquence opposée à une solution qui devait être fatale à son candidat favori. En troisième lieu, la situation de l'Europe était si critique, et l'espérance d'éviter la guerre si incertaine, que la France désirait un délai pour être prête à marcher au premier signal des hostilités, et se mettre en possession de ce que le parti du mouvement persistait à considérer comme ses frontières naturelles, sans s'embarrasser de négociations ou d'alliances et même de la nécessité de conquérir. Car il faut observer que, si la guerre eût éclaté avant l'élection d'un roi, et si les doctrines de la propagande, dont Lafayette, Lamarque et Mauguin étaient les apôtres, l'avait emporté sur le système pacifique adopté par Louis-Philippe, et si sagement soutenu par Casimir Périer et ses collègues ; le peuple belge se serait jeté de lui-même dans les bras de la France, et le désir d'une réunion, borné à certaines fractions isolées, serait devenu général et simultané. L'intérêt évident de la politique de la Grande-Bretagne et de la Prusse exigeait donc qu'elles accélérassent, loin de l'empêcher, l'élection du chef de l'état.

Cependant la difficulté ne consistait pas tant dans l'adoption de ce principe, que dans le choix de la personne destinée à monter sur le trône. Tous étaient unanimes sur le point d'exclusion, tandis qu'ils différaient sur le choix de la personne. L'élection la plus convenable pour tout (page 314) le pays, était sans aucun doute celle du prince Léopold de Saxe-Cobourg ; mais la Grande-Bretagne, par suite des motifs qui lui faisaient désirer un délai, décourageait toutes les ouvertures qui avaient rapport à ce prince, dont le nom avait déjà été suggéré à l'envoyé anglais à Bruxelles et à son gouvernement même. L'éloignement que les libéraux français éprouvaient pour l'Angleterre était également un obstacle à cette combinaison qui, dans le fait, fut sagement réservée pour une époque postérieure et plus propice.

Un pas immense avait cependant déjà été fait, pour conserver l'harmonie, par l'extension du veto d'exclusion non seulement « à tout prince des familles régnantes, dans les cinq états dont les représentants étaient assemblés à la conférence de Londres (Protocole (n° 14) du 1er février 1831), » mais au duc de Leuchtemberg (Auguste-Charles-Eugène Napoléon, fils d'Eugène de Beauharnais, né le 9 décembre 1810, mort prince de Portugal et époux de dona Maria, le 28 mars 1835). La parenté de ce dernier avec la famille de Napoléon était faite pour réveiller les intrigues des bonapartistes et pour remplir la Belgique des partisans d'une dynastie qui était loin d'avoir renoncé à ses prétentions au trône de France. Ainsi, les espérances de ce parti furent, à cette époque, si fortement excitées que même le colonel (page 315) Achille Murat, fils aîné du chevaleresque roi de Naples, quitta les États-Unis où il était retiré, pour tenter la fortune, en entrant au service belge. D'autres membres de la même famille tâchèrent aussi d'obtenir le rappel de la loi qui les bannit de la France, et manifestèrent l'intention de venir s'établir à Bruxelles. La ressemblance frappante qui existait entre le colonel Murat et l'empereur Napoléon (ressemblance qu'il cherchait à augmenter encore par la manière dont il s'habillait et par son attitude habituelle), son mérite non contesté, son courage, sa facilité extraordinaire pour parler presque toutes les langues modernes, étaient propres à produire beaucoup d'effet dans des temps de troubles. Mais la sympathie que le nom de Murat pouvait avoir éveillée dans le cœur de quelques vétérans et réfugiés italiens, ne trouvait pas d'écho dans le peuple ; et sa présence ayant excité les susceptibilités du gouvernement français, le colonel Murat se démit du titre de commandant d'une légion étrangère, qu'il avait eu pendant quelques semaines, et quitta le continent (Comme le colonel Murat n'arriva en Belgique qu'après l'élection du roi Léopold, on pourrait accuser l'auteur de commettre un anachronisme. Mais le but de l'arrivée de ce personnage n'en est pas moins réel ; le colonel Murat est depuis resté en Amérique, où il avait en dernier lieu exercé les fonctions modestes de maître de poste, dans une petite ville).

(page 316) Les remontrances ou les intrigues des différents cabinets furent cependant une barrière insuffisante contre l'impatience des Belges. En conséquence, le 19 janvier, après plusieurs jours de débats préparatoires sur la question d'urgence, le jour pour l'élection finale fut irrévocablement fixé par le congrès au 28. Dans la même séance, il fut résolu que la légation à Paris consulterait le cabinet français « sur différents points commerciaux et politiques qui avaient rapport au choix du chef de l'Etat, » tandis qu'une proposition semblable relative à la Grande-Bretagne fut rejetée assez lestement. Manque de courtoisie gratuit et impolitique envers l'Angleterre ; car, à moins de supposer les députés belges aveugles sur leur position réelle et leurs intérêts futurs, ils devaient comprendre que toute tentative, pour amener une rivalité entre le cabinet de St.-James et celui de Tuileries, devait leur être nuisible, et que l'existence et la consolidation de cette indépendance nationale, qu'ils paraissaient si jaloux d'obtenir, dépendaient du maintien d'un parfait accord entre l'Angleterre et la France. Détruire cette harmonie était le grand but de leurs adversaires. S'ils y fussent parvenus, la réunion ou la restauration étaient inévitables. Heureusement cependant, pour l'Europe et la Belgique, le pacte auquel les grandes puissances avaient concouru, pacte que M. Lebeau avait si justement nommé (page 317) « une conspiration vertueuse pour éviter la guerre, » contrebalançait puissamment les résolutions impolitiques des députés belges, qui pouvaient amener la rupture de la paix depuis qu'ils étaient décidés à ne consulter que leur propre inclination dans le choix d'un roi, en dépit des conseils de leurs amis et des avertissements de leurs ennemis.

A peine la question du choix du chef de l'Etat fut-elle sérieusement agitée, qu'une multitude de compétiteurs à la royauté se firent connaître du public. Les prétendants, dont les noms furent désignés à leur insu ou sans leur acquiescement, étaient presque aussi nombreux que les députés destinés à faire l'élection. La France, l'Italie, l'Allemagne et la Belgique fournissaient chacune leur contingent. Des pétitions furent présentées au congrès le 27 janvier, en faveur de La Fayette, Fabvier, Sébastiani, Chateaubriand, le prince de Carignan, l'archiduc Charles, Surlet de Choquier, Charles Rogier, Le Pape, Félix de Mérode, le prince Othon de Bavière, le duc Jean de Saxe, le prince de Salm, les ducs de Nemours et de Leuchtemberg, et même Louis-Philippe avec une vice-royauté. Indépendamment de ceux-ci les noms du duc de Lucques, du duc de Reichstadt et du prince de Capoue, frère du roi des Deux-Siciles, furent aussi mis en avant. Le choix de ce dernier fut sérieusement désiré par le cabinet (page 318) français, et même recommandé par le prince de Talleyrand. Mais la Belgique ne montra jamais la plus légère prédilection pour lui, et quoiqu'il n'y eût pas d'objection absolue de la part des grandes puissances, il possédait peu de ces qualités essentielles requises dans le dernier paragraphe du 12e protocole. Si les Belges eussent montré une tendance décidée à élire le prince Othon de Bavière, il est probable qu'il eût été reconnu aussitôt par l'Angleterre, la Prusse et la France, et qu'il eût obtenu la main de la princesse Marie, seconde fille de Louis-Philippe. Mais la jeunesse du prince, qui n'avait pas encore accompli sa 13e année, était un motif suffisant de rejet. Rien ne pouvait être plus impolitique que de placer un pays, sortant d'un état de guerre civile, sous le gouvernement d'un roi mineur, alors que l'expérience et l'énergie de l'âge mûr étaient si impérieusement nécessaires.

En même temps, tandis que les prétentions de quelques candidats populaires, spécialement du duc de Luchtemberg, étaient chaudement défendues par la presse quotidienne, il y avait, entre autres candidats, un prince d'une maison médiatisée insignifiante, le prince de Salm (Le prince Frédéric-Ernest-Othon-Philippe de Salm Kyrbourg, de Aahaus en Westphalie), qui tâcha d'attirer l'attention publique par des écrits et des (page 319) avertissements, affichés sur toutes les murailles, dans lesquels il offrait ses services, comme prince ayant toutes les qualités pour assurer l'indépendance et la prospérité des Belges, et leur réconciliation avec les grandes puissances. Mais, par une de ces contradictions capricieuses, qui empreignent d'un si singulier caractère les événements de cette époque, tout ce corps d'éphémères compétiteurs aux gloires orageuses de la royauté fut abandonné, au moment de l'élection, excepté les deux que les grandes puissances avaient expressément exclus. Alternative singulière ; car, comme M. Nothomb l'a justement observé : « le duc de Luchtemberg était essentiellement anti-français sans être européen, tandis que le duc de Nemours était si exclusivement français, qu'il était par cela même directement anti-européen. » L'un et l'autre avaient, en conséquence, été déclarés inadmissibles par la conférence, les Belges ne pouvaient pas l'ignorer ; car, quoique les protocoles du 1er et du 7 février soient postérieurs à l'élection, ils furent avertis des intentions des grandes puissances par M. Bresson, jusqu'à l'époque où il reçut des instructions pour encourager 1e choix du duc de Nemours. Le même fait leur avait aussi été certifié par lord Ponsonby, dès le premier moment où la question fut agitée, jusqu'à l'époque où le refus de Louis-Philippe ouvrit les yeux aux plus incrédules. Le langage de lord Ponsonby, (page 320) qui fut si mal interprété par les deux partis, n'avait jamais varié ; il fut toujours positivement négatif.

Le nom de l'archiduc Charles d'Autriche fut également mis en avant ; mais outre que ce prince tombait sous l'exclusion du 14e protocole, il n'était considéré que comme un manteau pour les partisans du prince d'Orange et pour ceux qui, étant intimement convaincus que les deux autres candidats n'accepteraient pas, ou ne seraient pas reconnus, votèrent en sa faveur, afin de diminuer le chiffre de la  majorité qui pouvait se prononcer pour l'un ou pour l'autre.

La combinaison en faveur du fils de l'illustre Eugène, fut en grande partie la création de M. Lebeau qui la proposa,. et fut soutenu par presque tous les libéraux modérés et ceux qu'on pouvait considérer comme les plus franchement attachés à l'indépendance du pays. Les réunionistes français, y compris le peu de républicains et une partie du parti catholique, se rallièrent autour du duc de Nemours, dont la souveraineté, si elle eût pu être compatible avec la paix, eût été l'équivalent d'une vice-royauté française, avec cette différence importante qu'au lieu d'admettre les Belges aux honneurs et aux avantages d'une incorporation avec la France, elle eût exposé la Belgique à se voir envahie par une multitude d'employés français et voir renaître ainsi un des (page 321) principaux griefs dont elle se plaignait sous le gouvernement hollandais.

A mesure que l'époque de l'élection approchait, la conduite du cabinet français, qui jusqu'alors avait été franche et honorable, donna lieu à de sévères critiques et fut, selon toute apparence, entachée d'un défaut de sincérité et d'un désir de manquer à ses promesses. Il fut accusé d'intriguer secrètement pour amener l'élection du duc de Nemours, tandis qu'il assurait solennellement aux grandes puissances et aux envoyés belges qu'il ne soutenait pas cette combinaison. Il refusa de souscrire au protocole relatif aux limites territoriales de ce pays dont il pouvait devenir possesseur par élection ou par une guerre, sous prétexte que la conférence était une médiation, et toutefois il intervint péremptoirement par son opposition à l'élection du candidat que le peuple affectionnait. Il désavouait toute vue d'agrandissement, et proclamait la plus grande sympathie pour la Belgique, tout en créant, de propos délibéré, des obstacles à la solution immédiate de la question, obstacles qui pouvaient amener l'anarchie, et jeter dans ses bras ce pays harassé et épuisé.

Quelques-unes de ces accusations étaient, sans aucun doute, fondées ; mais l'état critique de la France, à l'intérieur, doit être admis comme une excuse de sa conduite peu franche au dehors ; (page 322) on pourrait dire qu'elle vivait au jour le jour, et incertaine du lendemain. Dépendant de la force des événements, qui souvent dérangent les systèmes, et à la merci de la volonté populaire, qui le dominait presque, le gouvernement, balloté d'émeute en émeute, n'avait que des intervalles de vie, et, à moins que le trône de juillet n'eût porté l'abnégation jusqu'à l'imprudence, ou se fût résolu à suivre les destinées des doctrinaires, il était de son devoir de se préparer à ce système d'agression, qu'il aurait été infailliblement forcé de suivre, si le parti du mouvement eût pris le dessus. Il était évident que son but, en encourageant le choix du duc de Nemours, tout en donnant des assurances réitérées qu'il était opposé à cette élection, n'indiquait pas la volonté d'accepter ultérieurement, mais celle d'empêcher le succès du duc de Leuchtemberg, dont le voisinage était considéré comme dangereux pour le repos intérieur de la France et pour la consolidation de sa nouvelle dynastie. Dans la position où se trouvait le cabinet du Palais-Royal, et par suite de l'irrévocable détermination du roi de ne pas accepter la couronne pour son fils, l'élection doit être considérée comme un acte de politique adroite. Elle empêcha un mal grave et immédiat, et donna le temps de songer à une combinaison plus convenable, qui ne demandait pour réussir que d'être développée et sagement amenée.

(page 323) Par son refus d'adhérer au protocole du 27, sous le prétexte que la conférence était une médiation, et en même temps, en intervenant directement, en dénonçant l'élection du duc de Leuchtemberg comme un acte hostile envers la France, le gouvernement de ce pays tombait dans une contradiction évidente et coupable, mais fût demeuré neutre si les Belges, sourds aux avis et aux remontrances, n'eussent pas été menacés, le fils de Beauharnais eût été élu à une grande majorité. La France devait alors tirer l'épée ou subir le voisinage d'un roi, qui en ralliant autour de son trône les esprits mécontents de l'Europe, eût été un brandon perpétuel de discorde près de ses frontières, et, sans offrir la moindre garantie à l'Europe, une source de malaise et d'embarras, un instrument d'anarchie dans les mains des ennemis de l'intérieur et du dehors. Dans l'état social et moral où le pays se trouvait alors, il eût mieux valu pour Louis-Philippe abdiquer le trône ou jeter ses armées en Belgique que d'admettre le contact d'un si dangereux voisin. Les délais étaient sans doute périlleux ; l'anarchie pouvait et devait infailliblement suivre, si le temps se fût prolongé ; des projets de conquête et de partage peuvent même avoir existé. L'appât était tentant, et il était difficile d'y résister en dépit des immenses risques qu'il fallait courir. Les événements qui suivirent ont prouvé cependant que la profession (page 324) de foi du gouvernement français était sincère et honorable ; et comme, depuis, la Belgique a obtenu presque tout ce qu'elle était en droit de demander et que la France a coopéré avec zèle au maintien de la paix, il serait injuste d'inculper les motifs de son gouvernement.

En soutenant la cause de son candidat favori, son habile défenseur faisait observer que trois combinaisons seules étaient possibles, savoir : le prince d'Orange, le duc de Nemours et le duc de Leuchtemberg. « Le premier (disait-il), doit entraîner une guerre civile ; le second, une guerre générale et immédiate ; mais avec le troisième, la guerre est tout au plus probable. Deux causes peuvent néanmoins produire une conflagration immédiate ; l'une est certaine : c'est une union directe ou indirecte avec la France ; l'autre est problématique : ce serait une guerre entre les principes de liberté et ceux de l'absolutisme. » Faisant ainsi allusion à l'élection du duc de Leuchtemberg, en dépit des menaces faites par la France d'abandonner la cause de ce prince en la soumettant au droit d'intervention. En ce qui regardait le prince d'Orange, il n'était appuyé par aucun homme d'énergie ou de talent, tandis que toutes les forces de la révolution se ralliaient autour de ses compétiteurs, et, en ce qui avait un rapport direct ou indirect à l'union avec la France, les conclusions ci-dessus étaient essentiellement (page 325) justes. Mais on pouvait objecter que l'hypothèse de l'élection des deux derniers princes, en ce qui concerne ses rapports avec la guerre, aurait dû être inverse.

Le seul fait de l'élection du duc de Leuchtemberg eût forcé impérieusement la France d'agir selon ses déclarations, sous peine de déceler une faiblesse qui pouvait lui être fatale. Si elle n'avait pas déclaré immédiatement la guerre, elle devait au moins renoncer à toute relation amicale avec la Belgique, rappeler son plénipotentiaire de la conférence et empêcher ainsi la marche des négociations, de la solution desquelles dépendait le repos du continent. D'un autre côté, l'acceptation du duc de Nemours n'avait jamais été envisagée sérieusement. La simple élection de ce prince n'offrait aucun empêchement au maintien de la bonne harmonie entre les grandes puissances. Elle fournissait au gouvernement français une occasion favorable d'essayer ses propres forces à l'intérieur et de prouver sa modération, son désintéressement au dehors, et ainsi de se fortifier dans la bonne opinion des cabinets étrangers. On criait dans toute la Belgiquecontre ce qu'on nommait la faiblesse de Louis-Philippe et la duplicité de ses ministres. Mais ces hommes jugeaient à travers le prisme des passions du moment et non d'après les lois de la raison, ou les calculs des chances politiques. Les six jours de débats relatifs (page 326) à cette question produisirent à peine une seule prophétie politique qui ait été justifiée par les événements subséquents. Tous semblaient s'égarer dans de vaines théories, contraires à l'expérience du passé et aux chances de l'avenir.

Ce ne fut que peu de jours avant l'époque désignée pour la discussion finale, que le gouvernement français, paraît avoir agi en parfait accord avec les intentions générales des alliés. Ainsi, ce fut seulement le 11 janvier que M. Bresson adressa au président du comité diplomatique une note, établissant que l'élection du duc de Leuchtemberg jetterait la Belgique dans de grands embarras, que ce prince ne serait point reconnu par les grandes puissances, et qu'il ne devait espérer avoir aucune relation avec la France. « Je dois ajouter ( disait M. Bresson ) que le roi, ayant à plusieurs reprises manifesté son intention de ne consentir ni à l'union de la Belgique à la France, ni à l'élection du duc de Nemours, toute persistance dans ces questions déjà décidées, ne peut avoir d'autre résultat que d'agiter la Belgique et de menacer la paix de l'Europe, que le roi est si désireux de maintenir,. »

Un langage semblable avait toujours été la réponse aux démonstrations antérieures faites pour entraîner le cabinet français à revenir sur ses déterminations. La première de ces mesures, celle de la réunion, n'avait jamais été mise en (page 327) avant, d'une manière officielle ou collective, ou sanctionnée par le vœu national. Mais si le gouvernement français n'avait pas été retenu par son désir ardent d'éviter la guerre, il pouvait facilement profiter pour lui-même des importunités des émissaires belges, et, suivant l'exemple de Danton, à la convention, il aurait pu interpréter les désirs privés de M. Gendebien, coryphée des réunionistes, comme le vœu de toute la nation. Quoique M. Gendebien ait été encouragé, dans sa combinaison favorite, par La Fayette, Lamarque et les principaux chefs du mouvement, et quoique les partisans du duc de Leuchtemberg fussent secrètement soutenus par le duc de Bassano et autres, liés par d'anciennes sympathies avec la famille du prince Eugène, Louis-Philippe et ses ministres, ainsi que toutes les personnes appartenant à l'administration, rejetèrent sans hésiter toutes les ouvertures qui tendaient à compromettre la tranquillité de l'Europe.

Une lettre, adressée à son gouvernement, le 9 de janvier, par M. Firmin Rogier, agent diplomatique belge à Paris, place ces matières sous le plus grand jour. Elle prouve que le comte H. Sébastiani avait péremptoirement déclaré « que les objections du roi étaient irrévocables, que la France ne reconnaîtrait jamais le duc de Leuchtemberg comme roi des Belges, que Louis- Philippe ne lui donnerait jamais une de ses filles (page 328) en mariage, et qu'il n'avait pas hésité à déclarer que, de toutes les combinaisons possibles, celle du jeune duc de Leuchtemberg était la plus désagréable à la France, et la moins favorable au repos et à l'indépendance de la Belgique. » La dépêche particulière, de laquelle le passage ci-dessus est extrait, et qui contenait d'autres observations également positives, en ce qui avait rapport au duc de Nemours, n'était pas destinée à être publiée ; mais, par suite de cette soif puérile de publicité, de cette impolitique indiscrétion, de cet oubli total des usages diplomatiques qui caractérisèrent les procédés du gouvernement belge et de ses représentants à cette période, la lettre fut lue dans la chambre et fut répétée par les journaux ; l'inconvenance de la publicité donnée à ce document ayant occasionné une attaque contre le ministre français, dans la chambre des députés, son contenu fut en partie nié par le comte Sébastiani ; mais il ne resta pas le plus léger doute que M. Rogier n'ait de bonne foi répété le sens, sinon les expressions littérales du ministre des affaires étrangères de France.

Cependant, au lieu de produire l'effet désiré, ces communications furent repoussées hautement comme une violation directe du principe de non-intervention ; elles servirent à augmenter encore l'entêtement obstiné de la chambre belge et des (page 239) associations patriotiques, et à les confirmer dans leur détermination aveugle de ne suivre que leur volonté dans le choix du souverain, résolution qui fut hautement applaudie comme une preuve vigoureuse et nécessaire de nationalité et d'indépendance. En conséquence, les partisans des deux candidats principaux redoublèrent d'efforts et se divisèrent en deux camps ; chacun desquels prit conseil auprès des envoyés de la conférence. Les partisans du duc de Nemours se ralliaient autour de M. Bresson, et les amis du duc de Leuchtemberg en appelaient à lord Ponsonby. Le vent de la faveur populaire paraissait à la fin pousser ce dernier prince. Soixante-onze députés, s'étaient déjà engagés à le soutenir ; des agents officieux furent envoyés à Munich, pour le consulter. Un parti, principalement composé d'anciens serviteurs de l'empire, travaillait pour lui à Paris, et pour encourager et augmenter le nombre de ses adhérents, en Belgique, ils affirmaient hardiment, dans les journaux, qu'ils avaient reçu une lettre autographe dans laquelle le prince déclarait « qu'étant profondément touché de la preuve de confiance et d'estime qu'on lui donnait, il regarderait comme un devoir d'accepter le trône, s'il obtenait la majorité au congrès. » Cette assertion fut cependant reconnue entièrement dénuée de fondement. Quel que puisse avoir été le désir secret du jeune prince et de sa mère, (page 340) sous la direction de laquelle il était encore, il s'abstint de toute communication directe, et recommanda aux personnes chargées de cette négociation à Paris et à Bruxelles, d'éviter de le compromettre par quelqu'assurance positive, précaution d'autant plus nécessaire que le gouvernement anglais, qu'on supposait si à tort favorable à cette combinaison, avait donné des instructions à lord Erskine, son ministre à la cour de Bavière, d'exprimer son improbation d'une manière non équivoque, tandis que l'envoyé français avait l'ordre de présenter les remontrances de son gouvernement, dans des termes encore plus énergiques. Détourné par ces considérations et par d'autres puissants motifs, le prince, loin de consentir à accepter la couronne à tout hasard, adressa au duc de Bassano une lettre, dans laquelle il déclarait « que son acceptation serait subordonnée à la sanction du roi des Français, et que l'intérêt de la Belgique elle-même commandait impérativement cette réserve. »

Toutes les intrigues possibles furent néanmoins employées pour lui procurer la majorité. Le comte de Méjean, officier français depuis longtemps attaché à la famille Beauharnais, fut envoyé de Munich à Bruxelles, où il demeura trois jours, et contribua largement à fortifier les espérances des partisans du prince. Le nom de Leuchtemberg était tracé sur toutes les murailles. La presse, (page 331) spécialement le Courrier, soutenait sa cause avec enthousiasme, et déclarait que la volonté du peuple français l'emporterait sur celle de son gouvernement, et le détournerait de l'idée d'une intervention française. Son portrait était exposé dans tous les magasins, et attaché à tous les arbres de la liberté. Des chansons en son honneur étaient chantées dans tous les lieux publics. Son buste fut couronné et inauguré au théâtre, au milieu des applaudissements les plus bruyants. Les estaminets étaient pleins de ses partisans buvant à ses frais ; des processions précédées de bannières et musique en tête, paradaient dans les rues, et s'assemblaient tumultueusement dans les environs de la salle du congrès, en demandant son élection.

De sorte qu'à moins que quelque vigoureux effort ne fût fait par la diplomatie française, son succès était inévitable. Cela paraissait d'autant plus probable que, par un changement soudain et capricieux de l'opinion populaire, la conduite de ce même cabinet, pour lequel le congrès avait récemment montré une sympathie si exclusive, était maintenant l'objet des soupçons des représentants . et critiqué avec aigreur par la presse. Leurs sarcasmes étaient principalement dirigés contre le comte Sébastiani, qu'ils regardaient comme le plus grand ennemi de l'indépendance belge, et sur le compte duquel ils s'exprimaient, (page 332) même en présence de M. Bresson, dans les termes de l'aversion la moins déguisée (M. Bresson se trouvait, un jour, à dîner chez le restaurateur Dubos ; une réunion de patriotes discutait bruyamment le mérite de certains diplomates et par dessus tout celui de Sébastiani, en des termes extrêmement amers. Au moment où ils étaient sur le point de quitter la salle, un d'eux, croyant peut-être qu'ils auraient été trop loin, s'approcha de M. Bresson, et lui présenta quelques excuses, exprimant le désir qu'il ne considérât pas cela comme une chose personnelle. « Je suppose qu'il n'y a rien de personnel pour moi dans ce que vous avez dit (répondit M. Bresson avec le plus grand sang-froid), car je pense que si vous aviez l'intention de m'insulter, vous auriez au moins le courage de me le dire en face. » Son interlocuteur le salua et se retira sans mot dire).

 En dépit des soupçons d'orangisme, dont la légation anglaise était l'objet, l'opinion populaire lui fut pendant quelque temps favorable. M. Lebeau et plusieurs autres patriotes éclairés parurent désirer établir des rapports qui avaient été jusque-là négligés par presque tous, excepté par le parti anti-national. L'influence anglaise gagnait imperceptiblement du terrain ; celle de la France diminuait en proportion. Lord Ponsonby profita adroitement de ce retour de l'esprit public, pour assurer ses relations avec les libéraux modérés, et surtout avec M. Lebeau, chez lequel il avait tout d'abord découvert plusieurs des qualités (page 333) essentielles qui devaient le conduire à une position éminente dans le gouvernement futur de son pays. Ainsi, à l'exception de MM. Van de Weyer, Charles Le Hon, les deux de Brouckère et deux ou trois autres, M. Lebeau était presque le seul homme qui s'annonçât avec évidence comme un homme destiné à obtenir une prééminence politique et parlementaire.

En même temps, les rapports de M. Bresson, sur les progrès de la combinaison Leuchtemberg, éveillaient beaucoup d'inquiétudes à Paris et, à la fin, forcèrent le gouvernement à adopter le seul moyen par lequel il pouvait se tirer de cet embarras, sans troubler le repos de l'Europe. La plus grande adresse et la plus grande promptitude étaient requises de la part des agents français ; mais pour se garder contre toute possibilité d'indiscrétion, il était encore très nécessaire pour ce gouvernement de cacher la nature réelle de ses intentions ultérieures, procédé qui pouvait avoir les plus funestes résultats.

Des instructions furent, en conséquence, envoyées à M. Bresson, pour assurer l'élection du duc de Nemours, instructions qui furent suivies par lui avec tant de promptitude et de zèle, qu'elles firent naître l'idée qu'il avait l'assurance d'une acceptation immédiate. Cela dut être ainsi ; car, quoique dévoué aux intérêts de son pays, quoique propre à remplir la mission diplomatique (page 334) la plus difficile, avec adresse et habileté, M. Bresson avait l'esprit trop élevé et trop indépendant pour se prêter, avec connaissance de cause, à l'acte de duplicité dont il était l'instrument. Une maladie qu'il essuya, résultat de ses tourments d'esprit, prouve assez combien il a dû souffrir du caractère équivoque qu'il avait été obligé de soutenir. Quoiqu'on l'ait dénoncé d'abord comme ayant participé sciemment aux manœuvres qui trompèrent les Belges, et quoiqu'on l'ait menacé de violences sur sa personne, l'opinion publique a bientôt su distinguer l'agent de celui qui l'employait et rendre hommage à son intégrité et à son caractère honorable (Telles étaient les appréhensions pour la sûreté personnelle de M. Bresson, qu'un Français, ancien courrier de cabinet, qui avait autrefois servi sa famille, le supplia, les larmes aux veux, de quitter la ville en secret. L'animadversion des Belges ne se manifesta, que lorsque le refus de Louis-Philippe leur prouva qu'ils avaient été joués).

La froideur, qui existait déjà entre M. Bresson et lord Ponsonby, et qui avait sa source dans la politique mystérieuse et vacillante du gouvernement français, s'augmenta des événements qui accompagnèrent l'élection du duc de Nemours, pendant laquelle l'envoyé français, cédant trop fréquemment à l'ardeur impétueuse de son caractère, ne parvint pas toujours à conserver le (page 335) sang-froid et le calme si nécessaires en diplomatie. Il était, dans cette qualité essentielle, inférieur à son collègue anglais, qui, indépendamment de cette élévation de sentiments qui le rendaient si remarquable dans les occasions ordinaires, paraissait gagner de la dignité, du calme, à mesure que les difficultés s'amassaient autour de lui.

On doit cependant avoir beaucoup d'indulgence pour tous deux. D'un côté, l'envoyé anglais ne pouvait pas supposer que le cabinet français pût juger nécessaire de tromper son propre agent. Pleinement convaincu aussi, que l'élection du duc de Nemours était entièrement opposée aux vues de la conférence, dont lui et M. Bresson étaient les envoyés spéciaux, lord Ponsonby était justement surpris et indigné que son collègue prêtât tout son appui à une combinaison qu'il considérait comme dangereuse et anti-européenne. Son étonnement augmenta quand il apprit que M. Bresson avait assuré ceux qui lui demandaient conseil, que l'acceptation immédiate n'était pas douteuse, quoiqu'il fût évident que cette acceptation était de tout point incompatible avec la paix de l'Europe, et une violation directe de tous les engagements pris antérieurement. Telles étaient, en effet, les assurances données par M. Bresson jusque peu d'heures encore avant la réponse définitive de Louis-Philippe. Preuve convaincante de sa sincérité ; (page 336) car le duc de Leuchtemberg ayant été rejeté, et les maux si redoutés par le cabinet français ayant été victorieusement écartés, il n'existait plus de raison de supposer qu'il persistât dans la mystification, jusqu'à la dernière heure, s'il n'avait pas été lui-même complètement dupe. Lord Ponsonby ne pouvant cependant juger que par les effets, la froideur qui existait entre eux se changea en une rupture complète ; et comme une coopération sincère était devenue impraticable, le rappel de l'un ou de l'autre devenait indispensable. Lord Ponsonby avait obéi aux instructions de la conférence ; M. Bresson les avait violées : la justice demandait le rappel du dernier (Cette nécessité devint d'autant plus impérative, que le gouvernement belge avait appuyé le rejet de certains protocoles (20 janvier et 7 février) sur l'absence de la signature de M. Bresson. Il est évident (disait M. Van de Weyer au congrès, le 10 février) que lord Ponsonby ne peut faire seul une communication au congrès. Lord Ponsonby et M. Bresson sont les agents plénipotentiaires de la conférence de Londres. Ils ne peuvent agir officiellement qu'ensemble ; et le comité diplomatique ne peut reconnaître leurs communications comme officielles, que quand elles sont signées par tous deux).

D'un autre côté, la malveillance et le zèle excessif des parties adverses contribuaient à augmenter la mésintelligence et à stimuler la jalousie de (page 337) M. Bresson envers la légation anglaise, en dépit des efforts prudents et conciliatoires de M. Abercrombie, secrétaire de la légation anglaise, agissant comme médiateur. Parmi d'autres circonstances propres à exciter M. Bresson, il fut rapporté que lord Ponsonby avait non seulement soutenu le duc deLeuchtemberg, mais qu'il avait parlé avec confiance de sa reconnaissance par la Grande-Bretagne, et qu'il avait déclaré « que ses instructions étaient de quitter Bruxelles, dans les vingt-quatre heures, si le duc de Nemours était élu. » En conséquence, il s'ensuivit une explication dans laquelle lord Ponsonby nia formellement de s'être servi des expressions qui lui étaient attribuées, et déclara qu'il n'avait d'autres instructions que de combattre l'élection des deux candidats,dont aucun ne pouvait être accepté. »

Tel était le langage tenu par l'envoyé anglais et M. Bresson à tous ceux qui le consultaient. Ainsi, comme la Grande-Bretagne était encore dans l'erreur sur les forces des orangistes, elle continua à soutenir la cause du prince héréditaire, dont les partisans agissaient activement, en préparant un mouvement dans les Flandres. C'était dans l'espérance stérile du succès du prince d'Orange, que l'Angleterre s'opposait à toute autre combinaison, et faisait même des objections à l'élection du prince Léopold. Mais, en supposant que (page 338) la volonté nationale n'eût pas été une barrière insurmontable contre une telle prétention, le cabinet français ne cacha pas plus longtemps ses sentiments hostiles ; ils furent publiquement annoncés, par le comte Sébastiani, à la chambre des députés, le 23 février. Après avoir reconnu, qu'avant l'exclusion des Nassau, il ne considérait pas le choix du prince d'Orange comme impossible, le ministre français terminait ainsi : « Dès ce moment, le cabinet français, ayant égard à la décision par laquelle les Belges ont si péremptoirement manifesté leur volonté, a jugé à propos de ne rien faire en faveur de la maison d'Orange. » Non seulement il n'y a point participé, mais il a interposé contre elle l'influence de ses conseils ; cette combinaison, qui rencontre des obstacles insurmontables, n'est propre qu'à allumer immédiatement la guerre civile (Moniteur universel du 24 février 1831. Discours du ministre des affaires étrangères).

 Nullement découragés par les difficultés qui les environnaient, lord Ponsonby et M. Bresson poursuivirent fermement leur route : l'un avec un degré de zèle et d'énergie qui donnait à cette affaire l'apparence d'une question de laquelle l'honneur de son pays dépendait ; l'autre, avec cette froide pénétration d'un homme qui est assuré que, si le grand but de son gouvernement (page 339) n'est pas atteint, l'insuccès amènera une autre combinaison capable d'offrir toutes les garanties demandées par la conférence, et propre à concilier les vues de la nation belge.

Craignant que les efforts de M. Bresson ne fussent insuffisants, le cabinet français jugea prudent de lui adjoindre un autre diplomate ; la personne choisie pour cette mission fut le marquis de la Woëstine, ancien officier des armées de l'empire, qui avait passé les seize années de la restauration en exil à Bruxelles, où, à cause de ses rapports avec plusieurs familles de l'aristocratie, on lui supposait une grande influence. Sans donner des promesses officielles d'acceptation, M. de la Woëstine exprimait, dans des conversations particulières, sa conviction que l'élection, une fois faite, la France ne voudrait pas entendre parler d'un refus, et de cette manière il ramena plusieurs personnes, qui auparavant étaient indécises dans leur choix. En même temps, l'envoyé belge à Paris, le comte de Celles, contribuait beaucoup, par ses conservations particulières, au succès de l'intrigue. Néanmoins les forces des deux partis se balançaient si complètement, que M. Bresson jugea nécessaire de demander quelques démonstrations plus positives de la part de son gouvernement, et se rendit à Paris, pour expliquer la nature critique de la lutte qui allait s'engager. Pendant sa courte absence, la lettre suivante, en réponse (page 340) à une dépêche adressée par lui, peu de temps auparavant, à M. Sébastiani, fut communiquée au gouvernement provisoire et à la chambre, par M. de la Woëstine, qui était demeuré comme chargé d'affaires.

« Paris, 27 janvier 1831.

« Monsieur,

« Je m'empresse de répondre à votre lettre du 24. Le conseil du roi, dans sa réunion de ce matin, a été unanime sur la nécessité de déclarer au gouvernement provisoire, que le cabinet français considérerait le choix du duc deLeuchtemberg pour le trône des Belges comme un acte d'hostilité envers la France. Dans le cas où le congrès, malgré cette déclaration. ferait cette élection, vous quitterez Bruxelles aussitôt.

« Signé, H. SÉbasTIANI. »

Cette déclaration péremptoire, que le comte Sébastiani, par un sophisme extraordinaire, déclara après être un acte de non-reconnaissance et non d'intervention, était trop positive pour ne pas produire l'effet désiré. En conséquence, des 71 députés qui avaient signé la proposition en faveur (page 341) du duc de Leuchtemberg, 4 revinrent sur leur proposition, tandis que ceux qui avaient réservé leur vote, ou qui avaient l'intention de se prononcer pour lui, passèrent du côté de son compétiteur. La discussion, qui commença le 28 janvier, continua jusqu'au 3 février inclusivement, jour où M. Bresson, qui n'avait passé que 24 heures à Paris, communiqua cette fameuse note du comte Sébastiani à laquelle on a si souvent fait allusion, et qui, adroitement produite au moment des débats, servit à rallier plus d'un suffrage indécis, et à convaincre chacun que la France était résolue de s'abstenir de toute intervention ultérieure.

« Paris, 1er février 1831.

« Monsieur,

« Si, comme je l'espère, vous n'avez pas communiqué au gouvernement le protocole du 27 janvier, vous vous opposerez à cette communication, parce que le gouvernement du roi n'a pas adhéré à ses dispositions. En ce qui a rapport à la dette, de même qu'en ce qui a rapport à la fixation des limites entre les territoires belge et hollandais, nous regardons toujours comme nécessaire le libre concours des deux Etats.

« La conférence de Londres est une médiation, (page 342) et l'intention du gouvernement du roi est qu'elle ne perde jamais ce caractère.

« Signé, H. SÉbastiani.

« A monsieur Bresson. »

La communication de cette lettre donna lieu aux plus vives démonstrations de satisfaction dans l'assemblée. Elle était en effet admirablement calculée pour rétablir l'influence française et pour faire croire que la France, ne partageant pas les vues et les principes de la conférence, était disposée à coopérer avec la Belgique à repousser tout empiétement de la part des grandes puissances. Elle fut par dessus tout très utile pour masquer la soif cachée de partage qu'on apercevait dans toutes les démarches du cabinet français. M. Lebeau, néanmoins, s'empara de son contenu pour tâcher de rallier les esprits de ses amis politiques ; il déclara « que la France, ayant ainsi reconnu le principe de non-intervention, ne pouvait pas refuser de reconnaître le duc de Leuchtemberg, sans être prise en flagrant délit de contradiction, et détruire ainsi toute confiance dans sa sincérité. » Mais cela n'entrait nullement dans l'attente du comteSébastiani ; son but n'était pas d'annuler le veto contre le duc de Leuchtemberg, mais d'inspirer de la confiance à ceux qui soutenaient le duc de Nemours. La note du comte (page 343) Sébastiani, en ce qui regarde la crise d'alors, pouvait être considérée comme une pièce remarquable de ruse diplomatique ; mais, lorsqu'on la compare avec les événements subséquents, elle demeure sans parallèle par son incohérence et son manque de sincérité.

A mesure que la discussion approchait de son terme, l'impatience et l'anxiété des députés, celles du public qui encombrait les tribunes et les rues adjacentes, étaient montées au plus haut degré ; la fluctuation et l'indécision de plusieurs membres étaient cependant si grandes, même encore au dernier moment, qu'il était difficile de prévoir le résultat, quoique M. Bresson, qui surveillait les événements avec la plus grande anxiété, parût croire au succès. Le moment critique étant enfin arrivé, les secrétaires tirèrent les noms de l'urne et les lurent à haute voix, au milieu d'un silence inquiet. Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, il fut nécessaire de procéder à un second. Alors 8 membres, qui avaient auparavant soutenu le duc de Leuchtemberg ou l'Archiduc, ayant reporté leurs votes sur le prince français, ce dernier fut élu à la majorité d'une voix (Premier scrutin : nombre des votants 191 ; majorité absolue 96 ; pour le duc de Nemours, 89 ; pour le duc de Leuchtemberg, 67 ; pour l'Archiduc, 35 ; absents. 9 ; total, 200. Second scrutin : nombre des votants, 192 ; majorité absolue, 97 ; pour le duc de Nemours, 97 ; pour le duc de Leuchtemberg, 74 ; pour l'Archiduc, 21 ; absents, 8 ; total, 200.)

(page 344) Quoiqu'un grand nombre des partisans du duc de Leuchtemberg fût affligé de l'insuccès de leur candidat favori, le peuple, toujours si versatile, accueillit le résultat du vote avec les plus vives acclamations ; et lorsque les salves d'artillerie et le son des cloches annoncèrent l'élection d'un roi, il s'empressa d'applaudir au choix de Louis-Charles-Philippe d'Orléans, comme il aurait célébré celui du fils d'Eugène. Les marchands et les ouvriers de Bruxelles, qui avaient tant souffert de la stagnation des affaires, voyaient avec joie un événement qui présageait un retour vers la prospérité. Tout ce qu'ils désiraient, était la tranquillité et la présence d'une cour, sans s'inquiéter du prince qui monterait sur le trône. La joie du triomphe (page 345) brillait dans les yeux de M. Bresson et de son adroit collègue, qui se rendit en toute hâte à Paris, pour y porter la nouvelle de l'heureuse issue d'un des artifices diplomatiques les plus extraordinaires qui aient jamais servi à tromper une nation ; cet artifice était peut-être blâmable en lui-même, toutefois il a eu le mérite incontestable d'avoir maintenu la paix de l'Europe. Ainsi, sous ce point de vue général, on peut l'excuser.

Dès que le congrès eut terminé la grande œuvre de cette élection, il résolut le départ pour Paris d'une députation de dix de ses membres, chargée de faire connaître ce choix à Louis-Philippe, et de solliciter son acceptation ; elle n'était pas douteuse dans l'esprit des députés qui partirent joyeusement pour remplir leur mission, dès la matinée du 5. Ils arrivèrent le lendemain dans la capitale de la France, où ils furent reçus avec la plus grande distinction et eurent pour résidence le palais même du roi.

Il serait superflu de suivre les négociations qui eurent lieu à Paris, pendant cette période. Qu'il suffise de dire que la députation ne fut pas longtemps à s'apercevoir qu'elle s'était bercée d'une fausse espérance, et que ni les intrigues du comte de Celles, ni les remontrances du parti du mouvement, ni un stimulant d'ordinaire si puissant, l'ambition, ne détermineraient Louis-Philippe à dévier (page 346) de sa politique pacifique. Cette conduite honorable du roi des Français fut pleinement confirmée par son adhésion aux protocoles des 1er et 7 février (n°14 et 15), (le premier avait été signé par le prince de Talleyrand, ad referendum). Par une coïncidence remarquable et inattendue, la presse parisienne, qui, à cette époque, soutenait avec zèle le trône de juillet (car alors, le républicanisme montrait à peine la tête), fut presque unanime pour approuver la résolution du roi. Après plusieurs entrevues particulières dans lesquelles le roi et ses ministres cherchèrent à adoucir un refus par l'expression de la plus vive sympathie pour le peuple belge, la députation fut reçue, le 17, en audience solennelle. Assis sur son trône, entouré de toute son intéressante famille, de ses ministres et des officiers de sa maison, Louis-Philippe écouta avec émotion le discours du baron Surlet de Choquier, et ensuite prononça l'irrévocable fiat de refus, dans des termes bien propres à émouvoir son auditoire ; il prouva ainsi qu'il savait sacrifier au bien-être général de la France et de l'Europe, ses desseins d'agrandissement et de gloire pour sa famille. Noble contraste avec les principes d'égoïsme qui paraissent avoir guidé le chef de la dynastie des Nassau !

« Messieurs (dit le roi des Français), si je (page 347) n'écoutais que le penchant de mon cœur, et ma disposition bien sincère à déférer au vœu d'un peuple dont la paix et la prospérité sont également chères et importantes à la France, je m'y rendrais avec empressement. Mais quels que soient mes regrets, quelle que soit l'amertume que j'éprouve à vous refuser mon fils, la rigidité des devoirs que j'ai à remplir m'en impose la pénible obligation, et je dois déclarer que je n'accepte pas pour lui la couronne que vous êtes chargés de lui offrir.

« Mon premier devoir est de consulter avant tout les intérêts de la France, et, par conséquent, de ne point compromettre cette paix que j'espère conserver pour son bonheur, pour celui de la Belgique et pour celui de tous les Etats de l'Europe, auxquels elle est si précieuse et si nécessaire. Exempt moi-même de toute ambition, mes vœux personnels s'accordent avec mes devoirs. Ce ne sera jamais la soif des conquêtes ou l'honneur de voir une couronne placée sur la tête de mon fils, qui m'entraîneront à exposer mon pays au renouvellement des maux que la guerre amène à sa suite, et les avantages que nous pourrions en retirer ne sauraient compenser, quelque grands qu'ils fussent d'ailleurs. Les exemples de Louis XIV et de Napoléon suffiraient pour me préserver de la funeste tentation d'ériger des trônes pour mes fils, et pour me faire préférer le (page 348) bonheur d'avoir maintenu la paix à tout l'éclat des victoires, que, dans la guerre, la valeur française ne manquerait pas d'assurer de nouveau à nos glorieux drapeaux » (Paroles de Louis-Philippe à la députation du congrès national de la Belgique, le 17 février 1831. - Moniteur universel).

Terminant ce discours par des assurances d'amitié et de protection, Louis-Philippe descendit du trône, et, prenant la main de Surlet de Choquier, il s'écria : « Monsieur, c'est à la nation belge que je donne aujourd'hui la main. Informez vos concitoyens, à votre retour, qu'ils peuvent se confier en moi, et que je les supplie surtout de rester unis entre eux. » Conseil prudent et paternel, trop peu suivi par la nation à laquelle il était adressé. La députation prit congé alors, et retourna, le cœur plein de douleur, à Bruxelles où, l'issue de leur mission étant déjà connue, une proposition avait été faite de nommer un lieutenant-général.

Ainsi se termina ce remarquable épisode, dans lequel les partisans du duc de Nemours contribuèrent à leur insu au bonheur général ; les Belges étant ainsi placés dans une dangereuse alternative, qui menaçait l'Europe des conséquences les plus désastreuses, l'élection de leur (page 349) candidat doit certainement être considérée comme le moindre des deux maux. Telle n'était pas l'opinion avouée de la diplomatie anglaise dans ce moment, car elle fit tous ses efforts, elle employa tous les arguments en sa puissance, pour faire échouer cette combinaison. Mais telle était pourtant son intime conviction. La moindre divulgation de cette opinion eût été très impolitique : c'eût été faire naître de fausses espérances chez les Belges, encourager le gouvernement français à penser plus sérieusement à l'acceptation, et fortifier ainsi l'hésitation qu'il montrait à donner son adhésion au dernier protocole, objection qui déjà créait de grands embarras et menaçait de conséquences désastreuses. Ce n'était donc pas tant l'élection à une insignifiante majorité, que l'acceptation par le duc de Nemours qui était à craindre. Les plus sûrs moyens de l'empêcher étaient de réduire la majorité aux plus petites proportions possibles, et de convaincre l'esprit public que, quoique l'élection de l'un des deux candidats fût chose dangereuse, celle du duc de Leuchtemberg présentait le moins de dangers immédiats.

La vraie position de la question a été admirablement tracée par M. Nothomb. « Chacun (dit-il) sait quel a été le résultat du choix du duc de Nemours. Les personnes impartiales pourront demander quelles eussent été les conséquences de (page 350) l'élection de son compétiteur. S'il eût accepté ou refusé, les conséquences eussent été également désastreuses. Par son refus, le duc de Leuchtemberg nous eût laissés dans le statu quo. Nous pouvions ainsi demeurer dans un état de paix ; mais la nouvelle dynastie française eût eu un grief contre nous. Cet acte d'hostilité eût été flagrant. personnel, et peut-être les projets de partage eussent-ils rencontré moins de répugnance !

« En acceptant, en dépit de la France et de la conférence, le duc de Leuchtemberg se fût placé lui-même au ban de l'Europe, et fût devenu le représentant couronné du système belligérant. Sa mission eût été noble et honorable ; car il se fût trouvé à la tête d'un mouvement, qui peut-être eût changé le monde. Vaincu, il fût tombé avec la Belgique, laissant un nom impérissable ; victorieux, le trône de la Belgique eût été pour lui un degré vers un autre trône. Dans l'une et l'autre hypothèse notre indépendance eût succombé ».

Une grande leçon résulta de cet épisode, et ne fut perdue ni pour la Belgique, ni pour la France. Louis-Philippe, en proclamant à la face du monde l'impossibilité où il était, comme roi et comme père, d'accepter la couronne de Belgique pour son fils, fit connaître à la France qu'aucun peuple n'était assez puissant pour se placer au dessus des lois générales de l'Europe. Si ce résultat eût été le seul obtenu par l'élection (page 351) du duc de Nemours, il pouvait suffire pour la rendre à jamais utile.

Les partisans du prince d'Orange n'étaient pas oisifs. Une correspondance active était entretenue entre le prince, encore à Londres à cette époque, et ses agents en Belgique et dans les provinces rhénanes. Des émissaires étaient employés, du côté de Maestricht, à Anvers et dans les Flandres, pour tâcher d'établir des relations avec les troupes et leurs officiers supérieurs, dont quelques-uns n'étaient pas à l'abri des séductions, et, quoiqu'ils se soient excusés d'avoir pris une part active à ces menées, ils avaient promis solennellement le silence et la neutralité d'abord, et une assistance active à une période plus avancée. Des tentatives furent faites également pour séduire divers fonctionnaires civils par les offres les plus avantageuses. Des pamphlets et des avertissements anonymes furent distribués pendant la nuit. Les journaux orangistes affirmaient qu'il était impossible que les princes français et bavarois acceptassent, que l'anarchie était imminente, et proposaient hardiment leur candidat. L'aristocratie orangiste redoublait ses intrigues, dans lesquelles elle était soutenue par le baron de Krudner, qui était arrivé avec une mission secrète de la cour de Russie. Enfin, aucun effort ne fut épargné pour donner de la force et de la consistance à leurs complots.

(page 352) Indépendamment des efforts contraires de toute la puissance des associations patriotiques, et de l'immense défaveur dans laquelle le nom d'Orange était tombé dans le peuple, des obstacles sérieux empêchaient le succès. L'un était le manque d'un chef de marque possédant une influence, une énergie et un mérite qui le rendissent propre à se charger d'une tâche aussi dangereuse et aussi difficile ; l'autre était le manque de fonds. Le premier embarras ne fut jamais surmonté ; le second ne le fut pas assez pour les exigences de ce moment de crise ; car les riches orangistes étaient aussi peu disposés à sacrifier leur fortune que leur personne. Des efforts furent faits pour amener le gouvernement britannique à avancer des subsides sur les fonds secrets ; mais il résista fermement. Quoique le ministère anglais ne se fit pas scrupule d'avouer sa prédilection, et quoique la grande masse du peuple anglais fît des vœux sincères pour le succès de la cause d'Orange, chaque tentative, pour amener le cabinet à dévier du principe de non-intervention, resta infructueuse. Dans cette occasion comme dans toutes les autres, le nom de la diplomatie anglaise fut impudemment cité et injurié. Ses sentiments et ses expressions furent mal interprétés ; ses vœux passifs furent convertis en des assurances d'assistance active. Son avis fut demandé, mais jamais suivi ; ses avertissements furent méprisés ; elle fut (page 353)accusée d'abuser les partisans du prince, quand, dans le fait, dès le premier moment jusqu'au dernier, elle fut elle-même grossièrement trompée par des rapports exagérés sur leurs forces, leur influence et leur unité. Tous les efforts possibles furent faits pour l'amener à se compromettre par une démonstration ouverte ; mais heureusement elle vit le danger de s'engager ainsi irrévocablement dans une entreprise impraticable.

Cependant des fonds furent fournis et employés à gagner les classes inférieures, et à corrompre les classes élevées. Mais le dévouement des premières finissait avec l'orgie dans laquelle on les entraînait, et le courage des autres, quoique largement payé, ne se montrait jamais à l'heure du danger. Quoique le caractère distinctif de la faction des orangistes fût le manque d'union, de courage, de talent, de tout ce qui est essentiel enfin pour entreprendre une tâche aussi hasardée que celle de faire réussir la cause qu'elle soutenait, un homme se rencontra qui réunit à un rare degré tout ce qu'exige le rôle de chef de parti.

Cet homme, nommé Grégoire, né Français, depuis longtemps domicilié en Belgique, était sans fortune, d'un caractère versatile, mais énergique, entreprenant et d'un courage indompté. Il avait fait de bonnes études en médecine, et s'était livré successivement à la médecine, au barreau, (page 364) au commerce et à la littérature. Mais il avait échoué plus par sa conduite imprudente et irrégulière que par défaut de talent. La révolution, qui le trouva dans un extrême besoin pécuniaire, excita au plus haut point ses espérances et son ambition ; l'anarchie lui ouvrit la voie de la fortune. Il fut un de ceux qui, à l'approche du prince Frédéric, s'opposèrent le plus fortement à la soumission. Pendant l'attaque, il combattit avec le courage d'un lion, et fut récompensé par les épaulettes de lieutenant-colonel, mais ni son ambition, ni ses besoins ne furent satisfaits. Il aspirait aux plus grands honneurs et aux places les plus lucratives. Ses demandes furent rejetées, et son mécontentement, éveillé par ce refus, se manifestait hautement. Les chefs du parti orangiste en eurent connaissance et le considérèrent bientôt comme l'instrument qui leur convenait pour arriver à leur but. Des ouvertures lui furent faites et acceptées par lui. Ses goûts dispendieux furent en partie satisfaits par des avances immédiates de fonds, son ambition fut stimulée par des promesses de récompenses, et sa vanité flattée par une correspondance directe avec le prince d'Orange, car ce dernier, empressé d'assurer tous les auxiliaires possibles à sa cause, avait cru devoir entrer en rapport direct avec plus d'un individu qui, dans d'autres circonstances, n'eût pu aspirer à l'honneur de telles relations.

La lettre suivante fut trouvée sur la personne de Grégoire, lorsqu'il fut arrêté à Eccloo, petite ville de la Flandre, à mi-chemin entre Bruges et Gand ; l'original, écrit de la main du prince d'Orange, est conservé dans les archives de cette petite ville.

« Londres, 14 janvier 1831.

« Colonel !

« J'ai reçu ce matin votre lettre par M… Je pense que je ne puis mieux y répondre qu'en vous remerciant des sentiments que vous m'exprimez, et du zèle que vous paraissez disposé à déployer pour ma cause. La pièce ci-incluse contient ma profession de foi politique (Le document dont il est ici question, est une copie du manifeste du prince, du 11 janvier) ; communiquez-la à mes partisans, et prenez sur vous de tranquilliser les Belges, qui pourraient se considérer comme trop fortement compromis, et qui pourraient craindre des réactions. Un entier oubli du passé est garanti par l'espèce de manifeste que je vous transmets ici. Vous savez que je n'ai jamais violé mes promesses.

« Signé, Guillaume, prince d'Orange. »

(page 356) Le moment de l'élection, ou plutôt celui de la confusion que devait faire naître le refus présumé de Louis-Philippe, fut considéré comme favorable pour une levée de boucliers en faveur du prince. Le commandement séparé dont Grégoire était investi, dans les Flandres, pour tâcher de s'emparer du territoire occupé par les Hollandais sur la rive gauche de l'Escaut, ou protéger la frontière, lui donnait des facilités pour tenter une démonstration à Gand, où était le grand foyer de l'orangisme.

Hardi, infatigable, intelligent, Grégoire établissait aussi des relations avec un grand nombre de personnes influentes dans cette ville ; il s'était en peu de temps assuré que des mouvements simultanés auraient lieu à l'armée de la Meuse, dans la garnison d'Anvers, commandée par Van der Smissen, et parmi les partisans du gouvernement hollandais à Bruxelles. Il n'existe donc aucun doute que ce complot n'eût de grandes ramifications et qu'un grand nombre de personnes élevées dans les emplois civils et militaires ne fût initié dans le secret. Si tous les conspirateurs s'étaient conduits avec autant de bravoure que Grégoire en montra, le mouvement eût partiellement réussi, et le pays eût été plongé dans les horreurs de la guerre civile.

Ce partisan entreprenant ayant fait les préparatifs, et communiqué ses plans à quelques-uns des (page 357) officiers de son corps, qui s'employèrent à gagner les soldats et les sous-officiers, quitta Bruges, dans la soirée du 1erfévrier, à la tête de 400 hommes. Avançant rapidement sur Gand, il arriva le lendemain avant midi dans cette ville, et y pénétra, sans la plus légère opposition de la part des généraux Duvivier et Wauthier, quoiqu'ils fussent informés de ses intentions, et eussent à leur disposition une garnison de près de 4,000 hommes. Ayant forcé la porte de Bruges, Grégoire divisa ses troupes en deux colonnes ; en garda une sous ses ordres, et avança au pas de charge, en poussant des cris de « Vive Orange .'» vers la maison du baron de Lamberts, gouverneur civil, tandis que l'autre, commandée par le capitaine de Bast, se porta vers la caserne des pompiers (Les pompiers, dont il existe une compagnie dans toutes les principales villes de la Belgique, sont armés, organisés et payés par les municipalités. Indépendamment d« leur service dans les incendies, ils sont employés, dans les cas extraordinaires, à faire un service de police et de sûreté, et à prêter assistance aux autorités civiles), s'arrêtant de temps en temps pour distribuer de l'argent à la populace, en l'engageant à faire cause commune avec eux.

Tout était tumulte et confusion dans la ville, les tambours battaient la générale, le tocsin sonnait, et toutefois les officiers commandant les (page 358) troupes ne firent pas un pas pour arrêter la marche de cette poignée d'aventuriers, qui avaient réussi à pénétrer, les uns jusqu'en présence du gouverneur, les autres jusqu'aux portes de la caserne des pompiers. Mais Van de Poël, homme d'une grande énergie, qui commandait ces derniers, parvint à rassembler une centaine de ces hommes, saisit les chevaux de quelques chariots qui passaient, les attela à deux pièces d'artillerie appartenant à son corps, les chargea à mitraille, ferma les portes de la caserne, distribua des cartouches et fit tous les préparatifs nécessaires pour repousser une attaque.

Trouvant les conspirateurs chancelant dans leurs intentions, Van de Poël forma ses hommes en colonne, et sortit avec ses canons. Après avoir brièvement parlementé avec Grégoire et de Bast, qui lui assuraient que la résistance était inutile, que Duvivier, de Lamberts, les troupes et la régence s'étaient déclarés contre le gouvernement, et que 6,000 hommes marchaient sur Gand pour proclamer le prince d'Orange, Van de Poël rejeta toutes les ouvertures et ordonna le feu ; un combat sanglant mais court s'ensuivit. En dépit des efforts des chefs, les troupes de Grégoire se rompirent. Se trouvant attaquée en front par les pompiers, secondés par un feu de mitraille et de mousqueterie ; exposée à être attaquée sur les derrières par la garnison, et voyant le peuple tout (page 359) à fait passif, la plus grande partie abandonna le champ de bataille et prit la fuite, laissant environ 80 tués ou blessés aux mains des vainqueurs. Parmi ces derniers était de Bast, qui s'était battu vaillamment. Grégoire, trouvant toute résistance ultérieure inutile et se voyant abandonné par ses soldats, s'élança sur son cheval et se dirigea vers Eccloo, dans l'intention de fuir en France. Mais ayant été reconnu par le peuple, il fut saisi, lié et reconduit à Gand, exposé aux injures et à l'exécration de la multitude. Dans la suite, il fut, ainsi que plusieurs autres, jugé et acquitté, non faute de preuves suffisantes de culpabilité (car, comme il avait été pris les armes à la main, les lois des nations auraient justifié son exécution immédiate) ; mais à cause de l'éloignement que les autorités éprouvaient à verser le sang.

Ce mouvement n'a échoué que par l'énergique résistance de Van de Poël et de ses pompiers, par la fermeté de de Lamberts, tous deux patriotes ardents, et exaltés catholiques. Car pas un homme de la garnison ne se mit en mouvement, que quand le combat fut terminé ; et quoiqu'une grande quantité d'argent eût été distribuée, la population demeura neutre. Aussitôt que le gouvernement fut informé de cette affaire, il envoya MM. Van de Weyer et J. Van der Linden, pour faire une enquête ; on découvrit bientôt que le nombre des personnes plus ou moins (page 361) compromises était si grand qu'on jugea plus sage de tirer un voile sur toute l'affaire, et de feindre d'ignorer certains faits qui, s'ils fussent devenus publics, auraient pu créer des embarras considérables au gouvernement, et montrer à l'Europe la confusion et ce manque fatal d'unité, qui s'étaient emparés de toutes les branches du service militaire et civil.

La régence fut cependant suspendue, et un comité de sûreté publique fut nommé à sa place. Les officiers commandant reçurent l'injonction d'être plus vigilants à l'avenir ; les troupes reçurent des éloges pour leur patriotisme et pour être restées fidèles à la cause nationale. Van de Poël et ses officiers furent récompensés par des brevets, qui leur donnaient les mêmes droits que les officiers de l'armée active. Grégoire, de Bast et leurs compagnons d'infortune, qui avaient été retenus en prison, furent mis en liberté, et purent quitter le pays. Ainsi se termina la seule démonstration ouverte que les partisans du prince d'Orange eurent le courage de tenter pendant toute la révolution (Grégoire se retira en Hollande, où il lui fut permis de prendre rang dans l'armée ; et il fut employé à former un corps de partisans) ; car, quoique la conspiration du mois de mars suivant fût plus étendue, et quoique les noms de Van der Smissen et autres d'un rang égal, (page 361) fussent compromis, elle manqua totalement d'unité de dévouement, de combinaison de discrétion, échoua avant d'être parvenue à maturité, se termina par l'arrestation ou la fuite des chefs, et sans qu'il ait été versé une goutte de sang.

Tandis que ces choses se passaient à Bruxelles et à Gand, un événement qui eut lieu à Anvers était bien propre à exciter l'ardeur et le patriotisme des Hollandais, et à ajouter un exemple de plus de dévouement sublime à ceux qu'offre si souvent l'histoire de leur brave marine. La flottille de canonnières, qui avait été obligée de se mettre à l'abri des glaçons, en se réfugiant dans le port, ayant repris sa station en face de la ville, un de ces bâtiments, commandé par le lieutenant Van Speyk, perdit ses ancres, par suite d'un violent coup de vent, dans la matinée du 5 février, et fut poussé sous les batteries du fort St.-Laurent, situé au nord des bassins. Les efforts infructueux de l'équipage, pour éviter de se jeter à la côte, ayant été aperçus par le peuple qui se trouvait sur le quai, et qui devina le sort qui attendait ce bâtiment, il se fit sur ce point un immense rassemblement, parmi lequel était une compagnie de volontaires belges, qui, au moment où le navire toucha le rivage, se porta en avant, les uns pour en prendre possession, les autres pour protéger l'équipage contre toute insulte.

L'officier commandant les volontaires, ayant (page 362) adressé quelques mots au lieutenant hollandais, celui-ci les prit à tort pour l'ordre d'amener son pavillon, et il forma à l'instant la résolution désespérée de se sacrifier avec ses marins et son bâtiment, plutôt que de se rendre, résolution extravagante et que rien ne justifiait. Sans communiquer ses intentions à personne, si ce n'est à un matelot qui l'avait suivi sous le pont, il entra dans la cabine, sous prétexte de sauver ses papiers, ouvrit la soute aux poudres, plaça un cigare allumé sur un des sacs, se mit à genoux comme pour prier, et attendit ainsi sa destinée. Son compagnon, atterré, avait à peine eu le temps de remonter sur le pont et de se jeter dans la rivière, qu'une commotion terrible ébranla toute la ville, et, en un instant, il ne restait d'autre vestige du bâtiment que quelques fragments épars, qui avaient été lancés à une grande distance sur le rivage ou qu'on voyait flotter sur la rivière. De 31 hommes qui se trouvaient sur le bâtiment, 3 seulement échappèrent ; les corps mutilés des autres furent entraînés par le courant, ou rejetés sur le rivage au dessous de la ville.

Justement fiers du dévouement, sans doute héroïque, mais inutile de leur jeune compatriote, les Hollandais élevèrent un monument à sa mémoire, et, pour perpétuer dans la marine le souvenir de sa mort glorieuse, le roi ordonna qu'un vaisseau de guerre porterait son nom.

(page 363) Nonobstant la gravité des questions qui avaient occupé l'attention du congrès belge pendant le dernier mois, il n'avait pas négligé un autre sujet d'une importance vitale pour la nation. Après plusieurs séances d'une discussion fatigante, il termina la révision de la constitution, et proclama son adoption définitive et unanime, le 7 février. Cette charte, divisée en 8 chapitres, consistant en 189 articles, consacre les principes les plus larges de la liberté civile et religieuse. Elle garantit la liberté de la presse et des cultes, le jugement par le jury, l'abolition de la mort civile, l'inviolabilité du domicile, le droit d'association politique, celui de s'assembler sans armes ; elle détermine la nature de la représentation nationale et définit les attributions de la couronne, laquelle, en ce qui regarde le droit de succession, est soumise à la loi salique ; elle proclame l'inviolabilité du roi, la responsabilité des ministres, l'inamovibilité des juges, et contient un grand nombre de dispositions assez libérales pour satisfaire aux prétentions les plus exagérées.

Au premier coup d'œil, cette constitution paraît conforme à tous les principes d'équité, d'accord avec les besoins du pays, les progrès de la raison et des lumières à l'époque actuelle. Elle garantit même largement toute espèce de liberté, et consacre pleinement tous les principes de droit public et privé ; mais, par un examen attentif, on (page 364) peut trouver qu'elle est plus faite pour une république que pour une monarchie, et qu'elle a été rédigée sous l'influence d'un sentiment de défiance et de jalousie contre les prérogatives de la couronne, de manière à rendre une extension de la puissance royale et diverses autres modifications presqu'inévitables. L'expérience, ce grand régulateur de toutes les conceptions humaines, a déjà fait paraître quelques-uns de ses vices ; le temps et la consolidation de la nationalité pourront seuls apporter les améliorations désirées.

**TOME 3**

**CHAPITRE PREMIER**

Rejet de la proposition tendant à ce qu'il soit nommé un lieutenant-général du royaume. - Élection du baron Surlet de Choquier comme régent de la Belgique. - Son inauguration. - Changement de ministre. - Le gouvernement provisoire résigne ses fonctions. - Le général Belliard remplace M. Bresson. - Conseils donnés aux Belges par lord Ponsonby. - Formation des associations patriotiques. - État de l’armée. - Embarras du commerce et des finances. - Coup d'œil sur la politique générale de l'Europe. - Proposition d'un partage de la Belgique. - Le gouvernement cherche à établir des relations avec la confédération germanique. - Etat de la question belge en ce qui concerne le Luxembourg. -Proclamations du roi de Hollande et du régent. - Nouveaux complots orangistes. - Van der Smissen quitte le pays. - Arrestation de Borremans. - Lettre du baron Surlet de Choquier relative à certaines imputations dirigées contre lordPonsonby. - Anarchie générale.

(page 1) L'adhésion de la France aux 14e et 15e protocoles, et le refus de Louis-Philippe d'accepter (page 2) la couronne de Belgique pour son fils, tout en donnant un nouvel essor aux intrigues des orangistes, répandit un découragement général parmi les patriotes, et fit craindre que le pays ne retombât dans cet état de confusion voisin de l'anarchie d'où on avait espéré le retirer, par l'élection d'un souverain. Autant le gouvernement provisoire avait été confiant dans l'acceptation du duc de Nemours, autant il fut accablé et embarrassé, quand il reconnut que le rejet méprisant du protocole du 7 février n'avait produit d'autre résultat que de fortifier la détermination des grandes puissances de maintenir son contenu (Le protocole du 7 février (n° 15) fut présente par lord Ponsonby au comité diplomatique, le 10 février, et renvoyé aussitôt, sous prétexte que, dans une matière aussi délicate et aussi importante, le comité ne pouvait recevoir de la conférence un acte contraire aux décisions du congrès, et qu'ayant élu le duc de Nemours, et envoyé une députation à Paris, ce n'était qu'à cette députation officielle, qu'une réponse pouvait être faite). M. Lebeau, ayant foi dans l'assurance donnée par lord Ponsonby que l'acceptation du prince français était impossible, avait déjà pris ses précautions contre un refus et tâché d'y apporter un remède en proposant la nomination d'un lieutenant-général, qui exercerait les pouvoirs du chef de l'état, jusqu'à ce que le souverain, élu par le congrès, eût accepté la couronne, et juré (page 3) le maintien de la constitution. Cette proposition, qui n'était nullement contraire à l'acceptation du duc de Nemours, devait d'autant plus être prise en considération, que le gouvernement provisoire était tombé dans un grand discrédit. La majorité de ce corps semblait fatiguée du poids de la puissance, et pressé de se débarrasser de sa responsabilité. Le baron d'Hoogvorst avait déjà donné sa démission, et les autres étaient prêts à imiter son exemple. Les affaires se présentaient sous un aspect sinistre à l'intérieur et à l'extérieur. Le gouvernement néerlandais, qui avait organisé son armée avec une admirable vigueur, prenait une attitude menaçante. Les espérances d'un arrangement à l'amiable étaient déclarées par ses ministres plus éloignées que jamais. Une collision entre les deux pays semblait d'autant plus inévitable, que l'armistice du mois de décembre était chaque jour enfreint par les deux parties, dans les environs de Maestricht et dans les Flandres.

Toutefois, tandis que les Hollandais agissaient comme guidés par une seule impulsion et présentaient le tableau d'un patriotisme fortifié par la concorde, et d'un dévouement loyal et sans bornes au trône et au gouvernement, la Belgique était tourmentée par le froissement des factions et des systèmes rivaux. Elle était en proie à tous les dangers de l'incertitude et de l'intrigue. Elle (page 4) était sans gouvernement, sans armée, sans confiance. La trahison était dans tous les rangs. Son commerce, luttant péniblement contre les conséquences de la révolution, était divisé en deux camps. Gand et Anvers faisaient des vœux pour le retour de l'ancien gouvernement ou du prince d'Orange, tandis qu'un grand nombre de personnes de Verviers, Namur, Luxembourg, Charleroi, Mons et Liége demandaient la réunion à la France. On doit cependant faire observer que le principal objet de tous les partis n'était pas de nommer tel ou tel souverain, mais d'échapper à la crise qui menaçait de détruire les derniers restes de leur fortune. Une telle position était insupportable et rendait la centralisation du pouvoir exécutif absolument indispensable.

Le projet de M. Lebeau fut en conséquence renvoyé aux sections, où, après de mûres délibérations, il donna lieu à un projet plus populaire, l'établissement d'une régence, décision principalement fondée sur la répugnance des députés à permettre la plus légère altération à leur constitution naissante ; car il fut objecté qu'un lieutenant-général, exerçant le pouvoir souverain, pourrait opérer des modifications dans la constitution, avec le consentement des chambres, selon l'article 131 de cette loi ; tandis que ces changements ne pourraient avoir lieu sous une régence.

(page 5) A cette époque, de Potter, qui trouvait l'occasion favorable pour introduire ses théories démocratiques, adressa une pétition au congrès, pour demander l'établissement d'une république. « Nous portons maintenant la peine de nos premières erreurs (disait le pétitionnaire), après avoir tout essayé pour échapper à notre ruine. Quelques-uns de vous, pensant que le plus sûr moyen de mettre un terme aux maux qui nous accablent était de chercher l'appui de la France, et une union directe avec ce pays, ont voté pour le duc de Nemours. Mais le gouvernement français ne veut rien faire pour la Belgique, directement ni indirectement. Son seul but est la paix ; la paix à tout prix ! Le refus du prince de notre choix en est la conséquence, et a produit une crise qui décidera des destinées de notre pays. Vous devez choisir entre le démembrement, le prince d'Orange et la république ; votre choix peut-il être douteux ? »

Il n'était pas douteux. Mais M. de Potter semblait ignorer l'état politique de l'Europe, comme il ignorait les sentiments de ses compatriotes. M. de Robaulx ayant fondé sur cette pétition une proposition pour l'établissement immédiate de la république, sa motion fut rejetée à la presqu'unanimité, tandis qu'un grand nombre de membres déclara que, la forme républicaine ayant déjà été irrévocablement repoussée, toute proposition à cet effet était aussi inconstitutionnelle et (page 6) aussi insultante pour la chambre qu'une proposition au retour du prince d'Orange ; car, pour avoir fait mention du nom de ce prince, le vénérable Maclagan d'Ostende avait été rappelé à l'ordre. Cette motion fut ensuite tout à fait mise de côté, le 23 février, par l'adoption, à une immense majorité, d'une proposition « déclarant que le trône était vacant et décrétant la nomination d'une régence, avec une liste civile de 10,000 flor. par mois, et la jouissance d'un palais national. Le congrès se réservait le droit d'exercer exclusivement le pouvoir constituant et législatif. »

Le jour de la nomination du régent ayant été fixé au 24, le choix des représentants désigna le baron Surlet de Choquier ; son compétiteur était le comte Félix de Mérode, qui, peu ambitieux de l'honneur qu'on voulait lui conférer, n'avait fait aucun effort pour assurer son élection, laquelle eût probablement eu lieu, s'il l'avait voulu. Les deux candidats paraissent avoir agi d'accord, et avec le plus grand désintéressement. Un ami commun, jouissant d'une grande influence, leur ayant adressé une note, pour leur demander des instructions sur ce qui devait être fait, si un second scrutin était nécessaire, reçut la réponse suivante : « Faites ce que vous jugerez le plus convenable au pays. Nous sommes parfaitement d'accord. »

L'élection de Surlet de Choquier fut reçue avec de vives acclamations par le public, qui la considéra (page 7) comme un gage de stabilité. La nomination d'une régence n'était, à la vérité, qu'une modification de cet état provisoire dont tous les partis désiraient de sortir ; mais elle était néanmoins un progrès et la seule mesure qu'on pût prudemment adopter. Le refus du duc de Nemours et le véto exclusif de la conférence, ayant restreint le nombre des personnes éligibles à la souveraineté, et rendu les Belges plus circonspects, en les menaçant de prolonger cette incertitude, dont les effets funestes ne pouvaient être adoucis que par un mezzo termine. Procéder à une nouvelle élection, sans des assurances d'acceptation, eût été une persistance dangereuse dans l'erreur où déjà l'on était tombé. Continuer le statu quo était impossible ; et comme un changement était inévitable, le congrès agit sagement en établissant le principe monarchique par la « déclaration que la trône était vacant. » Ainsi, taudis qu'on diminuait les craintes qu'inspiraient aux cabinets les tendances républicaines, on donnait à tous les partis le temps de jeter les yeux autour d'eux, et de se concerter sur le choix de la personne la plus propre à satisfaire le vœu général.

L'installation du régent eut lieu le 25. La cérémonie donna à la capitale un aspect inaccoutumé de fête et de mouvement ; et pourtant le pays était placé sur un volcan. Des complots et des conspirations étaient fomentés de toutes parts, le démon (page 8) de la guerre civile ; appelait les citoyens à une mutuelle destruction. La vigilance d'un parti et la pusillanimité de l'autre conjurèrent l'orage. Le régent, ayant quitté son modeste logement, se rendit dans le plus simple équipage, et avec une escorte de cavalerie au palais de la nation. Il fut reçu au pied du grand escalier par une députation de 10 membres, qui le conduisit au sein de la chambre. Après avoir salué avec l'air d'un homme peu désireux de l'honneur qui venait de lui être conféré, il monta sur une estrade couverte de velours cramoisi, où le lion belge était brodé rampant passant, tenant dans ses pattes une lance surmontée du chapeau de la liberté, supportée des deux côtés par la bannière nationale, et avec la devise : « L'Union fait la force. » Amère satire des dissensions qui devaient si longtemps encore paralyser toute l'énergie du gouvernement, et qui menacèrent plus d'une fois le salut du royaume naissant.

Entouré d'un nombreux état-major, dont les uniformes variés ajoutaient beaucoup à l'éclat de la scène, le baron Surlet de Choquier donna d'abord son assentiment solennel au décret établissant « que c'était comme corps constituant que le congrès avait proclamé l'indépendance de la Belgique, et décrété l'exclusion à perpétuité de la famille d'Orange-Nassau. » Alors il fit le serment « d'observer la constitution et les lois du peuple (page 9) belge, de maintenir l'indépendance nationale et l'intégrité du territoire. » Ayant prononcé un discours qui contenait une déclaration de ses principes et de ses intentions, et auquel M. de Gerlache, nouveau président, répondit, le régent se retira et fut reconduit jusqu'au péristyle du palais, au bruit du canon et des acclamations du peuple. Heureux d'échapper à sa nouvelle gloire, il renvoya son équipage et son escorte, et se rendit à pied, à travers le parc, au palais qui avait été préparé pour le recevoir. La cérémonie du jour fut terminée par une illumination générale, et par un banquet somptueux, qui fut le premier pas vers un retour aux réjouissances nationales depuis la révolution. L'établissement d'une régence fut immédiatement suivie de la retraite du gouvernement provisoire et de la dissolution du ministère (Une somme de 150,000 fl. fut votée par le congrès pour être partagée entre les membres du gouvernement provisoire, comme une indemnité pour leurs travaux et la perte de temps qu'ils avaient éprouvée). Il fut cependant en grande partie maintenu par le régent, dont le premier acte public fut la constitution d'un cabinet régulier (Premier ministère du régent : MM. Van de Weyer, Affaires étrangères ; Tielemans, Intérieur ; Gendebien, Justice ; Ch. de Brouckère. Finances ; Goblet, Guerre).

(page 10) Le baron Erasme Surlet de Choquier, qui venait d'être élevé aux plus grands honneurs que ses concitoyens pouvaient lui conférer, était alors âgé de 63 ans. Issu d'une famille ancienne et riche de la province du Limbourg, il avait passé la plus grande partie de sa vie, dans une obscurité relative, à sa terre patrimoniale de Gingelom, près de St.-Trond, où il s'était consacré aux travaux de l'agriculture. Lors de la première révolution française, Surlet avait embrassé avec feu les théories d'égalité du républicanisme et déposé ses titres héréditaires. Ayant reçu une éducation distinguée, doué de talents naturels, d'une certaine éloquence, d'un esprit fin et mordant, caché sous le voile d'une grande simplicité de manières, il acquit de bonne heure la confiance de ses concitoyens, et avait rempli plusieurs places peu importantes dans la magistrature municipale. Partisan enthousiaste et admirateur de la France, il appuya chaudement toutes les mesures qui tendaient à augmenter son influence parmi ses compatriotes. Ayant été élu membre du corps législatif, comme un des représentants du département de la Meuse inférieure, il fut élevé par Napoléon à la dignité de conseiller d'état en service extraordinaire.

Ce ne fut cependant qu'à l'érection du royaume des Pays-Bas, que Surlet commença à jouer un rôle dans les affaires publiques, comme membre (page 11) de la seconde chambre des états-généraux. Il s’y distingua par sa politique libérale et par une opposition presque continuelle au gouvernement. Cette hostilité s'augmenta encore des intrigues constantes du ministère pour l'exclure de la représentation nationale. Frugal et tempéré dans ses habitudes, franc et affable dans ses manières, bienveillant, et jouissant d'une réputation sans tache, il possédait l'estime de ses égaux, tandis que sa noble stature, ses longs cheveux gris flottant négligemment sur ses épaules, son aspect vénérable, relevé par un regard spirituel et vif, ajoutaient à l'impression qu'il produisait sur les populations des campagnes qui l'admiraient comme un patriarche. Lors de la convocation du congrès belge, il fut élu député, et choisi comme président par cette chambre où il se rendit très populaire, par le tact et la modération qu'il apportait dans le maintien de l'ordre. Ce fut à la popularité dont il jouissait dans le congrès, qu'il dut l'honneur d'être élu régent.

Quoique sa qualité de président l'empêchât en quelque sorte de prendre part aux débats, ses tendances politiques étaient très connues. Les sympathies de sa jeunesse, nourries pendant l'âge mûr, ne s'étaient pas modifiées. Ses inclinations étaient essentiellement françaises. Sachant que la réunion, proprement dite, à la France était chose impossible, il désirait vivement arriver au même but par (page 12) quelque terme moyen. Aussi, s'employa-t-il avec zèle pour obtenir l'élection et l'acceptation du duc de Nemours ; et quoique sa propre élévation fût le résultat du refus de ce prince, il aurait volontiers sacrifié tous les honneurs temporaires qui lui furent décernés, au succès de sa combinaison favorite. Célibataire, jouissant d'une fortune personnelle au dessus de ses besoins, il paraissait exempt de tous sentiments d'ambition, ou les cachait si bien sous le voile d'un grand désintéressement qu'ils échappaient à la pénétration de tout observateur ordinaire. Son acceptation du souverain pouvoir (si l'on peut appeler ainsi l'autorité restreinte (En conférant le pouvoir exécutif au régent, le congrès s'était réservé exclusivement le pouvoir législatif el constituant ; il faisait ainsi du régent l'agent de sa propre volonté, et le rendait incapable de concourir ou de s'opposer à ses actes) dont il fut investi par le congrès) fut considérée comme un acte de dévouement au pays et d'abnégation personnelle ; et quoique plus d'une circonstance ait prouvé qu'il n'était pas insensible aux charmes de cet intérim de royauté, le public fut intimement convaincu qu'il était plus pressé de quitter les honneurs qu'il n'avait eu hâte de les accepter.

L'organisation intérieure du pays et sa consolidation au dehors ne firent que peu de progrès pendant la durée de la régence ; en effet, quoique (page 13) très recommandable comme homme privé, quoiqu'éminemment propre à présider une assemblée législative, le baron Surlet n'était pas capable de tenir tête aux nombreux embarras qui l'environnaient ; il manquait du courage moral et de la fermeté nécessaires pour vaincre les factions au dedans, de l'influence et de l'expérience politique suffisantes pour inspirer le respect au dehors. Mais comme une réunion ou une quasi-réunion à la France était son projet favori, il y subordonnait toutes les autres combinaisons. Ainsi, tandis qu'il se soumettait lui-même entièrement à l'influence du cabinet français et de ses agents, tandis qu'il travaillait incessamment à donner aux actes de son gouvernement une tendance exclusivement française, il trompait les espérances de la grande masse du peuple belge, qui avait cru trouver en lui et ses ministres d'ardents défenseurs de l'indépendance nationale.

Heureusement pour le repos de l'Europe, le général Belliard, qui avait succédé à M. Bresson, le 5 mars, et qui avait été nommé l'un des agents de la conférence, était plus dévoué aux intérêts généraux de l'Europe que désireux de livrer son pays à des chances incertaines d'agrandissement. Si l'on eût confié ces fonctions diplomatiques à un homme du parti du mouvement, à un homme moins prudent et moins conciliant que ne l'était ce brave et respectable vétéran des armées françaises, les résultats de ces négociations eussent été des plus désastreux (Le comte Auguste Belliard, lieutenant-général et pair de France, né en Picardie, soldat de fortune, qui arriva aux plus grands honneurs, sans autre appui que celui de son mérite personnel. Napoléon appréciait bien ses talents, et il le chargea plusieurs fois de fonctions de la plus haute importance. Le général Belliard s'était acquis la bienveillance de tous les Belges lorsqu'il commandait la division militaire dont Bruxelles faisait partie, sous l'empire. Il fut ensuite gouverneur de Madrid, puis appelé aux fonctions de chef d'état-major de la cavalerie de la grande armée commandée par Murat). L'influence du général Belliard, ses efforts auxquels s'associa avec zèle et cordialité son collègue britannique, avec lequel il avait noué les relations les plus amicales, servirent avec bonheur de contrepoids aux tendances du gouvernement qui étaient en opposition directe avec les vues des grandes puissances, et qui, si elles eussent continué, auraient amené une conflagration générale.

Ce fut l'adoption de ce système diplomatique, exclusivement français et conséquemment essentiellement anti-européen, qui détermina M. Van de Weyer à donner sa démission de ministre des affaires étrangères  (Nous avons déjà remarqué qu'on ne peut attribuer à cette circonstance, la démission de M. Van de Weyer et la dissolution du premier ministère du régent. (Note de l’Editeur belge.)). Cette démission amena (page 15) la dissolution du ministère qui, dans le fait, était composé d'éléments tellement hétérogènes que son existence n'était plus possible. M. Van de Weyer avait été un des premiers à reconnaître l'erreur dans laquelle on était tombé, et il sentait qu'il fallait chercher à assurer l'indépendance nationale. En effet, il était devenu nécessaire d'établir un système sur des bases différentes et plus larges, de cultiver et d'encourager non seulement une union avec la Grande-Bretagne et la France, mais encore l'union de ces puissances entre elles. MM. Gendebien et Tielemans repoussaient toute inspiration qui n'émanait pas du parti du mouvement de France, ou qui ne tendait pas à maintenir la désunion entre les deux principaux cabinets. D'un autre côté, M. Ch. de Brouckère, hésitant entre deux systèmes, tantôt tournait les yeux vers la France, tantôt défendait l'indépendance nationale ; tandis que M. Goblet, ayant en horreur l'anarchie, semblait regretter le passé, tremblait pour l'avenir et songeait au prince d'Orange comme au seul moyen de rendre la prospérité à son pays ou de le réconcilier avec le reste de l'Europe.

Ce fut le 28 mars que le nouveau ministère fut (page 16) installé (Second ministère : MM. Lebeau, Affaires étrangères ; Duvivier, Finances. de Sauvage, Intérieur ; Barthélémy, Justice ; comte d'Hane . Guerre. (Note de l'Éditeur anglais)); ce changement fut favorable au maintien de la paix. M. Lebeau, qui avait entrepris la tâche difficile et ingrate de diriger le département des affaires étrangères, entra en fonctions, avec l'intention de conduire la politique du cabinet dans une nouvelle voie, et de la rendre en quelque sorte moins exclusivement française ; ce qui détruisait tout espoir d'un arrangement amical. Lord Ponsonby profita promptement de cette modification, pour encourager le nouveau ministère dans un système qui, dès l'abord, promettait de ramener l'harmonie entre les intérêts de l'Europe et ceux de la Belgique. Le langage tenu par l'envoyé britannique est une preuve de l'élévation de ses vues relativement à cette question politique ; et il était l'écho de celles de son gouvernement.

« L'erreur dans laquelle votre diplomatie est tombée jusqu'à présent (disait le diplomate anglais), a été dans sa partialité pour la France, et dans sa défiance puérile des autres cabinets. Cela peut être excusable au premier abord, car cela résulte de la nature particulière de votre position ; en effet, en admettant que les germes de votre révolution (page 17) aient été depuis longtemps implantés, c'est à la France qu'ils doivent d'être arrivés à leur maturité. Vous avez donc raison de compter sur son secours. L'analogie de vos positions relativement aux autres états, la défaveur qui tombe sur vous en particulier peut vous avoir mis dans la nécessité de vous appuyer sur la France, pour le soutien des principes qui ont amené le renversement des deux dynasties. Mais soyez persuadés, si vous appréciez votre nationalité, et si vous avez un sincère désir d'être admis comme membres de la grande famille européenne, que vous devez adopter des principes plus larges, plus généraux et moins faits pour inspirer des jalousies parmi ceux qui, malgré votre répugnance pour une intervention, doivent être les arbitres de votre destinée. La France peut avoir amené votre révolution au point où elle est ; mais seule elle ne peut assurer votre existence politique : pour cela la coopération de la Grande-Bretagne et de ses alliés est indispensable. Cependant, si puissante que soit la France, elle n'est pas assez forte pour vous soutenir contre toute l'Europe ; elle n'y est pas non plus disposée. Vous en avez la preuve dans son refus d'accepter la couronne pour le duc de Nemours ; et soyez assurés, nonobstant toutes les protestations actuelles, qu'elle adhérera aux protocoles comme à toutes les mesures équitables qui seront proposées par la conférence.

(page 18) « La seule ligne que vous puissiez suivre est celle de la conciliation et de la modération. Vous devez être fermes, mais modérés ; et, avant de jeter le gant, pesez bien toutes les chances fâcheuses qui vous menacent, si vous forcez l'Europe à tirer l'épée. Au lieu de parler de votre manque de confiance dans les autres puissances, tâchez de faire cesser leur manque de confiance en vous. Si l'élection du prince d'Orange est impraticable, choisissezquelqu'autre prince qui offre les garanties désirées. Prouvez à l'Europe que vous voulez vous soumettre aux liens sociaux qui unissent les autres états, que vous êtes disposés à prendre une position conforme à votre importance politique. Montrez que vous êtes disposés à défendre vos droits, sans enfreindre ceux des nations voisines, que vous n'êtes enclins à une réunion ni directe ni indirecte, que vous ne penchez pas plus vers le midi que vers le nord, et que, de quelque côté que la tranquillité publique soit menacée, vous serez disposés à interposer vos bons offices. Prouvez, par votre modération, que votre seul but sera toujours de conserver votre indépendance et les principes d'une monarchie tempérée, et non de propager des doctrines subversives. Par dessus tout, persuadez-vous que le but des grandes puissances est le maintien de la paix, et qu'à moins que vous n'apportiez votre quote-part dans les (page 19) sacrifices qu'elle réclame, vous ne pouvez espérer de vous trouver d'accord avec le reste de l'Europe. La consolidation de votre existence nationale, peu importe sous quel prince et sous quelle forme de gouvernement, dépend de la conservation du parfait accord entre les grandes puissances, et particulièrement de l'intime union entre la France et l'Angleterre. En commettant un acte quelconque qui puisse tendre à détruire l'harmonie entre les grandes puissances, vous seriez coupables d'un suicide national. »

La conformité de ces conseils prudents avec l'opinion de l'un des publicistes les plus distingués de la Belgique (opinion pleinement justifiée par les résultats), est trop remarquable pour être omise, d'autant plus qu'ils seront toujours à l'avenir invariablement et essentiellement applicables à ce pays ; car sa situation, relativement aux autres états, ne peut jamais subir aucune modification sérieuse. « La société dit cet écrivain, considérée sous un point de vue général ou individuel, doit être soumise à des lois générales (Ces passages sont extraits d'un article du Courrier des Pays-Bas attribué à M. Nolhomb, qui, étant déjà si connu par la force et la logique avec lesquelles il avait traité les diverses grandes questions politiques au congrès, fut nommé secrétaire général des affaires étrangères sous le ministère Lebeau, fonctions qu'il a continué de remplir jusqu'à présent, avec une habileté et un talent peu communs). La Belgique, au lieu de vivre pour la France et par la France, doit assimiler sa politique aux (page 20) principes qui règlent les autres sociétés de l'Europe. Elle ne doit être ni française, ni allemande, ni anglaise ; elle doit être elle-même, et former une portion du grand tout, en conservant son individualité. Elle n'est ni assez puissante, ni, il faut l'espérer, assez imprudente pour se jeter dans la propagande. Si elle veut l'indépendance, elle doit embrasser un système de diplomatie large, impartial et européen. Placée entre la France et l'Allemagne, elle doit être être une barrière contre l'une ou contre l'autre, selon les circonstances ; mais elle ne doit être l'agent aveugle d'aucune. Elle occupe une place en Europe ; qu'elle la conserve ! Au lieu de se placer sous le patronage d'une nation en particulier, qu'elle profite de l'éternelle rivalité de toutes, pour fortifier son existence. Sa position est admirable ; elle est destinée, par sa situation, à être l'entrepôt du monde. Son sol est fertile ; elle possède deux beaux fleuves, et le plus beau port de l'Europe. La politique de ses voisins, spécialement de la Hollande, a tendu, pendant ces deux derniers siècles, à la priver des avantages naturels de sa position. La principale cause des maux qu'elle endure est qu'elle n'a (page 21) jamais possédé une dynastie régnant exclusivement sur elle, depuis l'abdication du dernier duc de Bourgogne. Elle fut sous Charles-Quint ce qu'elle a été sous Guillaume Ier, un territoire réuni. Si, par conséquent, son amour de l'indépendance n'est pas un vain mot, qu'elle établisse un gouvernement national et une dynastie qui puissent marcher avec la politique européenne, et qu'elle légitime alors sa révolution qui sera conduite ainsi immédiatement à maturité. Qu'elle se donne une dynastie qui, au lieu de consentir à aucune concession territoriale, comme l'ont fait jusqu'ici ses premiers souverains, maintienne l'unité nationale, et s'identifie avec le peuple. La question de dynastie n'est pas secondaire, elle renferme tout notre système politique, et embrasse notre avenir. Mais si la Belgique désire une réunion à la France, si sa volonté est de devenir pour la France ce qu'elle était pour la Hollande (c'est- à-dire un simple accroissement de territoire), qu'elle suive la marche qu'elle a tenue jusqu'à présent ; qu'elle prolonge l'incertitude actuelle, ou qu'elle amène une conclusion sans consistance et sans espérance de durée. Elle doit avouer que sa révolution fut prématurée, et se maintenir disponible jusqu'à ce que la France soit prête à venir en prendre possession. Il n’y a pas d'alternative entre une indépendance absolue et la réunion à la France. »

(page 22) Ces observations étaient pleinement confirmées par l'état du pays à cette époque. Son armée, ses finances, son commerce étaient dans un état déplorable : car, quoique l'établissement d'une régence fût le seul moyen d'empêcher l'anarchie, ce n'était guère qu'une prolongation de cet état précaire qui avait, pendant six mois, menacé la paix de l'Europe. Le gouvernement du régent était sans force et sans considération, incapable de réprimer les factions qui tenaient la capitale et les provinces dans une agitation constante ; il voyait son autorité à l'intérieur, méconnue et trahie par ses propres agents, tandis que sa politique extérieure était compromise par les discussions prématurées du congrès, ou amèrement critiquées par l'association patriotique, qui s'était mise au niveau du pouvoir exécutif, et avait obtenu une influence immense sur les classes inférieures.

Cette association, formée le23 mars, était composée de fonctionnaires publics et d'officiers de tout grade ; de sorte que presque tous les individus qui la composaient désiraient donner des preuves de patriotisme, ou craignaient que leurs opinions politiques ne fussent mises en question. Son but avoué, comme l'exprimait l'article 4 de ses statuts, était : « de défendre et de maintenir la nationalité et l'indépendance belges, au prix des plus grands sacrifices ; de combattre les Nassau ; (page 23) de ne jamais entrer en composition avec cette famille, à quelque extrémité que le pays fût réduit ; et enfin de repousser l'agression étrangère. »

Si cette association concourut puissamment à déjouer les efforts des partisans du prince d'Orange, elle contribua peu à la défense du pays ; car, quoique ses doctrines répandues puissent avoir augmenté encore l'extrême confiance d'une partie du peuple dans ses forces, elle servit à augmenter l'esprit d'indiscipline qui s'emparait de toutes les branches du service public, spécialement de l'armée, et qui jusqu'alors avait déjoué toutes les tentatives d'organisation et de subordination. La garde civique présentait, il est vrai, une force numérique imposante, mais la plus grande partie était sans armes, et la totalité sans aucune idée de la discipline. Une armée régulière de 45,000 hommes existait sur le papier ; mais son effectif s'élevait à peine à la moitié de ce chiffre. Elle était mal commandée. Aussi, à une époque plus récente, le ministre de la guerre, interpellé sur le renvoi de certains officiers, le motiva sur ce qu'ils avaient été flétris de la main du bourreau (Discours de M. Charles de Brouckère aux chambres, en septembre 1831. Il est nécessaire d'observer cependant que ces officiers appartenaient aux corps francs et non aux régiments de ligne). Et pourtant, pour bloquer Anvers et Maestricht, (page 24) pour défendre une longue ligne de frontières ouvertes, s'étendant de Venloo sur la Meuse à l'Écluse et aux côtes de la nier du Nord, il eût été nécessaire d'avoir au moins 80,000 hommes de bonnes troupes, et surtout un grand nombre d'officiers capables et dévoués. A cet égard, la Hollande avait une grande supériorité, résultat du système partial qu'avait suivi le gouvernement pendant l'union. La Belgique était si peu préparée à la défense, les partis étaient si divisés entre eux, le pays si complètement ouvert de Breda et d'Eindhoven jusqu'à Bruxelles, qu'un chef entreprenant, à la tête de 20,000 braves soldats, eût pu passer la frontière, fondre sur la capitale et la contraindre à une prompte soumission.

Le commerce et l'industrie étaient complètement paralysés, la pénurie des finances était extrême. Quelques provinces étaient en arrière pour leurs contributions ; l'emprunt forcé de 10,000,000, décrété le mois d'octobre précédent, était épuisé, et le gouvernement fut obligé d'emprunter 600,000 fl. à la banque, pour subvenir au dépenses courantes de mars. Si le congrès n'eût pas sanctionné un second emprunt de 12,000,000 fl., le ministre de la guerre eût été hors d'état de disposer des nouvelles levées de miliciens, qui jusque-là étaient demeurées inactives, par le manque de fonds. Mais à mesure que l'horizon s'obscurcissait, le langage du congrès (page 25) devenait plus énergique dans toutes les questions qui se liaient à la politique extérieure.

L'état d'agitation de l'Europe, à cette époque, était cependant essentiellement favorable aux prétentions de la Belgique. Placées comme elles étaient sur un volcan, les grandes puissances étaient peu disposées à aggraver leurs difficultés intérieures par une guerre étrangère. La position des différents cabinets peut être tracée en peu de mots. L'Angleterre, incertaine de l'issue de la question de la réforme, désirait se soustraire aux embarras des affaires continentales, par une union encore plus intime avec la France, et fortifier sa réputation de libéralisme au dedans et au dehors, en adhérant autant que possible aux principes de non-intervention ; quoique, dans le fait, ce principe ait été constamment violé depuis l'existence du protocole exigeant la stricte exécution de l'armistice, jusqu'à la convention qui sanctionna les opérations militaires contre la citadelle d'Anvers. La France, dans l'intention d'assurer la stabilité de sa nouvelle dynastie, et de soutenir les principes qui avaient élevé Louis-Philippe au trône, hésitait entre le maintien des relations amicales avec les états étrangers et le désir qu'elle avait de se concilier le parti du mouvement à l'intérieur. Pour amener ce résultat sans causer des troubles à l'intérieur, ou exciter une collision au dehors, il fallait une adresse plus (page 26) qu'ordinaire. La voie que suivit le ministère français fut sans aucun doute entourée d'artifice et de manque de sincérité, en ce qui regarde la Belgique. Mais Louis-Philippe et Casimir Périer se montrèrent supérieurs aux difficultés qui les environnaient. C'est à leur persévérance dans ce système que la France doit la conservation d'une paix plus honorable et plus avantageuse que les plus glorieuses victoires.

La Prusse, inquiétée par ses provinces rhénanes, et pressée de garantir le duché de Posen des effets contagieux de la révolution polonaise, plus dangereuse que l'épidémie fatale qui s'avançait alors à pas rapides vers le Rhin, était peu disposée à se plonger dans une guerre de restauration, qui ne pouvait amener pour elle aucun agrandissement de territoire, et qui l'exposait à perdre la totalité.

L'attention de l'Autriche était tournée vers l'insurrection de ses provinces lombardo-vénitiennes, tandis que le Hanovre, la Hesse électorale et les autres états de moindre importance de la confédération étaient en proie à des désordres intérieurs, qui rendaient difficile et dangereux pour elles le départ de leur contingent (Les forces totales de la confédération consistent en 301,637 hommes, divisés eu 10 corps d'armée : formant un effectif de 222,637 hommes d'infanterie ; 11,694 de troupes légères ; 43,190 de cavalerie ; 21,717 d'artillerie et du train, et 3,017 du génie. Les forteresses du gouvernement fédéral sont Mayenne, Landau et Luxembourg. La confédération est formée de 38 Etats).

(page 27) Enfin, la Russie, qui n'avait jamais admis un instant que la reconnaissance de la Belgique fût possible et qui préparait ses forces pour une croisade vers l'Ouest, fut paralysée dans sa puissance par la révolution polonaise. Toutes les ressources de ce gigantesque empire suffirent à peine pour remplir le vide causé dans ses armées par les maladies et les combats. Là fut le grand secret de la paix européenne et de l'émancipation de la Belgique. Quelque fatale qu'ait pu être la révolution polonaise, dans sa marche et dans son issue, elle arrêta les volontés liberticides de l'autocrate. Sans le soulèvement de la Pologne, sans ses combats et ses efforts, la guerre était inévitable. Cette vaillante armée polonaise, à juste titre l'orgueil du sévère czarowitz, au lieu de verser son sang pour défendre son pays et sa religion, devait former alors l'avant-garde de ses oppresseurs. Les martyrs, dont les cendres reposent dans les plaines de Grochow,Deinbé et Ostrolenka, au lieu d'être immolés en holocauste aux libertés de leur pays, eussent été convertis en instruments du despotisme moscovite. Il s'en fût suivi ces guerres (page 28) terribles d'opinion, si justement redoutées par tous les amis de l'humanité, guerres fécondes en scènes de carnage et de désolation, et dont les résultats eussent été de plonger l'Europe dans un esclavage abject ou dans une licence immodérée.

L'issue de cet état compliqué des affaires, d'accord .jusqu'à un certain point, avec les exagérations des ultra-libéraux belges, surpassait de beaucoup cependant les présomptions les plus favorables des patriotes modérés. La restitution des 11e et 12e protocoles amena la révision et la modification de quelques-unes des clauses les plus nuisibles. Le ton de hauteur que prit le congrès parvint à convaincre la conférence non que la puissance de la Belgique fût le moins du monde en rapport avec son audace, mais qu'elle était déterminée à plonger l'Europe dans une guerre, plutôt que d'obtenir son indépendance aux dépens de ce qu'elle considérait comme son honneur national, on de quelques autres des éléments qu'elle jugeait nécessaires à son existence politique. « Nous avons commencé notre révolution malgré les traités, et nous voulons la terminer malgré les protocoles. » (Proclamation du régent de la Belgique à la province du Luxembourg, 10 mars 1831).

Dans toute autre circonstance, ce langage hautain (page 29) et intempestif des Belges eût lassé la patience des puissances arbitres de leur sort, et peut-être amené un partage, malgré la répugnance de l'Angleterre, partage par lequel plus des deux tiers des Flandres, avec la province d'Anvers, et la moitié de celles du Limbourg et du Brabant, y compris Bruxelles, fussent retournés à la Hollande ; la partie Est du Luxembourg, ainsi que Liége, et les autres parties du territoire sur la vive gauche de la Meuse et de la Moselle, eussent été données à la Prusse, tandis que les provinces de Namur, du Hainaut et la Flandre orientale eussent été cédées à la France, qui eût ainsi récupéré une grande partie de ce qu'elle avait abandonné depuis Louis XIV, et renfermé dans ses frontières cette imposante barrière de forteresses, dont la construction avait fait l'objet de la grande sollicitude de l'Angleterre, pendant les quinze années qui venaient de se passer.

Quoique les intentions des grandes puissances, relativement à cette question, fussent enveloppées du plus profond mystère, il est certain qu'une proposition de partage fut faite non officiellement par les plénipotentiaires français et prussien, comme le moyen le plus simple et le plus prompt de trancher le nœud des négociations. Mais il n'en est pas moins certain que ce sujet n'a jamais été traité devant le cabinet britannique d'une manière officielle. On tâcha de lui suggérer secrètement (page 30) cette idée ; mais il la rejeta sans hésiter. La pensée d'occuper Anvers et « de convertir ce port en un second Gibraltar, » supposée dans les chambres belges et répétée par M. Nothomb, n'a jamais existé un moment.

Admettant pour un moment l'hypothèse que la Grande-Bretagne eût consenti à ce partage, ce n'était pas en prenant possession d'Anvers, qu'elle eût pu avoir un équivalent. Il est infiniment plus probable qu'elle eût insisté pour la démolition immédiate de toutes ses fortifications et sa conversion en un port libre ; qu'elle eût voulu des garanties pour la libre navigation de l'Escaut, et l'abolition de tous les droits ou péages, excepté ceux essentiellement nécessaires au pilotage et la conservation des bouées, des digues, des fanaux, etc., etc. Il pouvait résulter de ce plan des bienfaits essentiels ; un marché plus avantageux eût été ouvert au commerce britannique, et le danger que le voisinage immédiat des armées françaises d'une si importante forteresse aurait pu faire craindre, eût été neutralisé. Mais cette supposition était inadmissible. Quelques tentations, quelques équivalents qu'on eût pu offrir à l'Angleterre, ils ne pouvaient jamais être proportionnés aux risques et aux désavantages. Pour peu qu'on connaisse l'esprit du peuple belge, on reste convaincu que la cession d'une partie de ce pays à la France eût bientôt entraîné la réunion de la (page 31) totalité ; et même si des motifs urgents de politique n'eussent pas empêché l'adhésion de l'Angleterre à cette question, la distance d'Anvers de la mer, le cours tortueux de l'Escaut, pendant plusieurs milles, dans un chenal exposé aux batteries étrangères, la position isolée de la forteresse, sujette à être coupée et investie, réunie à d'autres causes stratégiques auraient suffi pour rendre l'occupation militaire d'Anvers tout à fait impraticable.

Quelque peu conciliante, quelque hautaine que fût la conduite du gouvernement belge envers la conférence, il tenta néanmoins de sortir de son état d'isolement, en ouvrant des relations directes avec les cabinets de Saint-James, des Tuileries, de Berlin et la confédération germanique. Quoique le général Belliard et lord Ponsouby eussent été présentés au régent, comme agents réunis de la conférence près du gouvernement, et non comme envoyés de leurs cours auprès de celui qui tenait la place d'un souverain futur, M. Le Hon, membre du congrès, fut envoyé à Paris, où il fut solennellement reçu par Louis-Philippe, comme envoyé extraordinaire du régent, le 17 mars. Reconnaissance virtuelle de l'indépendance belge ; car la mission antérieure du comte de Celles devait être considérée plutôt comme une négociation privée avec le gouvernement que comme une ambassade directe auprès du roi. Le comte d'Aerschot se rendit aussi à Londres, avec de semblables pleins (page 32) pouvoirs. Mais sa mission ne réussit pas, et, après plusieurs efforts infructueux. pour obtenir une réception publique, il fut rappelé le 17 avril.

Tandis que M. Behr se voyait repoussé à Berlin, les efforts de M. Michiels échouaient également à Francfort, où il avait été envoyé près de la diète avec ordre de faire tous ses efforts pour tâcher de convaincre les représentants de la confédération, « que la Belgique n'était pas disposée à abdiquer son indépendance en faveur de quelque nation que ce fût, et pour détruire ainsi l'opinion trop généralement répandue en Allemagne que le but de la révolution belge était une réunion à la France. » Lorsque M. Michiels présenta ses lettres de crédit au baron de Munch Bellinghausen, il lui répondit « que la diète (dont il était le président) jugeait convenable d'attendre le résultat définitif des délibérations de la conférence, avant d'entrer en relations directes avec le gouvernement belge. » Ayant échoué à Francfort, M. Michiels revint à Mayence, dans l'espoir de se mettre en communication avec la commission de la navigation rhénane, qui y était assemblée, et qui, après quinze ans de négociations, n'avait pu arriver qu'à une première conclusion préparatoire, le 30 mars.

Les embarras qui résultaient de l'opposition des Belges, de la non-adhésion de la France aux protocoles des 20 et 27 janvier, s'augmentaient encore des infractions constantes à l'armistice du 15 décembre. (page 33) D'un côté, les Hollandais, débarqués près de Calloo, où ils avaient coupé les digues et inondé les polders, dévastèrent plusieurs fermes, et prirent possession du fort Ste-Marie, qu'ils abandonnèrent ensuite, après avoir détruit les fortifications du côté de la rivière, firent des excursions dans les Flandres et dans le voisinage de Maestricht, où ils commirent des déprédations ; et quoique l'Escaut fût nominalement ouvert depuis le 20 janvier, la navigation de cette rivière était souvent empêchée au mépris de toute justice, tandis que celle de la Meuse restait rigoureusement fermée. D'un autre côté, les Hollandais se plaignaient du blocus de Maestricht, des excursions que faisaient les troupes de Daine, et surtout des bandes indisciplinées de Mellinet au-delà de leurs frontières, de l'interruption des communications de Maestricht avec Aix-la-Chapelle et le Brabant septentrional ; de la rupture des digues du canal du Zuyd-Wilhelms-Vaart à Neer-Oeteren, de l'empêchement continuellement apporté à l'arrivée des bâtiments à la citadelle d'Anvers, des infractions au statu quo, en ce qui avait rapport aux travaux de défense de la ville, et de diverses autres violations de l'armistice, en opposition directe avec le protocole du 9 janvier, et avec les instructions de lord Ponsonby et de M. Bresson du 18 du même mois.

Ces instructions, tout en garantissant la libre (page 34) navigation de l'Escaut, déclaraient « qu'à moins que tout acte d'hostilité ne vînt à cesser, et que les troupes belges ne se retirassent aussitôt dans les positions occupées par elles le 21 novembre 1830, à 4 heures de relevée, laissant ainsi ouvertes les communications par la grande route d'Aix-la-Chapelle à Eindhoven et Maestricht, les grandes puissances ordonneraient à l'instant le blocus des ports belges, et adopteraient telles autres mesures tendant à assurer la stricte exécution de l'armistice. » Ces remontrances n'ayant amené d'autre résultat qu'une note de récrimination de la part des Belges, de nouvelles instructions furent envoyées à lordPonsonby, le 17 février, déclarant que la note en question était inadmissible dans ses prétentions et évasive dans ses explications, et qu'il lui était ordonné de prendre les mesures nécessaires pour savoir du commandant de Maestricht si les stipulations des protocoles étaient exactement remplies. En conséquence, M. Abercrombie, accompagné de M. White, fut envoyé à Maestricht, le 17 février, avec des instructions pour s'assurer des positions occupées par les troupes belges, et de l'état du canal de Zuid-Wilhelms-Vaart. Arrivés à Tongres, quartier-général de l'armée de la Meuse, ils reçurent une escorte de cavalerie ; ayant alors déployé le drapeau blanc, les deux commissaires se rendirent aux ouvrages extérieurs de la forteresse. (page 35) Leur arrivée étant déjà annoncée au gouverneur, ils furent bientôt admis dans le corps de la place et reçus avec les plus grands égards par le général Dibbets. Ayant atteint le but de leur mission, et s'étant assurés par eux-mêmes que les plaintes des Hollandais étaient en partie fondées, la route d'Aix-la-Chapelle étant interceptée par les volontaires de Mellinet qui occupaient Eysden, Gulpen et divers autres villages sur la rive droite, tandis que les détachements de Daine s'avançaient jusqu'auprès de la ville, sur la rive gauche, les commissaires revinrent à Bruxelles et firent leur rapport (Une de ces coïncidences qu'on rencontre souvent dans les guerres civiles eut lieu à cette occasion. Les commissaires furent accompagnés dans leur inspection par le lieutenant-colonel Nypels, commandant la cavalerie de la garnison, dont les deux frères étaient à Bruxelles, commandant une division et une brigade. Ces deux derniers avaient chaudement embrassé la cause nationale, l'autre était resté sous le drapeau hollandais).

 L'audacieuse insubordination des volontaires de Mellinet, qui persistèrent à occuper les positions qui leur étaient interdites, exigea un second voyage des mêmes commissaires, le 23 mars. A la demande expresse du gouvernement belge, ils furent accompagnés par deux officiers de l'état-major du général Daine ; mais le général Dibbets refusa d'entrer en communication avec ces officiers. (page 36) Cette seconde mission, qui avait aussi pour but d'intercéder en faveur d'un Belge condamné à mort par le conseil de guerre de Maestricht, fut couronné de succès. Le canal fut réparé ; les volontaires furent retenus sur la rive droite de la Meuse ; les communications furent ouvertes, et les troupes de Daine se retirèrent dans leurs limites ; en sorte que toute négociation de ce côté fut terminée. Mais le général Dibbets refusa péremptoirement d'ouvrir la navigation de la Meuse, déclarant par une lettre adressée au général Daine, le 17 avril suivant, « qu'aussi longtemps que la forteresse demeurerait en état de siège, il ne tolérerait pas le passage d'un bateau appartenant à l'ennemi à travers le centre de la ville ; » toute autre conduite eût été contraire aux usages de la guerre et aurait compromis la sûreté de la place, qui pouvait ainsi être exposée à être surprise par un ennemi auquel les Hollandais ne pouvaient se fier pour l'observation d'un armistice qu'ils n'hésitèrent pas à violer eux-mêmes au mois d'août suivant.

MM. Abercrombie et White furent les premiers étrangers qui pénétrèrent dans la forteresse depuis la révolution, et ayant profité de la permission que leur donna le gouverneur de visiter la plus importante partie de ses travaux de défense, ils purent se convaincre des mesures judicieuses adoptées par le général Dibbets pour la sûreté (page 37) intérieure et extérieure de la place. Malgré la grande étendue des fortifications, la faiblesse relative de la garnison et l'esprit hostile d'une population nombreuse, Dibbets, soldat brave et déterminé, avait réussi à pouvoir défier toute attaque du dehors et toute trahison au dedans (Le nombre de la garnison était d'à peu près 5,500 hommes, y compris un escadron de cuirassiers. La population de Maestricht peut être évaluée à environ 20,000 habitants). Les mesures qu'il avait adoptées étaient simples et efficaces. Les portes et la grand'garde avaient été transformées en blockaus, avec des épaulements pour l'artillerie, des palissades et des meurtrières pour la mousqueterie. Les principales rues, aboutissant aux casernes, à la place d'armes et aux magasins, étaient fermées par de fortes barricades. Une partie des remparts était convertie en ouvrages d'attaques contre la ville ; le pont sur la Meuse, qui unit Maestricht au faubourg de Wyck, était miné, retranché à ses extrémités, et armé de canons qui commandaient la rivière et les rues adjacentes. L'artillerie du fort St.-Pierre était prête à faire feu sur la ville au moindre soulèvement ; et la garnison, quoique harassée d'un service de nuit et de jour, et réduite en grande partie à des rations de salaison, était bien portante et dans de bonnes dispositions. Enfin rien n'avait (page 38) été omis de tout ce que l'habileté et l'énergie peuvent suggérer pour la sûreté d'une place exigeant une garnison presque quadruple de celle qui était sous les ordres de Dibbets, et qui n'était pas plus nombreuse que celle qui occupait la citadelle d'Anvers. Si des mesures aussi vigoureuses eussent été adoptées par le général Chassé, dès le moment où Anvers fut mis en état de siège, on peut affirmer que quelques volontaires indisciplinés et une population mal armée ne fussent jamais parvenus à s'emparer d'une forteresse protégée par une forte citadelle et une flotte redoutable, et contre lesquelles la plus grande partie de la population était bien disposée.

Mais les empêchements les plus sérieux à la solution pacifique de la question batavo-belge consistaient dans les discussions relatives au Luxembourg. Les prétentions des Belges étaient diamétralement opposées aux vues et aux déclarations des grandes puissances ; ils réclamaient cette province comme une partie intégrante de la Belgique, et ces dernières ayant prononcé qu'elle appartenait à la confédération germanique. Les Belges soutenaient que quoique le Luxembourg pût, depuis 963 jusqu'à 1461, avoir été un état indépendant et avoir fourni des souverains à l'Empire, à la Bavière, à la Hongrie et à la Pologne, toutefois, à la mort d'Elisabeth de Gorlitz, Philippe-le-Bon lui avait succédé et avait uni le Luxembourg au reste de ses possessions belges qui faisaient à cette époque partie du cercle de Bourgogne (Philippe hérita du duché de Bourgogne et du comté de Flandre, etc., à la mort de son père Jean-Sans- Peur, en 1419). Depuis ce temps, jusqu'à sa réunion à la France en 1795, c'est-à-dire pendant plus de trois siècles, cette province avait constamment suivi les destinées de la Belgique, passant des maisons de Bourgogne à celles d'Espagne et d'Autriche, sans réserve spéciale, tandis que la principauté épiscopale de Liége, à l'égard de laquelle on n'avait fait aucune réclamation, avait toujours formé un état totalement distinct des possessions autrichiennes ou espagnoles et avait fait partie du cercle de Westphalie.

On soutenait en outre que par une loi du 9 vendémiaire an IV (octobre 1795), le Luxembourg avait été uni à la France, sous le nom de département des Forêts, non comme province séparée, mais comme partie intégrante de la Belgique ; la loi promulguant l’acte de prise de possession ayant pour titre : « Loi concernant l'union de la Belgique et du pays de Liége à la république française ; » tandis que si le Luxembourg avait été considéré comme un état séparé, le titre eût naturellement porté : « Loi concernant l'union de la Belgique, du duché de Luxembourg et du pays de Liége, etc., etc. »

(page 40) Il était également évident, par la lettre du 3e article du traité de Campo-Formio, ratifié par le 2e article de celui de Lunéville, par lequel l'empereur « renonçait pour lui-même et ses successeurs à tous ses droits et titres sur ses anciennes provinces belges, connues sous le nom de Pays-Bas autrichiens, » que le cabinet de Vienne n'avait pas fait d'exception pour ce qui regardait le Luxembourg, mais l'avait compris sous la dénomination générale de provincesbelgiques. De plus, par le 8e article du premier de ces traités et le quatrième du dernier, la France prenait pour elle-même tous les engagements contractés par ces nouvelles acquisitions envers leurs anciens souverains, à la charge du pays en général, sans distinction de provinces. Le même principe avait été suivi par le gouvernement néerlandais, selon le traité du 11 octobre 1815, et ces engagements avaient alors été désignés sous le nom de dette austro-belge. Tels étaient les principaux arguments présentés pour démontrer que le Luxembourg avait été identifié avec la Belgique par le traité de Vienne.

D'autres faits étaient encore avancés pour prouver que les relations du Luxembourg avec la diète germanique ne détruisaient pas cette ancienne homogénéité. A l'avènement du roi Guillaume, un arrêté royal du 22 avril 1815 ordonnait la révision de l'ancienne loi fondamentale hollandaise, et déclarait (art. 2) que « le grand-duché de Luxembourg, nonobstant ses rapports particuliers avec la confédération germanique, pourrait être considéré comme formant une partie intégrante du royaume, en tout ce qui concernait la représentation et les institutions législatives. » Une proclamation du roi, en date du 24 août de la même année, annonçait la sanction royale et l'acceptation de la loi fondamentale, révisée et renfermait les votes des Luxembourgeois dans la liste générale, tandis que, si ces provinces avaient formé un état séparé, il eût été nécessaire d'établir une classification distincte (Par le 29e article de la loi fondamentale, il était établi que le roi des Pays-Bas ne pouvait pas porter une autre couronne ; en conséquence, le grand-duché ne pouvait pas former un état à part sans une violation directe de la constitution). Non seulement le Luxembourg était assimilé, sous tous les rapports, aux autres provinces, par la loi fondamentale, mais pour le garantir contre la possibilité d'un démembrement à la mort du roi, par suite des prétentions que le prince Frédéric aurait pu élever sur le grand-duché, comme apanage héréditaire, en échange des quatre états de Nassau cédés à la Prusse, une loi du 25 mai 1816 déclarait qu'en considération de la renonciation faite par ce prince à tous ses (page 42) droits territoriaux, il recevrait une indemnité pécuniaire sur les domaines nationaux de la seigneurie de Breda, ancien fief de la famille des Nassau. Il fut établi en outre que, dans aucune circonstance, le duché de Bouillon ne pourrait être considéré, comme ayant été accordé à la maison d'Orange, mais comme un annexe du Luxembourg et formant partie intégrante du royaume des Pays-Bas (Note du général Sébastiani au prince Talleyrand, datée du 1er mars 1831). L'histoire et les traités prouvent donc que depuis 340 ans le Luxembourg avait été confondu avec les autres duchés et comtés qui formaient les provinces méridionales des Pays- Bas, et que jusqu'au traité de Vienne, il n'avait jamais eu le moindre rapport avec l'Allemagne, excepté par les souverains que la maison de Bourgogne lui avait fournis.

Ces arguments, quoique puissants et bien fondés, ne furent pas admis par les grandes puissances. Sans vouloir entrer dans des recherches historiques, ou contester les principaux faits avancés par les Belges, elles objectaient que, quoique le grand-duché pût, pendant plusieurs années, avoir fait partie de la Belgique, sa position avait été complètement modifiée par le traité du 21 mai 1815 ; qu'après la conquête de la Belgique par les alliés, le Luxembourg n'avait pas été cédé au royaume (page 43) des Pays-Bas aux mêmes conditions que les autres provinces, mais comme un échange et une compensation donnés à la maison de Nassau, pour leurs principautés héréditaires de Nassau-Dillemberg,Adamor, Siegen et Dietz, abandonnées par elle à la Prusse ; que le grand-duché formait un domaine séparé appartenant à la confédération germanique, qui le tenait, comme en fidéicommis, pour les agnats de la maison de Nassau (Le chef de ces agnats ou le plus proche parent de la dynastie des Pays-Bas est le duc de Nassau-Weilbourg, qui réunit les droits et les héritages des branches de Usingen et Walram. A défaut de descendance directe masculine ou féminine, la couronne des Pays-Bas devait passer aux descendants du duc de Nassau régnant, fils de la princesse Caroline d'Orange, tante du roi), sans le consentement desquels, selon un pacte de famille, aucune portion de territoire ne pouvait être aliénée ; enfin, qu'il était conforme aux principes d'équité et de droit civil, formant la base du droit des gens, que si la famille des Nassau était privée de l'équivalent qu'elle avait reçu pour l'abandon de ses possessions héréditaires en Allemagne, elle devait rentrer en possession de ces états, ou obtenir une compensation quelconque. Ces compensations pouvaient être de deux sortes : territoriales ou pécuniaires ; ces dernières étant incompatibles avec les intérêts de la famille (page 44) des Nassau et avec la politique de la confédération étaient impraticables. Les premières ne pouvaient être effectuées que par un échange contre une portion de territoire, également rapprochée de la même valeur, et de nature à n'affaiblir en rien la position politique ou plutôt stratégique de la .confédération germanique. Là étaient les principaux obstacles, car la frontière méridionale du grand-duché joint une grande partie de la ligne défensive de Vauban. La confédération étant maîtresse de cette province, peut porter ses forces à chaque instant sur Thionville, Metz, Longwy, Verdun, Givet et Sedan. Ayant la clef des défilés des montagnes, et appuyée par la forteresse de Luxembourg, elle peut, en cas de nécessité, faire avancer ses troupes dans les plaines de la Champagne, et s'ouvrir une route facile sur Paris.

Se fondant sur ces prémisses, la conférence trancha la question, en adhérant aux premier et second articles des bases de séparation, annexées au protocole du 27 janvier, et déclarant péremptoirement que « la Hollande comprendrait tout le territoire, etc., qui appartenait à la république des provinces-unies, en 1790, et que la Belgique serait formée du reste du territoire, qui avait reçu le nom de royaume des Pays-Bas, dans les traités de 1815, excepté le grand-duché de Luxembourg, qui, étant possédé à différents titres par les princes de la maison de Nassau, constituait (page 45) et continuerait de constituer une partie de la confédération germanique. » En conséquence, « qu'il était absolument séparé de la Belgique, et destiné à rester sous la souveraineté et soumis aux rapports qui lui étaient assignés par les traités de 1815. La position du duché du Bouillon était déclarée fixée par les mêmes traités, mais comme cette question regardait directement les droits du grand-duché et de la confédération, la conférence s'abstenait de se prononcer là-dessus. Cette décision établissait une antithèse politique de la nature la plus étrange ; car, tandis que la confédération admettait le droit d'insurrection, en ce qui concerne huit des provinces belges, elle faisait une exception pour la neuvième, invoquant la solennité des traités comme applicable à l'une, et les répudiant en ce qui avait rapport aux autres.

Les discussions irritantes, qui ont eu lieu à ce sujet, jointes à la détermination avouée des Belges, de ne pas se soumettre à cette décision, en abandonnant leurs frères du Luxembourg, avaient longtemps occupé l'attention de la diète, qui, dans sa première décision du 21 octobre 1830, avait résolu que« chaque état de la confédération devrait, en cas de nécessité, donner assistance aux autres, autant qu'il le pourrait sans danger et sans compromettre le salut de ses troupes. » Jusque-là la situation intérieure de l'Allemagne (page 46) avait été telle qu'elle n'appelait pas l'attention exclusive des différents gouvernements. Mais l'aspect des affaires devint si sérieux dans le Luxembourg, les menaces des Belges si peu équivoques, et les appels du roi des Pays-Bas si précis, que l'ordre avait été donné d'assembler une armée fédérale de 24 mille hommes (Extrait d'un protocole séparé de la 9e assemblée de la confédération des 17 et 18 mars 1831). Cette force, consistant dans le 10e corps et dans la seconde division du 9e corps, devait se tenir prête à « agir contre les insurgés et à s'avancer sur le Luxembourg, pour rétablir l'autorité du grand-duc et occuper le pays, jusqu'à la conclusion d'un arrangement définitif » (Le 10e corps consistait dans les contingents du Hanovre, de Holstein, Brunswick, les deux Mecklenbourg, Bremen et Lubeck, formant un total nominal d'à peu près 30,000 hommes. Le 9e corps était formé des troupes de la Saxe, du duché de Nassau, et de 11 petites principautés).

 Comme mesure préliminaire, le roi fit une proclamation, le 15 février, pour en appeler à la fidélité des habitants et leur expliquer la position particulière du grand-duché relativement à la confédération, établissant que la direction de leurs affaires serait immédiatement placée sous une administration particulière, présidée par le duc Bernard de Saxe-Weimar, et qu'une nouvelle loi (page 47) fondamentale et un nouveau système de taxes, appropriés à leurs habitudes et à leurs ressources, seraient promulgués, promettant amnistie et protection à quiconque renoncerait à ses erreurs, menaçant les réfractaires de peines sévères, et enfin annonçant l'arrivée prochaine de l'armée de la confédération, destinée à soutenir le gouverneur-général dans toutes ses opérations, tendant au rétablissement de la tranquillité et de l'ordre légal. A cette proclamation était jointe une autre du duc de Saxe-Weimar, qui arriva à Luxembourg le 4 mars, ayant été escorté depuis Trèves par un corps nombreux de troupes prussiennes. Aucun de ces documents ne produisit son effet. Pas un seul habitant en dehors du cercle de la forteresse ne revint à l'obéissance. La célèbre contre-proclamation du régent produisit un effet tout à fait différent.

Cette déclaration hardie et énergique causa une sensation extraordinaire dans le Luxembourg et même en Hollande ; elle amena une note de M. Falck à lord Palmerston, datée du 23 mars, dénonçant la proclamation du régent comme « la preuve indubitable des projets d'agression des Belges, de leur mépris pour les volontés des cinq grandes puissances, et de l'imminence des hostilités, » et demandant aux plénipotentiaires «  d'aviser (page 48) le plus tôt possible aux moyens de fournir un corps auxiliaire de troupes pour la défense du territoire hollandais, indépendamment des autres mesures que la conférence pourrait adopter pour l'accomplissement prompt et entier des stipulations du 12eprotocole, annexe A, auquel le gouvernement des Pays-Bas avait déjà donné son adhésion pleine et entière. » Les dangers qui menaçaient la Hollande et la paix de l'Europe, furent cependant heureusement écartés ; la concentration des troupes de la confédération fut arrêtée ; les affaires du Luxembourg continuèrent à rester dans le statu quo, et quoiqu'il fût impossible de prévenir des infractions partielles à l'armistice, spécialement dans le voisinage d'Anvers et dans les Flandres, la négociation générale prit un aspect plus satisfaisant. Tout cela devait être principalement attribué à l'échec que les Russes avaient éprouvé, devant Praga, le 23 février, à la défaite de Geismar et de Dembé du 10 mars, et au développement graduel du système du ministère français du 13 mars.

Cependant les orangistes ne restaient pas oisifs ; le refus du due de Nemours, l'attitude menaçante de la confédération germanique, l'encouragement tacite de quelques-unes des grandes puissances, la faiblesse du gouvernement du régent, les jalousies et la vénalité de quelques officiers supérieurs, les sympathies mal cachées des autres, l'insubordination (page 49) de l'année, le manque total d'homogénéité dans les différents départements d'administration intérieure, le mécontentement du commerce et de l'industrie, la réception de fortes sommes destinées à la corruption ; toutes ces choses combinées donnèrent un nouvel élan aux partisans du prince, et amenèrent le projet du mouvement de mars.

Les ramifications de ce complot étaient plus étendues que celles de la conspiration Grégoire ; car il est hors de doute que plusieurs personnes riches de l'aristocratie, que quelques officiers, ainsi qu'une partie des capitalistes, manufacturiers et négociants d'Anvers, Gand et Bruxelles, désiraient le retour du prince, non par suite d'un dévouement à sa personne, mais par le désir de sortir promptement de l'état d'anarchie et de ruine, auquel ils ne voyaient d'issue que par l'intermédiaire de la famille d'Orange. Ils étaient encouragés dans ces idées par les assurances directes du baron de Krudner, et par les avis indirects de la mission britannique qui leur faisait entendre que ces vues coïncidaient avec celles des quatre grandes puissances, lesquelles, quoiqu'ayant péremptoirement refusé toute coopération active, profiteraient avec plaisir du succès d'une première démonstration, pour reconnaître un choix qui détruirait la plus grande partie des obstacles à une solution, et faciliterait l'arrangement des affaires du Luxembourg, (page 50) en ce qui avait rapport aux agnats de la maison de Nassau.

Les agents du prince cherchaient surtout à multiplier le nombre de leurs partisans dans l'armée, à s'assurer la neutralité sinon la coopération des gardes civiques, et à préparer l'esprit public pour le mouvement, en distribuant des écrits et des placards anonymes en faveur du prince, tandis que les journaux orangistes défendaient hardiment sa cause, dans les termes les plus chauds. Aucun effort, aucun moyen de corruption n'étaient omis pour obtenir l'assistance de ceux qui avaient de l'audace et pour entraîner l'adhésion pacifique des hommes timides. Ces derniers étaient, sans contredit, les plus nombreux, car personne, excepté les généraux Van der Smissen et Nypels, les colonels Borremans etEdeline et quelques autres de grades inférieurs, ne fut directement compromis ; de violents soupçons atteignirent quelques individus qui, en cas de succès, étaient prêts peut-être à déserter la bannière nationale, aussi promptement qu'ils avaient déserté celle du roi. Moins aventureux, mais plus adroits que leurs camarades, ils se préparaient à passer du côté du prince, ou à promettre leur fidélité à la révolution, selon l'issue des événements. C'est ainsi que, comme presque toujours, les principaux instigateurs parviennent à échapper, tandis que leurs agents, parmi lesquels (page 51) nous citerons Borremans, sont les seules victimes.

Le projet des orangistes n'était pas cependant sans hardiesse ; s'il eût été fondé sur de justes espérances de coopération générale, et s'il n'eût pas dû entraîner les plus affreux désastres, non seulement pour la Belgique mais encore pour l'Europe, il eût mérité l'appui et les encouragements dont on le supposait favorisé par la diplomatie anglaise. Le comité directeur, qui entretenait des relations avec les émissaires hollandais, à Aix-la-Chapelle et à Lille, et avec le prince à Londres, fondait ses espérances de succès principalement sur Van der Smissen, le plus hardi et le plus ambitieux des partisans orangistes, qui avait été un des premiers à se déclarer contre le roi, lorsque la révolution éclata, et qui maintenant, par l'appât des honneurs et de l'argent, était disposé à agir en faveur de la maison de Nassau. Il avait été décidé que cet officier, alors gouverneur d'Anvers, gagnerait le général Nypels et la garnison, s'emparerait de la place, proclamerait le prince, et se mettrait en communication avec la citadelle et la flotte. Cet événement devait être le signal de l'arrivée du prince, qui était débarqué, le 20, à Rotterdam, et avait ainsi fait la faute de choisir la Hollande pour point de départ. Les lanciers, avec quelques troupes d'infanterie et de l'artillerie, devaient se mettre en marche de Malines, pour arriver à Bruxelles avant la pointe du jour. Là ils devaient être rejoints par le régiment d'infanterie légère deBorremans, qui devait être gagné par des distributions de fonds, excité par la boisson, et encouragé par l'assurance « que la garnison d'Anvers et l'armée de la Meuse s'étaient déclarées pour le prince, et qu'il était en route pour la capitale, accompagné de Van der Smissen, Nypels et Daine, à la tête de 12,000 hommes. » On espérait ainsi obtenir par la déception, ce qu'on n'avait pu obtenir par le raisonnement. Les ministres du régent, et les principaux auteurs de la révolution devaient être arrêtés, et conduits en lieu de sûreté ; des diligences, attelées de chevaux de poste, étaient disposées à cet effet. L'armée de la Meuse, où la fidélité de quelques officiers était chancelante, et dont la plus grande partie était dégoûtée de l'état des affaires, devait être gagnée par les mêmes moyens. Des détachements auraient été envoyés sur Louvain et Liége, tandis que les troupes de Gand devaient se joindre au soulèvement général. On se proposait d'assurer la neutralité de la garde civique de Bruxelles, au moyen de ses chefs, et par la crainte où elle était de la guerre civile. Dans ce cas, elle eût été employée à maintenir la tranquillité intérieure, tandis qu'un gouvernement provisoire eût été établi au nom du prince, et composé de Van der Smissen et autres (page 53) personnes influentes. Une longue liste de proscription était dressée ; car. ou avait pensé qu'il était nécessaire d'effrayer par quelques exemples ; et Bruxelles était ainsi destiné à être le théâtre d'horribles réactions.

La conspiration devait éclater le 24 mars. Mais, par le manque d'accord et de discrétion de quelques-uns des chefs, la timidité et la froideur des autres, par la vigilance de l'association patriotique et plus tard par les révélations d'un officier d'état-major, qui avait été admis dans le complot, le secret fut divulgué, et des mesures vigoureuses furent adoptées pour atteindre les conspirateurs. Des ordres furent donnés aussitôt d'arrêter Van der Smissen, Nypels et plusieurs officiers de lanciers, tandis que Borremans, livré par ses propres soldats, faillit tomber victime de la fureur du peuple, dont l'exaspération était montée au plus haut point. Van der Smissen, ayant été averti à temps, se sauva à Aix-la-Chapelle, où il fut rejoint par trois ou quatre autres conspirateurs de moindre importance ; telle est la relation le plus généralement admise de cette conspiration.

Indépendamment des conséquences effrayantes qui pouvaient en être la suite, même si elle eût eu un succès partiel, il résulte évidemment d'un examen attentif, que les ressources des orangistes n'étaient pas en rapport avec le but qu'ils voulaient atteindre, et que la cause du prince était (page 54) essentiellement anti-nationale. La coopération active d'un petit nombre d'officiers supérieurs et l'adhésion passive des autres étaient peut-être assurées ; mais presque tous les officiers des grades inférieurs et la plus grande partie des troupes étaient chaudement attachés au nouvel ordre de choses. Les chefs de la conspiration étaient si convaincus de ce fait, qu'ils jugèrent même prudent de ne point faire connaître le complot aux officiers subalternes et aux soldats de la cavalerie et de l'artillerie, qui passèrent la nuit du 23, prêts à faire un mouvement de Malines sur Bruxelles. Il n'existait ni unité, ni confiance, ni plan combiné parmi les chefs, qui ne pouvaient en outre compter sur leurs soldats. L'argent avait été répandu abondamment, les promesses prodiguées en retour ; mais quand le moment de l'action approcha, il se trouva à peine 12 hommes qui fussent préparés pour faire face au danger. Quelques-uns, par manque de courage, d'autres, dans la crainte d'exciter la guerre civile. Et les masses, qu'on avait assuré être prêtes à tirer le glaive, n'existaient que dans l'imagination des chefs du complot.

Tout semblait dépendre de l'influence de Van der Smissen sur la garnison d'Anvers et de celle de d'Hoogvorst sur la garde civique de Bruxelles. Mais la conduite de l'un n'était pas propre à commander le respect et la confiance, tandis que (page 55) l'autre, dont le nom populaire avait été mis en avant pour entraîner la garde civique, désavouait toute participation au complot ; quoique, par des motifs de générosité, il eût promis de ne pas divulguer les propositions qui lui avaient été faites. En outre, le clergé, la noblesse catholique et la population, stimulés et excités par l'association, étaient furieux contre les orangistes, et se seraient, sans aucun doute, levés en masse. Ainsi des scènes sanglantes et l'anarchie s'en fussent suivies et eussent entraîné à leur suite des maux incalculables. Le pillage de la maison de M. Mathieu et la destruction d'autres propriétés sont des preuves effrayantes de la facilité avec laquelle la populace pouvait être entraînée aux derniers excès.

L'attention des partisans du prince était aussi principalement dirigée vers la conquête de la capitale. Ils disaient, que Bruxelles ayant donné le premier signal de la révolte et étant le foyer central de la révolution, les provinces suivraient encore son exemple dans l'événement d'un changement politique. Calcul erroné ! car, en admettant que Bruxelles, Gand et Anvers eussent ouvert leurs portes au prince, il est incontestable que Liége, Verviers, Mons et Bruges, avec la plus grande partie des Flandres, tout le Hainaut et le pays wallon, eussent arboré le drapeau français, plutôt que de se soumettre à la domination d'un membre de la famille expulsée. Une guerre (page 56) civile opiniâtre eût préludé à une guerre générale. Mais un des plus sérieux obstacles à la réussite de ce plan était dans l'opposition décidée du roi Guillaume lui-même, qui, loin de montrer la moindre disposition à renoncer à ses droits en faveur du prince, opposait tous les obstacles possibles à ses partisans, et déclarait hautement qu'il était décidé à ne jamais le reconnaître. A mesure que l'époque à laquelle la conspiration devait éclater approchait, les orangistes initiaient davantage à tous leurs plans l'envoyé britannique. Dès lors, celui-ci dut prendre des mesures pour approfondir autant que possible la nature de ces projets, peser les chances de succès ou de défaite, et adopter la conduite la plus avantageuse aux intérêts de l'Europe, auxquels ceux de la maison de Nassau étaient nécessairement soumis. Ici gisait une des principales erreurs de ce parti. Le trait caractéristique de leur politique étant l'égoïsme le plus complet, leur vœu apparent était d'identifier l'Europe avec eux, au lieu de s'identifier avec l'Europe. Le bien-être et les intérêts des autres Etats étaient pour eux matière de peu de considération ; et, malgré leurs déclarations de désintéressement, il était évident, par la nature des négociations, que les intérêts de la dynastie dominaient ceux de la nation.

Connaître la vraie position des choses par les rapports d'hommes aussi aveuglés que les orangistes (page 57) était difficile ; pendant longtemps, leurs représentations et leurs assurances réussirent à tromper ceux qui étaient d'autant plus crédules que les assurances données par les orangistes étaient d'accord avec les intérêts et les désirs du gouvernement britannique. A la fin cependant la faiblesse et l'inefficacité de leurs ressources furent connues ; l'état réel des sentiments publics devint plus apparent, et l'abîme vers lequel ils marchaient en y entraînant eux et les autres, apparut dans toute son horreur. Aussitôt que la vérité fut connue, le premier devoir de lord Ponsonby, envers son gouvernement et envers l'Europe (devoir qui était un acte d'humanité envers les conspirateurs eux-mêmes), fut de retirer toute assistance à un complot qui menaçait d'entraîner les conséquences les plus désastreuses, sans offrir le moindre espoir de succès. Lord Ponsonby jugea nécessaire de leur parler avec la franchise et la fermeté d'un homme d'état qui avait su les démasquer. En conséquence, il se servit de toute son influence privée ; car son caractère officiel ne pouvait être mis en avant pour amener ceux qui le consultaient à ne point plonger le pays dans une guerre civile inévitable, ou, ce qui était encore d'une plus grande importance, de ne point le jeter dans les bras de la France ; ce dernier malheur et tous deux peut-être étant inévitables.

(page 58) Tel était l'état simple et clair de la question. Le moment était critique, et le moindre délai pouvait amener l'issue que lord Ponsonby avait pour objet spécial d'éviter ; les orangistes, au contraire, de même que les républicains, étaient plus désireux d'exciter que d'éviter une guerre générale ; ils la regardaient, en effet, comme le plus sûr moyen d'amener une restauration. Mais qu'était-ce que les intérêts de la nation ou de la dynastie comparativement à ceux de l'Europe ! Soutenir la dynastie aux dépens de la nation pouvait remplir les vues des partisans du prince, mais c'eût été une maladresse et même un crime de la part de l'agent britannique ; car ayant ainsi rempli ses devoirs consciencieusement, et ayant jusqu'alors préservé la Belgique de l'anarchie et de l'invasion, lord Ponsonby était exposé aux plus indignes calomnies de la part des orangistes et des républicains. Les uns, parce qu'il ouvrait les yeux de la conférence sur les dangers qui menaçaient l'Europe, si elle persistait à appuyer un projet impraticable ; et les autres, parce qu'il secondait avec zèle les principes des libéraux modérés, par lesquels la paix générale a été maintenue. Les premiers méconnurent si complètement l'exactitude des faits qu'ils n'hésitèrent pas à accuser lord Ponsonby d'avoir supprimé les pétitions des orangistes, d'avoir exposé les pétitionnaires à la vengeance du gouvernement du régent, (page 59) en divulguant leurs noms, et enfin d'avoir entrave la marche du complot.

« II est facile, mais odieux (dit un publiciste allemand éclairé) (« Abfall der Niederlande (séparation des Pays-Bas), par le docteur Friedlander. » Hambourg, 1833), de se cacher sous le voile de l'anonyme pour attaquer les personnes dans ce qu'elles ont de plus cher : l'honneur. Cette conduite est d'autant plus lâche qu'on ne peut en poursuivre la réparation. Aussi, tout homme d'honneur se doit-il à lui-même et à la vérité de démasquer ces vils calomniateurs. « (…) Absentemamicum - Qui non defendit alio culpante (…) - Hic niger est, hunc tu, Romane, caveto. »

La lettre suivante du régent de la Belgique, concernant les deux premières assertions, suffira pour démontrer le degré de confiance que méritent les autres.

« Gingelom, près St.-Trond, 20 mars 1832.

« MONSIEUR,

« Je reçois à l'instant votre lettre du 19 mars, et m'empresse d'avoir l'honneur de vous répondre (page 60) que j'ai lu la lettre signée le ch. V. -, insérée dans le Lynx, rapportée par l'Indépendant et dont vous m'envoyez une copie. Je puis vous assurer, Monsieur, que tout ce qui a rapport à la prétendue communication qui doit m'avoir été faite par lord Ponsonby au sujet d'une pétition signée par plusieurs notables de Bruxelles, Gand et Anvers, tendant à demander à la conférence de Londres le retour en Belgique de la famille Orange-Nassau, est absolument faux. Je pense, Monsieur, que cette déclaration pourra vous satisfaire, soit en ce qui vous concerne personnellement, soit comme ami de lordPonsonby. Je vous autorise, Monsieur, à en faire l'usage que vous jugerez convenable.

« Signé, E. SURLET DE CHOQUIER.

« A monsieur Charles White.

« P. S. Étant indisposé depuis une quinzaine de jours, c'est avec la plus grande difficulté que j'ai pu écrire ces lignes en faveur de la vérité. » (La lettre signée « le Ch. V. - », à laquelle le régent faisait allusion, contenait une série de diatribes violentes contre lord Ponsonby. Elle fut non seulement réfutée par le baron Surlet, mais victorieusement combattue dans plusieurs journaux étrangers par le docteur Friedlander).

Pendant les quelques jours qui suivirent la (page 61) découverte de ce complot, les scènes d'anarchie, de terreur et de confusion qui eurent lieu à Bruxelles dépassent tout ce que l'on peut s'imaginer. L'association patriotique, soutenue par l'adhésion de presque toutes les personnes notables du pays, rédigea un manifeste, dans les termes les plus violents, et s'arrogea une puissance qui entravait complètement la marche du gouvernement, en exerçant une espèce de terrorisme sur les esprits, qui rappelait les scènes effrayantes et douloureuses de la première révolution française. Heureusement le sang ne fut pas répandu ; la colère de la populace sembla se calmer par la destruction des propriétés, et quoique les orangistes et même d'autres citoyens fussent encore menacés par moments, l'orage se calma peu à peu et une sorte de tranquillité apparente succéda à ces scènes de désordre.

**CHAPITRE DEUXIEME**

La France adhère aux protocoles. - Le congres se détermine à défendre le Luxembourg et vote six millions pour l'enrôlement de 59,000 gardes civiques. - Le commandement de l'armée est offert au général Lamarque. - M. Lebeau écrit au minisire des affaires étrangères de Hollande. - Changement de politique de la part des grandes puissances qui abandonnent le prince d'Orange et encouragent le choix du prince Léopold. - Lord Ponsonby part pour l'Angleterre. - Infraction de l'armistice à Anvers. - Modération de Chassé. - État général de la Belgique. - Désordres dans le congrès et dans les provinces. - Retour de lord Pomonby. - Sa lettre à M. Lebeau. - Les Belges refusent d'adhérer aux bases de séparation. - Lord Ponsonby et le général Belliard quittent Bruxelles. - Choix et élection du, prince Léopold. - Position critique du ministère belge. - Les dix-huit articles. - Troubles à Bruxelles, et désordres dans le congrès. - Les dix-huit articles sont adoptés. - Discours de M. Lebeau. - II quitte le ministère. - Le roi Léopold accepte la couronne ; son arrivée en Belgique, et son inauguration. - Dissolution du congrès.

(page 62) L'avènement du ministère du 13 mars, en France, exerça bientôt un effet salutaire sur les (page 63) opinions de la conférence. Le nuage qu'avait produit une divergence momentanée d'opinions, fut dissipé par l'annonce formelle émanée du prince de Talleyrand « que la France adhérait au protocole du 20 janvier, qu'elle approuvait entièrement la délimitation assignée par ce protocole à la Belgique, qu'elle admettait la neutralité et l'inviolabilité de son territoire, et qu'elle ne reconnaîtrait aucun souverain en Belgique, à moins qu'il ne remplît entièrement les conditions et les clauses qui étaient la base de ce protocole, et que, en conséquence de ces principes, le gouvernement français considérait le grand-duché comme absolument séparé de la Belgique, et comme étant destiné à rester sous la souveraineté du roi des Pays-Bas et soumis aux relations qui lui avaient été assignées par les traités de 1815. » Cette déclaration, promulguée dans le protocole du 17 avril (n° 21) était accompagnée des témoignages d'amitié les plus satisfaisants et de l'expression du vif désir de la France « de rester unie à ses alliés et de concourir avec eux au maintien de la paix générale ainsi que des traités sur lesquels elle reposait. » Singulière contradiction, quand on l'oppose à la violation flagrante de ces mêmes traités consacrée par le protocole lui-même. L'adhésion inattendue de la France fit une profonde sensation à Bruxelles, et fut officiellement communiquée à (page 64) l'envoyé belge à Paris, le 15 avril, par une note du comte Sébastiani qui prenait sur lui de recommander au gouvernement belge de suivre la même voie. Mais cet avis était si diamétralement opposé à la volonté du congrès, qu'il fut rejeté avec dédain. Aussi aucun ministre n'eût osé en faire la proposition, dans un moment où l'état de fermentation et l'effervescence populaire en étaient arrivées à ce point de désirer l'invasion immédiate en Hollande. Un second protocole du 17 avril (n° 22) vint encore démontrer l'unanimité de vues des grandes puissances et leur résolution inflexible de ne pas s'écarter des bases fondamentales qu'elles avaient déclarées irrévocables. Il établissait en outre que c'était à ces conditions seules que les grandes puissances consentiraient à reconnaître l'indépendance de la Belgique, et que si ces propositions n'étaient pas acceptées, toute relation entre elle et les cinq puissances devraient cesser, que lord Ponsonby quitterait Bruxelles aussitôt et que l'envoyé belge serait invité à quitter Paris.

Pensant qu'aussi longtemps qu'on pourrait supposer que le cabinet français ne serait pas absolument d'accord avec la conférence, aucun argument ne pourrait produire de l'effet sur l'esprit du ministère du régent, ou plutôt sur le congrès, qui, l'un et l'autre, étaient contrôlés et intimidés par l'association patriotique, le (page 65) général Belliard jugea à propos de se rendre à Paris, le 8, pour exposer à son gouvernement l'état réel de l'opinion publique, et démontrer la nécessité d'adopter une ligne de politique plus décidée. Quelque sincère que fût le dévouement de ce général au bien-être du peuple, dont la confiance et l'affection lui étaient depuis longtemps assurées, il avait des devoirs impérieux à remplir envers l'Europe. L'obstination avec laquelle les Belges insistaient pour conserver la totalité du Luxembourg, sans compensation ou équivalent pour la maison de Nassau, était si diamétralement opposée aux décisions des grandes puissances et de la confédération, et présentait tant de dangers pour l'avenir qu'il n'y avait d'autre alternative que de décourager ces prétentions, en adhérant au 20e protocole, ou de les soutenir par les démonstrations les moins équivoques. Toute hésitation était devenue impossible ; il fallait choisir entre deux systèmes, dont l'un menait à une paix honorable et durable, tandis que l'autre renfermait les éléments d'une guerre immédiate dont on ne pouvait prévoir le terme.

Rien n'épouvantait les Belges. Ils se préparaient à recevoir l'orage qui les menaçait. Dans un conseil des ministres tenu la nuit du départ de Belliard, il fut unanimement résolu qu'on défendrait le Luxembourg contre toute agression, et qu'on sacrifierait la totalité du territoire, plutôt (page 66) que d'en abandonner une partie. Un crédit extraordinaire de six millions de florins fut voté par le congrès pour enrôler dix bataillons de chasseurs volontaires, pour enrégimenter les gardes forestiers, et pour appeler 50,000 hommes de garde civique du premier ban au service actif. Malgré la convention qui garantissait le statu quo à Anvers, des mesures rigoureuses furent prises pour armer les forts, au dessous de la ville, pour renforcer les travaux offensifs et défensifs, sur la rivière, et pour mettre la cité même à l'abri d'une surprise, par une double ligne de barricades et de retranchements du côté de la citadelle. L'association patriotique, qui avait été sans aucun doute l'instrument principal de la défaite des orangistes, et qui, ennemie des négociations et de la restauration, appelait hautement la guerre, fit une proclamation qui se terminait par les passages suivants : « Aux armes ! Aux armes, braves Belges ! Marchons en masse sur le Luxembourg ! Que notre cri de ralliement soit : victoire et patrie ! » Le manque d'un général en chef d'un talent reconnu, et la disette d'officiers supérieurs, surtout dans l'artillerie, était si profondément sentie, que malgré l'opposition de M. Van de Weyer et autres patriotes confiants, qui considéraient une telle mesure comme déshonorante pour la nation, le congrès adopta, le 11 mai, une loi autorisant le gouvernement à choisir un chef étranger, trois généraux de division, quatre officiers d'état-major, et (page 67) trente-deux officiers subalternes d'artillerie. Les noms de Lamarque, Guilleminot et Robert Wilson furent prononcés. Des ouvertures directes furent faites au premier, et à quelques autres officiers français. Mais leurs exigences furent jugées inadmissibles ; ce qui, avec les récriminations de l'armée qui ne voulait pas reconnaître l'incapacité de ses chefs, força le gouvernement à se borner à l'admission d'un petit nombre d'officiers subalternes. Acte d'imprudence auquel les désastres du mois d'août peuvent, en grande partie, être attribués ; car, outre l'absence d'une capacité militaire reconnue, les événements de mars avaient concouru à augmenter la démoralisation des troupes, en affaiblissant le respect des soldats pour leurs officiers, et en répandant parmi ces derniers le doute, la jalousie et le mécontentement à un degré tel, que les généraux eux-mêmes n'étaient pas à l'abri des soupçons. Sans confiance en eux-mêmes et dans leurs soldats, ils se virent dans l'impossibilité d'établir la discipline et d'accélérer l'organisation.

Si jamais époque fut moralement et physiquement favorable, pour une agression de la part des Hollandais, c'était celle-ci : « L'anarchie (dit M. Nothomb) était générale, elle était dans les lois, dans les esprits, dans l'administration et dans l'armée. Déchirée par les factions, mais non encore (page 68) découragée, la nation manquait d'un point de ralliement. Privée de l'influence qu'exerce un souverain à l'intérieur et à l'extérieur, le gouvernement n'était monarchique que de nom et avait tous les inconvénients d'une république. Si le pays eût été attaqué avec hardiesse et énergie, il serait devenu facilement la proie de l'ennemi ; il eût été forcé de se rendre à discrétion, ou de se jeter dans les bras de la France. Mais la disposition des grandes puissances étant essentiellement favorable à la Hollande, il était douteux que la France eût voulu risquer une guerre générale, en accueillant les vœux de la Belgique. La lenteur ordinaire de la marche du gouvernement hollandais était destinée à sauver encore une fois la Belgique, et peut-être la paix de l'Europe, en ajoutant un nouvel exemple à cette longue série de fautes politiques et militaires, trait caractéristique des actions de ce gouvernement, dès le premier moment des mécontentements en Belgique.

L'adhésion franche de la France au protocole rejeté, l'unanimité et le raffermissement de l'amitié des cinq grandes puissances, joints aux remontrances pressantes du comte Belliard et de lord Ponsonby, tempérèrent à la fin l'ardeur belliqueuse du gouvernement belge, et lui ouvrirent les yeux sur la nécessité absolue d'entrer dans la voie de la conciliation. Le principe de l'intervention, qui avait été une source constante de retards, (page 69) malgré l'adoption de l'armistice par lequel ce principe était directement reconnu, avait été expliqué et admis, le 2 avril, par M. Lebeau. En défendant sa propre politique, il rejeta adroitement la responsabilité de la première reconnaissance de l'intervention sur ses prédécesseurs qui avaient accepté la suspension d'armes, et qui s'étaient engagés à exécuter les conditions qu'elle leur imposait, conditions qui résultaient immédiatement des deux premiers protocoles. Non content d'admettre ainsi indirectement l'arbitrage des grandes puissances, et voulant donner aux relations diplomatiques une sphère d'action plus étendue, M. Lebeau tâcha d'établir des négociations directes avec la Hollande, an moyen desquelles il espérait faciliter la marche des affaires, et amener plusieurs points à une issue plus prompte que par l'intermédiaire de la conférence, dont les membres n'avaient qu'une connaissance imparfaite des questions qui intéressaient les deux parties.

Dans ce but, M. Lebeau adressa une lettre à M. Verstolk van Soelen, le 9 mai. Il établissait que « la révolution belge n'avait rien d'hostile aux vrais intérêts de la nation hollandaise ni à la politique générale de l'Europe, que la séparation des deux territoires était accomplie en fait et en droit par la volonté des populations respectives et la déclaration des états-généraux, composés des députés (page 70) des provinces septentrionales et méridionales ; que, d'après la déclaration même de M. Verstolk, en 1826, l'union des deux pays ne dut point son origine aux fruits qu'en recueillerait la Hollande, ni au désir de lui complaire, mais au besoin de trouver une nouvelle garantie à l'équilibre européen, et que les deux états se trouvant vis-à-vis l'un de l'autre sur la même ligne, l'un des deux ne pouvait être regardé comme un accroissement de territoire pour l'autre ; » assertion que justifiaient l'indépendance dont jouissait la Hollande, et celle dont allait jouir la Belgique. Après avoir fait ressortir la faute politique qu'il y avait à continuer le statu quo armé, et augmenter les chances de guerre, faute de s'entendre sur quelques difficultés, qui s'arrangeraient probablement par une négociation directe, et posant en fait que par la paix ou par la guerre les parties intéressées seraient toujours obligées de finir par traiter l'une avec l'autre, M. Lebeau proposait que « trois commissaires hollandais et un nombre égal de Belges se réunissent à Aix-la-Chapelle, Valenciennes, ou quelqu'autre ville neutre, pour s'entendre sur un projet d'arrangement qui pût être soumis à l'acceptation de la législature des deux pays. »

Cette communication arriva à sa destination le 13 mars, et demeura sans réponse. Il n'était pas probable, en effet, que le gouvernement hollandais (page 71) voulût examiner des propositions qui ne faisaient aucune allusion aux bases de séparation, non plus qu'aux conditions auxquelles l'indépendance de la Belgique avait été soumise par la conférence, et qui, exigeant un échange de pleins pouvoirs et mettant les deux nations sur le même pied d'égalité, impliquerait la reconnaissance tacite de cette indépendance, que le cabinet de La Haye avait secrètement résolu de refuser, si ce n'était à des conditions tout à fait incompatibles avec les intérêts les plus essentiels de la Belgique. Lesenvoyés hollandais adressèrent cependant plus tard aux plénipotentiaires une note dans laquelle ils déclaraient « que leur gouvernement était résolu d'adhérer aux engagements réciproques contenus dans le 12e protocole, et proposés par les cinq puissances. » Ils se plaignaient adroitement des délais apportés à un arrangement définitif, délais augmentés encore par la teneur du 23e protocole du 10 mai, qui accordait aux Belges un délai jusqu'au 1er juin, pour consentir aux stipulations proposées. « Ils insistaient fortement sur le désir du roi d'arriver à une prompte solution des affaires, dont l'incertitude était onéreuse pour ses sujets et dangereuse pour le repos de l'Europe, et ils soutenaient que dès le 1er juin le roi pouvait se considérer comme délié de tout engagement, comme libre d'agir de la manière qu'il jugerait la plus conforme aux intérêts généraux. » (page 72) Dans une seconde note de la même date, MM. Falk et Van Zuylen deNyevelt dénoncèrent plusieurs actes d'agression directe, commis par les troupes belges à l'égard des bâtiments hollandais naviguant sur l'Escaut, actes qui avaient nécessité des représailles de la part du général Chassé, et ils protestaient fortement contre la menace perpétuelle des Belges de renouveler les hostilités « dont la cessation était placée sous la garantie immédiate des cinq puissances » (Note des plénipotentiaires hollandais, datée du 21 mai 1831).

En même temps, trois faits importants étaient devenus évidents pour les envoyés de France et d'Angleterre à Bruxelles, savoir : l'impossibilité de ramener un membre quelconque de la famille des Nassau, sans exciter la guerre civile, et sans l'aide des baïonnettes étrangères que la France considérait comme une cause de guerre ; une impossibilité égale d'obtenir le consentement du congrès pour les arrangements territoriaux, tels qu'ils étaient arrêtés par les bases de séparation, dans laquelle la confédération trouvait le casus fœderis, et enfin l'urgente nécessité de procéder le plus tôt possible à l'élection d'un roi, comme le seul moyen d'arrêter l'anarchie dans laquelle la nation était entraînée chaque jour de plus en plus par les patriotes exagérés de l'intérieur, et (page 73) par les aventuriers venus du dehors. Il n'était pas facile d'amener les grandes puissances à sentir la force de ces arguments, mais l'évidence des faits parvint enfin à dissiper leur incrédulité et à les amener à changer leur politique. Ainsi la conférence, qui avait été si longtemps contraire aux Belges, parut leur devenir plus favorable, et leur indépendance ainsi que la paix de l'Europe furent garanties. L'imminence du péril était telle que les différentes cours ne perdirent pas de temps pour ordonner à leurs plénipotentiaires de donner tous les encouragements possibles à l'acceptation du prince Léopold, sur lequel M. Van de Weyer et, après sa retraite, M. Lebeau avaient sagement jeté les yeux, comme le seul prince qui réunît toutes les conditions nécessaires pour occuper le trône du nouveau royaume. L'abandon du prince d'Orange et l'adoption du prince Léopold par les trois puissances absolues, sont l'aveu le plus extraordinaire de la force des événements sur leurs prévisions et de leur impuissance à les maîtriser.

Cette concession, qui ne leur fut arrachée qu'à la dernière heure, fut cependant plus facile encore à obtenir que la cession totale du Luxembourg, de la part des Belges. Ils rejetèrent toutes les suggestions amicales qu'on leur fit à cet égard, comme ils bravèrent toutes les menaces hostiles. Ce ne fut qu'avec la plus grande difficulté (page 74) que lord Ponsonby et son collègue purent les amener à une espèce de compromis. Ne voyant aucun espoir de les détourner de leurs intentions hostiles, et craignant que la communication des 22e et 23e protocoles n'irritât encore davantage l'esprit public, et n'entraînât l'association, ou plutôt le gouvernement à quelqu'acte irréparable d'imprudence, lord Ponsonby se détermina à partir pour Londres. Le but de son voyage était d'abord de peindre l'exaspération aveugle de l'esprit public et l'impossibilité où était le gouvernement de poser une digue contre la volonté nationale qui, chaque jour, se manifestait par des émeutes, des menaces et des cris de guerre ; en second lieu, d'assurer la conférence de l'impossibilité d'obtenir l'adhésion de la Belgique aux 22e et 23e protocoles, sans quelques modifications aux stipulations ; enfin, de tâcher de préparer les puissances à l'élection du prince Léopold, et, s'il était possible, d'obtenir leur sanction à la cession du grand-duché en totalité ou en partie contre de justes compensations. Les représentations de lord Ponsonby, qui partit de Bruxelles le 13 mai, corroborées par les rapports du général Belliard au prince de Talleyrand et par ceux de M. Devaux, qui avait été envoyé avec une mission spéciale en Angleterre, eurent un résultat si favorable, que les plénipotentiaires annoncèrent qu'ils étaient prêts à ouvrir une (page 75) négociation avec le roi grand-duc, pour l'amener à consentir à la cession du grand-duché d'après les bases proposées. En même temps ils insistaient (dans le protocole du 21 mai, n° 24) sur l'adhésion préliminaire de la Belgique aux bases de séparation et, dans l'éventualité d'une opposition ultérieure, lord Ponsonhy et le général Belliard reçurent l'ordre d'exécuter les instructions consignées dans les 22eet 23e protocoles, c'est-à-dire de cesser toute négociation, de quitter Bruxelles à l'instant même, et de déclarer que la plus légère infraction de l'armistice serait considérée ipso facto comme un acte d'hostilité contre les cinq grandes puissances.

Pendant l'absence de lord Ponsonby, la convention de novembre reçut à Anvers plusieurs infractions, qui excitèrent la juste indignation du général Chassé et remplirent de terreur les habitants. Si cet officier général n'eût pas montré une modération extraordinaire, la ville était vouée à une destruction inévitable. Indépendamment de ce que les Belges avaient, à plusieurs reprises, tiré sur les bâtiments de l'escadre et d'autres navires hollandais remontant l'Escaut, ils avaient ouvert de nouvelles embrasures dans les remparts, augmenté l'artillerie du fort Montebello, et commencé à élever une rangée de batteries sur le prolongement vis-à-vis de la lunette Saint-Laurent et des bastions adjacents. Ces actes(page 76) de violation du statu quo joints à d'autres, ayant été le sujet de remontrances continuelles, mais inefficaces de la part du général Chassé, il ordonna à ses troupes d'occuper la lunette Saint- Laurent le 12 mai, et commença immédiatement à lier cet ouvrage extérieur à l'angle saillant du ravelin, au moyen d'un double chemin couvert.

Quoique, d'après la capitulation et l'armistice du 1er novembre, le général Chassé eût un droit incontestable à la possession de la lunette et du terrain en avant à une distance de 300 mètres, il s'était abstenu de l'occuper, et avait permis la libre circulation entre la ville et la campagne, par la route qui va de la porte des Béguines à Boom. Les travaux d'attaque des Belges, non seulement s'étendant dans le rayon de la forteresse, mais compromettant même la sûreté de la lunette, le général Chassé y porta d'abord un petit détachement, et l'occupa ensuite avec des forces supérieures, pour la garantir contre une attaque et non avec des intentions hostiles. » (Extrait d'une lettre du général Chassé du 17 mai 1831). Les relations entre la ville et les campagnes environnantes, par la route de Boom, étant ainsi interrompues, le peuple des campagnes, la populace et les soldats, surtout les volontaires indisciplinés, sur lesquels les officiers avaient peu d'influence, (page 77) montrèrent beaucoup de mécontentement et d'irritation. Les autorités elles-mêmes mirent en question les droits du général Chassé, et élevèrent des difficultés sur les termes de la convention. Une grande agitation se répandit, en conséquence, dans les classes inférieures ; des groupes, sortant des portes, s'assemblaient à quelques pas des travailleurs hollandais qu'ils insultaient et auxquels ils jetaient des pierres. Les soldats de la citadelle firent d'abord des représentations ; mais ayant échoué, ils tirèrent quelques coups de fusil en l'air, auxquels on répondit par de nouvelles insultes. Un autre corps d'individus armés s'avança, et vint planter le drapeau tricolore à une très petite distance de la citadelle. Un sergent et quatre hommes firent feu ; les volontaires belges et les factionnaires répondirent immédiatement, et, en quelques secondes, une fusillade générale commença, et se maintint du côté de la citadelle et des remparts, jusqu'au moment où l'obscurité et les efforts du général Defailly (commandant militaire d'Anvers) mirent fin à une affaire qui fut sur le point de produire un second bombardement encore plus terrible que celui de 1830.

Telle est la substance du rapport qui fut fait par MM. le général Belliard et White, qui s'étaient rendus à Anvers, d'après les sollicitations pressantes du gouvernement belge, pour détourner, s'il était possible, les effets du juste ressentiment (page 78) du général Chassé, et empêcher le retour des hostilités à l'avenir, et la construction de ces ouvrages d'attaque, qui constituait une violation incontestable du droit des nations et des lois militaires (Recueil des pièces diplomatiques, p. 194, La Haye,  1831). « Nous avons admiré votre prudence (disaient les commissaires dans leur dépêche au général Chassé en date du 19 mai) et nous ne manquerons pas de faire connaître votre noble conduite dans ces circonstances difficiles, et de faire savoir de plus que c'est votre modération seule qui a empêché la paix d'être troublée. » Ce n'était là que rendre justice au général Chassé. Car la conduite des Belges, en cette circonstance, avait été si inexcusable, qu'il eût été en droit, selon les lois militaires, d'employer à l'instant les moyens terribles de répression dont il disposait. La conduite du général Chassé a été critiquée avec sévérité ; mais, dans cette occasion, il mérita la reconnaissance de la ville d'Anvers, pour son humanité, sa patience et l'empressement avec lequel il accueillit l'intervention pacifique des commissaires français et anglais.

Le passage suivant, extrait d'une de ses lettres écrite à cette occasion, met sa conduite sous un jour encore plus avantageux. « Ce matin, le 27 mai, les Belges ont été vus, travaillant avec activité à (page 79) un dépôt de fascines, situé à une portée de fusil de la lunette S'-Laurent, et dans l'enclos d'une petite propriété qui m'appartient, et dont j'avais fait brûler l'habitation quand la citadelle fut mise en état de siège. Cette nouvelle dévastation m'est indifférente. Je voudrais que tout ce qui peut arriver de l'état des affaires se concentrât sur ce point ; » sentiment noble el qui peut faire penser que si le bombardement de 1830 fut barbare et injuste, il est fort probable que le général Chassé agit sons l'influence d'ordres supérieurs et non par une impulsion de vengeance personnelle.

L'intervention et les remontrances du général Belliard amenèrent une cessation immédiate des hostilités, mais ne purent empêcher la continuation des travaux d'attaque. Les autorités étaient impuissantes, ou si peu sincères que, malgré une proclamation, qui faisait un appel à l'honneur des troupes belges, et malgré les assurances contraires des officiers et les efforts qu'ils faisaient en apparence pour l'empêcher, les batteries furent achevées et armées. En conséquence, le général Chassé, de son côté, continua ses travaux, et ces discussions furent abandonnées. Une circonstance qui accompagna la négociation mérite d'être citée, d'autant plus qu'il est incontestable que le salut d'Anvers dépendait de la volonté du général hollandais, et, en conséquence, que toute tentative faite pour entraver la mission pacifique (page 80) des commissaires était un acte dangereux et capable d'entraîner la destruction de la ville. Par suite de la dépêche pressante du général Chassé, dénonçant les attaques continuelles des Belges, et sa résolution d'employer les moyens les plus vigoureux de répression, le général Belliard et M. Abercrombie se rendirent chez le régent, et insistèrent énergiquement pour que des ordres immédiats fussent donnés pour mettre fin à cette violation des droits des nations, le rendant ainsi que son gouvernement responsables des malheurs qui pourraient tomber sur la ville d'Anvers. Le régent ayant accédé avec empressement à leur demande, une dépêche reconnaissant les droits du général Chassé et communiquant les intentions du gouvernement belge fut écrite par les commissaires et envoyée le 19 mai à minuit par un officier d'état-major, qui reçut l'ordre de la remettre avant la pointe du jour. Quatre jours après, un courrier de sir Charles Bagot, à La Haye, annonça que cette lettre n'avait jamais été remise à sa destination. Des recherches immédiates furent faites par M. Abererombie (M. Abercrombie était chargé d'affaires en l'absence de lord Ponsonby) ; mais aucune explication ne put être obtenue. Ce ne fut que plusieurs mois après qu'on découvrit que cette lettre, de laquelle le salut d'une cité populeuse dépendait, (page 81) avait été interceptée par le commandant militaire, et retenue par ordre de ce même gouvernement qui avait, avec tant d'instance, demandé l'intervention des commissaires.

Il serait difficile d'offrir le tableau de l'état intérieur de la Belgique à cette époque. La confusion, le désordre et la défiance étaient répandus dans tout le pays ; le nom sacré de la liberté était avili par des excès commis en son nom. A Bruxelles, les habitants étaient dans un état d'alarmes continuelles, par la crainte des émeutes, et les violations incessantes de la loi. Bientôt, sous prétexte de jeter la terreur dans le cœur des orangistes, et tantôt excités par les anarchistes du pays, ou par des envoyés étrangers de la propagande, qui affluaient dans la capitale, les agitateurs s'emparaient de la presse, et s'introduisaient dans les tribunes de la chambre, dans l'intention d'empêcher les travaux législatifs par leurs vociférations (Une lettre fut adressée à cette époque au congrus belge par un officier français, en demi-solde, offrant au nom du général Gustave Dumas, une légion de trois à vingt mille hommes, qui aurait porté le nom de légion La Fayette). La salle du congrès était souvent transformée en une arène des discussions les plus extravagantes et les plus violentes, rendues encore plus désordonnées par de fréquents (page 82) appels aux passions du public de la part des principaux membres du parti du mouvement. Toute proposition, toute parole modérées ou tendant à amener des concessions étaient accueillies par des clameurs de désapprobation. Le démon du désordre et de la guerre paraissait posséder une partie des députés et de l'auditoire. Adopter la maxime, « aide-toi ! le ciel t'aidera ! » s'écrier : « Dans quinze jours un roi, ou la guerre avec la Hollande, et plus de négociations ! » menacer la vieille Néerlande de l'anéantir, n'étaient rien encore ! Confiant dans l'idée qu'ils pourraient entraîner la France dans leurs destinées, ils proposaient de sommer la conférence de fixer un terme pour un arrangement définitif ; et, s'il ne pouvait avoir lieu, de défier l'Europe. Ils lisaient les faits glorieux de la Pologne, et s'imaginaient que leurs déclamations produiraient le même effet, oubliant totalement que la lutte sanglante et inégale que les Polonais soutenaient était entretenue par l'unité des vues, sinon l'unité d'action, et par dessus tout, par le plus héroïque dévouement, le patriotisme et l'abnégation de toutes les classes, depuis les plus illustres Czartoryski jusqu'au dernier Masouri. Sur les bords de la Vistule, tous voulaient la liberté. La plus noble et la plus brave des nations lui offrait son sang et ses trésors en holocauste ; de jeunes et intéressantes femmes saisissaient la lance, et montaient sur des chevaux de (page 83) guerre pour voler au combat. Sur les bords de l'Escaut, au contraire, les gens riches, à peu d'exceptions près, cachaient leurs trésors, se retiraient dans leurs châteaux ; l'aristocratie abandonnait la cause nationale, une grande partie redemandait ses chaînes ; le peuple seul, quoique souvent égaré, était resté pur.

Quoique le régent possédât un grand nombre de qualités privées, il était, comme homme public, faible et sans expérience. Les bonnes intentions des ministres, les efforts qu'ils faisaient pour substituer l'ordre au chaos étaient contrariés par l'opposition de l'association patriotique, dont les chefs étaient leurs plus grands ennemis. Le vaisseau de l'Etat, à la merci des éléments, naviguait entre des écueils. Il ne dut son salut qu'à la force des événements, et non à la sagesse de ses pilotes et aux efforts d'un équipage indiscipliné. A Gand, une populace égarée dévastait les fabriques destinées à lui fournir sa subsistance journalière, et exerçait des outrages sur la personne des plus respectables citoyens, dont l'un, pour avoir été accusé d'être partisan de la maison des Nassau, fut sur le point de subir le sort du malheureux Gaillard. Toutefois les autorités eurent l'impudence de publier une proclamation palliant ces abominations, et défiant ouvertement les délégués, que le gouvernement leur avait envoyés, de les contredire et de les remplacer. A Anvers, Malines, Ypres et Mons, les (page 84) pillages et les actes de violence s'exerçaient en plein jour, et impunément. A Namur, un corps de volontaires, sous le commandement du général Mellinet, dont l'insubordination avait causé tant de mécontentement et d'embarras dans le Limbourg, tenta un mouvement républicain ; mais, vigoureusement attaqué par les lanciers et la garde civique, il fut vaincu, désarmé et licencié. Enfin tout le pays, arrivé au dernier degré du désordre, se voyait sur le bord d'un abîme. Le moment était critique, et n'admettait aucun délai. Il était temps que la diplomatie fît un pas en avant. Son but était non pas tant de sauver la Belgique de sa destruction (car elle ne lui inspirait pas une très grande sympathie), que de l'empêcher d'entraîner les autres peuples dans sa propre ruine. Le seul plan à adopter était d'encourager l'élection immédiate d'un roi, sans dévier matériellement des stipulations auxquelles la reconnaissance de l'indépendance était attachée.

Le général Belliard, désirant mettre à profit tous les incidents capables de calmer l'irritation du peuple belge, n'eut pas plus tôt reçu avis de la manière favorable dont la conférence envisageait la proposition relative au Luxembourg, qu'il l'a transmit au ministre des affaires étrangères, lequel la communiqua au congrès le 23. Ce fut cependant avec beaucoup d'anxiété que M. Lebeau et ses collègues attendirent lord (page 85) Ponsonby, jusqu'au retour duquel ils avaient différé toute explication. Plus politiques et non moins patriotes que leurs opposants, les ministres voyaient bien que, malgré la répugnance du congrès à admettre les conditions proposées, sans des modifications matérielles en ce qui regardait le Luxembourg, la seule espérance que la nationalité belge eût de se consolider était dans l'union avec les grandes puissances, dans les efforts qu'elles faisaient pour éviter la guerre. Avec la paix, indépendance ; avec la guerre, perte de la nationalité. Telles étaient les seules alternatives. En conséquence, malgré les insultes, les menaces et le danger personnel, auxquels ils étaient exposés, ils se prononcèrent courageusement pour la paix et l'indépendance, et sauvèrent ainsi leur pays et l'Europe.

Ce fut le 26 mai, dans un dîner diplomatique donné par le comte Félix de Mérode, que le retour de lord Ponsonby fut annoncé. S'étant rendu, dès son arrivée, au ministère des affaires étrangères, ce diplomate employa plusieurs heures à développer le résultat de sa mission, et à engager M. Lebeau à faire tous ses efforts pour surmonter les scrupules de la chambre, lui donnant l'assurance que l'élection du prince Léopold recevrait l'approbation de toutes les puissances, qu'il restait peu de doutes sur l'acceptation du prince, à certaines conditions dépendantes de la (page 86) prudence des Belges et de la modération de la conférence, et enfin que si le gouvernement consentait à adhérer aux bases de séparation, ils avaient tout lieu d'espérer qu'ils obtiendraient tout ou partie du Luxembourg ; mais qu'un refus entraînerait la rupture inévitable de toutes les négociations, et que le premier acte d'agression serait suivi de représailles.

Quoique lord Ponsonby n'eût pas d'objection contre la substance de cette conversation privée, il désirait éviter de laisser sur ce sujet un document écrit de sa main. Mais M. Lebeau, harassé et assailli de tous côtés par l'opposition et la presse, s'était malheureusement engagé à produire quelque document satisfaisant. En conséquence, il engagea lord Ponsonby à consigner ses observations dans une note qui pût être communiquée au congrès. Persuadé que l'existence du ministère Lebeau dépendait de son consentement, et que son renversement serait le signal du triomphe d'opinions essentiellement contraires aux intérêts réels de la Belgique et au maintien de la paix, lord Ponsonby à la fin consentit, et, rentré chez lui, il rédigea rapidement la célèbre lettre qui causa une si vive sensation dans le monde politique et amena les plus fortes protestations de la part du cabinet néerlandais. Quoique ce document rendît, sans aucun doute, les opinions de la conférence, et fût parfaitement (page 87) d’accord avec les vues des puissances, puisqu'il était basé sur un mémorandum pris dans le moment d'une conversation de lord Ponsonby avec les plénipotentiaires ; toutefois, comme cet acte n'était ni officiel ni authentique, il fut aussitôt désavoué. Mais, indépendamment des définitions politiques de l'ordre le plus élevé qu'il contenait, définitions en parfaite harmonie avec l'esprit des protocoles, il constituait un moyen certain d'ouvrir les yeux des Belges, et ramener à la modération la plus grande partie d'entre eux, quoiqu'il pût exciter la colère de quelques-uns. C'est ainsi que, en guerre comme en diplomatie, en déviant habilement des règles ordinaires, on obtient souvent les plus importants résultats. Mais il fallait être sur les lieux, être témoin des progrès de l'opinion, de l'effervescence et du mépris aveugle pour la raison, qui étaient répandus parmi toutes les classes, pour pouvoir juger de l'efficacité de cette détermination. Les moments étaient à cette époque plus fertiles en événements que les mois dans les temps ordinaires, et les moindres choses avaient une influence plus grande que les événements les plus importants aux époques de calme. Quoique ni les arguments, ni l'imminence du danger ne pussent amener les Belges à adhérer aux stipulations, la question de compensation étant présentée, elle plaça le sujet sous un nouveau jour, et facilita sans aucun doute (page 88) l'élection de Léopold et l'acceptation des dix-huit articles, de laquelle dépendait celle du prince.

A cette époque, les plénipotentiaires hollandais présentèrent deux notes : l'une, datée du 25 juin, suppliait la conférence d'exécuter les menaces contenues dans les trois derniers protocoles ; l'autre, datée du 6, repoussait en termes énergiques tout ce que lord Ponsonby avait avancé relativement au Luxembourg, et désavouait toute intention, de la part du roi, d'entrer en négociations pour la cession d'une partie du grand-duché « lequel formait pour le roi et les princes de sa maison une substitution de possessions héréditaires d'une valeur inestimable à leurs yeux. » En réponse à ces notes, la conférence produisit aussitôt le 25e protocole accompagné : 1° d'une lettre à l'envoyé britannique, lui ordonnant, ainsi qu'à son collègue, de quitter Bruxelles sans délai ; 2° de deux notes aux plénipotentiaires hollandais : l'une annonçant cette résolution, et l'autre désavouant la lettre confidentielle de lord Ponsonby, et offrant des explications sur les vues de la conférence, concernant le grand-duché. Trois principes étaient déclarés les bases de cette proposition : le premier, que tout arrangement devait être admis par les deux parties ; le second, que cette possession ne pouvait être obtenue par les Belges à moins de juste compensation ; et le troisième, que les grandes puissances ne voulaient faire cette proposition (page 89) formelle, que lorsque les Belges auraient adhéré aux bases de séparation. La dernière condition était par elle-même suffisante pour faire désespérer d'obtenir l'adhésion désirée ; car les Belges connaissaient trop bien l'obstination de leur ancien roi et l'importance qu'il attachait au grand-duché, pour consentir solennellement à des stipulations, au moyen desquelles eût été détruit tout espoir d'obtenir jamais la moindre partie du territoire contesté. Ils savaient également que le roi des Pays-Bas n'avait adhéré au 12e protocole et ses annexes, que parce qu'il était convaincu qu'aucun traité bilatéral ne pouvait jamais être fondé sur des conditions de tout point contraires au bien-être et même à l'existence d'une des parties. La cession une fois faite, il eût été impossible de revenir là-dessus. Il en résulta une réponse négative de la part de la conférence. Cette réponse fut suivie de la présentation des 4 derniers protocoles (n°22, 23, 24 et 25), et, le 10 juin, lord Ponsonby et le général Belliard quittèrent simultanément Bruxelles, donnant ainsi une nouvelle preuve du parfait accord qui existait entre les deux cours. Ici se termina toute négociation directe et commença cet interrègne diplomatique, qui ne finit qu'à l'arrivée de sir Robert Adair, le 9 août, interrègne qui fut une des périodes les plus importantes et les plus intéressantes de la révolution ; car elle embrasse l'acceptation des dix-huit articles et (page 90) celle du roi Léopold, ainsi que son arrivée et son inauguration, et l'invasion de l'armée hollandaise.

Tandis que les anarchistes de l'intérieur et de l'étranger manifestaient hautement leurs espérances de désordre et de guerre, M. Lebeau et tous les hommes modérés voyaient le départ des deux envoyés avec un profond regret. Le général Belliard reprit ses fonctions à l'arrivée du roi, et les conserva jusqu'à la fin de son honorable carrière, au commencement de l'année suivante. Mais lord Ponsonby, ayant été appelé à un emploi plus élevé, fut privé de la satisfaction de revenir coopérer à la consolidation d'un trône qui devait en partie sa fondation à ses efforts. La Belgique perdit en lui un défenseur sincère et éclairé ; mais la reconnaissance du peuple belge est loin d'être proportionnée aux services que leur a rendus lord Ponsonby.

Les Belges se trouvaient ainsi abandonnés à eux-mêmes ; car quoique M. White, qui avait été employé dans plusieurs circonstances, continuât à résider à Bruxelles, il n'avait aucun caractère officiel. De même le cabinet français adhéra si strictement à sa résolution de cesser toute communication, qu'aucun rapport direct ne s'établit entre le cabinet anglais et M. White qui agit sur sa propre responsabilité.

Maintenant que le tableau de l'état général (page 91) des affaires jusqu'au terme de cette première période des négociations est terminé, il est nécessaire, pour plus de clarté, de revenir sur nos pas, pour expliquer la marche et les différents incidents qui accompagnèrent le choix et l'élection du prince Léopold.

La moralité et l'élévation de caractère, les principes libéraux, la tolérance et la prudence de ce prince, non moins que ses talents acquis, son courage et ses rapports avec la famille royale d'Angleterre, avaient attiré sur lui les regards des personnes les plus éminentes de la Belgique, dès le commencement de la révolution, comme le seul homme réunissant toutes les conditions nécessaires pour occuper le trône que l'on avait le projet d'élever. Mais l'état intérieur de la France et l'attachement des grandes puissances au prince d'Orange empêchèrent quelques-uns de ceux auxquels le prince fut désigné, d'accueillir favorablement ce projet. Déjà, en novembre 1830, M. Van de Weyer et autres avaient parlé de lui ; mais ils avaient essuyé un refus, et ce projet fut en conséquence abandonné jusqu'après la non-acceptation du duc de Nemours, époque à laquelle le nom du prince Léopold fut de nouveau mis en avant par le ministre des affaires étrangères de Belgique, et des instructions furent données à ses agents, pour sonder les cabinets étrangers à ce sujet. Ce ne fut cependant que lors (page 92) de l'avénement du ministère Lebeau que la question fut reproduite d'une manière positive.

Le 12 avril, ensuite d'un entretien avec MM. G. de Jonghe, H. Vilain XIIII et autres membres du congrès, une nouvelle communication non officielle sur ce sujet fut faite par M. White à sir Edward Cust, un des aides-de-camp du prince Léopold ; car lord Ponsonby refusa de se charger d'aucune communication directe, avant d'avoir soumis la matière à son gouvernement, et reçu des instructions. Pour éviter d'exciter la jalousie des autres puissances, le cabinet anglais se détermina à refuser toute intervention positive d'aucun genre ; et quoiqu'il n'existe aucun doute de son empressement à soutenir une combinaison de laquelle dépendait le maintien de la paix, les instructions qu'il donna ne furent ni précises ni impératives. Dès ce moment cependant les négociations marchèrent plus rapidement, et quoique le prince Léopold s'abstînt d'autoriser les démarches faites en sa faveur, et qu'il n'écrivît, ni ne voulût permettre que rien fût écrit en son nom sur ce sujet, il était au courant de tout ce qui s'était passé, et bien convaincu que si son élection était proposée, une majorité de députés voterait en sa faveur, et qu'il serait soutenu par le clergé et par l'aristocratie catholique. Ceux qui lui étaient opposés étaient des réunionistes, des hommes du mouvement, et quelques orangistes (page 93) qui faisaient encore partie du congrès. Lord Pon- sonby,. ayant été autorisé alors à agir comme il le jugerait convenable, entra chaudement dans l'esprit de cette combinaison, et prêta, loyalement et avec zèle, son appui à M. Lebeau. Il fut, sous ce rapport, bien secondé par le général Belliard.

La Belgique n'ayant pas de représentant à Londres, on jugea convenable d'envoyer une députation de quatre membres du congrès pour négocier directement avec le prince Léopold, et tâcher d'obtenir de S. A. R. une déclaration positive qui pût servir de guide au gouvernement (M. Jules Van Praet, qui avait accompagne le premier envoyé belge en Angleterre, était demeuré à Londres, mais sans aucun caractère officiel. Ce publiciste distingué fut, dans la suite, nommé secrétaire particulier du roi Léopold). La mystification qui avait eu lieu à l'occasion de l'élection du duc de Nemours, rendait cette précaution encore plus nécessaire. Cette députation arriva à Londres le 20, et, après une conversation préliminaire avec le baron deStockmar, ami particulier du roi Léopold, elle fut reçue en audience par le prince. Après avoir exposé l'objet de leur mission, et avoir expliqué les conditions auxquelles ils étaient autorisés à lui offrir la couronne, conditions dont la première était la conservation de l'intégrité du territoire, (page 94) les députés entrèrent dans des détails qui avaient rapport à cette matière, et attendirent la réponse du prince. Parmi les différentes objections que leur fit S. A. R., en cette circonstance, aucune n'est plus digne d'attention que le passage noté par M. Nothomb. Il est empreint d'une simplicité noble et franche, qui montre l'élévation des sentiments du prince et sa juste appréciation de la situation de la Belgique. « Toute mon ambition (dit-il) serait de contribuer au bonheur de mes semblables. Dans ma jeunesse, je me suis trouvé dans des situations difficiles et singulières, qui m'ont appris à considérer le pouvoir d'un œil philosophique. Je ne l'ai jamais désiré, si ce n'est pour faire le bien, un bien durable. S'il ne s'était élevé des difficultés politiques, qui me paraissaient essentiellement opposées à l'existence de la Grèce comme nation indépendante, je régnerais maintenant dans ce pays ; et pourtant je ne m'étais jamais dissimulé les difficultés de cette position. Je comprends combien il est désirable que la Belgique puisse avoir un roi le plus tôt possible ; la paix de l'Europe y est intéressée. »

Quelque flatteuses et tentantes qu'aient pu être les propositions de la députation, quelque honorables qu'elles fussent pour les sentiments privés du prince, des motifs dictés par une haute politique, et une saine raison, présentèrent au premier abord à son acceptation de nouveaux obstacles, (page 95) qui faillirent amener un refus. Ces objections étaient fondées sur la situation particulière dans laquelle la Belgique était placée relativement aux autres puissances et à la confédération germanique. D'un côté, la conférence exigeait l'adhésion de la Belgique à l'abandon absolu du Luxembourg, condition à laquelle le prince Léopold ne pouvait donner son assentiment, sans proposer de violer le 1er et le 8earticles de la constitution belge, et détruire ainsi toutes les chances de son élection. D'un autre côté, les Belges insistaient pour que leur souverain adhérât, d'une manière non équivoque, au serment constitutionnel qui garantissait l'intégrité du territoire, y compris le Luxembourg, ce qui pouvait être considéré comme une déclaration directe d'hostilités et pouvait placer le souverain ab initio dans les chances d'une guerre, que le choix d'un roi avait pour but de prévenir ; et l'espoir du maintien de la paix déterminait seul quelques-unes des grandes puissances à appuyer sa nomination. Le sacrifice du bonheur, de la tranquillité, des jouissances de Claremont, ainsi que des avantages politiques et des hautes espérances de sa position en Angleterre, pour le trône belge, même sous le plus brillant aspect, pouvait faire hésiter le prince, et demandait à être médité. Mais renoncer à toutes les splendeurs d'une telle position pour se placer à la tête d'une nation désorganisée, (page 96) considérée comme une agglomération de parias politiques, pour la seule gloire de se jeter le premier dans l'abîme, eût été la plus extravagante imprudence.

La modification des exigences des deux parties était en conséquence un préliminaire essentiel à l'acceptation. Ce fut une nécessité flagrante, ou plutôt l'imminence du danger que courait le repos de l'Europe, par une prolongation de l'incertitude des affaires en Belgique, qui agit sur les grandes puissances, et donna lieu aux dix-huit articles. Les Belges, méconnaissant la cause réelle de ce changement, l'attribuaient à la crainte qu'ils inspiraient. Les Hollandais, d'un autre côté, se récriaient contre les dix-huit articles où ils prétendaient trouver la preuve de la soumission du cabinet britannique à l'influence française, de la prépondérance des principes démocratiques dans le gouvernement, d'une injuste partialité pour les Belges, et du désir d'assurer l'élection du prince Léopold, pour convertir la Belgique en une province anglaise. Quoique cette accusation fût trop absurde pour mériter d'être réfutée, toutefois il peut être nécessaire de dire que l'élection du roi Léopold était connue à la conférence, avant le rappel de lord Ponsonby, et qu'à cette époque les grandes puissances continuaient à être favorables aux intérêts du roi de Hollande. Cependant ces dispositions se modifièrent, et il en résulta un changement remarquable (page 97) dans la conduite des Hollandais et des Belges. Les premiers, qui avaient jusqu'alors demandé avec instance à la conférence une intervention armée, déclinaient maintenant sa compétence et son arbitrage, tandis que les derniers, qui avaient antérieurement rejeté toute médiation, demandaient à grands cris une intervention absolue.

Ce que les Belges demandaient n'était pas un chef aventurier, capable de les rallier et de se mettre à leur tête dans une bataille, mais un souverain prudent, qui pût relever par son nom leur révolution discréditée, et réconcilier leur pays avec le reste de l'Europe. Quelque aveugles que puissent avoir été les masses turbulentes sur leurs intérêts réels, les hommes placés à la tête du gouvernement savaient bien que le maintien de la paix pouvait seul les faire admettre dans la grande famille européenne. Le prince, auquel ils adressaient leurs vœux, était bien convaincu de ces faits, et sagement résolu à refuser le trône, à moins qu'il n'eût la certitude de concilier l'indépendance et le bonheur de son royaume futur avec les intérêts généraux de l'Europe. Cela ne pouvait s'effectuer que par des concessions de la part de la conférence, et par l'abandon de certaines prétentions inadmissibles de la part des Belges. La manière favorable avec laquelle la conférence avait accueilli la proposition de lord (page 98) Ponsonby. relative au Luxembourg, pouvait faire espérer un rapprochement. Mais ces empêchements ne venaient pas tant des plénipotentiaires de Londres, qui éprouvaient un vif désir de maintenir la paix, que de la part des Belges, qui voulaient la guerre. La difficulté était de les amènera faire quelques concessions. Ce but désirable fut cependant à la fin atteint. Après une discussion des plus orageuses, l'éloquence de MM. Lebeau, Le Hon, Nothomb et autres l'emporta, et le gouvernement fut autorisé « à terminer les contestations territoriales au moyen de sacrifices pécuniaires. » M. Lebeau profita de cette ouverture pour tâcher d'obtenir diverses modifications aux bases de septembre. Deux de ses collègues les plus distingués, MM. Devaux. et Nothomb, furent envoyés à Londres, où, après en avoir mûrement délibéré avec le prince Léopold, lord Durham et le baron Stockmar, ils rédigèrent une note qui lut soumise à la conférence. Ce fut cette note qui donna lieu immédiatement aux dix-huit articles.

Quoique le consentement du congrès pour négocier sur le principe d'indemnité pécuniaire différât essentiellement des compensations territoriales voulues, quoique non spécifiées par la conférence, c'était néanmoins une grande difficulté vaincue ; car il préparait l'esprit public à envisager la possibilité de concessions, et la nécessité de faire des sacrifices, et quoique les annales (page 99) des discussions parlementaires n'aient jamais présenté de scènes de plus grande confusion, et de plus grands désordres que celles qui eurent lieu pendant ces débats, la majorité se montra pleinement disposée à entrer dans un système pacifique. Le gouvernement et la diplomatie eurent ainsi l'occasion d'apprécier les forces de l'opposition et de calculer leurs chances de succès.

A cette époque, la proposition formelle de procéder immédiatement à l'élection du prince Léopold, signée par 96 membres, fut déposée sur le bureau de la chambre, malgré les efforts de l'opposition dont les uns (et c'étaient les plus logiques) voulaient différer l'élection d'un roi jusqu'à l'arrangement définitif de toutes les discussions relatives au territoire, les autres demandaient une déclaration de guerre contre la Hollande, d'autres enfin voulaient qu'on élût pour roi un citoyen belge ; cette dernière proposition fut écartée dans la séance du 31 mars, à la majorité de 137 voix contre 48 ; et immédiatement après, l'ouverture de la discussion définitive fut fixée au lendemain. Dans l'après-dînée du 4 juin, les débats furent clos, et S. A. R. Léopold-George-Christian- Frédéric de Saxe-Cobourg fut proclamé roi des Belges, à la majorité de 182 sur 196 votants, sous la condition expresse, « qu'il accepterait la constitution et jurerait de maintenir l'indépendance nationale et l'intégrité du territoire. » Les suffrages (page 100) des 43 membres de la minorité étaient ainsi répartis : 14 avaient voté pour le baron Surlet de Choquier ; 19 s'étaient abstenus comme trouvant l'élection prématurée, et 10 s'étaient positivement opposés à l'élection, qu'ils considéraient comme un acheminement à la reconnaissance des protocoles rejetés. La première fraction de cette minorité était composée des partisans les plus déclarés de la réunion à la France, qui avaient choisi le régent, en partie à cause de son dévouement connu à la France, en partie pour cacher leurs desseins.

Quoique le gouvernement anglais et le roi élu fussent en quelque sorte préparés à l'événement, lord Ponsonby jugea utile d'envoyer une personne de confiance pour communiquer à l'un et à l'autre ce fait important. Le prince, qui s'était rendu de Londres à Claremont, n'apprit par conséquent l'honneur qui lui était conféré, que dans la matinée du 6. L'impression que cet événement produisit eût été plus vive, s'il n'avait pas été prévu. Néanmoins le prince éprouva une profonde émotion, lorsqu'il fut informé des diverses circonstances qui avaient accompagné l'élection, et qu'il put se convaincre que les votes qui lui étaient contraires, étaient dus à des dissentiments politiques, n'avaient rien de personnel, et que la mystification dont le congrès avait naguère été la dupe, en le rendant défiant, avait encore contribué à diminuer la (page 101) majorité. De même que cela avait eu lieu pour le duc de Nemours, une députation, composée du président et de 9 membres du congrès, se rendit à Londres, apportant au prince Léopold une lettre du régent qui lui annonçait officiellement son élection, et lui offrait la couronne.

La connaissance d'un événement, qui devait priver les habitants de Claremont et les pauvres des districts environnants d'un maître indulgent et d'un bienfaiteur, fut reçue, avec les signes d'un regret profond. Le prince était chéri de tout ce qui l'environnait. Les larmes versées sur la mort d'une jeune et belle princesse que la Providence avait arrachée à l'adoration d'une grande nation, recommençaient à couler à l'idée de perdre son illustre époux. Mais son départ dépendait de tant de circonstances, qu'on peut dire que l'élection était une des moindres difficultés de celles qui restaient à résoudre.

Les ennemis de cette combinaison prétendaient que le gouvernement britannique et ses agents, ainsi que ceux de Léopold, avaient employé des artifices et des intrigues, pour en assurer le succès. Jamais accusation ne fut plus dénuée de fondement. Il est incontestable que la conduite du gouvernement et le langage de lord Ponsouby furent toujours francs et vrais. Ce dernier, obéissant à ses instructions, soutint la cause du prince avec zèle et habileté ; mais ni lui, ni aucune des (page 102) personnes qui lui étaient adjointes ne s'écartèrent de la teneur des protocoles. Leurs arguments n'étaient que des exhortations en grande partie basées sur les arrangements territoriaux de 1790. Rien n'a jamais été dit pour amener un seul député à penser que le prince acceptât la couronne, à moins que les Belges ne consentissent à modérer leurs prétentions sur la rive gauche de l'Escaut et le Luxembourg, ni personne n'a cherche à faire croire que le roi grand-duc fût disposé à consentir à la cession de l'une ou de l'autre, sans des équivalents convenables. Aucun effort ne fut oublié pour tempérer l'ardeur de la nation, et pour la convaincre que l'élection du prince Léopold était le plus efficace, peut-être même le seul moyen d'obtenir la reconnaissance de son indépendance. Ces prévisions furent pleinement confirmées par les événements.

D'un autre côté, il était impossible d'être plus strictement passif dans cette affaire, que ne le fut le prince Léopold. Pas une ligne ne fut écrite par lui, ou toute autre personne de sa maison, jusqu'à ce que son élection eût été consommée ; pas la moindre somme d'argent ne fut dépensée pour gagner le peuple ; aucun article ne fut inséré dans les journaux ; on ne chercha à exciter les sympathies publiques ni par des chansons, ni en prodiguant les bustes et les portraits, moyens qui avaient été employés avec profusion pour soutenir (page 103) les autres combinaisons. L'élection du prince Léopold fut fondée sur des raisons de morale et de politique de l'ordre le plus élevé ; elle fut accomplie sans le moindre effort et sans l'intervention directe ou indirecte de la part de l'auguste personnage le plus intéressé à son issue. L'histoire ne fournit pas un exemple de l'élection d'un souverain, si complétement exempte d'intrigues et si évidemment spontanée que celle de Léopold. La fortune, qui si souvent avait semblé se complaire à jeter ses dons les plus riches devant lui, l'attendait pour lui prodiguer encore de plus brillants honneurs. Le diadème qui lui était offert spontanément, et sans qu'il l'eût recherché, n'était pas comme celui de la Grèce demi-sauvage, mais il était fait pour exciter l'envie des plus puissants monarques. Trop prudent cependant pour se laisser séduire par l'éclat du trône, il s'arrêta, et, par cette preuve de prudence, il augmenta encore les droits qu'il avait aux respects de son peuple futur et à ceux de l'Europe en général. Son amour du pouvoir était si modéré, qu'il eût préféré le bonheur paisible dont il jouissait à Claremont, à l'éclat du trône, s'il n'eût été persuadé que son refus entraînerait nécessairement la guerre.

Rien ne prouve mieux la situation critique de l'Europe, que l'empressement avec lequel les puissances du Nord sollicitèrent le consentement (page 104) du prince Léopold. Rien ne peut démontrer plus fortement les embarras et le peu de sincérité de la Russie, que la conduite de son plénipotentiaire à Londres. Craignant de voir éclater cette guerre que naguère la Russie avait l'intention de porter à travers l'Europe, il n'épargna ni les assurances de son appui, ni celles de reconnaître bientôt le prince, dans l'espoir de l'amener à accepter perfas et nefas et quoique sachant positivement que les promesses du czar n'étaient que des artifices diplomatiques, que son but était de gagner du temps, et que, s'il parvenait à soumettre la Pologne, il n'avait pas la moindre intention de réaliser les promesses amicales données avec tant d'empressement par le prince de Liéven et le comte Mastuzewiz. Aussi, à peine les derniers soupirs de la Pologneexpirante eurent-ils été entendus à Saint-Pétersbourg, que le masque fut jeté, et la nature réelle de la politique de l'autocrate devint manifeste.

Tandis que les commissaires belges et la députation s'employaient avec zèle pour surmonter les difficultés que le prince opposait à son acceptation, le parti du mouvement, à Bruxelles, faisait tous ses efforts pour empêcher cet événement si désirable. Le départ de lord Ponsonby et de son collègue, au lieu de les intimider, paraissait ajouter encore à leur irritation et à leur esprit d'irréflexion. Cette irritation s'augmenta encore (page 105) par la publication clandestine du mémorandum, du 29 mai, que lord Ponsonby avait jugé convenable de ne point faire connaître, non seulement parce qu'il était convaincu qu'il ne devait produire aucun bon effet, mais pour épargner à la conférence l'insulte d'une restitution. Car l'inutilité et le danger de présenter les quatre derniers protocoles, dans un moment où l'emploi des moyens de conciliation était nécessaire, avait paru si évident, que le cabinet hollandais, saisissant habilement le moment, envoya à Bruxelles des copies qui, par l'intermédiaire de ses partisans, furent communiquées au congrès pendant la séance du 2 juin. L'effet qu'ils produisirent fut précisément celui que craignait lord Ponsonby. Un cri universel de guerre, comme le seul moyen de terminer la question territoriale, fut poussé par le public et répété par la presse. Le congrès, agissant sous les mêmes impressions, fixa le 30 juin comme le dernier jour des négociations.

Quels qu'aient pu être les sentiments du régent, qui secrètement coïncidaient avec ceux du parti du mouvement, son ministère était essentiellement pacifique ; mais sa situation était précaire, et son influence bornée. Persécuté et harassé de tous les côtés, privé de l'appui et des conseils expérimentés des deux envoyés étrangers, il lui fallait beaucoup de tact et de fermeté, pour résister aux efforts des partis, qui combattaient (page 106) pour l'abattre, dans l'espoir de substituer un système d'action et de violence au système de modération et de négociation, qui seul pouvait amener une issue favorable. Le grand point, en conséquence, était d'assister le ministère à comprimer le torrent des sentiments populaires, à amener tous les députés qui avaient voté pour le prince Léopold à continuer leur appui au gouvernement, et à préparer les esprits aux modifications que la conférence de Londres se proposait d'apporter dans les premiers arrangements.

Pour arriver à ce but, il était nécessaire d'employer beaucoup d'activité et d'adresse, d'abandonner la routine ordinaire, pour agir au jour le jour, et, selon les circonstances, il fallait abandonner la réserve et le mystère, adopter un langage propre aux hommes et à la situation, surveiller l'opinion du peuple, tantôt le cajoler, tantôt le menacer, et presque toujours assumer une responsabilité sans bornes. Il fallait encourager les uns, rallier les autres, adopter enfin un système, qui, dans d'autres temps, aurait été considéré comme une dérogation complète aux voies ordinaires de la diplomatie. Cette marche fut rendue, en quelque sorte, plus facile par la situation dans laquelle se trouvait la personne chargée de ces négociations, après le départ de lord Ponsonby ; car, quoiqu'elle n'eitt pas de mission officielle, elle ne perdit aucune occasion (page 107) d'agir sur l'esprit public ; ce qui était considéré comme un artifice diplomatique, et ses assurances obtinrent crédit auprès de beaucoup de députés, sur lesquels elle avait acquis une influence qui fut très avantageuse à l'époque critique de l'adoption des dix-huit articles. Ses efforts et ceux de M. Sole, secrétaire du généralBelliard, qui était revenu de Paris à Bruxelles, furent secondés d'une manière aussi inattendue que puissante, par l'arrivée d'un agent polonais le comte Ramon Zaluski. Croyant que la consolidation et la reconnaissance de l'indépendance dela Belgique pourraient avoir une influence salutaire sur la conduite des grandes puissances envers son pays, le comte Zaluski s'employa, avec zèle, à prêcher la raison et la modération, et réussit souvent à faire impression sur ceux qui s'étaient montrés indifférents à toutes les autres remontrances.

A la fin, l'époque importante qui devait décider de l'acceptation ou du refus du prince Léopold, en d'autres termes, la grande question de la paix ou de la guerre, arriva. La députation étant revenue à Bruxelles le 27, le président annonça publiquement au congrès l'issue de leur mission. Après avoir communiqué la réponse du prince contenant son acceptation conditionnelle, M. de Gerlache lut une lettre de S.A.R. au régent, dans laquelle, après avoir parlé de ses propres efforts pour amener les négociations à une heureuse fin, (page 108) Léopold ajoutait que « aussitôt que le congrès aurait adopté les articles proposés par la conférence il considérerait toutes les difficultés comme résolues, et se préparerait à se rendre immédiatement à Bruxelles. » Ainsi, son acceptation définitive dépendait de l'adhésion des Belges au traité des dix-huit articles, dont la rédaction avait occupé la conférence pendant les dix jours précédents. Ce document célèbre mérite d'être examiné avec soin, tant dans son origine que dans les modifications qu'il apporta au douzième protocole, auquel la Hollande avait adhéré comme aux seules bases des négociations.

« La conférence (comme le fait observer M. Nothomb), en fixant les bases de séparation, en adoptant les principes d'équité que, dans une dissolution de société, chaque partie doit reprendre possession de ce qui lui appartenait antérieurement, n'a eu d'autre but que de connaître d'une manière définie les possessions respectives des deux pays, avant l'union. II fut décidé, en conséquence, que la Hollande, qui avait récupéré son indépendance en 1813, serait reconstituée comme elle l'était en 1790 ; tandis que la Belgique, qui n'avait d'autres antécédents que ceux qui résultaient des Pays-Bas autrichiens, devait être formée de (page 109) tout le reste du royaume des Pays-Bas, tel qu'il avait été limité par le traité de Vienne, y compris Liége, Philippeville, Bouillon et Marienbourg, mais à l'exception du grand-duché, qu'on déclarait appartenir à la famille des Nassau et à la confédération germanique. Cette dernière clause rendit les négociations plus compliquées ; car la partie belge du Luxembourg était confondue avec la partie hollandaise, qui devait en être totalement distincte. Il est évident, en effet, que tandis que les Belges étaient intéressés à retenir cette province contiguë à leur pays, le peuple hollandais n'y avait pas plus d'intérêt sous le point de vue militaire, ou sous le point de vue financier, que l'Angleterre n'en a dans la conservation du Hanovre. C'était, en conséquence, une question entre la Belgique et la maison de Nassau, et non entre la Belgique et la Hollande. Les commissaires belges suggéraient donc, dans la note dont nous avons parlé, qu'il était nécessaire de séparer la question du Luxembourg du reste, de maintenir le statu quo dans cette province, et disaient que ce statu quo ne pouvait pas être un empêchement à la reconnaissance de leur roi. Cette suggestion importante amena la modification au second article des bases, et l'insertion du troisième dans le projet des préliminaires.

Les Belges avaient élevé des prétentions sur la possession de la rive gauche de l'Escaut, et certainement (page 110) il était naturel et politique qu'elle appartînt à la Belgique, dont elle avait été séparée en 1648 (Traité de Munster). Mais quoiqu'elle eût été unie à la Hollande par le traité de La Haye en 1795, les actes de la France, pendant la guerre, furent déclarés nuls, et la Hollande rentra dans sa possession en 1814. Cette prétention, principalement fondée sur la conquête des Français, était considérée comme insoutenable, qu'on l'appuyât sur jus postliminii de 1790, ou sur le droit résultant de la possession actuelle. Elle fut, en conséquence, sagement abandonnée par les Belges, qui cependant obtinrent une stipulation (art. 17) garantissant l'usage libre du canal de Terneuse et l'adoption de mesures capables de sauver les Flandres des inondations, par une décharge libre dans les eaux intérieures.

En examinant scrupuleusement les bases de séparation établies en faveur de la Hollande sur le principe du postliminii de 1790, les Belges s'imaginèrent avoir découvert deux ou trois circonstances importantes relatives aux enclaves dans le Limbourg qui pourraient tourner à leur avantage. Car tandis qu'ils admettaient les droits des Hollandais sur Venloo, la moitié de Maestricht et les 53 villages, connus sous le nom de pays de la généralité, desquels 13 étaient sur la rive gauche de la Meuse, et 40 sur la rive droite, formant une (page 111) population de 50,000 habitants, ils élevaient certaines contre-réclamations. C'était : 1° une moitié dans la souveraineté de Maestricht et de Berg-op-Zoorn, en vertu (pour la première ville) des droits du prince évêque de Liége et (pour la seconde) de ceux de l'électeur Palatin ; 2° ils réclamaient les petites villes de Huysen, Malberg et Sevenaar dans la Gueldre, comme appartenant au duché de Clèves ; 3° les villages de Affelt, Boxmeer, Helverinbeek et autres dans le Brabant septentrional, réunis aux comtés de Meghen et Gemert, appartenant à l'ancienne commanderie de l'ordre teutoniqûe. Les Belges fondaient, par un sophisme subtil, leurs réclamations sur le texte de l'article premier des bases, au moyen duquel ils soutenaient que la Hollande n'avait droit qu'au territoire qui lui appartenait en 1790 ; et qu'en conséquence toutes les parties qui ne lui appartenaient pas à cette époque devaient tomber dans leur part. « C'est aux Hollandais (disaient-ils) à prouver qu'ils possédaient. Nous saurons démontrer qu'ils ne possédaient pas. Leurs preuves seront affirmatives, les nôtres négatives. » Ces prétentions, si spécieuses, n'avaient rien de fondé ; car, quoiqu'il pût être prouvé que ces enclaves n'appartenaient pas à la Hollande, il n'en résultait pas qu'elles appartinssent à la Belgique. Des discussions pouvaient certainement s'élever sur la possession de la moitié de Maestricht, d'après (page 112) les droits du prince évêque de Liége, quoique les Hollandais eussent le droit exclusif de tenir garnison dans cette forteresse en 1790. Mais si les autres enclaves devaient être séparées de la Hollande, les héritiers de leurs anciens propriétaires étaient les seuls réclamants légaux. Il eût été aussi raisonnable de soutenir que si la Frise orientale n'avait pas appartenu à la Hollande, en 1790, le premier article des bases entendait qu'elle appartînt à la Belgique. Ces réclamations furent cependant admises par la conférence et donnèrent lieu aux articles 4e et 5e du nouveau traité.

Les autres modifications importantes avaient rapport à la dette qu'on avait d'abord proposé de partager entre les deux pays, dans la proportion de 16 à 15, la plus forte portion devant être supportée par les Belges. Au lieu de ce partage peu équitable, l'article 12 déclarait que chaque état reprendrait sa dette ancienne, et se partagerait par moitié égale celle contractée pendant l'union. Telles étaient les principales dispositions des nouveaux préliminaires, qui différaient des bases originaires de séparation, d'une manière si remarquable, qu'il y avait tout lieu d'attendre leur acceptation par le congrès, laquelle acceptation était le sine quâ non de celle du prince Léopold.

La discussion de ces articles, qui furent communiqués au congrès, le 28 juin, fut fixée au (page 113) 1er juillet. A cette époque, on redoublait d'efforts à l'intérieur et à l'extérieur, pour jeter de la défiance sur le ministère, et exciter les préjugés populaires contre les préliminaires. On déclarait qu'ils n'étaient que le résumé des protocoles détestés, déguisés avec art ; la presse fulminait les plus violents articles contre eux. L'opposition et l'association patriotique ne mettaient pas de bornes à l'expression de leur mécontentement. Trente-neuf députés, faisant partie de l'opposition extrême et la plus active, rédigèrent une protestation violente au congrès, dont les tribunes étaient constamment remplies d'individus renouvelant par leurs vociférations et leurs clameurs le tableau des scènes les plus effrayantes de la Convention. Des placards étaient distribués, des menaces anonymes étaient adressées à ceux qui soutenaient les propositions ; les murs étaient couverts d'appels incendiaires, les ministres étaient assaillis de grossières diatribes, et plus d'une fois ils furent l'objet d'insultes personnelles de la part des émissaires de la propagande, ou autres dont la mission était d'exciter l'anarchie. L'irrésolution et le désordre régnaient dans la chambre ; la défiance et l'émeute au dehors. Des complots et des conspirations s'organisaient activement. Les orangistes et les républicains livraient un dernier combat à mort. Le général Hardi de Beaulieu, parmi tant d'autres qui (page 114) cachaient les projets les plus ambitieux sous le voile d'un libéralisme exagéré, voyant l'état désespéré des affaires, tenta un mouvement républicain. Mais le gouvernement et le bon sens du peuple l'emportèrent. Le général, avec quelques aventuriers qui l'avaient suivi de Grammont et autres villes de province, furent dispersés sans que le sang ait été versé.

Que les vœux secrets de la majorité aient été pour l'acceptation des préliminaires, cela n'était pas douteux. Mais telle était la crainte de la haine populaire, telle était leur timidité que, quand l'heure de la discussion arriva, la plupart étaient disposés à abandonner leur tâche, et, pendant quelque temps, aucun n'eut le courage suffisant pour proposer ces préliminaires odieux. A la fin, M. Van Snick (Ce courageux député est mort victime du choléra en 1834 à Gand, où il remplissait de hautes fouotions judiciaires), de Mons, se leva, et s'écria hardiment : « On a demandé quel serait parmi les députés celui qui oserait assumer la responsabilité morale de proposer l'adoption des dix-huit articles ; messieurs, je serai ce député, et je le fais, parce que je crois faire une bonne action. » Quelqu'un s'étant immédiatement levé pour l'appuyer, la proposition fut lue par le président ; et, après avoir rejeté plusieurs amendements, le congrès décida qu'il serait procédé à la discussion générale. (page 115) Retracer les débats qui eurent lieu pendant ces neuf jours serait retracer des scènes de désordres, comme on n'en a jamais vu dans aucune assemblée législative. Chaque appel à la guerre, chaque expression d'un caractère exagéré étaient accueillis par des tonnerres d'acclamations, qu'ils fussent contraires à la raison et à la politique, ou qu'ils décelassent la plus extravagante forfanterie ; tandis que des murmures, des sifflets et d'affreux hurlements ne manquaient jamais de couvrir la voix de ceux dont le langage était modéré ou qui avaient le courage d'exposer les dangers dont ils étaient environnés. Les deux partis de la chambre présentaient un contraste frappant : d'un côté l'opposition active, audacieuse et d'une éloquence passionnée, stimulée par les applaudissements des tribunes, était intimement unie, et suivait un plan arrêté. D'un autre côté, les amis de la paix, languissants et découragés, avaient à peine l'énergie suffisante pour avouer leurs opinions, et négligeaient toute tactique parlementaire et tous efforts qui eussent pu les encourager et les rallier les uns aux autres, au moyen d'assemblées préparatoires et par l'adoption d'un système arrêté. Ce fut avec beaucoup de difficultés qu'on parvint, à la fin, à leur persuader de s'assembler à l'hôtel du baron Coppin, gouverneur civil, pour réunir leurs forces et préparer un plan uniforme d'action.

(page 116) La grande difficulté était de soutenir leurs, résolutions en faisant passer dans les esprits la conviction que les préliminaires n'étaient pas une nouvelle déception diplomatique, et que l'arrivée du roi serait le résultat instantané et indubitable de leur acceptation. Néanmoins leur courage les avait presque abandonnés, vers la fin du second jour, et en vérité les scènes qui avaient lieu étaient capables d'abattre le courage d'hommes plus fermes et plus habitués aux orages parlementaires, que ne l'était la majorité du congrès. L'exaltation qui avait existé pendant la dernière quinzaine et qui semblait devoir amener une crise éclata enfin. Et les cris :« A bas les protocoles ! guerre ! mort aux ministres ! les ministres à la lanterne, ainsi que la majorité ! » retentirent d'une manière effrayante dans toutes les tribunes. Le président essaya en vain d'apaiser la tempête, et les efforts de la garde civique furent infructueux pour expulser les perturbateurs, qui cherchaient à s'introduire dans la chambre même, pour exécuter leurs vengeances sur ceux qui soutenaient la proposition. Quelques-uns des membres restaient assis, pâles et résignés ; d'autres, dans un état indicible de consternation, abandonnaient leur place pour se réfugier dans les pièces voisines. Ce fut dans ces conjonctures que M. Van de Weyer se résolut à un stratagème, qui arrêta le désordre et la démoralisation, et (page 117) donna le temps de la réflexion. Après s'être concerté, pendant quelques moments, avec quelques personnes de son parti, il monta à la tribune, et proposa l'amendement suivant : « 1° Les enclaves en Hollande, reconnues par l'article 2 des préliminaires pour avoir appartenu à la Belgique, devront être admises comme un équivalent pour Venloo et les droits de la Hollande à la moitié de Maestricht. Jusqu'à la conclusion d'un arrangement final, aucune partie du territoire ne sera cédée. 2° Lestatu quo du Luxembourg sera maintenu sous la garantie des grandes puissances, jusqu'à la conclusion des négociations pour une indemnité. »

Sans aucun doute, s'il eût été dans l'intention de M. Van de Weyer d'amener la discussion sur son amendement,ou même de procéder à son développement immédiat, et si l'opposition s'en fût à l'instant même emparée, et l'eût soutenu avec quelques-uns des membres les plus timides de la majorité, son adoption eût suffi pour neutraliser l'acceptation du reste. Mais tel n'était pas le motif qui le faisait agir. Il voyait l'état de démoralisation d'une grande partie de ses collègues, et il était convaincu que tout était perdu, s'il n'était proposé un terme moyen qui pût servir de point de ralliement. En conséquence, il proposa son amendement, comme le seul moyen propre à obtenir quelques heures de répit et à arrêter (page 118) la panique générale. La politique qui a dicté cette proposition a été sévèrement critiquée depuis. Mais les personnes impartiales, qui ont été témoins de la scène, et qui ont pu juger de l'état critique de la question, seront disposées à considérer l'amendement de M. Van de Weyer comme ayant concouru en grande partie à en assurer le succès.

L'incident le plus remarquable de cette longue et orageuse discussion fut le célèbre discours de M. Lebeau. Jamais le pouvoir de l'éloquence et du talent sur les sophismes et les déclamations ne fut plus puissamment démontré. Aux raisonnements les plus concluants, aux arguments politiques les plus élevés, l’orateur joignait une facilite et une pureté de diction, dignes des plus beaux jours du parlement anglais. Son effet fut vraiment magique. Les tribunes, naguère turbulentes, étaient comme fascinées. La chambre, tout entière, écoutait avec la plus profonde attention ; et si le ministre fut quelquefois interrompu, ce ne fut que par des exclamations d'approbation, et par des applaudissements. Il serait aussi difficile d'analyser ce discours remarquable que de dépeindre la sensation qu'il produisit sur l'assemblée. Une partie de la péroraison doit pourtant ne pas être omise. « J'adjure les députés qui m'écoutent aujourd'hui (dit M. Lebeau) d'offrir un exemple d'union. Si les préliminaires sont rejetés, je suis résolu de continuer à servir (page 119) mon pays dans cette enceinte et à donner cordialement mon appui à mes adversaires. Mais vous devez admettre que s'ils sont acceptés, nous avons le droit d'attendre autant de vous si vous ne voulez pas donner l'exemple de l'anarchie à la nation ; si vous ne voulez pas attirer des maux incalculables sur votre pays. Unissez-vous sans hésiter avec nous. Réunissons-nous tous, pour soutenir le roi des Belges ! la nation aura prononcé ! que nos divisions cessent ! nous sommes tous frères ! nous n'avons d'autre but que l'honneur et le bien-être de notre pays ! «

A peine M. Lebeau eut-il terminé, qu'un tonnerre universel d'applaudissements éclata dans toutes les parties de la chambre. Les hommes poussaient des acclamations, les femmes agitaient leurs mouchoirs, et les députés, même les adversaires les plus violents du ministre, s'élançaient au pied de la tribune pour le féliciter. Plusieurs membres versaient des larmes d'émotion. Épuisé par ses efforts, profondément ému de ces marques de sympathie et d'admiration, M. Lebeau se hâta de se retirer dans l'hôtel des affaires étrangères, et la chambre suspendit sa séance ; car personne n'eût eu la patience d'écouter, et en vérité personne n'eût eu le courage de monter à la tribune, tandis que l'assemblée était encore palpitante sous les vives impressions de ce discours. Un pareil moment d'un triomphe aussi (page 120) doux et aussi complet est rarement le partage d'un homme d'Etat, et doit avoir consolé M. Lebeau de tant de soucis amers et des attaques dont il avait été auparavant l'objet.

Dès cet instant, les débats furent dénués d'intérêt ; il était évident, à moins que quelque fatal incident n'intervînt, que la cause était gagnée. A la fin, la division fut demandée, et, le 9 juin, la proposition de M. Van Snick fut adoptée par une majorité de 126 voix contre 70. Par un de ces caprices qu'enfante si fréquemment l'inconstance de l'opinion publique, le vote du congrès fut accueilli par les plus bruyantes acclamations. Les agitateurs disparurent, l'opposition s'évanouit, la presse devint plus modérée ; la capitale tout entière parut se réjouir ; la satisfaction générale s'étendit dans toutes les provinces. Pour la première fois depuis le commencement de la révolution, un avenir d'indépendance et de tranquillité s'ouvrit pour le pays. M. Lebeau, qui avait auparavant été l'objet des sarcasmes et de l'animadversion publique, vit arriver à lui la faveur populaire. Il fut complimenté ; on lui donna des sérénades ; on le porta aux nues, comme ayant par son éloquence sauvé le pays. Il ne put cependant obtenir ce triomphe, sans s'attirer la haine éternelle des républicains, des orangistes et du parti français, car il venait d'abattre la noire bannière de la discorde, et de planter l'olivier à côté de l'arbre de (page 121) la liberté. Le succès des mesures qu'il avait défendues, plaça une barrière insurmontable contre la république et la restauration ou la réunion. Fidèles à leur profession de foi, à peine eurent-ils assuré un roi à leur pays, que M. Lebeau et son ami et collègue M. Devaux donnèrent leur démission, et se retirèrent dans la vie privée, sans emporter un denier du trésor public.

La décision du congrès fut immédiatement suivie du choix d'une députation de cinq membres qui furent chargés d'aller la communiquer au prince Léopold. Ces députés, parmi lesquels était l'ex- ministre lui-même, partirent le 10 ; et le 14 une communication officielle, parvenue à Bruxelles, annonça l'arrivée immédiate de S. A. R. Selon sa promesse, le prince fit ses adieux à Malborough-House le 16, et abandonnant tous ceux qui formaient sa maison en Angleterre, à l'exception d'un aide-de-camp (sir H. Seton) et un petit nombre de domestiques, il débarqua à Ostende, le 17. Malgré les avertissements de quelques conseillers timides, qui craignaient que le passage de Léopold à Gand ne servît de prétexte à quelques démontrations orangistes, il arriva dans cette ville, où il passa la nuit du 18, et, le lendemain soir, il arriva à Laeken, au milieu de l'éclat de mille torches, aux cris et aux acclamations de la multitude, et au bruit du canon. Son voyage, depuis la frontière, avait été une ovation continuelle. (page 122) Tous les préparatifs étant achevés pour la cérémonie de l'inauguration, le monarque élu quitta Laeken, le 21 à midi, et fit son entrée dans la capitale, à cheval, au son des cloches, au milieu des applaudissements du peuple, et arriva a la place Royale. Là, sur une plate-forme élevée, décorée avec splendeur des emblèmes nationaux et royaux, Léopold fut reçu par le régent, les membres du congrès et les diverses autorités, tandis que le peuple remplissait en masse la place, les croisées des maisons qui l'entourent, et, grimpé jusque sur les toits, poussait de joyeuses acclamations. Cet ensemble formait un spectacle brillant et animé. Après quelques instants, le régent adressa au roi un discours touchant, qu'il termina en remettant son autorité dans les mains du congrès (Un décret du congrès, de la veille, déclarait que le régent avait bien mérité de la patrie, qu'une médaille serait frappée en souvenir de son administration, et une pension annuelle de dix mille florins lui fut votée). Le prince alors se leva, et répondit au baron Surlet de Choquier par un discours concis, mais de nature à produire une profonde impression. La constitution ayant été lue par un des secrétaires du congrès, une salve de 101 coups de canon annonça que le serment prescrit avait été prêté, et que Léopold était inauguré roi. Cette cérémonie achevée, le roi descendit du trône et se rendit à pied au palais, escorté par (page 123) toutes les autorités. Après s'être montré un instant au balcon, S. M. se retira, quelques minutes, pour se remettre des diverses émotions qui l'agitaient, et revint donner sa première audience publique. La réputation de bravoure et de prudence qui l'avait précédé avait produit une impression qu'augmentèrent encore son aspect noble et majestueux, la dignité de ses manières, et l'expression ferme et douce à la fois de sa belle figure. Des banquets, des illuminations et d'autres réjouissances terminèrent cette journée mémorable, qui donna à la Belgique son premier roi national, et l'éleva à une position indépendante dans la grande famille des nations européennes.

La mission du congrès était terminée, il s'ajourna indéfiniment, et les instructions nécessaires furent données pour l'élection de la législature qui devait le remplacer, sous les noms de sénat et chambre des représentants. Le 24, un arrêté royal annonça la recomposition du ministère, et, le 28, le roi quitta Bruxelles, pour visiter Anvers, Liége et les autres parties de son nouveau royaume (Ministère du 24 juillet 1831 : Affaires étrangères MM. de Muelenaere ; Intérieur, de Sauvage ; Justice, Raikem ; Guerre, de Failly ; Finances, Coghen).

La manière dont il fut (page 124) reçu partout, lui promettait une popularité durable. Parmi ceux qui se pressèrent de porter leurs félicitations au nouveau chef de l'état, aucun corps ne se montra plus dévoué que le clergé. Les évoques et les prêtres étaient unanimes dans l'expression de leurs félicitations. Et certainement, aucun corps ne s'est montré plus loyal et plus fidèle à ses promesses.

**CHAPITRE TROISIEME**

Mission du baron de Wessenberg à La Haye. - La Hollande rejette les dix-huit articles. - Notes des plénipotentiaires. - Préparatifs des Hollandais pour une invasion eu Belgique. - Disposition de leurs forces. - Leur armée se met en mouvement. - Plan de campagne. - Disposition de l'armée belge. - Chassé recommence les hostilités. - Défaite de Daine à Hasselt. - Le roi Léopold se retire d'Aerschot sur Louvain où son armée est mise en déroute. - Intervention de l'armée française du Nord. - Arrivée de sir Robert Adair. - Capitulation de Louvain. - Les Hollandais se retirent. - Convention entre le prince d'Orange et le maréchal Gérard. - L'armée française quitte la Belgique. - Le duc de Saxe-Weimar. - Lord William Russel. - Confusion à Bruxelles. - Observations générales sur l'expédition.

(page 125) Il se préparait en Hollande une tempête qui devait convertir ces fêtes et ces réjouissances en journées de deuil, et la marche triomphale du roi en une déroute douloureuse et inattendue. Confiants dans les traités et la solennité d'un armistice (page 126) garanti par la conférence, les Belges s'abandonnaient à une fatale sécurité, dont ils ne furent tirés que par le choc qui vint briser leur orgueil national et menacer leur royauté naissante.

Il est nécessaire de remonter à une époque antérieure, pour expliquer les causes qui amenèrent les événements d'août. La conférence, influencée par la crainte de la guerre et non par la plus légère sympathie pour les Belges, avait adopté des modifications aux préliminaires et faisait tous ses efforts pour amener le prince Léopold à changer son existence heureuse et brillante en Angleterre contre les soucis et les hasards d'un trône révolutionnaire. Entraînées par la force des circonstances, les cinq puissances avaient à regret sacrifié les prétentions de la légitimité à celles de l'insurrection, tandis que le roi Léopold, plus influencé par le noble désir de coopérer au maintien de la paix, que par des motifs d'ambition, s'élançait généreusement dans l'abîme, et se dévouait au bonheur général.

La conférence ayant de fortes raisons de penser que les dix-huit articles pourraient être admis en Belgique, il était de la plus grande importance d'amener l'adhésion des deux côtés, en employant tous les moyens possibles pour surmonter l'aveugle obstination du cabinet hollandais ; car, jusqu'au dernier moment, les plénipotentiaires des Pays-Bas avaient insisté sur le (page 127) maintien des bases de séparation, selon la lettre du 12e protocole, comme le sine qua non de toute négociation ultérieure, et menacèrent du renouvellement des hostilités. Le 22 juin, ils adressèrent à la conférence une note, par laquelle ils la sommaient énergiquement d'exécuter les engagements consignés dans ce premier acte, en déclarant que, s'ils refusaient, « il ne resterait au roi d'autre alternative que d'agir par lui-même, et de mettre fin à une condescendance, qui serait désormais incompatible avec le salut intérieur et extérieur de son royaume, avec les intérêts de ses fidèles sujets, déjà si gravement compromis, et dont la ruine serait le résultat d'une prolongation de la crise actuelle. » (« Recueil de pièces diplomatiques », La Haye, 1831). Afin de rendre la médiation des grandes puissances plus efficace, des instructions furent envoyées à divers agents diplomatiques à La Haye, pour qu'ils eussent à mettre en jeu l'influence de leurs cours respectives, à l'effet d'amener le résultat désiré. Il fut aussi résolu, que le baron deWessenberg, plénipotentiaire autrichien, se rendrait dans cette capitale « pour porter les dix-huit articles à la connaissance du roi de Hollande et lui donner toutes les explications qui pourraient être jugées nécessaires (Protocole n°27, du 26 juin). « Le baron de Wessenberg était (page 128) également porteur d'une lettre pour le ministre des affaires étrangères hollandais, signée par tous les membres de la conférence, dans laquelle, après s'être étendus sur les difficultés et les embarras qui avaient donné lieu aux nouveaux préliminaires, ils exprimaient l'espoir « que le roi, dans sa sagesse, son équité et son amitié pour les puissances, ne refuserait pas de peser ces considérations dont le seul objet était de concilier, autant que possible, ses droits et ses intérêts avec le maintien de la paix. »

Tous ces efforts furent inutiles. Ni la crainte d'amener ce choc effrayant que l'Europe était si désireuse d'éviter, ni celle de prolonger une crise qui devait entraîner tant de maux pour la Hollande, ne purent ébranler l'inflexible fermeté du roi. Une dépêche à ce sujet fut envoyée par le baron Verstolk à la conférence, le 12 juillet, laquelle déclarait « que les nouveaux préliminaires déviaient si matériellement du 12e protocole, que leur acceptation était inadmissible ; que la possession du grand-duché était d'une importance vitale non seulement pour la maison de Nassau, mais encore pour la Hollande, dont la position militaire se trouvait ainsi garantie ; que le statu quo proposé était un des griefs dont le roi avait depuis longtemps positivement réclamé le redressement ; que des échanges, en admettant leur possibilité, rentraient entièrement dans la compétence (page 129) du roi et de la confédération germanique ; que si quelque doute pouvait s'élever sur les droits de la Hollande à la possession entière de Maestricht en 1790, les Belges n'avaient pas plus de droits sur l'ancien évêché de Liége que les Hollandais ; qu'il n'existait pas d'enclaves en Hollande, et par conséquent qu'il ne pouvait pas être fait d'échange ; que la clause, stipulant l'évacuation immédiate et réciproque du territoire, privait la Hollande de ses principales garanties de sécurité, pour l'exécution des conditions proposées, et qu'il était contraire à la dignité du roi et a l'indépendance de son peuple de s'arrêter un instant au 7e article, concernant la navigation intérieure entre l'Escaut et le Rhin. » Des objections de même nature étaient faites sur les 12e et 13e sections relatives à la dette, sans cependant contester leur équité. Ce document critiquait ensuite le manque de précision, le vague dangereux qui existait dans plusieurs clauses essentielles. Il stigmatisait le tout, comme fait plutôt pour empêcher que pour amener une solution, et comme dirigé de concert avec les commissaires belges contre les intérêts et l'honneur de la Hollande. » II terminait en déclarant que« si le prince qui pourrait être appelé au trône de la Belgique, l'acceptait et en prenait possession, sans avoir auparavant adhéré aux arrangements contenus dans le 12e protocole, S. M. ne pourrait (page 130) le considérer que comme placé dans une attitude hostile vis-à-vis d'elle et comme un ennemi avoué. »

La réception de ce manifeste, jointe aux déclarations antérieures de la Hollande, et aux préparatifs actuels, ne devait laisser que peu de doute sur ses intentions agressives, et devait faire naître l'hésitation dans l'esprit de Léopold. Mais, confiant dans les assurances des puissances, ayant d'ailleurs donné sa parole, il brava des difficultés qui auraient pu arrêter un esprit moins déterminé que le sien. La conférence répondit à ce manifeste, le 25 juillet. Négligeant ou comprenant mal la déclaration du roi (circonstance d'autant plus remarquable que les troupes hollandaises étaient déjà concentrées, et prêtes à marcher en avant pour passer la frontière), les plénipotentiaires, au lieu d'insister sur le maintien de la paix, parlaient encore de leurs espérances d'arrangement, et proposaient que des pleins pouvoirs fussent transmis aux plénipotentiaires hollandais, pour les déterminer à signer un traité définitif. « Les espérances (disait la conférence) que nous conservons sur ce point (le maintien de la paix), par suite des dispositions de S. M., s'accordent d'autant plus avec celles des cinq puissances, qu'elles sont garanties .par la suspension d'armes conclue en novembre ; les cinq cours sont liées par un engagement solennel, qui subsiste dans toute sa (page 131) force, d'empêcher le renouvellement des hostilités. »

Le 1er du mois d'août, le ministre hollandais répondit à la conférence en déclarant que « le roi, qui avait sans cesse donné des preuves de son désir de coopérer à un arrangement, et d'assurer, autant que possible, le maintien de la paix en Europe, avait envoyé des instructions à ses plénipotentiaires à Londres, pour terminer et signer un traité définitif destiné à régler la séparation entre la Hollande et la Belgique ; mais que S. M. était déterminée à soutenir les négociations par ses moyens militaires ; résolution doublement impérieuse : car un prince avait pris possession du trône de la Belgique, sans avoir satisfait aux conditions prescrites par la conférence, et avait juré une constitution contraire aux droits territoriaux de la Hollande. » Pour justifier ce développement de forces que la conférence prit d'abord pour une simple démonstration, le ministre hollandais ajoutait « que le désir de conclure un armistice n'avait pu se réaliser, qu'une cessation d'hostilités seule existait, que le roi avait déjà déclaré qu'il ne pouvait soumettre son royaume à une prolongation indéfinie du statu quo, et que, dès le 1er juin, il avait pu se considérer comme libre d'adopter les mesures qui lui paraîtraient s'accorder le plus avec ses intérêts, mais seulement afin d'amener cet état de choses, (page 132) que l'acte de séparation avait reconnu juste et raisonnable. » Une circulaire fut adressée, sous la même date, aux ambassadeurs hollandais près des cinq puissances, qui leur ordonnait d'annoncer l'intention du roi d'adopter des mesures coercitives, et en conséquence de demander l'assistance de ces cours.

Les sophismes et les contradictions du cabinet néerlandais, en cette occasion, sont aussi étranges que l'incrédulité apparente et l'apathie de la conférence. Il est vrai que les Hollandais avaient imaginé d'éluder l'exécution de l'armistice, par lequel les Belges s'étaient liés, le 18 décembre, et non moins vrai que cet armistice avait été à différentes reprises enfreint par les deux parties. Mais, quoique cette convention fût incomplète, il existait une suspension d'armes indéfinie, sous la garantie immédiate de la conférence, que les Hollandais avaient plus d'une fois reconnue, et à laquelle ils en avaient appelé dans leur note du 21 mai. Selon les droits des nations et les lois de la guerre, aucune suspension semblable ne peut être rompue sans une annonce antérieure. Chaque fois que l'histoire offre un exemple d'infraction soudaine à une trêve, elle la flétrit toujours comme un acte de trahison et de mauvaise foi, incompatible avec les usages des nations civilisées. Les observations de la conférence, sur ce sujet, quoique pleines de dignité et de modération, (page 133) exprimaient sa surprise et son improbation. Dans une note du 5 juillet, elle déclare « qu'on ne peut comprendre l'intention du roi de recourir à des mesures militaires, que comme applicables à l'intérieur de la Hollande ; car il est impossible de penser qu'au moment même où le roi communiquait son profond désir de négocier pour un traité définitif, il eût pris la résolution de rallumer la guerre, et d'ordonner la destruction d'une grande cité commerciale. » Toute cette transaction était, dans le fait, entachée d'une apparence de duplicité ; car, dans le même instant, le cabinet hollandais protestait de ses intentions pacifiques ; et tandis qu'il envoyait des pleins pouvoirs à ses plénipotentiaires, pour rédiger et signer un traité définitif, des ordres secrets étaient donnés au général commandant l'armée, de commencer une guerre de surprise, d'agression et de conquête, dont le résultat final ne fut empêché que par l'intervention de la France.

Un autre fait extraordinaire, eu égard à l'objet de sa mission, fut l'aveu de la conférence, qu'elle n'apprit ce mouvement que par les journaux, et qu'il ne fut pas possible d'obtenir une explication du baron Falck, ou de son collègue. Cette dernière circonstance fut promptement expliquée : mais il n'est pas si aisé d'imaginer que le gouvernement anglais fût si mal informé de ce qui (page 134) se passait en Hollande, ou, s'il eut des informations, qu'il ait pu se tromper sur l'objet de la concentration et des préparatifs de l'armée hollandaise. La probité des plénipotentiaires ne devait peut-être pas leur permettre de supposer une violation si manifeste des usages internationaux ; mais quoique toutes les précautions fussent prises, pour garder le secret sur les opérations préméditées dans le but de rendre la surprise plus efficace, il est presque impossible de concevoir que l'ambassadeur d'Angleterre à La Haye, ait pu être assez complètement trompé, pour ignorer ce qui se passait à la frontière.

Pendant plusieurs semaines, les préparatifs les plus actifs furent faits pour cette expédition. L'organisation de l'armée s'était faite rapidement, et avec succès, sous la direction du prince Frédéric, qui, quoique faible stratégiste, possédait, comme administrateur, un mérite du premier ordre. La Hollande avait pourvu à tout, dans l'état-major, l'artillerie, le génie, le service des hôpitaux et des subsistances militaires ; l'armée comptait un grand nombre d'officiers expérimentés, les régiments de ligne s'étaient recrutés d'un nombre considérable de Suisses et d'Allemands, pour la plupart anciens soldats ; animés de sentiments unanimes de patriotisme, de dévouement et de fidélité au trône, les Hollandais avaient réussi à reformer leur armée, qui présentait (page 135) un total général de près de 80,000 hommes, y compris 30,000 hommes de gardes communales ou de volontaires. De ces forces, environ 40,000 hommes d'infanterie, 4,000 de cavalerie et 72 pièces de canon, non compris les garnisons d'Anvers et de Maastricht, se réunirent entre l'Escaut et la Meuse, et se formèrent en quatre divisions d'infanterie, et une de cavalerie. La première division (Van Gheen) formait la droite, la seconde (le duc Bernard de Saxe-Weimar) formait le centre droit et l'avant-garde, la troisième (Meyer), le centre gauche et la quatrième (Cort-Heiligers) composée principalement de schuttery, formait l'extrême gauche. La cavalerie, sous les ordres du lieutenant-général Trip, était divisée en deux brigades, l'une de grosse cavalerie et l'autre de cavalerie légère ; la première en réserve, et l'autre en avant. L'armée resta sous le commandement du prince Frédéric, jusqu'à l'époque où le prince héréditaire, ayant été promu au rang de feld-maréchal, prit le commandement, le 31 juillet. La position stratégique de cette armée était très favorable à la défense comme à l'attaque. La droite, appuyée sur l'Escaut, était protégée par la citadelle ; la gauche, appuyée sur la Meuse, était protégée par Maestricht. Devant elle s'étendaient de belles plaines, sans forteresses et sans rivières importantes ; tandis que ses derrières étaient protégés par Bréda, Berg-op-Zoom, (page 136) et des marais impraticables offrant des barrières imposantes et des places de refuge en cas de retraite.

Les Hollandais, qui connaissaient l'état d'insubordination, la désunion et la faiblesse numérique de leurs adversaires, et savaient combien il était facile de faire une pointe sur la capitale de la Belgique, qui était à peine à quatre journées de marche de leurs avant-postes, accélérèrent et étendirent secrètement leurs préparatifs pendant le mois de juillet. Les troupes étaient campées ; elles exécutaient de grandes manœuvres, et s'habituaient ainsi à la marche et aux évolutions militaires ; elles étaient fréquemment inspectées et encouragées par la présence du roi et de la famille royale. Des magasins abondants, des hôpitaux, des transports furent réunis et attachés à chaque division. Le but de ces préparatifs était depuis longtemps connu des généraux. A la fin, un ordre du jour du 26 juillet annonça clairement l'approche des hostilités ; nouvelle qui fut reçue avec enthousiasme par les troupes qui désiraient effacer la tache de leurs premiers revers. Tout étant prêt, le prince généralissime arriva à Bréda le 1er août. Il donna immédiatement un ordre général par lequel il annonçait que le roi avait prononcé le mot en avant ; qu'il en appelait à la valeur et à la fidélité des troupes, et après avoir exposé sommairement (page 137) la conduite politique qu'il tiendrait à l'égard de la Belgique, terminait en disant qu'il espérait prouver, l'épée à la main, que le sang des Nassau coulait dans ses veines, et que son seul désir était le bien-être de son pays. Un second ordre du jour général engageait les officiers et les soldats à faire observer et à observer la plus stricte discipline.

Le 2, avant la pointe du jour, les différents corps sortirent de leurs cantonnements, et s'avancèrent vers la frontière belge, la première division pénétrant par Baerle-Hertog et Sonderegen, repoussa les avant-postes belges surMerxplas. La seconde, avançant sur Peppel et Weelde, s'établit à l'Ele et Raevels, après un vif engagement avec l'avant-garde du général Niellon. La troisième, débouchant dans les environs de Eindhoven, bivouaqua à Arendonck et Rethy, tandis que le corps de Cort-Heiligers marchait sur le Limbourg, et occupait Heusden. Le général Trip, avec la grosse cavalerie et trois batteries d'artillerie, demeura en réserve à Alphen ; et la cavalerie légère de Boreel, avec dix-huit pièces de canon, se porta en avant. Le 3, le prince poursuivit ses succès et arriva à Turnhout ; sa droite ayant passé la chaussée près Vorslaer, menaçait la grande route de Bruxelles, par Lierre, et sa gauche celle de Diest et Louvain. Deux petites colonnes d'éclaireurs, venant de Berg-op-Zoom, (page 138) s'avançaient sur l'extrême droite par Calmpthout, Capelle et West-Wezel ; et tandis que le général Kock, commandant les troupes en Zélande, faisait une attaque sur le Capitalen-Dam, un détachement de marins et d'infanterie, appuyé par la flotte, se jetait dans le fort à demi ruiné de Sainte-Marie, dont il prit possession, après une légère résistance. Dibbets n'était pas non plus resté oisif. De fortes colonnes sortirent de Maestricht dans le but d'attaquer la position de l'ennemi en flanc, et de détourner l'attention du corps de Daine de son front. Les premières opérations de l'armée d'invasion furent suivies du succès. Le grand objet de la manœuvre sur Turnhout était de faire croire aux généraux belges que les Hollandais voulaient faire une tentative sur Anvers, et de s'avancer, à l'aide de cette division, sur Bruxelles, par la route de Lierre ; ce stratagème réussit pendant deux ou trois jours.

Trois plans pouvaient être adoptés par l'armée d'invasion, tous trois offrant des chances de succès. L'un était de tenter un coup de main sur Anvers, appuyé par la citadelle et la flottille, le second était d'attaquer et de détruire le corps de Tieken, de se jeter alors sur celui de Daine, et après les avoir battus l'un et l'autre en détail, se porter sur Bruxelles, projet d'une exécution facile. Le troisième était de s'avancer entre l'un et l'autre, de tourner leurs flancs, d'envelopper(page 139) Daine, et alors de se porter en avant par Saint-Trond et Louvain, sur la capitale. Ce dernier plan fut adopté, et s'il eût été suivi avec vigueur et promptitude, les Hollandais eussent pu facilement arriver à Bruxelles le 7, après avoir détruit Tieken et Daine, dont les corps étaient tout à fait hors d'état de résister à une attaque sérieuse. Dans la matinée du 4, les première et seconde divisions firent un mouvement de flanc gauche par Gheel et Diest, et la troisième par Moll et Hasselt, afin de s'établir sur la Demer, et de gagner ainsi la grande route de Liége à Louvain ; de couper les communications entre Liége et la capitale, tandis que Cort-Heiligers surveillerait Venloo et le Limbourg, et que Dibbetsprotégerait les derrières par Tongres. Mais les mouvements de ces troupes furent lents et indécis. Un temps précieux fut dépensé à reconnaître le terrain ; et perdu en haltes et repos donnés aux troupes dont les mouvements s'exécutaient avec un degré de précaution timide, peu d'accord avec le but de l'opération. Ainsi trois jours se passèrent avant que l'avant- garde eût pénétré au-delà de Diest, à une distance de quelques milles ; et pourtant, excepté une affaire insignifiante entre un détachement de l'armée de la Meuse et la division de Meyer près de Beringen, où les Belges déployèrent une grande bravoure, l'armée avait rencontré peu d'opposition. Au lieu de se jeter bravement en (page 140) avant, de manière à accabler Daine, avant qu'il eût pu réunir sa division, ils employèrent la journée du 5 à faire des patrouilles et des reconnaissances ; et le 6, toute l'armée conserva ses positions et prit du repos (Dépêche de S. A. R. le prince d'Orange au roi, datée de son quartier-général à Gheel, 5 août 1831). Ces 48 heures auraient pu suffire pour amener l'ennemi sur les hauteurs de S'-Josse-ten-Noode.

Ce ne fut que par une lettre du général Chassé, annonçant son dessein de renouveler les hostilités le 4, à neuf heures et demie du soir, que les Belges furent tirés de leur sécurité ; car quoique de vagues rumeurs de guerre eussent circulé, on ne croyait pas possible la violation de la suspension d'armes, sans notification préalable. Des copies de cette lettre furent remises au roi le 1er août, à Liége, et au gouvernement à Bruxelles, dans l'après-dîner du 2. Elles furent bientôt suivies d'une dépêche de ieken, annonçant la marche de l'armée hollandaise. A peine le roi eut-il connaissance de cette lettre qu'il se prépara à revenir dans sa capitale, et ayant consulté les personnes qui étaient auprès de lui, il ordonna à M. Lebeau d'écrire à M. Le Hon pour demander l'assistance éventuelle de la France, tandis que M. de Muelenaere, ministre des affaires étrangères, adresserait aussi une lettre au même (page 141) diplomate à Paris. A la réception de cette dépêche, des ordres furent donnés par le télégraphe pour concentrer à l'instant l'armée du Nord, et le maréchal Gérard, avec les ducs d'Orléans et de Nemours, se prépara à quitter Paris, au moment convenable. Tout à fait trompés sur les forces de leur armée, et pleins de confiance dans ses efforts pour préserver le pays d'une invasion, surtout avec l'aide des gardes civiques et d'une levée en masse, M. de Muelenaere et ses collègues à Bruxelles, repoussèrent l'idée d'admettre des secours étrangers, comme inconstitutionnels, comme inutiles et comme injurieux à l'honneur national. Ainsi ce ne fut que lorsqu'une copie de la lettre de M.  Lebeau à M. Le Hon revint de Paris, que le ministre des affaires étrangères belge fut informé que M. Lebeau avait assumé la responsabilité grave, mais indispensable, de demander au gouvernement français d'envoyer à l'instant même des secours dans la direction d'Anvers et de Maestricht. Aussitôt que le cabinet apprit ce fait, il adressa une dépêche au roi, qui avait son quartier-général à Malines, pour prier S. M. de ne pas perdre de temps pour empêcher l'entrée des troupes françaises.

Le roi reçut semblable requête d'une autre source encore. Sir Robert Adair, qui avait été nommé successeur de lord Ponsonby, n'étant pas (page 142) arrivé, M. White prit encore sur lui la responsabilité de se rendre à Malines, pour pouvoir être à même de communiquer l'état réel des affaires à son gouvernement ; le ministre des affaires étrangères le pria de dire à S. M., « qu'il l'implorait à genoux d'empêcher l'exécution d'une mesure qui était de nature à compromettre l'honneur militaire du pays. » Ce message fut bientôt communiqué au roi, qui répondit « que la demande d'intervention militaire était conditionnelle et non absolue, et que la lettre à M. Le Hon était en substance semblable à celle qu'il avait écrite lui-même aux lords Grey et Palmerston. » Ce fait ne doit pas être perdu de vue ; car il prouve que la demande de secours était pour le cas de nécessité et non immédiate. Cette nécessité malheureusement fut bientôt rendue évidente. Quelque grande que pût être la confiance du roi dans ses ressources, dans le courage et l'enthousiasme de ses troupes et des citoyens, une inspection récente des corps de Tieken et de Daine, et l'insuffisance de l'état-major, lui avaient démontré que ses forces étaient impuissantes pour résister aux masses imposantes qui s'avançaient contre lui, et qu'il était d'une importance vitale de se prémunir contre un revers. L'armée belge n'était pas en effet en situation d'offrir une résistance sérieuse ; aussi sa défaite n'est pas un fait militaire dont les Hollandais doivent être glorieux ; car si elle n'a pas été complète, (page 143) cela ne peut être attribué qu'à un manque impardonnable de science militaire de leur part et à l'intervention française.

Au moment où les troupes hollandaises franchissaient la frontière, les forces belges étaient distribuées à peu près comme suit : la droite ou armée de la Meuse, commandée par le lieutenant-général Daine, officier plus distingué par son courage personnel que par ses connaissances dans l'art de la guerre, consistait à environ 9,000 hommes d'infanterie, 800 de cavalerie, et 24 pièces de canon attelées ; son quartier-général était à Hasselt, et ses troupes étant échelonnées de cette place à Venloo et Ruremonde, couvraient une étendue de vingt-cinq lieues. La gauche, ou armée de l'Escaut, commandée par le lieutenant-général Tieken, vieux soldat, mais général peu habile, était forte d'environ 13,000 hommes, dont 3,000 de garde civique, et avait 12 pièces de canon. L'avant-garde, sous les ordres du général Niellon, qui, dans cette occasion, fit preuve de talents militaires distingués, était en avant de Merxplas, et en outre chargée de garder la frontière. Cette dernière armée surveillait la citadelle, occupait le fort du Nord, et était disséminée sur tout le pays, depuis l’Escaut jusqu'à Turnhout et Gheel. Le centre était découvert, et laissait un passage de plusieurs milles entre les corps de gauche et de droite, de sorte que le point le plus (page 144) important de toute la ligne était sans défense. En Flandre, un corps de 8,000 hommes occupait Gand, Bruges et Ostende ; mais, y compris la garde civique, toutes les forces disponibles n'excédaient pas 22,000 hommes, entre la Meuse et l'Escaut.

Pour donner une idée de l'entière désorganisation et de l'impossibilité qu'il y avait pour les troupes, de tenir la campagne, il suffit de donner les extraits qui suivent des lettres et rapports officiels adressés par le général Daine au ministre de la guerre. Ils expliqueront les désastres qui eurent lieu alors : « Je puis prouver (disait-il) que ma division était la seule qui possédât une ombre de discipline et d'organisation, qu'elle était le seul point d'appui pour le gouvernement, et que depuis le commencement de la guerre de l'indépendance, elle n'a pas donné à la nation ce fatal exemple de révoltes, de trahisons et de mutineries scandaleuses, qui ont si souvent jeté l'alarme dans le pays. Les chambres ont retenti des louanges exagérées, données aux volontaires, louanges prodiguées par d'imprudents orateurs, qui faisaient l'apologie de leur indiscipline et de leur insubordination, tandis qu'ils dépréciaient les services des troupes régulières et fomentaient ainsi la jalousie et la défiance si fréquentes entre ces corps. L'organisation avançait lentement. Le gouvernement provisoire (page 145) avait appelé les anciens officiers belges faisant partie de l'armée des Pays-Bas ; presque tous s'étaient empressés de répondre à l'appel de leur pays, et abandonnant un rang et des honneurs acquis par de longs services, embrassèrent avec joie la cause nationale. Comment furent-ils récompensés ? Une masse de jeunes gens, qui se sont distingués pendant la révolution, croient posséder à eux seuls toutes les capacités militaires, et se partagent les meilleurs emplois. Quelques-uns sont devenus majors, colonels, chefs d'état-major et généraux. Tous voulaient être au moins capitaines. La fidélité au serment, à l'honneur, au drapeau, était comptée pour rien. Sous le prétexte de patriotisme, la déloyauté et la désertion furent récompensées. Les forteresses même furent achetées par l'avancement des officiers qui les commandaient. Voyant la nécessité d'établir graduellement la discipline dans ma division, je demandai au ministre la permission de former un camp : je ne reçus pas de réponse. Je demandai un quartier-maître général et quelques officiers d'état-major expérimentés pour me seconder dans le commandement de mes brigades d'infanterie et de cavalerie : aucune réponse ne me fut faite, qui pût me satisfaire. Tout me fut promis pour l'avenir ; mais aucune promesse n'a jamais été accomplie. Je demandai l'organisation d'un corps d'intendance, des caissons d'infanterie, (page 146) des marmites de campement, des bidons, des cantines, des haches, des pioches, des bêches et divers autres objets d'équipement : je ne reçus pas de réponse. Il avait été convenu que mon armée serait renforcée ; mais elle ne fut jamais augmentée d'un seul homme. Au lieu d'un bataillon bien organisé que j'envoyai à Bruxelles, pour maintenir la tranquillité intérieure, je reçus une horde de volontaires, qui, dès leur arrivée à Hasselt, donnèrent à mes troupes de ligne le plus dangereux. exemple d'indiscipline, et aux habitants du Limbourg l'exemple de l'anarchie qui régnait dans les autres provinces (L'inconduite de ces volontaires fut telle, dans cette province, que le gouverneur, baron de Loe, ayant vainement demandé l'intervention du gouvernement, et la punition des criminels, donna sa démission).

 « Si les hostilités commencent (continue le général), il est de mon devoir de vous informer, que je ne serai pas en état de faire la guerre, de manière à assurer le succès et sauver l'honneur de nos armes. On nous a promis toutes choses ; aucune promesse n'a été remplie. Mes caissons d'ambulance ne sont pas attelés, les renforts n'arrivent pas, je n'ai ni provisions, ni munitions, ni magasins » (Extrait de la correspondance du lieutenant-général Daine avec le ministre de la guerre, en mai, juin et juillet 1831).

(page 147) « Ce fut dans cet état des affaires que les hostilités commencèrent. Mes troupes étaient cantonnées, et disséminées, par ordre du ministre de la guerre, dans diverses places, plusieurs corps à 18 lieues de distance de mon quartier- général. Ma position était critique, j'étais abandonné avec 9,000 hommes sans généraux, sans état-major, sans munitions, sans provisions, sans intendances, sans hôpitaux, sans espions, et sans l'appui de la population. Pour obéir aux ordres qui me furent donnés, j'aurais dû traverser une armée de 40,000 hommes, commandée par les princes en personne, ayant dix généraux à leurs ordres » (Mémoire de Daine au roi Léopold. Ce mémoire a été écrit par ce général, pour se justifier d'avoir désobéi à l'ordre que lui avait donné le roi, de rejoindre l'armée de l'Escaut).

Convaincu de sa faiblesse, de l'importance de fortifier le centre de sa ligne de défense, et de conserver les communications avec Tieken, le général Daine résolut d'abord de faire un mouvement latéral, pour se réunir par le flanc et couvrir ainsi la route de Diest à Louvain. L'extrait suivant d'une lettre de Tieken, datée de Schilde, le 8 juillet, démontre l'état déplorable de l'armée. « Je n'ai pas reçu de renfort. Vous savez qu'un corps d'observation de 10,000 hommes ; (page 148) savoir : 2,000 de troupes de ligne et 8,000 gardes civiques, devaient m'être envoyés pour bloquer la citadelle, et garder la ville et les bords de l'Escaut, qu'indépendamment de cela, vous et moi devions avoir une force disponible de 15,000 combattants. Eh bien ! pas un homme des 10,000 qui m'avaient été promis n'est arrivé ; et je suis loin d'avoir les autres 15,000. Ainsi, avec ces faibles ressources, je fournis la garnison d'Anvers, et occupe trois villages sur la rive gauche. Je garde les batteries sur la rive droite et bloque la citadelle. Je m'étends d'ici jusqu'à Turnhout. La grande route d'Anvers, et celle qui rejoint la frontière à Gheel est échelonnée par mes troupes. Ainsi, mon cher général, il ne m'est pas possible de consentir à votre demande, en ce qui concerne les positions que vous désirez me voir occuper. Vous devez, en conséquence, les occuper vous-même. Je dois ajouter que je n'ai que deux batteries d'artillerie, et que les principales forces de l'ennemi sont concentrées à Tilburg, Bréda, Berg-op-Zoom et Rosendaal, et il est probable, s'il fait le plus léger mouvement, que ce sera sur Anvers, pour se joindre à la flotte et à la citadelle. »

Quand les progrès des Hollandais furent connus et l'état réel de l'armée découvert, un cri universel d'indignation s'éleva contre le ministre de Failly, qui, hors d'état de résistera la clameur générale, donna sa démission, le 4, et fut remplacé (page 149) par le général d'Hane. Mais quoique le blâme fût en partie mérité, et quoique ni lui ni aucun de ses prédécesseurs n'eussent possédé une énergie suffisante ni l'expérience nécessaire pour réorganiser une armée composée d'éléments aussi hétérogènes que ceux dont ils pouvaient disposer, il existait plusieurs causes atténuantes, et, dans ces circonstances, cette tâche aurait surpassé les forces de l'homme le plus habile et le plus énergique. L'état de démoralisation de l'armée ne doit être attribué qu'à la présomption extravagante d'une partie de la presse et des députés, à leur confiance exagérée dans leur courage, à leur mépris des règles de la guerre, à l'intervention des associations, aux tentatives constantes de suborner les officiers faites tantôt par les agents d'une faction, tantôt par les émissaires de l'autre, à l'encouragement donné à l'insubordination, à la préférence accordée aux volontaires sur les troupes de ligne, à la disette de bons officiers, réunis à l'inquiétude générale et à la démoralisation, qui augmentaient chaque jour. Les ministres de la guerre pouvaient faire plus, mais aucun d'eux n'avait les moyens nécessaires. Il était impossible de forcer à l'obéissance, car la presse et les chambres exerçaient leur autorité sur toutes les branches du service, contrecarraient et intimidaient sans cosse le ministre et l'état-major général.

(page 150) Ignorant cependant les périls de sa situation, et l'insuffisance de son armée, la nation accueillit la reprise des hostilités, avec des cris de joie universels. Le cri général « aux armes ! libéraux et catholiques aux armes ! » retentit par tout le pays. Enorgueillis du souvenir de leurs premiers succès, ils s'attendaient à un semblable triomphe. Les hommes mettaient leur blouse, qu'ils regardaient comme un talisman destiné à jeter la terreur dans le cœur de l'ennemi. Les rues et les grandes routes retentissaient de chants de victoire ; et les prisonniers ennemis étaient déjà, dans leur imagination, promenés en triomphe dans la capitale.

Quels que puissent avoir été les sentiments du roi, à cette annonce imprévue, il les cacha sous un air de calme et de sang-froid parfaits, qui ne l'a jamais abandonné pendant cette période dangereuse et critique. Après s'être rendu en hâte de Liége à Bruxelles, il assembla un conseil de guerre, et adopta toutes les précautions que suggérait la prudence, et que les ressources du pays purent permettre. Tandis que les troupes régulières et les réserves étaient partout mises en mouvement, M. Ch. de Brouckère, qui avait remplacé M. de Sauvage au département de l'intérieur, s'occupait de rassembler, le plus tôt possible, les gardes civiques. Leur commandant en chef, M. Emmanuel d'Hoogvorst publia un ordre général, désignant les différents points de rendez-vous, (page 151) et annonçant son intention de se rendre à la frontière. Résolu de partager le sort des habitants d'Anvers, si l'interruption de l'armistice amenait quelque malheur sérieux, Léopold porta son quartier-général dans cette ville, dans l'après-dîner du 4, non cependant sans avoir fait une proclamation dans laquelle il en appelait au courage de la nation, et la conjurait de le suivre au poste du danger. Le peuple répondit à cet appel avec promptitude et enthousiasme ; les rues de Bruxelles et les routes vers la frontière furent bientôt couvertes de volontaires, demandant à grands cris à combattre. Ils ne manquaient certainement ni de courage ni de bonne volonté ; mais n'étant pas organisés, n'ayant ni provisions, ni les choses nécessaires, formant une troupe irrégulière d'hommes armés, sans unité, sans discipline, leur présence fut plus nuisible qu'avantageuse à la défense du pays. Ils auraient pu être utiles dans des combats de rues, mais les employer sur un champ de bataille, était les mener à une défaite certaine ; 5,000 hommes de troupes bien organisées eussent été plus utiles que ces myriades de volontaires bien disposés, mais dont il était impossible de se servir. Mais il était trop tard pour trouver un remède au mal ; l'insubordination et la confusion avaient pénétré (page 152) partout. Jamais pays ne fut surpris dans une situation si peu favorable à la défense ; jamais victoire ne fut plus certaine, et plus facile à remporter.

Une tentative ayant été faite par le général Tabor, commandant d'Anvers, pour amener le général Chassé à consentir à reconnaître la neutralité de la ville, ce dernier refusa, dans l'intention d'augmenter la terreur générale et la confusion, plutôt que dans l'idée de nuire aux habitants. La terreur fut générale parmi ceux-ci ; les horreurs du premier bombardement se représentèrent dans tous les esprits. Tous ceux qui pouvaient se sauver s'en allaient, emportant avec eux leurs moindres valeurs ; les faubourgs et les routes vers le Brabant méridional étaient encombrés de fugitifs, de tout âge et de tout sexe ; des paysans et des troupes d'animaux qui s'échappaient des polders inondés, augmentaient encore la confusion. L'alarme de ceux qui furent forces de rester, quoiqu'un peu diminuée par la présence du roi dans la nuit du 4, se renouvela avec intensité dans la matinée du lendemain ; car le général Chassé, voulant détruire les batteries belges élevées en face de Saint- Laurent, avait ordonné, de ce côté, une sortie qu'il soutint avec ses plus fortes pièces. Cette entreprise fut exécutée, avec succès, par un détachement de 800 hommes, qui, s'avançant par le chemin couvert vers la lunette de Kiel, s'élancèrent (page 153) bravement dans les retranchements belges, et après avoir mis en déroute une batterie qui se retira en confusion, enclouèrent les canons, et se retirèrent en bon ordre dans la citadelle.

Le général Belliard, qui était de retour à Bruxelles, comme ministre plénipotentiaire auprès du roi Léopold, suivit S. M. à Anvers ; il avait aussi tenté la veille d'obtenir une prolongation de la convention. Mais ayant échoué, il renouvela les négociations, le 5, en déclarant que la France et les autres grandes puissances avaient pris la ville sous leur protection, et que le général Chassé serait responsable des événements. Le vieux gouverneur, ayant fait une sortis avec succès, et n'étant pas disposé à nuire à la ville, consentit à suspendre ses opérations, jusqu'a ce qu'il eût reçu de nouvelles instructions de son gouvernement ; et quoiqu'il refusât de ratifier le renouvellement de l'armistice, il convint que les hostilités ne seraient renouvelées qu'autant qu'il y serait provoqué par les Belges. La sécurité d'Anvers étant ainsi, en quelque sorte, garantie, le roi porta son quartier-général à Malines le 5, et ayant rapidement pénétré les intentions des Hollandais, il envoya l'ordre pressant au général Daine, d'exécuter un mouvement par le flanc gauche, pour se réunir à l'armée de l'Escaut dans les environs de Westerloo sur la Nèthe. Des ordres furent en même temps envoyés àTieken de faire un mouvement par la (page 154) droite dans la même direction. Cependant Daine jugea à propos de désobéir, et détruisit ainsi la seule chance possible de concentrer toute l'armée, et peut-être d'arrêter les progrès de l'ennemi, en le forçant à une bataille dans une position désavantageuse. Ce fut la désobéissance à ces ordres, qui pouvaient et devaient être exécutés dans la nuit du 6 ou dans la matinée du 7, qui contribua en grande partie aux désastres de cette courte campagne. L'opinion générale censura sévèrement la conduite de Daine, non pas tant parce qu'il avait été battu dans un engagement, que parce que, malgré des ordres réitérés, il avait assumé la responsabilité de maintenir ses positions et exposé ainsi non seulement ses troupes, mais celles de Tieken à une destruction inévitable.

La confusion des autorités militaires à Anvers, et même dans tout le pays, ne peut être comparée qu'à l'indignation générale, que souleva l'incurie de de Failly qui avait laissé l'armée dans un état aussi misérable. Des accusations de trahison et d'orangisme le poursuivaient partout ; car le peuple ignorant et irréfléchi attribuait à la trahison ce qui, dans le fait, résultait de causes plus fortes que M. de Failly et les autres ministres qui l'avaient précédé. Telle était la fureur de la populace à Anvers et à Malines, qu'il fut plus d'une fois exposé à un danger imminent, et il est probable que le peuple lui aurait fait un mauvais (page 155) parti, s’il ne se fût échappé d'Anvers à Malines et s'il n'eût été envoyé par le roi, de cette dernière ville, dans la soirée du 5, avec l'ordre d'accélérer la jonction du corps de Daine.

Il ne se passa rien d'extraordinaire jusqu'au 7, jour où les Hollandais recommencèrent leur mouvement en avant, dans l'intention de cerner et de défaire les troupes de Daine, qui, comme s'il eût voulu jouer le jeu de ses adversaires, persistait à maintenir sa position en avant de Hasselt, et même permettait au duc de Saxe-Weimar de tourner son flanc gauche, de pénétrer à St.-Trond, et d'intercepter ainsi la grande route de Bruxelles. Le plan de l'armée hollandaise était simple et propre à assurer le succès de l'invasion. Van Gheen se jeta dans Diest. Meyer, après une courte affaire d'avant-postes prit position près de Herck. Cort- Heiligers avança dans la direction de Zonhoven, et un détachement sortant de Maestricht s'avança sur Tongres, tandis que le duc de Saxe-Weimar se rendait maître de St.-Trond. Le lendemain matin, ces diverses dispositions étant exécutées, le prince d'Orange, à la tête des 1er et 3e divisions avec 48 pièces de canon, s'avança sur Curinghen et Hasselt, soutenu par toute la cavalerie et ses réserves, à l'exception d'une brigade demeurée à Diest ; tandis que, Cort-Heiligers s'avançant de Zonhoven, toute l'armée réunie tomba sur le corps de Daine. Ce corps, presque avant d'être (page 156) attaqué, jeta ses armes et s'enfuit, dans un état de désordre incroyable, jusqu'aux portes de Liége, laissant derrière lui environ 700 hommes tués, blessés ou prisonniers ; abandonnant 5 pièces de canon, 7 chariots de munitions, la plus grande partie de ses bagages et effets de campement. On ne pouvait pas s'attendre à ce que l'armée de Daine tint contre des forces si supérieures : mais la panique qui s'empara de ce corps et la déroute qui eut lieu à la vue de l'ennemi font de cette affaire un des faits les plus honteux pour des troupes qui s'étaient donné elles-mêmes le nom d'armée. Il y eut sans aucun doute plusieurs exemples de valeur distinguée de la part d'individus ou de détachements isolés. Mais en considérant l'affaire sous un point de vue général, il n'existe rien de plus déplorable. Ignorant toute l'étendue de son succès, le prince d'Orange ordonna au duc de Saxe-Weimar de rejoindre le corps principal, de maintenir son quartier-général à Curinghen le 8, et de se rendre seulement jusqu'à Hasselt le 9, afin de poursuivre un ennemi qu'il s'attendait à trouver encore en position près de Tongres. Ayant appris enfin qu'il n'existait plus d'ennemis en front, et que Boecop, avec un détachement venu de Maastricht, occupait Tongres, il résolut de faire un mouvement sur la gauche, et de marcher sur Louvain le 10. En conséquence, tandis que la 2e division, avec la cavalerie légère, s'avançait sur les rives de (page 157) la Geete, à une lieue de Tirlemont, la 3e division, avec la grosse cavalerie, occupait St.-Trond, et toute la lre division était réunie à Diest. Cort-Heiligers demeura à Hasselt, et la grosse cavalerie de même que l'artillerie de réserve furent cantonnées à Looz. Le 11, toute l'armée, excepté Cort-Heiligers et Boecop, qui étaient demeurés pour surveiller Venloo et Liége, s'avança lentement, et établit ses avant-postes près de Bautersem. Par suite de ce mouvement, le flanc droit de Tieken se trouva menacé, et un mouvement rétrograde devint nécessaire.

Le roi Léopold, ayant porté son quartier-général à Aerschot, le 8, ordonna au corps de Tieken de s'assembler en avant de cette place dans la direction de Westmerbeek, pour repousser les Hollandais de Montaigu et faire sa jonction avec Daine, qui, s'il eût exécuté son mouvement, devait y arriver dans la soirée de ce jour.

Les troupes accueillirent le roi, à son arrivée, par de vives acclamations ; il parut si satisfait de l'ardeur et des bonnes dispositions des différents régiments, qu'il adressa aussitôt au général Belliard une lettre dans laquelle, faisant allusion à ce sujet, il disait : « Les circonstances sont si favorables, que je pense qu'il est urgent d'arrêter le mouvement du maréchal Gérard. Ce sentiment est partagé par toute l'armée, et je pense que nous devons combattre sans l'assistance des (page 158) étrangers. Je pense aussi que, pour le maintien du bon accord entre les puissances, il est absolument désirable que le maréchal ne s'avance, que lorsque les circonstances l'exigeront impérieusement » (Lettre de Léopold au général Belliard, datée d'Aerschot, 8 du mois d'août 1831. Cette lettre fut écrite avec la pensée que Daine, exécutant les ordres du roi, formerait sa jonction arec Tieken).

Une dépêche de M. Van de Weyer, envoyé belge à Londres, arrivée à Bruxelles le 7, contribua à augmenter la confiance du roi et de l'armée, qui en reçut immédiatement communication. Il était arrivé de Java à Londres, des rapports détaillés sur une révolte qui aurait eu lieu parmi les troupes belges au service hollandais à Batavia, et sur l'occupation de cette importante colonie, au nom du gouvernement révolutionnaire ; M. Van de Weyer se hâta d'en communiquer la nouvelle à son gouvernement. Ces rapports, quoiqu'accrédités avec beaucoup trop de légèreté, n'étaient pas tout à fait dénués de probabilité. Car, quoique la plus grande vigilance fût exercée par le gouvernement hollandais, pour empêcher que la connaissance des événements du continent ne se répandit parmi les soldats belges et français qui formaient les deux tiers des forces coloniales, toutefois ils les (page 159) connurent suffisamment pour éprouver un ardent désir d'épouser la cause nationale, ou au moins de se soustraire à un service dans lequel ils étaient en butte aux soupçons et aux actes d'injustice, tandis que leurs compatriotes recevaient dans leur pays des récompenses et un avancement rapide. Le gouvernement belge fut accusé d'avoir inventé cette nouvelle, pour soutenir le courage chancelant du peuple. Cette accusation est injuste ; mais en admettant qu'il en fût ainsi, un tel stratagème eût été excusable dans ce moment.

Le roi, ayant concentré les troupes de Tieken, et réuni un corps de gardes civiques, qui formaient en tout une force de 15,000 hommes, marchait sur Montaigu, quand la nouvelle du désastre de Daine parvint à son quartier-général. Ce malheur inattendu rendit nécessaire un changement total dans les opérations. Il était évident que les Hollandais ne perdraient pas, ou au moins ne devaient pas perdre un moment, pour marcher sur Bruxelles ; et, en conséquence, la seule chance de sauver la capitale était de faire un mouvement en arrière, aussi rapidement que possible sur Louvain, et de tâcher de prendre position en avant de cette place, pour arrêter les progrès de l'ennemi jusqu'à l'arrivée des troupes auxiliaires françaises, que le général Belliard avait appelées, au moment même où on apprit la défaite de Hasselt. En conséquence, l'armée de l'Escaut, qui était maintenant (page 160) réduite à environ 8,000 hommes de troupes régulières, avec 18 pièces de canon, se retira sur Aerschot, et le soir même du 10 bivouaqua en avant de Louvain, ayant ses avant-postes à Bautersem.

Décrire la confusion qui régnait à Louvain, dans ce moment, serait aussi difficile que d'expliquer le retard de la marche des Hollandais. A l'exception du roi, de M. de Brouckère et de quelques autres, tout l'état-major semblait accablé du danger de leur position. Un sombre pressentiment affaiblissait l'énergie des officiers ; mais les soldats, ignorant le péril, et indifférents sur les résultats moraux, ne semblaient pas découragés. Encombré de volontaires, de caissons d'artillerie et de bagages, Louvain présentait un tableau de désordre complet. Il n'existait ni régularité ni ordre. Chacun commandait, et personne ne voulait obéir. Le plus profond oubli des règles ordinaires de défense se montrait partout. Les précautions les plus nécessaires étaient négligées ; un grand nombre de ceux qui avaient quitté Bruxelles, armés jusqu'aux dents, fuyaient, jetaient leurs armes, et annonçaient que si l'armée française n'arrivait pas promptement, Bruxelles était perdu. Quelques-uns en étaient si persuadés qu'ils jugèrent prudent de chercher leur salut dans les provinces éloignées. Ainsi, si le prince d'Orange, au lieu de perdre un temps précieux à faire des (page 161) reconnaissances et à prendre des informations, s'était avancé hardiment, avec les 2e et 3e divisions et la cavalerie légère, par la grande route, tandis que Van Gheen et la grosse cavalerie eussent manœuvré sur la droite, il pouvait aisément occuper les hauteurs qui commandent Louvain dans la soirée du 10, surprendre la brigade belge de Clump, tracassée et fatiguée, lorsqu'elle remplissait de longues rues étroites, et la tailler en pièces au moment où elle aurait débouché de la ville, ou la rejeter en confusion vers Malines ; mouvement d'autant plus facile que, jusque dans la soirée du 10, il n'y avait pas un homme entre Louvain et S'-Trond, excepté quelques faibles détachements de gardes chiques et un corps de gendarmes à cheval qui auraient dû se retirer à l'approche de son avant-garde. Mais l'après-dîner du 8 et les journées du 9, du 10 et du 11 furent perdues à reconnaître le terrain, et à faire un mouvement en avant d'environ 10 lieues (28 milles). De sorte que ce ne fut que dans la soirée de ce dernier jour, que la tête des colonnes hollandaises atteignit Bautersem, d'où elles furent repoussées jusqu'à Roosbeek, après une vive escarmouche avec les avant-postes belges, dont les forces principales occupaient une position sur les hauteurs qui avoisinent Bautersem.

Trouvant leurs adversaires faibles et démoralisés, sans cavalerie, et avec une artillerie comparativement (page 162) insignifiante, les généraux hollandais sortirent enfin de leur léthargie, et se préparèrent à une action plus vigoureuse. Une attaque générale fut décidée. Mais quoique bien combinée, elle fut exécutée avec lenteur et faiblesse. A la pointe du jour, la lre division et la grosse cavalerie s'avançant de St.-Jorres-Winghe, firent un mouvement vers les hauteurs de Pallenberg, et menacèrent l'aile gauche des Belges. La 3e division, occupant la chaussée de Tirlemont, manœuvra sur le centre, et le duc de Saxe-Weimar, avec la 2° division et la cavalerie légère, obliquant sur la gauche, passala Dyle entre Corbeek et Heverlé, et tournant ainsi complètement la droite des Belges, se jeta sur leurs derrières, s'empara de la route de Bruxelles, coupant ainsi les communications entre Louvain et la capitale, et poussa ses vedettes dans la direction de Cortenberg et de Tervueren. Dans la supposition d'une défaite (et une défaite était inévitable), la seule espérance qui restait aux Belges pour faire leur retraite était l'étroite chaussée qui borde le canal de Malines ; elle ne pouvait s'effectuer que sous un feu meurtrier, au milieu de la confusion qui résulte d'une retraite à travers les rues longues et tortueuses d'une ville encombrée de bagages et d'artillerie.

Les Hollandais ont honoré cette affaire du nom de bataille. C'était tout au plus une forte escarmouche (page 163) exécutée, il est vrai, de la part des assaillants avec l'exactitude et la précision de manœuvres ordinaires, et de la part des Belges, avec tout le courage que les circonstances permettaient. Mais ces derniers, quoique d'abord pleins d'ardeur, furent bientôt découragés et perdirent confiance en eux-mêmes et dans leurs officiers surtout, quand ils s'aperçurent de la désertion des gardes civiques, qui, à peu d'exceptions près, se sauvèrent dans toutes les directions, jetant leurs armes et leurs objets d'équipement. Les forces effectives furent ainsi réduites à environ 7,000 hommes. Découragés et accablés par le nombre, de tous les côtés, ils abandonnèrent successivement toutes leurs positions, jusqu'à ce que se voyant complètement environnés, ils furent forcés de se réfugier sous les murs de la ville. En vain le roi et son état-major se portaient-ils au milieu du danger, avec le plus admirable sang-froid et le plus grand calme, tâchant de suppléer au nombre par l'habileté des dispositions ; ce fut en vain que Léopold se multipliait dans toutes les directions et remplissait à la fois les devoirs de roi, de général et de soldat, La disproportion du nombre était trop grande, le découragement trop profond ; il fallait mourir ou se rendre. Sa position était des plus critiques ; l'inertie de ses ennemis pouvait seule le sauver. Si le prince d'Orange, à la tête de sa nombreuse (page 164) et brillante cavalerie, se fût porté en avant, avec cet esprit aventureux qui le caractérise sur les champs de bataille, et s'il n'eût pas été arrêté par la tactique lente et routinière des Hollandais, ni le roi, ni aucun homme de son armée ne lui eussent échappé. Il est vrai que ce prince, qui eut un cheval tué sous lui, déploya la plus grande bravoure, et montra beaucoup d'indifférence pour le péril ; mais ses mouvements ne furent pas assez prompts, et quoique ses ennemis se retirassent devant lui en désordre, il manqua totalement de cette rapidité et de cette hardiesse de détermination qui sont si essentiels dans les moments décisifs. Ces manœuvres devaient être exécutées au pas de charge : ce qui n'eut pas lieu. Il se disposait cependant à poursuivre ses succès, quand un parlementaire parut sur la grande route, et l'arrêta dans sa carrière.

Ce parlementaire était lord William Russel, chargé d'une lettre de l'ambassadeur anglais sir Robert Adair, qui, étant arrivé à Bruxelles dans l'après-diner du 9, s'était rendu, sans perdre de temps, au quartier-général du roi. Le but de cette lettre était de demander une suspension d'armes, et d'informer le prince d'Orange que l’avant-garde française était déjà à Wavre, et s'avançait sur Bruxelles. Le vainqueur, amèrement désappointé d'une intervention qui menaçait de lui arracher le fruit de sa victoire, se montrait (page 165) peu disposé à consentir à la suspension d'armes demandée. Mais sachant qu'il était inutile de s'opposer au maréchal Gérard, et sentant qu'il avait assez fait pour humilier son ennemi, sinon pour réhabiliter l'armée hollandaise, il ordonna à son aide-de-camp, le comte Stirum, d'accompagner lord William Russell, pour s'assurer de l'approche des troupes françaises. En même temps, cependant, ses troupes continuèrent le mouvement en avant.

Croyant que lord William Russell avait échoué dans le principal objet de sa mission et qu'il n'y avait pas un moment à perdre pour tirer le roi de sa position hasardeuse, sir Robert Adair se détermina à se rendre en personne auprès du prince. Montant à la hâte le premier cheval de poste qu'il put se procurer, ce vétéran de la diplomatie traversa les masses confuses qui encombraient les routes et les faubourgs de la ville, et, malgré le danger personnel auquel il s'exposait, traversa bravement le feu des deux armées qui, sans égard pour le drapeau blanc que portait la personne qui accompagnait l'ambassadeur, continuaient un feu très vif. Ayant rejoint le prince, qui s'avançait à la tête de ses tirailleurs, sir Robert Adair insista d'abord pour une suspension d'armes, qui, après une longue discussion, fut accordée à condition que les troupes belges évacueraient Louvain, et abandonneraient la ville aux Hollandais. Ces préliminaires ayant été acceptés, une convention fut rédigée (page 166) et signée par le général Goblet de la part du gouvernement belge, et après un renouvellement accidentel de la canonnade, dont quelques officiers et soldats hollandais tombèrent victimes, des ordres furent envoyés au due de Saxe-Weimar, de s'arrêter ; et les hostilités furent terminées.

Le général Belliard, qui était demeuré à Louvain, le 9, eut à peine appris la déroute de Daine, événement qu'il avait probablement prévu, que, sans se donner le temps de consulter le roi, il envoya un courrier au maréchal Gérard, lui recommandant de ne pas perdre un moment pour presser la marche des troupes sur le front et sur les flancs de l'ennemi qui s'avançait. En conséquence, l'année du Nord, qui était déjà réunie à la frontière, partit en trois colonnes de ses cantonnements, dans la matinée du 10. La droite, débouchant de Givet sur Namur, le centre de Maubeuge et Valenciennes sur Wavre et Bruxelles, et la gauche allant de Lille sur Tournay, et se dirigeant sur les Flandres. La marche de ces troupes fut si rapide, que la brigade d'avant-garde, commandée par le duc d'Orléans, arriva à Bruxelles le 12, vers midi, tandis que celle du général de la Woestine traversait Wavre, après avoir parcouru une distance de plus de 60 milles en moins de deux jours. Dans la matinée du 13, les vedettes françaises étaient à Cortenberg, Tervueren et Grez, en face de celles des Hollandais. Le même (page 167) jour, le prince d'Orange et le maréchal Gérard conclurent une convention, par laquelle il fut stipulé que l'armée hollandaise commencerait aussitôt son mouvement rétrograde par Tirlemont, St.-Trond et Hasselt, et serait suivie par les Français, qui les escorteraient jusqu'à la frontière. Le 20, toute cette armée avait regagné les limites du Brabant septentrional, et, le lendemain matin, les troupes françaises revinrent dans les positions qu'elles avaient occupées le 13, et, le 14, prirent leurs cantonnements jusqu'à l'arrangement final, qui amena l'évacuation complète du territoire belge. Quelques difficultés et quelques discussions s'étaient élevées sur ce point, et avaient, pour un instant, troublé les relations amicales qui existaient entre les envoyés français et anglais à Bruxelles. Mais, par la discrétion et le calme des deux parties, ces difficultés furent rapidement résolues, et les Français donnèrent une nouvelle preuve convaincante de leur bonne foi et de leur désir de conserver la paix, en retirant d'abord 20,000 hommes, et, bientôt après, le reste de leurs forces qui repassa la frontière le 31.

La terreur et la confusion qui régnaient à Bruxelles, à l'approche des troupes hollandaises, furent augmentées, lorsqu'on sut que l'avant-garde était commandée par le duc de Saxe-Weimar, celui des généraux qui montrait le plus (page 168) de haine contre les patriotes. Les insultes dont on avait si imprudemment accablé ce prince, pouvaient donner lieu à des réactions. Il n'y avait pas de merci à attendre d'un homme si gravement offensé. A la vérité, le langage inconvenant du duc en présence de lord W. Russell, et la manière brutale dont il accueillit le colonel Prisse, officier belge, qui lui fut envoyé en parlementaire, étaient de nature à faire naître de sinistres appréhensions (La manière dont le duc se permit de parler du roi d'Angleterre, excita la vive indignation du brave et loyal officier en présence duquel il parlait. Un Russell, et de tous les Russell peut-être lord William, était le dernier homme capable de permettre un langage insultant pour son souverain, quel que fût le rang de la personne qui le tenait. Une rencontre personnelle eût probablement été le résultat de cette affaire, si le gouvernement anglais, à la demande de sir Robert Adair, ne s'en fût emparé, et n'eût préféré en faire l'objet d'une plainte adressée au cabinet de La Haye).Quelque prompt, quelque violent qu'ait pu être le duc, on doit, jusqu'à un certain point, excuser l'état d'irritation où il était. Les défaites de septembre et d'octobre, et les calomnies qui avaient été répandues contre lui, par le peuple belge et par la presse, devaient l'avoir profondément blessé. Le moment de venger son injure, et de rejeter sur un ennemi détesté les humiliations qu'il avait reçues était arrivé. Animé par le (page 169) succès, et ne voyant plus entre lui et la capitale qu'une masse fuyant en désordre, il se trouvait tout à coup arrêté par la diplomatie, avant-coureur de l'intervention d'une puissante armée française. Le général qui avait espéré pouvoir plonger son glaive au cœur de ceux qu'il appelait des traîtres et des rebelles, devait le remettre dans le fourreau, et il voyait s'évanouir ses rêves de vengeance et de gloire.

L'alarme du peuple, en apprenant la nouvelle de la défaite de Daine et la retraite du corps de Tieken, qui en était la conséquence, ne peut être comparée qu'à la confusion qui avait atteint toutes les branches de l'administration. Les personnes les plus éminentes de la révolution, spécialement celles qui se croyaient exposées à la vengeance des Hollandais, fuyaient ou prenaient des mesures pour s'assurer une retraite. Les rues étaient presque désertes ; peu de temps auparavant l'air retentissait de chants de guerre et de victoire ; mais maintenant les chants avaient cessé. L'inquiétude et l'abattement étaient peints sur toutes les figures, excepté sur celles d'un petit nombre de partisans de l'ancien gouvernement, qu'on vit se réjouir de la défaite des patriotes et tourner des regards d'espérance vers les routes qui devaient leur ramener leurs anciens maîtres. Quelques-uns même allaient jusqu'à préparer des adresses, des félicitations et des banquets pour le prince dont l'entrée (page 170) victorieuse était regardée comme inévitable ; car la capitale était à sa merci, ouverte et sans défense. Toute tentative de résistance eût été ridicule. Rendus sages par l'expérience, il était impossible de supposer que les généraux hollandais eussent voulu compromettre de nouveau leur honneur et la vie de leurs soldats, par une entrée de vive force. Un bombardement, en cas de résistance, était regardé comme inévitable ; mais même les canons et les obusiers devenaient inutiles ; car ils pouvaient entrer sans opposition. L'esprit d'énergie qui avait caractérisé la défense de septembre était abattu ; la blouse avait perdu son prestige, elle était devenue un objet de dérision pour l'ennemi. Le conseil des ministres était rassemblé, mais ne prenait aucune résolution. La régence s'assembla de son côté, tout aussi infructueusement. On doit cependant leur rendre la justice de dire que leur affliction était considérablement augmentée par les regrets qu'ils éprouvaient de la douloureuse position du roi, dont la fuite ou la captivité paraissait inévitable. Le respectable bourgmestre, M. Rouppe, proposa de sonner le tocsin, de faire un appel au peuple, tandis que le peu d'hommes qui resteraient pour la défense de la capitale, feraient une démonstration de défense, en plaçant 4 ou 5 pièces de canon aux portes de Louvain et de Namur, et la garde civique sédentaire occuperait les boulevards. Mais l'impossibilité (page 171) de la résistance était si évidente que les hommes plus prudents, qui étaient en majorité, jugèrent plus convenable de rechercher les meilleurs moyens d'apaiser la colère de l'ennemi, et de sauver la ville, par une capitulation, des désastres qui la menaçaient, si les Hollandais entraient de force dans ses murs avant l'arrivée des troupes françaises. Tel était l'état des affaires, lorsque la nouvelle positive de l'approche de l'armée du Nord fut reçue. Ce ne fut que lorsque les baïonnettes de l'avant-garde française brillèrent sur les hauteurs de Hal, que la confiance put se rétablir, et que les citoyens et le gouvernement respirèrent à l'aise.

La politique et l'utilité d'une expédition tentée avec la connaissance de la neutralité prussienne, et en face de l'intervention armée de la France et de l'Angleterre ont été mises en question. Il est vrai que le prince d'Orange fut loin de retirer tous les avantages qui pouvaient résulter de sa supériorité et de la faiblesse de ses ennemis, s'il avait agi avec plus d'activité et d'énergie ; mais il n'est pas douteux qu'un avantage moral essentiel n'ait été le résultat de cette courte campagne, dont le plan avait été longtemps concerté, et même soumis au jugement de quelques-uns des plus habiles stratégistes étrangers et du colonel prussien Scharnhorst, entre autres, qui se trouvait au quartier-général hollandais.(page 172) Cette expédition releva et ranima la nation hollandaise et l'armée, et servit à les rallier plus fortement autour du monarque. Elle replaçait l'héritier du trône dans la confiance des troupes et l'affection du peuple, qui ne lui avait pas encore pardonné sa prédilection pour les Belges, ni la conduite qu'il avait tenue à Anvers ; elle rétablissait l'honneur de l'armée hollandaise, si cruellement blessé par la déplorable attaque de Bruxelles, et par les défaites non moins honteuses de Walhem et de Berchem. Non que cela fût strictement juste ; car s'il peut y avoir beaucoup de gloire dans le succès obtenu par une poignée de volontaires indisciplinés sur des troupes régulières, pourvues de cavalerie, d'une artillerie suffisante et de tout ce qui est nécessaire pour faire la guerre, il n'était pas très honorable d'obtenir la victoire, au moyen de troupes disciplinées et bien organisées sur une multitude à peine armée. Cette expédition servait encore à tourner plus que jamais la sympathie générale en faveur de la Hollande. Elle opéra favorablement sous le point de vue politique, au point d'amener le retrait des dix-huit articles, et de les remplacer par un traité se rapprochant beaucoup plus des bases originaires de séparation. Enfin si la France ne fût pas intervenue, les Hollandais pouvaient accomplir leurs projets et dicter leurs conditions dans la capitale de la Belgique. Quelque (page 173) susceptible de critique que cette opération militaire puisse avoir été en ce qui a rapport à la rapidité de l'exécution, le plan était admirablement conçu pour assurer le succès, et il offrit la preuve convaincante de l'irrésistible supériorité de l'unité et de la subordination sur les dissensions et l'anarchie. L'expédition produisit encore un autre résultat avantageux : ce fut de démontrer à l'Europe l'impuissance des corps désorganisés, quand ils agissent sur un terrain ouvert contre des troupes régulières. Le succès extraordinaire remporté par les patriotes, en 1830, faisait penser à quelques-uns qu'on pouvait mépriser les maximes de tactique résultant de l'expérience des âges ; le désastre de 1831 rétablit cette question sous son véritable point de vue.

**CHAPITRE QUATRIEME**

Mesures adoptées par la conférence. - Suspension d'armes. - Protocole relatif à la démolition de certaines forteresses. - Reprise de» négociations. - Notes de la conférence sur le célèbre traité des vingt-quatre articles. - Discussion et acceptation de ce traité par les Belges. - Sa ratification par les grandes puissances. - Réserves de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse. - Remontrances du cabinet de La Baye qui rejette le traité. - Réplique de la conférence. - Mesures d'organisation militaire adoptées en Belgique. - Ch. de Brouckère, Évain, Deprez. - Officiers étrangers admis au service de la Belgique. - Organisation de la maison du roi Léopold. - Le baron de Stockmar. - Mesures adoptées par la conférence pour déterminer le roi de Hollande à se soumettre aux conditions qui lui sont imposées. - Thème de lord Palmerston. - Mariage de Léopold avec la princesse Louise d'Orléans.

(page 174) Tandis que ces événements se passaient en Belgique, la conférence ne perdait pas de temps pour adopter les mesures propres à arrêter les (page 175) hostilités. La note du 5 août fut immédiatement suivie du protocole du 6 (n° 31), sanctionnant l'intervention française par terre, et acceptant l'offre d'une escadre anglaise, destinée à bloquer les ports hollandais. On stipula cependant que les troupes françaises concentreraient leurs opérations sur la rive gauche de la Meuse, que ni Maestricht ni Venloo ne pourraient, sous aucun prétexte, être investies, et que l'armée auxiliaire se retirerait au-delà des frontières françaises aussitôt que l'armistice serait rétabli sur son ancien pied. Ce protocole était accompagné d'une protestation énergique de la part du gouvernement français, dénonçant la rupture de l'armistice « comme une agression injuste et une violation directe de la neutralité et de l'indépendance belge reconnues par les grandes puissances, » et ajoutait que « si les troupes hollandaises ne se retiraient pas immédiatement dans les limites qui leur étaient assignées par l'armistice, elles auraient à combattre l'armée française. » Le cabinet hollandais répondit, par une note du 9, déclarant avec justice, « qu'il ignorait que l'indépendance de la Belgique eût été reconnue par les grandes puissances, » et prétendant spécieusement que « la marche de l'armée hollandaise ne menaçait, ni ne compromettait l'indépendance ou la neutralité de la Belgique, et n'avait d'autre objet que d'exécuter les mesures coercitives annoncées par les cinq puissances, (page 176) dans le cas où la Belgique n'accepterait pas l'annexe A du protocole n°12, et par conséquent qu'il était impossible de qualifier ce mouvement d'agression injuste, sans admettre que les cinq grandes puissances eussent commis un acte d'injustice en établissant les bases de séparation. Les choses étant ainsi, il avait l'espoir que l'armée française n'entrerait pas en Belgique, mais que, si le gouvernement français persistait dans ses intentions, les troupes hollandaises seraient à l'instant rappelées sur le territoire. » Le mouvement en avant du prince d'Orange des 10, 11 et 12, et l'incrédulité qu'il manifesta lorsqu'on lui annonça l'arrivée de l'armée du maréchal Gérard, prouvent suffisamment que l'invasion fut entreprise dans l'idée erronée que, quoique la conférence eût souvent menacé d'une intervention, la jalousie mutuelle des grandes puissances était telle que l'entrée d'une armée française en Belgique était actuellement impossible. Les clameurs qui s'élevèrent en Angleterre et les doutes sur la loyauté et la bonne foi du gouvernement français suffisent pour établir cette supposition. Les puissances, il est vrai, avaient menacé de recourir à des mesures coercitives, mais il n'était jamais entré dans leur pensée que la Belgique ou la Hollande pussent se charger de les exécuter. Au contraire, les menaces d'intervention n'étaient faites, que dans l'intention d'empêcher une collision entre (page 177) les parties principales. Ce fut ce principe qui dirigea leur conduite en août 1831, et en 1832 lors du siège de la citadelle d'Anvers.

La retraite des troupes hollandaises ayant été communiquée à la conférence, les plénipotentiaires rédigèrent les 32e et 33e protocoles, attestant cet événement, ordonnant une suspension d'armes de six semaines et la reprise immédiate des négociations : cette proposition fut accueillie par la Hollande, le 29, mais ne fut pas admise sans réserve par son adversaire. Le gouvernement belge demanda plusieurs explications préliminaires : 1° sur la nature des garanties données par les puissances pour prévenir le renouvellement des hostilités, et 2° si, à l'expiration d'une période donnée, chaque partie pourrait être libre de recourir aux armes, sans déclaration préalable. Cette hésitation de la part des Belges était le résultat naturel de l'agression qui venait d'avoir lieu, effectuée au milieu d'une suspension d'armes, qui avait aussi été garantie par les grandes puissances. Cette violation soudaine imposait impérieusement au gouvernement de s'assurer autant que possible contre toutes chances d'une semblable surprise. Les discussions qui s'élevèrent sur ce sujet et celles relatives au paiement des dépenses que la France était disposée à mettre à la charge de la Belgique, furent les principales causes qui empêchèrent le (page 178) départ immédiat de l'armée française. La conférence répondit à cette réclamation par une courte et vague explication ; mais elle déclarait péremptoirement qu'elle considérait : « le renouvellement de la suspension d'armes comme acceptée réciproquement, et par conséquent qu'un armistice subsistait et devrait subsister du 29 août au 10 octobre, sous la garantie des cinq puissances. » (Protocole n°37, 30 août).

Les puissances n'ayant pas su empêcher la première agression de la Hollande, on mit naturellement en doute l'efficacité de leurs garanties. En conséquence, le gouvernement belge crut de son devoir de protester de la manière la plus forte contre la faculté des parties de recommencer les hostilités à l'expiration du terme fixé. Cependant quand ce terme arriva, il accéda formellement à la prorogation de l'armistice jusqu'au 25. Cette période étant expirée, l'armistice ne fut pas renouvelé, et ainsi chaque partie était libre d'attaquer l'autre, sans la formalité d'une déclaration préliminaire. En même temps et en vertu du protocole du 10 septembre (n°40), les prisonniers furent échangés, sans égard au rang ou au nombre, des deux côtés ; circonstance digne de remarque, car le nombre des Hollandais, détenus en Belgique, excédait de beaucoup celui des Belges captifs en Hollande.

(page 179) Une particularité de ce grand drame politique occupait depuis longtemps l'attention de la Grande-Bretagne et des puissances du Nord, et donnait lieu à d'importantes négociations qui cependant furent presque abandonnées, non pas tant à cause d'une hostilité aux principes des négociations que par la différence d'opinions qui existait sur les détails et le mode d'exécution. Dès le commencement d'avril, les plénipotentiaires de l'Autriche, de la Grande-Bretagne, de la Prusse et de la Russie avaient délibéré sur les mesures nécessaires à adopter à une époque ultérieure, relativement aux forteresses hollandaises qui avaient été construites aux frais des quatre grandes puissances, ou pour mieux dire, aux frais de la Grande-Bretagne. En conséquence, le 17 avril, un protocole établit que la nouvelle position de la Belgique et « sa neutralité, reconnues et garanties par la France, étaient de nature à apporter des modifications dans le système de défense adopté pour le royaume des Pays-Bas ; que les forteresses en question étaient trop nombreuses pour les ressources de la Belgique, et inutiles pour la défense d'un pays neutre ; en conséquence, qu'une partie de ces forteresses élevées sous différents auspices seraient démolies. »

Ce document ne fut officiellement communiqué au prince de Talleyrand que le 14 juillet,. et n'était destiné à être communiqué au (page 180) gouvernement belge qu'au dernier moment ; mais une demande pour la production des pièces relatives à la question belge ayant été faite dans le parlement, lord Palmerston ne voulut pas que la première nouvelle en fût apportée à Bruxelles par les journaux. Il envoya, en conséquence, le protocole à M. Lebeau, le 26 juillet, avec une lettre d'envoi et d'explication. Après avoir consulté le cabinet français, qui envoya le marquis de La Tour-Maubourg à Bruxelles pour aider le général Belliard et sir Robert Adair à conduire une négociation de nature à exciter les susceptibilités de la France, le gouvernement belge chargea le général Goblet de se rendre à Londres au commencement de septembre, avec une mission spéciale à ce sujet. Malgré les difficultés nombreuses qui se présentèrent, une convention définitive fut unanimement et cordialement conclue, le l4 décembre, par laquelle il était stipulé que les fortifications de Mons, Ath, Menin, Philippeville et Marienbourg seraient démolies, aussitôt que l'entière indépendance et la neutralité de la Belgique seraient pleinement établies et garanties par les cinq puissances, de manière à constituer une connexion identique entre elle et ses forteresses. »

La politique de cette mesure, en ce qui concernait les parties contractantes, est sujette à contestation. Des arguments puissants de stratégie et (page 181) de politique ont été apportés pour démontrer le danger de détruire ainsi un des résultats les plus glorieux du traité de Vienne. Ces arguments, principalement fondés sur l'état antérieur du royaume des Pays-Bas, étaient incontestables, en supposant que le rétablissement de ce royaume et l'union permanente des deux peuples fussent encore possibles. Mais, sans cela, les avantages de la conservation des forteresses étaient complètement neutralisés. D'abord, en ce qui regarde la Belgique, leur conservation n'était qu'une source de dépenses extraordinaires pendant la paix, de dévastation el d'occupation militaire permanente pendant la guerre ; elles ne pouvaient servir qu'à exciter des discussions, des jalousies, et comme point de ralliement pour les armées étrangères, ou comme un prétexte qui pourrait donner lieu à diverses mesures incompatibles avec les intérêts d'un état neutre ; de manière que, impuissantes pour le défendre, elles ne pouvaient servir qu'à le soumettre. Car, supposant une agression de la part de la France, ses armées pourraient s'en emparer avant que les forces prussiennes ne pussent arriver pour les occuper ou les délivrer. Tandis qu'en supposant que l'agression partît de l'Allemagne, elles tendraient à maintenir le théâtre de la guerre en Belgique sans être utile à sa défense. En second lieu, il était évident, sous les institutions existantes, (page 182) que la plupart des dernières observations étaient applicables aux puissances du Nord, et que ces forteresses, au lieu d'être une barrière contre la France, pourraient devenir un obstacle de plus pour ses ennemis ; car, commandant les grandes routes de Bruxelles à Valenciennes et à Lille, il serait indispensable de les occuper, si une armée voulait tenter de pénétrer dans le département du Nord ; il serait trop dangereux de les tourner ou de les masquer, si elles étaient bien approvisionnées et pourvues de fortes garnisons ; les attaquer, exigerait le sacrifice de beaucoup d'hommes, une grande perte de temps, et servirait probablement à compromettre le résultat d'une campagne, exigeant des mouvements aussi rapides que ceux qui peuvent seuls assurer le succès de toute agression contre la France. On devait aussi remarquer que, en les considérant comme formant une partie intégrante de la ligne de défense de la France, toutefois ne faisant pas actuellement partie du territoire français, leur démolition ne produirait aucun effet moral dans ce pays et laisserait encore la triple ligne de forteresses françaises intacte, tandis que, d'un autre côté, leur défense pourrait donner le temps de fortifier et d'armer ses forteresses, de concentrer ses troupes, d'organiser ses gardes nationales, et de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer l'intégrité (page 183) du territoire français. C'est une question de savoir si la France est également intéressée à la démolition de ces forteresses. Dans la supposition qu'elle soit victorieuse, elle pourrait certainement se passer de ce surcroît extraordinaire à sa ligne de défense sur la frontière. S'avançant avec sa rapidité ordinaire, ses généraux porteraient bientôt leurs armes au-delà de la Meuse et du Rhin, dans le but d'éloigner, autant que possible, le théâtre de la guerre de leurs frontières. Dans le cas d'un revers, les arguments dont nous nous sommes servi pour prouver le préjudice qu'ils causeraient aux puissances du Nord deviennent applicables à la France. D'un autre côté, en supposant que ces forteresses suivissent la destinée inévitable de toutes les places fortifiées, lorsqu'elles ne sont pas secourues, leur reddition entraînerait la perte de plusieurs mille hommes de troupes choisies, et pourrait devenir alors éminemment dangereuse en formant un point d'appui pour l'ennemi, en cas de succès, et un lieu de retraite en cas de défaite.

La convention relative aux forteresses, ayant été terminée et conclue sans l'assentiment de la Hollande, cette puissance protesta à ce sujet, dans sa note du 12 décembre 1831, qui déclarait que le droit du roi de coopérer à cette négociation lui était assuré par le système des barrières et par le 7e article du traité de Londres qui stipulait (page 184) que ce point intéressait le salut et l'indépendance de tout le royaume ; mais cette objection ne fut pas admise par la conférence. Le système des barrières fut déclaré aboli, et l'article 8 du traité de Londres fut déclaré applicable au royaume des Pays-Bas, et non aux deux pays, maintenant détachés et indépendants l'un de l'autre. II fut dit, en outre, que le boulevard élevé primitivement par la Hollande, par suite du système des barrières, était remplacé par la neutralité de la Belgique, sans l'obligation dispendieuse de maintenir des garnisons pour la dépense des forteresses. En résumé, les plénipotentiaires hollandais et belges, ayant reçu les pouvoirs nécessaires pour traiter définitivement, la reprise des négociations plaça la conférence dans une situation extrêmement embarrassante, qui ne pouvait être surmontée que par beaucoup de fermeté et d'union, en révoquant des résolutions déclarées irrévocables, en interprétant diverses stipulations dans un sens essentiellement différent des interprétations antérieures, en annulant les dispositions de 40 protocoles, et enfin en adoptant un système tendant à modifier la marche parallèle des deux parties adverses et à les forcer à se joindre. Ces faits étaient difficiles à accomplir, soit en ce qui avait égard à la consistance de raisonnements passés ou à la légalité des actes futurs. Les intérêts des deux parties étaient si opposés qu'on ne pouvait espérer (page 185) de les accorder, à moins que la conférence n'interposât son autorité avec franchise et sans hésitation ; car, d'un côté, les Hollandais victorieux, insistaient pour l'exécution des bases de séparation selon le 12e protocole, tandis que les Belges, non moins exigeants, malgré leur défaite, demandaient la stricte exécution des dix-huit articles, auxquels ils avaient adhéré purement et simplement, et avaient une confiance entière dans la bonne foi des grandes puissances. C'était en effet cette confiance dans les assurances des cinq cours, qui seule avait engagé Léopold à cesser toute objection, et à se rendre immédiatement à Bruxelles. « La volonté des grandes puissances est-elle de me reconnaître immédiatement (dit le prince aux plénipotentiaires réunis à Malborough-House le 12 juillet) ? leur volonté est-elle de me reconnaître, si je me rends en Belgique sans attendre l'adhésion du roi de Hollande ? » - « Oui, quand même (répondit le comte Matuzewiz), et, s'il refuse, nous trouverons le moyen de le forcer à consentir. »

Toute tentative pour concilier des intérêts aussi divergents que ceux de la Belgique et de la Hollande, ou même de concilier les deux systèmes paraissait tout à fait impraticable. Comme cela a été rapporté à la question des limites, les bases de séparation refusaient positivement la cession du Luxembourg, tandis que les dix-huit articles, en (page 186) revenant sur cette décision, admettaient la possibilité d'échanges et de compensations. En ce qui concernait la dette, l'une, sans égard aux principes ordinaires d'équité, proposait de la diviser dans la proportion de 16 sur 31, tandis que l'autre, annulant cette proposition injuste, établissait cette division d'après l'origine des emprunts antérieurs et des engagements contractés pondant l'union. Cette position des parties en contestation a été définie d'une manière claire et concise par M. Nothomb : « La Hollande s'écrie : « Je veux avoir mes anciennes frontières ; mais je ne veux pas prendre la charge de toute mon ancienne dette. » - La Belgique disait : « Je veux m'approprier une partie de l'ancien territoire hollandais ; mais je ne veux supporter aucun des anciens engagements de la Hollande. » Ainsi la Hollandedemandait la division du territoire sur les bases de 1790, et celle de la dette sur le pied de 1830. La Belgique, au contraire, voulait la dette sur le pied de 1790, et le territoire sur celui de 1830. « Ce peu de mots démontrent pleinement la difficulté des négociations et la fausseté des bases sur lesquelles les deux parties appuyaient leurs prétentions. Il était aussi injuste de la part de la Hollande de vouloir imposer à la Belgique une partie de son ancienne dette, qu'il était injuste de la part des Belges de réclamer une partie de l'ancien territoire hollandais. Mais, ni l'une ni l'autre ne purent (page 187) être amenées à abandonner leurs prétentions, et il ne resta à la conférence qu'à chercher un moyen intermédiaire qui pût être en harmonie avec les besoins de l'une et de l'autre, quoique blessant leurs prétentions. Songer à satisfaire les exigences de l'un ou l'autre pays, sans risquer le repos de l'Europe, était une chimère.

Après six semaines de mûres délibérations, les plénipotentiaires résolurent de rétracter la plus grande partie de leurs premières conclusions, en assimilant le principe des limites et de la dette, c'est-à-dire en fixant le postliminium de 1790, comme point de départ pour l'un et pour l'autre. Cette résolution était moins défavorable à la Hollande que les 18 articles, et était plus avantageuse pour la Belgique que le 12e protocole. Son résultat fut le traité des 24 articles, généralement connus sous le titre de traité du 15 novembre 1831. Ce traité important, qui avait tant occupé l'attention de l'Europe, et qui était destiné à former la base de l'indépendance de la Belgique, était accompagné de deux notes préliminaires, indiquant suffisamment l'incompatibilité des prétentions des gouvernements hollandais et belge, et la nécessité absolue où se trouvait la conférence d'agir par sa propre impulsion.

Les soussignés (dit le premier de ces documents), (page 188) plénipotentiaires d'Autriche, de France, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie, après avoir mûrement pesé toutes les communications qui leur ont été faites par M. le plénipotentiaire belge, sur les moyens de conclure un traité définitif relativement à la séparation de la Belgique d'avec la Hollande, ont eu le regret de ne trouver dans ces communications aucun rapprochement entre les opinions et les vœux des parties directement intéressées (Des observations semblables furent adressées à MM. Falk et Van Zeuylen de Neyeveldt).

 « Ne pouvant toutefois abandonner à de plus longues incertitudes des questions dont la solution immédiate est devenue un besoin pour l'Europe ; forcés de les résoudre, sous peine d'en voir sortir l'incalculable malheur d'une guerre générale ; éclairés, du reste, sur tous les points en discussion par les informations que M. le plénipotentiaire belge et MM. les plénipotentiaires des Pays-Bas leur ont données, les soussignés n'ont fait qu'obéir à un devoir dont leurs cours ont à s'acquitter envers elles-mêmes comme envers les autres États, et que dans tous les essais de conciliation directe entre la Hollande et la Belgique ; ils n'ont fait que respecter la loi suprême d'un intérêt européen du premier ordre ; ils n'ont fait que céder à une nécessite de plus en plus impérieuse, (page 189) en arrêtant les conditions d'un arrangement définitif que l'Europe, amie de la paix et en droit d'en exiger la prolongation, a cherché en vain, depuis un an, dans les propositions faites par les parties ou agréées tour à tour par l'une d'elles et rejetées par l'autre.

« Dans les conditions que renferment les vingt-quatre articles ci-joints, la conférence de Londres a été obligée de n'avoir égard qu'aux seules règles de l'équité. Elle a suivi l'impression du vif désir qui l'animait, de concilier les intérêts et les droits, et d'assurer à la Hollande, ainsi qu'à la Belgique, des avantages réciproques, de bon voisinage, un état de possession territoriale sans dispute, une liberté de commerce mutuellement bienfaisante, et un partage de dettes, qui, succédant à une communauté absolue de charges et de bénéfices, les diviserait pour l'avenir moins d'après des supputations minutieuses dont les matériaux mêmes n'avaient pas été fournis, moins d'après la rigueur des conventions et des traités, que selon les principes de cette équité prise pour base de tout l'arrangement, que selon l'intention d'alléger les fardeaux et de favoriser la prospérité des deux Etats. »

La seconde note démontre pleinement que la conférence s'attendait à une plus grande opposition de la part de la Belgique que de la part de la Hollande ; elle se terminait ainsi : « Les cinq (page 190) cours se réservant la tâche et prenant l'engagement d'obtenir l'adhésion de la Hollande aux articles dont il s'agit, quand même elle commencerait par les rejeter, garantissant de plus leur exécution, et convaincues que ces articles, fondés sur des principes d'équité incontestables, offrent à la Belgique tous les avantages qu'elle est en droit de réclamer, ne peuvent que déclarer ici leur ferme détermination de s'opposer, par tous les moyens en leur pouvoir, au renouvellement d'une lutte, qui, devenue aujourd'hui sans objet, serait pour les deux pays, la cause de grands malheurs, et menacerait l'Europe d'une guerre générale que le premier devoir des cinq puissances est de prévenir. Mais, plus cette détermination est propre à rassurer la Belgique sur son avenir et sur les circonstances qui y causent maintenant de vives alarmes, plus elle autorisera les cinq cours à user également de tous les moyens en leur pouvoir pour amener l'assentiment de la Belgique aux articles ci-dessus mentionnés, dans le cas où, contre toute attente, elle le refuserait. »

Ce fut le 20 octobre que ce traité célèbre fut communiqué par le ministère des affaires étrangères aux chambres belges, où il produisit une sensation profonde de surprise et d'irritation. Le jour suivant, M. de Muelenaere présenta un projet de loi contresigné par tous les ministres, portant que le roi serait autorisé à conclure et à signer (page 191) le traité, en déclarant dans le préambule qu'il était imposé au pays. Le rapport sur ce projet fut présenté le 26, et, malgré les clameurs de la presse et les efforts de l'opposition, il fut adopté, le 1er novembre, par une majorité de 59 contre 38 dans la chambre des représentants, et par une majorité de 35 contre 8, au sénat. Placés entre ces deux systèmes qui gouvernent l'Europe, ayant à choisir entre la diplomatie ou la guerre, les Belges choisirent sagement la première, et se soumirent aux sacrifices qui leur étaient imposés, dont le plus amer était l'abandon de leurs concitoyens dans le Limbourg et le Luxembourg. Dans cette conduite pacifique, ils suivirent le bon exemple de la France, qui avait sagement renoncé à la gloire hasardeuse de la guerre pour les avantages durables de la paix. M. Van de Weyer, qui avait été chargé par le roi de soutenir la loi dans les chambres, étant retourné à Londres, le traité, avec trois articles additionnels, fut signé par lui et les plénipotentiaires des cinq puissances, le 15 novembre. Les ratifications, sans conditions, du roi des Belges et du roi des Français portent les dates des 20 et 24 novembre 1831 ; celle du roi d'Angleterre est du 6 décembre ; mais les cours de Berlin, de Saint-Pétersbourg et de Vienne, n'ayant pas envoyé leurs ratifications dans les deux mois prescrits, les plénipotentiaires demandèrent que le protocole d'adhésion demeurât (page 192) ouvert (Protocole 55, du 31 janvier 1832). Ce ne fut qu'après que le comte Orloff eût échoué dans sa mission à La Haye, où il avait été envoyé de Saint-Pétersbourg pour obtenir l'adhésion du roi de Hollande, et après les efforts non moins infructueux des deux autres puissances du Nord, pour faire changer la résolution du roi, que les plénipotentiaires d'Autriche et de Prusse échangèrent leurs ratifications, le 18 avril, et celui de Russie le 4 de mai.

Les deux premiers, qui avaient été signés par l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse, le 7 janvier et le 18 mars, étaient accompagnés des observations suivantes : « Que le traité était pleinement approuvé, excepté la réserve des droits de la confédération germanique, comme aussi les articles qui ont rapport à la cession et à l'échange du grand-duché. » A la ratification russe, signée par l'empereur, le 18 janvier, était jointe la réserve suivante : « Nous acceptons, affirmons et ratifions le traité, sauf et excepté tels modifications et amendements qui pourraient être apportés par l'arrangement définitif entre la Hollande et la Belgique aux 9e, 12e et 18e articles. » Cette réserve était en contradiction directe avec la déclaration formelle de la note de la conférence du 12 novembre ; car cette note résultant de la promesse faite par les ministres belges aux chambres, (page 193) de ne pas adhérer au traité, jusqu'à ce qu'ils eussent obtenu ou tenté d'obtenir plusieurs modifications, établissait que « ni l'esprit ni la lettre des 24 articles ne pouvaient souffrir aucune modification, et qu'il n'était plus dans le puissance des cinq cours de consentir à une seule. »

Ces ratifications étant dûment échangées, le protocole du 24 mai (n°59) déclara que le traité du 15 novembre devait dorénavant être regardé comme la base invariable de séparation, d'indépendance et de neutralité ; et que la conférence étant résolue de n'épargner aucun effort pour amener le roi de Hollande et le roi des Belges à consentir à une transaction définitive « par laquelle le traité devait recevoir sa pleine exécution, ils étaient également déterminés à s'opposer par tous les moyens possibles au renouvellement des hostilités entre les deux pays. » Cette assurance était d'autant plus nécessaire, que lord Palmerston avait été officiellement informé par le ministre des affaires étrangères de Hollande, que son souverain lui avait ordonné d'établir « que les puissances étaient libres de s'armer contre ses mesures ou contre son silence, que S. M. ne se considérait pas comme forcée de leur déclarer ses intentions, à l'expiration de l'armistice, et que même, si elle y était invitée, un grand nombre de circonstances pourraient arriver avant cette époque, qui seraient (page 194) de nature à modifier ses intentions (Protocole 50, du 21 août 1831). « Le ton de défi et de dédain que prenait le gouvernement néerlandais, à l'égard de la conférence, trahissait non seulement sa conviction que la guerre générale était inévitable, mais prouvait qu'il était secrètement soutenu et encouragé par quelque grande puissance. La déclaration finale, de la note du comte Orloff même, ne parut pas avoir détruit ses illusions. Au premier abord cependant, elle paraît rédigée de manière à détruire l'opinion générale du peu de sincérité du cabinet de St.-Pétersbourg. « Quoique S. M. I. (disait le comte Orloff) ne veuille pas s'associer à l'emploi des mesures coercitives ayant pour but de forcer le roi à souscrire aux 24 articles, elle ne s'oppose pas aux mesures répressives, adoptées par la conférence, pour garantir et défendre la neutralité belge, si elle était violée de la part de la Hollande par un renouvellement d'hostilités. N'étant pas, dans la conjoncture présente, en position d'offrir au roi des Pays-Bas une preuve plus directe et plus utile d'amitié et d'intérêt, l'empereur abandonne à la sagesse du cabinet de La Haye la considération des conséquences d'un état de choses que, dans son amitié sincère et désintéressée, elle est désireuse d'éviter. »

Malgré toutes les remontrances, le refus du (page 195) cabinet hollandais fut péremptoire et sans équivoque. Le mémoire, en réponse à la note de la conférence, accompagnant le traité, contenait une protestation formelle contre les vingt-quatre articles, comme étant essentiellement opposés aux. 12e et 13e protocoles, auxquels il déclarait de nouveau sa résolution d'adhérer. Ce document, comme tous ceux émanant de la même source, était remarquable par la subtilité et la force de sa dialectique ; mais il était de tout point incompatible avec le nouvel ordre de choses. Il commençait par exprimer des plaintes sur la violation du protocole d'Aix-la-Chapelle (du 25 novembre 1818), sur l'exclusion des plénipotentiaires hollandais des délibérations de la conférence ; il déclarait qu'il n'était pas disposé à partager les vues pacifiques des grandes puissances, ou à abandonner ses droits de renouveler les hostilités, et que les vingt-quatre articles, au lieu d'assurer des avantages à la Hollande, lui imposaient des sacrifices, auxquels une nation indépendante ne pouvait jamais consentir. Après avoir réfuté chaque article en détail, il proposait diverses modifications, qui n'étaient qu'un retour à l'annexe A. La conférence répondit à cette communication, dans un mémoire remarquable par son étendue et la logique de ses raisonnements. Elle s'y défendait contre l'accusation (page 196) d'avoir violé le protocole d'Aix-la-Chapelle, en établissant que, quoique ce protocole accordât expressément le droit de participation des plénipotentiaires des puissances appelantes, il ne prescrivait pas la forme de cette participation, et que, par conséquent, il laissait à la conférence la liberté d'adopter le mode de communication qui lui conviendrait le mieux. Elle profitait, en conséquence, de cette latitude pour engager les plénipotentiaires hollandais à exposer leurs communications par écrit. Ce mémoire, après avoir combattu chaque objection en particulier, faisait observer que tout le traité n'était que le développement « des bases de séparation » du 27 janvier 1831, que la question du grand- duché était sanctionnée par l'autorité de la confédération germanique, en vertu des résolutions de la diète du 9 septembre 1831, annoncées dans son protocole, et cela, d'après le désir exprimé par le roi de Hollande. Le dernier paragraphe de ce mémoire, dont la plus grande partie était due à la plume de lord Palmerston, ne doit pas être oublié ; les arguments qu'il avançait n'étaient pas moins justes que logiques. Par le 12e protocole, il était établi que le souverain des Belges devrait accepter les arrangements résultant de ce protocole ; par le 19e, dont le gouvernement hollandais invoquait l'autorité, cette acceptation était limitée à certains arrangements fondamentaux, (page 197) c'est-à-dire aux stipulations territoriales du 12e.

« La lettre adressée à la conférence par le ministre des affaires étrangères de Hollande, le 12 juillet, déclarait que S. M. n'avait eu recours aux armes, que dans le but d'obtenir des conditions équitables de séparation, et qu'il traitait en ennemi le souverain que les Belges s'étaient choisi, parce que ce souverain n'avait pas accepté ces conditions, qui, d'après cette lettre, étaient toutes fondées sur les principes du 12e protocole, et les dispositions de son annexe A ; que tels étant les engagements et les devoirs de la conférence, était-il possible, sans violer la foi de ces engagements, d'éviter la détermination qui en était la suite ? Pouvaient-ils agir autrement quand telles étaient les déclarations du cabinet de La Haye ? surtout quand ces déclarations admettaient, d'une manière non équivoque, le changement de souveraineté en Belgique, à des conditions équitables, et finalement, lorsque le nouveau souverain des Belges, en souscrivant aux 24 articles, acceptait les stipulations territoriales et personnelles, qui avaient été démontrées conformes aux principes du 12e protocole et aux dispositions de l'annexe A. »

Entre le 14 septembre (jour auquel la conférence rédigea le 40e protocole relatif à l'échange des prisonniers) et le 4 mai, 19 autres protocoles furent rendus publics. De ces documents, celui du 24 septembre (n°42), relatif au Luxembourg, et celui du 6 octobre (n°48). concernant la dette, sont les plus remarquables. C'était sur ces deux grands points qu'on peut dire que toutes les difficultés reparurent. Le premier, tout en admettant l'adhésion de la confédération germanique aux négociations, pour la cession d'une partie du grand-duché, à la condition expresse que cette cession ne pourrait renfermer aucune portion du territoire, capable de nuire à la ligne de défense, protestait formellement, au nom de la diète, contre divers actes du gouvernement belge, comme étant essentiellement hostiles aux principes du 36e protocole, et dénonçant la convocation des représentants du grand-duché, et la nomination d'un gouverneur militaire, comme contraires à l'autorité de la confédération. Le principal point, contenu dans le 48e protocole, relatif à la dette, ayant été expliqué dans un précédent chapitre, il serait superflu de revenir sur ce sujet.

Après avoir jeté ce coup d'œil rapide sur l'état des négociations durant la période en question, il est temps de revenir au roi Léopold, et d'offrir le tableau des arrangements adoptés par lui pour mettre le pays à l'abri de désastres semblables à ceux du mois d'août.

Ces désastres, qui mirent en évidence l'insubordination de l'armée, l'extrême disette d'officiers (page 199) capables d'organiser son administration, contribuèrent à surmonter les répugnances qu'éprouvait la chambre à admettre des officiers étrangers et l'amenèrent à se confier moins dans les volontaires, et à protester moins souvent contre ces mesures de rigueur, sans lesquelles la discipline est impossible. En conséquence, une loi passa à la chambre le 22 septembre, par laquelle le roi était autorisé à prendre à son service autant d'officiers étrangers qu'il le jugerait convenable pour la durée de la guerre. En conséquence, les généraux Desprez . Evain, Billard, Petit et Gründler reçurent l'ordre du maréchal Soult, de se mettre à la disposition de M. de Brouckère, ministre de la guerre belge, pour organiser les différents corps de l'état-major, de l'artillerie, de la cavalerie et du génie. Plusieurs colonels et officiers d'un rang inférieur furent attachés à ces généraux ou disséminés dans ces différents corps. Cette mesure ne put s'effectuer sans exciter la jalousie et le mécontentement des nationaux, qui, malgré la preuve récente et déplorable de leur manque d'organisation, et quoiqu'ils fussent forcés d'avouer l'insuffisance et la démoralisation des différentes parties de l'armée, ne voulaient pas reconnaître la nécessité absolue de la mesure adoptée par le gouvernement. Cette jalousie fut portée à tel point dans quelques circonstances, qu'un major français ayant été (page 200) nommé dans un régiment de lanciers, tous les officiers se déterminèrent à le provoquer en duel, et il aima mieux se retirer, que de s'exposer à des dissensions continuelles entre lui et le corps d'officiers. Le nombre des officiers étrangers de tout pays, admis au service, fut de 350. Les causes qui amenèrent cette nécessité ont déjà été expliquées. Il n'est pas possible, cependant, de parler de ce sujet sans tenir compte du tact du maréchal Soult, dans le choix de la plus grande partie des personnes destinées pour ce service. La réputation du général Evain et celle du général Desprez, sont européennes. Dans le premier, la Belgique fit une acquisition que son roi éclairé apprécia au plus haut point ; et quand une mort prématurée priva le pays des services du dernier, la douleur publique ne put être surpassée que par la douleur de sa famille (Le lieutenant-général Desprez, mort le 6 août 1833. Le chagrin que lui causa la perte de sa femme, qui le précéda de quelques mois au tombeau, contribua, dit-on, beaucoup à sa mort. Desprez ne laissa qu'une fille, qui fut dans la suite sur le point de se marier avec M. Baillot, officier de l'état-major de la garde nationale parisienne, tué à Paris dans l'affaire d'avril 1834. Mlle Desprez a épousé récemment le marquis de Dalmatie, fils du maréchal Soult). A l'époque de l'arrivée de ces officiers en Belgique, l'armée était dans l'état le plus déplorable. En moins de six mois, elle se présenta sous un aspect totalement différent.

(page 201) Le général de Failly, ayant quitté le département de la guerre, avait été remplacé, pour quelques jours, par le comte d'Hane. Mais cet officier, qui s'était distingué à l'affaire de Louvain, ayant été blessé aux côtés du roi,M.Ch. de Brouckère, qui avait remplacé M. de Sauvage à l'intérieur, consentit à prendre le portefeuille de la guerre, et à tenter la tâche gigantesque contre laquelle avaient échoué les efforts de ses prédécesseurs. Quoique cet officier manquât d'expérience, il était remarquable par son infatigable application aux affaires, son activité et son énergie : aussi continua-t-il l'œuvre d'épuration avec une volonté inflexible.

Un nouveau système d'organisation générale fut adopté. Les bataillons de volontaires indisciplinés furent licenciés, et les hommes incorporés dans les régiments de chasseurs. Quelques officiers supérieurs furent mis à la demi-solde, et plusieurs officiers subalternes démissionnés (« Je dirai plus (dit le ministre de la guerre aux chambres, en défendant sa conduite relativement à ces démissions). Nous avons reçu de la Hollande plusieurs hommes condamnés à un emprisonnement perpétuel. Les portes des prisons leur furent ouvertes, afin qu'ils pussent venir nous demander des commissions d'officiers. C'est à un colonel qui a eu assez d'énergie pour faire prendre un bain à tout son régiment, que nous devons d'avoir découvert la marque sur l'épaule de quelques-uns des officiers. » 28 septembre 1831). Tous les officiers d'état-major furent obligés de subir un examen. Ceux qui possédaient des connaissances suffisantes furent confirmés dans (page 202) leur grade ; les autres furent placés dans des régiments de ligne, ou renvoyés. Une école militaire, modelée sur celle de France, fut établie. L'artillerie fut réorganisée, et le nombre des canons de chaque batterie porté de 6 à 8. Un corps de sapeurs-mineurs et une compagnie de pontonniers furent organisés. Vingt mille hommes de garde civique du 1er ban furent appelés et organisés ; deux régiments de chasseurs francs formés au moyen des volontaires licenciés. Les régiments de cavalerie furent augmentés de 4 à 6 escadrons. La subordination s'établit. En sorte qu'au bout de quatre mois, les différentes branches du service semblèrent avoir une nouvelle vie, et l'année commença à présenter une apparence d'amélioration qui promettait les plus heureux résultats. Ainsi, dès le début de De Brouckère au ministère, une force de 45,000 hommes d'infanterie, de 3,600 de cavalerie, et de 80 pièces de canon fut prête à entrer en campagne, non compris la garde civique du 1er ban et les bataillons de réserve.

Reformer une armée révolutionnaire, substituer la discipline à l'insubordination, l'économie (page 203) et la règle aux désordres et aux dilapidations les plus scandaleuses, renvoyer les hommes incapables, et les remplacer par d'autres ; former une armée respectable d'une masse désorganisée et découragée par un récent désastre ; établir partout la confiance sans bravade, et placer ces différents corps sur un pied respectable ; mépriser les diatribes des journaux et les personnalités de l'opposition, poursuivre, enfin, la ligne qu'il s'était tracée, malgré des menaces et des insultes ouvertes, était une tâche qui ne pouvait être accomplie que par un homme d'une habileté et d'une énergie plus qu'ordinaire.de Brouckère possédait certainement cette dernière qualité au plus haut degré. Mais son caractère ardent, ses manières brusques, qu'il ne parvient pas toujours à modérer, joints aux intrigues des ultra-catholiques, aux petites jalousies de ses adversaires politiques, et par dessus tout les efforts hardis qu'il fit pour purifier l'armée d'une quantité d'hommes qui la déshonoraient, élevèrent contre lui une masse d'adversaires violents et sans générosité. Nul effort ne fut épargné dans les chambres, par la presse, et dans les antichambres du roi, pour lui faire perdre l'estime et la considération publiques. Tous cependant furent forcés d'avouer qu'il avait rendu des services importants à son pays, qu'il était d'une habileté peu commune, qu'il joignait aux talents les plus distingués, (page 204) comme administrateur, un dévouement sans bornes aux intérêts de son pays. A la fin, fatigué et dégoûté de la violence de ses adversaires, qui craignaient son influence et ses talents, et désireux par dessus tout de quitter la cour ; de Brouckère donna sa démission, et fut remplacé par le baron Evain, général d'artillerie français, qui, ayant reçu des lettres de grande naturalisation, fut nommé ministre-directeur de la guerre, mais sans faire partie du cabinet.

Il eût été difficile pour le gouvernement belge de choisir un officier plus propre à se charger du portefeuille de la guerre, que l'honorable général dont les services et le mérite avaient été si bien appréciés par le plus grand capitaine des temps modernes. A une connaissance intime de tous les détails de l'organisation militaire, à une facilité extraordinaire pour tirer tout l'avantage possible des moyens mis à sa disposition, le général Evain joint un amour passionné du travail, un esprit méthodique, une réputation sans tache, beaucoup d'impartialité, et des manières douces et affables. Cette douceur peut seule lui être reprochée comme un défaut, et il eût été plus avantageux à la discipline qu'il eût possédé un caractère plus sévère et plus résolu. En entrant en fonctions, le général Evain rendit justice aux travaux de son prédécesseur, et en profita habilement. Ce que l'un avait ébauché, fut rapidement terminé (page 205) par l'autre ; de sorte que, en peu de mois, l'armée, dont l'organisation avait déjà fait des progrès essentiels, fut placée sur un pied respectable, et présenta un total général de plus de 72,000 hommes d'infanterie, 6,000 de cavalerie et 122 pièces de canon. Le temps et l'instruction rendront cette armée égale, sous tous les rapports, aux armées les mieux organisées du continent.

Les efforts de MM. de Brouckère et Evain furent habilement et judicieusement dirigés par le roi, qui, chaque jour, travaillait plusieurs heures avec le ministre et le chef d'état-major général, et faisait de fréquentes visites d'inspection dans les camps et dans les garnisons. Les divisions et les brigades étaient fréquemment passées en revue par lui, et il existait à peine un bataillon, un escadron, ou une batterie qu'il ne connût pas personnellement. Cette conduite eut pour résultat de stimuler le zèle des officiers et d'encourager les soldats qui se dévouèrent avec zèle à profiter de l'instruction qu'on leur donnait.

Si l'armée doit beaucoup à de Brouckère pour sa réorganisation et aux efforts infatigables d'Évain, pour compléter ce que son prédécesseur avait si habilement commencé, elle ne doit pas moins au talent du général Desprez, chef de l'état-major : ce général accompli, ce soldat brave et distingué, avait servi en cette qualité dans l'armée expéditionnaire d'Afrique ; modéré dans ses (page 206) opinions politiques, poli dans ses manières, profondément versé dans les théories et la pratique de la stratégie sur l'échelle la plus étendue, connaissant à fond tous les détails de l'organisation, d'un esprit élevé et éclairé, courageux, infatigable, Desprez, avec l'aide du lieutenant-colonel Chapelié, parvint à former un bon état-major, et, secondé par le roi, parvint aussi à organiser les différents corps sur un pied plus convenable et plus avantageux pour l'ensemble et la rapidité des mouvements qu'exigent les manœuvres du champ de bataille.

Pour arriver à ce but, les forces militaires furent divisées en deux armées : une d'observation, l'autre de réserve. L'armée active consistait en cinq divisions, y compris une division de cavalerie. La réserve fut formée des 6e et 7edivisions : la première cantonnait dans les Flandres ; la dernière formait la garnison d'Anvers et des forteresses environnantes. Le tout donnait un total de 117,000 hommes, y compris la garde civique mobile. Le système des divisions ou gouvernements militaires fut conservé ; chaque province ayant son commandant chargé de la police militaire, et de la répartition de la garnison.

Le roi donna aussi son attention à l'organisation de sa maison, et résolut avec sagesse de l'adapter à la nature des circonstances et à l'esprit (page 207) de l'époque. Au lieu de nommer une foule de chambellans et autres officiers ordinaires des cours, il se borna à nommer un grand-maréchal, un grand-écuyer, un secrétaire privé et un secrétaire de la liste civile. Il y ajouta quatre aides-de-camp en service ordinaire, deux aides-de-camp en service extraordinaires, lesquels sous les ordres du général d'Hane, composent ce qu'on appelle la maison militaire du roi. Ces officiers reçoivent les émoluments de leurs grades respectifs, et ne reçoivent pas de double paye, exemple qui devrait être imité en Angleterre, où les officiers de l'état-major du roi cumulent sans raison leurs appointements de régiment et d'état-major. Le reste de la maison du roi fut formé sur un pied convenable (La liste civile, fixée pour la durée du règne, monte à la somme de 2,741,340 fr. Dans cette somme sont compris les frais d'entretien des palais de Bruxelles, Laeken et Anvers, ainsi que toutes les dépenses du cabinet particulier du roi). Sous la direction du grand-maréchal comte d'Aerschot, dont les manières courtoises sont en rapport avec la place qu'il occupe, et du marquis de Chasteler, grand-écuyer, les principales branches de l'administration de la maison du roi s'organisèrent promptement, et cependant tout était à faire ; car, peu d'heures avant l'arrivée du monarque, pas un seul domestique n'était engagé, et il n'y avait (page 208) pas un cheval dans les écuries ; et quoiqu'une partie du linge et des porcelaines de l'ancien roi fût restée, il n'existait ni argenterie ni aucun des objets essentiels à la splendeur d'un palais. Le grand-maréchal et le grand-écuyer furent aidés des conseils et de l'expérience du baron Stockmar : c'est aux talents de cet ami fidèle et éclairé que le prince Léopold était redevable de ces admirables arrangements qui rendaient sa maison de Claremont un modèle de splendeur et de comfort, sans faste extravagant. Il lui dut aussi bien des consolations dans les circonstances affligeantes de sa vie. Les conseils du baron de Stockmar ne furent pas moins utiles au prince, quand il fut sur le trône. Ses talents politiques, sa profonde connaissance du cœur humain, son intégrité, son noble désintéressement, l'eussent rendu digne d'occuper un poste élevé dans les conseils du roi. Mais quoique les offres les plus pressantes lui eussent été faites, il les rejeta toutes, et se contenta du titre honorable et simple d'ami du roi.

Quoique les Belges fussent mécontents du traité du 15 novembre, ce traité n'en était pas moins devenu la charte politique du pays, le cercle étroit dans lequel les relations diplomatiques devaient maintenant se renfermer. La ratification de la Russie, la moins favorable de toutes, ayant stipulé que les modifications (page 209) éventuelles devraient s'effectuer par consentement mutuel, les Belges insistèrent pour que de nouvelles négociations ne pussent être entreprises sans leur participation directe. Leur première condition, leur sine qua non absolu était, que le traité recevrait un commencement d'exécution, par l'évacuation préliminaire d'Anvers et des autres parties du territoire belge. C'était la base des instructions du ministère à ses envoyés, instructions d'accord avec l'adresse des chambres et la réponse du roi. Dans le fait, c'était la ligne de conduite tracée par la conférence elle-même, qui avait déclaré que comme le traité avait reçu la sanction complète des cinq cours, elles veilleraient à son exécution ; et avait établi dans la note du 11 juin 1832, en réponse aux sollicitations pressentes du gouvernement belge, « qu'elle s'était engagée à obtenir du roi des Pays-Bas, qu'il avisât au moyen le plus expéditif d'évacuer le territoire belge, d'assurer la liberté immédiate de l'Escaut et de la Meuse, et qu'elle établirait des négociations pour arriver à un arrangement amical, quant aux articles du traité qui offrait des difficultés, aussitôt que le territoire serait évacué ; sanctionnant ainsi d'une manière non équivoque la demande des Belges.

Non content de ses remontrances pressantes, M. de Muelenaere envoya de nouveau le général Goblet, avec une mission spéciale, à Londres, (page 210) pour que, réuni avec M. Van de Weyer, il cherchât à amener la question à sa solution. En conséquence, le 29 juin, ils présentèrent une note à la conférence, dans laquelle ils proposaient : 1° que « dès le 1er janvier dernier jusqu'à la ratification finale de la paix, les dépenses de guerre de la Belgique, résultant uniquement du refus de la Hollande, pussent être placées à la charge de cette puissance, sur le pied de trois millions de florins par mois, somme qui serait déduite des intérêts arriérés, dus éventuellement à la Hollande ; » 2° que « si le gouvernement hollandais ne jugeait pas à propos d'évacuer le territoire de la Belgique, ou de consentir à la libre navigation des fleuves, la conférence donnât instantanément l'ordre d'employer les mesures coercitives nécessaires pour arriver à ce résultat. » La première de ces demandes, quoique fondée en équité, ne fut pas adoptée ; mais l'embargo des navires hollandais, le blocus de leurs ports par une escadre combinée, et le siège de la citadelle d'Anvers furent le résultat de l'autre.

Une singularité remarquable, à laquelle nous avons déjà fait allusion dans un chapitre précédent, fut le changement complet de position des parties contendantes. D'un côté, la Hollande rejeta le traité des vingt-quatre articles, comme elle avait rejeté celui des dix-huit, et répondit aux sollicitations et aux remontrances des cinq (page 211) cours, en proposant un nouveau traité, en méprisant leurs armements, en niant la compétence de la conférence, et en protestant contre l'emploi des mesures coercitives, quoique jusqu'à la fin d'août 1831, elle eût sollicité, avec ardeur, une intervention armée, et cherché à légitimer son agression contre les Belges, en soutenant qu'elle n'était que le développement des mesures coercitives . annoncées par la conférence. D'un autre côté, la Belgique, qui jusqu'alors n'avait eu aucun égard aux protocoles, et qui avait protesté contre toute intervention armée, se retranchait maintenant derrière le traité de novembre et demandait avec instance des démonstrations armées de la part des puissances. Pendant un certain temps, ces efforts furent infructueux. Mais M. de Muelenaere ayant donné sa démission, le général Goblet le remplaça aux affaires étrangères, et, par un acte habile de diplomatie, réussit à obtenir ce qui avait été refusé à l'opiniâtreté plus inflexible de son prédécesseur.

Les discussions qui eurent lieu à cette période des négociations, amenèrent la célèbre proposition, connue sous le nom de thème de lord Palmerston, en même temps que onze protocoles additionnels. Celui du 11 juin (n°65) contenait six notes, dont le but principal était de faire cesser la résistance des parties à une négociation directe, sans laquelle tout progrès (page 212) ultérieur était impossible. On proposa d'ajouter ces articles supplémentaires au traité original, stipulant que l'évacuation territoriale aurait lieu avant le 28 juillet 1832, « que cette évacuation étant effectuée, les deux états députeraient des commissaires à Anvers, pour négocier et conclure un arrangement amical, relatif à l'exécution des 9e et 12e articles du traité ; et qu'une autre commission de liquidation se réunirait à Utrecht, pour discuter un plan de capitalisation de la dette de 8,400,000 florins, à charge du grand livre de la Belgique. » Les efforts de la conférence, pour amener les parties à s'entendre, furent infructueux. Les notes, les mémoires, les thèmes, les propositions échouèrent. Chaque fois que l'une faisait un pas en avant, l'autre en faisait un en arrière, changeant de position suivant l'impulsion qu'elle recevait de la conférence. Lorsque le cabinet hollandais consentait à négocier, ses adversaires s'y refusaient, et aussitôt que la Belgique cessait de faire des objections, la Hollande se rétractait, de sorte que toute chance de rapprochement s'évanouissait. L'objet principal de la Belgique était de surmonter les objections de la conférence au développement actuel des mesures coercitives ; ce qui ne pouvait avoir lieu, à moins qu'elle ne consentît à négocier, et que la Hollande ne refusât toute intervention directe. Le refus final de la Hollande donna, à la (page 213) fin, l'avantage à la Belgique qui, le 20 septembre, conféra à ses envoyés à Londres de pleins pouvoirs pour traiter directement ; ce qui aurait pu être fait avec avantage à une époque antérieure. La ténacité avec laquelle le cabinet hollandais persistait à poursuivre la chimère d'une restauration, était une garantie suffisante qu'il refuserait toute négociation directe, que l'on aurait considérée comme un pas fait vers une reconnaissance virtuelle de cette indépendance qu'il n'avait pas l'intention d'admettre.

Les embarras qui assiégeaient la conférence, furent encore augmentés par divers incidents secondaires, qui menaçaient d'amener des conséquences désastreuses. Le principal de ces incidents fut l'arrestation inattendue, par la Hollande, de M. Thorn, gouverneur belge de la province du Luxembourg, lequel fut détenu, pendant plusieurs semaines, dans la forteresse fédérale, et qui ne fut mis en liberté, par ordre de la confédération, qu'après avoir été le sujet de plusieurs protocoles et remontrances. Un autre embarras consistait dans les infractions constantes à la convention d'Anvers, résultant de la construction et de l'armement de diverses batteries, que Chassé déclarait dangereuses pour la citadelle, et contraires au maintien du statu quo. Il fallut tout le calme et l'habileté de sir Robert Adair et de son collègue français M. de Tallenay, (page 214) qui avait continué à être chargé d'affaires, depuis la mort de Belliard, pour empêcher une collision entre les parties. Cependant, malgré l'intervention et les remontrances des diplomates, les Belges continuèrent leurs opérations, et couvrirent les quais et les remparts d'une ligne formidable de batteries qui contribuèrent dans la suite, si puissamment, à arrêter les tentatives d'agression du général hollandais (Le nombre des pièces, en batterie sur les remparts, les quais et les forts, destinées à battre la citadelle et la rivière, s'élevait à 69 mortiers, et à 150 canons de gros calibre). Tel était l'état des affaires au mois d'octobre.

En même temps, une négociation particulière, d'une importance vitale pour la consolidation de la nouvelle dynastie et le bonheur domestique du roi, se poursuivait en secret. Un des vœux les plus ardents de la nation, et qu'elle avait formé dès l'élection du roi, était l'espoir de lui voir épouser une des filles du roi des Français. Cette espérance, adroitement mise en avant au moment de la discussion des dix-huit articles, était sur le point de se réaliser. Désappointés de n'avoir pu amener Louis-Philippe à permettre à son fils d'accepter le trône, les vœux du peuple se tournèrent vers une de ses filles. Ce fut, en conséquence, avec une joie universelle que la nation apprit les préliminaires du mariage entre (page 215) le roi et l'aimable et intéressante princesse Louise d'Orléans, et la fixation définitive de la célébration du mariage. Cette cérémonie eut lieu avec beaucoup de solennité à Compiègne, le 9 août 1832. Le 15, LL. MM. arrivèrent à Laeken, et, le 20 du même mois, elles firent leur entrée dans la capitale, où elles furent reçues avec les plus grandes démonstrations de joie et d'enthousiasme (Selon l'acte de mariage daté du 9 août 1832, a 8 heures et 1/2 de l'après-midi, le roi, né le 16 décembre 1790, était dans sa 42e année, et la reine Louise-Marie-Thérèse-Caroline-Isabelle, née à Palerme le 3 avril 1812, dans sa 20e). Cette union fut un événement d'un grand intérêt politique, et offrit une de ces occasions rares où les vœux unanimes du peuple sont d'accord avec les inclinations du souverain. Elle commença une nouvelle ère de bonheur, de ce bonheur domestique que le cœur du roi est si bien fait pour comprendre. La bonté, la piété, les vertus et tant d'admirables qualités qui distinguent cette jeune et belle reine étaient des garanties certaines qu'elle allégerait pour son époux les soucis inséparables de la royauté, et qu'il trouverait le bonheur et des consolations dans la vie domestique. Cette espérance a été pleinement réalisée ; car l'Europe fournit à peine un exemple d'un bonheur domestique plus parfait que celui dont jouit ce couple fortuné.

**CHAPITRE CINQUIEME**

Politique du gouvernement belge pour amener la conférence à employer des mesures propres à faire évacuer le territoire. - Manifeste do la Hollande contre la conférence, qui décide l'intervention armée. - Ardeur des Belges pour la guerre. - Cérémonie de la distribution des drapeaux aux communes à Bruxelles. - Convention entre la France et l'Angleterre. - M. Thorn. - Embargo et siège d'Anvers. - Représailles maritimes de la part de la Hollande.

(page 216) L'union de Léopold avec une princesse de la maison d'Orléans répandit une satisfaction générale dans toute la Belgique, et produisit les plus importants résultats au dehors. Ces résultats se montrèrent bientôt dans la conduite du gouvernement français, et, dans cette circonstance, les sympathies privées de Louis-Philippe furent d'accord avec les vœux de la nation française et la politique des grandes puissances.

(page 217) La position prise par les parties, après les ratifications, fut telle qu'elle élevait une barrière contre tout progrès diplomatique. L'une, comme nous l'avons déjà dit, refusait opiniâtrement toute négociation ultérieure jusqu'à ce que le traité du 9 novembre eût reçu un commencement d'exécution par l'évacuation du territoire belge ; tandis que l'autre consentait à négocier, mais à des conditions qui tendaient à détruire le traité dans ses dispositions capitales. En conséquence, il était évident qu'à moins que l'une ou l'autre ne pût être amenée à céder, la tâche médiatrice de la conférence devait bientôt finir.

La situation de la Belgique était cependant si précaire, et même si inquiétante pour les autres Etats, que les amis de ce pays, en France et en Angleterre, conseillaient fortement à son gouvernement de sortir du cercle étroit dans lequel il avait renfermé sa sphère d'action. Mais quoique ses ministres connussent l'alternative dans laquelle ils étaient placés et admissent secrètement la nécessité de concessions, toutefois ils s'étaient trop fortement engagés dans les chambres pour pouvoir se rétracter (« Le gouvernement ne consentira à prendre part à aucune négociation nouvelle, que lorsque le traité aura reçu un commencement d'exécution dans toutes ses parties, qui ne sont pas sujettes à contestation, c'est-à-dire, ce qui est exactement la même chose, qu'avant tout, le territoire belge doit être évacué. » Discours du ministre des affaires étrangères de Belgique, 12 mai 1832). Pour être conséquents (page 218) avec eux-mêmes, sans s'opposer à la marche des affaires, M. de Muelenaere et ses collègues se retirèrent le 15 septembre, et furent remplacés par le général Goblet. Le but avoué de ce dernier, en acceptant le ministère, était d'ouvrir une négociation directe avec la Hollande, sur les bases du thème de lord Palmerston, ne différant que peu du traité de novembre (Ce thème ou projet de traité forme l'annexe B du 69e protocole). Mais son but secret était de changer de position, c'est-à-dire d'amener le cabinet de La Haye à retirer ses offres de négociations, et ainsi de jeter l'odieux du délai sur la Hollande et de mettre la Belgique en position de demander aux cinq puissances l'accomplissement de tout ou partie de leurs stipulations ; en d'autres termes, de surmonter leurs répugnances à l'emploi des mesures coercitives contre la Hollande.

Le but de cette tactique ne fut découvert ni par les Belges, ni par le cabinet hollandais. Aussi ce dernier fut-il la dupe d'une manœuvre qu'il pouvait facilement tourner contre ses adversaires ; car la reconnaissance virtuelle de l'indépendance de la Belgique, qui eût résulté d'une (page 219) négociation directe, n'eût pas entraîné la reconnaissance positive, ni détruit les principes desquels le roi des Pays-Bas était déterminé à ne pas dévier, tandis que le statu quo,avec tous ses inconvénients territoriaux et financiers, aurait pu être continué et les discussions prolongées jusqu'à une période indéfinie, de telle sorte que les avantages que la Belgique eût pu retirer des négociations directes auraient été contrebalancés par les désavantages du retard. Mais les prévisions du général Goblet se réalisèrent bientôt ; et, pour la première fois, l'adresse des hommes d'Etat de la Hollande fut mise en défaut par leurs rivaux inexpérimentés ; car aussitôt que M. Van de Weyer eut reçu des pleins pouvoirs, le cabinet hollandais se retira, et, le même jour, le 20 décembre, il fit parvenir à la conférence une note si irritante qu'elle rendait tout rapprochement impossible. Ce document réclamait, 1° que la conférence signât le traité de séparation, sur les bases contenues dans les notes des plénipotentiaires néerlandais du 30 juin et du 25 juillet, c'est-à-dire à des conditions déjà déclarées inadmissibles par les plénipotentiaires et les Belges. Il déclarait ensuite : « que le roi ne voulait pas admettre de nouvelles concessions, qu'il déclinait la responsabilité de toutes les complications qui pourraient résulter d'un délai, et proclamait hautement qu'il ne consentirait jamais à (page 220) sacrifier les intérêts vitaux de la Hollande, au fantôme révolutionnaire ; que le peuple libre, aux destinées duquel il était appelé à présider, confiant dans la Providence, savait comment on résistait à tout ce que les ennemis de l'ordre public et de l'indépendance des nations oseraient tenter de prescrire. »

Cette espèce de manifeste, qui semblait destiné à attaquer les principes et les vues d'une partie de la conférence, et qui fut ainsi considéré par elle, reçut pour réponse le mémorandum explicatif du 24, dans lequel les plénipotentiaires demandaient une réponse catégorique à certaines questions, et faisaient entendre que tous les moyens de conciliation paraissant épuisés, il ne lui restait qu'à recourir à d'autres mesures. Ainsi le ton que prenait maintenant le cabinet hollandais pouvait suffire pour éclairer les plus sceptiques. Il était maintenant évident qu'aucune proposition, quelque équitable qu'elle fût, qu'aucune base d'arrangement, quoique satisfaisante pour les cinq puissances, qui tendrait à replacer Anvers sur le même pied qu'Amsterdam et Rotterdam, ou à neutraliser les prétentions territoriales du roi, ne serait jamais acceptée par lui. L'inutilité de toutes négociations, à moins qu'elles ne fussent fondées sur des conventions si favorables à la Hollande qu'elles équivalussent à l'anéantissement de la Belgique, fut reconnue (page 221) par tous ceux qui n'étaient pas directement intéressés à empêcher la solution de la question batavo-belge, question qui avait tenu l'Europe en suspens depuis deux ans, qui avait détourné les hommes d'Etat de s'occuper des affaires de leur propre pays, déjoué l'adresse des plus habiles diplomates, et menacé constamment le repos des nations voisines.

Cependant la question entraînait les plus grandes difficultés et les plus grands embarras pour les grandes puissances. Elle les forçait d'imposer un dur sacrifice à la maison de Nassau, dont les intérêts devaient être en partie immolés au bien-être général. Mais le bien-être individuel, les rapports de famille ne pèsent guère dans la balance des états. L'administration du duc de Wellington avait été la première à reconnaître les principes, par lesquels les peuples de France et de Belgique étaient devenus les arbitres de leurs dynasties. Ses successeurs et leurs alliés avaient consacré ce principe en reconnaissant Louis-Philippe et en ratifiant le traité de novembre, et probablement arrêté, par ce moyen, le torrent de la démocratie, et maintenu la paix générale.

Cette politique était à la fois prudente, éclairée et en harmonie avec l'esprit du siècle. On doit observer cependant que la décision, en ce qui regarde la Belgique, était de nécessité et non (page 222) d'inclination, et que le choix du roi Léopold fut une préférence politique et non individuelle. Ici encore on avait agi avec un grand discernement, car pas un prince, en Europe, ne réunissait à un aussi haut degré les qualités nécessaires.

Mais si la nécessité d'élever Léopold au trône était imminente, l'urgence de placer promptement le trône au-dessus des vicissitudes des événements était encore plus impérative. L'hydre révolutionnaire sommeillait, mais n'était pas détruite ; chaque heure de retard pouvait éveiller quelques-unes de ses têtes. Les délais énervaient les amis de l'ordre, encourageaient les partisans de l'anarchie et menaçaient l'Europe.

Dès le moment où les 18 articles avaient été admis, Léopold, sur la seule promesse de leur fidèle exécution, avait accepté le trône de la Belgique, avec la ferme résolution d'affermir le trône et de procurer à son peuple la plus grande somme de prospérité compatible avec les intérêts de l'Europe et les justes droits de la Hollande. La révolution de septembre avait détruit l'édifice élevé à Vienne, et renversé la position de» Belges, relativement à la France et à l'Europe. Si, pour regagner ce que l'Europe avait perdu par la force des événements, ou plutôt par l'impolitique et l'imprévoyance du gouvernement hollandais, on jugeait convenable de reconnaître le droit d'insurrection, d'abandonner un ancien (page 223) ami, et d'ériger la partie révoltée de son royaume en une monarchie indépendante, il était sans aucun doute d'une saine politique de consolider cet ouvrage, en le plaçant dans une position assurée, et en accordant au peuple des avantages capables d'intéresser son amour-propre et son bien-être au maintien de sa jeune nationalité contre l'influence et les empiétements de la France. L'Angleterre et les puissances du Nord y étaient aussi intéressées que le roi Léopold lui-même, à moins qu'elles ne voulussent que les travaux. et les sacrifices des principes d'alliances et d'affections auxquels elles s'étaient résignées, pendant les dix-huit mois qui venaient de se passer, ne fussent inutiles, et que la barrière de 1831 fût renversée comme celle de 1815.

Employer de mauvais matériaux à construire une digue destinée à résister à une soudaine irruption des eaux, et placer un principe de destruction dans ses fondements, décèle un imprudent architecte. Cette comparaison était applicable à la Belgique ; car le souverain ne pouvait espérer ni sécurité ni avenir pour son trône, ou, en d'autres termes, pour le maintien de la barrière dont il était la pierre angulaire, à moins que ce trône ne reposât sur une base solide, et à moins que ses sujets ne jouissent, sous leurs nouvelles institutions, de plus grands avantages que ceux qu'ils possédaient sous le gouvernement néerlandais ou (page 224) qu'ils pouvaient espérer obtenir d'une réunion à la France. Pour atteindre à ce but, des mesures rigoureuses étaient nécessaires, et tout délai dans leur exécution dangereux. Il serait superflu de s'étendre sur l'urgence des unes et sur l'impolitique de l'autre. Il était clair que, sans l'emploi des mesures coercitives, le roi des Pays-Bas ne renoncerait jamais à ses prétentions ni à son espoir de restauration. On avait employé inutilement les arguments, la médiation, les avis, les menaces. La question avait été discutée à satiété. Il n'était pas un point de vue sous lequel elle n'eût été envisagée. Tout ce qu'une diplomatie sage et impartiale peut faire avait été tenté. Amis et ennemis avaient été également repoussés. Les conseils fraternels des cours de St.-Pétersbourg, Berlin et Vienne, n'avaient pas été plus écoutés que les plus vives remontrances de la France et de la Grande-Bretagne.

Dans tout ce qui intéressait le roi, cette ténacité ne pouvait surprendre ; car, indépendamment du caractère naturellement ferme de ce prince, il était secondé par des ministres habiles et d'adroits plénipotentiaires qui, plus d'une fois, avaient profité des incertitudes et de l'irrésolution de la conférence. Il était appuyé par la sympathie de toutes les puissances, excepté la France, confiant dans son armée, dans sa marine et dans sa position stratégique, soutenu par le patriotisme unanime (page 225) de ses sujets, et encouragé par ses partisans en Belgique, dont les machinations et les persuasions se multipliaient en raison du retard des décisions de la conférence. En outre, le roi Guillaume savait bien que, tandis que toute la nation hollandaise était unie et fidèle, la défiance et la désunion régnaient en Belgique, non moins que dans les chambres où les affaires de la nation étaient souvent sacrifiées à des antipathies personnelles. Le contraste des deux pays était si marqué, qu'il donna lieu aux paroles suivantes, de la part d'un membre de la chambre belge : «Voyez (disait l'orateur), voyez les Hollandais ; ils sont prêts à tous les sacrifices. La ville d'Amsterdam est prête, si cela est nécessaire, à placer ses trésors aux pieds du roi, et les états-généraux à consentir à toutes les demandes du gouvernement. Que voulez-vous que l'Europe dise de nous, si nous nous montrons divisés et en désaccord avec le gouvernement ? Ce qui constitue la force de la Hollande, c'est l'union du peuple et du souverain ; nous pouvons aussi être forts, en suivant la même voie. Si nous éprouvons quelque inimitié envers certaines personnes, disons-le hardiment ! Mais n'oublions pas que toutes les animosités personnelles doivent s'effacer devant les intérêts du pays » (Discours du vicomte Charles Vilain XIIII, du 19 novembre 1832). Mais le danger des troubles intérieurs (page 226) et des différents maux qui résultaient, pour la Belgique, de l'état des affaires était une considération secondaire, quand on la comparait aux grandes questions européennes, que la France et l'Angleterre étaient appelées à balancer et à surveiller. Le bien-être momentané des Belges, les clameurs de la presse et de la nation, ne pouvaient faire dévier les puissances de la ligne de négociations qu'elles jugeaient nécessaire de suivre pour le maintien de la paix. Se précipiter vers une solution précoce, tenter de forcer la Belgique ou la Hollande, avant que les points en discussion eussent été suffisamment examinés, et avant que tous les moyens eussent été employés pour amener les parties à s'entendre, eût été aussi impolitique que de différer l'adoption des mesures coercitives, quand la médiation fut reconnue inutile. « La maturité ou la non-maturité de l'occasion doit toujours être prise en considération. » Cette occasion était arrivée à sa maturité et même au-delà. Cela n'est pas douteux ; personne ne pouvait méconnaître le danger d'une plus longue temporisation.

Admettant l'hypothèse que le danger fût exagéré et que l'état de la Belgique ait été présenté sous un faux jour, les cabinets des Tuileries et de St.-James avaient agi sous l'influence des considérations les plus généreuses et les plus élevées. Ils étaient devenus les appuis naturels de la jeune monarchie. Ils avaient délibéré un traité (page 227) et y avaient irrévocablement adhéré. Ils avaient donné à cet acte important toute la solennité dont les actes des rois et des gouvernements sont susceptibles. L'honneur des rois, la bonne foi des gouvernements, la dignité de la France et de l'Angleterre y étaient attachés. Ils étaient engagés par tout ce qu'on regarde comme sacré, à l'exécution d'un traité qu'ils avaient juré de maintenir. Les Belges avaient le droit de réclamer l'accomplissement de leurs promesses, d'autant plus qu'elles leur avaient été imposées. Et si l'Angleterre et la France eussent refusé, elle était en droit de les accuser d'un manque de foi, et de s'écrier :

« If you deny me, fie upon you law !

« There is no force in the decrees of Venice. »

(« Si vous me refusez, que sont vos lois ! Les décrets de Venise seront désormais sans force. »)

« La Belgique demande l'exécution du traité, rien que le traité (disait un des membres les plus éclairés du cabinet anglais), elle doit éventuellement entraîner de son côté les puissances contractantes. Si vous l'abandonnez à elle-même, elle gagnera plus, en se retranchant fermement et tranquillement derrière le traité, que par toutes les clameurs de sa presse et de la nation, et par des démonstrations militaires qui ne serviraient (page 228) qu'à compromettre son indépendance. » Cette prédiction fut bientôt réalisée.

Dès le premier octobre, la conférence décida unanimement que des mesures coercitives étaient nécessaires, quoiqu'il y eût dissidence sur les moyens à employer. Les trois cours du Nord opinaient pour des peines pécuniaires, c'est-à-dire, pour autoriser la Belgique à déduire, à dater du 1er janvier 1832, des arrérages qu'elle devait à la Hollande, le montant des dépenses qu'exigeait le maintien de son armée sur le pied de guerre calculé à un million de florins par semaine. Mais l'Angleterre et la France combattaient péremptoirement cette proposition, qui tendait à renouveler les négociations, disant que l'expérience de plusieurs mois avait prouvé à la conférence qu'on ne pouvait plus espérer de traiter, et que ces mesures serviraient à empêcher l'exécution du traité déjà fait, et dont l'inexécution exposait la paix de l'Europe à un péril continuel et toujours croissant (Protocole du 1er octobre 1832 (n°70), qui termina la série de ces documents, et qu'on peut dire avoir été le dernier acte public de la conférence).

L'unanimité des membres de la conférence, à cause de cette différence d'opinion sur le principe de l'adoption des mesures coercitives, avait failli d'être troublée ; mais la sagesse et le calme de (page 229) négociateurs, puissamment secondés par le résultat de la mission de lord Durham à St.-Pétersbourg et par le désir des cinq cours de maintenir la paix, parvinrent bientôt à surmonter toutes les difficultés ; et la Russie, la Prusse et l'Autriche, quoiqu'elles refusassent toute participation directe ou indirecte, consentirent à demeurer spectatrices passives des mesures proposées par la France et l'Angleterre (Une note fut adressée, le 30 octobre, par lord Palmerston et le prince de Talleyrand, au cabinet de Berlin, proposant que la Prusse prît possession des parties du Limbourg et du Luxembourg destinées par le traité de novembre à être conservées par la Hollande, et qu'elle continuât à les garder jusqu'à ce que le gouvernement pût être engagé à remplir les conditions attachées à leur possession. Le gouvernement prussien, considérant ce fait comme une participation aux mesures coercitives, refusa).

La résolution énergique prise par ces deux gouvernements reçut une impulsion plus forte encore par deux notes qui leur furent adressées par la Belgique, les 5 et 23 octobre. Après avoir expliqué les motifs qui lui faisaient désirer d'ouvrir des négociations directes avec la Hollande, et avoir déclaré leur conviction que toute espérance de conciliation était devenue illusoire, le ministère belge protestait contre tout délai dans l'exécution du traité et déclarait que si les stipulations garanties n'étaient pas exécutées au moins (page 230) en partie, le roi serait forcé d'en appeler aux armes, et que l'existence du nouveau ministère dépendait de cette condition » (Il était ainsi composé : Affaires étrangères, MM. Goblet ; Intérieur, Rogier ; Justice, Lebeau ; Finances,  Duvivier ; Guerre, Évain). « L'évacuation du territoire doit être effectuée le 3 novembre, soit par des mesures prises par les grandes puissances, soit par l'armée nationale. Cela voulait dire, qu'à moins que la conférence ne se hâtât d'adopter des mesures propres à assurer l'expulsion des Hollandais de la citadelle d'Anvers, les Belges étaient résolus de le faire eux-mêmes, et de commencer une guerre dont les conséquences fatales ne pouvaient être calculées par personne « Telle est l'obligation (ajoutait cette note) qui est imposée au ministère belge par l'état intérieur du pays et par la force des circonstances. »

Telle était la véritable situation des affaires ; car, quoique les principes de l'administration Goblet fussent essentiellement d'accord avec ceux de Casimir Périer et de lord Grey, et par conséquent éminemment pacifiques et conciliatoires, toutefois il n'était pas possible de modérer l'ardeur (page 230) nationale. Les rapports généralement répandus sur des mésintelligences dans la conférence et la crainte d'une rupture entre les grandes puissances, avaient produit l'effet le plus défavorable. Ils décourageaient les amis du repos ; ils affaiblissaient la confiance de la nation dans la stabilité de la monarchie ; ils augmentaient la virulence et la malveillance de ceux qui sont toujours prêts à propager le trouble et la sédition, et qui, dans l'espoir soit d'une restauration hollandaise, soit d'une agression de la part de la France, désiraient la guerre. Mais, dans cette circonstance, ces esprits audacieux n'agissaient pas seuls : citoyens et soldats, commerçants et agriculteurs, la presse et les chambres réclamaient l'emploi de la force. Leur situation présente était si humiliante, que toute idée de la voir se prolonger leur était insupportable. Les immenses sacrifices, faits depuis deux ans, la crainte de devoir les renouveler encore, et l'approche de l'hiver, rendaient le cri de guerre général dans le pays (Le budget des voies et moyens de l'année 1832 s'élevait à 83,000,000 de fr., non compris les 17,000,000 d'intérêts annuels dus à la Hollande. Le budget des dépenses excédait 160,000,000 de fr., dont 76,000,000 furent absorbés par le département de la guerre. Le déficit fui couvert par un emprunt). Leur impatience n'était pas seulement excitée par leur (page 232) détresse et la crainte de la voir augmenter encore, mais par un désir ardent de venger leur récente défaite ; et ils avaient quelque droit de compter sur le succès, en se voyant une armée bien organisée de plus de 105,000 hommes d'effectif, dont près de 70,000, avec une artillerie formidable, étaient disposés entre l'Escaut et la Meuse (L'année belge d'observation était composée des cinq premières divisions avec 104 pièces de canon. L'armée de réserve consistait dans les 6° et 7° divisions, et 32 pièces de canon ; cette dernière surveillant Anvers, la première gardant les Flandres). Le désir général de recourir aux armes fut encore augmenté par la cérémonie qui devait avoir lieu pour l'anniversaire des journées de septembre, époque qui avait été choisie pour distribuer des drapeaux d'honneur aux communes qui s'étaient distinguées pendant la révolution.

Cette imposante cérémonie eut lieu le 27 septembre. Une estrade d'un goût exquis et décorée avec splendeur, surmontée de trophées militaires, était élevée en avant du péristyle de l'église de St.-Jacques-sur-Caudenberg. Au centre, sous un dais de velours écarlate, bordé de franges d'or, était placé le trône royal, sur les côtés duquel on avait disposé des galeries pour la reine et le corps diplomatique ; à droite et à gauche étaient des places réservées aux députations des provinces et (page 233) aux autorités constituées. Au dessous et en avant régnait un hémicycle destiné aux personnes chargées de recevoir les drapeaux, chaque commune étant distinguée par sa devise particulière. Des masses de cavalerie et d'infanterie remplissaient la place royale et les rues adjacentes. Un immense concours de spectateurs occupait les espaces intermédiaires, et couvrait jusqu'aux toits des hôtels environnants. Les rayons d'un brillant soleil de septembre faisaient resplendir les armes des soldats. Le son d'une musique guerrière, les cris de la multitude, et les salves d'artillerie animaient et grandissaient cette scène.

La jeune reine, rayonnante de jeunesse et de grâces, arrivait midi, accompagnée par le duc d'Orléans, précédée d'une garde d'honneur et d'un corps de cent sous-officiers, portant les drapeaux, destinés aux communes. Quand les différents corps furent arrivés, les salves d'artillerie annoncèrent l'approche du roi, qui arriva à cheval au milieu des acclamations les plus vives, entremêlées cependant des cris de « guerre ! guerre aux Hollandais ! » Étant monté sur son trône, le roi rassembla les députations des provinces autour de lui, et, après une allocution pleine de force et de dignité, il délivra à chacune d'elles le drapeau qui lui était destiné, au milieu d'un profond et imposant silence, interrompu de temps en temps par des fanfares et des (page 234) applaudissements de la multitude. La cérémonie étant terminée, le cortège se rendit au palais, et, après une revue générale des troupes, la journée se termina par un banquet, des feux d'artifices et des illuminations. La nation était si portée à la guerre, l'état d'exaltation était si grand dans toutes les classes, que le roi fut supplié par plusieurs personnes qui avaient joué un rôle important dans la révolution, de donner le signal des hostilités, et que les députations des provinces se réunirent, dans le but de signer une adresse au roi, pour le prier de mettre fin à toute négociation. Un placard fut, à cet effet, affiché et distribué dans toute la ville : « Belges (y lisait-on), c'est aujourd'hui l'anniversaire des immortelles journées de septembre, jours où tant de braves périrent pour l'indépendance de leur pays. Vengeons leur mémoire ! Demandons au roi de déclarer la guerre sans attendre plus longtemps les résolutions interminables de la conférence. Guerre à la Hollande ! oui guerre ! Toute la nation la demande ; c'est le seul moyen de sauver notre honneur et de consolider notre indépendance. »

Déterminés à éviter, entre les parties, une collision qui eût amené une complication inextricable des affaires, lord Palmerston et le prince de Talleyrand conclurent, le 22 octobre, une convention qui fut aussitôt communiquée aux trois (page 235) autres cours, de l'adhésion passive desquelles ils étaient déjà assurés. Cette convention stipulait que la France et l'Angleterre procéderaient immédiatement à l'exécution du traité de novembre, que l'évacuation du territoire devait en être le commencement, que les gouvernements belge et hollandais seraient invités à terminer réciproquement cette évacuation pour le 12 novembre, que des mesures coercitives seraient employées contre celui des deux qui n'aurait pas donné son consentement avant le 2, et que dans l'événement d'un refus de la part de la Hollande, ses navires seraient soumis à un embargo, soit dans les ports des puissances respectives, soit en pleine mer, qu'une escadre combinée surveillerait les côtes de la Hollande ; que, le 15 novembre, une armée française entrerait en Belgique pour faire le siège de la citadelle d'Anvers, et qu'après avoir atteint le but de l'expédition, cette armée devrait se retirer sur le territoire français. »

Pour l'exécution de ces mesures, une escadre combinée de bâtiments anglais et français, égaux en nombre, reçut l'ordre de se rendre dans les Dunes, lieu du rendez-vous. La division française fut commandée par l’amiral Villeneuve ; la division anglaise l'était par sir Pulteney Malcolm, sous les ordres duquel l'escadre était placée. L'armée française du Nord fut mise sur le pied de concentration, et la (page 236) direction de l'artillerie reçut l'ordre de préparer un matériel d'artillerie et tout ce qui est nécessaire pour les opérations d'un siège. Ce fut le 30 octobre, que la convention, qui avait été ratifiée le 27, fut présentée au gouvernement belge par les envoyés d'Angleterre et de France. Le 2 novembre, le général Goblet ratifia le consentement de son souverain à l'évacuation de Venloo et des autres portions du territoire destinées à être cédées à la Hollande, à condition que la Belgique put prendre immédiatement possession d'Anvers et de son territoire occupé par les Hollandais. Pareille sommation fut adressée au gouvernement hollandais ; mais elle fut positivement rejetée. Il en résulta que la flotte combinée bloqua les ports de Hollande, que l'armée française fut tenue (page 237) prête à entrer en Belgique, au moment désigné, et que, par un ordre du cabinet, du 6, un embargo fut mis sur les bâtiments hollandais, dans les ports de France et d'Angleterre.

Ces mesures ne purent pas cependant être mises à exécution, sans réveiller de fortes sympathies et produire de graves manifestations de désapprobation de la part du commerce et des négociants anglais. L'embargo fut considéré comme opprimant la Hollande et comme si nuisible au commerce anglais, qu'une assemblée de plusieurs négociants notables et banquiers eut lieu le 13, et vota unanimement une adresse au roi, portant : « Qu'ils voyaient avec la plus grande douleur et les plus grandes inquiétudes l'emploi d'une escadre combinée contre la Hollande ; qu'ils considéraient une guerre avec ce pays comme dangereuse pour la paix de l'Europe, et priaient S. M. d'arrêter toute mesure coercitive, jusqu'à ce que la volonté de la nation à ce sujet ait été manifestée par ses représentants. »

II était évident que les signataires de cette adresse, quoiqu'excusables de stigmatiser ces mesures comme nuisibles à leurs intérêts, étaient mal informés du caractère des négociations, en ce qui regardait les puissances contractantes, de même que de la situation des affaires au dehors. Car, tandis qu'ils dénonçaient les mesures coercitives comme un commencement de guerre générale, (page 238) il était évident que ces hostilités ou plutôt ces démonstrations d'hostilités étaient destinées à éviter et probablement évitèrent cette même conflagration, qu'ils condamnaient si justement. Le risque d'envoyer des vaisseaux de guerre sur les côtes si dangereuses de la Hollande à cette saison avancée de l'année, ses inconvénients pour le commerce, et la difficulté d'établir un blocus effectif étaient généralement admis. Mais, quoiqu'il y eût des inconvénients et qu'il y eût des risques à courir, il était nécessaire de prendre cette mesure pour convaincre la Hollande de l'inflexible détermination des puissances, et pour prouver au reste de l'Europe l'unanimité qui régnait entre elles. Cette mesure était de la plus grande importance, non seulement pour consolider le crédit et la confiance, mais pour affermir la tranquillité générale.

L'embargo fut ordonné, six jours avant la période prescrite pour l'évacuation du territoire, dans l'espoir que le cabinet hollandais, voyant que la résolution de la France et de l'Angleterre était sérieuse, et reconnaissant l'acquiescement passif des autres puissances, céderait aux sommations du 30, et rendrait inutile le déploiement d'autres forces. Les principes qui dirigeaient ce cabinet n'étaient pas secrets. Ils avaient été exposés d'une manière franche par le ministre des affaires étrangères de la puissance qui, parmi toutes les autres, (page 239) était la plus amie de la Hollande, dans un mémoire dont nous extrayons ce qui suit, et qui est d'autant plus digne d'attention, qu'il prouve que la cour de St.-Pétersbourg même désapprouvait la conduite du roi Guillaume : « Il nous paraît prouvé jusqu'à la dernière évidence (disait le comte de Nesselrode), que le gouvernement néerlandais, loin de négocier pour établir une simple séparation administrative, s'est constamment montré disposé à sacrifier ses droits sur la Belgique, et à établir une séparation politique, qu'il a seulement voulu subordonner sa reconnaissance de l'indépendance de ce pays et de son nouveau souverain à des conditions équitables, et que si le cabinet de La Haye veut faire prévaloir des principes contraires, cette conduite est en opposition manifeste avec les faits aussi bien qu'avec la lettre et l'esprit de sa déclaration à la conférence de Londres, et aux états-généraux de La Haye » (« Paragraphe terminant le mémoire du comte de Nesselrode à l'empereur Nicolas, contenant une analyse des négociations du 4 novembre 1830 jusqu'en novembre 1832. » Documents relatifs à la Belgique déposés au parlement.)

 Il était difficile de comprendre la politique du roi et le but auquel il voulait atteindre, surtout quand il se trouva seul pour résister aux grandes puissances. Quoique chevaleresque, quoique jusqu'à un certain point d'accord avec le patriotisme (page 240) et la fermeté historique du caractère hollandais, ce rejet hautain des dernières ouvertures de la conférence est inexplicable. Il était impossible que sa résistance pût amener pour lui quelque avantage moral et matériel, tandis que des concessions, dans des circonstances où il aurait paru céder à l'action de la force, étaient de nature à laisser ses principes et ses droits dans toute leur intégrité, et l'honneur national sans tâche.

Mais il devait en être autrement. L'enthousiasme du peuple hollandais répondait à l'énergie du gouvernement. Dans les palais comme dans les chaumières, toute la population était animée d'une ferme résolution de suivre l'exemple de Van Speyk, plutôt que de se soumettre. Les réserves furent appelées, et se rendirent à leur poste avec empressement. Les corps de volontaires s'empressaient de rejoindre l'armée active. Des dispositions furent faites pour une levée en masse. Les états-généraux furent unanimes pour applaudir à la conduite du gouvernement. Non seulement la question de l'évacuation territoriale fut résolue négativement dans un conseil de cabinet, tenu à La Haye le 1er ; mais plus d'un membre proposa de regarder la menace d'embargo comme une déclaration de guerre, et que l'armée active reçût à l'instant l'ordre d'attaquer la Belgique, avant que les Français ne pussent arriver à son secours. Quoique cette dangereuse suggestion fût (page 241) repoussée, un décret, du 17, ordonna que « tous les bâtiments français et anglais recevraient l'ordre de quitter les ports hollandais, et que le pavillon de ces deux nations ne serait plus admis dans les eaux de la Hollande, tant que l'embargo ne serait pas levé en France et en Angleterre. »

Des ordres furent envoyés au général Chassé, de compléter ses préparatifs de défense, et, dans le cas où il serait attaqué, de résister jusqu'à la dernière extrémité. En vue de soutenir le courage de la garnison, on lui donna l'espoir qu'une diversion serait faite en sa faveur par l'armée active, aidée par un corps prussien dont on annonçait la concentration dans les provinces rhénanes.

Ce corps, qui n'était que de 22,000 hommes, commandé par le général Muffling, s'assembla, en vertu du 46e protocole de la dicte germanique, qui dénonçait les mesures coercitives comme « une guerre entre la Hollande et les deux puissances tendant à compromettre la paix de l'Europe, et exigeant des mesures de précaution. » Des explications ayant été demandées à ce sujet par la France et l'Angleterre, la cour de Berlin renouvela ses assurances de neutralité et déclara que les mouvements militaires dans les provinces rhénanes, étaient purement démonstratifs et avaient pour but plutôt la tranquillité intérieure que la sécurité de l'extérieur. Cette résolution lut notifiée au cabinet de La Haye, et rendit la défense (page 242) obstinée de la citadelle et le sacrifice inutile de tant de braves soldats encore plus inexplicable ; car, ici encore, le but politique et moral eût été également atteint, si Chassé se fût rendu à l'instant même où les batteries françaises avaient ouvert leurs feux. Tandis que, quoique la France eût pu épargner quelques milliers de projectiles, et la perte de quelques soldats, elle eût eu à supporter presque tous les inconvénients et les dépenses de l'expédition, sans obtenir pour sa jeune armée cette moisson d'honneurs qui était le principal but de Louis-Philippe et de son gouvernement.

Quoique le cabinet hollandais eût défié les puissances, il profita de la divergence d'opinions manifestée dans le 70e protocole pour tâcher de renouer les négociations par l'intermédiaire de la Prusse. De concert avec cette puissance, il présenta un nouveau projet de traité qui fut envoyé à la conférence, le 9. Cependant, indépendamment de la nature inadmissible des modifications proposées, le travail des plénipotentiaires réunis semblait terminé, par leur protocole du 1er octobre ; et il fut en conséquence déclaré, au moins par la France et l'Angleterre, que le temps des négociations était passé et que la soumission à la sommation du 30 devait être le sine qua non de tout rapprochement ultérieur. Trompés dans leur attente, les plénipotentiaires hollandais (page 243) s'adressèrent semi-officiellement à lord Palmerston et ensuite à lord Grey. Mais ces démarches furent regardées comme une dérogation aux formes jusqu'alors observées par les négociateurs, et comme un prétexte pour amener de nouveaux délais. Les ouvertures de MM. Falck et Van Zuylen furent rejetées, et les mesures coercitives furent continuées.

Un arrangement particulier entre les gouvernements anglais et français avait décidé l'emploi d'une escadre combinée. Une convention formelle entre la France et la Belgique, signée à Bruxelles, le 10 novembre, réglait l'emploi de l'armée française. Les principales stipulations de cette convention étaient que les forces auxiliaires « ne pourraient tenir garnison dans aucune des forteresses belges, que 6,000 hommes des troupes belges occuperaient Anvers, mais conserveraient la plus stricte neutralité ; que le corps principal de l'armée nationale se concentrerait sur la droite de l'armée française, et s'abstiendrait de toute agression contre les Hollandais ; que la citadelle et les forts seraient remis aux Belges, aussitôt qu'ils auraient été évacués par les Hollandais, et que, sous aucun prétexte, ces opérations ne pourraient être considérées comme une agression contre le territoire hollandais. » II fut fait des tentatives pour imposer à la Belgique les dépenses extraordinaires de cette expédition. (page 244) Mais son gouvernement ayant protesté, la France ne persista pas dans cette réclamation.

Par une de ces inconséquences qui ont si fréquemment caractérisé les travaux de la législature belge pendant ces événements, ces mesures coercitives, entreprises à de très grands risques et à grands frais, pour le seul avantage de la Belgique, furent hautement désapprouvées par un grand nombre de représentants. Aussi longtemps que l'Angleterre et la France hésitèrent à intervenir, les chambres les accusèrent de mauvaise foi et de mépris des traités, et lorsque l'intervention eut lieu, ils exprimèrent leur désapprobation avec non moins de chaleur. En mai, une forte majorité avait demandé l'évacuation territoriale comme sine qua non. En novembre, elle stigmatisait l'expédition comme injurieuse pour le pays. Naguère le statu quo était déclaré insupportable ; plus tard, elle aurait voulu que toute demeurât sur le pied où il était, et, profitant des dispositions amicales des deux puissances, elle montra des prétentions aussi inadmissibles qu'elles étaient exagérées. Enfin le ministère, sous les auspices duquel les mesures coercitives avaient été prises, ne l'emporta, le 27 novembre, qu'à une majorité de 44 voix contre 42 (M. Lebeau et ses collègues donnèrent immédiatement leur démission. Mais une nouvelle administration n'ayant pu su former, ils rentrèrent en fonctions, le 16 décembre).

(page 245) Un débat animé, à ce sujet, eut lieu lors du vote de l'adresse à l'ouverture de la session. On avançait que les avantages qui pourraient résulter de l'évacuation de la citadelle seraient contrebalancés par la cession de Venloo et des portions désignées du Limbourg et du Luxembourg, dont les populations et les ressources formaient presque un douzième de celles de tout le royaume, que, quoique les Hollandais pussent être expulsés de la citadelle d'Anvers, aucune garantie n'était donnée pour l'ouverture de l'Escaut, de la Meuse, et des eaux intérieures, ni pour l'accomplissement des autres clauses du traité plus nécessaires à la Belgique que la possession d'une forteresse dont le siège entraînerait probablement la destruction de la ville d'Anvers. On déclarait par dessus tout qu'il était dégradant pour l'honneur national qu'une population de plus de 4 millions d'habitants fût obligée de demander l'assistance (page 246) étrangère, pour maintenir ses droits contre une nation qui n'était que la moitié de ce nombre ; et cela en possédant une armée bien organisée, égale en discipline et supérieure en nombre à celle de leurs adversaires. Un ordre du jour annonça aux troupes leur neutralité ; et, quoique l'armée s'y soumît généralement, avec calme et sagesse, quelques officiers supérieurs exprimèrent ouvertement leur mécontentement et leur jalousie. Avec une confiance outrée dans leurs forces et un mépris complet pour les difficultés de l'opération, ils déclaraient que les forces nationales étaient plus que suffisantes pour faire le siège et protéger la frontière contre toute agression (La population de la Belgique, y compris tout le Limbourg et le Luxembourg, excepté les deux forteresses, était, au 1er janvier 1832, de 4,122,000 habitants. Celle de la Hollande de 2,410,000. En supposant que le traité de novembre reçoive son plein accomplissement, la population de la Hollande sera de 2,738,000 ; celle de la Belgique sera réduite à 3,882,000. L'augmentation de la population, selon le savant professeur Quetelet, est dans la proportion de 124 sur 10,000 annuellement, ou environ 1 et 1/2 sur cent). Ces clameurs ne furent pas écoutées par le gouvernement, et les différents corps prirent immédiatement les positions qui leur étaient assignées : la gauche à Turnhout, le centre à Diest et Hasselt, et la droite surveillant Maestricht et la Meuse. (page 247) Le grand quartier-général fut placé à Anvers, et la réserve àTervueren.

Tandis que cette partie importante du drame politique arrivait à sa conclusion, la délivrance de M. Thorn, gouverneur de la province du Luxembourg, dont l'arrestation avait donné matière aux 61e, 62e et 68e protocoles, s'effectua au moyen d'un acte de vigueur de la part d'un fonctionnaire belge (M. d'Huart, aujourd'hui ministre des finances). Quoique l'arrestation de M. Thorn eût été déclarée parl a conférence, un acte arbitraire et violent, désavoué par le gouvernement grand-ducal et désapprouvé par la confédération germanique, et quoique les remontrances les plus vives eussent été faites sur ce sujet, le cabinet hollandais n'écouta aucune sollicitation ; il donnait pour prétexte que la détention de Thornétait une représaille de celle de certains individus qui avaient été arrêtés par les autorités belges, pour avoir tenté un mouvement contre-révolutionnaire dans le grand-duché.

La détention de ces individus donna lieu à un grand nombre de discussions subtiles de la part des Hollandais, et fut désapprouvée par un grand nombre de Belges sensés, comme illégale et impolitique. Les Hollandais soutenaient que, selon le traité dont la Belgique demandait l'exécution, les captifs étaient des sujets hollandais, et non des (page 248) Belges, d'autant plus que l'offense alléguée avait été commise sur la portion du territoire abandonné par la Belgique, et qui n'attendait que la ratification du roi grand-duc pour faire partie de la Hollande.

En outre, quoiqu'ils ne pussent pas être considérés, bona fide, comme sujets hollandais, aussi longtemps que ce traité ne serait pas accompli, la position du Luxembourg était exclusive et exceptionnelle ; et ses habitants devaient, pendant ce temps intermédiaire, être considérés comme appartenant à une province neutre, sous la protection de la diète, et, en conséquence, non soumis à la loi commune de la Belgique. D'un autre côté, on objectait que le traité n'ayant pas été ratifié, ni aucune des stipulations remplies, le Luxembourg ne pouvait être placé sur un pied judiciaire différent du reste des provinces belges ; et qu'en conséquence les prisonniers devaient être considérés comme sujets belges, et soumis aux peines attachées à la trahison et aux attaques tendant au renversement du gouvernement existant. Ainsi les Hollandais et la confédération argumentant du principe de jure, s'appuyant en partie sur des traités antérieurs, et, en partie, sur des traités qu'ils répudiaient, faisaient de la mise en liberté de ces personnes, les conditions sine qua non de celle de M. Thorn ; tandis que les Belges, fondant leurs arguments sur la possession de facto, étaient (page 249) également déterminés à renvoyer les prisonniers devant le jury. Quoique le gouvernement belge fût fortement conseillé de délivrer les prisonniers et de terminer ainsi une discussion impolitique, qui tendait à compliquer la question générale, il persista dans ses intentions, et les parties, ayant été renvoyées aux assises de Namur, furent acquittées. Mais comme ces individus avaient été soumis aux formes et aux risques d'un jugement, et comme un jugement par défaut avait été rendu contre ceux des confédérés qu'on n'avait pu arrêter, le gouvernement hollandais déclara que M. Thorn serait traité de la même manière.

En conséquence, la seule chance d'obtenir le relâchement de ce dernier qui était en prison depuis le 17 avril, était pour les Belges d'exécuter quelque acte vigoureux de contre-représailles. Le hasard mit bientôt dans leurs mains un otage convenable dans la personne de M. Pescatore, président de la commission du grand-duché de Luxembourg.

La nouvelle ayant été reçue que ce fonctionnaire, en revenant de la forteresse de Trèves, devait passer sur le territoire belge, on se mit en embuscade, et il fut saisi, le 19 octobre, et conduit à Namur, où il fut détenu jusqu'à ce qu'un protocole de la diète, du 8 novembre, mit fin à la discussion, en demandant l'échange des deux captifs, à condition que toutes les poursuites seraient (page 250) arrêtées. Ces propositions furent acceptées des deux côtés ; et ainsi se termina, le 23 novembre, une affaire qui avait servi, pendant plusieurs mois, à envenimer les haines nationales et à augmenter les embarras des puissances médiatrices.

Tel était l'état de la question, à l'époque où la conférence termina ses travaux collectifs, et abandonna à la force des armes le commencement d'une solution qui avait défié les subtilités de la plume.

Le terme accordé aux Hollandais pour l'évacuation du territoire étant expiré, l'armée française, consistant en 51 bataillons, 56 escadrons, et 66 pièces d'artillerie, entra en Belgique le 15 ; et le 19, l'avant-garde, commandée par les ducs d'Orléans et de Nemours, était déjà arrivée dans les environs d'Anvers. Cette force fut dans la suite augmentée de 13 bataillons de réserve, et de 12 pièces de canon, formant en tout un effectif de 30,000 hommes d'infanterie destinés aux travaux de tranchée ; indépendamment de 2 divisions d'observation campées sur les deux rives de l'Escaut. Les batteries de siège, les instruments pour la tranchée et les magasins, pesant environ deux millions de kilogrammes, furent embarqués de l'arsenal de Douai sur 14 bateaux (Journal du siège d'Anvers, par le général Neigre), descendirent la Scarpe et l'Escaut, et furent transportés (page 251) jusqu'à Boom, au confluent du Ruppel, où ils arrivèrent, le 27 et le 28, en assez grande quantité pour permettre aux généraux Neigre et Haxo, directeurs en chef de l'artillerie et du génie, de se déclarer prêts à commencer les opérations (Ce train d'artillerie de 86 pièces, fut augmenté de 38 pièces de canon, 10 mortiers de 8 pouces, 10 mortiers à la Cohorn, lesquels avec 6 pièces de 24 en fer, dans le fort de Montebello, et le mortier-monstre, formaient un total de 160 pièces).

Conformément au système adopté par le gouvernement anglais à l'égard de ses alliés, dans toutes les occasions antérieures, ce gouvernement envoya un agent militaire et diplomatique au quartier-général français. Le lieutenant-colonel Caradoc, qui s'était distingué dans une mission semblable à Navarin, fut choisi pour ce service, et justifia le choix qu'on avait fait de lui par le zèle et l'habileté avec lesquels il remplit ses fonctions.

Une immense provision de gabions, de fascines et d'autres objets de siège ayant été préparée par les corps du génie belge et du génie français  (On pourra se former une idée de la surabondance de ces provisions, si l'on considère que ce qui restait après le siège fut repris par le gouvernement belge, au prit de 44,000 francs, dont une partie fut revendue et le reste employé à restaurer les digues près de Burcht), les (page 252) divers arrangements militaires étant terminés et les difficultés diplomatiques et locales concernant l'attaque étant surmontées, le maréchal Gérard porta son quartier-général à Berchem, le 29, et ordonna l'ouverture de la tranchée, le même soir. Quoique le point le plus faible de la citadelle fût celui qui fait face à l'esplanade, il fut décidé que, pour ne pas donner au général Chassé un prétexte pour bombarder la ville, on l'attaquerait seulement du côté du midi. En outre, pour prévenir toute collision possible entre les Hollandais et les Belges, ces derniers furent retirés des postes avoisinant la forteresse, et remplacés par 500 hommes de l'armée française. Une convention réglant la manière de relever chaque jour les postes, et le passage des détachements par la porte de Malines, de même que l'occupation du fort Montebello par l'artillerie française, fut conclue entre le général Buzen. Gouverneur belge, et le maréchal Gérard. L'occupation de cet ouvrage avancé, qu'il était difficile de ne pas considérer comme appartenant au corps de la place, donna lieu à de vives et de justes remontrances de la part du général Chassé, « qui dénonça cet acte comme une infraction à la neutralité, et menaça la ville de représailles, s'il n'était pas abandonné ». (United service Journal, n°52, mars 1833).

(page 253) Mais ces menaces n'eurent pas d'influence sur les assiégeants, convaincus que le général hollandais se soumettrait à cette infraction, plutôt que de nuire à la ville, ce qui aurait attiré sur lui, à l'instant même, le feu foudroyant de 70 mortiers de plus, et d'une grande quantité de pièces de gros calibre, et aurait exposé la garnison à d'effroyables représailles et son gouvernement à une grande responsabilité morale et pécuniaire. Aussi le général Chassé, dans son rapport officiel du 10 décembre, avoua-t-il avec candeur, qu'il était heureux d'assurer la neutralité de la ville. « Car (dit-il), dans le cas contraire, la flottille et la Tête de Flandre eussent été rapidement détruites par le feu supérieur de l'artillerie ennemie. »

Vu l'état défavorable de la saison et les autres difficultés locales, les troupes destinées aux travaux de la première nuit, consistant en dix-huit bataillons, 900 hommes d'artillerie et 500 sapeurs-mineurs, commandées par le duc d'Orléans en personne, ne purent commencer les travaux que le 30 vers les deux heures du matin. Néanmoins la première parallèle, s'étendant du fort Montebello sur la droite, vers la route de Kiel, sur la gauche à une distance de 1,800 mètres, avec des épaulements pour neuf batteries de canons et quatre de mortiers, était déjà fort avancée au point du jour, de manière à mettre à l'abri les travailleurs, qui purent exécuter tous ces travaux, (page 254) sans avoir été inquiétés par la garnison. Mais la sommation adressée par le général Gérard au général Chassé, à la pointe du jour, ayant été péremptoirement rejetée, l'artillerie hollandaise ouvrit son feu à midi, et le maintint jusqu'à la fin du siège, avec un degré de précision et une fermeté qui firent le plus grand honneur aux officiers et aux soldats de cette arme.

Ayant décrit les moyens offensifs et les dispositions des assaillants, il est nécessaire de tracer rapidement un tableau des moyens défensifs des assiégés. Dès le matin du 30 novembre, la citadelle, y compris les lunettes Saint-Laurent et de Kiel, était défendue par environ 4,500 hommes abondamment pourvus de munitions et de provisions, et ayant une artillerie de 134 bouches à feu de différents calibres (A l'expiration du siège, il demeurait 50,000 livres de poudre, 12,000 bombes, 11,500 boulets, 100,000 cartouches, 5,237 fusils cl 114 pièces d'artillerie en état. L'étendue totale des tranchées, batteries, etc., construites par les assiégeants était de 14,000 mètres). La Tête de Flandre, les forts de Burcht, Zwyndrecht et Austruweelétaient défendus par environ 500 hommes et 27 bouches à feu, tandis que 11 canonnières et 2 bateaux à vapeur, montés par près de 400 matelots et soldats de marine, stationnaient dans l'Escaut. La totalité des polders contenus dans l'angle formé (page 255) par l'Escaut, au dessus du village de Burcht, à la Pipe de Tabac, au dessous d'Anvers, était inondée par suite de brèches faites aux digues, et mettait ainsi la citadelle, les forts et la flottille à l'abri de toute attaque par la rive gauche. Les infirmités du général Chassé privaient, il est vrai, ses troupes de l'active surveillance de leur commandant. Mais il était habilement secondé par le général Fanvage, par le colonel Gumoens, et par le lieutenant-colonelSelig, commandant l'artillerie, aux efforts duquel, ainsi qu'à ceux de ses braves canonniers, on doit principalement attribuer cette longue et honorable résistance. Ces ressources étaient immenses. Mais, d'un autre côté, les casemates, à l'abri de la bombe, étaient mal aérées et tout à fait insuffisantes pour abriter une garnison double de celle que prescrivent les règles de défense, et qui se trouvait, par conséquent, entassée dans d'étroits passages, et sous des poternes humides et malsaines où elle eut beaucoup à souffrir par l'inaction et le manque d'espace. Les baraques, l'hôpital et autres bâtiments blindés étaient hors d'état de résister et devaient bientôt céder à cette masse de feu qui tombait constamment sur elle. Les souffrances de la garnison furent grandes. Mais ce qui contribua le plus à incommoder les troupes fut la privation d'eau potable ; car les puits et les réservoirs étant pour la plupart hors de service, ceux (page 256) qui restaient n'en fournissaient qu'une faible quantité malsaine et saumâtre.

Pour en revenir à l'attaque, les difficultés que rencontraient les assiégeants par la nature marécageuse du sol, surtout sur la gauche, retardaient considérablement la construction ou plutôt l'armement des batteries. Mais ces obstacles ayant été surmontés, 20 mortiers, 28 obusiers de huit pouces, avec 30 pièces de vingt-quatre et de seize, ouvrirent un feu convergent sur la citadelle, à onze heures du matin, le 4. Ces puissantes batteries furent dans la suite augmentées de 28 mortiers, 6 pierriers, 16 cohorn, et le mortier-monstre de vingt-quatre pouces, formant un total de 138 bouches à feu tirant simultanément (Un ordre du jour du 4, ordonna que le feu cesserait pendant la nuit, excepté celui des obusiers. Le feu des canons était limité à 60 coups par jour, celui des obusiers à 40 et celui des mortiers à 30, formant chaque jour un nombre de 2,600 coups de canon, 800 charges d'obusiers et 1,200 de mortiers, lançant un total de 88,760 projectiles pour 19 jours. Mais d'après les tables publiées dans la narration du lieutenant-général Neigre, le total général de la consommation des munitions n'allait pas au-delà de 64,572. Le nombre par jour n'était donc que de 3,400 ou de près d'un quart en moins de ce que prescrivait l'ordre du jour en question. La consommation totale de la poudre fut de 136,679 kilogrammes. On trouve dans le United service Journal, n" 54, une description détaillée du mortier-monstre dont la bombe pesait mille livres).

 Tandis que ces événements se passaient devant la citadelle, la flottille hollandaise, composée d'une frégate, de 2 corvettes, de 2 bateaux à vapeur armés en guerre, d'un bateau à bombes et de 20 canonnières, tentait de se frayer un chemin (page 257) par les forts de la Perle et de Ste.-Marie. Mais, après une vive escarmouche, dans laquelle l'amiral hollandais fut tué, elle fut repoussée par la division qui couvrait la rive gauche. A l'exception d'une dernière tentative également infructueuse pour débusquer un corps de troupes destiné à couper la digue et à inonder les polders, près du Doel, aucun effort ne fut fait pour interrompre le siège. Aussi, quand on connaît la neutralité de la Prusse, et la grande supériorité des armées française et belge, on conçoit qu'il eût été téméraire de la part du prince d'Orange de tenter une attaque. Une force disponible de 11,000 hommes de cavalerie, 90,000 hommes d'infanterie, et près de 200 pièces de canon, formait une armée trop puissante pour offrir quelques chances de succès à une armée qui n'était guère que de la moitié de ce nombre.

Le projet général étant de concentrer l'attaque sur le bastion de Tolède, sur la face gauche duquel on voulait ouvrir la brèche, il fut nécessaire de faire taire le feu du ravelin sur sa droite, (page 258) et de s'emparer de la lunette St.-Laurent. Cette dernière opération ne put s'effectuer que dans la nuit du 13, après quinze jours de tranchée ouverte. Cet ouvrage insignifiant pouvait sans aucun doute être emporté à une époque moins avancée ; mais, dans les circonstances existantes, un coup de main eût été un sacrifice inutile de soldats, et eût privé le génie français de l'occasion de pratiquer les travaux plus efficaces et moins sanglants de la descente et du passage du fossé. Cette opération, rarement mise en usage dans les sièges modernes, fut habilement exécutée, et donna à l'attaque de la lunette S'-Laurent une plus grande célébrité qu'elle n'en eût mérité autrement (La garnison de ce fort n'était que de 120 hommes, dont la moitié se sauva, lorsque la mine sauta, et le reste mit bas les armes. Une longue pièce de 12, un obusier de 6 pouces et 2 ou 3 mortiers formaient son artillerie). La prise de cet ouvrage avancé, ayant détruit un des principaux obstacles aux progrès des approches, l'attaque fut continuée avec un redoublement de vigueur. Les glacis ayant été couronnés, et les batteries et contre-batteries de brèche, chacune de 6 pièces de 24, ayant été armées dans la nuit du 20, leurs embrasures furent démasquées à la pointe du jour, et leur feu fut maintenu avec une telle vigueur, le jour suivant, que bientôt une brèche praticable et facile fut formée. Les mineurs (page 259) ayant simultanément pratiqué deux descentes à ciel ouvert jusqu'au niveau de l'eau, la contrescarpe du bastion de Tolède étant percée, et les matériaux pour le passage du fossé étant prépa- parés, les batteries rouvrirent leur feu, le 23, à la pointe du jour. A huit heures du matin, un parlementaire, porteur de l'offre de se rendre, se présenta aux avant-postes, et fut conduit au quartier-général à Berchem, où une capitulation ad référendum fut rédigée, et à dix heures du matin, les hostilités cessèrent des deux côtés, après vingt-quatre nuits de tranchée ouverte, dix-neuf jours de feu de la part des assiégeants et vingt- quatre jours d'un feu continuel de la part des assiégés. Le 24, la garnison hollandaise sortit avec les honneurs de la guerre, et ayant déposé les armes aux pieds des glacis, rentra dans la citadelle, pour attendre la décision du cabinet hollandais sur la capitulation (Le nombre des prisonniers qui se rendirent par, la capitulation était de 3,936 hommes, y compris 129 officiers, dans la citadelle ; 467 id. dans les forts ; 550 malades et blessés, 382 marins et soldats de marine, formant un total de 5,335. La perte de la garnison, en blesses, tués et prisonniers, fut de 561. Celle des assiégeants, y compris 109 hommes de la division de la me gauche, fut de 851). Mais d'un autre côté, ayant refusé d'évacuer Lillo et Liefkenshoek, au lieu de permettre aux troupes hollandaises de retourner sur parole en Hollande, on se (page 260) détermina à les envoyer en France, comme prisonnières de guerre ; ce qui eut lieu, le 29 et le 31. Le 1er janvier, la citadelle, qui avait été remise à l'armée française, fut rendue aux Belges.

Ainsi se termina une entreprise sans pareille dans les fastes militaires et diplomatiques des nations, et qui réunit tous les attributs menaçants de la guerre, sans causer la plus légère interruption de la paix, entreprise où, d'un côté, une garnison de braves fut sacrifiée par son roi au maintien inutile d'un principe politique, et sans espérances d'avantages pour le pays, et de désavantages pour ses adversaires ; où, d'un autre côté, ce triomphe fut si pacifique que les vainqueurs regardaient en souriant les récompenses qui leur furent prodiguées, pour un service si au-dessous de leur valeur et de leurs immenses ressources. Ce succès fut sagement obtenu, et bien différent dans son but des faits rapides, hasardeux et brillants, qui immortalisèrent les armées de la république et de l'empire. Il était encore plus étrange de voir le nord de l'Europe contraint par la force des événements, étouffant ses jalousies et ses sympathies, abandonner le châtiment de ses plus proches et plus chers alliés à ceux qui ne leur inspiraient ni confiance, ni amitié, à ceux dont le canon n'avait jamais auparavant résonné sur la frontière belge, sans éveiller les échos de la guerre, des bords de la Meuse et du Rhin, jusqu'aux rives du (page 261) Danube et de la Neva. Il semblait que les puissances de l'Europe et la Hollande elle-même conspiraient pour augmenter la popularité de la dynastie française, en offrant à Louis-Philippe une occasion d'exercer ses jeunes soldats et de les décorer du signe de l'honneur, et à ses vaillants fils une occasion de faire leurs premières armes (Parmi les récompenses données aux troupes françaises, on compte 392 croix de l'ordre Léopold, ordre qui avait été fondé par le gouvernement belge le 11 septembre 1832. La première personne, à laquelle cette décoration fut donnée par le roi des Belges en personne, dans la tranchée, fut un soldat des sapeurs-mineurs qui venait d'être dangereusement blessé. Une plus noble occasion ne pouvait s'offrir à un plus noble guerrier).

 La scène qui se passa sur les rives de l'Escaut en décembre 1832, peut être assimilée à ces pompes sanglantes dont ou ne trouve des exemples que sur les bords du Tibre, où les jeux de la guerre étaient représentés sur un théâtre d'une effrayante grandeur, et où les corps sanglants des captifs gaulois étaient immolés sans pitié pour assouvir la soif de plaisirs de Rome demi-barbare (Cette comparaison est justifiée par ce fait que le toit du théâtre d'Anvers était couvert de spectateurs, qui de là pouvaient être témoins des opérations du siège. Les étrangers étaient invités à ce nouveau spectacle, au moyen de l'avis suivant : « Le public est informé qu'on peut se procurer des places au théâtre des variétés pour voir le siège. ») (page 262)  Ici la citadelle était l'arène, les Hollandais et les Français, les gladiateurs, les peuples de l'Europe civilisée, les spectateurs. La lutte fut peut-être plus sanglante ; mais le sacrifice ne fut pas moins inutile.

**CHAPITRE SIXIEME**

L'armée française quitte la Belgique. - Résultat de l’expédition. - Négociations renouées par lord Palmerston et le prince de Talleyrand. - Projet de convention. - Contre-projets. - Interruption des négociations. - Le cabinet hollandais réitère son ordre du 17 novembre. - Rappel de M. Van Zuylen. - M. Dedel arrive à Londres. - Proposition du gouvernement hollandais. - Convention du 21 mai. - Levée de l'embargo. - Interruption des négociations définitives. - Convention de Zonhoven. - Question du Luxembourg. - Situation générale de la diplomatie. - Situation financière et commerciale de la Belgique. - Conclusion.

(page 263) De toutes les assertions sans fondement et de toutes les prédictions sinistres auxquelles avait donné lieu l'exécution des mesures coercitives, aucune ne se vérifia. Au contraire, vingt-quatre jours de tranchée ouverte suffirent pour réduire la citadelle, sans que la ville eût a souffrir. La Russie, la Prusse et l'Autriche restèrent spectateurs (page 264) passifs d'une entreprise exécutée en vertu d'un traité, dont elles étaient parties contractantes. L'union des cabinets anglais et français se resserra, sans nuire à leurs rapports de bonne intelligence avec les autres cours. A l'exception d'une tentative sans résultat qu'ils firent pour détruire et inonder quelques fermes, les Hollandais n'essayèrent pas de venir au secours de leurs concitoyens. L'armée française n'eut pas plus tôt remis la forteresse au pouvoir de ses légitimes propriétaires qu'elle se retira, donnant ainsi une preuve frappante du désintéressement et de la bonne foi de Louis-Philippe, et ajoutant aux titres qu'il avait déjà à l'appui de l'Angleterre et à la confiance des puissances du Nord. La paix, ce but principal de tous les efforts, ayant résisté à ce choc violent, fut plus assurée que jamais, et le vote unanime des chambres belges accorda une épée d'honneur au commandant et des remerciements à cette armée, dont l'entrée dans le pays avait été présentée comme le résultat d'un système déplorable de politique, et féconde en malheurs pour les intérêts belges.

L'émancipation de la première cité commerciale du pays et la perspective de la prompte réouverture de l'Escaut, produisirent sur les esprits une impression des plus favorables ; la prise de la citadelle eut les mêmes résultats. A l'exception des forts Lillo et Liefkenshoek, qui (page 265) n'avaient qu'une influence très secondaire sur la navigation du fleuve, puisque les navires sont obligés de passer sous les canons de Flessingue, Batz, etc., la Belgique entra en pleine possession de la totalité de son territoire sur les deux rives. La conduite inconcevable des Hollandais, qui retinrent Lillo et Liefkenshoek, conduite qui ne pouvait qu'être agréable au gouvernement belge, délivra celui-ci de la nécessité de rendre Venloo, le Limbourg et le Luxembourg. Le flanc gauche et même l’arrière-garde de son armée d'observation, qui avaient été menacés jusqu'alors par la citadelle et la flotte, se trouvèrent complètement dégagés ; les communications entre les deux rives s'ouvrirent jusqu'au fort La Croix et au polder de Sainte-Anne ; et les forts furent mis dans un état de défense à résister à la marine la plus formidable.

Malgré ces avantages, la position militaire de la Belgique, qu'on la considère sous le rapport de l'attaque ou de la défense, est moins favorable que celle de ses adversaires ; car si les Hollandais étaient les agresseurs et qu'ils eussent le dessus, il n'y aurait aucun obstacle pour les arrêter dans leur marche sur Bruxelles. Il n'y a au sud des deux Nèthes aucune forte position, où une armée puisse se reformer en cas de défaite, puisqu'il est facile de tourner les positions de la Dyle et de la Demer, par les routes de Tongres, (page 266) Jodoigne et Wavre (On a l'intention de protéger cette frontière par l'érection d'une forteresse à Zamel, et de fortifier d'autres points, entre autres, Lierre, Diest et Hasselt). D'un autre côté, en supposant les Belges victorieux. deux marches dans le Brabant septentrional les jetteraient sur Berg-op-Zoom, Bréda, Bois-le-Duc et Tilbourg, où ils seraient arrêtés par les inondations qui couvrent ou peuvent couvrir en un instant tout le pays compris entre ces places et le Moerdyck. Mais la neutralité de la Belgique atténue ces désavantages.

Quoique le refus, fait par le cabinet néerlandais, de livrer Lillo.et Liefkenshoek, fût favorable aux intérêts de la Belgique, il embarrassait la France et l'Angleterre ; car il rendait impossible la cessation des opérations maritimes, sans agir contre la lettre et l'esprit de la convention d'octobre, dont le seul but était l'évacuation complète du territoire. Aussi longtemps que l'une des causes qui avaient amené cette convention subsistait, il était évident que la convention même devait tout entière rester en vigueur, et que l'on ne pouvait lever l'embargo et le blocus, sans s'écarter des résolutions que l'on avait prises et reconnaître virtuellement qu'elles étaient injustes et impolitiques.

Cependant, ces mesures coercitives étaient si (page 267) gênantes pour le commerce de la Grande-Bretagne ; elles répugnaient tellement au monde commerçant, ainsi qu'aux gouvernements français et anglais, que la nouvelle de la prise d'Anvers ne fut pas plus tôt connue à Londres, que lord Palmerston et le prince de Talleyrand essayèrent de renouer les négociations. C'est dans cette intention qu'un projet de convention fut rédigé, et envoyé à La Haye le 30 décembre. Le projet présentait pour condition du renvoi en Hollande des prisonniers de cette nation, et de la cessation de l'embargo, l'évacuation de Lillo et de Liefkenshoek, la réouverture de l'Escaut et une ou deux stipulations d'une importance moindre. Les ouvertures donnèrent lieu à un contre-projet présenté par le gouvernement hollandais, le 9 janvier 1833, par lequel celui-ci, tout en admettant le principe de l'évacuation du territoire, proposait l'établissement d'un droit sur la navigation de l'Escaut et le transit en Allemagne, et réclamait le paiement annuel par la Belgique des 8,400,000 fl. représentant sa quote-part de l'intérêt de la dette. Mais, avant que cette pièce n'arrivât à sa destination, les négociations furent interrompues de nouveau par le renouvellement de l'ordre du cabinet hollandais, en date du 17 novembre. L'état de guerre avait jusqu'alors fait de cet acte une lettre morte pour la navigation du port d'Anvers. Mais à peine la citadelle (page 268) eut-elle été prise, qu'on en essaya l'exécution à l'égard de deux navires autrichiens, le Roleslaw et le prince de Metternich. Cette conduite avait sans doute pour but plutôt de sonder les cinq puissances que d'inquiéter les navires des nations neutres. Le premier de ces deux navires, ayant essayé de prendre la mer, fut conduit à Lillo par un navire de la station hollandaise, et forcé de rétrograder ; la second, qui se rendait dans l'Escaut, fut abordé à Flessingue, et escorté jusqu'aux limites des eaux belges, et ne put continuer sa route, que lorsque le capitaine eut pris l'engagement « de payer les droits qui pourraient être exigés dans la suite, dans le cas d'acceptation par la Belgique d'un impôt de cette nature » (Extrait du livre de lock, du capitaine Au prince Metternich, brick autrichien, à la date du 10 janvier 1833). Cet incident, qui était d'une importance vitale pour la navigation générale, et qui violait directement les traités garantissant la liberté de l'Escaut, fut communiqué aux gouvernements français et anglais, qui s'empressèrent de demander des explications à cet égard au cabinet hollandais.

Le ministre des affaires étrangères de Hollande répondit que les mesures prises récemment contre la Hollande, étant en opposition avec les principes consignés dans le 9è protocole, par lesquels la navigation de l'Escaut devait dépendre (page 269) de la cessation des hostilités de part et d'autre, le gouvernement hollandais avait résolu, par mesures de représailles, de ne pas admettre les bâtiments français et anglais ; mais quoique la navigation fût par là interdite à ces deux nations, elle restait ouverte aux autres peuples ; car ce n'était que lorsque le pavillon hollandais avait été repoussé de l'Escaut supérieur, que l'on avait adopté ces mesures pour l'Escaut inférieur. Néanmoins (continuait le ministre des affaires étrangères), quelques motifs plausibles que pût avoir le gouvernement hollandais de fermer l'Escaut dans ce moment, en vertu des droits que lui réservait sa déclaration du 25 janvier 1832, il ferait en sorte de les concilier avec les intérêts de la navigation et du commerce. Cependant, en même temps que le roi était résolu de ne renoncer ni à ses droits ni aux autres dont l'investissait le 9e protocole, c'est-à-dire d'établir un droit sur l'Escaut, il ne s'opposerait pas à la liberté temporaire de ce fleuve, à la condition pour les puissances, de lui rendre les prisonniers et de discontinuer les mesures coercitives. Mais jusqu'à l'exécution de cette dernière condition, les dispositions émanées du cabinet en date du 17 novembre resteraient en vigueur, en ce qui regardait la France et l'Angleterre. » (Dépêche du baron Verstolck van Soclen, en date du 25 janvier 1833).

(page 270) Quoique cette note donnait à la 12e clause du 9e protocole une interprétation qu'elle ne pouvait avoir, elle fut considérée par la France et l'Angleterre comme prouvant que les Hollandais avaient adopté des mesures de représailles comme un acte temporaire et exceptionnel, et non dans l'intention d'enfreindre définitivement les traités qui assuraient la liberté générale de la navigation. Cette manière d'envisager le cas fut dans la suite corroborée par l'arrivée à Anvers de plusieurs bâtiments neutres, sans autre obstacle qu'une simple visite de forme à Flessingue. Des négociations furent en conséquence renouées, et amenèrent, en peu de jours, quatre projets et contre-projets qui, n'ayant pas atteint le but, furent résumés dans une note adressée par lord. Palmerston et le prince de Talleyrand au baron van Zuylen, le 14 février.

Il résultait de ce document clair et précis que, si la Hollande était sérieusement disposée à terminer les matières en discussion, elle pouvait profiter des dispositions des deux puissances sans compromettre ses intérêts ; car, tout ce qui était demandé, c'était que la question territoriale demeurât dans le statu quo, les deux parties conservant pour un temps donné le territoire dont elles étaient en possession ; qu'un armistice formel fût conclu, sans autre garantie spéciale, pour le maintien de la paix et le désarmement, que la reconnaissance (page 271) de la neutralité belge, et enfin que la Meuse et l'Escaut fussent réouverts, la première d'après les bases de la convention de Mayence, et le dernier sur le pied où il se trouvait de janvier 1831 au mois de novembre 1832 (La convention de Mayence, ratifiée le 31 mars 1831, réglait le tonnage et les droits de navigation sur le Rhin). Moyennant quoi, les mesures maritimes coercitives seraient interrompues, et les troupes hollandaises rentreraient avec armes et bagages.

Quoique ces propositions ne préjugeassent nullement la question ultérieure, et n'imposassent aucune conclusion définitive, « elles étaient propres à amener un soulagement immédiat pour la Hollande et la Belgique, et contenaient des sûretés pour le maintien de la paix, qui pouvaient amener un arrangement direct et définitif. » II y fut répondu par un contre-projet « inadmissible dans son contenu, et susceptible d'objection par ses omissions. » (Note du 14 février 1833)Car, tandis que la Hollande demandait la cessation de l'embargo et la délivrance des prisonniers, elle proposait de soumettre tous les bâtiments au paiement de droits de tonnage, et par conséquent, de les visiter et de les retenir à Batz ou à Flessingue, sans offrir la moindre garantie pour le pilotage dans les eaux de l'Escaut ou l'ouverture de la Meuse, et ainsi, quoique de (page 272) tels péages n'eussent jamais été exigés auparavant, excepté pendant la courte période de 1814, entre l'expulsion des Français des Pays-Bas et le traité de Paris, ils ne pouvaient être considérés que comme un acte arbitraire d'un côté, et comme un malentendu, ne pouvant en aucun lieu établir un précédent ; car quelque prétention que la Hollande pût avoir de remettre en pratique le système de la barrière, en soumettant la navigation à des droits et à des visites, ces prétentions n'avaient jamais été admises par les grandes puissances ; elles avaient été au contraire formellement désavouées par le traité de Vienne, et par un traité secret de la même époque, par lequel le roi des Pays-Bas s'était engagé pour lui, ses héritiers et successeurs, à maintenir la liberté de l'Escaut.

La demande d'un paiement annuel de 8,400,000 fl. n'était pas moins sujette à contestation ; car il était évident qu'une partie de cette charge était imposée à la Belgique, non comme un équivalent pour des avantages passés, mais comme faisant partie d'un arrangement futur et général, qui devait lui procurer divers avantages communs. Ce point était clairement établi par le 48e protocole et le mémorandum y annexé le 7 octobre, dans lequel la totalité des différentes dettes belges était portée à 7,800,000 florins, c'est-à-dire à 5,050,000 francs, pour la moitié des intérêts de (page 273) tous les engagements contractés pendant l'union, 750,000 pour l'intérêt de la dette dite austro-belge, et enfin 200,000 florins, total des intérêts de l'augmentation de la dette belge pendant son incorporation à la France. Mais, en considération des avantages du commerce et de la navigation que la Hollande s'engageait à procurer à la Belgique, et en retour des sacrifices imposés à la Hollande par la séparation, une somme de 600,000 florins fut ajoutée et porta le total des intérêts annuel» à 8,400,000 florins. Il était incontestable que cette somme additionnelle avait été proposée par la conférence et acceptée par les Belges, comme un équivalent pour la libre navigation et le transit ; qu'elle ne faisait partie d'aucune obligation antérieure, et qu'elle n'était qu'un sacrifice éventuel pour obtenir un avantage définitif. La Hollande n'avait, par conséquent, aucun droit de lui imposer de nouvelles exactions ou restrictions ; car la Belgique n'aurait jamais consenti au paiement de cette somme, si elle eût supposé que le gouvernement hollandais avait l'intention d'empêcher la navigation de l'Escaut ou le transit en Allemagne. En outre, comme les plénipotentiaires l'observaient justement, « cette demande indiquait évidemment l'intention du gouvernement des Pays-Bas d'obtenir des avantages financiers qui pussent le mettre en état de différer un arrangement définitif jusqu'à une époque indéfinie. » On pourrait (page 274) ajouter que c'eût été un acte flagrant d'injustice et de contradiction de permettre à la Hollande de profiter d'une clause du traité, qui lui était essentiellement favorable, tout en rejetant les autres articles, c'est-à-dire tout le traité, comme étant trop avantageux à la Belgique.

La note du 14 février amena une réponse de la part de M. Van Zuylen van Nyevelt, le 26. Après avoir dénoncé les, mesures coercitives, comme un acte de politique internationale arbitraire et sans précédent, comme un système d'hostilités entreprises au milieu de la paix, qui tendait à détruire les bases de l'indépendance des Etats et les principes fondamentaux des droits des nations, et à substituer le droit de la force à celui de l'équité, les plénipotentiaires hollandais proposèrent néanmoins d'entrer dans une convention, pour la cessation des blocus mutuels et la reddition des prisonniers. Mais le ton âpre et peu conciliant, pris par le baron Van Zuylen, dans cette occasion comme dans d'autres occasions antérieures, ayant donné de l'ombrage à Londres, son rappel fut demandé et les négociations furent encore interrompues jusqu'à l'arrivée de M. Dedel, qui, le 23 mars, présenta un nouveau projet de convention à lord Palmerston et au prince de Talleyrand.

Il serait superflu d'analyser les différentes notes et propositions que furent opiniâtrement (page 275) mises en avant et habilement défendues par l'une des parties, et vigoureusement et logiquement repoussées par l'autre, jusqu'à ce qu'enfin, le 16 mai, le gouvernement hollandais, vaincu par l'effet des mesures coercitives, ordonna à son plénipotentiaire de proposer que, « aussi longtemps que les relations entre la Hollande et la Belgique ne seraient pas réglées par un traité définitif, le roi des Pays-Bas s'engagerait à ne pas renouveler les hostilités contre la Belgique, et que la navigation de l'Escaut demeurerait libre. » Cette proposition, la seule qui offrît l'espoir d'un rapprochement et qui, si elle était adoptée, mettait les deux pays dans la position de réduire leur dispendieux état de guerre, non seulement délivrait la France et l'Angleterre d'une partie de leurs embarras, mais ouvrait la voie à des conclusions plus directes. Elle fut l'avant-coureur de la convention du 21 mai, et donna lieu à la réunion de la conférence.

Par cette convention, acceptée par la Belgique le 10 juin, la question territoriale demeura dans le statu quo, ou plutôt fut placée sur la base de uti possidetis jusqu'à la conclusion d'un traité définitif. La cessation des hostilités s'étendit jusqu'au Luxembourg qui n'avait pas été compris dans le premier armistice. La liberté de l'Escaut fut rétablie sur le pied antérieur. Les mesures coercitives maritimes cessèrent des deux côtés. (page 276) Les prisonniers furent mis en liberté. La Meuse fut réouverte au commerce. Les communications entre Maastricht et le Brabant septentrional, ainsi qu'Aix-la-Chapelle, furent déclarées libres, et les cabinets de Saint-James et des Tuileries s'engagèrent à s'occuper aussitôt d'un traité définitif, et à inviter la Russie, l'Autriche et la Prusse à s'unir à eux pour arriver à ce but.

Telle était la substance de la convention du 21 mai, qui plaça la Belgique dans une position plus avantageuse que celle qui pourra résulter peut-être d'un traité définitif. Car, tandis qu'elle recueille tous les avantages émanant du traité de novembre, sans en souffrir les inconvénients, il en résulte pour la Hollande des désavantages territoriaux et financiers, et elle n'a en retour que l'occupation inutile des forts de Lillo et Liefkenshoek, et le stérile honneur de maintenir des principes au prix de si grands sacrifices.

Par suite des engagements contractés dans la convention du 21 mai, la conférence se rassembla en juillet. Cependant, pour simplifier ses travaux, et pour éviter d'ajouter à la multitude des protocoles, dont le nom même était en défaveur en Europe, elle résolut que les négociations seraient, autant que possible, conduites verbalement ; que les parties, directement intéressées, seraient admises à plaider leur cause, mais non à participer aux délibérations ; que le traité de (page 277) novembre, devenu le Palladium de la Belgique, et formant même une partie de la constitution belge, serait la base de la négociation, et le seul point de modification qui pourrait résulter des réserves de la Russie, de la Prusse et de l'Autriche, ou qui serait nécessaire pour rendre le texte du traité moins obscur, et son accomplissement facile. La conférence continua ses travaux dès le 15 juillet jusqu'au milieu de septembre, avec espérance de succès. Déjà dix-neuf des 24 articles avaient été mutuellement admis par les plénipotentiaires hollandais et belges. Mais les 9e, 11e, 12e, 13e et 14e sections donnèrent lieu à des discussions si invétérées, qu'on ne put parvenir à un arrangement. En conséquence, les négociations furent de nouveau interrompues, la conférence définitivement dissoute, et la question tomba dans l'oubli, où elle est restée jusqu'à présent.

Les motifs qui portèrent les plénipotentiaires à rompre les négociations, et le mécontentement que leur inspira la conduite du gouvernement hollandais, furent consignés dans un mémorandum confidentiel. Ce document ayant été fondé sur les observations que les plénipotentiaires belges adressèrent à la conférence, le 30 septembre, peut être considéré comme résumant de bonne foi les causes qui amenèrent la rupture. Il paraît qu'au moment où la conférence se(page 278) croyait sur le point d'arriver à une solution définitive, des difficultés nouvelles et insurmontables furent élevées par le cabinet de La Haye, qui s'abstenait de toute tentative pour obtenir l'agrément des agnats de la maison de Nassau et de la confédération, en ce qui avait rapport aux stipulations contenues dans les différents articles du traité de novembre, pour lesquelles leur agrément était un préliminaire indispensable à toute négociation. Il déclara que ces matières n'étaient pas suffisamment mûres pour être autorisé à faire cette demande, et dans le fait que leur intention était de subordonner ce point à des négociations ultérieures, et de s'en occuper seulement. à l'époque qui pourrait être avantageuse à leurs intérêts et dans leurs convenances, ou, en d'autres termes, qu'ils s'arrogeraient la puissance de neutraliser les négociations par l'absence de ce consentement qu'ils savaient être essentiel à l'arrangement des points en discussion. Les choses étant ainsi, et la conférence ayant en outre découvert que le cabinet de La Haye avait négligé de donner à ses plénipotentiaires les pouvoirs nécessaires pour arriver à un arrangement définitif, quoiqu'ils eussent consenti à contresigner, dans des vues de déception, les dix-neuf articles dont nous avons parlé, et étant finalement convaincue qu'il n'existait aucune disposition imposant à la Hollande l'obligation de conclure un (page 279) traité définitif, la conférence déclara que des négociations ultérieures étaient inutiles et, comme nous l'avons dit plus haut, elle déclina toute nouvelle médiation.

Tandis que les cinq cours employaient ainsi leurs efforts pour arriver à la solution désirée, une négociation particulière, tendant à compléter la convention, provisoire du 21 mai, se concluait entre le duc de Saxe-Weimar pour la Hollande et le général baron Hurel pour la Belgique (Le général français, baron Hurel, remplaça le générai Desprez comme chef d'état-major général). Cette négociation qui se termina par la convention militaire de Zonhoven, fut ratifiée le 25 novembre (Zonhoven, petite ville de la province du Limbourg, au nord de Hasselt, où des commissaires subalternes se réunirent pour discuter les conditions, dont la principale était que chaque détachement ne pouvait excéder 800 hommes par jour, et serait annoncé, 24 heures d'avance, quand le nombre devrait excéder 12 hommes). Par cette convention, la Hollande obtint un droit de passage pour les troupes et convois du Brabant septentrional à Maestricht, par la route de Lanaken, Brée et Valkens-Waard, et entre Maestricht et Aix-la-Chapelle, par celle de Galoppe. En même temps, la navigation de la Meuse, à travers Maestricht, fut déclarée réouverte, sous certaines restrictions légères que le général Dibbets considérait comme essentielles à (page 280) la sécurité de la forteresse (Déclaration du gênerai Dibbets du 10 novembre 1833) : on peut dire que c'est ici que les négociations se terminèrent. Depuis lors la tâche de la diplomatie est devenue insignifiante. La question semble être tombée dans l'oubli ; elle est arrivée au point où elle se trouve sans aucune concession de la part de la Hollande, qui n'ait été arrachée par la force. Quoiqu'aucun contrat synallagmatique n'ait été conclu, la Belgique est placée sous la garantie d'un fait accompli, et sous l'empire des circonstances. Elle ne peut être soumise à une rétrocession, sans violation d'engagements solennels, ou à aucune déviation matérielle, sans amener une guerre générale.

Les impulsions variées, qui influencèrent les parties contendantes et les puissances arbitres, pendant le cours de ces longues et inextricables négociations, ayant été développées avec quelque étendue, il ne nous reste qu'à jeter un coup d'œil sur l'aspect général de la question, que nous résumerons rapidement.

Nous avons déjà démontré qu'une série d'erreurs politiques, contraires à la réputation de sagesse et de justice du roi des Pays-Bas et à la réputation d'habileté de ses conseillers, avait donné naissance à des mécontentements séditieux en Belgique, et occasionné la révolte du mois d'août à (page 281) Bruxelles. Une persévérance fatale dans ces erreurs, combinées avec une réunion d'événements malheureux, avait rapidement converti cette révolte en une révolution ouverte, et amené la dissolution d'une union mal combinée, dont les éléments hétérogènes rendaient une fusion impossible. Malgré sa sympathie avouée pour un ancien allié, et son aversion pour reconnaître les droits de l'insurrection qu'il avait sanctionnés, en reconnaissant la révolution de juillet, le ministère Wellington, de 1830, ne put résister au torrent des événements dans les Pays-Bas, pas plus qu'il n'avait résisté à ceux de Paris. En conséquence, il rejeta la demande faite par le gouvernement hollandais d'une intervention à main armée (Note du baron Falck à lord Aberdeen, le 5 octobre 1830, et réponse de lord Aberdeen du 17 du même mois); et, considérant les intérêts dynastiques de la Hollande comme subordonnés au maintien de la paix de l'Europe, il se décida sagement à poursuivre le système de négociations dont les protocoles du 4 et du 17 novembre 1830 furent les premiers fruits. Les principes pacifiques, posés par le duc de Wellington, ayant été admis par lord Grey, et reconnus par Louis-Philippe et les grandes puissances, amenèrent l'élévation du roi Léopold et le traité de novembre. Ainsi les Belges, qui déjà jouissaient d'une indépendance de facto, (page 282) obtinrent leur nationalité de jure, qui fut consacrée par un traité solennel et consolidée par la présence des envoyés de toutes les puissances contractantes, excepté la Russie. Car, par une singulière espèce de duplicité politique, l'Autriche et la Prusse envoyèrent des représentants auprès du roi Léopold, comme pouvoir individuel, tandis qu'ils refusaient de le reconnaître comme membre de cette union fédérale, dont les moindres éléments sont soumis à leur volonté.

Admise comme membre de la grande famille européenne, protégée par le traité de novembre, appuyée par les conventions de mai et de Zonhoven, non moins confiante dans la bonne foi et la garantie des grandes puissances, que dans la supériorité de ses forces, dans son crédit toujours croissant et sa prospérité naissante, encouragée par la conviction que des convulsions extérieures ou l'administration intérieure la plus déplorable pourraient seules compromettre sa nationalité, la Belgique se détermina à répondre à l'indomptable ténacité avec laquelle la Hollande soutenait ses principes par une confiante adhésion aux faits consommés.

Quoique l'état de uti possidetis ne fût pas de son choix, son gouvernement résolut de s'y attacher jusqu'à ce qu'il fût remplacé par un traité définitif, et de repousser tous les efforts qu'on pourrait tenter pour l'entraîner dans une position (page 283) intermédiaire. Il déclara en conséquence que le sine qua non des négociations ultérieures devait être l'adhésion des agnats de la maison de Nassau aux projets d'arrangements territoriaux, et que jusqu'à ce que cette adhésion eût lieu, la question ne pouvait ni avancer ni reculer.

Dans la détermination de la Belgique de ne pas dévier de sa ligne de politique, et dans la répugnance du roi grand-duc, de ses agnats, et de la confédération au consentement du principe des échanges territoriaux, réside toute la difficulté de la solution. Le principe de la conduite de la Belgique a été expliqué ; pour elle c'est une question de vie ou de mort. Ceux qui agissent sur la monarchie hollandaise sont si strictement renfermés dans son aversion non déguisée pour renoncer à ses prétentions sur la Belgique, qu'elles ne peuvent ni surprendre ni exiger une explication. Mais les objections de ses agnats et de la diète germanique (si ces objections sont autre chose qu'un prétexte pour favoriser les vues ultérieures de la Hollande) sont moins faciles à expliquer ; car les échanges qui leur ont été offerts sont basés sur des conditions d'une parfaite égalité et ne peuvent nullement nuire à leurs droits individuels ou fédéraux ; les premiers peuvent être considérés comme essentiellement financiers, les seconds comme exclusivement militaires.

En premier lieu, en ce qui regarde les agnats (page 284) de la maison de Nassau, leurs intérêts personnels en sont aussi indépendants que ceux du duché de Brunswick le sont des matières concernant les arrangements de la Grande-Bretagne. Il est notoire que la moitié de la portion orientale ou allemande du Luxembourg est plus qu'équivalente en population et en ressources aux quatre principautés de Nassau cédées à la Prusse en 1815, et que la moitié du Limbourg cédée à la Hollande est supérieure en importance financière et territoriale à la moitié wallonne ou occidentale du Grand-duché cédé à la Belgique. Ainsi les agnats de la maison de Nassau feront un marché, doublement avantageux, en abandonnant leurs possessions héréditaires allemandes ; et il est évident qu'il leur sera encore plus avantageux en renonçant à la moitié de leurs propriétés acquises dans le Luxembourg, en échange de ce qui leur est offert. En second lieu, en ce qui regarde la confédération germanique, on peut affirmer que, quoiqu'en cédant la moitié du Grand-duché, la confédération voit ses frontières limitées de Longwy à Mézières, frontières de peu d'importance militaire ; elle conserve les forteresses de Luxembourg et la clef des grandes routes qui conduisent directement de la Prusse rhénane au cœur de la France. Et tandis que cette barrière contre cette puissance ne s'est nullement affaiblie sur les rives du Semoy et du Chiers, elle obtient une forte position (page 285) militaire sur ceux de la Meuse ; le flanc gauche appuyé par Maestricht, le droit appuyé sur Venloo, et même sur Grave, et le centre sur Ruremonde, susceptible d'être converti en une formidable tête de pont. L'utilité de la portion occidentale du Luxembourg pour l'Allemagne, sous un point de vue stratégique, ne peut être comparé avec celle du Limbourg ; car dans l'événement d'une guerre agressive, le flanc droit d'une armée française, destinée à opérer sur le duché de Juliers, devrait s'avancer directement de Givet par Namur et Liége, et non faire un circuit de Sedan et Longwy, par Bouillon et Neufchâteau. Ainsi, tandis que la route de Coblenlz, par Trèves, serait protégée par le Luxembourg, celles de Düsseldorf et Cologne le seraient par ses possessions sur la rive droite de la Meuse, qui pourraient être converties en une barrière défensive pour les provinces rhénanes, au lieu de servir de point de concentration offensive contre elles. En ce qui concerne l'intégralité des statuts fédéraux, on peut observer que, quoique ces statuts interdisent l'aliénation d'une portion du territoire, dans cette occasion, il n'est pas question d'aliénation ni d'échange, et la récente cession de St.-Wendel prouve la légalité de ces négociations (Le petit territoire, connu sous le nom de principauté de Lichtenberg, fut cédé à la Prusse par le grand-duc de Saxe-Cobourg, le 23 septembre 1834, pour une rente annuelle de 80,000 dollards (443,600 fr.). Il a une étendue de 11 1/2 milles, et contient 26,000 habitants. Il est situé à environ 5 lieues au nord de Sarrebruck, dans la régence de Trêves).

(page 286) On a demandé, en ce qui regarde la Belgique, si la moitié du Limbourg (dont la totalité, excepté les enclaves hollandais, est reconnue avoir fait partie intégrante de son territoire) est d'une valeur supérieure à la moitié du Grand-duché, réclamée par la maison de Nassau, pourquoi elle persiste à demander l'échange, pourquoi elle veut sacrifier la meilleure partie, qui lui appartient incontestablement, pour une partie moindre, à laquelle elle convient n'avoir aucun titre  (On a déjà observé que dès le temps de Philippe-le-Bon, en 1460, jusqu'au traité de Vienne, en 1815, le Luxembourg avait invariablement été considéré comme formant partie intégrante des provinces belges. Il était considéré ainsi lors de l'incorporation de la Belgique à la France, en 1795 ; et cette interprétation fut encore sanctionnée par les traités de Lunéville et de Campo-Formio). On peut répondre à cela que les Belges contestent le juste titre de droit de possession du Luxembourg, et que l'option ne leur est pas abandonnée ; car l'objet avoué du traité de Vienne était de rendre la position militaire du royaume des Pays-Bas aussi forte que possible, en appuyant ses frontières par des forteresses, et en les plaçant comme (page 287) elles le furent sur la Meuse, l'Escaut, la Moselle et l'Ourcq, et que le but secret du traité de novembre et des négociations qui l'accompagnèrent, était d'affaiblir la position stratégique de la Belgique en détruisant les forteresses, et en la privant du double avantage de ses fleuves, de manière à la réduire à une situation plus en rapport avec la neutralité à laquelle on la destinait ; s'il est jamais possible de réaliser un projet si peu d'accord avec la position géographique, qui semble destiner ses armées à être l'avant-garde de celles de France ou d'Allemagne, et, comme nous l'avons déjà dit, son territoire à être l'arène de leur première rencontre.

Les choses étant ainsi, c'est une haute question de savoir si la demande pour la cession entière du Luxembourg et la rétention de tout le Limbourg pourrait être accordée ; car, par ce moyen, la Prusse et la Hollande se trouveraient privées de leur barrière sur la Meuse, et la Belgique non seulement serait mise en contact avec la partie la plus vulnérable de la Hollande, par Grave et Nimègue, mais pourrait arriver sur le Rhin en deux jours de marche. Mais il en fut autrement ; la France elle-même était intéressée au maintien des arrangements proposés ; car, quoique la possession de la moitié occidentale du Luxembourg pût être considérée comme plus importante pour la diète germanique que la rive(page 288) droite de la Meuse, il était évidemment avantageux pour la France que la Belgique obtînt la plus grande partie possible du Luxembourg, par lequel sa frontière contiguë à la confédération est diminuée d'à peu près quinze lieues, et ses rapports avec une puissance amie augmentés d'autant.

Tel est l'aspect de la question diplomatique. Nous devons maintenant consacrer quelques lignes à décrire les résultats que tire la Belgique de son changement de position politique.

« Les causes et les motifs des séditions sont des innovations en religion, des impôts, le changement dans les lois et dans les coutumes, le mépris des privilèges, l'oppression générale, l'avancement des personnes qui en sont indignes, des étrangers, et enfin tout ce qui en offensant le peuple l'unit dans une cause commune (Essai de Bacon). Si ces lignes eussent été écrites exprès pour la Belgique, elles ne lui seraient pas plus applicables ; car les griefs, dont se plaignaient les provinces méridionales, non seulement embrassaient toutes ces innovations, mais étaient de telle nature qu'ils finirent par unir dans un même lien les hommes professant les doctrines les plus opposées, et les entraînèrent à exiger par la violence l'exécution juste et équitable des lois qu'on avait refusée à leurs pétitions ; de telle sorte qu'un combat opiniâtre (page 289) s'ensuivit, envenimé par toutes les haines individuelles, les préjugés nationaux, et par plus d'un de ces actes d'une violence effrénée qui sont le résultat trop fréquent des convulsions populaires. Le peuple triompha, et sa victoire inattendue résolut la première partie du problème de l'insurrection, c'est-à-dire le redressement des griefs. » Mais la seconde (savoir les améliorations financières et commerciales qui ne dépendent que du temps et d'une administration judicieuse) est encore incertaine.

Avec l'indépendance et la nationalité qu'ils désiraient depuis si longtemps, les Belges avaient obtenu une constitution si éminemment libérale, qu'elle demande plutôt des modifications, en ce qui regarde l'extension des droits du pouvoir exécutif. Ils avaient établi le jugement par jury, augmenté considérablement le nombre des électeurs, et détruit les privilèges de l'aristocratie. Ils avaient enlevé toute restriction à la liberté de la presse, de l'instruction, garanti la publicité des débats judiciaires, et le droit d'association politique, littéraire et commerciale. Des réformes importantes eurent lieu dans l'administration de la justice, dans le régime des prisons, dans le mode de perception des impôts, et dans le système municipal. On décida que le code pénal serait révisé, la peine de mort rendue applicable seulement à quatorze cas déterminés, la marque (page 290) et l'exposition abolies (M. Lebeau, avant de quitter le ministère de la justice, en août 1834, a présenté à la chambre des représentants un projet de révision du code pénal). De nouveaux canaux et des routes furent ouverts ; d'autres encore furent projetés. Un chemin de fer, allant de la mer à la frontière prussienne s'avance avec rapidité ; et des embranchements multiplieront les moyens de communication intérieure. Les caisses d'épargne ont reçu une immense extension, les capitaux déposés s'étant élevés de 200,000 francs à 1,800,000. Deux nouvelles universités ont été fondées ; et le nombre d'enfants suivant les écoles primaires est augmenté d'un sixième. L'inconstitutionnel et mystérieux syndicat a disparu. Le budget décennal a été remplacé par un budget annuel. Une sévère économie, une surveillance active ont été introduites dans chaque département des dépenses publiques ; et la plus petite somme ne peut échapper à l'examen des chambres, ou être détournée de sa destination. Les emplois civils et militaires sont la propriété exclusive des nationaux (Sur 2768 officiers, 128 seulement sont étrangers, et le service de ces derniers est limité à la durée de la guerre. A la révolution le nombre des officiers était de 2,373, dont seulement 417 était Belges. Le baron de Keverberg, dans son ouvrage sur le royaume des Pays-Bas, prétend « que le nombre des Belges excédait 500, et d'après cela les Belges ne seraient encore que dans la proportion de 1 à 5). Les (page 291) loteries sont abolies ; divers impôts d'une nature nuisible ont été allégés ou abrogés ; les vexations fiscales ont été adoucies, et le crédit public, baromètre des ressources et de la force nationales, s'est élevé au niveau de celles des nations les plus favorisées.

D'un autre côté, quoique les fabriques de draps, d'armes, les houillères, les forges, les raffineries de sucre, les savonneries et les distilleries soient dans une grande activité ; quoique les octrois d'Anvers et d'Ostende, pour 1834, aient augmenté de 459,000 francs sur l'exercice 1829, il est admis que le commerce colonial est réduit à une insignifiance comparative, que les importations excèdent les exportations de près de 4 millions, que quelques branches d'industrie, spécialement l'industrie cotonnière, languissent (L'industrie cotonnière entreprise sous l'empire, dut sa prospérité d'abord au système continental et ensuite au million de l'industrie. On peut dire, en conséquence, que cette prospérité a été en grande partie artificielle) ; que plusieurs grandes maisons de commerce et des armateurs qui faisaient le commerce des Indes avaient quitté Bruges et Anvers pour la Hollande, qu'il existe une grande abondance de capitaux qui ne peuvent trouver d'emploi, que le mouvement des ports pour 1833 et 1834 est moins considérable que (page 292) celui de 1829, que les crimes ont augmenté (Il est prouvé, par l'intéressant ouvrage de M.E. Ducpétiaux (Justice sociale), que les crimes capitaux ont diminué : le total des condamnations capitales de 1830 à 1834 inclusivement étant de 58, dont une seulement a été mise à exécution), ainsi que le nombre des indigents, et finalement, en comparant les budgets des six dernières années, il paraît qu'aucune amélioration directe n'a eu lieu, malgré l'abolition des taxes ci-dessus mentionnées  (Budget de 1830, 84,000,000 (part de la Belgique) ; - 1831, 112,000,000 ; - 1832, 203,000,000 ; - 1833, 119,000,000 : - 1834, 84,000,000 ; - 1835, 92,000,000. Desquels 295,000,000 francs ont été absorbés par les dépenses de la guerre, depuis le 1er janvier 1831).

 Il est nécessaire d'observer, cependant, que ces symptômes défavorables sont les conséquences inévitables des circonstances passées et présentes ; car, quoique la perte en hommes et les dépenses en argent aient été proportionnellement insignifiantes, on ne peut pas supposer que la Belgique ait pu changer son état de vasselage contre une liberté illimitée, sans des sacrifices temporaires considérables, et que les premiers temps de cette transition puissent réaliser l'espoir général. Ainsi, (page 293) nonobstant une addition de 20 pour cent sur certaines parties du revenu public, et quoique les recettes aient constamment dépassé les prévisions, les voies et moyens des quatre dernières années étant tout à fait insuffisants pour répondre aux exigences extraordinaires de la crise, des emprunts montant à 116 millions, y compris 15 millions de francs en bons du trésor, furent en conséquence nécessaires(Emprunts faits par la Belgique et la Hollande depuis la révolution : 1) Par la Hollande 518,000,000 fr. Il a été remboursé sur cette somme 119,000,000. Reste 399,000,000. 2) Par la Belgique 162,000,000. II a été remboursé sur cette somme 46,000,000. Reste 116,000,000. Les dépenses totales pour la guerre, en Hollande, pendant les 5 dernières années, sont estimées à 346,000,000 fr. La dette publique en Belgique, votée pour 1835, non compris la liste des pensions, etc., montait à 7,798,000 fr., et tout compris, à 11,640,883 francs), dont les intérêts ajoutés de 8,400,000 fl. (17,777,760 fr.), et les arrérages éventuellement dus à la Hollande pourront élever le total de la dette publique à 25,775,760 fr., somme à peu près égale aux 26 millions payés autrefois par la Belgique, comme sa part de la dette du royaume des Pays-Bas. Cependant, si la (page 294) paix était faite, l'armée pourrait être diminuée d'environ un tiers de sa force numérique active, qui est de 110,000 hommes prêts à entrer en campagne, sans compter la garde civique ; et de grandes réductions pourraient être faites sur le département de la guerre qui, jusqu'à présent, a toujours absorbé la moitié du budget ; de sorte que les voies et moyens ne doivent pas excéder 75 millions. Conséquemment, la nation éprouvera un allégement annuel de près de 11 millions, comparativement à ce qu'elle payait pendant son union à la Hollande.

En offrant ce tableau succinct de l'état actuel de la Belgique, nous n'avons pas eu l'intention de pénétrer plus avant dans l'avenir, ou de nous livrer à des prophéties hasardeuses dont le développement ne peut résulter que de l'action du temps et de l'union favorable de l'impulsion intérieure et extérieure. Car il serait difficile d'indiquer le moyen de remédier à la langueur qui afflige le commerce, de même que de calculer les avantages qui pourraient résulter de l'accomplissement des travaux nationaux destinés à unir l'Escaut avec le Rhin (La route en fer belge commençant à Anvers, avec des embranchements vers Bruxelles et Ostende, traversera Malines, Louvain, Tirlemont, Liège et Verviers, et entrera en Prusse, dans le voisinage de Eupen (ville de manufactures à 5 lieues au-dessus d'Aix-la-Chapelle). Elle devra s'étendre alors sur une ligne presque directe par Bergheim jusqu'à Cologne. Les dépenses de construction sont évaluées à 35 millions de francs). Il suffit de dire que les Belges sont (page 295) sans appréhensions sur l'avenir du commerce et qu'ils fondent beaucoup d'espérances sur le succès du chemin de fer destiné à donner à Anvers une supériorité décidée sur Rotterdam et, Amsterdam, en détruisant le monopole du transit dont elles n'ont joui jusqu'à présent que par le manque de communications plus rapides et plus économiques entre Cologne et la mer. Ces espérances semblent fondées ; car il tombe sous les sens que si les commerçants et les manufacturiers allemands, spécialement ceux du Rhin et ses tributaires, peuvent importer ou exporter les produits plus économiquement et plus rapidement par terre que par eau, et cela sans craindre l'interruption des saisons, ils n'hésiteront pas entre les deux modes de transport (Les importations de la Hollande en Allemagne, par le Rhin, montaient en 1834 à 86,500 ; les exportations à 248,131 tonneaux évalués à environ 4 fr. 50 par tonneau, exigeant à peu près 8 jours pour être rendus à Cologne. Les dépenses, calculées par la route en fer, s'élèvent à environ 3 fr. 75 c. par tonneau, et le transport n'exigera que 24 heures). La question qui mérite la plus sérieuse attention de la part des économistes politiques belges, n'est pas tant cependant de savoir si (page 296) leur commerce se ranimera, et si leur route en fer réussira, mais s'il est plus avantageux d'étendre leurs relations politiques et commerciales avec la France, et de considérer presque exclusivement ce pays comme leur soutien, ou s'il ne leur convient pas de tâcher de se soustraire graduellement à l'ascendant de la France et de s'unir plus étroitement avec l'Allemagne.

Sans prétendre entrer dans des détails, on peut affirmer que, tandis que les sympathies politiques et morales de la Belgique l'attirent vers la France, ses intérêts matériels sont inclinés vers l'Allemagne. Car, d'un côté, quelque intime que puisse être son alliance avec la France, c'est une erreur de supposer que le gouvernement français veuille jamais faire des concessions commerciales importantes à la Belgique, qui, par l'abondance et le bon marché de ses productions minérales, par sa supériorité de fabrication, par sa facilité de se procurer la matière première, par son voisinage immédiat, et par une quantité d'autres causes favorables, pourrait non seulement entrer en concurrence avec la France, mais balancer les fabricants français sur leur propre marché, si la prohibition était levée, ou si les droits protecteurs étaient sensiblement diminués. D'un autre côté, quoique des objections semblables puissent être élevées par quelques Etats de l'Allemagne, il est de l'intérêt évident du (page 297) plus grand nombre de ces états, qui font partie de l'association des douanes prussiennes, d'admettre les manufacturiers belges à jouir des bénéfices d'un tarif modéré, d'un commun accord, tant pour exciter la concurrence, mère de l'invention et de l'économie, que pour obtenir des débouchés plus prompts pour leurs laines, leurs vins et autres produits indigènes.

Quelle que puisse être l'opinion des chambres belges sur cette question, les hommes d'Etat de l'Angleterre et de l'Allemagne admettront certainement que, comme la position particulière de la Belgique tend à la soumettre à l'action constante des influences étrangères, il est d'une saine politique de la soustraire, autant que possible, à celle de la France. Cela ne peut s'obtenir que par des concessions libérales et par des traités d'amitié et de protection. Il est évident que plus les Belges ont de motifs d'éloignement pour l'Allemagne, plus ils tendent à se rapprocher de la France ; tandis que, s'ils étaient soutenus, encouragés, enrichis, et surtout si leurs intérêts matériels s'amélioraient par leurs rapports avec l'Allemagne, on ne peut douter que, dans un cas d'urgence, on ne la trouvât prête à s'appuyer sur le Nord, autant qu'elle l'est maintenant à s'appuyer sur le Sud. Car les sympathies des nations, comme celles des individus, sont subordonnées à leur intérêt et à leur conservation.

(page 298) Il est ordinaire d'entendre accuser les Belges d'une tendance exclusive vers la France, et cette accusation est jusqu'à un certain point fondée. Mais, en admettant que cela soit vrai, quoi de plus naturel ? Indépendamment de leur conformité de langage, de religion, de législation, d'organisation civile et militaire, de littérature, de modes et d'usages, indépendamment des rapports privés et publics d'une contiguïté géographique et de mille autres causes tendant à resserrer leurs affections internationales, les Belges savent bien qu'ils doivent principalement à l'amitié de la France et à la prudente modération de Louis-Philippe, leur existence comme nation. Non seulement ce prince a rejeté les offres de réunion qui lui furent faites par quelques-uns de ceux qui avaient, en premier lieu, saisi les rênes du gouvernement révolutionnaire à Bruxelles ; mais s'élevant au-dessus de toutes les séductions d'agrandissements pour sa famille, il refusa le trône pour son fils, parce que son acceptation eût entraîné la guerre et la destruction de la nationalité belge, tandis qu'avec un égal désir pour le bien-être du peuple qui aspirait à son alliance, il lui donna sa fille pour reine avec empressement, non seulement comme un lien d'amitié entre les deux pays, mais comme un moyen de confondre les deux dynasties. Non contente de prêter l'immense poids de son assistance au gouvernement belge, la France (page 299) a été également prompte à le soutenir de ses armes. Deux fois, ses armées entrèrent dans le pays pour le délivrer ou le défendre, et ayant accompli leur mission se retirèrent aussitôt, prenant pour elles tous les risques et les dépenses de ces deux expéditions, et sans autre récompense que celle d'avoir acquis de nouveaux titres à la confiance de l'Europe, et à la reconnaissance du peuple qu'elles avaient secouru.

Ces procédés devaient produire une impression d'autant plus favorable sur l'esprit des Belges, qu'ils contrastaient avec ceux des Etats transrhénaux. qui, sans être ouvertement hostiles, avaient un caractère fait pour augmenter l'influence qui avait été l'occasion de tant de jalousies. Si l’action de cette influence est un mal, s'il est d'une importance politique d'y remédier, la confédération germanique n'a qu'à le vouloir. Qu'elle abandonne la ligne de politique mystérieuse et équivoque qu'elle a suivie jusqu'à présent, et tout en surveillant les intérêts et en écoulant les justes réclamations de la maison de Nassau, qu'elle concoure franchement à consolider cette indépendance, sur laquelle la force des événements, plus que le poids des hommes, a apposé son sceau. L'impolitique du gouvernement hollandais a hâté le renversement de la barrière qui, pendant 15 ans, fut considérée comme le boulevard de l'Allemagne. S'il est nécessaire de la remplacer, ce ne sera pas en affaiblissant (page 300) les ressources, ou en jetant du discrédit sur ceux qui doivent la reconstruire et la garder qu'on y réussira ; et pourtant tel paraît être le système avoué par la diète germanique (Nous pouvons citer ici une autorité remarquable à l'appui de noire opinion ; ce n'est pas moins que le prince d'Orange lui-même, qui, dans son manifeste du 11 janvier s'exprime ainsi : « Je me confie dans l'assistance des grandes puissances, dans leurs vœux sans cesse dirigés vers le maintien de l'équilibre européen, et la consolidation de la paix générale. Rendre la Belgique indépendante, forte et heureuse, est leur intérêt commun. La sécurité générale en dépend essentiellement.)

 Terminons cette esquisse en disant que la Belgique, prospérant sous l'influence d'institutions monarchiques régénérées, et sous le sceptre paternel d'un prince qui s'est généreusement associé à ses destinées, et qui a exposé sa vie pour son indépendance, peut maintenant considérer la somme de ses libertés comme complète, et que, tandis que le commerce et l'industrie n'attendent que la paix et des traités équitables pour revenir à leur ancienne vigueur, les arts et les sciences se raniment de manière à redevenir dignes de leur ancienne réputation. Ce progrès doit être principalement attribué à son émancipation politique, et à l'extension de cette liberté si nécessaire au développement des ressources individuelles et nationales.

Enchaînés pendant un long espace de temps sous le sceptre de fer de maîtres étrangers, les Belges avaient perdu le titre, mais non pas le sentiment de leur nationalité. Leur révolution leur en a rendu la jouissance, sous un roi sage et tolérant qui règne sur eux, exclusivement pour eux.

Les Belges peuvent maintenant rappeler l'histoire du passé et parler avec orgueil de ces illustres patriotes dont les noms sont cités dans les pages de l'histoire de l'Europe. Ils peuvent maintenant renouer les liens brisés des traditions nationales, et montrer qu'ils ne sont pas sans souvenirs honorables dans le passé, ni sans espérances d'un avenir brillant.

Et quel pays a des titres plus illustres dans l'histoire que celui qui, dans le 15e siècle, était le premier en Europe pour sa richesse, son industrie, sa civilisation et son savoir, que le pays où naquit Charles-Quint et tant d'autres généraux illustres et tant de vaillants soldats ; que celui où d'Egmont, Horne et autres nobles victimes tombèrent martyrs de la cause de la liberté ; que la patrie de Sculiger, Ortelius, Lipsius, Vésale, Van Eyck et Rubens ; le pays qui combattit vainement pour ses droits et ses privilèges contre l'oppression de l'Espagne, et résista avec non moins de (page 302) courage aux empiétements du despotisme autrichien, quoique peut-être avec moins de justice que lorsqu'elle secoua en dernier lieu le joug de la Hollande ?

Satisfaite des richesses de son sol, et de tant d'autres avantages naturels, dont la Providence l'a favorisée, essentiellement industrieuse et morale, désireuse d'entourer son territoire d'une haie d'oliviers, plutôt que d'une barrière de fer, la Belgique ne demande maintenant à l'Europe que de jouir librement de son indépendance dans des limites qui concilient sa vitalité et les droits des autres états : la politique et la justice exigent qu'on lui fasse ces concessions. Si elles lui étaient refusées, si quelque attentat était commis contre leur nationalité, les Belges seraient aussi prompts à courir les hasards de la guerre, qu'ils sont maintenant désireux de jouir des bienfaits de la paix. On les verrait alors aussi prodigues de leur sang et de leurs trésors pour défendre une liberté raisonnable, contre les attentats du despotisme, qu'on les voit disposés à concourir avec les gouvernements modérés à arrêter les progrès de la licence.

Ayant reconquis parmi les nations ce rang qui est son juste héritage, le vœu le plus ardent de la Belgique n'est pas de troubler les institutions de l'Europe, mais de s'y conformer. Pacifique mais armée, patiente mais résolue, elle est préparée (page 303) à toutes les vicissitudes politiques qui pourraient l'assaillir du dehors, tandis qu'augmentant en puissance et avec l'espérance de diminuer sa dette, elle poursuit tranquillement son œuvre d'amélioration intérieure, et se dévoue à la culture des arts libéraux et utiles, qui sont la gloire des nations civilisées.